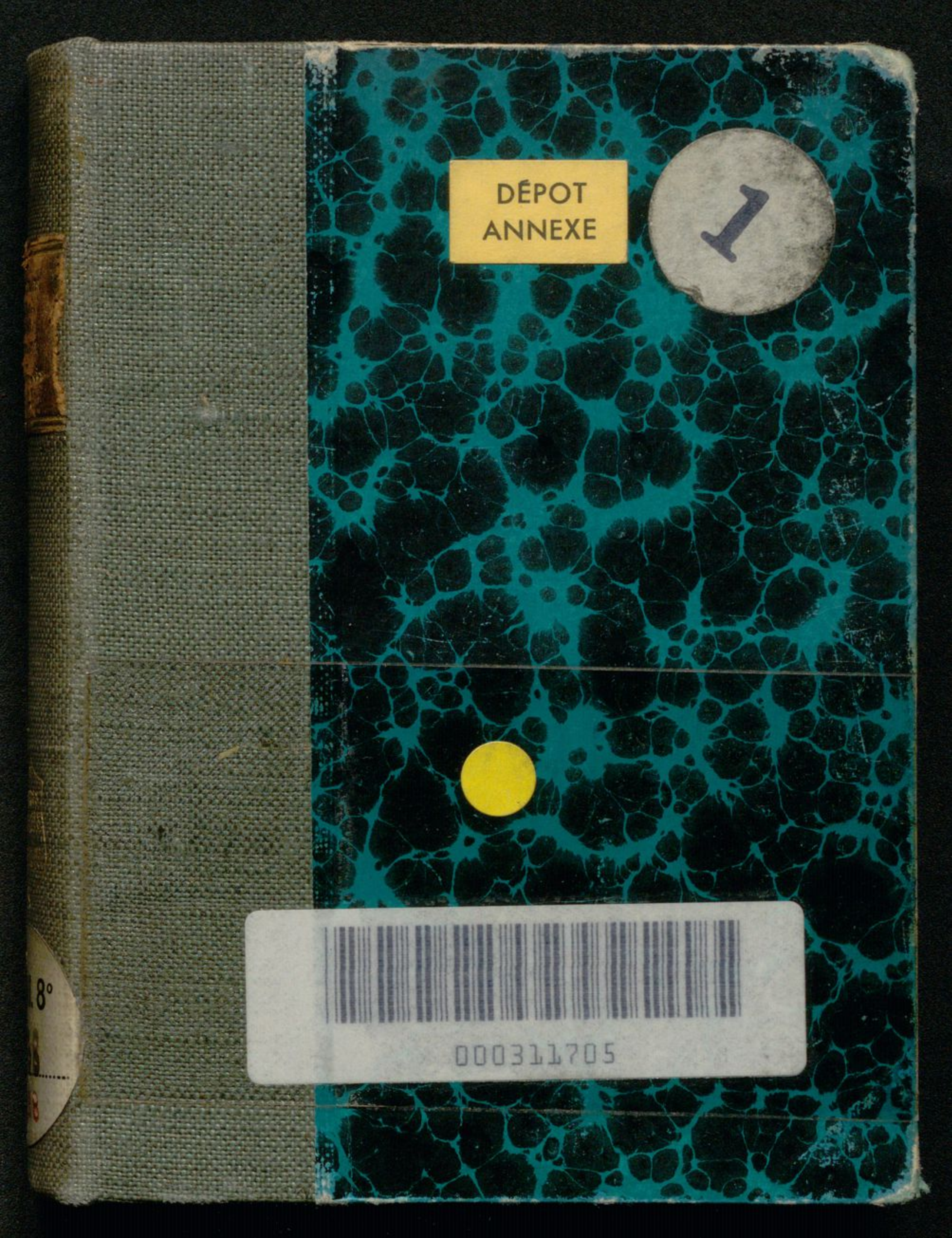

DÉPOT
ANNEXE
1
000311705

RÉPUBLICAIN RADICAL
ADICAL-SOCIALISTE

25E CONGRÈS

DU

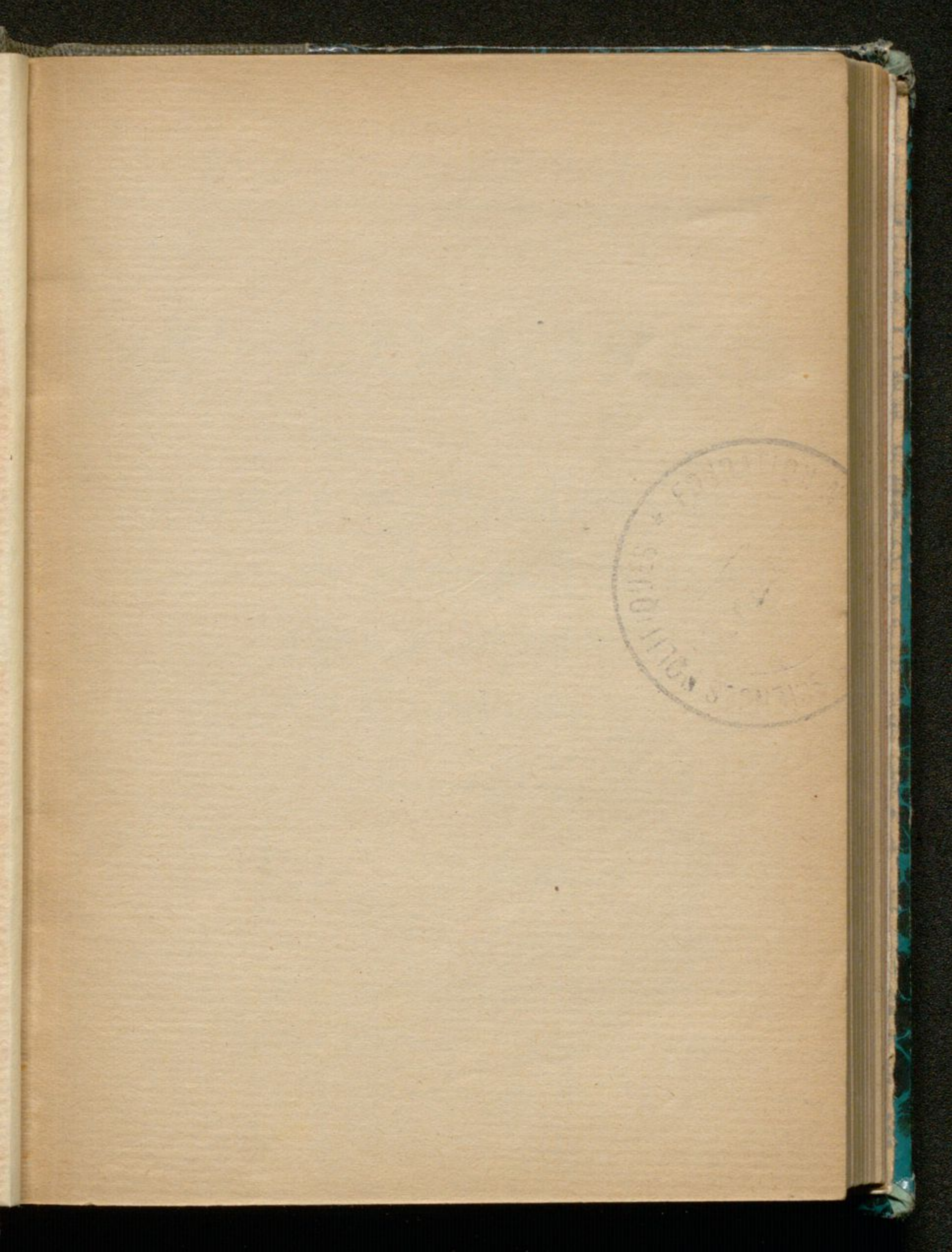
PARTI RÉPUBLICAIN
RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

TENU A ANGERS

Les 3, 4 et 5 Novembre 1928

Prix : 12 francs

A Paris, au Siège du Comité Exécutif
17, Rue de Valois, 17



PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL
ET RADICAL-SOCIALISTE

25E CONGRÈS

DU

PARTI RÉPUBLICAIN
RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE
TENU A ANGERS

Les 3, 4 et 5 Novembre 1928

Prix : 12 francs

A Paris, au Siège du Comité Exécutif

17, Rue de Valois, 17

25ᵉ CONGRÈS

DU

PARTI RÉPUBLICAIN

RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

TENU A ANGERS

LES 3, 4 ET 5 NOVEMBRE 1928

SEANCE PREPARATOIRE

Samedi matin, 3 novembre 1928

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. RIPAULT, vice-président du Comité exécutif du Parti, assisté de MM. FABIUS DE CHAMPVILLE et PFEIFFER, secrétaire général du Parti.

M. RIPAULT, *Président*. — Le premier acte que nous ayons à accomplir, en cette séance préparatoire, est de procéder à la désignation de la Commission de

vérification des pouvoirs. Je vous invite, mes chers amis, à procéder immédiatement à cette vérification, afin que la commission puisse sans retard aborder son travail.

NOMINATION DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Il est procédé au tirage au sort de 15 membres destinés à constituer la Commission de vérification des pouvoirs

Cette Commission se réunit immédiatement, sous la présidence de M. Fabius de Champville.

M. le Président. — Je rappelle au Congrès que notre ordre du jour prévoit pour 11 heures ce matin l'examen des modifications au règlement proposées par le Comité exécutif. Je suspends donc cette réunion préparatoire en priant nos collègues de reprendre séance à 11 heures.

(La séance, suspendue à 10 h. 15, est reprise à 11 heures.)

M. Pfeiffer, *secrétaire général*. — Le Congrès va aborder maintenant l'examen de diverses modifications au règlement du Parti.

Notre Président, M. Daladier, empêché d'être ici ce matin, vous propose de désigner comme président de séance M. Gavaudan, président de la Fédération des Bouches-du-Rhône, qui serait assisté de nos amis MM. Lefranc, Comte et Roche.

(Ces désignations sont ratifiées par acclamatitons.)

EXAMEN DES MODIFICATIONS AU REGLEMENT ADOPTEES PAR LE COMITE EXECUTIF

M. GAVAUDAN, *Président*. — L'ordre du jour appelle l'examen des modifications au règlement adoptées par le Comité exécutif.

M. KAHN. — Je demande la parole sur l'application du règlement.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Kahn pour un appel au règlement.

M. KAHN. — Il est d'usage, dans tous nos congrès, de tenir une séance préparatoire uniquement consacrée à la désignation de la Commission de vérification des pouvoirs. C'est ce que nous avons fait tout à l'heure.

Après ce premier acte indispensable, nos congrès ne s'ouvrent effectivement qu'à une séance de l'après-midi. Or, on vient de proposer dans cette réunion, qui n'est que la suite de notre séance préparatoire, d'examiner les modifications au règlement. Je proteste contre cette procédure, parce que le congrès n'est pas encore réuni. Le congrès ne sera véritablement constitué que cet après-midi à 14 heures. C'est à ce moment seulement que nous pourrons statuer sur toutes les modifications que vous voudrez nous présenter.

M. PFEIFFER, *Secrétaire général*. — Je réponds à M. Kahn que l'examen des modifications du règlement a été inscrit à un ordre du jour qui a été établi par le Bureau du Comité exécutif et communiqué à toutes les fédérations. Si le bureau du Comité exécutif a décidé de faire venir cette question à une séance matinale qui paraît un peu insolite à M. Kahn, c'est parce que nous avons un ordre du jour très chargé qui ne comporte pas, en dehors du grand débat de politique

générale qui doit s'instituer devant le Congrès, moins de 16 rapports inscrits, de sorte qu'il était à craindre, ce que vous ne désiriez certainement pas, que la question des modifications au règlement n'ait pu venir utilement en discussion au cours du Congrès d'Angers.

M. LE PRÉSIDENT. — Je suis surpris de l'observation de M. Kahn, car notre ordre du jour, qui figure au Bulletin du Parti, porte que la discussion des modifications au règlement viendra en discussion ce matin, et aucune protestation n'a été élevée contre cette inscription à l'ordre du jour du Congrès.

Cependant, l'Assemblée est souveraine. Etes-vous d'avis que, conformément à l'ordre du jour qui a été fixé, nous abordions l'examen des modifications à apporter au règlement ? (*Oui, oui !*)

La parole est à notre secrétaire général.

M. PFEIFFER, *Secrétaire général.* — Je vais donc donner connaissance au Congrès des différentes propositions de modifications au règlement dont il est saisi.

Vous savez que le règlement du Parti a fait l'objet de propositions de modifications qui ont été adoptées le 27 juin dernier, après examen préalable de la commission du règlement, d'une sous-commission spéciale et du Bureau du Comité exécutif, *par le Comité exécutif.* Ces propositions ont été imprimées et envoyées à toutes les fédérations.

D'autre part, la Conférence des présidents et secrétaires généraux de fédérations s'est réunie ce matin et a pris connaissance de nouvelles propositions de modifications qui lui étaient soumises par quatre fédérations. Le Bureau du Comité exécutif a également attiré son attention sur trois modifications qui lui paraissaient utiles.

Je vais vous donner lecture de ces modifications qui ont été adoptées pour ratification éventuelle du Congrès.

Les propositions de modifications demandées par le Bureau du Comité exécutif sont les suivantes :

1° Modification de l'article 13, paragraphe 5. — Le Bureau propose d'ajouter à ce paragraphe le texte suivant :

« Le Maroc et la Tunisie seront assimilés, pour leur représentation au Comité exécutif, aux départements algériens. Madagascar sera assimilée à une circonscription électorale. »

Cet article a été modifié dans les conditions suivantes :

Nous nous sommes aperçus que le règlement n'était pas régulièrement appliqué jusqu'à présent. En effet, par son application stricte, chacun des départements algériens a droit à huit délégués au Comité exécutif, alors que le Maroc et la Tunisie n'ont droit à aucune représentation. Il nous est apparu que nos amis du Maroc et de la Tunisie, qui ont fondé des Fédérations nombreuses depuis plusieurs années, devaient être équitablement représentés au Comité exécutif.

Nous avons donc demandé que le Maroc et la Tunisie aient droit comme chacun des départements algériens à huit délégués au Comité exécutif.

La même observation s'applique à Madagascar.

2° Art. 13. — Addition : Le Bureau du Comité exécutif a proposé d'ajouter à la fin de l'article 13 un paragraphe plus important.

D'après le règlement du Parti, et les décisions prises, les délégués des départements non constitués en Fédérations ne peuvent plus être maintenus au Comité exécutif à partir d'aujourd'hui, sauf décision contraire du Congrès, sur rapport du Bureau du Comité exécutif.

Or, nous avons à vous faire connaître que, grâce aux efforts des Bureaux précédents et du Bureau actuel, le nombre des fédérations constituées, qui était de 53 l'année dernière, s'élève aujourd'hui à 74, et que 10 autres fédérations sont en voie de formation. Nous avons donc la quasi-certitude qu'au 1er janvier prochain, nous compterons 84 fédérations. (*Très bien !*)

Aussi, le bureau du comité exécutif n'a-t-il pas cru pouvoir vous proposer de retirer dès maintenant leur

délégation au Comité exécutif à certains de nos amis, dont les efforts vont incessamment porter leurs fruits, puisqu'ils sont près de constituer une fédération dans leur département. Par ailleurs, il y a six départements dans lesquels nous n'avons pas encore la certitude qu'une fédération pourra se créer, mais dont nous devons réserver les droits : ce sont l'Ariège, l'Ardèche, la Corse, l'Eure-et-Loir, l'Aveyron et la Manche.

Dans un esprit de transaction, le Bureau du Comité exécutif vous soumet donc la rédaction suivante qui prendrait place à la fin de l'article 13 :

« Les délégués au Comité exécutif pour les départements où il n'existe pas encore de fédération pourront être maintenus au Comité exécutif jusqu'au 1er mars 1929. Après cette date, seuls pourront être maintenus au Comité exécutif les délégués présentés par les fédérations départementales. »

La Conférence des présidents et secrétaires généraux de fédérations a accepté à l'unanimité cette transaction.

Enfin, une modification tout à fait accessoire au règlement du Congrès, acceptée à l'unanimité par le Bureau, propose que le nombre des vice-présidents de séance du Congrès sera porté de 4 à 8.

Telles sont les propositions de modifications formulées par le Bureau du Comité exécutif. Je demande à M. le Président de les mettre tout d'abord en discussion et de les faire adopter s'il y a lieu. Nous passerons ensuite aux différentes modifications proposées par les fédérations et acceptées par la Conférence des présidents et secrétaires généraux de fédérations.

M. le Président. — La discussion est ouverte sur les propositions du Bureau du Comité exécutif.

Quelqu'un désire-t-il prendre la parole sur la première proposition dont M. le Secrétaire général a donné lecture, relativement à la représentation du Maroc, de la Tunisie et de Madagascar au Comité exécutif ?

Un Délégué. — On ne peut pas assimiler les colo-

nies, pays de protectorat ou pays sous mandat non représentés au Parlement, aux colonies qui y ont dès maintenant une représentation.

M. VARENNE. — Nous demandons que les colonies, comme les pays de protectorat et les pays sous mandat puissent être représentés par deux délégués, lorsque des militants réussissent à y constituer des comités radicaux et par conséquent à y étendre l'influence intellectuelle de la France.

M. PFEIFFER, *Secrétaire général.* — Nous sommes d'accord. Votre observation n'infirme nullement la proposition que j'ai soumise au Congrès.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix cette première proposition.

(Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous arrivons à la seconde proposition, sur laquelle M. Varenne demande la parole.

M. VARENNE. — Il était prévu que les délégués des départements où n'existe pas de fédération pourraient être maintenus sur avis du Comité exécutif. Ne pourrait-on pas ajouter « ou sur décision du Congrès ? »

M. LE PRÉSIDENT. — Le Bureau du Comité exécutif avait jusqu'ici le droit de maintenir ces délégués. Or, nous demandons au Congrès souverain de déclarer que toutes les fédérations départementales devront être constituées au 1er mars 1929, dernier délai. Si cette proposition est adoptée, il est évident qu'aucun délégué d'un département où n'aurait pas été constituée une fédération ne pourra être admis à siéger au Comité exécutif.

C'est cette proposition que je mets aux voix, telle que M. le Secrétaire général en a donné lecture.

(Adopté.)

M. LE PRÉSIDENT. — Quant à la dernière proposition relative au nombre des vice-présidents de séance, elle offre peu d'importance. Plus nous pourrons

contenter d'amis, mieux cela vaudra. Je ne pense pas qu'elle soit contestée. (*Non ! non !*)

Cette proposition est donc adoptée.

M. PFEIFFER, *Secrétaire général.* — Je passe aux propositions de modifications présentées par les fédérations.

La première de ces propositions a trait au paragraphe 1[er] de l'article 3 qui concerne les membres de droit. Ce premier paragraphe est ainsi conçu :

« Sont membres de droit :

« 1° Les sénateurs, députés, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement et les élus municipaux des villes d'au moins 50.000 habitants, adhérents au Parti. »

Certaines fédérations, entre autres la Fédération de la Seine, ont proposé de supprimer la mention « des villes d'au moins 50.000 habitants ». Par contre, notre ami M. Gavaudan, au nom de la fédération des Bouches-du-Rhône, M. Morieux, au nom de la fédération du Pas-de-Calais, M. Lenay, au nom de celle d'Indre-et-Loire, ont demandé le maintien de la rédaction primitive du paragraphe premier de l'article 3.

La Conférence des présidents et secrétaires généraux de fédérations a accepté le maintien de ce paragraphe.

M. VARENNE. — Je désire avoir une précision. Qu'entendez-vous par « membres de droit » ? Est-ce du Parti, ou est-ce du Comité exécutif ? La lecture des statuts indique qu'il y a une confusion sur ce point. L'examen des articles 1[er], 3 et suivants ne laisse place à aucun doute : la rédaction s'applique au « Comité exécutif ».

Dans un contre-projet que nous avons déposé, nous en faisons la différence très nette. Nous demandons de maintenir au mot « Parti » son sens étroit. Nous disons que tous les conseillers municipaux doivent être membres de droit du Parti, ce qui ne veut pas dire qu'ils seront membres de droit du Comité exé-

cutif. Cela veut dire que si un conseiller municipal, acceptant le programme du Parti, veut être adhérent au Parti, il n'est pas possible à un comité de base ou à une fédération quelconque de s'y opposer, sous la réserve des questions de moralité politique ou personnelle, bien entendu, ou à moins qu'il y ait violation des règlements.

Nous demandons donc que cette question soit renvoyée à la commission pour mise au point. Il est impossible, dans une question aussi grave, qu'on nous demande de nous engager à la légère et sur une confusion de mots.

M. le Président. — Il est évident qu'il s'agit ici du Comité exécutif. Sont membres de droit du « Comité exécutif » les catégories déterminées par l'article 3 ; mais il est bien entendu, et cela ressort de la lecture de l'article, que ces membres de droit doivent obligatoirement appartenir à un comité de base et à la fédération départementale.

M. Varenne. — Cela ne résout pas la difficulté, car si l'on accepte cette interprétation, l'article premier qui dit : « Le Parti est formé de... » devrait se lire : « Le Comité exécutif est formé de... ». C'est précisément pour écarter cette confusion que nous demandons qu'il soit bien spécifié aux articles 1er, 2, 3 et suivants, qu'il s'agit uniquement du Parti et non pas du Comité exécutif. N'oubliez pas que la composition du Comité exécutif est spécialement déterminée par les articles 11 à 13. Je vous demande donc de ne pas maintenir cette disposition de l'article 3 dans les dispositions générales ayant trait à la formation du Parti où il n'a rien à faire, et de le transposer dans les articles qui concernent la formation du Comité exécutif.

M. Grisoni. — Je me rallie d'autant plus volontiers au texte proposé par la commission, que c'étaient surtout nos collègues du Conseil municipal de Courbevoie qui étaient visés. Je m'y rallie, étant bien entendu, non seulement que pour être membre du

Comité exécutif il faut être membre du Parti, cela va de soi, mais que les conseillers municipaux des villes de plus de 50.000 habitants ne pourront être membres du Comité exécutif que s'ils ont reçu l'investiture du Parti au moment de leur candidature.

M. le Président. — Cela résulte du paragraphe 2 du même article : « les anciens élus ou candidats du parti », c'est-à-dire régulièrement investis par lui. Je crois que nous avons pris à cet égard toutes les précautions. Notre garantie essentielle est que nul n'est membre du parti, s'il n'est inscrit dans un comité de base d'une fédération.

M. Kahn. — Je respecte les conseillers municipaux des villes de 50.000 habitants, mais je respecte tout autant les conseillers municipaux des villes de 49.999 habitants. Si vous admettez les conseillers municipaux comme délégués de droit au comité exécutif, je ne vois pas en quoi le nombre de leurs électeurs pourrait les priver de ce droit, et je demande que puissent être délégués au comité exécutif les conseillers municipaux des villes de quelque importance que ce soit. Voilà la seule justice.

M. le Président. — Je mets aux voix la proposition de la Conférence des présidents et secrétaires généraux des fédérations qui tend au maintien pur et simple du texte adopté au Congrès de Bordeaux et qui a fait notre loi jusqu'à ce jour. (*Adopté.*)

M. Pfeiffer, *secrétaire général.* — La proposition suivante concerne l'article 5, paragraphe 4, qui oblige les fédérations départementales à adresser chaque année au comité exécutif, au plus tard dans le mois de janvier, les listes de leurs organisations adhérentes avec la composition du bureau de chacune d'elles, et la liste des membres inscrits sur leurs contrôles.

La fédération du Pas-de-Calais a fait remarquer que la mise à jour de ces listes chaque année représentait un travail impossible.

Pour ma part, je crois qu'il serait bon, pour l'organisme central, d'avoir une liste de tous les adhérents au Parti, surtout en vue de la période électorale.

La proposition de nos amis du Pas-de-Calais a été disjointe à la réunion des présidents et secrétaires généraux de fédérations.

M. le Président. — Nous avons considéré, en effet, que ces listes seraient des plus utiles au comité exécutif pour les besoins de la propagande. Quoi qu'en pense la Fédération du Pas-de-Calais, il ne s'agit pas là, pour les fédérations, d'une besogne impossible, attendu que les fédérations départementales doivent posséder, par leurs Comités départementaux et communaux, les éléments nécessaires pour établir ces listes et les communiquer au Comité exécutif.

Un délégué. — Il nous est impossible, à notre fédération, d'avoir la liste de tous nos membres. Notre secrétaire général ne peut même pas avoir la liste de tous les présidents et secrétaires de tous les comités de base. (*Exclamations !*)

M. le Président. — C'est qu'il y a un vice dans l'organisation de votre Fédération départementale. D'une manière générale, les présidents des Fédérations doivent connaître la composition de tous leurs comités.

Le Bureau vous propose de maintenir le texte tel qu'il a été adopté à Bordeaux, c'est-à-dire l'obligation pour les fédérations départementales de fournir au Comité exécutif la liste des membres inscrits sur leurs contrôles. (*Adopté.*)

M. Pfeiffer, *secrétaire général.* — Nous passons à l'article 13, relatif à la désignation des membres du Comité exécutif.

La Fédération de la Seine, par une lettre émanant de M. Besnard, président de cette Fédération, demande que l'on revienne, pour la nomination des

membres du Comité exécutif, au précédent texte du paragraphe 2 de cet article qui ne tenait compte que du chiffre des adhérents des Fédérations départementales, sans maximum de délégués par département.

Cette proposition a été disjointe à la réunion des présidents et secrétaires généraux de fédérations.

M. GRANDIGNEAUX. — Je ne veux pas croire que le Congrès du parti radical se laisse aller au préjugé qui consiste à opposer la province à Paris. (*Très bien!*) Ce serait faire preuve d'une mentalité tellement surannée et ridicule que je ne veux pas supposer un seul instant qu'on puisse se laisser guider par une préoccupation de ce genre.

Mais j'attire votre attention sur le fait que l'effort de la réaction est particulièrement violent à Paris, et cela se comprend. C'est toujours dans la capitale que se sont effectués les coups de force de la réaction. Je vous en prie, ne diminuez pas les possibilités d'activité des militants de Paris et de la banlieue qui ont déjà tant de peine à maintenir leurs forces groupées pour lutter contre la réaction parisienne. Si vous ne leur donnez pas, par leurs délégués au Comité exécutif, la facilité d'être mis au courant des travaux du Parti, nous ne pourrons plus les maintenir autour de notre drapeau.

Je veux attirer votre attention, non seulement sur le chiffre de la population que nous représentons, mais encore sur le chiffre des voix radicales et radicales-socialistes exprimées en 1928. Sur 170.000 électeurs, 78.000 se sont prononcés nettement pour le Parti radical et radical-socialiste. Or, pas une Fédération, y compris celle des Bouches-du-Rhône qui n'a eu que 16.000 voix, ne s'est prononcée aussi catégoriquement pour notre Parti. Je dirai même que la Fédération du Rhône, qui est admirablement représentée dans notre Congrès, ne compte que 42.000 suffrages radicaux-socialistes.

Je vous demande donc de maintenir la représentation parisienne, c'est-à-dire de supprimer la limitation à 10 délégués par département, ce qui empê-

cherait Paris de donner satisfaction à ses Comités qui ont besoin d'être défendus et représentés. (*Applaudissements.*)

M. MARRON. — Il ne s'agit pas d'opposer Paris et la province. Nous connaissons tous les difficultés particulières de la propagande radicale à Paris et dans la région parisienne. Il s'agit simplement d'établir une porportion équitable entre la représentation de Paris et celle de la province.

Je veux faire remarquer que le chiffre maximum de 10 délégués pour la Seine a été, au Congrès de Bordeaux, le résultat d'une transaction intervenue à la suite d'un échange de vues entre les représentants de la Fédération de la Seine et les présidents des autres fédérations.

Au surplus, il ne faut pas méconnaître que Paris, à côté des délégués élus, a des délégués de droit.

On a souligné d'ailleurs très justement à la Conférence des présidents et secrétaires généraux de fédérations que les membres de la Fédération parisienne, étant sur place, ont beaucoup plus de facilités pour participer aux travaux du Comité exécutif, de sorte qu'on peut dire à juste raison que la Fédération de la Seine a, sur l'orientation du Parti, une influence prépondérante.

Vouloir accroître la représentation de la Fédération de la Seine serait donc diminuer d'autant l'autorité des représentants des Fédérations départementales.

En conséquence, j'estime que le chiffre transactionnel fixé à Bordeaux doit être maintenu, et que la représentation de la Seine, avec ses délégués de droit, est parfaitement suffisante. Pour ces divers motifs, je demande le maintien du texte de Bordeaux qui me paraît établir une conciliation équitable entre la représentation légitime de la Seine et celle de la province. J'ajoute qu'il ne faut pas tenir compte exclusivement du chiffre de la population, il faut tenir compte aussi du chiffre des mandats.

M. MARTINAUD-DEPLAT. — Je ne reviendrai pas sur

les excellents arguments que M. Grandigneaux a fournis au bénéfice de la Fédération de la Seine. Il est certain que Paris et le département de la Seine représentent une très importante circonscription territoriale de la France et que le Parti radical-socialiste ne peut pas se désintéresser du sort de ses troupes dans cette circonscription.

J'ai indiqué à la Conférence des Présidents et secrétaires généraux de Fédérations que nous sommes dans la Seine dans une situation difficile. Nous luttons tous les jours contre les forces réactionnaires et les forces révolutionnaires qui sont admirablement organisées. Nous avons besoin de votre appui. Nous avons besoin de participer activement aux travaux du Comité exécutif.

Mais ce sont là raisons psychologiques qui pourraient ne pas vous paraître suffisantes dans une discussion sur le règlement pour entraîner votre adhésion. Il y a aussi des raisons d'équité.

Ces raisons d'équité résultent des chiffres que M. Grandigneaux vous a cités. Nous sommes, après la Fédération de l'Aude qui possède le plus de cartes du Parti, un département où, sur 59 circonscriptions électorales, bien que nous n'ayons eu que 27 candidats, nous avons réuni un chiffre important de voix, au point que nous pouvons affirmer que, si nous avions présenté un candidat dans chaque circonscription, ce ne sont pas 78.000 radicaux-socialistes qui se seraient affirmés sur notre doctrine, mais au minimum 100.000 électeurs qui, s'ils ne sont pas inscrits sur les contrôles de notre Parti, sont sincèrement épris de notre programme. Il me semble qu'ils ont bien le droit d'être représentés dans les travaux du Parti. Ce que nous demandons, c'est le retour à une ancienne rédaction qui ne tenait compte, pour la représentation au Comité exécutif, que du nombre des habitants.

Ceci dit, je réponds à M. Marron qui connaît bien Paris parce qu'il l'habite, bien que représentant de la province, et c'est ce qui permet, je le souligne en passant, aux provinciaux de dire que ce sont les Parisiens qui siègent au Comité exé-

cutif. (*Très bien! Rires.*) Je dis donc à M. Marron que la transaction dont il a parlé n'est pas celle qui avait été adoptée par le Comité exécutif, et je me permets de m'étonner qu'on présente au Congrès comme quelque chose de définitif et de soumis simplement à sa ratification une question si longuement controversée.

Il est exact qu'à Bordeaux, on a limité à 10 le nombre des représentants des départements au Comité exécutif ; mais, depuis le Congrès de Bordeaux, on n'a pas appliqué ce statut. On avait dit qu'on l'appliquerait au bout d'un an. Or, au bout d'un an, il est apparu...

M. VARENNE. — Non, il était applicable immédiatement.

M. GRISONI. — Et il n'a pas été appliqué en réalité.

M. MARTINAUD-DEPLAT. — Ne jouons pas sur les mots.

Le texte de Bordeaux a été si peu appliqué que la sous-commission du règlement a travaillé une partie de cette année à vous présenter un texte modifié et définitif, et que ce n'est pas pour son plaisir qu'on a fait imprimer 4 pages de texte qui nous font connaître les conclusions de ses travaux, approuvées par le Comité exécutif.

M. VARENNE. — Cela n'exclut pas l'arbitraire de la méthode.

M. MARTINAUD-DEPLAT. — La transaction de M. Marron s'est faite une première fois à la Sous-Commission du règlement. Elle s'est faite une seconde fois à la Conférence des Présidents et Secrétaires généraux de fédérations. Elle a été entérinée par l'accord des Présidents des fédérations qui siègent au Comité exécutif et par le Comité exécutif lui-même. Que disait-elle ?

Elle disait qu'on admettrait comme représentants au Comité exécutif, d'une part, les représentants

des membres des comités, à raison de 1 par 200 cartes prises, et, d'autre part, elle laissait intacte la représentation du nombre des habitants et supprimait dans le paragraphe qu'on vous a lu tout à l'heure le passage qui fixe un maximum de 10 délégués par département, ce qui donnait à la Fédération de la Seine, qui avait accepté cette transacion, la satisfaction qu'elle demandait.

Ce que je demande aujourd'hui au Congrès, en ma qualité de Secrétaire général de la Fédération de la Seine, ce n'est pas de faire siennes les réclamations de notre Fédération, ce n'est pas de s'en tenir aux raisons étrangement soutenues ici par M. Marron, c'est d'entériner le texte accepté par ceux-là mêmes qui vous demandent en ce moment de le modifier. Je vous demande de supprimer de l'article 13 ces mots : « avec maximum de dix délégués par département ».

Voilà la modification à laquelle nous tenons essentiellement. Voilà la véritable transaction, et je conclus avec M. Marron que je suis d'accord avec lui pour demander l'entérinement d'une transaction, à condition que cette transaction ne soit pas une duperie pour la Fédéraion de la Seine.

Un délégué. — J'appuie les observations de M. Martinaud-Deplat, auxquelles j'ajoute un argument d'ordre général. Ce n'est pas à l'heure où nous ne pouvons plus faire élire un radical-socialiste dans le département de la Seine, où nous menons une campagne très dure, où l'argent coule à flots contre nous où l'on nous combat avec les pires armes, qu'il peut être question, dans l'intérêt même du Parti, de diminuer en quoi que ce soit la représentation de la Fédération de la Seine.

Un autre délégué. — Je demande à notre président de séance, qui a présidé tout à l'heure la conférence des présidents et secrétaires généraux de fédérations de bien vouloir nous faire un résumé de ce qui s'est dit au sein de cette conférence.

M. le Président. — On me demande de résumer les discussions de la conférence des présidents et secrétaires généraux de fédérations. En réalité, cette conférence a été l'aboutissement de toutes les conférences de présidents de fédérations qui se sont tenues depuis le Congrès de Bordeaux.

A titre transactionnel, avant le Congrès de Bordeaux, il avait été convenu avec la Seine qu'alors qu'autrefois le nombre des délégués au Comité exécutif ne jouait que sur le chiffre de la population, il jouerait dorénavant, et cela pour donner satisfaction à la fois à Paris et à la province, non seulement sur le chiffre de la population, mais aussi sur le nombre de cartes prises par département. L'accord était ainsi complet, il donnait satisfaction à tout le monde.

Nos amis de la Seine, — c'est leur droit, je ne le leur conteste pas, — soulèvent de nouveau cette discussion. Ils demandent qu'en cette matière le chiffre de la population joue seul, et vous comprenez pourquoi, c'est qu'il ne joue que pour la Seine.

Or, ce qui a été dit à la conférence des présidents et secrétaires généraux de fédérations, et ce que je redis ici, c'est que dans les séances du Comité exécutif, c'est la Fédération de la Seine, c'est la Fédération de Seine-et-Oise, ce sont les Fédérations de quelques départements voisins qui prennent les décisions au nom du Parti tout entier, de la France tout entière. (*Applaudissements sur divers bancs. Protestations.*)

M. Grisoni. — Je demande la parole. Il est inadmissible qu'un président de séance fasse connaître ainsi son sentiment personnel. (*Bruit.*)

M. le Président. — On me demande de le dire.

Eh bien, puisqu'une transaction est intervenue, il est incontestable que Paris, par sa situation, par le nombre de ses membres de droit au Comité exécutif, par le nombre des membres que lui donnent les cartes qu'il détient, a la possibilité d'avoir la majorité à toutes les séances du Comité exécutif. Il ne

faut pas, ce qui serait profondément regrettable, et la province déjà le crie partout, qu'on puisse dire que Paris veut la régenter. (*Mais non! — Applaudissements sur divers bancs.*)

Ne poussez pas la province à faire du régionalisme, notre Parti en mourrait. Un accord est intervenu, je vous supplie de le maintenir, si vous ne voulez pas opposer demain la province à la capitale. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. GRISONI. — Je suis navré d'avoir à dire à notre cher ami Gavaudan qu'il est regrettable, dans un Parti républicain comme le nôtre, de voir un président de séance, si sympathique soit-il, et il l'est, intervenir ainsi dans le débat.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous répète qu'on me l'a demandé. (*Bruit.*)

M. GRISONI. — Laissez-moi m'expliquer. Je ne dis rien qui soit désagréable à personne. Je constate un fait.

J'ai entendu plusieurs fois faire état des décisions de la conférence des présidents et secrétaires généraux de Fédérations. Permettez-moi de vous dire, — je ne suis qu'un simple militant, — que le Congrès, qui réunit ici tous les militants...

M. LE PRÉSIDENT. — Est souverain.

M. GRISONI. — ...est souverain, ainsi que vous le dites en complétant ma pensée. (*Très bien!*) Je suis très heureux de voir l'unanimité se faire sur ce principe. Que ferions-nous ici, en effet, nous militants, si la conférence des présidents et secrétaires généraux de fédérations pouvait nous dicter nos décisions ?

Je parle au nom des militants que je connais, non pas seulement de ceux de Paris et de la banlieue, mais des militants de province, car je me permets de vous rappeler que, bien qu'habitant Paris, je suis né en Corse. Eh bien, nous n'acceptons

pas qu'on vienne dire ici que Paris et la province sont opposés. (*Applaudissements.*)

Ils ne peuvent pas, ils ne doivent pas l'être au sein du Comité exécutif, car nous pouvons le dire à nos jeunes amis, nous qui luttons dans le Parti depuis plus de vingt ans, le Comité exécutif n'a d'autre mission que d'exécuter les décisions de nos congrès et il n'a jamais pris une résolution qui ait pu toucher à la direction et à l'orientation du Parti. Je demande donc à tous les militants de province de ne pas continuer cette lutte fratricide entre camarades de province et camarades parisiens.

Nous avons suffisamment de philosophie pour accepter nos défaites dans le département de la Seine. J'ai été moi-même candidat à la députation et je connais les difficultés de la lutte dans la région parisienne. C'est pourquoi je m'adresse à nos camarades de province en leur demandant de tenir compte de notre situation difficile.

Je sais que s'il n'y avait pas de militants provinciaux, il n'y aurait plus de parti radical, mais il faut dire aussi que de nombreux délégués de province, qui habitent Paris et qui représentent leur Fédération de province au Comité exécutif, passent aux yeux de nos camarades de province qui ne peuvent pas venir à nos séances du Comité exécutif comme étant des Parisiens. Je suis sûr que, si je vous citais tous les délégués provinciaux qui habitent Paris, vous ne trouveriez pas sur 50 délégués deux véritables Parisiens.

C'est une proposition transactionnelle que celle qui tient compte du chiffre de la population. Ce n'est pas la faute des Parisiens ou des banlieusards s'il y a près de 5 millions d'habitants dans ce petit village qui s'appelle Paris et dans ce petit département qui s'appelle la Seine. Je demande à nos camarades de province de le comprendre.

Je leur demande surtout d'exprimer ici leur volonté. Je n'accepte pas, quant à moi, d'oligarchie dans un Parti démocratique comme le nôtre où doit régner l'esprit d'indépendance qui fait sa force. Je

n'accepte pas qu'une conférence de présidents serve d'intermédiaire entre l'expression de la volonté des militants et la voix du congrès.

Je demande donc à nos amis de province d'accepter cette transaction qui tient compte, pour la désignation des délégués du Comité exécutif, du chiffre de la population des départements qu'ils représentent. Ils auront fait ainsi le trait d'union fraternel indispensable entre la province et Paris. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. Varenne. — Si la province a parfois raison de se plaindre de Paris, il s'agit de savoir en ce moment si la solution qui est proposée par elle lui donnera satisfaction. Or, je ne le crois pas. Le Comité exécutif sera toujours Paris, même si vous le reniez. Ce qui importe avant tout, pour les militants de province comme pour ceux de l'agglomération parisienne, c'est que les comités locaux aient l'autonomie à laquelle ils ont droit et qu'on tente constamment de leur enlever.

M. Grisoni. — C'est une autre question.

M. Varenne. — Si la province sauvegarde son autonomie, je ne crois pas qu'il y ait grand inconvénient pour elle à ce que Paris ait une représentation un peu plus forte.

M. Marron. — Un mot seulement, pour dissiper une équivoque.

Il faut qu'il soit bien entendu que ce ne sont pas les fédérations de province qui demandent une modification : c'est la Fédération de la Seine qui veut une modification de la décision du Congrès de Bordeaux. Voilà sur quoi vous avez à voter. Ce n'est pas nous qui prenons une initiative que nous jugerions infiniment préjudiciable au Parti, parce qu'elle opposerait les provinciaux et les Parisiens. C'est la Fédération de la Seine qui, après avoir accepté un statut à Bordeaux, en demande maintenant la modification. A cette modification, nous voyons des objections. Je ne veux pas les développer en ce mo-

ment. Je veux simplement qu'il soit bien entendu que ce sur quoi vous avez à voter, c'est sur une proposition de la Fédération de la Seine qui demande une modification du statut de Bordeaux.

M. Ripault. — M. Marron m'oblige à lui répondre. Nous ne demandons pas une modification de ce qui a été décidé à Bordeaux. Nous demandons le maintien de ce qui a été fait depuis Bordeaux, puisqu'en réalité, malgré les décisions de Bordeaux, on a maintenu le *statu quo*, et nous le demandons dans l'état d'esprit suivant : nous ne voudrions pas que vous commettiez la faute qui permette de dire demain que les départements se sont mis en bataille contre la Seine, qu'ils ont souffert de l'oligarchie de la Seine, et que c'est pour cette raison qu'ils ont fait cet acte d'offensive.

On vous a dit qu'en réalité les délégués de la Fédération de la Seine sont tous des provinciaux. En voulez-vous un exemple ? Moi qui ai été pendant huit ans président de la Fédération de la Seine, je suis à ce point provincial que je suis maire de Châtellerault. Vouloir opposer l'esprit parisien et l'esprit provincial est donc parler d'une chose inexistante. La vérité est que ceux qui habitent Paris ou à proximité de Paris reçoivent des délégations des départements, et, à moins que vous ne vouliez avoir un Comité exécutif squelettique, vous ne pouvez pas faire autrement que ceux qui habitent Paris ne s'y trouvent parce qu'ils y sont déjà.

Ce qu'il ne faut pas dire en sortant de ce Congrès, c'est que les départements sont en bataille contre la Seine. (*Non, non !*)

Ce serait une faute politique, et je suis très content d'enregistrer ces dénégations.

J'ajoute que ce serait une injustice. Vous ne la commettrez pas.

Adoptez donc la proposition qui vous est faite. (*Non, non !*)

Je dois cependant la soutenir, au moins tant que vous n'aurez pas établi cette règle absolue que le nombre des délégués est en fonction des cartes pri-

ses, car c'est là la vrai règle. (*Applaudissements.*) Vous devriez avoir autant de délégués que de cartes, quelle que soit la population. Tant que vous n'aurez pas le courage d'adopter cette règle, adoptez donc la mesure transitoire qui vous est proposée. (*Applaudissements.*)

Un délégué. — Je tiens à protester contre une phrase de M. Ripault qui a semblé dire que la province se dresse contre Paris. Ce n'est pas vrai.

M. RIPAULT. — Je n'ai pas dit cela.

Le même délégué. — Je demande à tous nos amis de province de ne pas se prêter à la confusion qui pourrait s'établir sur ces paroles. La Seine demande quelque chose, mais la province ne demande rien contre elle. Nous sommes ici pour nous aider et non pour nous battre.

M. LE PRÉSIDENT. — Le débat me paraît épuisé.

Je mets aux voix la proposition de la Fédération de la Seine qui tend à supprimer dans le paragraphe 4 de l'article 13 des statuts les mots « avec maximum de 10 délégués par département. »

(Une première épreuve a lieu à mains levées. — Elle est déclarée douteuse par le Bureau.)

M. LE PRÉSIDENT. — J'appelle l'assemblée à se prononcer par assis et levé.

(L'épreuve a lieu. — Deux des membres du bureau, MM. Pernety et Martinaud-Deplat, déclarent que la proposition de la Fédération de la Seine est adoptée par 69 voix contre 65. — M. Gavaudan et M. Liautey estiment qu'il y a doute.)

M. LE PRÉSIDENT. — Le Bureau n'est pas d'accord, nous pourrions procéder à une contre-épreuve. (*Vives protestations. Bruit.*)

M. DASSONVILLE. — La question est assez grave pour qu'elle ne soit pas à la merci d'un vote par assis et levé. Le seul vote qui marquera la volonté des fédérations est le vote par mandats.

M. Grisoni. — Pour moi, le vote est acquis, et nous n'accepterons pas qu'on le remette en cause sous quelque forme que ce soit. Si le Bureau n'est pas d'accord, nous demandons la démission du Bureau. (*Bruit.*)

M. Pfeifer, *secrétaire général.* — L'Assemblée désire-t-elle que nous réservions la question soulevée par la Fédération de la Seine ? (*Non, non ! Mouvements divers.*)

M. le Président. — Mais enfin, Messieurs, je vous répète que les membres du Bureau ne sont pas d'accord sur le résultat du vote. Comment voulez-vous, monsieur Grisoni, quand le résultat d'un vote se tient à quelques voix, que le Bureau puisse compter, au milieu des allées et venues qui se produisent fatalement dans une salle comme celle-ci, le nombre exact des délégués assis et des délégués debout.

Tout ce que je puis faire, est de demander au Bureau de compter à nouveau les votants et de se mettre d'accord. (*Bruit prolongé.*)

M. le Président. — Le Bureau me déclare qu'il est maintenant d'accord. Par conséquent, le vote est acquis, et la proposition de la Fédération de la Seine est adoptée. (*Applaudissements sur divers bancs et vives protestations sur d'autres bancs.*)

Nous passons à l'article 19 sur lequel je donne la parole à M. le Secrétaire général. (*Non, non !*)

M. Varenne. — Les articles suivants comportent des dispositions très importantes qui nécessiteront encore une longue discussion. Nous ne pouvons pas terminer ce matin.

(*A ce moment, un certain nombre de congressistes quittent la salle des séances.*)

M. le Président. — Puisque nos camarades ne veulent pas poursuivre la discussion, je ne puis que lever la séance.

La suite du débat sera reprise dans une réunion ultérieure.

(La séance est levée à midi vingt minutes.)

PREMIERE SEANCE

Samedi 3 novembre après-midi

La séance est ouverte à 14 heures, sous la présidence de M. Edouard DALADIER, président du Comité exécutif du Parti républicain radical et radical-socialiste, député, assisté de M. LEVAVASSEUR, maire d'Angers, de M. HÉDARD, député de Maine-et-Loire, et des membres du Bureau en exercice

M. LE PRÉSIDENT. — Je prie M. Maurice Sarraut, président d'honneur du Parti, de bien vouloir prendre place au Bureau. (*Vifs applaudissements.*)

La parole est à M. Levavasseur, maire d'Angers.

DISCOURS DE M. LEVAVASSEUR

M. LEVAVASSEUR. — Messieurs, au moment où vous allez ouvrir les travaux du vingt-cinquième Congrès national du Parti radical et radical-socialiste, qu'il me soit permis de vous apporter le salut cordial de la municipalité d'Angers.

Je n'entreprendrai pas de vous dire, dans un long discours, tout ce que les vrais républicains attendent de ce Congrès. De graves questions y seront agitées, les problèmes les plus divers y seront traités, et de l'orientation que vous donnerez à la politique du Parti dépendront, pour une grande part, les résultats de la nouvelle législature.

Votre temps est précieux ! Vous êtes venus ici pour travailler, pour poursuivre l'œuvre de longue haleine commencée par les Waldeck-Rousseau, les

Pelletan, les Combes, les Léon Bourgeois. (*Vifs applaudissements.*) Vous ne faillirez pas à votre tâche.

Certes, dans une assemblée aussi nombreuse d'hommes qu'animent la même foi dans des destins meilleurs et la même volonté d'aboutir, des conceptions différentes peuvent naître, pour que de la discussion jaillisse l'éclair qui illuminera la route à suivre. Mais vous saurez poursuivre vos débats sans passion, sans violence, avec calme, chacun développant sa pensée avec l'assurance que donne une conscience paisible, avec la sincérité qui force l'estime et le respect de l'adversaire. (*Applaudissements.*)

Unis dans le commun désir de faire œuvre utile, vous saurez vous rallier à la formule la plus judicieuse, à celle qui permettra le plus sûrement et le plus rapidement de progresser, donnant ainsi une fois de plus l'exemple, et prouvant que le Parti radical et radical-socialiste est toujours le grand Parti démocratique, digne de son passé et à qui l'avenir peut faire confiance. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Hérard, député de Maine-et-Loire.

DISCOURS DE M. HÉRARD

M. Hérard. — Après les souhaits cordiaux de bienvenue que vient de vous adresser au nom de la ville d'Angers son distingué maire, notre excellent ami M. Levavasseur, j'ai le très grand honneur, ou pour mieux dire la joie profonde de saluer affectueusement, au nom de la Fédération radicale et radicale-socialiste de Maine-et-Loire, sans doute jeune, mais combien ardente et combien nombreuse, les délégués que nous envoie de tous ses départements la France républicaine.

Nous aimerions que nos amis, que nous sommes si

heureux de recevoir et que nous allons nous efforcer de traiter de manière à ne pas ternir la bonne renommée de l'hospitalité angevine, veuillent bien comprendre toute l'importance que revêt, pour nos régions de l'ouest, la réunion à Angers du 25e Congrès national.

Depuis le Congrès de Tours qui, si je ne m'abuse, a eu lieu en 1912, avant la grande tourmente, jamais notre Parti n'a tenu ses assises dans l'un de nos départements. Quinze ans, messieurs, pour faire son tour de France par ces temps d'automobilisme et d'aviation, c'est long, c'est même un peu long !

Je sais bien qu'il y a eu la guerre. Je sais bien que les étapes de nos Congrès d'après-guerre ont été successivement marquées en des villes et en des départements où notre présence était nécessaire. Au vrai, par les jours actuels, notre présence est partout nécessaire, partout indispensable à notre activité, tant nos adversaires de droite ici, nos voisins de gauche là, s'efforcent par des moyens différents certes, mais en vue de fins similaires, à nuire à notre prestige et à diminuer notre rayonnement. Nous ne saurions, au reste, leur en faire grief, puisque cette lutte constante, c'est l'essence même de la vie publique. Du moins, nous avons le devoir strict de nous défendre avec énergie.

Cette défense républicaine, qu'à trente ans d'intervalle les circonstances nous ont obligés à reprendre (*Très bien!*), croyez-moi, mes chers amis, et j'en appelle au témoignage des militants de l'ouest si nombreux en cette salle, vous ne pouviez mieux faire que de venir en proclamer l'urgence et la nécessité dans nos régions de l'Anjou, du Maine et de la Bretagne. (*Applaudissements.*)

Moins favorisés que beaucoup d'entre vous qui avez franchi depuis longtemps le stade des difficiles émancipations, nous luttons encore dans nos provinces pour conquérir et pour assurer nos libertés les plus élémentaires. Songez que, chez nous, l'idée de laïcité n'a point encore été élevée au-dessus des controverses quotidiennes, que notre enseignement est encore contesté, que nos maîtres sont toujours

brimés, que les parents de nos élèves sont souvent boycottés. (*Applaudissements.*)

Pensez que les écoles libres foisonnent dans nos campagnes. Voulez-vous un exemple ? 22 écoles nouvelles ont été ouvertes dans notre seul département de Maine-et-Loire à la dernière rentrée d'octobre.

Au reste, en citoyens tolérants que nous sommes, nous ne songerions nullement à protester contre ces créations si les moyens les plus blâmables n'étaient mis en œuvre pour assurer le fonctionnement de ces établissements confessionnels et leur prospérité au détriment de l'école laïque voisine considérée comme une rivale. Pour nous, mes chers amis, le bijou précieux d'une République juste et fraternelle ne cessera jamais d'être serti d'un idéal de laïcité souveraine. (*Applaudissements.*)

Peut-être à certains d'entre vous cette conception paraîtra-t-elle un peu attardée. Hélas, nous n'avons point pu marcher du même pas alerte que vous tous et nous avons dû nous adapter, pour le mieux cultiver, au sol dans lequel nous creusons un dur et pénible sillon. Aidez-nous — je sais bien que c'est là votre pensée et votre but — à rendre inébranlable cette instruction nécessaire de la démocratie. Et alors, avec quelle joie, le cœur léger, l'esprit rassuré, nous nous élancerons avec vous sur la route, ardue d'ailleurs aussi, du seul progrès économique et social ! (*Applaudissements.*)

Vous avez compris, messieurs, l'aide immense que, par son retentissement dans nos départements, le Congrès national du Parti radical pouvait nous apporter. Soyez-en remerciés au nom de tous les radicaux de l'ouest par la Fédération radicale et radicale-socialiste de Maine-et-Loire qui s'honore et se réjouit de vous accueillir aujourd'hui.

Mes chers amis, vous attendez avec une légitime impatience le discours de notre cher président, M. Edouard Daladier. (*Vifs applaudissements.*)

Permettez-moi d'abord de le saluer au nom de vous tous et de lui apporter le tribut de respect et d'affection que nous lui devons pour la haute conscience, l'énergie prudente et avisée, la sage fermeté

avec lesquelles au cours de l'année écoulée, qui a été une année exceptionnellement dure, il a, au difficile poste du pilote, conduit, malgré les écueils, le beau navire qui porte le présent et surtout l'avenir de notre grand Parti. (*Vifs applaudissements.*)

Permettez-moi de saluer respectueusement les ministres radicaux présents dans cette salle (*applaudissements*), et celui qui n'aurait pas manqué de venir à Angers, si un malheureux accident ne l'avait éloigné de nos travaux : je veux dire notre excellent ami M. Léon Perrier, auquel, au nom de tout le Congrès, je souhaite un prompt et définitif rétablissement. (*Applaudissements.*)

Laissez-moi exprimer vos cordiales amitiés à nos collègues du Parlement, les anciens si riches d'expérience, les jeunes si généreusement ardents, dont la tâche, souvent plus malaisée qu'il ne semble a besoin d'être préparée par le laborieux effort de nos Congrès.

Et si vous voulez me le permettre — et ici c'est mon cœur qui parle — laissez-moi saluer, en même temps que les parlementaires, celui dont unanimement nous souhaitons le rapide et triomphal retour au poste de combat qu'il a déjà si brillamment tenu, notre ami Camille Chautemps (*vifs applaudissements*), auquel nous, les radicaux de Maine-et-Loire, nous sommes depuis si longtemps si profondément attachés par le triple et vigoureux lien du voisinage, de l'affection et de la reconnaissance. (*Nouveaux applaudissements.*)

Enfin, c'est à vous, militants, que j'exprime nos sentiments de cordialité bien sincère. Vous êtes, et puissiez-vous longtemps le rester, le gage vivant de cette démocratie française, fille et héritière directe du Tiers-Etat de la Révolution, dont, quoi qu'on dise, le Parti radical est le mieux qualifié pour exprimer les volontés et réaliser les espoirs, ce Parti radical qui demeure, malgré la haine, malgré la calomnie, malgré l'injure, le plus grand Parti national, le vrai Parti républicain. (*Vifs applaudissements répétés.*)

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

(Au moment de prendre la parole, M. le Président est salué par les vifs applaudissements de l'assemblée.)

M. LE PRÉSIDENT. — Mes chers collègues, au nom du Comité Exécutif, j'ai la grande joie de remercier le citoyen Levavasseur, maire d'Angers, le citoyen Hérard, député, et avec eux tous les militants radicaux-socialistes de Maine-et-Loire, de l'accueil si cordial et si affectueux qu'ils nous ont réservé. Je les félicite, en votre nom, d'avoir collaboré avec tant de dévouement à l'organisation si délicate du Congrès National. Puisse-t-il donner à la propagande de nos amis en ces régions difficiles, où notre Parti vient d'ailleurs d'enregistrer des succès importants, une vigueur nouvelle pour le progrès de notre idéal dans les provinces de l'Ouest. (*Applaudissements.*)

J'adresse un amical salut de bienvenue aux représentants de toutes les Fédérations radicales-socialistes de France, à tous les délégués qui se sont imposé un long voyage et de lourdes charges afin de répondre à l'appel du Parti. L'impressionnante assemblée qui s'est ici réunie constitue la meilleure réponse à nos adversaires qui annoncent tous les jours pour le lendemain la disparition du radicalisme. Nous leur accordons volontiers un temps illimité afin qu'ils puissent polir et repolir les oraisons funèbres qu'ils préparent en notre honneur, depuis un quart de siècle, mais qu'ils n'auront pas de sitôt le plaisir de prononcer. (*Rires et applaudissements.*)

Dans ce discours inaugural, je désire, citoyens, vous rendre compte du mandat que vous nous avez confié au Congrès de Paris. J'essaierai de préciser ensuite l'importance politique du Congrès d'Angers.

Le Parti radical-socialiste dans le pays

L'an dernier, à Paris, au Congrès de Wagram, vous nous avez donné la mission de continuer l'œuvre de nos éminents prédécesseurs, afin de créer des Fédérations départementales, heureux mode d'organisation qui préserve notre Parti aussi bien d'une centralisation excessive qui ne tiendrait pas compte des diversités régionales que d'une autonomie qui serait une cause fréquente d'incohérence et de dispersion des efforts. L'an dernier, notre Parti était formé de 48 Fédérations départementales. Il en possède aujourd'hui 80. Je pense qu'avant la fin de la présente année, tous les départements compteront une Fédération. De même, depuis l'année dernière, nous avons reçu trente mille adhésions nouvelles. Enfin, notre Office de Documentation et nos services de Propagande renseignent, à l'heure actuelle, 400 journaux hebdomadaires, qui défendent dans toute la France la doctrine et l'action de notre Parti. (*Applaudissements.*)

Elections législatives et élections cantonales

De même, malgré les circonstances difficiles pour nous où se sont déroulées les élections législatives et si douloureux que soient les échecs de plusieurs de nos amis qui honorent notre Parti et par leur sincérité et leur talent, notre groupe de la Chambre compte 125 députés et demeure le plus nombreux de tous les groupes parlementaires.

Cependant, aucun parti n'a été attaqué avec plus de violence, et avec plus d'injustice. D'une part, il a dû faire face aux critiques de ceux qui, n'ayant jamais voulu affronter avec nous les responsabilités du pouvoir en des heures graves (*vifs applaudissements*) prétendaient rejeter sur nous le poids des

déceptions des classes laborieuses que nous avions cependant défendues avec énergie. (*Nouveaux applaudissements*). D'autre part, alors que dans sa majorité, en des circonstances presque tragiques, il avait adhéré à l'Union Nationale parlementaire, formation temporaire et transitoire due à des circonstances exceptionnelles, il a subi, de la part des prétendus apôtres de ce système politique, les injures les plus grossières et les calomnies les plus passionnées. (*Applaudissements.*) Souvenez-vous de cette extraordinaire débauche de tracts, d'affiches illustrées, répandus à coups de millions dans le pays par toutes ces organisations de droite dont la presse multiplie aujourd'hui les appels doucereux à l'union. Ce furent précisément les plus modérés d'entre nous, ceux qui avaient fait les plus grands sacrifices à cette nouvelle union sacrée, qui subirent les plus violentes attaques. (*Applaudissements*).

Cependant, grâce au dévouement de nos militants, notre Parti a riposté avec énergie à tous ces assauts. Il a gardé ses positions. Et c'est de lui que dépend, de ses décisions, de sa volonté, l'orientation politique et l'action de la nouvelle législature. Le succès que nous avons remporté aux élections cantonales, où nous avons acquis plus du tiers de l'ensemble des mandats, nous permet d'espérer que désormais nous pouvons reprendre la marche en avant. (*Vifs applaudissements.*)

Autonomie du radicalisme

Question de clairvoyance et d'énergie, certes, mais aussi question de discipline. Si les 125 voix de notre groupe parlementaire faisaient bloc dans tous les scrutins décisifs (*Ah! ah!*) comme elles le firent notamment dans le débat sur la stabilisation, aucun Parti ne pourrait exercer une influence comparable à la nôtre. (*Applaudissements.*) A cet égard, je puis

témoigner de la volonté d'union qui anime tous nos élus. Permettez-moi de dire que le rôle du Congrès national est de la rendre encore plus ardente, en définissant avec clarté le programme essentiel qui doit inspirer nos efforts communs. Trop souvent, dans le Parti, on critique les élus, alors que trop souvent le Parti lui-même se borne, dans ses Congrès, à des déclarations générales au lieu de dire avec netteté à quelle action politique, à quelles réformes essentielles nos groupes parlementaires doivent consacrer leur activité. (*Applaudissements.*) Je souhaite que le Congrès d'Angers, sans hostilité systématique mais sans complaisance servile envers quelque gouvernement que ce soit (*très bien !*), uniquement soucieux de l'indépendance et de la dignité de notre Parti, de son devoir envers la France républicaine, trace un programme minimum de réformes démocratiques et sociales que notre groupe du Parlement, reprenant son rôle d'animateur des majorités républicaines, traduira en textes législatifs, vigoureux et précis. (*Applaudissements*).

Dans une séance plénière du Comité Exécutif de notre Parti, le 9 novembre 1910, le président qui s'appelait alors Emile Combes (*Vifs applaudissements.*), prenant la parole, suivant son expression, « à un moment de crise », nous conseillait alors de rester nous-mêmes. « C'est par l'autonomie, disait-il, par une existence propre et indépendante que nous resterons ce que nous avons été, ce que nous sommes, ce que nous voulons être : Le Parti réformateur de la République laïque, démocratique et sociale. » Et il ajoutait : « Nous n'avons pas la prétention d'être les seuls à servir la République... Nous ne nourissons aucune pensée d'hostilité contre ceux qui la servent sincèrement à côté de nous. Mais comme nous avons, en tant que parti, nos idées propres sur la meilleure façon de servir la République, nous entendons conserver en thèse générale, le droit absolu de la servir suivant les principes de notre Parti, et c'est là précisément la raison d'être de notre autonomie. » (*Vifs applaudissements.*)

Programme d'abord

Autonomie, existence propre et indépendante, liberté du radicalisme, qui ne doit être à la suite d'aucun autre parti, autant d'expressions qui traduisent lé sentiment qui inspirait l'année dernière le Congrès de Wagram et qui, je l'espère ardemment, inspirera aussi le Congrès d'Angers : Programme d'abord !

Telle est, en effet, l'idée essentielle qui nous permet d'apprécier les invitations qui nous sont adressées de divers côtés, parfois avec une vigueur telle qu'elles ressemblent plutôt à des sommations. Notre doctrine a été définie et précisée avec une remarquable continuité par tous nos Congrès Nationaux. L'œuvre de nos rapporteurs au Congrès d'Angers, que je remercie en votre nom de leur admirable labeur, avait pour but de fixer le programme minimum qui doit guider notre action dans la présente législature. C'est la seule méthode qui soit digne d'un grand Parti. Au premier plan, nous plaçons les idées que nous devons servir. C'est le souci de les faire triompher, et lui seul, qui doit déterminer notre tactique. Celle-ci doit être la conséquence logique de notre volonté de réaliser les réformes qui répondent au sentiment et aux espérances de la démocratie, ainsi qu'aux exigences de la vie moderne. (*Applaudissements.*)

Le rôle du Congrès d'Angers me paraît être de définir et de préciser ce programme minimum afin que nulle équivoque, afin que nulle confusion ne soit possible lorsque viendra l'heure de l'action. Déjà, l'étude les ordres du jour votés par nos Fédérations nous permet d'en tracer les lignes essentielles. Organisation de la Paix, liquidation définitive de la guerre mondiale par un accord général que seule rendra possible l'entente de la France et de l'Allemagne ; à l'intérieur, remaniement de la fiscalité, selon la justice dans le cadre de l'impôt successoral et de l'impôt général sur le revenu ; école unique ;

réduction progressive des dépenses militaires et navales qui dépassent aujourd'hui en valeur-or les dépenses d'avant-guerre ; politique sociale hardie par la réalisation du programme de la C.G.T. auquel notre Parti a d'autant plus volontiers donné son adhésion qu'il y retrouvait les traits essentiels de sa propre doctrine sociale, telle que l'ont définie Léon Bourgeois et Pelletan (*Applaudissements*) ; maintien et application dans leur texte et dans leur esprit de toutes les lois de laïcité contre lesquelles a été récemment déclanchée une tortueuse offensive. (*Vifs applaudissements.*) Pour réaliser ces réformes qui se heurtent à tant de résistances, notre Parti fait appel à tous les républicains, à tous les démocrates pour qui la République n'est point un mot, une forme vide, un vain décor, mais, au contraire, le mouvement, la bataille incessante contre les privilèges qui doivent être détruits jusqu'à leur racine. (*Vifs applaudissements.*)

Daladier

Le radicalisme et l'union nationale

Je ne me dissimule pas que de telles déclarations soulèveront de vives critiques de la part de ceux dont notre éminent président d'honneur, Maurice Sarraut, disait l'année dernière que « pour eux l'Union Nationale n'est plus un accord momentané pour aboutir à certains résultats souhaitables dans l'intérêt du pays, mais bien un instrument de domination, destiné à servir leurs rancunes comme leurs ambitions ». Vous connaissez leur thèse que développent à l'envi les journaux qui se prétendent modérés. Ils nous invitent à former l'aile gauche d'une grande coalition qui s'étendrait des radicaux jusques et y compris la Droite. A la rigueur, ils se contenteraient de ne comprendre, dans cette vaste majorité bigarrée, qu'une partie des radicaux, ceux que la grâce aurait touchés (*Rires*), les autres, les réprouvés, étant condamnés à se traîner à la remorque du parti socialiste pendant toute l'éternité. Et l'objet

de cette coalition, ce serait la lutte conre le socialisme, brusquement considéré comme plus dangereux que le communisme lui-même pour l'ordre, la famille et la propriété.

D'autre conservateurs agitent, à nos yeux, comme un épouvantail, une situation financière qui serait toujours précaire, malgré le miracle si souvent célébré, et aussi malgré les onze milliards d'impôts, dont les deux tiers frappent uniquement les classes laborieuses, que les Chambres ont dû voter en 1926. (*Applaudissements.*) Ils reprennent contre nous l'accusation que nous regrettons de retrouver parfois dans les discours officiels (*Très bien !*), d'avoir « conduit la France au bord de l'abîme », alors que la responsabilité des crises subies pèse, uniquement, sur les hommes qui, suivant la tradition de leur caste, parvinrent à battre les gouvernements démocratiques, par une campagne meurtrière contre le crédit public. (*Vifs applaudissements.*)

Nous répondons aux uns et aux autres que nous ne songeons nullement à abolir les frontières qui séparent notre Parti du Parti socialiste. Nous avons toujours été et nous demeurerons partisans de la propriété individuelle, aussi éloignés aujourd'hui qu'hier des doctrines collectivistes. (*Bravo ! bravo !*) Mais sur le terrain de l'action démocratique, dans la bataille quotidienne pour les réformes sociales, je reste fidèle à l'entente des gauches qui seule a permis l'œuvre de libération qui est l'honneur de la République. (*Applaudissements.*) Je dirai tout à l'heure comment je conçois cette Entente et par quels moyens elle peut se réaliser avec une sincérité et une loyauté réciproques. Mais permettez-moi d'affirmer tout d'abord que si notre Parti répondait à l'invitation dont je parle et s'orientait vers une alliance avec les conservateurs, ils perdrait à la fois sa dignité et sa raison d'être. (*Applaudissements.*) Il apparaîtrait bientôt aux masses comme l'héritier de cet opportunisme que nos pères ont combattu avec tant de vigueur. Il cesserait d'être le grand parti de la démocratie française pour disparaître et s'anéantir dans une coalition de satisfaits. (*Très

bien !) Pour nous, il importe, au contraire, de revenir à une vie politique, normale, déterminée par l'existence de partis solidement organisés, assez forts pour faire prévaloir leur programme dans la direction gouvernementale. (*Applaudissements.*)

C'est dans cet esprit que je voudrais répondre aux critiques dont nous avons été l'objet de la part de membres importants du parti socialiste unifié. Je ne crois pas qu'il y ait lieu, en ce moment du moins et à cette tribune, de discuter longuement les griefs d'ordre électoral dont leur journal s'est fait l'écho. Aussi bien, d'une part, les Fédérations radicales et les élus mis en cause ont eux-mêmes déjà répondu ou répondent actuellement à ces reproches. D'autre part, il me serait facile d'articuler à mon tour des griefs du même ordre. C'est ainsi qu'aux élections législatives, à Paris, dans le 15e arrondissement, le candidat des Droites, M. Bertrand d'Aramon, n'a été élu contre le radical-socialiste Taillart que par suite du désistement pur et simple du candidat socialiste unifié M. Bobinger. C'est ainsi que dans l'Aude, dans l'arrondissement de Castelnaudary, notre ami Mistler arrivant en tête au premier tour de scrutin, le candidat des Droites se retire et invite ses électeurs à voter pour le candidat socialiste qui, bien qu'arrivé troisième, maintient sa candidature au scrutin de ballottage. Je répète que je pourrais citer d'autres faits qui se sont produits en diverses régions aussi bien aux élections cantonales qu'aux élections législatives, des candidats socialistes ayant, en certains départements, invoqué contre nous pour bénéficier des voix réactionnaires notre prétendu sectarisme. Si l'on veut rétablir, comme le désire notre Parti, dans toute sa vigueur et dans toute sa pureté, la tactique éprouvée de la discipline républicaine qui valut aux Gauches de si fécondes victoires, ce n'est point par des articles ou des discours de polémique qu'on y parviendra, mais par un accord loyal conclu par des représentants autorisés des deux partis. (*Très bien !*)

Je n'insisterai pas davantage sur la campagne que les organes socialistes mènent également contre

nous, sur l'accusation qu'ils nous adressent d'avoir manqué de courage et d'énergie ou sur les reproches véhéments q'ils nous font de ne pas avoir renversé, trois jours après la stabilisation, le gouvernement actuel. Si j'ai le devoir, comme Président de notre Parti, de leur répondre, je le ferai avec calme et en dédaignant de prendre le ton dont on use parfois à notre égard. Si les radicaux manquaient d'énergie, pourquoi donc les socialistes qui en ont une provision si abondante (*Rires*), ont-ils refusé, à diverses reprises, et aux heures les plus difficiles, de prendre à côté de nous, avec plus d'énergie que nous, la responsabilité du pouvoir? (*Vifs applaudissements.*) Pourquoi est-il permis à M. Vandervelde d'être ministre dans un cabinet de coalition présidé par M. Poulet, chef du parti catholique belge et pourquoi, en France, est interdite la participation socialiste à un cabinet radical? (*Nouveaux applaudissements.*)

Pourquoi trois députés socialistes allemands peuvent-ils faire partie à Berlin, en 1921-1922, d'un ministère de coalition présidé par M. Wirth, chef du parti catholique, et pourquoi leurs camarades français se voient-ils interdire toute participation à un gouvernement démocratique? (*Nouveaux applaudissements.*) Certes, je rends hommage à la fidélité du soutien que les socialistes français ont donné à ce gouvernement. Mais la politique de soutien est désormais une politique périmée. Seule est désirable et possible une politique de collaboration au gouvernement, comme dans les Assemblées, animée par la volonté d'appliquer un plan d'action établi d'un commun accord. J'ai la certitude d'être l'interprète de notre Parti tout entier, de notre Parti unanime, en affirmant ici que nous sommes prêts à cette collaboration pour la réalisation d'un programme de gouvernement nettement déterminé. (*Vifs applaudissements.*)

Au lieu de donner au peuple le spectacle débilitant d'une dispute d'écoles, apportons-lui les réalités qu'il attend. « Hors de l'Union des Gauches, disait Léon Bourgeois, il ne peut y avoir que de bruyantes

et inutiles manifestations, suivies de l'ajournement indéfini de toute organisation pratique et vivante ». Et Jaurès, à une époque de discorde entre les républicains : « Ainsi se croisaient à l'heure même où les républicains auraient dû se concerter pour agir, les récriminations de part et d'autre. C'était sottise, car la vérité est que, dans notre pays, la réaction a une force normale et traditionnelle qu'il ne dépend d'aucune fraction du parti républicain d'abolir en un jour, ni par une politique de prudence, ni par une politique d'audace. »

Tels étaient les conseils uniquement inspirés de l'intérêt de la démocratie que ces deux grands esprits donnaient aux républicains. Ils gardent aujourd'hui toute leur valeur. Hors de cet accord des Gauches, pour une œuvre commune de progrès, les partis de conservation sociale demeurent les arbitres de la vie politique. Ainsi se prolonge une période d'équivoque et de confusion néfaste à la démocratie.

Est-il besoin de dire que si, contrairement à nos espérances, notre appel n'était pas entendu, les résultats que nous désirons ne seraient pas obtenus. Mais notre volonté d'agir n'en serait pas amoindrie. Quoi qu'il advienne, nous accomplirons notre devoir envers le pays républicain. Avec calme, avec patience, préférant agir que parler, nous avons surmonté la crise qui menaçait notre Parti. Il est aujourd'hui plus fort, plus vivant que jamais. Il approfondit ses racines dans toutes les régions françaises. Si nous pouvions avoir quelques doutes sur ce point, les clameurs de nos adversaires suffiraient à nous rassurer. Mais, voici que la presse conservatrice, dans les articles innombrables qu'elle consacre cette année à notre Congrès National, nous accuse d'être venus tenir ici une sorte de Soviet. Il est inutile de répondre à de telles sottises. La vérité est que notre Parti est venu affirmer, à Angers, son entière indépendance, et travailler de toutes ses forces à établir la charte des réformes qui permettra de réaliser l'union de tous les républicains.

Citoyens, à l'œuvre pour la République laïque, mocratique et sociale. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

M. le Président. — La parole est à M. Fabius de Champville pour soumettre au Congrès le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

M. Fabius de Champville, *rapporteur de la Commission de vérification des pouvoirs.* — Votre Commission de vérification des pouvoirs, composée de MM. Secqueville, Fouquart, Boulais, Garnier (Orne), Wagner, Malissard, Saint-Brys, le Dr Detay, Delabie, Fabius de Champville, Balduzzi, Lecoq, Huchard, Delorme, Anquetin, Lefeuvre et Max Viterbo, a bien voulu me désigner comme président rapporteur et a choisi comme secrétaires MM. Anquetin et Delorme.

Après avoir examiné les pouvoirs qui lui étaient soumis, votre commission a conclu à la validation de tous les membres présents au Congrès, à l'exception de quelques délégués dont les mandats ont été frappés de suspension jusqu'à lundi matin, c'est-à-dire au moment où le Congrès, qui a seul qualité pour cela, décidera s'ils peuvent ou non siéger régulièrement au Congrès.

Votre Commission, en effet, n'a pu qu'enregistrer les plaintes formulées contre MM. Pouchus et Layec, du Finistère ; Riellan, de l'Ille-et-Vilaine ; Meslet, de Maine-et-Loire ; Denise, du Var ; Aublanc, de Saône-et-Loire, dont elle vous propose d'accepter la présence au Congrès s'ils ont la carte régulière de congressiste jusqu'au moment où ils pourront en appeler devant le Congrès de l'exclusion qui les frappe.

Il y a aussi la question du citoyen Fleiser dont la délégation nous a semblé régulière. S'il y a des con-

testations sur ce point, elles seront tranchées lundi matin.

Sous ces réserves, votre Commission vous propose de considérer comme validités les pouvoirs de tous les délégués présents au Congrès.

M. LE PRÉSIDENT. — Je consulte le Congrès sur la validation des pouvoirs des délégués dans les conditions indiquées par notre rapporteur.

(L'Assemblée prononce cette validation.)

M. LE PRÉSIDENT. — En conséquence, je déclare le Congrès constitué et ses délibérations valables.

NOMINATION DE LA COMMISSION DE LA DÉCLARATION DU PARTI

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la nomination de la Commission de la déclaration du Parti.

Pour cette nomination, je vous propose de décider que feront partie de la Commission de la déclaration du Parti les anciens et les nouveaux parlementaires, les présidents et secrétaires généraux de toutes les fédérations, ainsi que les membres du bureau.

Il n'y a pas d'opposition ?

La Commission de la déclaration du Parti est ainsi constituée.

D'autre part, comme nos coutumes veulent que toutes les grandes commissions soient des commissions ouvertes, j'invite tous nos collègues à choisir les commissions dans lesquelles ils voudront siéger.

Enfin, il y aurait lieu de nommer une commission chargée de rapporter les vœux à notre dernière séance. Je vous propose de désigner pour cette commission MM. Fabius de Champville et Perney.

(Adopté.)

ADRESSE DE SYMPATHIE AUX POPULATIONS DES ANTILLES

M. le Président. — La parole est à M. Fabius de Champville.

M. Fabius de Champville. — Je crois qu'il ne serait pas digne du Parti de lever cette séance sans envoyer à nos amis des Antilles, qui ont été ruinés par un cyclone et qui sont dans la misère, l'expression de toute la sympathie émue du Parti radical et radical-socialiste. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Le Congrès vient de marquer par ses applaudissements qu'il s'associe unanimement à cette proposition.

Personne ne demande plus la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à 15 heures 20 minutes.)

DEUXIEME SEANCE

Dimanche 4 novembre, matinée

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Camille CHAUTEMPS, assisté de Messieurs Jammy SCHMIDT, BERNHEIM et CAZALS comme vice-présidents, et de MM. MAULION et VINCENT comme secrétaires.

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT. — Au nom du Bureau et au mien, je remercie cette Assemblée de l'honneur qu'elle nous a fait en nous appelant à diriger ses débats ce matin.

Mes chers amis, j'ai déjà eu si souvent l'occasion de prendre la parole au cours de nos Congrès que je crois pouvoir me permettre de vous éviter un nouveau discours et vous demander de vous mettre immédiatement au travail.

On a dit hier que le « programme d'abord » devait être la formule du Parti. Le moment est venu de l'établir et de faire une sage doctrine. Je salue ceux qui veulent bien y collaborer et servir ainsi le bien public.

Je dois vous signaler que l'ordre du jour de notre séance est particulièrement chargé. Nous entendrons nos rapporteurs avec toute l'attention que méritent leur talent et la conscience de leurs études. Mais je

dois adresser à tous les orateurs, en leur donnant moi-même l'exemple, l'appel traditionnel à la brièveté, en ajoutant ce conseil de l'amitié et de l'expérience que la brièveté n'est pas exclusive de la précision et que nos débats y gagneront en clarté.

Je donne donc tout de suite la parole à M. Durafour, rapporteur des questions de politique sociale.

LA POLITIQUE SOCIALE

M. DURAFOUR, *rapporteur.* — Je m'applaudis d'avoir à présenter au Congrès, en cette séance matinale, les aspects de la politique sociale du Parti sous les auspices du Président que l'Assemblée vient de se donner, M. Camille Chautemps, qui incarne dans le pays tout entier les plus nobles traditions démocratiques de notre Parti et qui, dans les hauts postes qu'il a occupés avec tant d'honneur, a toujours défendu notre doctrine et notre programme avec une énergie et une autorité auxquelles nous rendrons un hommage mérité. (*Applaudissements.*)

Je m'abstiendrai, dans le court exposé que je désire vous présenter, de toute phrase grandiloquente et de toute promesse fallacieuse. Nous sommes avant tout des réalisateurs, et la réalisation implique, dans les promesses qu'on engage, de la prudence et de la méthode.

Au cours du Congrès de Paris qui a précédé la grande consultation nationale, le Parti radical a présenté aux masses populaires des villes et des campagnes un large programme très étoffé, très substantiel, et cependant pondéré et raisonnable, et qui demeure dans le cadre des possibilités parlementaires et financières.

Ce programme, nous l'avons porté aux masses électorales. Il a été approuvé, dans de nombreuses circonscriptions, par une énorme majorité, et je ne crois pas trahir la vérité en ajoutant que c'est à son audace et à sa sagesse combinées que nous devons une partie des résultats électoraux que nous avons

eu le plaisir d'enregistrer. Ce programme, nous avons aujourd'hui à le mettre en œuvre.

Je me borne à indiquer très brièvement quels sont les problèmes dont l'état parlementaire est suffisant pour permettre d'affirmer que, sous les conditions d'activité et de discipline qui sont l'honneur du Parti, ils peuvent être réalisés au cours de l'année parlementaire qui va s'ouvrir et avant qu'un prochain Congrès nous ait réunis.

Mais, auparavant, il me plaît de marquer que, dans l'ensemble des réformes qui ont été préconisées, deux d'entre elles ont déjà franchi les barrages du Parlement : la première est la loi des assurances sociales, la seconde est la loi capitale des habitations à bon marché.

Ces deux réformes, le Parti radical n'a pas cessé de les préconiser.

La loi sur les habitations à bon marché a fait l'objet de rapports éloquents et documentés de notre ami Michelis au cours de nos précédents Congrès, et je me plais à rappeler la belle et substantielle intervention de notre ami Charles Lambert à la tribune de la Chambre au moment où celle-ci s'apprêtait à entériner le texte qui lui était offert par le gouvernement. Sur cette loi, il importe de le constater, le Parti radical a marqué son empreinte.

Quant à la loi des assurances sociales, nous n'avons pas cessé au cours de nos précédents Congrès d'en réclamer l'adoption par les Chambres. C'est à notre insistance qu'est due la mise à l'ordre du jour de la Chambre, avec l'assentiment du gouvernement, de cette grande réforme consacrée par le vote définitif du 5 avril 1928.

Mais nous avons fait mieux. Nous n'avons pas cessé de réclamer l'adoption *ne varietur* du texte du Sénat, méthode hors de laquelle il n'y avait pas possibilité d'entérinement de la loi avant la séparation des Chambres. Cette méthode a triomphé, et sans vouloir enlever à d'autres formations politiques le bénéfice de leurs efforts, je crois pouvoir dire, sans exagérer la vérité, que la loi des assurances sociales

est aussi, en grande partie, l'œuvre du Parti radical. (*Applaudissements.*)

Il me reste maintenant à étudier très rapidement devant vous quelles sont les réformes auxquelles je faisais tout à l'heure allusion, et qu'une fois de plus, je m'en excuse, je désigne de ces mots « celles dont l'état parlementaire permet d'escompter l'adoption rapide au cours de cette année même », réalisation immédiate par conséquent, qui ne constitue ni un leurre, ni un mirage pour les masses populaires.

Ces réformes, vous les connaissez. J'ai souvent exposé cette question dans les Congrès du Parti.

C'est tout d'abord la ratification immédiate de toutes les conventions internationales du travail encore en suspens devant les assemblées.

De cette question, je n'en dirai que peu de mots. Vous connaissez l'œuvre magnifique du Bureau International du Travail. Vous savez la puissance de la législation internationale, puissance qui se traduit tout à la fois par l'égalisation des conditions de concurrence entre les industriels des différents pays et par la consécration définitive des législations qui, placées sur le terrain purement national, demeurent toujours précaires et révocables.

Or, depuis près de huit ans, à la suite d'événements sur lesquels il est inutile d'insister, un certain nombre de ces conventions n'ont pas encore été ratifiées par le Parlement français. Au début de 1928, nous étions le quatorzième ou le quinzième pays en retard sur ces ratifications dues en vertu des traités. Depuis, nous avons regagné un peu de terrain grâce à l'effort qui a été celui de nos amis, soit à la Chambre, soit au Sénat. Il importe de le compléter et d'apposer la signature de la France sur toutes ces conventions qui n'ont pas encore été ratifiées. (*Applaudissements.*)

La seconde réforme, c'est le renforcement des cadres de l'inspection du travail, condition indispensable de la méthodique et sûre application de nos lois ouvrières.

Nous ne disposons à l'heure où nous sommes que d'un effectif insuffisant de 132 inspecteurs du travail

répartis sur la France entière et obligés d'assurer les conditions de sécurité et d'hygiène à près de 10 millions de travailleurs français.

Nous ne cesserons pas de demander que cette réforme aboutisse, car nous ne sommes pas de ceux qui considèrent que l'effort parlementaire doit se limiter à l'adoption par les deux Chambres des textes qui leur sont présentés. Nous suivons affectueusement nos lois dans le pays et nous sommes meurtris de voir que la plupart d'entre elles demeurent lettre morte parce que les organes de contrôle et d'exécution sont notoirement imparfaits et insuffisants. (*Applaudissements.*)

Une troisième question, sur laquelle j'appelle l'attention du Parti et celle des parlementaires, est celle des mutilés du travail.

Nulle question n'est plus émouvante. Il n'est pas de ville que vous ne représentiez et où vous exercez votre apostolat républicain, dans laquelle vous n'ayez vu défiler ces longues cohortes de pauvres gens, manchots, mutilés privés de l'usage d'une ou de deux jambes, aveugles même, et je connais des mutilés du travail qui trustent toutes ces infirmités et qui sont à la fois privés de l'usage des membres inférieurs et de la vue.

Le sort qui leur est fait dans notre législation, qui devrait être la plus humaine et la plus généreuse de toutes, est pitoyable. Ceux dont la rente a été liquidée, pour les aveugles surtout, au début du siècle, au temps des faibles salaires, se trouvent réduits à vivre avec 800 ou 1.000 francs par an. Des hommes, reconnus juridiquement par les tribunaux, scientifiquement par les médecins, atteints d'une incapacité totale sont réduits à vivre, eux et leur famille, avec une allocation tellement minime et misérable qu'on se demande comment le désespoir ne les étreint pas au point de les inciter à quitter une vie qui s'est faite aussi dure pour eux.

Nous vous demandons d'affirmer sur ce point votre doctrine d'humanité par le relèvement des rentes qui leur sont accordées et par le mécanisme tout à la fois d'une caisse autonome et de la péréquation des

rentes sur la base de 8.000 francs. (*Applaudissement.*)

Mais nous avons une grande loi en chantier, que nos Congrès ont fait avancer. Notre ami Justin Godart a déposé un projet de loi tendant à remanier la loi de 1898 pour en faire disparaître certaines erreurs, notamment ce principe du demi-salaire contre lequel je ne cesserai de protester, car il est tellement inhumain qu'on se demande comment, dans notre France républicaine, il a pu subsister pendant trente ans, ce principe qui veut qu'un manœuvre gagnant 20 francs par jour, somme considérée comme indispensable à l'existence, voie son salaire réduit à 10 francs, à l'heure où il est frappé dans l'exercice de son travail.

Le texte nouveau est en instance devant le Sénat. Je m'adresse du haut de cette tribune, qui est pour nous la plus haute de toutes, à tous les sénateurs républicains, à tous ceux qui relèvent des directives et des disciplines de notre Parti, et je les adjure à leur tour de voter la réforme telle qu'elle a été adoptée par la Chambre, car un remaniement aurait pour conséquence inévitable d'entraîner un retour du projet devant la Chambre des Députés et d'ajourner indéfiniment une réforme essentiellement humaine à laquelle notre Parti s'est toujours profondément attaché. (*Applaudissements.*)

Il est un quatrième projet, qui n'est point non plus une œuvre de démagogie, car tous les projets dont je vous parle en ce moment ont été étudiés par les commissions parlementaires et votés par des majorités écrasantes, parfois même par l'unanimité de la Chambre, tous les partis se confondant et voulant en avoir l'honneur et la responsabilité : je veux parler du projet de création de vacances obligatoires d'atelier.

Il n'est pas possible d'admettre plus longtemps la différence qui sépare les travailleurs des chemins de fer, qui bénéficient d'un congé, de ceux, par exemple, que je représente particulièrement, les plus malheureux, les plus sacrifiés les plus héroïques même de tous les travailleurs français, les ouvriers mi-

neurs, qui n'en bénéficient pas. Je prends cette corporation comme exemple type.

Comment admettre que, dans un grand pays démocratique comme le nôtre, des hommes qui, pendant l'année entière, travaillent dans des souterrains noirs, au milieu de la boue ou de l'eau sale, tantôt recevant sur les épaules des courants d'air glacés, tantôt vivant dans une atmosphère surchauffée, et qui ne voient pas la lumière du jour pendant six mois, n'aient pas le droit, eux aussi, d'aller passer, comme les gens fortunés, huit ou dix jours à la campagne ? (*Applaudissements.*) Pourquoi n'auraient-ils pas le droit d'accompagner leurs enfants dans les œuvres généreuses, comme celle du pasteur Combes, qui les dirigent chaque année vers les horizons de la mer ou vers les beautés des Alpes ou des Pyrénées, où ils puiseraient, dans le réconfort de ces courtes vacances, la force de reprendre le lendemain leur labeur avec plus d'élan et plus d'activité? (*Nouveaux applaudissements.*)

Je demande au Congrès radical de faire sien ce projet déposé par un ministre du travail radical, et de proclamer devant les 10 millions de travailleurs français que désormais l'ouvrier n'est plus un esclave attaché à sa rude tâche depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre, mais un homme libre qui échappe pendant quelques jours à la dépendance du patron et se sent le citoyen d'un pays démocratique.

M. Charles Lambert. — Et le ministre qui a déposé ce projet est M. Durafour. (*Applaudissements.*)

M. Durafour, *rapporteur.* — Oui, mais si je n'avais pas eu autour de moi des hommes comme Charles Lambert, Chautemps et Cazals, j'aurais été dans l'impossibilité d'accomplir une pareille tâche. (*Très bien !*)

Une autre suggestion apportée hier par Madame Brunschvicg, dont nous saluons le magnifique apostolat, c'est le remaniement de la loi du 10 juilet 1915 sur le salaire minimum des ouvrières travaillant à domicile dans l'industrie du vêtement.

Nous demandons que cette loi soit étendue à tous les artisans, à tous ceux qui peinent dans un modeste atelier ou 6e étage, dans la mansarde de la petite ouvrière parisienne ou provinciale. Nous demandons que tous ces artisans, qui connaissent toutes les tristesses des travailleurs et qui n'en ont pas souvent les avantages matériels, soient placés sous la protection de la loi du 10 juillet 1915 étendue et mieux aménagée. (*Applaudissements.*)

Enfin, nous avons une autre revendication qui puise dans certains événements d'actualité des raisons profondes d'attirer l'attention du Congrès : c'est l'organisation de la sécurité ouvrière.

Il s'est produit, il y a quelques mois, une effroyable catastrophe dans le pays que je représente. Des mineurs ont été foudroyés sur place par des courants de gaz carbonique. D'autres ont cherché à regagner l'issue de la mine, qui était à près d'un kilomètre, en se traînant à travers des galeries noires et boueuses pour revenir au jour, à la vie sauve.

Dernièrement, à Paris, dans une industrie tout à fait différente, nous avons eu une autre catastrophe. Parce qu'un architecte n'avait pas conçu ses plans d'une façon suffisamment scientifique, parce qu'un défaut de technique avait été commis, un immeuble s'est brusquement effondré, ensevelissant sous ses décombres une vingtaine de travailleurs qui y étaient occupés.

Or, en 1925, suivant d'ailleurs, je tiens à le dire, les suggestions qu'au moment de la remise des pouvoirs m'avait soumises M. Justin Godart, j'avais pris un décret qui organisait, implicitement tout au moins, hélas sans les sanctions qu'une loi seule peut procurer avec elle, la création de délégués ouvriers à la sécurité.

Nous sommes de ceux qui pensent qu'en dehors de la technique des ingénieurs, devant la compétence et la probité desquels nous nous inclinons toujours, il y a place, dans l'organisation de la sécurité ouvrière, pour ce pressentiment de l'homme qui travaille et qui sent passer sur ses épaules les risques

qu'il court, pour cette sorte de flair que les mineurs en particlier possèdent au suprême degré, à telles enseignes que vingt-quatre heures avant la catastrophe de Rochelamolière des délégués mineurs disaient aux ingénieurs sortis des plus grandes écoles du pays : « il y a danger, l'aération est insuffisante. » Il en est de même dans l'industrie du bâtiment, et dans combien d'autres industries dangereuses ou insalubres.

Je demande au Congrès d'affirmer, plus haut que par des décrets, la netteté, la fermeté de sa politique sociale, en remettant aux travailleurs eux-mêmes le soin de leur sécurité, et de dire qu'à côté des avis techniques, que nous considérons comme les plus précieux, il y aura place pour les indications comminatoires des travailleurs eux-mêmes, venant dire aux patrons : « Vous faites cette construction dans des conditions telles qu'il y a danger pour nous. » Si cette méthode avait été suivie, le désastre de Vincennes n'aurait pas eu lieu, vingt vies humaines auraient été sauvées, des femmes en deuil et des orphelins en larmes seraient des femmes heureuses et des enfants chéris par leurs pères.

Nous ne devons pas tolérer que pareils malheurs se renouvellent. En tous cas, s'il est vrai qu'il y á dans tous les accidents humains une part de hasard, qu'aucune mesure législative ne peut conjurer, nous aurons au moins la conscience de nous dire que nous avons fait l'impossible pour éviter de pareilles catastrophes. (*Applaudissements.*)

Voilà l'ensemble des questions que je vous signale, dégagées de tout esprit démagogique, reposant tout entières sur le terrain des solides préparations parlementaires, ayant atteint par conséquent leur complet degré de maturité, bien étudiées par les Commissions, adoptées par elles souvent, je le répète, à l'unanimité des membres et dans la confusion des partis désireux d'apporter leurs bulletins de vote à ces réformes démocratiques.

Je demande de la façon la plus instante à tous les sénateurs et à tous les députés du Parti audessus de toutes préoccupations politiques qui sou-

vent peuvent paralyser les meilleures consciences, d'être fidèles aux engagements qu'ils ont pris. A la vérité, la tâche que nous accomplissons dans ces grandes assises serait vaine et stérile si, au lendemain des engagements solennels que nous prenons, il suffisait de brusquer contingences parlementaires pour ruiner ces engagements et retirer ainsi aux masses populaires le bénéfice des réformes qu'elles attendent.

C'est là, laissez-moi vous le dire, une des conditions de la pérennité de notre Parti. C'est une des conditions de l'évolution de la démocratie française dans le domaine du suffrage universel et des possibilités parlementaires. Car le jour où, fatigué d'incessantes promesses qui ne seraient suivies d'aucune réalisation, le peuple indigné, écœuré, irrité, se retournerait contre nous, il n'y aurait plus pour lui que deux hypothèses : ou le communisme triomphant avec totes ses violences, ou le fascisme avec toutes ses horreurs (*Applaudissements.*)

Je ne veux pas établir un programme social trop lointain, car notre œuvre est loin d'être achevée. Lorsque nous aurons réalisé les quelques réformes que je viens d'énumérer, un immense champ d'activité s'ouvrira à nous dans tous les domaines : établissement d'un minimum de salaires, participation des ouvriers aux bénéfices, création d'actions de travail. Eh bien, je le déclare bien haut, ce programme, à la fois ample et généreux, je demande à la démocratie française de l'écarter un moment de ses yeux pour lui permettre de réaliser d'abord les réformes que j'ai indiquées et qui sont immédiatement réalisables.

Ce que je demande aussi à mes amis, c'est de ne pas oublier que nous sommes avant tout le parti du travail, non seulement celui des ouvriers des villes, mais aussi des ouvriers des campagnes. Nous confondons dans la même sollicitude et dans la même affection les ouvriers agricoles et les ouvriers urbains, comme nous confondons dans la même sollicitude les travailleurs manuels et les travailleurs intellectuels, ainsi que le travail de l'humble artisan

en proie à ses soucis dans l'obscurité de sa modeste chambre et le labeur du petit commerçant inquiet des échéances prochaines et souvent exploité par des intermédiaires voraces ou écrasé par les grosses maisons à succursales multiples.

Nous défendons le travail, et non pas le capital, dans notre Parti. Nous le défendons, parce que nous voulons qu'il soit honoré, parce que nous souhaitons voir la démocratie se développer sans cesse, parce que nous considérons qu'un homme qui n'accomplit aucune tâche quotidienne, manuelle ou intellectuelle, devrait être mis hors la loi comme la guerre elle-même qui n'est le plus souvent que le fruit de cerveaux désœuvrés. (*Applaudissements*).

Conservons cette doctrine, et me retournant non pas seulement vers mon cher ami Lambert qui préside la commission de politique sociale avec tant d'autorité et de clairvoyance, mais vers tous nos amis parlementaires de la Chambre et du Sénat, je leur demande de mettre en œuvre au plus tôt les décisions de ce Congrès afin que soient réalisées demain par les républicains que nous sommes les promesses que nous avons faites à la démocratie ouvrière de ce pays. (*Vifs applaudissements*).

M. le Président. — Je suis certain d'être votre interprète en félicitant M. Durafour des sentiments nobles et généreux qui ont inspiré son discours, et qui ne font pas seulement honneur à l'auteur du rapport sur la politique sociale, mais au Parti qui anime de telles convictions. (*Applaudissements.*)

La parole est à Mme Brunet.

Mme Brunet. — J'ai assisté hier soir à une réunion communiste qui était organisée dans cette ville, et je vous laisse à penser dans quels termes on y a parlé du Parti radical. On a dit aux ouvriers qui étaient présents : « Le Parti radical est un parti de bourgeois. Il ne s'inquiète pas des besoins de la classe ouvrière. »

Je ne suis qu'une femme, et cependant j'ai eu le courage de monter à la tribune et de répondre ce que M. Durafour vient de nous dire : « Il n'y a pas parmi

nous que des bourgeois ! Il y a aussi des hommes et des femmes qui aiment la classe ouvrière et qui veulent son bien. »

M. Durafour a raison : c'est un grand devoir pour notre Parti de l'intéresser aux questions sociales. Si nous voulons que la classe ouvrière ne soit pas exaspérée de son sort, il faut lui montrer que nous voulons faire quelque chose pour elle et que nous nous efforçons de réaliser les réformes qu'elle réclame depuis si longtemps.

M. Durafour a parlé en particulier de donner des congés payés aux ouvriers. Le jour où les ouvriers pourront aller passer quinze jours payés ou trois semaines à la campagne, les révolutionnaires et les communistes ne pourront plus rien sur eux.

Comprenons qu'il est exaspérant pour les ouvriers, dont nous connaissons les misères et le rude labeur, de n'avoir jamais un jour de repos dans l'année. Cette année, où il faisait si chaud, ils voyaient chaque jour, pendant qu'ils étaient accablés de fatigue, partir les trains bondés de touristes à destination de la mer ou de la montagne. Peut-on les blâmer dans ces conditions de réclamer la révolution à grands cris ?

Il y a ici des industriels, de hommes de cœur. Je les supplie de donner à leurs ouvriers quelques jours de congé par an. (*Applaudissements.*)

Un délégué. — Je demande aux parlementaires de faire des textes de loi clairs et précis, qui ne permettent aucune interprétation abusive. Je suis un ancien industriel, et j'ai vu des confrères tourner la loi avec une facilité dérisoire. Si les lois étaient bien faites, ce serait impossible.

M. Weymann. — Je me permets d'adresser des félicitations à Mme Brunet. Elle a dit en particulier à la réunion communiste à laquelle elle a assisté que, depuis quinze ans, elle avait étudié tous les programmes politiques, et qu'elle estimait que celui du Parti radical était le meilleur de tous. (*Très bien !*)

J'ai une question à poser à M. Durafour. J'habite l'Algérie, dont je suis ici délégué. Les mutilés du

travail en Algérie sont dans une situation tout à fait spéciale. On leur applique la loi de 1898, c'est-à-dire que ceux qui ont droit à une pension ne touchent que 0 fr. 50 par jour, soit 0 fr. 30 pour eux et leur femme et 0 fr. 20 pour leurs enfants. Il y a là une anomalie qu'il convient de signaler. Il est fréquent que des industriels fassent venir en Algérie des ouvriers spécialistes pour les besoins de leur industrie. Si ces ouvriers sont victimes d'accidents, ils ne touchent pas en Algérie, la même pension que leurs camarades touchent en France. Il faudrait que les lois métropolitaines, surtout d'ordre social, soient applicables de *plano* à l'Algérie.

M. DURAFOUR, *rapporteur*. — Je vous remercie de votre question. Comme président à la Chambre du Groupe parlementaire des mutilés du travail, je vous promets qu'elle ne sera pas perdue de vue, et qu'une proposition de loi sera déposée dès la rentrée tendant à l'assimiliation complète à ce point de vue des travailleurs de l'Algérie et de la France, qui ne font qu'une seule et même patrie. (*Très bien !*)

Voici résumé en une motion l'ensemble des suggestions qui vous sont présentées. Cette motion a été rédigée d'accord avec M. Charles Lambert, président de la commission de politique sociale. (Voir aux annexes).

Un délégué. — Cette motion parle des travailleurs « de France et d'Algérie ». Je désire qu'on remplace le mot « Algérie » par le mot « colonies ».

M. DURAFOUR, *rapporteur*. — C'est entendu.

Un autre délégué. — D'autre part, monsieur le Rapporteur, vous envisagez dans votre motion l'assimilation totale des mutilés du travail et des mutilés de guerre. Il y a cependant entre eux cette différence que le service des pensions des mutilés de guerre s'éteindra progressivement par suite des décès successifs des pensionnés, et que d'ailleurs les pensions des mutilés de guerre sont payées sur le budget de

l'Etat, tandis que celles des mutilés du travail sont alimentées par le budget des compagnies d'assurances. Il faudrait indiquer qu'en aucun cas l'Etat ne pourrait se substituer aux grandes compagnies d'assurances, car ce sont ces compagnies qui réalisent de gros bénéfices, qui doivent faire les frais de ces pensions, et non pas le contribuable.

M. Durafour, *rapporteur*. — Grand compte doit être tenu de votre observation. Il ne serait pas admissible, en effet, que les compagnies d'assurances-accident, dont les bénéfices ont dépassé 150 millions au cours de l'année 1927, récupèrent sur les grands, les moyens et surtout les petits industriels les sommes qu'elles seraient tenues de débourser. Des formules protectrices devront être incorporées dans la loi pour tenir compte de votre observation.

M. le Président. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. Durafour, avec les adjonctions qui résultent de la discussion (Adopté.)

La parole est à M. Charles Lambert.

M. Charles Lambert. — Dans la réunion qu'elle a tenue hier, la commission de politique sociale, après avoir entendu le rapport de notre ami Durafour, a décidé de retenir dans ce rapport toutes les suggestions susceptibles de passer dans le domaine de la réalité au cours de cette législature et, si possible, même au cours de l'année. Nous n'avons pas voulu, comme l'a signalé M. Durafour, établir un trop vaste programme, afin de sérier les questions et d'aboutir dans la mesure du possible à des réalisations pratiques.

Il est cependant une question dont notre ami Duradoir n'a pas parlé, car la commission de politique sociale m'a prié de le faire moi-même devant le Congrès : il s'agit d'une question éminemment douloureuse concernant une catégorie de malheureux qui sont sacrifiés au point de vue social et auxquels le Congrès s'honorera de bien vouloir s'intéresser pendant quelques minutes, je veux parler de la catégorie

de ces gens catalogués sous le titre « vieillards, infirmes et incurables privés de ressources », dans la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance obligatoire.

Cette loi prévoit deux catégories d'assistés : ceux qui sont assistés à domicile, et ceux qui sont assistés dans des hospices publics ou privés, ou encore chez des particuliers.

Le traitement fait à ces deux catégories d'assistés est tout différent, et, vous le remarquerez, il est tout au désavantage de ceux qui sont peut-être au point de vue social les plus intéressants. Tandis que les assistés dans les hospices, les hôpitaux, ou chez des particuliers, reçoivent des subventions de l'Etat qui peuvent atteindre le chiffre de 10 francs par jour en moyenne, les assistés à domicile, dans des conditions déterminées, à condition que leur revenu ne dépasse pas 480 francs — et encore cette somme a-t-elle été portée à 720 francs — déduction faite du produit de leur travail, ne reçoivent que des gratifications, car on ne peut pas appeler cela une aide, qui varie entre 15 et 30 francs, et atteignent au maximum 40 francs par mois.

C'est un scandale que les gens qui demandent à être assistés dans les hôpitaux, qui deviennent par conséquent une inutilité complète au point de vue social, soient favorisés dans les conditions que je viens d'indiquer, pendant que ceux qui demandent à rester à domicile, qui peuvent être encore une aide si minime soit-elle au point de vue social, qui maintiennent entre eux et leur entourage une atmosphère de sympathie plus particulièrement nécessaire sur la fin de leurs vieux jours, soient nettement sacrifiés.

Ainsi, la loi pousse ces gens à ne pas rester à leur domicile où ils coûteraient infiniment moins cher à la collectivité, et à demander leur admission dans les hospices publics ou privés, ou chez des particuliers.

Le nombre de ces malheureux est assez considérable. Parmi eux, il est une catégorie plus particulièrement intéressante, celle des assistés qui ont besoin d'une tierce personne, tels que les paralytiques, les aveugles.

Avec mes amis Massimi et Bruyas, j'ai concrétisé la

situation de ces malheureux dans une proposition de loi tendant à instituer en faveur des assistés à domicile ayant besoin de l'aide constante d'une tierce personne, les aveugles, les paralytiques, etc., une allocation équivalente à celle des assistés placés chez des particuliers, et je prierai le Congrès de faire sienne cette proposition. Nous ne demandons pas, en raison de la situation budgétaire, une refonte immédiate et complète de la loi d'assistance, mettant sur le même pied l'assisté à domicile et l'assisté dans les hospices ou chez des particuliers. Mais tout au moins, en attendant cette refonte nécessaire à laquelle il faudra qu'on vienne, nous demandons que les assistés à domicile qui ont besoin d'une tierce personne pour les conduire dans l'existence soient traités sur un pied d'égalité avec ceux qui sont assistés chez des particuliers. (*Applaudissements.*)

C'est la raison pour laquelle je vous soumets un vœu relatif aux assurances sociales; ce vœu a été adopté et complété par diverses suggestions pour que la loi sur les assurances sociales soit appliquée dans le cadre des idées laïques.

M. Marc Honnorat. — Nous aurons d'autant plus de raisons d'adopter la motion généreuse de M. Charles Lambert que les assistances à domicile sont le plus souvent prononcées parce qu'il n'y a pas de place dans les établissements hospitaliers. Dans le département de la Seine, qui est pourtant un des plus riches de France, il y a une insuffisance de lits qu'on ne peut pas soupçonner.

Les vieillards indigents sont obligés d'attendre des dizaines d'années pour entrer dans un établissement hospitalier, et ce n'est qu'à l'âge de 70 ou 75 ans qu'ils peuvent espérer y trouver place. On applique la loi de 1905, je ne crains pas de le dire, avec une certaine férocité, parce que les départements et les communes ne veulent pas faire les sacrifices nécessaires pour avoir des établissements hospitaliers en nombre suffisant, et on se réfugie dans le maquis de

la loi pour ne pas donner aux nécessiteux l'assistance à laquelle ils ont droit.

C'est pourquoi j'appuie la motion de M. Charles Lambert que le Congrès s'honorera d'adopter

Mme Brunschvig. — M. Durafour nous a dit que la commission de politique sociale demandait l'application et l'extension des conventions internationales de Washington. Je m'adresse maintenant aux parlementaires.

Il ne s'agit pas seulement de ratifier des conventions internationales : il faut les appliquer

Le Parlement va voter le budget. Nous demandons aux parlementaires de veiller, notamment en ce qui concerne l'application de la loi sur les femmes en couches, à ce que les fonds nécessaires soient votés pour que, dès cette année, les femmes en couches ne continuent pas à toucher l'allocation ridicule qu'elles perçoivent à l'heure présente pendant les semaines qui précèdent l'accouchement.

La convention est votée. Maintenant, messieurs, donnez l'argent. (*Applaudissements.*)

M. Lefèvre. — Il y a aussi une modification utile à apporter à la loi d'assistance aux vieillards. Il est profondément ridicule qu'on déduise de la somme de 30 francs qui leur est accordée les maigres allocations provenant de l'assistance privée. Membre d'une commission d'appel dans mon département, j'ai vu récemment diminuer sur ces 30 francs une somme de 12 francs qui représentait un repas donné toutes les semaines par un ancien patron. (*Exclamations.*) L'assistance privée sera rapidement tarie si elle est convaincue de ne pas profiter aux intéressés. Il ne faut pas que ces allocations, données généreusement à titre privé, soit en nature, soit en espèces, soient soustraites des allocations légales d'assistance. (*Très bien !*)

M. Gratien. — Ne serait-il pas possible de demander une modification de la loi de 1905 sur l'assistance

ayant pour but de payer tous les assurés obligatoires au coefficient 5 ?

J'ai montré, dans ma campagne électorale qui a été tout entière faite sur la politique sociale, que bien des familles font hospitaliser de vieux parents dans les hôpitaux départementaux parce que les vieillards ne touchent qu'une allocation dérisoire de 30 ou 40 francs par mois, qui est insuffisante à couvrir les frais qu'ils occasionnent. Si l'allocation était multipliée par le coefficient 5, ils toucheraient 150 ou 200 francs, et je suis persuadé qu'alors, 95 pour 100 des enfants garderaient leurs vieux parents à la maison. (*Très bien !*)

M. Honnorat a dit que l'hospitalisation était très tardive parce qu'on manquait de lits dans les hospices du département de la Seine. Il n'en manque pas tant qu'il le croit pour les assurés obligatoires. Pour ma part, j'ai fait placer des centaines d'assurés dans un délai relativement court, d'un mois au maximum. Ceux que je n'ai jamais pu faire placer, ou qui ont attendu cinq ou dix ans avant d'être hospitalisés, ce sont les petits rentiers, les malheureux qui n'ont que 1.500, 1.800 ou 2.000 francs de rente. Je connais, dans le département de la Seine, plus de 70 octogénaires qui attendent ainsi leur placement depuis dix ans parce qu'ils ont été économes et qu'ils ont amassé péniblement une petite rente. S'ils étaient assurés obligatoires, parce que privés de toutes ressources, ils seraient placés tout de suite.

M. Marc Honnorat. — On les met au dépôt de mendicité.

M. Gratien. — Non, on les met à Bicêtre.

Je sais de source sûre qu'un de nos collègues socialistes du Parlement, président de la commission d'administration générale, commission dont je regrette de ne pas faire partie à la Chambre, doit déposer une proposition de loi tendant à appliquer le coefficient 5 aux allocations d'assistance. Je voudrais que le Parti radical ne soit pas plus en retard que le Parti socialiste et qu'il demande notamment pour les assistés

obligatoires l'application du coefficient 5. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Mon cher collègue, le Congrès a marqué par ses applaudissements qu'il approuve votre suggestion. Notre ami Lambert voudra bien compléter sa motion dans le sens de votre généreuse intervention.

(Le vœu est adopté.)

M. Sibut. — La loi des assurances sociales, promulguée en avril 1928, sera appliquée le 1er février 1930. Or, dès maintenant, les Partis confessionnels, et particulièrement le Parti catholique, tendent à absorber la loi des assurances sociales au bénéfice de leur propagande. Alors qu'au Sénat il n'y a eu que les voix de deux sénateurs catholiques pour voter le renvoi de la loi en seconde lecture, ce qui était l'enterrer, MM. Louis Michel et le Comte de Blois, le Parti catholique veut, pour intensifier sa propagande et augmenter ses effectifs, absorber la loi des assurances sociales, comme il a absorbé celle du crédit agricole.

J'en ai la preuve par des articles de journaux, notamment un article du journal « *La Croix* » du 29 février 1928, signé du Général de Castelnau, ainsi que par d'autres articles parus dans la Presse. En outre, je sais que des curés sont montés en chaire dans le département du Nord pour parler dans le même sens. J'ai dans mon dossier des lettres de sénateurs m'avertissant que dans le centre, il en est de même. Partout, du Nord au Midi, le même effort est fait pour que les assurances sociales soient absorbées au service de la propagande catholique.

C'est pour cette raison que je soumets au Congrès le vœu suivant qui a pour objet de maintenir la loi des assurances sociales, qui est une loi radicale, dans le cadre de la laïcité :

En effet, dans nos communes, le curé va devenir le secrétaire d'une société de secours mutuels destinée à absorber la loi des assurances sociales. Il faut que chacun d'entre nous, dans sa sphère, contribue à constituer une société de secours mutuels, parce que

ces sociétés seront les caisses primaires qui appliqueront la loi des assurances sociales, loi républicaine et démocratique. (*Applaudissements.*) J'avais présenté hier ce vœu à la commission, mais j'ai eu le malheur que ma lettre ne plaise pas à M. Lambert, de sorte que mon vœu n'a pas été discuté à la Commission.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a eu certainement un malentendu entre l'auteur du vœu et la commission. Je suis convaincu que nous serons d'accord avec M. Sibut pour demander au Congrès, tout en faisant toutes réserves sur les considérants, d'adopter le fond du vœu qui est, d'ailleurs, une recommandation à tous nos amis d'être plus militants que jamais.

C'est sous le bénéfice de cette observation que je mets le vœu aux voix.

(Le vœu est adopté.)

LA RÉFORME DE L'ÉTAT

M. LE PRÉSIDENT. — Nous passons à l'examen de la question de la réforme de l'Etat.

La parole est à M. Pierre Cot, Rapporteur.

M. PIERRE COT, *rapporteur*. — Je m'excuse tout d'abord de l'aridité des explications que je vais avoir à vous donner.

On m'a chargé de vous présenter un rapport sur la réforme de l'Etat. C'est un rapport purement technique, dont je voudrais dégager devant le Congrès les grandes lignes et les conclusions.

Avant d'aborder ces explications d'ordre technique et sévère, je me permets de vous indiquer que j'ai été frappé, en écoutant les rapporteurs précédents et les orateurs qui sont intervenus sur leurs rapports, de constater qu'à chaque instant, vous vous adressiez aux parlementaires. Il faut, a-t-on dit, que les parlementaires déposent telle proposition de loi ; il faut que le Parlement vote des lois claires pour qu'on puisse en exiger l'application.

Si nous voulons, en effet, que les vœux présentés et les résolutions adoptées dans nos Congrès ne restent pas lettre morte, si nous voulons, dans le temps que je souhaite proche où nous aurons reconquis toute notre liberté d'action, accomplir l'œuvre politique essentielle du programme du Parti radical et cette œuvre sociale dont on vient de vous montrer la nécessité, une question primordiale et préjudielle, si je puis dire, se pose : c'est que nous ayons un Parlement qui fasse de bonnes lois et une bonne administration pour les appliquer. (*Applaudissements.*)

Il y a un autre point de vue que je voudrais développer rapidement : c'est celui du syndicalisme.

L'organisation syndicale se développe et progresse sur les bases que vous connaissez. Partout, les syndicats existent ; ils fonctionnent ; ils se sont confédérés, et ils demandent à participer à la vie publique, à avoir une part dans l'élaboration de la loi et dans son application.

La question qui se pose pour nous est de savoir ce que nous allons répondre à ce vœu du syndicalisme. Le problème devant lequel le Parti radical se trouve placé est le suivant : voulons-nous collaborer avec les milieux syndicalistes, notamment avec la C. G. T. et les syndicats de fonctionnaires, ou bien voulons-nous laisser en dehors de nous comme en dehors de l'Etat cette force admirable, pleine de jeunesse et d'avenir, qui s'appelle le syndicalisme ?

Si vous estimez que nous devons utiliser cette force, il nous faut établir, en relations directes avec les représentants du syndicalisme, un plan d'action commune. Voilà pourquoi, dans le projet de réformes précises que j'ai déposé et que je demande au Congrès d'adopter, j'ai voulu me tenir en liaison constante avec la C. G. T., d'une part, et d'autre part, avec les syndicats de fonctionnaires. (*Applaudissements.*)

Cette liaison, je l'ai donc établie avec la C. G. T. A ce point de vue, notamment, nous avons travaillé à la réforme du Conseil national économique. Voici en quelques mots, car je n'entends vous faire ici qu'un

résumé très succinct de mon rapport, comment la question se pose.

Vous savez que les attributions du Conseil national économique, tel qu'il a été créé, sont d'ordre purement consultatif. Il n'est pas dans notre pensée de donner à ce conseil national économique, même réorganisé, des attributions d'ordre législatif. Nous n'entendons pas faire opposition au principe de la souveraineté nationale et enlever au Parlement sa prérogative essentielle qui est de faire la loi. La loi, dans une constitution démocratique, doit être l'expression de la volonté générale, elle doit être une œuvre politique. Il appartient au pouvoir politique de prendre les décisions, parce qu'il en est seul responsable et qu'il est l'expression et la formule de la volonté populaire. A ce titre, le dernier mot doit toujours lui rester.

Ainsi, pas de Parlement professionnel à côté du Parlement politique, ayant les mêmes droits que lui, car il serait en contradiction profonde avec le régime républicain. Il ne peut y avoir en République qu'un seul Parlement : le Parlement politique. (*Applaudissements.*)

Toutefois, si la représentation professionnelle syndicale ne doit pas être un véritable Parlement, il n'en est pas moins vrai qu'on peut et qu'on doit utiliser cette force du syndicalisme.

On peut et on doit l'utiliser parce qu'elle constitue un élément de compétence qui fait parfois défaut aux assemblées politiques. Lorsqu'un homme politique se présente devant le suffrage universel, il expose son programme, qui est purement politique. Mais il arrive que les hommes politiques ont à prendre des résolutions sur des questions qui ne sont pas de pure politique, et comme le suffrage universel ne confère pas l'omniscience ou l'infaillibilité, ils sont bien obligés de se renseigner. Ils organisent pratiquement des consultations officieuses des organes techniques ; ils font venir dans leurs commissions ou leurs cabinets des représentants des forces économiques et des syndicats professionnels. Il est impossible qu'une loi soit faite touchant au domaine social ou au domaine éco-

nomique sans que des renseignements soient pris, que des documents soient accumulés.

Reconnaissons donc la vérité. Voyons les choses telles qu'elles sont. Disons que les parlementaires ne peuvent pas tout faire, qu'il serait mauvais qu'ils légifèrent dans le vide, qu'ils ont besoin d'avoir des renseignements, et organisons, à côté de la tâche législative essentielle du pouvoir politique parlementaire, un Conseil national économique qui sera obligatoirement consulté sur tous les projets d'ordre économique, qui fournira les matériaux permettant au Parlement d'édifier une œuvre solide, afin que nous ayons l'assurance que les matériaux seront bons et que l'œuvre sera durable. (*Applaudissements.*)

Une question se pose alors : celle de savoir comment ce Conseil national économique devra être composé.

La composition présente du Conseil national économique ne donne satisfaction à personne. On y trouve, à côté de délégués d'organisations professionnelles, qui représentent vraiment quelque chose de sérieux et de précis, des représentants d'organisations d'ordre social ou charitable qui n'ont rien à voir dans un Conseil national économique. Ce Conseil doit être une représentation réelle de la force syndicale. Nous devons donc procéder à larges coups de hache, et tailler dans l'ensemble de la représentation professionnelle syndicale les éléments qui correspondent aux grands ordres de la production. (*Applaudissements.*)

A ce point de vue, j'ai proposé dans mon rapport de reprendre simplement la division en quatre ordres qui fut imaginée par M. de Jouvenel et qui est admise par la C. G. T. : patrons représentés par leurs chambres syndicales, ouvriers représentés par les syndicats ouvriers, intellectuels et techniciens représentés par la C. G. T. I., et agriculteurs représentés par les Chambres d'agriculture. Nous aurons ainsi un Conseil national économique cohérent, possédant dans les diverses sections qu'il constituera lui-même les éléments de technicité qui lui font aujourd'hui défaut, et surtout, ce qui est le point le plus important, cons-

tituant l'émanation du syndicalisme. Nous aurons réalisé cette intégration des forces syndicales dans l'Etat républicain moderne, faute de laquelle nous pourrions nous exposer au danger de voir le syndicalisme, grandissant en dehors de l'Etat, arriver à le menacer.

Les discours prononcés hier dans cette salle ont montré le souci dominant du Parti de sauvegarder en matière de laïcité l'indépendance de l'Etat. Nous ne permettons pas qu'on y porte atteinte dans un autre domaine. De même que nous proclamons l'indépendance de l'Etat au point de vue spirituel, nous entendons la maintenir au point de vue économique sur le terrain du syndicalisme. Il serait inadmissible qu'à côté de l'Etat se dressent des organisations économiques qui puissent le menacer. Pour parer à ce danger, il faut faire au syndicalisme sa place dans l'Etat. C'est la doctrine même du Parti radical que je vous propose ainsi d'appliquer sur le terrain législatif. (*Applaudissements.*)

J'aborde alors le second problème, le problème administratif, qui se présente, lui aussi, sous l'angle du syndicalisme, du moins dans mon esprit.

A l'heure présente, l'administration est encombrée par des règlements désuets, des coutumes vétustes. Elle n'arrive pas à régler les affaires urgentes. C'est une administration de routine. Il faut la modifier.

Vous imaginez bien que, pour le faire, nous ne pouvons pas dresser en un jour un programme de réformes précises. Vous n'attendez pas de moi, pas plus dans mon rapport écrit que dans mes explications verbales, que je vous dise quel sera le plan de l'administration moderne de demain dans tous ses détails. Mais il est un point que je voudrais faire admettre par le Congrès, à savoir que toutes les réformes administratives seraient vouées à un échec certain si elles n'étaient pas entreprises en collaboration avec les syndicats de fonctionnaires.

Ces syndicats existent, ils représentent un fait. Ils ne sont plus discutés par personne, ni dans l'ordre du fait, parce qu'ils existent et que personne ne songe à

les supprimer, ni dans l'ordre théorique parce qu'on a fait la distinction, qu'il aurait fallu faire depuis longtemps, entre le droit syndical qui leur appartient et le droit de grève qui ne peut pas appartenir, d'après moi, à des serviteurs d'un service public. (*Très bien !*)

Cette distinction étant faite, si nous reconnaissons qu'il existe dans l'administration une force qui peut et doit être dirigée dans un sens tel qu'elle ne menace ni l'essence du régime ni sa forme, la question me paraît simple : nous avons à réformer l'administration. Il y a dans l'administration une force qui représente un élément de compétence ; il s'agit de savoir si nous allons, ou non, l'utiliser, si nous allons laisser ce syndicalisme à la porte, dût-il devenir dangereux, ou le faire entrer et l'admettre à la discussion des problèmes de l'administration. (*Applaudissements.*)

Ayant ainsi affirmé la nécessité de collaborer en pleine confiance avec les syndicats de fonctionnaires, qui d'ailleurs, dans des circonstances récentes, ont donné de leur dévouement à la chose publique et aux intérêts généraux des preuves d'attachement qui ne peuvent être discutées par personne, comment réaliserons-nous cette collaboration ?

Ici, je n'ai pas fait œuvre d'inventeur. Tenant à marquer la liaison qui doit exister, dans mon esprit, entre nos décisions et celles de nos camarades de la C. G. T., j'ai pris simplement, en les adaptant à nos habitudes traditionnelles, les conclusions du rapport présenté au dernier Congrès de la Fédération des fonctionnaires.

Ces conclusions préconisent l'institution, dans chaque grand service, de ce que la Fédération des fonctionnaires appelle « un conseil d'administration ». Ce Conseil d'administration sera composé sur la base, légèrement modifiée, de ces commissions tri-partites que ceux qui ont l'habitude de l'administration ont déjà vu fonctionner. C'est dire qu'il y aura d'abord des représentants du personnel, qui seront désignés, puisque nous sommes des syndicalistes, non pas par l'élection, mais par le syndicat, car c'est du syndicat

que se dégagent les meilleurs éléments professionnels et non d'une élection où d'autres considérations peuvent intervenir, — puis des représentants du ministre, car il est responsable et doit conserver le contrôle, — enfin des représentants des usagers qui seront nommés de la manière suivante :

Jusqu'ici, les représentants des usagers étaient nommés par le ministre. Il en résultait qu'ils représentaient un peu les usagers, et beaucoup le ministre, car le ministre désignait des délégués qui étaient en réalité ses agents, si bien qu'il avait deux délégués tandis que le personnel n'en avait qu'un. Comme il faut cependant réserver cette nomination au ministre, la Fédération nationale des fonctionnaires propose que les représentants des usagers soient nommés par le ministre sur présentation de la commission permanente du Conseil national économique qui, possédant les éléments techniques et économiques nécessaires, nous donnera l'assurance et la garantie que ce seront bien les usagers qui participeront à l'exercice de l'administration française.

Le Conseil d'administration aura un rôle purement consultatif sur toutes les questions d'organisation et de réorganisation des services publics. Au-dessus de lui, un Conseil général de l'administration française, composé lui aussi de représentants des usagers, des syndicats de fonctionnaires et du Gouvernement, poursuivra la réalisation de la réforme administrative qui ne peut être qu'une création continue et arrivera ainsi peu à peu à rendre à l'administration française la vie dont elle a besoin. (*Applaudissements.*)

Je demande également au Congrès d'adopter un vœu relatif au développement des offices autonomes.

Vous savez que les tâches de l'administration deviennent multiples. Le rôle de l'Etat n'est plus cantonné dans les sphères de la police, de la justice et de l'administration générale ; il déborde aujourd'hui de toutes parts. L'Etat doit jouer un rôle de surveillance et de contrôle en matière économique. Ses interventions se font de plus en plus nombreuses et notre Parti a toujours été en ce sens partisan d'un certain étatisme.

Toutefois, il est bien certain que, parmi les critiques qu'on adresse à l'Etat, il en est qui sont fondées. Si l'Etat jusqu'à présent, par sa constitution même, est admirablement préparé à jouer un rôle d'administrateur, il l'est peut-être moins sur le terrain social et dans le domaine des réalités économiques. Les offices autonomes, représentant les éléments de technicité du personnel et les besoins des usagers, arriveront ainsi à créer à côté de l'administration cette indispensable liaison entre toutes les forces de France qui permettra à l'Etat de remplir son rôle de la manière la plus complète et la plus précise. (*Applaudissements.*)

On peut m'objecter que ces offices autonomes échappent en général aux règles de la comptabilité publique. L'argument porterait s'il s'agissait de besognes purement administratives. Il ne me paraît pas porter s'agissant du rôle économique ou du rôle social de l'Etat.

Telles sont les grandes lignes de mon rapport. Je n'ai pas voulu, dans ces explications un peu sèches, et je m'en excuse, entrer dans les détails. Je ne suis intervenu que pour vous donner les éléments d'une discussion qui va s'instaurer et surtout pour demander au Congrès d'envisager la réforme de l'Etat en faisant appel à cet élément de renouveau qu'est le syndicalisme. (*Applaudissements.*)

Voyez-vous ! Il en est de la politique comme de toutes les institutions humaines : un jour arrive où elles faillissent à leur rôle et où il faut les remplacer par d'autres. On dit beaucoup de mal, dans certains milieux, du régime parlementaire. Pour moi, je n'entends pas en faire la critique parce qu'il s'est incorporé en France au régime républicain et qu'il nous a donné la paix et les lois sociales, mais je crois qu'il faut le rajeunir.

Si nous n'entrons pas résolument dans cette voie, le régime parlementaire sera bientôt menacé dans son existence même.

Si nous ne rajeunissons pas l'Etat en lui donnant une vie nouvelle, la désertion de la fonction publique,

dont nous voyons avec regret les premiers symptômes, s'accentuera de plus en plus ; le peuple, désabusé, doutera de l'efficacité du régime démocratique à accomplir les réformes qu'il attend, et les mécontents iront grossir les rangs des partis extrémistes.

J'entendais tout à l'heure les militants de ce Congrès s'adresser aux Parlementaires et leur demander d'agir. Je suis depuis trop peu de temps parlementaire pour ne pas leur donner raison. Oui, il faut que le Parlement vote des lois bien faites et qu'il veille à leur application. Mais, pour qu'il en ait le moyen, il faut que le vieil Etat devienne un Etat moderne, et je crois vous avoir montré que cette rénovation ne se fera que grâce au syndicalisme. (*Vifs applaudissements.*)

Je vous demande donc de conclure sur ce point en donnant à vos parlementaires mandat de déposer une proposition de loi permettant d'intégrer le syndicalisme dans l'étatisme, pour le plus grand bien de l'Administration française. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — C'est avec raison que le Congrès vient d'applaudir notre ami Pierre Cot, dont le jeune talent, espoir de notre Parti, a su mettre de la clarté dans un sujet aussi aride. (*Applaudissements.*)

M. Lenay. — Nous avons tous applaudi à juste titre, en effet, un projet de réforme qui s'impose, mais c'est un projet d'avenir et le rapporteur me permettra d'attirer son attention sur la situation présente.

Il est évident que nous avons besoin que nos amis politiques, qui président aux destinées du pays, soient renseignés avec précision sur les questions économiques. On y avait déjà pensé quand on a créé les Chambres de commerce, et plus récemment les Chambres d'agriculture. Mais il serait vain de ne pas reconnaître nos erreurs. Je demande aux militants ici présents s'ils se sont intéressés comme il convenait aux élections consulaires, aux élections aux chambres de commerce.

Nous avons dès maintenant un organisme dont l'efficacité n'est pas douteuse. Vous demandez la création d'un organisme nouveau dont je suis loin de mécon-

naître l'importance. Mais en attendant que cet organisme, dont nous souhaitons avec vous l'avènement, soit instauré dans ce pays, je vous demande instamment de penser aux organisations existantes et je supplie tous nos amis radicaux de ne pas se désintéresser des élections auxquelles ils peuvent être appelés à prendre part, tant aux Chambres de commerce qu'aux tribunaux de commerce ou aux Chambres d'agriculture.

J'ai été témoin dans divers départements de luttes, de compétitions qui s'engageaient autour de ces organismes, et quand nous avons cherché parmi nous des candidats pour les présenter aux élections consulaires, nous avons eu le regret de n'en point trouver. (*Applaudissements.*)

M. DETAY. — J'ai écouté avec beaucoup de plaisir l'exposé de M. Cot sur le syndicalisme. J'aurais voulu qu'il nous donne une définition complète du syndicat, car nous voyons dans toutes les régions des syndicats qui ont des acceptations différentes et des moyens d'activité dissemblables. Il y a des syndicats professionnels, il y a des syndicats patronaux, il y a des syndicats d'ouvriers, il y a des syndicats de fonctionnaires, il y a toutes sortes de syndicats. J'estime qu'il y aurait à faire entre eux une exacte démarcation.

Le syndicat, pour le travailleur, doit être une sorte de foyer où il recevra les enseignements et les directives dont il a besoin, un cabinet d'affaires où on lui donnera les conseils qui lui manquent.

On peut ranger les syndicats en deux catégories : les syndicats professionnels, groupant les travailleurs employés dans une même profession, et les syndicats d'intérêts, groupant des individus ayant des intérêts semblables, comme par exemple les syndicats de fonctionnaires.

Je voudrais qu'on définisse le syndicalisme à ce point de vue.

Je voudrais surtout que le syndicalisme devienne obligatoire. Tous les citoyens français devraient faire partie d'un syndicat, ou professionnel, ou d'intérêts semblables. Ceci m'apparaît comme une nécessité.

Dans cette hypothèse, il faudrait que le syndicalisme soit contrôlé par l'Etat, qu'il devienne une sorte de rouage officieux de la collectivité.

Ce contrôle de l'Etat sur les syndicats serait, remarquez-le, gros de conséquences. Du jour où tous les citoyens français feraient obligatoirement partie d'un syndicat, où placeriez-vous le clergé, les prêtres, les curés ?

Sur divers bancs. — Ne vous inquiétez pas, ils ont leur syndicat.

M. Detay. — Oui, mais ils devraient faire partie d'un syndicat contrôlé ; ainsi, nous saurions au moins ce qui se fait dans le parti clérical. Ce serait un meilleur moyen de surveiller le cléricalisme que de recourir à la loi de 1901, qui est depuis longtemps inefficace parce que le clergé s'abrite derrière les associations cultuelles et diocésaines pour continuer l'œuvre qu'il menait auparavant. S'il était soumis au syndicalisme obligatoire contrôlé par l'Etat, nous aurions la haute main sur lui.

M. le Président. — Notre rapporteur prend acte des suggestions qui lui ont été soumises, et, en lui renouvelant nos félicitations, je mets aux voix les conclusions de son rapport.

(Ces conclusions sont adoptées.)

LA POLITIQUE AGRICOLE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'examen de la politique agricole du Parti.

J'aperçois dans la salle notre ami Queuille, ministre de l'Agriculture. Au nom de vous tous, je le salue cordialement et je l'invite à prendre place au bureau pour participer à ce débat. (*Applaudissements.*)

La parole est à M. Jaubert, rapporteur de la Commission de l'Agriculture.

M. Jaubert, *rapporteur*. — Je n'ai pas l'intention, à cette heure, de retenir longuement l'attention du Congrès sur la politique agricole du Parti. Si je voulais, en effet, passer en revue toutes les questions agricoles, elles sont tellement multiples et complexes qu'une de nos séances ne suffirait pas à les épuiser. La commission de l'agriculture les a étudiées en détail, étant donnée la crise agraire qui sévit non seulement en France, mais qui affecte presque tous les pays européens et même certaines nations d'outre-mer. Elle vient d'examiner le rapport que j'ai eu l'honneur de lui présenter, et elle en a adopté les conclusions. C'est le résumé de ses travaux que je désire vous soumettre en ce moment.

Vous savez que, pour parer à la crise agraire dont nous souffrons, le Gouvernement a fait de louables efforts, et qu'au cours de la dernière législature, des mesures favorables à l'agriculture ont été votées par le Parlement.

Votre Commission vous demande le maintien de ces mesures essentielles qui sont la libre sortie des produits du sol et le régime protecteur douanier récemment voté par les Chambres.

Les tarifs de transports applicables aux denrées alimentaires de première nécessité ont également retenu l'attention de votre commission qui vous présentera à ce sujet des vœux précis. J'indique dès maintenant qu'il est indispensable d'améliorer nos transports, de les organiser plus rationnellement et d'abaisser les tarifs afférents aux produits agricoles de façon que le barème des prix soit fonction de la valeur même des produits. C'est une condition nécessaire pour que l'écoulement de ces produits se fasse normalement vers les villes et que les consommateurs puissent se les procurer à des prix plus avantageux.

Votre Commission a également examiné les mesures qu'il conviendrait de prendre pour accroître les rendements et diminuer les prix de revient des produits agricoles, en étendant les facilités de travail qu'il est nécessaire de donner aux agriculteurs.

Il faut étendre ces facilités en augmentant les sub-

ventions que l'Etat accorde dans les travaux du génie rural et en réformant le régime des impositions départementales et communales. A ce sujet, votre commission a fait ressortir que, si l'on ne procède pas dans un avenir très prochain à la refonte complète de nos impôts communaux et départementaux, il deviendra désormais impossible aux collectivités départementales et communales de participer financièrement aux œuvres intéressant l'agriculture, ce qui est une nécessité pour elles, car les œuvres d'intérêt agricole doivent être conçues, exécutées et contrôlées, à notre sens, par les collectivités locales. Si elles étaient remises entièrement aux mains de l'Etat, en effet, celui-ci ne pourrait pas exercer sur elles un contrôle suffisamment rigoureux. A la base de toute rénovation de la vie agricole locale, nous considérons donc qu'il est nécessaire de procéder à cette refonte des impôts locaux, afin de doter les budgets départementaux et communaux de ressources plus abondantes ayant le caractère de permanence et de régularité qui leur manque aujourd'hui.

Votre commission n'a pas non plus perdu de vue la question si importante des engrais et elle vous présentera dans ce domaine des vœux qui, je l'espère, donneront satisfaction à l'agriculture.

Elle a également étudié dans le détail la question primordiale de l'électrification des campagnes, de la diffusion généralisée de l'électricité poussée jusqu'aux fermes isolées. Elle a considéré que l'électrification de ces écarts est une nécessité sociale, car les agriculteurs qui habitent dans ces demeures isolées sont déjà désavantagés sous le rapport des moyens de communication et n'ont que trop tendance à déserter les campagnes pour aller vers les villes. Nous vous proposerons d'augmenter les subventions accordées par le ministère de l'Agriculture pour les entreprises d'électrification et de relever d'une façon sensible la limite des avances consenties par le Crédit agricole en abaissant en même temps le taux de ces avances.

La Commission s'est préoccupée de l'application à

l'agriculture de la loi Loucheur relativement aux logements ruraux.

Elle a étudié le fonctionnement des assurances mutuelles agricoles.

Elle a examiné la question — qui revêt à l'heure présente une acuité particulière — de la constitution d'une caisse nationale d'assurances contre tous les risques agricoles : cyclônes, sécheresse, gelées, inondations, etc. Elle ne peut, sur ce point spécial, vous saisir de conclusions précises, car la question demande une étude approfondie qui pourra être reprise dans un prochain congrès.

Elle a examiné aussi ce qu'il conviendrait de faire pour accorder à ceux des agriculteurs qui peuvent être considérées par la loi des assurances sociales comme des assurés facultatifs, c'est-à-dire à la grande majorité des petits propriétaires exploitants, des fermiers, des métayers et aux ouvriers agricoles, tous les avantages que le législateur a entendu leur donner.

Enfin, votre Commission a étudié les mesures propres à assouplir le fonctionnement des organismes du crédit agricole en vue non seulement de leur procurer des ressources plus abondantes, mais de leur permettre de consentir des prêts aux agriculteurs dans des conditions plus avantageuses.

Tels sont, très rapidement résumés, les travaux de votre Commission. C'est en son nom que j'ai l'honneur de soumettre au Congrès les conclusions suivantes :

Conclusions

Le Parti républicain radical-socialiste, résolu à soutenir une politique agricole hardiment réaliste et réformatrice indispensable au relèvement économique du pays et désireux d'apporter sa contribution aux mesures propres à enrayer la crise que traverse l'agriculture, demande à ses élus parlementaires :

Régime douanier. — De maintenir la libre exportation des produits du sol et de l'élevage et le tarif de protection douanière agricole votés à la fin de la dernière législature.

Transports. — De réclamer un notable abaissement des prix de transport par chemin de fer applicables aux denrées et produits de première nécessité qui tiendra compte de leur valeur marchande.

Coopératives. — De provoquer par des mesures législatives appropriées une étroite collaboration entre les coopératives de consommation et de production dont la création doit être encouragée. Cette collaboration peut seule contribuer efficacement à résoudre le problème de la vie chère.

Engrais. — D'établir le contrôle légal des unions de producteurs et de vendeurs de superphosphates et de scories afin d'aboutir à une normalisation et à une stabilisation des cours de ces produits ;

De réclamer au gouvernement que les sels de potasse des mines domaniales soient vendus à des prix très voisins de leur prix de revient ;

D'obliger le budget de la guerre à prendre en charge la partie des amortissements de l'usine nationale de Toulouse qui correspond aux fabrications éventuelles des explosifs afin de réduire le plus possible le prix de revient de l'unité d'azote dans les azotes de synthèse qu'elle va fabriquer.

Impôts. — De procéder dans le plus court délai possible à la refonte complète des impositions des départements et des communes afin de faire disparaître de criantes injustices et de pourvoir les budgets de ces collectivités de ressources plus importantes et d'un caractère permanent et régulier ;

D'étendre à des catégories plus nombreuses d'assujettis les dégrèvements accordés depuis deux ans aux propriétaires exploitant eux-mêmes leurs terres;

De proposer et de voter des mesures législatives tendant vers une exonération totale des droits de succession en ligne directe en ce qui concerne le pe-

tit bien de famille rural, qu'on doit considérer comme l'outil de travail du cultivateur ;

De réduire notablement les droits de mutation et d'échange sur les biens ruraux, l'exagération actuelle paralysant les transactions et nuisant aux intérêts du Trésor.

Caisses d'avances aux départements et communes. — De créer le plus tôt possible une Caisse d'avances à taux très réduit aux départements et aux communes pour la réalisation de toutes leurs œuvres d'intérêt collectif.

Chemins vicinaux. — De mettre entièrement à la charge de l'Etat l'entretien des chemins de grande communication et d'intérêt commun.

Génie rural. — De poursuivre et d'accentuer vigoureusement l'effort financier commencé depuis quelques années en faveur des œuvres du génie rural afin de permettre une augmentation très sensible des taux des subventions de l'Etat, le relèvement des limites des avances de la Caisse nationale du Crédit agricole et un abaissement de leur taux d'intérêts.

Ces mesures, complétées par l'autorisation légale donnée à la Caisse nationale de Crédit agricole de consentir des prêts aux communes pour tous les travaux d'intérêt général agricole, rendront possible l'achèvement de l'électrification totale des campagnes, y compris les fermes isolées, la mise en état de viabilité de notre réseau de chemins ruraux et d'exploitation, l'approvisionnement en eau des villages et la construction plus facile des bâtiments coopératifs.

Logements ruraux. — De supprimer le contrat d'assurance sur la vie exigé pour l'octroi des prêts consentis en application de la loi sur les habitations à bon marché et de créer un fonds de garantie des risques encourus de ce fait par les organismes prêteurs.

Assurances agricoles. — D'étudier et de réaliser la création d'une Caisse nationale d'assurance contre les gros risques agricoles (grêle, gelée, sécheresse, inondation, cyclone, etc.), destinée à indemniser les sinistrés de leurs pertes en capitaux et dans toute la mesure du possible de leurs pertes en revenus.

Assurances sociales. — D'établir, afin de faciliter l'application de la loi sur les assurances sociales, des subventions annuelles qui seraient accordées aux assurés facultatifs dans les limites mêmes de la contribution personnelle de chaque assuré.

Crédit agricole. — D'augmenter dans une très large mesure les ressources du Crédit agricole et d'en assouplir le fonctionnement en permettant à la Caisse nationale de jouer le rôle de Caisse de compensation pour les Caisses régionales et de la placer en situation régulière de recevoir les dépôts en compte courant et d'émettre des bons à échéance ; D'instituer le warrantage agricole sous une forme réellement pratique.

Enseignement agricole. — De vulgariser le plus possible l'enseignement agricole artisanal et ménager en établissant la gratuité absolue des études dans les écoles d'agriculture, en multipliant les écoles d'hiver et les écoles ambulantes et en faisant collaborer à cette œuvre les instituteurs pourvus d'un diplôme spécial agricole.

(*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je remercie M. Jaubert d'avoir si heureusement mis au service du Congrès sa compétence professionnelle et son sens averti des réalisations.

La parole est à M. Pignet, second rapporteur de la Commission.

M. PIGNET, *rapporteur.* — Le rapport de M. Jaubert ayant été fait en commun avec moi, et M. Jaubert

ayant dit au point de vue agricole tout ce qu'il y avait à dire, je n'ai pas grand'chose à ajouter. Mais nous manquerions à notre devoir en ne remerciant pas notre ami M. Queuille de l'activité qu'il a déployée pour réaliser le programme du Parti et notamment pour obtenir de l'administration des Finances les crédits nécessaires en vue de faire l'enquête agricole indispensable aux besoins économiques du pays.

Je crois être l'interprète du Congrès en lui adressant nos bien affectueuses félicitations. (*Applaudissements.*)

M. Mordret, *Président de la Commission.* — Mes chers collègues, je ne serais pas intervenu sur la question agricole si le vœu émis l'année dernière au Congrès de Paris concernant les mesures à prendre pour éviter les évasions fiscales en matières de caisses d'assurances agricoles avait figuré dans les conclusions de la Commission.

Voici ce que demandait à ce sujet notre dernier Congrès :

« Que des mesures soient étudiées en vue d'éviter que les faveurs accordées aux mutelles et destinées, dans l'esprit du législateur, à profiter aux cultivateurs pour couvrir les risques spéciaux à l'agriculture, ne soient détournées de leur but et ne servent à faciliter certaines évasions fiscales. »

Hier, dans son rapport, M. Jean Montigny a bien voulu faire allusion à l'intervention écrite que j'avais faite sur cette question. Cette intervention était motivée par deux raisons :

La première est l'évasion fiscale indiscutable qui se fait à la faveur des caisses mutuelles d'assurances agricoles qui servent bien moins aux petits agriculteurs visés par la loi du 4 juillet 1900 qu'aux riches agriculteurs, aux gros marchands de biens, acquéreurs de 10, 15 ou 20 fermes. Ces gens-là ont-ils la prétention de tourner à leur profit une loi essentiellement démocratique ?

La seconde raison, non moins importante, est que l'épiscopat français se sert comme d'un instrument puissant pour sa propagande cléricale des caisses mutuelles d'assurances agricoles.

Je prends la première question : l'évasion fiscale.

Vous ne pouvez vous imaginer les économies énormes réalisées par les riches agriculteurs en s'associant aux caisses mutuelles d'assurances agricoles. Pour un risque de 2 millions, ils devraient payer une prime brute d'assurance de 588 fr. 50, à laquelle s'ajoutent les impôts représentés par les droits d'enregistrement et du timbre qui s'élèvent à 669 fr. 50, soit un total de 1.258 fr. 40. Or, tel marchand de biens, tel courtier en bestiaux, tel vétérinaire, tel curé éleveur d'abeilles, inscrits à une mutuelle paieront, au lieu de 1.258 fr. 40, la modeste somme de 580 francs.

Voilà un exemple. En voici un autre : Un châtelain, pour une propriété de 500.000 francs, doit payer une prime brute de 101 francs. Les impôts sur cette prime se montent à 156 fr. 70. C'est donc une économie de 156 fr. 70 que fait le châtelain en s'associant à une caisse d'assurances mutuelles agricoles.

Je suppose que le législateur du 4 juillet 1900, qui était en la circonstance représenté par M. Méline, n'a jamais pensé à faire une loi qui servirait aux riches. Il a voulu incontestablement apporter une aide, un soutien, un secours aux petits cultivateurs. D'ailleurs, il ressort des lois qui ont précédé celle de 1900, que ce sont bien des « secours » qui sont prévus. Or, on ne secourt pas les riches.

J'ajoute qu'il y a dans cette loi une lacune grave, en ce sens que l'ouvrier qui travaille, l'aveugle qui vit d'une pension, le petit fonctionnaire rural, etc., paient de lourds impôts en matière d'assurances, impôts dont il est inadmissible, dans une démocratie, que les gens fortunés puissent être dispensés par la loi du 4 juillet 1900.

J'arrive à la deuxième question : Les caisses mutuelles locales et l'épiscopat français. Je vais établir, sans contestation possible, que nombre de caisses mutuelles agricoles — et ce n'est pas une critique que je veuille adresser au Gouvernement, surtout à notre ministre de l'Agriculture, M. Queuille — sont avant tout aux mains du clergé.

Voici un journal fort important qui s'appele *l'Echo des Syndicats Agricoles du Nord*. J'y lis que l'Abbé

Fossaert a visité en deux mois 89 communes et qu'il a fondé 89 caisses d'assurances mutuelles agricoles. Je fais passer ce journal au Bureau ; il se rendra compte de la gravité du danger que je signale.

Voici un autre journal : *Le Plateau Central*. J'y vois que dans l'Aveyron, et notre ami M. Borel pourrait appuyer mes dires, les prêtres rendent un public hommage au ministre de l'Agriculture et le félicitent des subventions qui leur sont accordées pour leurs caisses mutuelles.

Dans la Bretagne, le grand quartier général du cléricalisme est installé à Landernau. Les prêtres y viennent à la rescousse de ces sociétés mutuelles et ils y font une propagande de tout premier ordre.

Et bien, je ne pense pas que vous soyez d'avis que les caisses mutuelles d'assurances agricoles puissent devenir un instrument de propagande cléricale.

Mais ce qui est particulièrement dangereux, c'est que ces caisses mutuelles d'assurances agricoles sont admirablement organisées pour le service des assurances sociales, de sorte que, le jour où la loi entrera en application, les premiers services d'assurances qui fonctionneront seront ceux des prêtres, parce qu'ils seront tout prêts, grâce à leurs caisses mutuelles. Vous verrez alors les « assurances sociales confessionnelles ». Retenez cette expression, j'ai bien peur d'avoir raison.

Mais je ne veux pas retenir plus longtemps votre attention et je conclus. Je demande que la loi, qui n'a qu'un seul article, soit complétée par un second qui limitera les sommes assurées à un chiffre que, par un excès de bonté, j'ai fixé de telle sorte que les gros puissent profiter comme les petits de l'exonération légale, afin qu'on ne puisse pas dire que nous rendons impossible l'application de la loi. J'estime, quant à moi, qu'un capital de 60.000 francs, assuré et exonéré d'impôt, est bien suffisant. L'artiste qui loge sous un toit, et qui doit payer de lourds impôts pour assurer les quelques toiles qui constituent toute sa fortune, ne possède certainement pas 60.000 francs. Accordons donc 60.000 francs aux petits agriculteurs et exonérons au besoin même le gros

courtier en bestiaux jusqu'à concurrence de la même somme. C'est une mesure limitative que M. le Président Caillaux, qui est un défenseur éminent des intérêts du Trésor, ne pourra qu'approuver.

En conséquence, voici le vœu que j'ai l'honneur de proposer au Congrès et qui viendrait en addition aux conclusions de la Commission de l'agriculture :

« Le Congrès,

» Rappelant le vœu qu'il a émis l'an dernier et relatif aux Caisses Mutuelles d'assurances agricoles, invite les élus du Parti à procéder aux modifications nécessaires de la loi du 4 juillet 1900 qui a été instituée dans un but d'aide et de soutien en faveur des petits cultivateurs, alors que ce but légitime est détourné et suscite, par suite de l'absence de limitation, de nombreux abus, notamment d'ordre fiscal, à l'avantage de citoyens particulièrement aisés. » (*Applaudissements.*)

M. Jaubert, *rapporteur*. — La Commission a examiné le vœu qui lui a été présenté par M. Mordret, et qui vient d'être développé devant vous. Elle l'a repoussé, voici pourquoi.

Si M. Mordret a entendu viser des abus, nous sommes d'accord avec lui. Mais s'il veut faire une classification parmi les agriculteurs, nous lui demanderons ce qu'il entend par petits, par moyens, et par gros agriculteurs.

S'il fallait entrer dans cette voie et préciser, dans toutes les associations agricoles, les avantages qui seront concédés aux uns et refusés aux autres, on toucherait au principe même de l'association.

Un petit agriculteur en Brie ou en Bauce est un moyen agriculteur dans d'autres régions.

Pour faire cette discrimination entre les petits, les moyens et les gros agriculteurs, M. Mordret se base uniquement sur le montant de la prime. Il ne tient aucun compte des conditions de culture.

Pour certaines cultures spécialisées, celle du tabac, par exemple, il est nécessaire d'avoir des bâtiments très importants. Allez-vous refuser au planteur de

tabac, sous prétexte qu'il aura à payer une prime d'assurance élevée, le bénéfice qu'il pourrait retirer de sa participation à une mutelle ? Ce serait injuste. Vous croyez parler au nom de la justice fiscale ? Vous aboutirez à l'injustice tout court.

La question est trop importance et délicate pour qu'elle puisse être tranchée dans cette fin de séance et nous demandons à notre ami Mordret de bien vouloir la reporter à l'ordre du jour du prochain congrès pour qu'elle soit étudiée d'ici là. Improviser un texte en ce moment serait risquer de lui faire dire trop ou pas assez. La Commission s'y est refusée et elle demande au Congrès de la suivre.

M. le Président. — La Commission propose donc que le vœu de M. Mordret soit renvoyé au Comité exécutif pour étude.

M. Mordret. — Je m'oppose au renvoi. Nous avons émis, l'an dernier, sur la question que je viens de développer, un vœu formel. Je ne comprends pas que cette année on s'y oppose et je vous demande, monsieur le Président, de mettre au voix le vœu que j'ai l'honneur de présenter.

M. le Président. — La parole est à M. Queuille.

M. Queuille, *ministre de l'agriculture.* — Je demande à notre ami Mordret de ne pas maintenir sa position.

Il n'y a rien de plus délicat pour un Congrès comme le nôtre, qui trouve ses meilleurs défenseurs dans les milieux ruraux, que de paraître mettre en cause la vie même des associations agricoles.

La thèse de M. Mordret ne s'applique qu'aux assurances et ne vise que les gros agriculteurs. Notre collègue nous dit : il y a une catégorie de gens qui ne doivent pas pouvoir se servir des caisses mutuelles pour se libérer des impôts très lourds que, par ailleurs, ils devraient payer à l'Etat.

Présentée sous cette forme, la thèse est séduisante. Mais vous pensez bien que, si vous l'adoptez pour

les caisses mutuelles, on la reprendra demain pour d'autres associations. On vous dira que, dans les syndicats, on fait un sort spécial au point de vue fiscal à des adhérents qui n'ont pas besoin que l'Etat consente pour eux un sacrifice. C'est toute la question de la vie des syndicats agricoles qui, brusquement, sera mise en question.

On étendra le même raisonnement aux coopératives.

Je demande donc au Congrès de ne pas admettre cette thèse, parce qu'elle serait exploitée dans les masses rurales contre le Parti radical. Ce serait une imprudence, et peut-être une faute.

Cette faute, nous devons d'autant moins la commettre que le Parti radical est peut-être celui qui a le plus fait pour les agriculteurs, que dès ses premiers congrès il a porté les questions agricoles à son ordre du jour, qu'il les a longuement discutées et qu'il est ainsi resté dans la tradition républicaine.

Nous avons repris, en effet, la tradition des républicains de 1848 qui avaient voulu donner aux agriculteurs un enseignement qui leur avait accordé une représentation professionnelle sous forme de chambre d'agriculture. Les hommes qui ont préparé l'Empire ont interrompu cette œuvre. La République, en 1871, a repris la tradition de 1848 et, parmi les républicains qui se battirent pour les ruraux, les radicaux furent toujours au premier plan.

Si nous suivions M. Mordret, on nous accuserait demain d'avoir sacrifié les intérêts des masses rurales que nous avons toujours défendus. (*Applaudissements.*)

Voilà pourquoi je m'associe à la Commission pour demander qu'on étudie, en vue d'un prochain congrès, un texte précis qui ne puisse être invoqué contre d'autres associations agricoles ou contre des coopératives et qui ne mette pas en cause la vie des assurances mutuelles, qui rendent, par ailleurs, aux cultivateurs, tant de services. (*Applaudissements.*)

M. Mordret. — Vous avez bien voulu, monsieur le ministre, évoquer les républicains de 1848. Vous

tombez assez bien : je suis petit neveu de celui qui fut le Président du gouvernement provisoire.

M. QUEUILLE, *ministre de l'agriculture.* — Alors, restez dans votre tradition.

M. MORDRET. — Je connais donc bien l'histoire de 1848, et je puis vous rappeler le langage que tenaient les républicains à ce moment : ils parlaient de « secours aux cultivateurs contre les calamités agricoles ». Si donc l'on parlait de secours, c'est qu'on ne pensait pas aux riches.

Ce que je vous demande aujourd'hui est fort simple. Je ne vous propose pas d'exclure des caisses mutuelles les riches agriculteurs. Je vous dis : laissez-les entrer dans ces caisses mutuelles, mais obligez-les à payer l'impôt sur la partie du capital assuré dépassant 60.000 francs. Vous aurez ainsi tout le monde pour vous.

Mon vœu n'est pas bien terrible. Il ne tend qu'à limiter l'application de la loi à une somme que je laisse d'ailleurs entièrement à votre appréciation. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La proposition de renvoi, dont le bureau est saisi, ne va pas à l'encontre des préoccupations de notre ami Mordret.

M. Mordret signale des abus dans le développement d'une institution légitime ; nous sommes les premiers à l'en approuver. Mais M. le ministre de l'agriculture, qui est responsable en la matière, nous dit, avec tous nos amis de la Commission de l'agriculture : prenez garde aux conséquences politiques d'un vœu qui est juste en soi.

Je demande à notre ami Mordret, l'attention du gouvernement étant attirée sur les abus qu'il a signalés, de bien vouloir consentir au renvoi au Comité exécutif pour les raisons qui ont été exposées par M. Queuille et qu'il doit comprendre.

En tous cas, le renvoi étant demandé, je serai obligé de le mettre aux voix.

M. MORDRET. — J'accepte le renvoi, mais il est bien

entendu que mon vœu sera étudié et discuté. Le renvoi auquel je consens ne sera pas un enterrement, je vous prie de le croire. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Sous le bénéfice de ces observations, le vœu de M. Mordret est renvoyé au Comité exécutif.

Je donne maintenant la parole à M. Mittiaux. Mais, étant donné l'heure où nous sommes, je crois devoir prier notre collègue de bien vouloir abréger ses explications dans toute la mesure où il pourra le faire.

M. LÉON MITTIAUX. — Dans le rapport qui nous a été présenté au nom de la Commission de l'agriculture, j'ai relevé avec une certaine anxiété les deux suggestions suivantes : le maintien de la liberté des exportations, le maintien des droits de douane à l'importation. Sur ces deux faits se greffe une question extrêmement importante qui touche la vie trop chère.

Je ne crois pas qu'en certaines matières d'agriculture les cultivateurs aient tenu les promesses qu'ils semblaient faire quand ils ont demandé et obtenu la large protection qui leur a été accordée. La libre sortie des produits du sol touche tous les ouvriers, tous les employés, tous les fonctionnaires, surtout les chefs de familles nombreuses. Il est indispensable, à l'heure où nous voyons le coût de la vie monter de plus en plus, qu'on fasse un effort, fût-il momentané, pour suspendre la liberté d'exportation ou tout au moins pour rouvrir les frontières à l'importation en supprimant les droits de douane sur certaines denrées alimentaires de première nécessité.

Je ne me permettrai pas d'entrer dans tous les détails du problème, bien que son importance pourrait justifier de longs développements. Je tiens cependant à vous signaler en quelques mots un fait particulier qui concerne l'élevage.

Il y a, aujourd'hui, en France, à peu près le même nombre de têtes de bétail qu'avant la guerre, avec cette différence qu'il y a 7 millions de vaches

laitières contre 2 de consommation de boucherie, de sorte que la production agricole s'est portée vers la création de beurreries, de fromageries, qui tendent à exporter leurs produits au grand préjudice du consommateur français.

D'autre part, il serait bon que la France, qui a un domaine colonial de première importance, ouvre ses portes aux produits de ses colonies. Au nom de l'intérêt du consommateur, je demande à la Commission de l'agriculture de nous faire une concession à ce sujet.

Je n'entre pas dans d'autres détails, puisque M. le Président m'a demandé d'être bref, mais je crois devoir jeter un cri d'alarme. Le gouvernement sait que la vie chère va encore augmenter. Dans le projet de budget de 1929, il a inscrit de nouveaux crédits pour les fonctionnaires et pour les pensionnés. C'est dire qu'il envisage la montée des prix. Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'on paie nos fonctionnaires plus cher, à ce qu'on relève le taux des pensions. Mais je voudrais que les bénéficiaires en profitent. Si, d'une part, au point de vue financier, on relève leurs moyens d'existence, mais que, d'autre part, au point de vue économique, on les oblige à dépenser plus, la situation pour eux sera la même, et le Trésor y perdra des deux côtés : il perdra, du fait des augmentations de traitements et de pensions qu'il aura à payer, et il perdra le bénéfice du supplément d'impôt qu'il pourrait retirer d'une accélération du mouvement commercial.

C'est le double danger que j'ai cru devoir signaler au Congrès.

M. Degail. — L'an dernier, le Président Daladier engagé tous les militants à ne pas perdre de vue en toutes circonstances le côté technique des problèmes qui se posent devant nous.

On a signalé tout à l'heure l'œuvre des partis de droite et même celle des partis d'extrême-gauche, qui, dans nos campagnes, préparent, pendant les années qui précèdent les élections, le terrain politique en exploitant le terrain professionnel. A ce su-

jet, et sans sortir du domaine agricole, je veux adresser un appel, non seulement aux militants des campagnes, mais même aux militants urbains.

J'ai eu le plaisir, l'an dernier, de faire adopter un vœu dans lequel je signalais que la production mondiale en produits naturels et en produits de bouche allait en décroissant. J'y faisais allusion à une industrialisation à outrance qu'au lendemain des hostilités nous nous étions laissés aller, à tort selon moi, à copier à l'exemple des anglo-saxons.

La première condition pour vivre est de pouvoir manger et boire. Or, avec l'accroissement de la population, le problème de la production des denrées alimentaires nécessaires à la vie du pays deviendra de plus en plus difficile à résoudre.

Ce problème, du reste, se trouve aujourd'hui aggravé par les difficultés de la vie chère. Pour faire diminuer le coût de la vie, il est indispensable qu'en France, qui doit rester avant tout un pays agricole, on encourage la production.

Pour l'encourager, le rapporteur fait appel aux fonds publics. Je ne crois pas que les difficultés financières présentes permettent de résoudre ainsi le problème de l'augmentation de la production et, pour ma part, j'en vois plutôt la solution dans un mode différent de fonctionnement du crédit agricole, que je vous invite tous à mettre en pratique de la façon suivante.

La question de la production a été résolue dans les régions viticoles. Dans toutes les autres régions de France, elle n'a pas, à mon avis, été abordée. Les difficultés de la production tiennent à ce que la population agricole de la France est surtout composée de petits producteurs qui manquent du capital de roulement nécessaire à leurs exploitations. De nos jours, une ferme peut être assimilée à une usine ; il lui faut, pour produire rationnellement, tout un outillage mécanique qui exige un capital important d'achat et d'entretien ; elle doit employer des engrais coûteux, dont M. le rapporteur a signalé que notre agriculture était loin de consommer la

quantité qui conviendrait pour obtenir des rendements intéressants.

Pour permettre aux producteurs d'acheter les machines agricoles et les engrais nécessaires, on préconise l'extension des caisses de crédit agricole en demandant à l'Etat des fonds dans ce but. Je suis persuadé que les besoins sont tels que c'est d'un autre côté qu'on sera obligé de se retourner, car l'Etat ne peut, présentement, pas faire ce qu'on prétend lui demander pour l'agriculture. Pour y arriver, je préconise plutôt l'aide des banques populaires auxquelles on a fait heureusement appel dans d'autres pays, notamment en Allemagne. Et c'est parce que je désire voir recourir à ces banques populaires que j'ai dit tout à l'heure que je m'adressais aux citadins comme aux ruraux.

Dans nos campagnes, notamment dans l'ouest et le centre-ouest de la France, cléricaux et communistes sont arrivés à des résultats électoraux très préjudiciables pour nous grâce à l'exploitation, vous ai-je dit, du terrain professionnel : je m'explique.

Vous connaissez tous, de nom tout au moins, l'Entente paysanne. Le rôle de l'Entente paysanne nous a été néfaste en mainte circonscription. Ses dirigeants procèdent de la façon suivante :

En période non électorale, pendant les deux ans ou deux ans et demi où l'horizon politique est calme, ils font la cour à nos paysans en se plaçant uniquement sur le terrain professionnel. Lorsqu'arrive la période électorale, ils profitent de la confiance qu'ils ont ainsi gagnée sur le terrain professionnel pour obtenir, sur le terrain politique, des résultats dont nous devrions profiter si nous procédions de la même façon qu'eux, et même si possible en faisant mieux.

J'engage donc tous les militants citadins à faire comprendre partout autour d'eux, notamment à tous les commerçants détaillants, qu'aucun d'entre nous ne vit d'autre chose que de la production du sol français. Aucun de nous, quelle que soit sa profession, ne peut dire que la rémunération de son travail mensuel n'est pas liée en dernière analyse à la

production du petit propriétaire exploitant ou du métayer de nos campagnes. C'est pourquoi, faisant confiance à la compréhension de nos militants, tant ruraux que citadins, je les engage à abandonner leurs banques, qui prélèvent du 8 ou du 9 %, et à venir aux banques populaires, dans lesquelles l'Etat est tenu d'apporter au moins le double du capital souscrit par les actionnaires.

Ce faisant, les banques populaires, augmentant leur capital, augmenteront leur chiffre d'affaires, et pourront vivre de l'intérêt des comptes-courants des commerçants et des agriculteurs qui leur auront confié leurs fonds. Il serait facile alors aux syndicats agricoles de demander aux pouvoirs publics d'intervenir en faveur du fonctionnement des syndicats de vente. Vos savez que les syndicats d'achat n'ont donné aux producteurs qu'une petite économie de 50 centimes ou d'un francs sur l'achat d'une balle d'engrais, c'est-à-dire rien. Les syndicats de vente, au contraire, les coopératives de production telles qu'elles fonctionnent dans les régions viticoles, donnent aux producteurs des résultats remarquables. L'aide fournie aux syndicats de vente ne nuit d'ailleurs nullement aux banques populaires ; sur les comptes-courants de ces banques 1/2 % seulement est prélevé pour les syndicats de vente, ce qui n'empêche pas les banques populaires de vivre, si l'on tient compte que leurs frais ne croissent pas proportionnellement aux mouvements des ventes.

Je suis persuadé qu'en poursuivant cette politique nous ramènerions à nous, d'ici 1932, les agriculteurs dont l'esprit a été faussé ces dernières années, principalement depuis 1924, par l'Entente paysanne.

L'an dernier, le Congrès avait bien voulu adopter le vœu suivant, qu'il n'avait pas été possible de développer :

« Le Congrès donne mandat aux candidats du Parti :

« 1° De créer des unions commerciales et agricoles cantonales, après s'être efforcé de bien faire comprendre à toutes les branches de l'activité nationale

qu'elles vivent plus ou moins de la production du sol français ;

« 2° de fédérer ces unions en unions régionales, d'y adjoindre une banque constituée par les actions que commerçants, petits et moyens industriels, agriculteurs voudraient souscrire, vivant d'un bout à l'autre de l'année de l'intérêt des comptes-courants des agriculteurs et commerçants, et arrivant assez rapidement à constituer une masse de manœuvre qui servirait à régulariser et à stabiliser les prix à la consommation. »

J'invite tous les militants à contrecarrer l'œuvre de l'Entente paysanne. Si, dans nos campagnes de l'ouest et du centre-ouest, et dans d'autres régions également, nous ne créons pas le syndicat de vente, la coopération de production, ou un système de vente analogue à celui pratiqué dans le Midi de la France, vous pouvez être certains qu'en 1932 nous vivrons de nouveau les résultats néfastes obtenus par l'Entente paysanne. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La discussion est close.

Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. Jaubert.

(Ces conclusions sont adoptées.)

M. le Président. — Je crois devoir signaler au Congrès que dans ce rapport a été traitée la question de la liberté d'exportation. Je le dis pour que demain, lorsque viendront en discussion les conclusions de la commission douanière, on ne revienne pas sur ce point qui est maintenant réglé.

L'ordre du jour appellerait la discussion du rapport de M. Anquetin sur la défense nationale. Mais je suis informé que le débat sur cette question a pris en commission une grande ampleur, ce qui est tout à fait naturel et ce qui fait honneur à notre Parti. Dans ces conditions, ce débat ne peut venir ce matin, et je vous propose de le joindre au débat de politique générale qui aura lieu dans la séance de cet après-midi. (*Assentiment.*)

D'autre part, je rappelle que le Congrès a à terminer le débat sur les modifications à apporter au règlement du Parti. Je vous propose de renvoyer la suite de cette discussion à demain matin. (*Assentiment.*)

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ EXÉCUTIF

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Fabius de Champville, pour une communication concernant la nomination des délégués au Comité exécutif.

M. FABIUS DE CHAMPVILLE. — J'ai l'honneur de faire connaître au Congrès que les listes présentées pour la nomination des délégués au Comité exécutif sont toutes acceptées, sous les réserves que j'ai faites hier concernant les pouvoirs contestés de certains délégués, ainsi qu'en ce qui touche les délégués de la Somme qui ne pourront être validés qu'à la prochaine réunion du Comité exécutif de décembre.

M. LE PRÉSIDENT. — S'il n'y a pas d'opposition, il en est ainsi décidé.

Je vous remercie, mes chers amis, d'avoir fourni, en cette séance matinale, un travail aussi consciencieux que fructueux, et d'avoir bien voulu, par votre attention et votre calme, faciliter la présidence que vous m'avez fait l'honneur de me confier.

Personne ne demande plus la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à midi.)

TROISIEME SEANCE

Dimanche 4 novembre, après-midi

La séance est ouverte à 14 heures, sous la présidence de M. Louis Pasquet, *sénateur*, assisté de MM. Pallard, Bauzin, Le Bail, Raynaud, Georges Becker, Amyot, Accambray et Mme Brunschvicg comme *vice-présidents*, et de MM. Cullié, Mellotti André Marie, Weiman, Garnier (Orne) et Rucart comme *secrétaires*.

M. le Président. — Je me garderai de prononcer une allocution au lendemain de ce banquet de la salle Bessonneau où vous avez entendu tant d'éloquents discours. Je me bornerai, en raison même des circonstances de toutes sortes qui peuvent résulter, dans un sens comme dans l'autre, des résolutions que vous allez prendre, de vous demander de discuter dans le calme et la dignité qui conviennent à un grand parti comme le nôtre et dans le respect de toutes les opinions qui pourront être émises, avec le seul souci de l'intérêt de notre parti et, par des-

sus tout, de la grandeur de la République. (*Vifs applaudissements.*)

Nous abordons donc tout de suite notre ordre du jour.

DEFENSE NATIONALE

M. le Président. — Notre ordre du jour appelle tout d'abord l'examen des questions de défense nationale. Je donne la parole à M. Fieschi, président de la commission de la défense nationale.

M. Fieschi, *président de la commission de la défense nationale.* — Je dois rendre compte à cette assemblée de la séance qu'a tenue ce matin la commission de la défense nationale, et que j'ai l'honneur de présider. Sont intervenus en particulier dans le débat, nos amis M. le Président Daladier et MM. Schrameck, Julien Durand, Accambray, Paul Bernier, ainsi que le rapporteur de la commission, M. Anquetin.

Cette commsision, après avoir adopté les conclusions du rapport de M. Anquetin, a de nouveau discuté l'additif de M. Montigny dont, à part quelques légères modifications, elle accepte le principe.

Personnellement, je n'ai pas eu à intervenir ce matin dans le débat, puisque j'avais l'honneur de présider la commission. Je tiens cependant à dire que, si j'accepte en principe l'additif de M. Montigny, son texte contient deux paragraphes qu'il me semble dangereux de faire voter par ce Congrès.

D'une part, en effet, j'estime que c'est une question grave que d'arrêter les dépenses entraînées par la révision récemment votée de notre statut militaire. Le Congrès ne peut pas envisager, sans y avoir mûrement réfléchi, de suspendre en cours d'exécution une loi votée par le Parlement.

Nous avons toujours dit aux électeurs de ce pays que le premier devoir du Parti radical serait de faire voter et d'appliquer la loi d'un an. Je déclare, quant à moi, que ce devoir n'est pas encore rempli et

qu'avant de toucher au nouveau statut militaire nous devons obtenir, en 1929, l'application de cette loi votée par tous les radicaux de la Chambre.

M. Paul Bernier est intervenu ce matin dans nos débats de la commission, M. Accambray également. Ils étaient, dans la Chambre, rapporteurs, l'un de la loi des cadres, l'autre de la loi d'organisation générale de l'armée avec M. Sénac. Nous savions que l'application de la loi d'un an entraînerait une augmentation des crédits militaires ; mais, si l'on tient compte que cette loi va rendre à la production nationale 200.000 jeunes gens pendant six mois, il paraît évident que nous ne pouvons toucher au nouveau statut militaire sous prétexte qu'il entraîne une augmentation de dépenses.

Il semble donc dangereux de voter cet additif, parce qu'on ne peut ainsi toucher imprudemment à une loi en cours d'exécution. Au surplus, rien n'empêchera le Parlement d'y apporter les retouches nécessaires dont l'application du service d'un an aura pu démontrer la nécessité. (*Applaudissements.*)

Mais M. Montigny demande aussi qu'en 1929 le budget de la guerre ne puisse pas être augmenté d'un centime par rapport aux dépenses de 1928. Si nous votions une telle disposition, et que, par un hasard heureux, nos amis fussent demain au pouvoir, je ne vois pas quel serait le ministre de la Guerre qui pourrait appliquer la loi d'un an sans aucune augmentation de crédits. Si nous décidons une telle limitation, nous seulement nous risquons de mettre celui de nos amis qui serait au ministère de la Guerre dans l'impossibilité de se conformer à notre vote, mais on dira une fois de plus que nous avons voulu tromper le pays. (*Applaudissements.*)

En dehors de ces deux clauses, je crois que l'additif de M. Montigny peut être accepté. Mais je répète que, pour ma part, je ne crois pas qu'on puisse limiter les crédits de 1929 au montant des dépenses de 1928.

M. Montigny a ajouté, il est vrai, que les dépenses nouvelles de 1929 devraient être compensées par des économies correspondantes dans le budget de la

défense nationale (*très bien !*) Or, il nous est impossible de savoir quelles pourront être ces économies. En tous cas, il n'en reste pas moins qu'en limitant les crédits de 1929 au montant des dépenses de 1928, vous risquez de compromettre gravement l'application du service d'un an.

Et laissez-moi vous rappeler encore, en terminant, qu'ayant promis le service d'un an au corps électoral, nous devons tenir cette promesse que nous considérons comme sacrée. (*Applaudissements.*)

M. MONTIGNY. — Pour l'instant, je veux simplement prendre acte que, la commission de la défense nationale ayant voté ce matin, après un débat approfondi, et à une écrasante majorité, le texte que j'ai présenté, le président de cette commission vient maintenant attaquer ce texte devant le Congrès. (*Vifs applaudissements. — Exclamations sur divers bancs.*)

M. FIESCHI, *président de la commission.* — J'ai déjà expliqué que je ne suis pas intervenu dans le débat ce matin parce que je présidais la réunion. Mais j'ai protesté, et M. Montigny ne l'ignore pas, contre les paragraphes qu'il a fait voter.

J'ajoute que M. Montigny a jeté hier, dans le débat qui s'est institué en commission de politique générale, des chiffres d'une gravité exceptionnelle sans que le président de la commission de la défense nationale et son rapporteur eussent pu en vérifier le montant. Je ne comprends pas qu'après avoir fait une pareille manœuvre on vienne contester au président de la commission le droit de faire valoir en séance publique les arguments qu'il n'a pu soutenir devant la commission qu'il présidait. (*Applaudissements. — Mouvements divers.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Anquetin, rapporteur de la commission.

M. ANQUETIN, *rapporteur.* — La question dont il s'agit est suffisamment grave et importante pour

que je demande au Congrès de poursuivre ce débat dans le calme.

Nous n'avons pas ici à faire des manœuvres. Il faut nous élever au-dessus de nos petites opinions personnelles, et nous devons surtout chercher la vérité, où qu'elle se trouve, et quelles que soient ses conséquences. (*Très bien !*)

Permettez-moi maintenant de vous donner connaissance de la déclaration que j'ai rédigée dans l'unique souci de me faire l'écho fidèle des desiderata de la commission qui m'a fait l'honneur de me désigner comme rapporteur.

Depuis l'expérience de la guerre, la démocratie française a senti l'impérieux besoin de réorganiser sa défense nationale sur des bases entièrement nouvelles.

La conception, jadis si discutée, de la nation armée mettant en œuvre la totalité de ses forces en ressources et en hommes pour la défense de ses frontières, ayant reçu de façon péremptoire la consécration des faits, il est apparu indispensable à votre commission de la défense nationale, pour mener à bien la tâche qui lui incombait, de s'efforcer de concilier, dans l'application, ce grand principe de la nation armée avec, d'une part, les mesures d'ordre international destinées à assurer la paix et, d'autre part, la nécessité de diminuer les charges du pays afin d'accroître ses forces de production, en abrégeant pour cette raison une durée de service qui n'apparaît pas nécessaire à la formation d'un soldat scientifiquement et techniquement entraîné à la défense nationale.

Cette réduction de durée du service militaire actif, promise par le gouvernement à partir de l'année 1930, semble satisfaire momentanément l'opinion publique.

Pourtant, tout en rendant hommage aux louables efforts des organes directeurs du ministère de la Guerre en vue de l'application, dans les délais annoncés, du service militaire d'un an, votre commission de défense nationale a cru de son devoir de vous signaler les faits suivants.

Il ressort des chiffres fournis dans les comptes rendus périodiques du ministère de la Guerre et insérés au *Journal Officiel*, que le recrutement progressif du cadre professionnel civil et militaire, nécessité par les dernières lois de réorganisation de l'armée, s'effectue péniblement.

Ceci n'a pas été, du reste, pour nous surprendre. Nous l'avions prévu, et nous avions averti les militants du Parti, lors des récents congrès de Bordeaux et de Paris, des écueils qui les attendaient, écueils qu'avait également prévus notre distingué président, M. Daladier, ancien ministre, qui, lors du vote des lois en question, avait préconisé, pour parer à ces éventualité, l'organisation permanente de centres d'instruction et de centres mobilisateurs.

Il appert de renseignements précis puisés aux meilleures sources que la valeur globale intellectuelle et morale de ces cadres tendrait nettement à décliner. Un grand nombre de jeunes officiers sortant de nos grandes écoles, et constituant les éléments les plus instruits et les plus laborieux de notre recrutement, donnent, après trois ou quatre années de présence dans l'armée, leur démission et se consacrent à l'agriculture, au commerce ou à l'industrie. Seuls restent en activité ceux dont l'instruction générale laisse plutôt à désirer. Aussi est-il à craindre qu'en cas de guerre ces derniers soient nettement inférieurs à la tâche qui leur incomberait.

Votre commission a voulu connaître les causes présentes de désaffection de la carrière militaire dans notre pays. Nos recherches, orientées dans ce sens, nous ont permis de constater qu'elles étaient de deux ordres, matériel et moral.

Au point de vue matériel, il est évident que l'insuffisance des soldes actuelles par rapport au présent coût de la vie est notoire, et incite l'élite de notre jeunesse à se laisser tenter par les avantages que lui offrent la grande industrie et le haut négoce. Néanmoins, cette considération, malgré sa valeur, ne saurait expliquer à elle seule la présente crise de

recrutement. Personne n'a jamais considéré l'armée comme une carrière lucrative.

Il est, messieurs, une autre raison, morale celle-là : c'est la diminution, particulièrement pénible à nos jeunes officiers, du prestige exercé par l'uniforme sur une collectivité qui vient d'être cruellement éprouvée par la guerre et au milieu de laquelle se développent de plus en plus, grâce à une active propagande que, pour notre part, nous ne saurions blâmer, les idées de paix. « *Si vis pacem, para pacem* », a dit récemment M. Kellog à son arrivée au Havre ! Séduisante et généreuse formule, certes, à laquelle, malgré notre qualité de rapporteur de votre commission de la défense nationale, nous n'hésiterons pas à nous rallier, à condition toutefois de la traduire au pluriel.

En supposant que, malgré les faits qui viennent d'être rapportés, le ministère de la Guerre puisse trouver les 390.000 professionnels militaires et civils nécessaires au fonctionnement des lois votées récemment par le Parlement pour l'ensemble des armées métropolitaine et coloniale, il est évident que les cadres ainsi obtenus au grand dam du reste de l'activité nationale seront loin d'avoir les qualités techniques et d'instruction générale de nos cadres de réserve.

Telle est la conclusion logique de l'enquête très sérieuse à laquelle nous sommes livrés. Aussi croyons-nous de notre devoir d'appeler l'attention des parlementaires et des militants sur la nécessité d'utiliser les cadres de réserve de façon judicieuse et rationnelle.

Il est inadmissible, par exemple, que nos classes libérées du service actif partent encore sans avoir été constituées en groupes de réserve encadrés, tous chefs désignés, et prêts à être rappelés en ordre. Au prochain appel de réservistes, cette lacune devra être comblée. Il serait tout à fait désirable qu'après une période de vingt et un jours en camp d'instruction, les réservistes fussent libérés en unités administratives constituées avec tous les commande-

ments, liaisons, transmissions, états-majors, services de l'arrière, etc.

C'est ce que s'applique à faire systématiquement la Suisse qui, profitant des exemples de la dernière guerre, et se rappelant l'envahissement inopiné de la Belgique, s'efforce, grâce à une organisation logique, de rendre inviolables ses frontières, persuadée de la vérité de ce vieil adage que « seuls les forts sont respectés ».

Il est encore un sujet, messieurs, qui nous a paru suffisamment digne d'intérêt pour que nous ayons cru bon de vous en entretenir brièvement : nous voulons parler de la guerre scientifique.

De temps en temps, nous pouvons lire dans la presse quotidienne des articles où il est question de prétendues inventions plus ou moins machiavéliques, et dont le monopole assurerait, en cas de conflit, l'hégémonie à telle ou telle puissance. En faisant la part de certaines exagérations inspirées, semble-t-il, d'un Wells ou d'un Jules Verne, il est indiscutable que l'aviation, la balistique, la bactériologie, et d'une façon générale les inventions chimiques et physiques, réalisent chaque jour d'incessants progrès et qu'il est, pour cette raison, fort important pour nous, non seulement de nous renseigner au jour le jour sur les progrès réalisés par nos adversaires éventuels, mais encore d'inscrire en tête de notre programme militaire le perfectionnement progressif de notre matériel de guerre et l'amélioration constante de nos méthodes défensives.

Les récentes manœuvres comportent un enseignement dont nous devons faire notre profit.

Nous basant sur l'exposé qui vient de vous être fait, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation l'ordre du jour dont notre président, M. Fioschi, vient de vous donner lecture. J'ajouterai simplement ceci :

Pendant plusieurs mois, je me suis personnellement penché avec attention sur des textes, sur des chiffres que j'ai minutieusement contrôlés. Je dois dire que la brochure qui vous a été distribuée hier, dont j'ai moi-même pris connaissance au moment

de sa distribution, renferme des chiffres qui sont exacts.

J'ai cru de mon devoir de ne pas vous mâcher la vérité. Le Parti républicain radical et radical-socialiste s'est toujours honoré de savoir regarder les faits et les événements en face.

Ce que je vous demande, c'est de bien vouloir aujourd'hui sanctionner le travail de la commission que j'ai l'honneur de représenter à cette tribune en votant les dispositions de notre ordre du jour. Personnellement, je pense qu'il est également très intéressant et très important de voter l'additif qui a été proposé par notre ami Montigny. Ce faisant, j'estime que vous travaillerez bien pour votre Parti et pour le pays tout entier. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Bernier.

M. Bernier. — Je viens vous demander, messieurs, de repousser les deux clauses de l'additif dont on vous a parlé : l'une, qui ne permet pas aux membres du Parlement de voter les crédits nécessaire à l'application des lois militaires votées en 1928, l'autre remettant en état toutes nos lois militaires.

Evidemment, j'apporte ici une voix intéressée. C'est l'homme qui a fait voter la loi d'un an qui vient vous demander de ne pas admettre qu'une fois encore des discussions s'ouvrent sur le principe voté par la Chambre de 1924 à 1928, Chambre de républicains. (*Applaudissements.*)

Je ne chercherai pas une querelle à ceux qui, au dernier moment, nous ont soumis un rapport supplémentaire qu'il est difficile de discuter d'une façon positive et précise. Je me borne à vous dire que vous vous trouvez en présence d'une loi votée en 1928, loi désirée par toute la démocratie française, et qui vous a tout de même donné le service d'un an. (*Applaudissements.*)

Je sais mieux que personne que cette loi n'est pas parfaite. Mais je sais aussi quelles sont les difficultés quotidiennes auxquelles nous noue sommes heurtés avec les états-majors. Je sais enfin que depuis 1924,

alors que nous avions une majorité dans le Parlement, jamais nous n'avions pu faire voter le principe de la loi d'un an, et que jamais nous ne nous sommes trouvés en présence de projets meilleurs que celui que nous avons fait voter.

Bien entendu, je ne ferai pas devant vous — je n'en ai d'ailleurs pas le temps — l'exposé de tous les projets qui nous ont été soumis. Mais j'ai le droit de dire, avec la certitude de ne pas pouvoir être contredit, que la loi que nous avons fait voter est à la fois la plus souple et la plus douce de toutes celles qui ont pu être proposées aussi bien de droite que de gauche, par exemple les projets socialistes. C'est là un résultat.

A cet égard, permettez-moi de vous rappeler une circonstance à laquelle notre président M. Daladier faisait allusion ce matin. Lorsque M. Sénac fut sur le point de donner sa démission à la suite d'une discussion sur le nombre des divisions, démission qui eut été évidemment suivie de celle de mon ami M. Accambray et de la mienne, nous avons vu nos meilleurs amis et même nos alliés socialistes nous dire : « N'abandonnez pas la partie. Les projets du gouvernement, tels qu'ils sont, valent ce qu'ils valent. Mais, du moins, ce sont des projets sur lesquels nous pouvons discuter, que nous pouvons améliorer, sur lesquels demain nous pourrons édifier la Nation armée que nous désirons tous. » Et c'est parce que tous nos amis de la démocratie, de gauche comme d'extrême-gauche, n'ont pas voulu que nous donnions notre démission que nous avons fait aboutir les projets qui ont eu tout de même pour conclusion le service militaire d'un an.

Aujourd'hui, que nous dit-on ?

On nous dit que la loi d'un an, telle qu'elle est, est insuffisante. On nous dit que nous demandons une armée de carrière beaucoup trop considérable. Mais, messieurs, avez-vous lu les projets socialistes ? Avez-vous lu tous les projets de gauche, quels qu'ils soient ? N'étaient-ils pas autrement rigoureux que celui que nous avons défendu et fait voter ? Ne reposaient-ils pas à la base sur une préparation

militaire dont, je le déclare ici, aucun de vous ne se ferait le défenseur auprès de nos ruraux ? Et après cette impossible préparation militaire, ne nous demandait-on pas, sous forme de périodes, un sacrifice de temps tellement considérable que celui que nous avons réclamé au pays est en comparaison infiniment modeste ?

Et c'est alors que le nouveau statut militaire a été voté, je le répète, non sans peine, alors que la population sait qu'elle a obtenu le service d'un an, que le Congrès radical viendrait nous dire : Vous ne voterez aucune mesure financière qui permette d'appliquer le service d'un an, et vous allez remettre en état toute la question militaire !

Mais, dites-moi, monsieur Montigny, où est votre projet, où est votre programme, sur quoi allons-nous discuter demain ? (*Vifs applaudissements.*)

Est-ce que le Parti radical-socialiste cesserait d'être parti de réalisateurs pour devenir un parti de prometteurs (*Nouveaux applaudissements.*)

Je ne le crois pas.

Nous vous avons apporté une œuvre meilleure que la précédente. Sans doute, elle peut être améliorée. Je ne cache pas que nous avons eu pour but principal la défense de la Patrie. (*Applaudissements.*)

Nous n'avons pas oublié, en effet, que nous sommes les héritiers directs de la Révolution française et je ne sache pas que la Révolution française ait été internationaliste et antipatriote.

Nous avons été guidés par le souvenir poignant des premiers jours de la guerre de 1914. Nous avons encore dans les oreilles les reproches qui nous étaient adressés. N'a-t-on pas osé dire que c'était le Parlement qui avait mal préparé la guerre ?

Nous n'avons pas voulu méritier un tel reproche et, dans l'état présent du monde où les puissances auxquelles nous tendons la main tardent à nous donner la leur, nous nous sommes dit qu'il fallait préparer la défense nationale.

Nous inspirant de l'esprit même du Parti radical et radical-socialiste et suivant sa pure doctrine,

nous avons voulu que la France, pacifiste certes, fût indépendante et forte.

Si, par une méconnaissance de la question, il vous convenait de recommencer les erreurs commises avant 1914 et de mettre la France en état d'infériorité pour sa défense nationale (*Non, non !*)...

Voix diverses. — C'est inexact.

M. Bernier. — ...je vous dirais : prenez garde ! La France ne doit pas être un troupeau prêt au sacrifice.

Messieurs, ce que je vous demande est simple. D'accord avec le rapport de M. Anquetin, d'accord avec la plupart des articles de l'additif, il ne me semble pas possible que vous remettiez en question la loi d'un an. Il ne me semble pas possible que vous disiez aux parlementaires, sans même penser que demain un ministre radical peut avoir la lourde mission de diriger les affaires militaires de ce pays : « Sans discussion, sans examen, vous ne voterez aucun des crédits qui vous seront demandés. » Ce serait contraire à la doctrine même de notre parti. (*Applaudissements. — Mouvements divers.*)

M. le Président. — La parole est à M. Fleizer.

M. Fleizer. — J'ai demandé la parole au nom d'un certain nombre de mes camarades qui ont été réservistes pour signaler que tout au moins les allocations devraient être obligatoires pour les nécessiteux appelés à des périodes de réserve, et que leur attribution ne devrait pas être subordonnée aux multiples formalités dont on se plaint aujourd'hui avec raison.

M. Lamoureux. — C'est fait.

M. le Président. — La parole est à M. Montigny.

M. Montigny. — Malgré certains espoirs qui s'étaient manifestés hier soir à la fin de la séance de la commission de politique générale, l'immense

majorité de la commission de la défense nationale a donné sa complète approbation au texte dont je l'avais saisie. Je suis cependant critiqué ici par mon collègue M. Bernier, d'une part, et par celui qui présida ce matin la commission et qui, à titre personnel tout au moins, est venu faire des réserves importantes sur l'ordre du jour voté par elle.

Sur divers bancs. — C'était son droit.

M. MONTIGNY. — C'était son droit, comme c'est le mien de lui répondre. (*Très bien ! et applaudissements.*)

Ne nous dissimulons pas que la question que nous abordons en cet instant est grave. Elle est grave, parce qu'elle touche à une chose qui nous est chère à tous, la défense nationale. Elle est grave, parce qu'elle peut avoir, quel que soit le sens dans lequel vous la trancherez, des répercussions internationales, et je vous prie de croire qu'un homme qui est un ancien combattant et qui a des fils qui seront soldats bientôt ne pense pas, quand il s'agit d'intérêts de cet ordre, à faire une manœuvre devant un congrès. (*Applaudissements.*)

J'ai pris la responsabilité de provoquer un débat sur cette question, sans me dissimuler les colères que j'allais susciter, les injures qui m'accueilleront dans les jours qui vont venir. Mais, après mûr examen du problème, il m'est apparu que c'était pour moi une question de conscience. Pourquoi ?

J'ai depuis longtemps, vous le savez, suivi de près les questions de politique extérieure. En 1925, j'étais à Genève, lorsque la délégation française a pris, au nom de la France, la responsabilité de demander à l'Assemblée de la Société des Nations la convocation d'une conférence du désarmement.

Nos amis, au premier rang desquels je veux citer Paul-Boncour, ont, depuis, multiplié leurs efforts en vue d'aboutir dans la voie de la paix.

Trois ans ont passé. Sur leur route, ils ont rencontré des difficultés sans nombre.

On a cependant fait des progrès sur le chemin de la paix. Le Traité de Versailles a été appliqué quant à la réduction des armements des vaincus. Un homme qui n'est pas suspect, le maréchal Foch, a donné un double quitus à l'Allemagne sur ce point, d'une part en autorisant les gouvernements alliés à évacuer la première zone, celle rhénane de Cologne, et en autorisant ensuite la suppression de la commission de contrôle interalliée de Berlin.

Les accords de Locarno ont été signés et sont venus renforcer la sécurité française, puisque la frontière rhénane est devenue une frontière internationale et que, grâce à l'action heureuse de M. Briand, l'Angleterre nous a consenti cette caution, cette garantie que nous lui demandions en vain depuis près de six ans. (*Applaudissements.*)

Enfin, le Pacte Kellog a été signé, et M. Herriot, à Lyon, a célébré en termes élevés la portée morale et politique de cet événement.

Et alors, au mois de septembre dernier, à Genève, la délégation française, émanation du gouvernement tout entier, a dit devant la Société des Nations, par la voix de Paul-Boncour qui parlait, non pas comme député socialiste, mais comme délégué du gouvernement français : « Je propose une motion où je dis que, l'état général de la sécurité internationale s'étant amélioré... » — pour les raisons que je visns d'indiquer et qui ont été désignées par lui — « ...une étape doit être accomplie dans la voie de la réduction des armements. »

Cette motion, présentée au nom de la France, a été renvoyée à une commission. M. Bénès, un de nos meilleurs amis européens, ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie, l'a rapportée en l'approuvant, et elle est revenue devant l'Assemblée où cinquante nations, à la demande du gouvernement français, ont proclamé avec Paul-Boncour qu'il était possible, et par conséquent nécessaire, d'accomplir une étape dans la voie de la réduction des armements.

Paul-Boncour, dans son intervention, et dans les déclarations écrites qu'il a faites depuis, n'a ce-

pendant pas caché ses inquiétudes sur la suite de la conférence du désarmement. Il se heurte, vous le savez, à des nationalismes exaspérés, et il a jugé indispensable de faire appel aux démocrates français, à tous les démocrates du monde. Il leur a dit :

« Prenez garde ! L'heure est grave. Si nous laissons passer cette occasion d'arrêter la nouvelle course aux armements qui se prépare, n'ayez plus d'espoir. La course aux armements va reprendre en Europe et dans le monde entier. » (*Applaudissements.*)

« Et puis, disait-il, vous savez par expérience ce qui sort de la course aux armements : c'est la guerre, de même que l'orage sort des nuées amoncelées, ainsi que l'a dit un jour Jaurès. »

Il a dit encore : « Je vous convie à un apostolat. Faites de la propagande internationale, pour briser ces nationalismes auxquels je me heurte. Et pour préparer la tâche de demain, la réduction des armements, qui, bien entendu, ne pourra qu'accompagner les progrès de la sécurité, je demande à toutes les nations, y compris la France, de marquer tout au moins un arrêt dans la voie des augmentations d'armements. »

Voilà quelle a été position de Boncour.

Or, au moment même où Boncour prenait cette noble attitude au nom de la France, M. Poincaré déposait son projet de budget et nous apprenions, avec le dépôt de ce projet, que le ministère de la Guerre et celui de la Marine réunis avaient adressé des demandes d'augmentations de crédits pour un montant de 4 milliards.

M. Emile BORREL. — Mais non ! (*Mouvement.*)

M. MONTIGNY. — Comment « non » ! C'est dans le dernier projet de budget.

Un délégué. — Et l'Allemagne ? Combien pour elle ? (*Interruptions.* — *Bruit.*)

M. MONTIGNY. — Je vous assure, messieurs, que nous aurons une discussion complète sur ce point.

Ma voix ne sera pas étouffée. (*Applaudissements.*)

Et, pour commencer, au démenti qui m'a été adressé, j'oppose un démenti formel.

Reportez-vous au texte du projet de budget de 1929. M. Poincaré y dit que les deux ministères de la défense nationale lui ont demandé des augmentations de crédits pour un montant de 4 milliards, qu'il les a fait comprimer à 1.300 millions cette année, mais qu'il ne s'agit pour le reste que d'un ajournement à bref délai.

J'ignore, messieurs, ce que vous en auriez pensé. Quant à moi, j'ai considéré qu'il y avait une contradiction certaine entre l'attitude du gouvernement français à Genève demandant un arrêt dans la course aux armements, et la position du gouvernement à Paris qui augmente les dépenses militaires de 1.300 millions, en annonçant au pays que le reste des crédits demandés, soit 2 milliards et demi, suivra prochainement.

Une voix. — C'est la conséquence de l'application de la loi d'un an. (*Protestations.*)

M. Montigny. — Voyons ! Ce que nous cherchons tous en ce moment, c'est la vérité. Dans une question comme celle-là, il ne doit pas avoir de clans, il doit y avoir un Parti qui cherche la vérité. (*Applaudissements.*)

Et comme je savais, et vous le savez tous, qu'en dehors des demandes d'augmentation formulées par ces deux ministères, la pleine application de la loi des cadres et des lois militaires récemment votées allait provoquer de nouvelles demandes de crédits, comme le programme des fortifications de l'Est et le programme naval allaient motiver de nouvelles demandes encore, j'ai été, je vous l'avoue, un peu effrayé des conséquences internationales et budgétaires de la politique militaire qui était ainsi amorcée.

Je suis allé trouver alors Paul-Boncour, pour lequel j'ai la plus profonde affection et auquel je fais confiance en cette matière, parce que, tout socialiste qu'il est, il n'y a pas de meilleur patriote que lui.

Une voix. — Nous sommes aussi bons patriotes que lui, je suppose.

M. MONTIGNY. — Nous sommes aussi bons patriotes que lui, mais il l'est autant que nous, car il n'a jamais séparé le souci de la sécurité et de la défense de la Nation d'avec sa propagande pour la paix et le désarmement.

J'ai dit à Paul-Boncour, qui m'a autorisé à faire état de ses déclarations : « Vous demandez l'arrêt dans la course aux armements. Nous devons être derrière vous dans la propagande à laquelle vous nous conviez et, pour ma part, je demanderai au Parti radical, à Angers, d'entamer une propagande ardente pour arrêter cette course. Mais qu'entendez-vous, pour la France, par arrêt ? »

C'est qu'en effet nous sommes en période de transformation militaire. Nos budgets militaires se gonfleront dans les proportions que j'ai indiquées, pendant les années qui vont suivre.

« Alors, ai-je dit à Paul-Boncour, où situez-vous l'arrêt ? Est-ce maintenant, au chiffre budgétaire de 1928, ou bien est-ce au terme de l'application des nouvelles lois militaires, c'est-à-dire dans trois ou quatre ans, quand vos budgets militaires auront augmenté de 3 ou 4 milliards ?

Et Paul-Boncour m'a répondu, après avoir médité :

« Quand je dis « arrêt pour mon pays », je dis arrêt maintenant. »

J'ai pris la responsabilité de porter la question devant le Congrès. Si vous croyez qu'on peut encore parler de « manœuvre » dans une question comme celle-là, vous le direz tout à l'heure. Mais, dès maintenant, je proteste de toute ma sincérité. (*Applaudissements.*)

Il faut voir les choses comme elles sont, et je dirai toute ma pensée.

Je n'attaque nullement, entendez-vous bien, les états-majors. Ils sont, par tradition, en matière budgétaire, demandeurs ; ils sont exigeants, c'est leur métier. Et ils sont par ailleurs traditionnalistes, con-

servateurs ; ils ont une tradition, qui a sa noblesse, mais qui a aussi ses inconvénients.

Aussi, vis-à-vis des états-majors, quel doit être le rôle du Gouvernement et du Parlement ? C'est de faire office de frein au point de vue des dépenses budgétaires, et c'est de faire office de moteur au point de vue des innovations, des enseignements de la vie moderne. (*Très bien !*)

Ils doivent jouer ce double rôle, et, quand ils ne le jouent pas, nous voyons se développer une politique militaire. Nous verrons si elle est bonne pour la sécurité du pays. Mais, quand elle se développe sans contrôle, elle peut entraîner des conséquences budgétaires singulières, et aussi des conséquences internationales, comme c'est le cas présent.

Au reste il est bien clair que la formation même d'union nationale condamne à cette politique de balancier dont nous avions hier la preuve. Il faut satisfaire tour à tour des clientèles opposées. On voit alors le Gouvernement favoriser le retour des congrégations et saluer en même temps le monument de Combes. On voit le Gouvernement accorder le principe du service d'un an, mais recruter par ailleurs 400.000 professionnels. Pour se faire pardonner par la droite la politique de paix que M. Briand fait au Quai d'Orsay, on laisse se développer librement la politique militaire des Etats-majors qui est d'inspiration opposée. (*Applaudissements.*)

Et puis, pour rassurer la gauche qui est inquiète de ces lois militaires, on lui dit : « Ecoutez donc les beaux hymnes à la paix que MM. Briand et Paul-Boncour chantent à Genève ! » (*Nouveaux applaudissements.*)

Ce sont des habiletés de politique intérieure. Mais l'Europe nous regarde. Elle est un peu surprise. Elle se demande : Où est la vraie France ? Est-ce celle des discours de M. Briand, du Pacte Kellog, de l'attitude française à Genève ? Ou est-ce la France des budgets militaires accrus, des manœuvres en Rhénanie, celle qui va exalter Déroulède et Barrès ? (*Vifs applaudissements.*)

Eh bien, je dis que c'est là une équivoque dange-

reuse pour l'esprit de paix, et que notre Parti doit faire sur un autre plan le même effort de redressement et de clarté qu'il fit en 1924. Il faut qu'il prenne, dans l'intérêt de nos finances, pour les raisons budgétaires que je vous ai dites, dans l'intérêt de notre politique extérieure, l'attitude que je lui demande, et, j'ajoute maintenant, dans l'intérêt aussi de la défense nationale elle-même et dans l'intérêt de la République.

Oui, vous m'avez touché tout à l'heure, comme vous aviez touché ce matin M. Daladier qui vous a répondu dans une admirable harangue que j'aurais voulu que le Congrès tout entier entendît, vous m'avez touché lorsque vous avez parlé de la sécurité de ce pays. Mais la question qui se pose maintenant est de savoir si, au prix fort que nous payons, nous achetons du moins une sécurité certaine.

Quant à moi, je ne le crois pas. Je pense, et c'était la thèse que développait ce matin M. Daladier, que par ces nouvelles lois militaires, qu'on voudrait nous représenter comme intangibles, l'Etat-major, obnubilé par la politique d'effectifs et de cadres, retombe dans la faute où il se traîne depuis dix ans, qui consiste à vouloir avoir trop de grandes unités, trop de divisions, parce qu'il en faut beaucoup pour la raison que vous savez. Il condamne alors les petites unités, les petites compagnies, les petites batteries à des effectifs squelettiques. Ce sont des squelettes sans chair, et la préparation militaire des cadres et des troupes s'en ressent profondément. (*Applaudissements.*)

On a invoqué tout à l'heure un argument qui, lui aussi, m'a touché au cœur, non pas que j'aie été personnellement visé, mais parce que je me solidarise, moi, avec mon Parti depuis quinze ans. On a dit qu'on avait adressé de violents reproches au Parti radical, parce qu'il n'avait pas suffisamment préparé la guerre de 1914. Je pensais alors que nous avons le droit de répondre que si, dans l'année fatale de 1913, on avait construit des casernes au lieu de construire des obusiers, ce n'était pas la faute du Parti radical. (*Applaudissements.*)

Je crois donc que cette politique d'effectifs entraîne les mêmes conséquences.

Est-ce que, pour l'aviation, le désir d'avoir une aviation très nombreuse n'a pas fait sacrifier ces temps-ci la qualité à la quantité ?

Ne savez-vous pas qu'aujourd'hui on recommence cette politique non seulement d'effectifs, mais de constructions inutiles ? Un de mes collègues, qui es de Dinan, me racontait l'autre jour qu'il y avait un scandale dans le département des Côtes-du-Nord, et qu'alors qu'il y avait deux quartiers de cavalerie vides on construisait des casernes pour des gardes républicains mobiles. Le Conseil Général de la Sarthe protestait aussi dernièrement contre les dépenses somptuaires de constructions inutiles auxquelles nous assistons dans notre département.

Or, dans le budget de la guerre de 1929, on constate ce fait grave qu'alors que toutes les dépenses de ce budget sont en augmentation, le seul chapitre où l'on enregistre une réduction est celui des constructions de matériel.

Je suis donc fondé à vous dire : une politique d'effectifs permanents démesurés, comme celle où l'on a voulu nous orienter, est une politique de fausse sécurité parce qu'elle néglige le rôle des réserves, comme l'a dit M. Anquetin, parce qu'elle finit par manquer de crédits pour le matériel, parce qu'elle n'est pas dirigée vers le progrès et l'invention, comme le disait M. Daladier ce matin, de sorte qu'on risque d'aboutir à ce paradoxe que le maximum de militarisme peut donner le minimum de sécurité. (*Applaudissements.*)

Je veux du reste faire une distinction : je suis convaincu que s'il y a dans l'Etat-major une fraction dominante qui a imposé ses vues ces dernières années, il y a aussi dans l'armée des officiers qui ont médité sur les enseignements de la guerre. Nous connaissons des officiers jeunes qui protestent, dans l'intimité de leur conscience, contre cette politique, qui savent que la guerre de demain — car il faut, hélas ! envisager cette terrible hypothèse — n'aurait rien de commun avec celle d'hier.

En 1914, l'Etat-major attendait la guerre de la baïonnette et de l'assaut ; ce fut la guerre des canons lourds et des trancées. Imbu de l'expérience de 1914, il se prépare à une guerre de fortifications, alors que demain ce seront sans doute l'aviation et les gaz qui auront le dernier mot.

Le vainqueur de jadis, c'était le cavalier ; celui d'avant-hier, c'était le fantassin ; celui d'hier, on peut dire que ce fut le mitrailleur. Celui de demain, ce sera le savant.

Je viens donc vous dire : moins de casernes et plus de laboratoires, moins de rengagés et plus de techniciens, moins de superstition pour l'armée de métier et plus de confiance dans la Nation armée. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Ripault.

M. RIPAULT. — Je n'ai qu'un mot à apporter au nom de la Commission, puisqu'aussi bien une partie de l'ordre du jour qui nous est soumis a été proposé par moi.

Tout d'abord, je crois être votre interprète en remerciant le rapporteur de la Commission de politique générale, M. Montigny, du bel exposé qu'il vient de faire.

Dans l'intervention que j'ai faite ce matin en Commission, j'ai entendu préciser que l'effort du Parti radical, depuis la guerre, s'était affirmé en faveur de la limitation des armements, et qu'à l'occasion de ce débat qui aura sa répercussion, non seulement dans le pays, mais parmi les puissances étrangères qui suivent les discussions de Genève, il ne faudrait pas que de ce Congrès sortît l'impression que notre Parti est infidèle à sa doctrine et que le Gouvernement français joue un double jeu.

C'est d'autant plus nécessaire que dans la discussion qui s'est instituée à la dernière session de la Société des Nations, le Président du Conseil allemand a pu dire, d'un ton un peu comminatoire, que l'effort de limitation des armements en France n'était pas un effort sincère, si bien que M. Briand

a été obligé de mettre les points sur les I. Et, puisqu'à la Conférence du désarmement celui qui a l'honneur de parler au nom de l'Allemagne, le Comte Bernstorff, celui-là même qui était en 1914 ambassadeur à Washington, qui fut l'organisateur du sabotage des Etats-Unis et du torpillage du *Lusitania*, celui qui, dès les premiers jours de 1914 avait tiré sur la carte européenne une ligne qui dépeçait la France, a enjoint au Gouvernement français de désarmer sa flotte, nous sommes bien obligés de dire : laissez-nous maîtres de notre politique et de nos précautions.

Ainsi, lorsque notre Commission indique sa volonté de rester fidèle au grand principe affirmé par notre Parti en matière de désarmement, « sécurité, arbitrage, désarmement », il est évident que ce Parti ne peut pas être incriminé de manquer à son programme.

Je me retourne donc vers M. Bernier pour lui dire : Ne soyez pas si impatient. La loi d'un an va être appliquée, mais ce n'est qu'une étape. La seconde étape sera celle envisagée par le rapport de M. Montigny. C'est le sens même de l'additif que nous avons rédigé avec lui. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Julien Durand.

M. Julien Durand. — Je m'excuse d'intervenir, brièvement d'ailleurs, dans ce débat. Mais la question dont vous êtes saisis est trop grave pour qu'il ne me soit pas permis de vous apporter une proposition qui, je l'espère, pourra nous mettre tous d'accord.

Je suis persuadé que nous sommes tous ici de bonne foi, que nous sommes tous des républicains et, par conséquent, des patriotes.

Je viens d'entendre critiquer notre organisation militaire. Je sais qu'un très grand nombre de ces critiques sont fondées.

Pour ma part, j'aurais accepté l'additif de M. Montigny s'il ne l'avait lui-même aggravé par une modification sur laquelle je vais lui demander cordialement, mais instamment de revenir.

La décision que vous allez prendre, si vous votiez intégralement l'ordre du jour qui vous est proposé, aurait pour conséquence que vous imposeriez à vos élus, quoi qu'il arrive, l'obligation de refuser le vote de tous crédits supérieurs à ceux de 1928. (*Oui, oui !*)

C'est bien la question. Or, on s'est servi, pour vous demander de prendre une décision aussi grave, d'un premier argument qui consiste à invoquer l'autorité d'un homme devant lequel je m'incline respectueusement, moi aussi : M. Paul-Boncour.

Il serait peut-être bon de rappeler l'attitude de M. Paul-Boncour et celle de nos représentants à l'Assemblée de la Société des Nations : nos représentants y ont, en effet, émis le vœu ardent de voir la France et le monde entier se diriger vers une réduction générale des armements. Mais il ne faut pas oublier, ainsi qu'y a fait allusion M. Ripault, que lorsque le représentant de l'Allemagne est venu reprocher à la France de ne pas avoir fait ce qui dépendait d'elle pour diminuer ses charges militaires, M. Paul-Boncour et M. Briand ont montré avec énergie et clarté que la France à cet égard avait donné l'exemple. Et je crois qu'il serait vraiment regrettable que nous pussions homologuer, entériner purement et simplement le document qui nous a été distribué hier soir, document si important, et qui pourrait servir, je crois, à la propagande allemande. (*Vives exclamations.*)

Je ne dis rien, Messieurs, qui puisse passionner le débat. Soyez persuadés que des documents de cette nature seront recueillis, et il me sera bien permis de dire que celui-ci est en contradiction certaine tant avec les déclarations de M. Briand qu'avec celles de M. Paul-Boncour.

D'autre part, lorsque M. Paul-Boncour et d'autres délégués ont exprimé le désir de voir réduire les armements, soyez certains qu'il n'a jamais été dans leur esprit de faire prendre une décision immédiate portant sur des chiffres. Enfin la décision que l'on vous demande de prendre aurait pour effet de rendre pratiquement impossible l'application des lois que

nous avons votées, nous radicaux, et qui ont été admises non seulement par nous à la Chambre, mais tout récemment encore par vos représentants à la Commission des Finances.

Telles sont les indications sur lesquelles je vous demande de réfléchir.

Je suis un aussi ardent pacifiste que M. Montigny, mais j'ai peut-être plus d'inquiétudes que lui. Il vous a dit ce matin qu'il revenait d'Allemagne. J'en reviens aussi, et j'ai passé par l'Autriche. Eh bien, je n'ai pas eu l'impression que notre ardent désir de paix trouvait partout l'écho que nous souhaiterions rencontrer. (*Mouvements. Applaudissements sur divers bancs.*)

Lorsque je vois notamment un socialiste allemand présider une formidable manifestation viennoise en faveur de l'Anschluss, je suis en droit de dire qu'il faut être prudents et que nous ne pouvons pas aujourd'hui prendre une détermination selon laquelle vos élus seraient placés demain, sous peine de se mettre en contradiction avec la discipline du Parti, dans l'obligation absolue de refuser les sommes indispensables à l'applicationn de nos lois militaires. (*Mouvements. Interruptions.*)

Pour conclure, j'ai une prière instante à adresser à M. Montigny. Je suis prêt à me rallier à son ordre du jour, mais je lui demande de revenir à un mot qu'il a remplacé après coup.

Vous aviez dit, tout d'abord, Montigny, qu'il était désirable que nos dépenses militaires ne fussent pas supérieures à celles de 1928. On peut admettre cela. J'admets fort bien que, par la suite et progressivement, nous devions nous diriger vers cette réduction des dépenses militaires. Mais, lorsque vous remplacez ce mot « désirable » par celui de « nécessaire », je ne crois pas qu'il soit possible d'aller aussi loin. Vous ne pouvez nous demander un superflu aussi pénible.

Ne nous obligez pas à mettre au-dessus de toute autre considération l'intérêt de la Patrie et de la République. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Dumesnil.

M. Dumesnil. — Je vous demande la permission d'essayer de chercher très brièvement avec vous une solution d'unanimité sur le point si grave qui nous divise.

Je commence par dire que je suis entièrement d'accord avec l'admirable développement qui vient d'être présenté devant vous par mon ami M. Montigny. (*Applaudissements.*) Cependant, en ce qui concerne les conclusions précises de l'ordre du jour, je manquerais à ma conscience si je ne formulais pas les réserves qui me semblent devoir s'imposer.

Après M. Julien Durand, je demande à M. Montigny d'accepter un texte de conciliation. Voici pourquoi.

L'homme qui est devant vous et qui, avec la Commission des Finances tout entière derrière lui, est sur ce point en conflit avec le Gouvernement puisqu'il a imposé certaines réductions de crédits sur le projet gouvernemental et qu'il tiendra bon jusqu'au bout, n'est certainement pas suspect de vouloir s'associer, sous une forme quelconque, à la course aux armements. Mais venir nous demander d'une façon impérative, sans aucune possibilité d'action sur les détails, de revenir purement et simplement dès cette année — et c'est pour cela que c'est une question de texte — aux crédits de 1928 nous mettrait, je l'affirme à ceux-là mêmes dont on dit qu'ils sont animés des meilleures intentions, dans une situation infiniment délicate, pour ne pas dire insoluble. (*Applaudissements.*)

Je prends un exemple. J'ai personnellement, comme rapporteur du budget de la Marine, réalisé une cinquantaine de millions d'économies sur ce budget, économies dont aucune à l'heure présente n'est acceptée par le Gouvernement. Je tiendrai bon, et la Commission des Finances, unanime je puis le dire, m'appuiera. Cependant, si M. Montigny a entièrement raison de vouloir une politique de défense nationale basée sur la technique et le matériel et non pas sur les effectifs, il ne peut pas nous inter-

dire de voter certaines augmentations qui résultent simplement de l'application des lois existantes sur le relèvement des soldes et les charges de famille.

D'autre part, nous avons à faire face, dans le budget de la Marine, car je ne parle que de ce que je connais bien, à l'exécution — oh, combien modeste ! — de la révision du programme naval défensif, celui qui concerne les sous-marins et les torpilleurs, qui nous sont tout de même indispensables si nous voulons garder la simple liberté de nos communications entre la France et son empire de l'Afrique du Nord ainsi que ses colonies. (*Applaudissements.*)

Le budget de la Marine comporte aussi des crédits nécessaires pour effectuer des travaux matériels, qui sont au premier chef des travaux techniques, dans les ports. Nous avons des ports qui s'envasent, dans lesquels nos bâtiments ne peuvent plus pénétrer. Allez-vous refuser les crédits pour y remédier ? Allez-vous nous demander à l'aveuglette de n'accepter aucun crédit nouveau pour la Marine ?

Voilà quelques arguments très simples qui, je vous l'affirme, procèdent d'une opinion aussi ardente que la vôtre pour la paix, mais qui est celle d'un homme en ce moment investi d'un mandat qui lui donne bien quelque compétence en la matière. J'aurais commis une lâcheté si je n'étais pas, dans ce débat, monté à la tribune pour dire ce que je pense. (*Applaudissements.*)

Vous nous présentez, monsieur Montigny, une formule impérative, et que pour ma part je trouve excessive, puisqu'elle nous empêche de voter aucune dépense supplémentaire, même si nous la jugeons nécessaire. Je vous demande de trouver un texte qui nous permette à la fois de combattre la politique aveugle des effectifs préconisée par l'Etat-major et de donner cependant à ce pays les éléments de défense, et non pas d'agression qui lui sont indispensables. En un mot, trouvez une formule de conciliation qui ne sépare pas notre amour de la paix de notre souci de sécurité. (*Vifs applaudissements.*)

Un Délégué. — Je veux poser une simple question à M. Dumesnil qui sait l'affection que nous avons pour sa personne et l'admiration que nous professons pour son courage. Mais une arrière-pensée nous hante. Nous savons comment sont préparés les budgets militaires. Nous vous demandons de nous dire en toute loyauté si, pour les deux budgets de défense nationale, une somme de 8 milliards ne suffit pas.

M. Dumesnil. — Il m'est impossible, tout le monde le comprendra, de répondre à la question qui m'est posée. Un budget, qu'il soit militaire ou civil, s'examine chapitre par chapitre, article par article. J'ai opéré en toute conscience, sur le budget de la Marine une réduction qui peut ne pas apparaître comme très considérable par rapport à l'ensemble des dépenses publiques, mais qui est tout de même de 47 millions et demi, disons 50 millions en chiffres ronds. Je ne veux point prétendre qu'il ne soit pas possible d'effectuer encore quelques compressions légères. Un rapporteur de quelque budget que ce soit n'est pas universel et ne peut pas entrer dans les plus petits détails. Il est donc possible qu'on puisse réaliser encore sur tel ou tel article quelques économies. Mais je vous déclare qu'il est des chapitres sur lesquels aucun effort de compression ne peut s'exercer. Prenons, par exemple, le chapitre concernant la nourriture des hommes. Malgré le relèvement du budget de la Marine, les effectifs maritimes n'ont pas augmenté, ils sont toujours de 55.000 hommes. Or, par suite de l'élévation du coût de toutes choses, la nourriture de ces 55.000 hommes auxquels, j'en suis persuadé, aucun de vous ne voudrait refuser le nécessaire, exige un crédit qui est en augmentation sur les exercices précédents.

Je ne comptais pas intervenir dans ce débat, et je m'excuse de ne pas avoir apporté mon dossier, mais les considérations que je vous soumets sont assez claires pour que nous puissions nous entendre.

Je veux tout simplement demander à M. Montigny de nous soumettre un texte qui permette à ce Congrès de faire une manifestation unanime et gran-

diose en faveur de la paix et du désarmement, mais qui ne nous lie pas les mains dans des conditions telles qu'aucun de nous ne pourrait exécuter à la lettre les termes de son additif. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Montigny.

M. Montigny. — Je m'excuse de prendre encore une fois la parole. Mais mon collègue et ami, M. Dumesnil, et M. Julien Durand m'ont adressé un appel auquel je dois répondre.

Ils m'ont dit : Nous vous demandons d'éviter une formule impérative, parce que vous risquez par là de nous empêcher de voter les crédits nécessaires à l'application du service d'un an, et certains crédits indispensables dont M. Dumesnil nous a donné quelques exemples dans un autre ordre d'idées.

Que dit à ce sujet ma motion ? Elle ne refuse pas toutes dépenses nouvelles dans les budgets de défense nationale. Mais elle dit que ces dépenses nouvelles devront être compensées par des économies au sein des mêmes budgets. (*Applaudissements.*)

Vous pensez bien que je n'aurais pas pris la responsabilité d'apporter cette solution devant le Congrès si je n'avais pas procédé à une étude de la question, et vous m'obligez à des précisions que j'aurais voulu éviter.

Savez-vous, en envisageant seulement la question des cadres, quelle est la situation pour l'armée de terre et l'armée de mer ?

En 1913, nous avions 29.000 officiers. En 1922, la Chambre du Bloc National, à la veille de la Ruhr, vote une disposition par laquelle elle enjoint au Gouvernement de ramener le nombre des officiers de l'armée de terre à 21.000. Savez-vous combien la loi des cadres nous en donne, et combien il y en a dans le projet de budget de 1929 ? 30.000 ! 9.000 de plus que le Bloc National n'en voulait accepter. C'est une telle surabondance de cadres qu'il y a 6.000 officiers qu'on n'a pu caser nulle part, et qui sont à l'Etat-major particulier, c'est-à-dire sans emploi. (*Mouvement.*)

Voulez-vous maintenant des précisions sur les généraux ? Nous avions en 1914, pour 58 divisions, 110 généraux de division. Nous avons encore 110 généraux de divisioin pour 25 divisions. Et encore, je ne compte pas 34 généraux intendants, 29 généraux médecins, un général pharmacien, un général vétérinaire. Il paraît qu'il y a aussi un général aumônier ! A quand le général dentiste ? (*Exclamations.*)

Prenons maintenant les cadres dans la marine. Alors que notre flotte, par les circonstances, a considérablement diminué, la nouvelle loi des cadres a considérablement augmenté le nombre aussi bien des officiers de marine que des officiers des corps, par rapport à 1914.

A Paris, mon cher Dumesnil, alors qu'il y avait au ministère de la Marine 60 officiers en 1914, il y en a 118 en 1928, et il y en aura 130 lorsque la loi des cadres sera appliquée.

En ce qui concerne les amiraux, il y avait avant la guerre 15 vice-amiraux pour la grande flotte et 30 contre-amiraux. Par la force des choses, le nombre de ces amiraux a légèrement diminué. Nous ne possédons plus à l'heure présente que 12 vice-amiraux et 24 contre-amiraux. Du reste, à s'inquiéter du lieu de leur résidence, on s'aperçoit avec surprise que le plus grand port de guerre, c'est Paris. (*Exclamations et rires.*)

En effet, sur 12 vice-amiraux, il y en a 2 à la mer et 10 à terre, dont 6 à Paris, et pour les contre-amiraux, sur 24, il y en a 7 à la mer et 15 à terre, dont 6 à Paris. Et comme à Paris il y a aussi 21 officiers généraux des corps assimilés, nous avons la joie de posséder dans la capitale de la France 33 officiers généraux de la marine, sur 76 qu'elle compte en tout. (*Nouvelles exclamations.*)

Mais voici le plus beau de l'histoire. Lorsque M. Leygues et son état-major ont constaté qu'il n'y avait plus en fait que 12 vice-amiraux et 24 contre-amiraux, ils ont déposé une loi des cadres qui revient aux chiffres de 1914, qui prévoit 15 vice-amiraux et 30 contre-amiraux, c'est-à-dire 3 vice-amiraux et 6 contre-amiraux de plus, alors que ceux

qui existent déjà sont pour une partie sans emploi. Et, dans le projet de budget de 1929 qui nous est soumis, M. Leygues, pour se rapprocher des chiffres de la loi des cadres, a prévu de nouveaux crédits pour créer un poste de vice-amiral et un poste de contre-amiral.

Est-ce qu'il n'y a pas des économies à faire, dans ces conditions ? (*Vifs applaudissements.*)

M. Dumesnil. — Ces postes, je les ai refusés.

M. Montigny. — Vous les avez refusés, Dumesnil, et je vous en félicite. Mais vous disiez tout à l'heure que vous étiez en conflit avec le Gouvernement. Le Gouvernement déclare, en effet, qu'il ne peut pas céder un pouce de ses exigences en ce qui concerne ls crédits de défense nationale. Or, je constate que parmi ces exigences figure une création de postes de vice-amiral et de contre-amiral, alors qu'il y en a tant déjà qui sont sans emploi. (*Nouveaux applaudissements.*)

Pouvons-nous, dans ces conditions, laisser le champ libre au développement de cette politique d'état-major ? Et je réponds directement ici à la question qui est posée.

Vous dites : Notre désir, en toute bonne foi, est de faire des économies en matière militaire.

Or, vous connaissez les états-majors. Si on ne les tient pas par une formule précise, si on ne leur dit pas que toutes les dépenses nouvelles indispensables devront être compensées par des économies correspondantes, nous n'arriverons pas à réaliser la tâche que nous voulons nous donner. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà pourquoi je ne crois pas pouvoir accueillir les adjurations de mes amis. Et j'ajoute que ces adjurations posent devant le Congrès une question de principe qu'il vaut mieux régler maintenant, je crois.

Je me rends très bien compte que nous obtiendrions dans ce Congrès toutes les motions d'unanimité que nous solliciterions, à condition que le Con-

grès n'exprime que des vœux. Or, c'est là qu'il faut trancher : il y a ici des hommes qui veulent que le Congrès ne formule que des vœux, et d'autres qui veulent que le parti, personnifié par son Congrès, prenne des décisions. (*Très bien, très bien ! et vifs applaudissements.*)

Oui ou non, voulez-vous que la division entre les parlementaire cesse ? (*Oui ! oui !*)

Si vous le voulez, il faut que le Congrès soit courageux et qu'il prenne ses décisions.

Faisons tous notre pénitence. Les parlementaires ont eu souvent tort. Je fais pénitence en ce qui me concerne. Mais, si les parlementaires ont été souvent divisés et indisciplinés, c'est parce que trop souvent les Congrès ont employé des formules « nègre-blanc ». (*Applaudissements.*)

A Bordeaux, on a contresigné la trêve d'union nationale, mais en laissant entendre que chacun aurait quand même sa liberté. Et, avec sa belle franchise, notre ami Bouyssou, député des Landes, disait dès le lendemain qu'il n'en ferait à la Chambre que selon sa conscience.

A la salle Wagram, on a porté l'effort avec raison sur le programme, et nous avons d'un commun accord ajourné la question ministérielle.

Ainsi, pendant deux ans, nos Congrès n'ont pas dit avec précision ce qu'ils voulaient des parlementaires. Je crois qu'ils ne pouvaient pas faire autrement, parce qu'on campait sur un sol vacillant et que vous redoutiez que des décisions trop nettes n'eussent des répercussions trop rapides dans d'autres enceintes que la vôtre.

Mais, en ce moment où le sol s'est affermi, je viens vous dire en toute conscience : Si vous voulez des parlementaires disciplinés, il faut que vous leur disiez avec précision ce que vous voulez.

L'ère des vœux est passée. Sinon, c'est la fin de notre Parti. Décidez-vous aujourd'hui, et manifestez votre volonté. (*Vifs applaudissements. — Cris nombreux :* Aux voix !)

M. le Président. — La parole est à M. Nogaro. (*Non ! non ! La clôture !*)

M. Edouard DALADIER. — Mes chers amis, dans un Congrès comme celui-ci, il me semble que nous devons être beaucoup moins scrupuleux sur des questions de procédure ou de règlement de séance que sur l'importance fondamentale des problèmes que que discutons et des décisions que nous prendrons. (*Très bien !*)

Je demande amicalement à tous les congressistes de laisser notre ami Nogaro exposer sa thèse, et je leur demanderai peut-être même, s'ils ne sont pas trop fatigués de ce long débat, de me permettre de dire en quelques minutes, comme c'est mon devoir, mon opinion sur la question qui est posée devant vous. (*Vifs applaudissements.*)

M. NOGARO. — Je remercie notre Président d'avoir bien voulu souligner que la dignité même de ce débat vous commandait de m'entendre. Membre de ce Parti, ami de M. Montigny sensible à la conception généreuse qu'il a exposée devant vous et sachant qu'il n'y a, dans ce débat, de part et d'autre, qu'une bonne foi parfaite, comment pourrait-je être accueilli par vous à cette tribune autrement qu'avec le respect que nous nous devons les uns aux autres. (*Applaudissements.*)

Aussi bien vais-je vous dire que je n'entends en aucune manière affaiblir la thèse qui a été ici exposée. Je veux seulement vous présenter deux observations, qui touchent à un problème d'ordre financier.

En premier lieu, je crains qu'il n'y ait quelque confusion dans l'esprit de ceux auxquels les télégrammes transmetront les discours de ce Congrès, lorsqu'ils apprendront que nos dépenses militaires ont augmenté. Je tiens à faire remarquer que ce qui importe, ce n'est pas la valeur apparente de la monnaie, c'est son pouvoir d'achat. Le ministre de la guerre n'achète pas de l'or qui coûte 5 fois plus cher qu'autrefois, mais des marchandises qui coûtent 6 ou 7 fois plus cher qu'avant-guerre, et si l'on divise le chiffre de nos dépenses militaires actuelles, non par 5 mais pas 6 ou 7, on s'aperçoit

qu'elles ont diminué et non augmenté, par rapport à 1914.

J'ai une autre considération à vous soumettre. Vous n'ignorez pas que, quoique étant de tous les pays d'Europe celui qui aurait pu stabiliser le plus tôt, nous avons été les derniers à faire la stabilisation légale. Il en résulte que malheureusement le véritable équilibre budgétaire, celui qui tient compte de la réalité du pouvoir d'achat de la monnaie, n'est pas encore réalisé pour aucun ministère.

Je me permets alors de vous poser la question suivante, et je la pose aussi amicalement, cordialement, à M. Montigny.

M. Montigny a fait appel à votre courage, en vous demandant de prendre une délibération nette, catégorique, à laquelle les parlementaires devront se plier. Eh bien, vous ne m'en voudrez pas de vous dire que je fais appel, moi aussi, au courage et à la dignité des parlementaires, car, malgré tout, je suis obligé de formuler cette observation très simple :

On nous dit : adoptez cette formule qui permettra de n'augmenter les dépenses militaires que s'il y a des compensations.

Or, je me permets de vous dire ici en mon âme et conscience que je n'ai, et que vous n'avez non plus, aucun idée de l'ordre de grandeur des compensations possibles. Combien faut-il économiser de soldes d'amiraux pour une construction de matériel quelconque ? nous ne le savons pas. Et je vous mets en garde à mon tour contre le péril des formules trop simples.

Si vous pensez faire preuve de courage et d'énergie en adoptant des formules aussi simplistes, mon avis est que vous vous tromperez. En tous cas, mon devoir strict est de vous le dire, au nom de la dignité de vos élus qui doivent avoir le courage de ne pas se laisser lier par des formules semblables. (*Applaudissements sur divers bancs. — Mouvements divers.*)

M. le Président. — La parole est à M. Daladier.

M. Edouard DALADIER. — Comme je le disais tout à l'heure, j'estime que j'ai le devoir de prendre la parole sur ce problème.

Déjà, ce matin, à la commission de la défense nationale, j'ai dû parler, ayant été mis en cause, très amicalement et très courtoisement, sur les projets que j'avais moi-même déposés et sur le caractère général de la lutte que j'avais engagée, contre les formules excessives d'un grand état-major dont le moins que je puisse dire est qu'il a davantage la pratique de la routine que l'amour des perfectionnements. (*Applaudissements.*)

Permettez-moi d'abord de dissiper une équivoque et de déblayer le terrain d'une apparente confusion qui me paraît s'être glissée dans l'argumentation de quelques-uns des orateurs qui m'ont précédé.

Il est une chose, en effet, sur laquelle nous sommes unanimes. Nous n'avons pas besoin de savoir, si grande que soit notre affection pour lui, quel est le sentiment de M. Paul-Boncour ou de tel autre homme politique étranger à notre Parti sur des questions qui ne dépendent que de nous (*Très bien !*), pas plus que nous n'avons à nous préoccuper outre mesure de l'opinion des nations étrangères, et que nous n'avons en tous cas à obéir à des polémiques internationales lorsqu'il s'agit de la sécurité de la Patrie. (*Applaudissements.*)

Je disais ce matin, et les nombreux anciens combattants qui sont ici me comprendront, que le souvenir le plus atroce que j'aie rapporté de la guerre, ce n'était même point l''horreur des tranchées bouleversées et des camarades expirants, c'était plus encore le souvenir tragique de ces malheureux, de ces vieillards, de ces femmes, de ces enfants, emportant leurs matelas, lers grabats dans une charrette, le vieillard paralytique poussé sur la brouette de la femme, et venant, à travers les régiments en marche, chercher un refuge à l'intérieur de nos lignes. (*Applaudissements.*)

Allons donc ! La sécurité de la Patrie, au-dessus de tout ! La défense nationale, au-dessus de tout ! (*Vifs applaudissements répétés.*)

Jacobins d'abord ! ce qui veut dire : la Républi-

que une et indivisible dans la Patrie indépendante de toute entreprise. (*Nouveaux applaudissements unanimes.*)

Mais ce n'est pas cela qui est en question. Le problème est de savoir si les lois militaires qui ont été votées répondent aux véritables nécessités de la défense nationale. Voilà la première question posée. Et la seconde question : s'il est impossible de concevoir que, dans ce pays, on ne puisse pas construire une armée du service d'un an solide et moderne sans qu'il soit nécessaire d'augmenter encore un budget qui a déjà atteint 8 milliards, et qui est le plus élevé de tous les budgets d'Europe et le troisième du monde. Voilà la question. (*Vifs applaudissements.*)

Vous entendez bien que, dans mes paroles, il n'y a aucune critique contre nos amis qui ont accompli dans l'ancienne législature l'effort admirable que M. Bernier, que M. Sénac, que M. Accambray ont poursuivi avec tant de ténacité pour contraindre toutes les résistances à s'incliner et pour remporter cette victoire, dont je ne méconnais point l'importance, d'avoir fait enregistrer pour la première fois dans un texte de loi le principe de la réduction à un an du service militaire. (*Applaudissements.*)

Nul n'a le droit d'élever contre eux la moindre critique.

Mais ce que je viens dire ici à un moment où l'on invoque le vote du groupe parlementaire de la Chambre, c'est que le groupe radical-socialiste de l'ancienne législature, de même que sous la Chambre du Bloc national il avait voté dans sa grande majorité le contre-projet que j'avais soutenu pour réaliser le service d'un an sans augmentation excessive des charges militaires, a voté dans sa majorité, un contre-projet qui, permettez-moi de vous le dire, aurait rencontré la majorité, même dans des groupes modérés de la Chambre si les nécessités du redressement financier n'avaient pas incliné la Chambre devant le Gouvernement. Sur ce problème technique, la question de confiance a été posée, et par le ministre de la guerre, et par le président du Conseil. Vous vous

en souvenez, Malvy ! La situation serait tout autre si le Gouvernement n'avait pas entraîné sa majorité, sous la pression de la question de confiance, à abandonner un contre-projet dont vous me permettrez de dire quelques mots.

Que disait ce contre-projet ?

Vous voulez des cadres pour votre armée réduite. Vous avez actuellement, en 1927, environ 75.000 militaires de carrière. Améliorez leur sort, donnez-leur des indemnités nouvelles, donnez-leur des garanties supérieures. Portez ce chiffre à 80.000, à 85.000 hommes même. Mais ne faites pas croire que 85.000 militaires de carrière sont incapables d'encadrer les contingents du service d'un an ou les contingents indigènes.

Et savez-vous la différence énorme qu'il y avait entre le projet du Gouvernement et celui que je défendais? Elle portait sur l'encadrement de l'armée française tout entière mobilisée, et nous sommes d'accord, je crois, pour dire que ce qui est la vraie sauvegarde de la Patrie, ce n'est pas l'armée de caserne, ce sont les citoyens qui se dressent à l'heure du danger. (*Applaudissements.*) Eh bien, cette différence terrible, qui a fait, hélas ! que j'ai été moi-même accusé, ou soupçonné de prononcer à la tribune de la Chambre des paroles de nature à réjouir les ennemis de la France à l'étranger — vous connaissez l'argument, n'est-ce pas? on l'a employé contre tous nos chefs quand ils ont fait leur devoir —, cette différence est que le projet gouvernemental apportait un encadrement de 4 1/2 % et que le mien apportait un encadrement de 3 %. Il paraît que, s'il y a 1 1/2 % de plus de militaires de carrière sur une masse de plusieurs millions d'hommes mobilisés à l'heure du péril, la Patrie sera sauvée, tandis que son existence sera compromise s'il y en a que 3 %. Je faisais encore valoir l'état de l'instruction de l'armée à ce moment. C'est cela, en effet, la faillite de la politique militaire antérieure : c'est que la loi de dix-huit mois a eu pour résultat d'éparpiller l'armée française dans une multitude d'unités squelettiques où l'instruction de-

venait impossible, et je mets au défi quelque ministre de la guerre que ce soit de lire à la tribune les rapports officiels qui ont été établis sur l'état lamentable de l'instruction militaire.

On nous dit aujourd'hui qu'il faut 20 divisions. C'est un chiffre sacré, paraît-il. Or, le rapporteur radical-socialiste du projet gouvernemental, notre cher ami M. Sénac, dont nous sommes unanimes à regretter l'échec électoral (*Très bien*) et qui avait toujours soutenu que 14 divisions du temps de paix étaient un maximum dans l'organisation du service d'un an, a abandonné son rapport pendant trois jours et refusé de rapporter le statut militaire dont quelques-uns de nos amis nous invitent présentement à considérer qu'il a un caractère sacré et sur lequel il serait regrettable et redoutable de porter la main pour l'améliorer. M. Sénac n'a repris son rapport que sur notre insistance. Nous avons compris, en effet, que nous ne pouvions pas gagner la bataille sur le fond, mais qu'il importait de faire consacrer le principe d'un an. C'est pour cela qu'après nous être battus sur des contre-projets d'organisation plus moderne, nous avons cependant voté le texte du gouvernement parce que, selon nous, il constituait un progrès sur l'état de choses antérieur.

Aujourd'hui, que nous demande-t-on ? Que vous demande M. Montigny ? Qu'est-ce que je vous demande moi-même ?

Aucun d'entre nous n'a l'intention de refuser les crédits militaires, qu'ils soient anciens ou nouveaux, qui ont pour but l'application du service d'un an. (*Très bien !*) Mais nous nous refusons d'une façon catégorique à voter, je ne dis pas des millions, je dis un seul centime pour ce projet qui consiste à protéger la France par une carapace de béton armé à l'heure où triomphent l'artillerie lourde, l'aviation et les recherches sur les gaz.

Je dis que je ne refuse rien sur les crédits nécessaires à l'application du service d'un an, bien que j'aie quelque scepticisme sur le fait de savoir, malgré les paroles officielles, si l'on arrivera à obtenir

dans le délai voulu ce chiffre total de **106.000** militaires de carrière sur lequel j'ai fait des réserves que je maintiens encore. Il faut faire une ventilation, comme disent les techniciens. Il faut faire une répartion des dépenses militaires. Il ne faut pas repousser ou combattre celles qui permettent la réduction du service d'un an, mais il faut compenser l'accroissement de ces crédits par des économies sérieuses, notamment sur le nombre scandaleux des hauts grades dans l'armée de terre et dans la marine. L'armée française ne doit pas ressembler à l'armée de Tartarin de Tarascon où personne ne voulait être simple soldat. (*Rires et applaudissements.*)

Voilà quelle est ma conclusion. Voilà sur quels arguments je m'appuie pour vous demander de voter l'ordre du jour qui vous est soumis.

J'en aurais terminé si je n'avais entendu tout à l'heure une interruption. Quelqu'un a dit : « Ne craignez-vous pas de servir la propagande allemande à l'étranger ? »

Faut-il faire justice de cet argument, le Congrès doit-il s'y arrêter ??

Mais, messieurs, c'est dans les revues techniques militaires allemandes que, pour ma part, je puise le plus de renseignements précis sur l'état de notre armée, de même que M. Leygues apprend par les revues anglaises les naufrages de nos malheureux sous-marins. (*Applaudissements.*)

Et l'Allemagne, soyons nets une fois de plus sur ce sujet,, quelle est l'importance de son budget militaire ? 4 milliards, la moitié du nôtre. L'Allemagne a une armée de métier de 106.000 hommes, à laquelle s'ajoutent des forces de police et des sociétés de préparation militaire. Et nous, pour notre seule armée de terre, nous dépenserons deux fois plus qu'elle, 8 milliards ; nous avons comme elle 106.000 soldats de métier ; nous avons créé, nous aussi, une gendarmerie mobile et des forces de police capables d'encadrer nos régiments à l'heure du péril. Nous

avons, en plus, 250.000 soldats du contingent annuel qui assurent à la France, au bout de quelques années, par l'accumulation de leurs classes, une réserve instruite de plusieurs millions d'hommes. Et nous ajoutons à tout cela 150.000 soldats indigènes de métier, malgaches, annamites, sénégalais, dont je ne me plaindrais peut-être point trop malgré tout s'ils étaient vraiment instruits, mais dont je regrette que trop souvent, et au plus grand danger de notre politique coloniale, on ne les transforme en domestiques et pour tout dire en valets d'armée. (*Vifs applaudissements.*)

L'Allemagne, n'est-il pas vrai, reconnaîtrait, si elle faisait le bilan de la guerre, qu'elle a commis une sottise monstrueuse en la déclarant en 1914. Si, au lieu de faire appel à ses maréchaux casqués, à ses généraux, elle avait laissé ses industriels, ses voyageurs de commerce, ses techniciens partir à la conquête du monde sans verser le sang, sans faire tuer un seul soldat allemand, je vous demande de me dire où serait aujourd'hui la puissance de l'Allemagne et si elle n'aurait pas établi sur le monde entier une domination économique autrement fructueuse et forte que les dominations militaires. (*Applaudissements.*)

Si l'Allemagne présente pour nous un danger, si, malgré les forces de paix qui viennent de triompher aux élections dernières, qui ont brisé les tentatives des fauteurs de coup d'état, il subsiste chez notre voisine des hommes qui rêvent d'une revanche, comme il y en eut en France après 1870, laissez-moi dire que vous briserez leur volonté beaucoup moins en ajoutant à nos 106.000 hommes de métier les 250.000 soldats du service d'un an et les 150.000 indigènes, en un mot tous les soldats plus ou moins groupés dans les casernes, qu'en laissant pénétrer dans les échelons supérieurs de notre armée la volonté d'être au courant des progrès modernes de l'organisation scientifique et en exigeant enfin que toutes les ressources du génie français servent à l'heure du péril à la défense de la Patrie. (*Vifs applaudissements.*)

Je termine en vous demandant de voter le texte qui vous est soumis, étant entendu que rien ne sera fait pour retarder l'application de la loi d'un an, mais que les charges nouvelles devront être compensées par des économies, notamment dans les dépenses du haut personnel, des maréchaux, des amiraux, des généraux, et également dans ce projet de fortifications que je considère, pour ma part, comme un outrage à la raison et au bon sens. (*Vifs applaudissements répétés.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Avant de procéder au vote sur l'ordre du jour de M. Montigny pour lequel la priorité est demandée, je dois donner connaissance au Congrès d'un ordre du jour qui parvient au Bureau. Il est signé de M. Julien Durand.

M. Julien DURAND. — Cet ordre du jour se substituerait à l'additif de M. Montigny. Il a été rédigé dans le but de traduire clairement les idées qui viennent d'être développées par M. Daladier. (*Exclamations.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Voici le texte de cet ordre du jour :

« *Le Congrès déclare nécessaire de refuser toute augmentation de crédits militaires qui n'aurait pas pour but l'application du service d'un an ou le perfectionnement technique du matériel, et il affirme que devront être énergiquement recherchées toutes les compressions de crédits afin d'éviter l'accroissement des dépenses militaires.* »

La parole et à M. Montigny.

M. MONTIGNY. — Je me borne à vous rappeler quel est l'additif qui a été voté ce matin par la commission de la défense nationale. Il s'exprime ainsi :

« *Considérant d'autre part,*

« *Que, selon la doctrine constante du Parti, la réduction des armements doit accompagner le progrès de la sécurité internationale ;*

« *Que, sur la proposition de la délégation fran-*

çaise, l'Assemblée de la Société des Nations vient de voter une motion constatant que, étant donné l'amélioration de la sécurité générale, il était possible d'accomplir une étape dans la voie de réduction des armements ;

« Que M. Paul-Boncour a demandé instamment aussi l'arrêt de l'augmentation des armements ;

« Estime nécessaire de limiter les dépenses militaires et les effectifs de l'armée de métier aux chiffres de 1928, les dépenses nouvelles nécessitées par l'application du service d'un an étant compensées par des économies correspondantes dans les budgets de défense nationale ;

« Décide en conséquence d'envisager la révision des statuts militaires récemment votés ;

« Rappelle qu'après avoir fait triompher le principe du service d'un an, il considère nécessaire d'orienter de plus en plus la défense nationale vers la préparation moderne de la guerre et l'organisation de la sécurité par la nation armée.

Je vous demande de voter cet ordre du jour dans l'esprit suivant.

Vous venez d'acclamer M. Daladier. Vous lui avez fait confiance. Nous vous demandons pour l'avenir de continuer à lui faire confiance. Cet ordre du jour étant voté, si à un moment donné, au sein du groupe parlementaire, une question de conscience se posait, comme certains de nos collègues ont paru le redouter, nous accepterions tous l'arbitrage de M. Daladier, dont la compétence en matière militaire n'est pas douteuse. C'est lui qui dicterait notre vote. (*Mouvement.*)

M. Julien DURAND. — Puisque ma transaction est refusée, j'ai l'honneur de demander le vote par mandats.

M. PFEIFFER, *secrétaire général.* — Je crois devoir attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que, d'après le règlement du Congrès, le vote par mandats peut avoir lieu sur la Déclaration du Parti et sur les motions de politique générale. Or, il ne s'agit

en ce moment que des conclusions de la commission de la défense natonale. Toutefois, le Congrès est souverain et peut en décider comme il le désire.

Voix nombreuses. — Votons à main levée !

M. le Président. — Puisqu'on n'insiste pas pour le vote par mandats, je vais mettre aux voix l'ordre du jour présenté par M. Montigny, pour lequel la priorité a été demandée.

Voix diverses. — Ne parlons pas de Paul-Boncour. — Nous n'avons pas à nous mettre à la remorque du Parti Socialiste.

M. Montigny. — On me demande une rectification que j'accepte. J'avais indiqué, dans mes considérants, que le délégué de la France à la Société des Nations, M. Paul-Boncour, demandait au moins l'arrêt de l'augmentation des armements. On me fait observer, quelle que soit la sympathie que nous avons pour la personnalité de M. Paul-Boncour, que sa double qualité de membre du Parti Socialiste et de délégué de la France pourrait prêter à confusion. En conséquence, sans employer la référence de son nom, nous indiquerons simplement qu'il est nécessaire tout au moins d'obtenir un arrêt de l'augmentation des armements. (*Très bien !*)

LA POLITIQUE GENERALE

M. le Président. — Je mets aux voix l'ordre du jour de M. Montigny, ainsi modifié.

(Cet ordre du jour est adopté à une très grande majorité aux vifs applaudissements de l'Assemblée.)

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le débat de politique générale. La parole est à M. Montigny, rapporteur.

M. Montigny, *rapporteur.* — Le Congrès me permettra de ne pas abuser de la bienveillance qu'il vient de me témoigner. Je n'interviendrai dans le débat de politique générale que si cela me paraît indispensable, et je considère qu'il serait d'une

bonne méthode que vous entendiez maintenant nos amis Malvy et Lamoureux.

Je vous ai dit pourquoi, dans le programme minimum de l'ordre du jour qui vient devant vous, programme minimum voté hier par la majorité de la commission plénière de politique générale, est inséré le contre-projet Malvy-Lamoureux, déposé par eux à la Commission des finances. Il conviendrait, par conséquent, que M. Malvy et M. Lamoureux nous expliquent tout d'abord le mécanisme technique et la portée fiscale de leur contre-projet. En même temps, puisque nous avons appris par les journaux que notre ami Malvy avait en ce moment certaines difficultés avec le Gouvernement, il pourrait en profiter pour en faire part au Congrès et lui apporter des renseignements qui ne manqueront pas d'être certainement intéressants.

Je me permets donc en votre nom, si vous n'y voyez pas d'inconvénients, de me retourner vers nos amis Malvy et Lamoureux en leur demandant de bien vouloir monter à cette estrade.

M. le Président. — La parole est à M. Malvy.

M. Malvy. — Mes chers amis, je ne veux prendre la parole que sur l'incident auquel on vient de faire allusion. Hier, au banquet, je n'ai pas voulu, par discrétion, saisir mon Parti des difficultés qui se sont élevées à la Commission des finances lors de la dernière audition de M. le Président du Conseil. Mais, puisque M. le Président du Conseil en a saisi lui-même l'opinion publique dans une lettre qui a paru dans les journaux, je ne vois, quant à moi, aucun inconvénient à vous en parler aujourd'hui.

Quel a été, depuis le 19 septembre, l'état d'esprit de la Commission des finances, et, en particulier, des membres du Parti radical à cette Commission ? Nous avons eu le souci constant, que nous partagions du reste avec M. le Président du Conseil, d'aboutir à une discussion rapide du budget, de façon à éviter les douzièmes provisoires, et d'assurer ensuite l'équilibre budgétaire. Mais nous avons eu également le souci, suivant les principes mêmes de

notre Parti, d'orienter autant que possible, et malgré les difficultés que nous éprouvions, ce budget dans un sens démocratique.

Au point de vue des dépenses, et c'est ici que ce débat se rattache au précédent, nous avons considéré que nous devions nous efforcer, sans porter aucune atteinte à la défense nationale, de diminuer les crédits des deux gros ministères de la guerre et de la marine, et de donner en revanche au ministère de l'agriculture et à ceux de l'instruction publique et du travail une partie des ressources dont ils ont besoin, l'un pour venir en aide à nos populations l'autre pour nous orienter de plus en plus vers notre doctrine de l'école unique, le troisième pour renforcer notre législation de solidarité sociale.

En ce qui concerne la loi de finances, c'est-à-dire les artiules de recettes, nous avons pensé qu'il était nécessaire d'opérer des abattements à la base et de récupérer les sommes ainsi abandonnées par une augmentation du taux de l'impôt général sur le revenu, suivant les principes de notre Parti.

Les réductions que nous avons opérées sur les budgets de la guerre et de la marine ne sont certes pas aussi fortes que celles que l'on demandait tout à l'heure. Nous avons cependant apporté des réductions qui s'élèvent à peu près à 110 millions, et, je le signale, sans que nous ayons reçu une protestation quelconque des ministres intéressés, dont l'un tout au moins avait accepté dans la presque totalité les réductions envisagées. Le Président du Conseil est cependant venu dire à la Commission des finances, au nom de ces deux mêmes ministres, qu'il n'acceptait aucune rduction sur les deux grands budgets militaires (*exclamations !*) et qu'il engageait sur ce point la question de confiance. (*Nouvelles exclamations.*)

Les réductions faites notamment sur le budget de la guerre étaient pourtant opérées sur les crédits du Maroc qui étaient en augmentation de 90 millions sur l'exercice précédent, sur les crédits du Levant et de la Syrie en augmentation de 50 millions, et sur les crédits du corps d'occupation de Chine.

En ce qui concerne la marine, M. Dumesnil vous a dit tout à l'heure, et j'ai été le témoin de ses efforts avec quel soin il avait opéré des réductions qui, d'après lui comme d'après nous tous, puisque nous les avons votées à l'unanimité, ne portaient aucune atteinte à la Défense Nationale.

Sur ces réductions la question de confiance a cependant été nettement posée.

Sur le deuxième point, M. le Président du Conseil a été d'une netteté absolue :

Vous avez opéré, nous a-t-il dit, des abattements à la base pour les agriculteurs et les commerçants, avec, comme contre-partie, l'augmentation du taux de l'impôt général sur le revenu. Je repousse tous ces amendements. Je m'y refuse parce que je considèrèe mon budget comme intangible, si vous insistez, c'est la Chambre qui nous départagera. (*Protestations*).

C'est pour cette raison qu'à l'unanimité la Commission des Finances déclara protester contre cette atteinte portée par le Président du Conseil, quoi qu'il en dise dans sa lettre, aux droits et prérogatives du Parlement et de sa Commission compétente en matière d'initiative financière. (*Applaudissements.) ments.*)

Et maintenant, je me retourne vers mon Parti. Est-ce que vous n'avez pas donné mandat à vos délégués à la Commission des finances, non seulement d'opérer ces réductions sur les gros budgets de la guerre et de la marine pour les reporter sur des budgets de vie comme les ministères de l'agriculture du travail et de l'instruction publique, mais encore d'entrer dans la voie des dégrèvements à la base, ainsi d'ailleurs que le Gouvernement nous en a donné l'exemple, puisque dans son projet de budget, il élève de 7.000 à 10.000 francs l'exemption du miminum d'existence dans la cédule des traitements et salaires ? Pourquoi cette exemption, dont le Gouvernement a reconnu, dans son exposé des motifs, la nécessité pour les salariés et les fonctionnaires ne serait-elle pas nécessaire au même titre pour les agriculteurs et les commerçants ?

Sans doute, l'amendement que nous avons déposé avec M. Lamoureux faisait perdre au Trésor 65 millions. Nous avons été à ce point modérés que nous avons même réduit ce chiffre à 55 millions. Alors que nous avions pensé porter jusqu'à 1.500 francs de revenu cadastral le chiffre nécessaire pour obtenir un dégrèvement de l'impôt foncier nous l'avons abaissé à 1.200; et, pour les bénéfices industriels et commerciaux, nous avons voté à la base, avec M. Palmade, une réduction qui était totale pour les commerçants ayant moins de 3.000 francs de revenu et partielle pour ceux dont le revenu était compris entre 3.000 et 5.000 francs.

Ces deux amendements coûteraient au Trésor 100 millions environ. Nous récupérerions cette somme en éevant le taux de l'impôt sur le revenu de 33 à 35 0/0.

Voilà le conflit.

Dans un esprit de conciliation, et je fais appel à tous les membres de la Commission des finances, non seulement appartenant à mon Parti, mais à tous les Partis, nous avions fait un effort considérable pour réduire au minimum les difficultés qui pourraient intervenir entre le Gouvernement et nous. Nous avions accepté la règle de la pénultième année qui diminuait cette année les recettes ; nous avions accepté l'incorporation du milliard du plan Dawes ; nous avions accepté les 500 millions des fonctionnaires, les crédits des retraités, ceux des mutilés, presque tous les articles de la loi de finances. Nous vous demandons si nous n'avions pas le droit et le devoir de rester fidèle à la doctrine de notre Parti, d'essayer d'introduire un peu plus de justice fiscale dans ce budget de 1929, comme nous espérons pouvoir poursuivre notre effort dans les budgets qui suivront.

Nous nous trouvons donc en opposition avec M. le Président du Conseil qui a voulu porter ce conflit devant l'opinion publique et qui a dit : tout ou rien !

Et bien, quel que soit mon désir de collaboration,

qui est sincère, je vous l'assure, je vous demande si la Commission des Finances et la Chambre doivent être une Commission et une Chambre d'enregistrement, ou si elles doivent conserver leur indépendance et leur droit de contrôle. (*Vifs applaudissements.*)

C'est dans ce sens que le conflit est né, qu'il a été porté devant l'opinion publique et, puisque M. le Président du Conseil l'a voulu, devant la Chambre. Auparavant, je tenais à m'expliquer devant mon Parti et, reliant cette question à celle de politique générale, je vous demande de maintenir notre doctrine et d'inviter tous nos amis qui s'en réclament à faire le nécessaire pour que la réforme bien modeste que nous avons introduite dans le budget soit réalisée. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Lamoureux.

M. Lamoureux. — Pour répondre à l'appel qui m'a été adressé par mon ami, M. Montigny, et par notre président, M Daladier, je demande au Congrès la permission de compléter sur quelques points les explications qui lui ont été données par notre ami M. Malvy à propos du conflit qui vient d'éclater entre la commission des finances et le ministre des finances, et que celui-ci a rendu public par la lettre que vous connaissez. Et, sous le bénéfice des explications qu'après celles de M. Malvy je vais vous donner, je vous demanderai à mon tour de bien vouloir, par un ordre du jour que M. le Président soumettra à votre vote, dire si oui ou non vous êtes d'accord avec la Commission des finances et si vous nous donnez mandat de maintenir jusqu'au bout, quelques conséquences qui puissent en résulter (*très bien !*), la position que nous avons prise.

M. Malvy a surtout posé le problème qui nous est soumis sur le terrain politique. Je voudrais brièvement, et aussi clairement que je le pourrai, vous indiquer comment, techniquement, il a été posé par vos commissaires de la Commission des finances, afin que vous puissiez vous prononcer en ayant dans l'esprit tous les éléments du problème.

Je rappelle qu'au mois d'août 1926, lorsque le gouvernement a entrepris la restauration financière du pays, il a fait voter, pour se procurer les ressources dont il avait besoin, des lois dont je peux dire, sans craindre aucun démenti, qu'elles comportaient des charges qui pesaient dans une proportion plus forte sur les classes moyennes et laborieuses de ce pays que sur les classes fortunées. Il a fait appel notamment, dans une proportion considérable, aux impôts indirects, aux impôts cédulaires qui pèsent sur les revenus du travail, de sorte que les classes laborieuses et modestes étaient frappées autant que les classes fortunées, mais avec cette circonstance compensatoire pour ces dernières qu'elles bénéficiaient de deux dégrèvements, l'un résultant de l'abaissement du plafond de l'impôt général sur le revenu qui a été ramené de 60 à 30 % par la loi d'août 1926, l'autre résultant des diminutions apportées par cette même loi au taux des taxes successorales.

Aussi, dès qu'il nous est apparu que l'œuvre de restauration financière entreprise par le gouvernement donnait des résultats positifs, avons-nous considéré que le devoir du parti radical-socialiste était, sans rien compromettre de l'équilibre budgétaire, de faire effort dans la mesure du possible pour diminuer, d'une part, les charges résultant des impôts indirects et des impôts directs qui frappent les petits et moyens contribuables, et pour rechercher d'autre part, s'il était nécessaire, les ressources compensatoires des dégrèvements que nous envisagions dans une aggravation du taux de l'impôt général sur le revenu ou dans une élévation du plafond de cet impôt.

Ces directives politiques, nous les avons développées au mois de janvier dernier à la tribune de la Chambre. M. Malvy, M. Nogaro, et moi-même, au nom du parti radical-socialiste, qui nous en avait donné mandat ; et je peux prendre à témoin mes collègues du Parlement, que, dans la réponse que M. le président du Conseil nous a faite au mois de février dernier, il a donné une adhésion générale aux grandes lignes du programme que nous avions déve-

loppé. Il suffit, pour s'en rendre compte, de se reporter à son discours qu'il a d'ailleurs fait éditer et qu'il a largement répandu dans le pays.

Lorsque nous avons été saisis du projet de budget de 1929, nous avons constaté que, dans une certaine mesure, le gouvernement s'efforçait de donner satisfaction à ces directives. C'est ainsi qu'il a prévu des abattements plus importants et d'ailleurs légitimes, dans la cédule de l'impôt sur les salaires, de l'impôt sur les bénéfices non commerciaux, et même de l'impôt général sur le revenu.

En ce qui concerne l'impôt sur les salariés et les fonctionnaires, nous avons trouvé légitimes les propositions du gouvernement, à telle enseigne que la commission des finances a été unanime à les voter. Mais nous avons considéré que cet effort de dégrèvement ne devait pas rester limité à quelques bénéficiaires et que, s'agissant des impôts cédulaires qui frappent les revenus du travail, le minimum d'existence de 10.000 francs jugé nécessaire pour les salariés et les fonctionnaires, n'était pas moins indispensable pour les agriculteurs et les commerçants, compte tenu de certaines situations particulières.

C'est pour cela que nous avons envisagé, par les amendements que nous avons déposés, restant d'ailleurs dans le cadre de l'équilibre budgétaire que nous considérons comme intangible, d'accorder, à titre d'amorce, car nous restions dans des limites raisonnables que je considère du reste insuffisantes, des abattements en faveur des agriculteurs et des petits commerçants.

Nous avons déposé dans ce sens deux amendements, l'un concernant les agriculteurs, l'autre les commerçants.

En ce qui concerne les agriculteurs, nous avons considéré qu'ils étaient frappés par deux sortes d'impôts cédulaires : l'impôt sur les bénéfices agricoles et l'impôt foncier.

L'impôt sur les bénéfices agricoles a fait l'objet, l'an dernier, d'une proposition de M. Malvy et de moi-même, que nous avons réussi à faire voter en accord avec le gouvernement. Par cette proposition,

l'impôt sur les bénéfices agricoles a été réduit d'un quart environ.

Nous avons donc pensé que, cette année, l'effort de dégrèvement devait porter sur l'impôt foncier. Aussi avons-nous rédigé un amendement, qui a été signé par tous les membres de la Commission des finances et que j'ai eu l'honneur de défendre au nom de cette commission, amendement aux termes duquel tous les agriculteurs soumis à l'impôt foncier dont le revenu cadastral est inférieur à 1.500 francs — nous avons d'ailleurs, dans un esprit transactionnel, abaissé ce chiffre à 1.200 frs — et à la condition qu'ils ne soient pas inscrits à l'impôt sur le revenu, pourraient bénéficier d'un abattement forfaitaire de 100 francs.

Cette mesure aurait retenti de 65 millions sur l'équilibre budgétaire et aurait profité à 600.000 bénéficiaires. Ce n'était point un dégrèvement très important, mais il était indicatif. Les petits agriculteurs qui sont soumis à l'impôt foncier auraient, j'en suis persuadé, apprécié avec satisfaction un dégrèvement de 100 francs.

En ce qui concerne les petits commerçants, M. Palmade avait rédigé au nom de ses collègues de la commission des finances un amendement qui proposait que tous les petits commerçants dont le bénéfice commercial est inférieur, non pas à 10.000 fr., comme le Gouvernement le propose pour l'impôt sur les salaires ou l'impôt général sur le revenu, mais à 3.000 fr., bénéficieraient d'une exonération totale de l'impôt. La répercussion de cet amendement aurait été de 45 millions et aurait profité également à environ 600.000 bénéficiaires.

Vous voyez, par ces chiffres les précisons que je vous donne, que nous restions dans les limites très modérées, presque trop modérées. Ce que nous voulions indiquer par ces amendements, c'est que, pour les petits commerçants comme pour les petits agriculteurs, de même que pour les autres catégories de contribuables, la justice fiscale était en marche.

Nous creusions ainsi un trou d'environ 110 millions dans l'équilibre du budget tel que l'avait proposé M. le Ministre des Finances.

Pour compenser le déficit obligatoire, nous avions envisagé de recourir à deux moyens : des économies sur les dépenses, un relèvement du plafond de l'impôt général sur le revenu.

En ce qui concerne les dépenses, nous avons, après un examen minutieux des divers budgets qui nous étaient soumis, estimé que les seuls budgets sur lesquels des économies raisonnables pouvaient être faites étaient ceux de la guerre et de la marine. Les économies réalisées par nous, en accord avec les rapporteurs et, comme le disait M. Malvy, et c'est un point qu'il convient de souligner, en accord pour le budget de la guerre avec le ministre lui-même, atteignait au maximum 100 millions.

Comme il était possible que nous fussions entraînés à certaines dépenses supplémentaires, — et en particulier, comme rapporteur du budget de l'agriculture, j'avais obtenu 51 millions en plus des dépenses prévues par le Gouvernement, dépenses productives, sans doute, — et qu'il fallait nous donner une marge compensatoire dont l'élasticité nous permit d'assurer au budget un équilibre certain, nous avons proposé, conformément à la doctrine que nous avions affirmée à la tribune de la Chambre et que, dans son dernier Congrès, le parti radical-socialiste avait adoptée, de relever le plafond général de 33 à 35 %. J'indique d'ailleurs que le Gouvernement, dans son projet de budget de 1929, avait lui-même ouvert les voies sur ce point, puisqu'il nous proposait, pour réaliser son équilibre budgétaire, d'élever de 30 à 33 % le plafond de l'impôt général sur le revenu. Nous restions donc dans l'ordre des directives qu'il avait lui-même tracées. Cette mesure aurait entraîné un accroissement de recettes d'environ 110 millions.

J'ajoute encore, et si j'avais pensé que ce débat se serait produit, j'aurais apporté des chiffres plus complets, que, par les sondages que nous avions opérés à l'égard des différentes catégories de contribuables touchés par cette élévation du plafond, nous avions acquis la conviction que la répercussion n'aurait été sensible pour aucun. Deux chiffres seulement.

Le contribuable ayant, au titre de l'impôt général, un revenu déclaré compris entre 10.000 et 15.000 fr., aurait payé 5 francs d'impôt de plus ; et si vous prenez le contribuable dont le revenu dépasse un million, l'augmentation d'impôt subie par lui aurait été de l'ordre d'environ 5.000 francs.

Nous restions donc dans les limites raisonnables et nous étions fondés à croire que, étant donné l'esprit de collaboration qui nous avait animé, étant donné d'autre part que nous étions restés dans l'ordre des directives affirmées par M. le Président du Conseil dans son discours de février, et dont certaines étaient inscrites dans son projet de budget de 1929, il était possible de trouver entre lui et nous un accord qui permît d'éviter un conflit définitif.

Grande a donc été notre surprise lorsque, dans la nuit de vendredi, lui ayant demandé de bien vouloir s'expliquer à propos d'un amendement voté sur l'initiative d'un de nos collègues de droite et qui entraînait un déficit de 450 millions dans le budget, M. le Président du Conseil nous a déclaré qu'il repoussait toute espèce de conciliation, qu'il maintenait strictement tels qu'il les avait présentés les chiffres et les principes inscrits dans son budget, et que, si nous entendions maintenir les amendements que nous avions votés à propos de certains d'entre eux, il poserait la question de confiance.

Le problème qui s'est posé devant nous a été très simple. Nous n'avons pas voulu faire éclater entre le Gouvernement et nous un conflit. Mais, lorsque le Président du Conseil se fut retiré, sans m'être entendu avec mes collègues de la Commission des Finances, j'ai déclaré, en ce qui me concernait, que je demandais à la Commission de maintenir toutes les dispositions qu'elle avait votées, toutes les améliorations qu'elle avait approuvées. J'ai dit encore que si le Gouvernement, en la personne de son ministre des finances, intervenait devant la commission des finances pour y tenir, dans la plénitude de son droit, le langage qu'il y a tenu, nous avions le droit aussi d'exercer non seulement notre contrôle parlementaire qui est l'essence même de notre régime, mais en

même temps notre effort de réformes et de modification du budget, et que si, sous la pression du Gouvernement, nous étions disposés à abandonner les tentatives modestes que nous voulions réaliser dans le cadre de l'équilibre budgétaire, nous ne ferions pas autre chose que de ramener la Commission des Finances à une Commission d'enregistrement ; et que, dans ces conditions, il était inutile que nous délibérions plus longtemps : il suffisait de donner au rapporteur général mandat de rapporter purement et simplement le budget tel qu'il en avait été saisi par le Ministre des Finances. (*Vifs applaudissements.*)

J'ai eu la satisfaction d'être approuvé, non seulement par mes collègues du groupe radical socialiste, par M. Malvy qui a déclaré qu'au besoin il poserait la question de confiance en tant que président de la commission des finances, mais par l'unanimité des membres de cette commission. Si bien que, lorsque M. le ministre des finances, dans la lettre qu'il a publiée, comme s'il voulait faire éclater par avance le conflit avec le parti radical-socialiste, essaie de faire porter la responsabilité de ce conflit sur M. Malvy, sur moi, ce qui ne nous impressionne en aucune façon (*très bien !*), et même sur M. de Tinguy du Pouët, il commet en réalité une erreur. C'est la commission des finances, unanime, aussi bien dans ses membres de droite que dans ses membres de gauche, qui a tenu à affirmer les principes que je viens de développer devant vous, et j'ai le droit de dire que le Parti radical-socialiste peut éprouver une certaine satisfaction en pensant que les seules modifications apportées au projet de budget tel qu'il est issu des délibérations de la Commission des Finances, c'est aux membres radicaux-socialistes de cette commission qu'il faut attribuer le mérite, parce qu'ils sont les seuls qui en aient pris l'initiative. (*Vifs applaudissements.*)

Et maintenant, messieurs, je n'ai plus qu'un mot à dire. Puisque conflit il y a — nous espérons encore que M. le Président du Conseil ne le maintiendra pas — mais puisque conflit il y a, vous êtes maintenant nos juges. C'est à vous de dire si, dans la posi-

tion que nous avons prise, dans l'attitude que nous avons observée, dans les propositions que nous avons faites, dans les votes que nous avons émis, nous avons eu raison ou nous avons eu tort.

Si vous dites que nous avons eu tort...

Une voix. — Ce n'est pas la peine de poser la question ; elle est résolue.

M. Lamoureux. — ... Nous nous inclinerons devant notre Parti.

Mais, si vous nous donnez raison, si vous nous dites que, quels que soient les résultats qui doivent en découler, nous devons persévérer dans notre attitude (*Voix nombreuses :* Oui, oui !), ma conclusion est nette : nous ferons notre possible pour éviter un conflit ; mais, si le conflit éclate, nous irons jusqu'au bout, avec le sentiment profond qu'en la circonstance, nous avons, dans des limites raisonnables, fait notre devoir dans le cadre de la doctrine et du programme de notre Parti. (*Vifs applaudissements.*)

M. Malvy. — Pour vous montrer, messieurs, à quel point ces limites sont raisonnables, je vais vous donner des chiffres que M. Lamoureux n'a pu vous citer. Je vous ai dit que, pour donner à nos agriculteurs et à nos commerçants le dégrèvement modeste qui est dans notre doctrine, nous avions prévu une élévation du plafond de l'impôt général sur le revenu que M. le Président du Conseil lui-même avait amorcée, puisqu'il a porté ce plafond de 30 à 33 %. Nous l'avons porté, nous, à 35 %, ce qui donne 115 millions. Comment se répartiront ces 115 millions ?

Un contribuable qui a 15.000 francs de revenu paiera 3 francs de plus ; un contribuable qui a 25.000 francs de revenu paiera 6 francs de plus ; un contribuable qui a 50.000 francs de revenu paiera 66 francs de plus ; un contribuable qui a 100.000 francs de revenu paiera 300 francs de plus ; un contribuable qui a 500.000 francs de revenu paiera 5.000 francs de plus et un contribuable qui a un million de revenu paiera 14.000 francs de plus. (*Applaudissements.*)

M. EDOUARD DALADIER. — Notre ami M. Lamoureux m'a demandé de bien vouloir dire mon sentiment en ce qui concerne son attitude et celle de nos amis à la Commission des Finances. Je me rends bien volontiers à sa demande en vous lisant l'ordre du jour suivant que je prie notre ami Pasquet de mettre aux voix :

« *Le congrès du Parti Républicain, Radical et Radical Socialiste félicite les citoyens Malvy et Lamoureux, ainsi que tous les membres du Parti à la Commission des Finances, de leur effort vigoureux en faveur de la justice fiscale et d'une politique financière démocratique, et leur donne l'assurance de son entière solidarité.* » (Vifs applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix cet ordre du jour.

(L'ordre du jour, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Bergery dans le débat de la politique générale.

M. BERGERY. — Depuis quarante-huit heures, nous assistons dans ce Congrès à des débats techniques dont je serai le dernier à sousestimer l'importance et même la haute tenue. Bien que jeune, j'ai assisté à d'assez nombreux congrès et j'ai rarement entendu des discussions aussi approfondies sur des sujets techniques et difficiles. Mais je crois que l'heure est venue de faire face à la difficulté principale, de regarder le problème essentiel bien en face et de le résoudre, car autrement, et je le dis aussi bien pour nous que pour nos adversaires, vous pourriez amener ce congrès, par voie indirecte à répudier l'union nationale sans l'avoir tout à fait voulu, de même qu'inversement vous pourriez faire figure d'un Congrès ayant approuvé l'union nationale par voie de conséquence sans l'avoir tout à fait voulu.

Or, savez-vous ce qui se produirait ? Au lendemain de ce Congrès, la Chambre va se réunir. Des difficultés se produiront inévitablement avec le Gouvernement. Le groupe radical-socialiste de la Chambre

se réunira pour en délibérer. Certains membres du groupe diront : « Voilà le programme adopté ; pour des raisons de discipline, il faut nous y conformer. » D'autres membres répondront : « Mais, si nous nous y conformons, le Gouvernement est renversé. Il y a là une exception majeure. Nous ne pouvons pas en prendre la responsabilité. »

C'est ce que j'ai vu pendant ma courte vie parlementaire de trois mois. Je l'ai vu au moins dix fois. Et bien, il ne faut pas que cela continue à se produire. Il faut que nous disions ici aujourd'hui que ce programme est impératif et qu'il sera appliqué quelles qu'en puissent être les conséquences. (*Applaudissements.*)

De divers côtés me sont venus des avis me demandant d'être aujourd'hui modéré. Des amis très zélés, car il s'en trouve toujours, sont venus me dire : « Si vous regardez le problème en face, vous allez rompre l'unité du Parti. »

Je tiens à l'unité du Parti autant que quiconque, mais je trouve que c'est lui faire injure que de penser que son unité ne peut être sauvegardée qu'en faisant le tour des problèmes au lieu de les résoudre (*Applaudissements.*)

Je crois aussi qu'il faut sacrifier tout ce qu'il y a de secondaire dans nos convictions et dans nos préférences pour sauver l'unité doctrinale essentielle, mais qu'il serait criminel de sacrifier nos idées essentielles pour maintenir une unité de façade. (*Applaudissements*).

Ceci dit, j'en viens à une première constatation. Elle résulte des discours qui ont été prononcés au banquet comme dans cette salle.

Hier soir, au banquet, nous avons entendu un discours de M. Malvy dont les traits pathétiques nous ont rappelé les cinq années de bannissement que lui ont infligées les gens qui collaborent aujourd'hui avec les nôtres dans le Gouvernement. (*Applaudissements.* « Vive Malvy ! ».)

Nous avons entendu le Président Caillaux qui, avec la haute élégance qui est sa marque, élégance d'esprit et élégance de cœur, nous a rappelé la prison que lui

a value le double crime d'avoir voulu instaurer la justice fiscale dans ce pays et d'avoir sauvé la paix de l'Europe. (*Nouveaux applaudissements.*)

Nous avons entendu enfin le Président Herriot qui est venu nous rappeler son long calvaire, et nous dire combien il avait été attaqué quand il était au Pouvoir. Cela, c'est de jeu. Mais depuis lors, depuis qu'il s'est uni aux autres pour former l'union nationale, savez-vous ce qui s'est passé ? Dès le lendemain, les journaux réactionnaires imprimaient qu'Herriot était attaché au char gouvernemental comme les vaincus de l'antiquité au char du vainqueur. Et depuis, il n'est pas une insulte qui lui soit épargnée, il n'est pas de caricaturistes qui, dans les journaux inspirés par les gens qui sont avec lui au Gouvernement, ne le traînent dans la boue. (*Vifs applaudissements.*) Et il en est arrivé à nous dire hier soir que non seulement il était insulté, mais qu'il était menacé. (*Nouveaux applaudissements.*)

Et alors, la conclusion est nette, elle est formelle...

Mais j'oubliais de parler du discours du président Daladier.

M. Edouard Dalladier. — Non !

M. Bergery. — Il faut que j'en dise un mot, non pas par politesse, mais parce qu'il a fait allusion à cette inauguration du monument Barrès qui est bien une chose étrange. On a choisi la colline de Sion-Vaudémont pour y glorifier l'homme politique (je citerai les mots du président Caillaux dans une petite carte qu'il m'a envoyée il y a quelque temps) : « l'homme politique qui dans un magnifique et odieux pamphlet, appelé *Leurs figures*, a traîné dans la boue tous les chefs de la République ».

Eh bien, la conclusion, il faut la tirer avec courage. La conclusion, c'est que l'union nationale, dans les cœurs et dans les esprits, et dans la forme qu'elle revêt actuellement, elle est morte. (*Applaudissements.*)

Il en subsiste la forme vide, il en subsiste le squelette : c'est l'organisation gouvernementale. Mais en fait, en tant que force vivante, elle n'existe plus et

d'ici quelque temps, pour reprendre la formule d'un grand journaliste, « cette galerie des hommes illustres se transformera en un panier de crabes ». (*Mouvement.*)

J'aurais pu prendre une autre façon de m'exprimer. J'aurais pu vous raconter comment cette union nationale était née — j'ai vu de très près sa croissance — et montrer que, menacé par le chantage des banques, le Gouvernement des gauches avait le choix entre deux voies : l'une qui était la résistance, l'autre qui était la soumission temporaire, qui était, si vous voulez, la servitude politique temporaire, car l'union nationale, et c'est le mot d'un leader d'un grand parti voisin, est « l'expression politique de la servitude ».

A ce moment-là, je comprends que le Gouvernement des gauches ait hésité. Dès ce moment, j'étais partisan de la résistance ; mais je comprends qu'on ait hésité devant ses conséquences. En tout cas, le régime n'était que temporaire, et, aujourd'hui, ce régime est arrivé au bout de son existence.

Si vous prolongez outre mesure, pour des raisons d'opportunité, la vie de ce régime par des piqûres d'huile de camphre, savez-vous ce qui se produirait ? Je ne vois pas pourquoi on ne prolongerait pas ce régime pendant cinq ans, pendant dix ans, pendant vingt ans. On en arriverait à cette conclusion que j'ai entendue de la bouche d'un de nos chefs, qui disait l'autre jour : « Même s'il y avait trois cents radicaux à la Chambre, nous continuerions à ne pas pouvoir gouverner et à ne pas pouvoir exécuter notre programme, parce que nous nous heurterions contre ces mêmes forces occultes qui ont asservi la puissance politique de ce pays. »

Voilà ma première constatation : la mort de l'Union nationale. Il y en une seconde à faire.

Comment se fait-il que depuis longtemps, cette mort, qui est patente, qui est évidente, nous ne lui ayons pas donnée une consécration légale ? Je vais vous le dire et je vous demande de prendre mes paroles par le bon côté... on pourrait facilement les prendre par le mauvais !

Je ne vais pas parler d'intérêts personnels —

mais je crois que beaucoup d'entre nous, ét je ne parle même pas des ministres, ou des ministrables, mais même dee militants, auraient entériné depuis longtemps la mort de l'union nationale s'ils avaient cru que nous pouvions en être les successeurs, ou l'un des successeurs.

Voilà ce qui est dans l'esprit de la plupart d'entre nous.

Et alors, je vous demande de vous rappeler ce qui s'est passé quand, voulant remettre au lendemain la dénonciation de l'Union Nationale, nous avons, chaque fois, trouvé des excuses. Ce fut d'abord la proximité des élections, puis la stabilisation, puis cet argument assez simple qu'on ne renverse pas un Gouvernement au lendemain de la stabilisation. Maintenant, ce pourrait être le budget. En janvier prochain, ce seront les négociations sur les dettes interralliées ou sur les réparations. Vous trouverez toujours de bonnes raisons pour remettre à demain les résolutions nécessaires.

Mais, je vous le demande, est-ce que cette attitude est digne d'un grand Parti ? (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Je ne voudrais pas vous faire de trop sombres prophéties, mais je crois que nous aurons beaucoup de difficultés à être les successeurs du Gouvernement d'union nationale.

Nous ne pouvons pas gouverner seuls : nous ne sommes pas assez nombreux.

Gouverner avec la gauche, c'est-à-dire avec les socialistes ? Oh ! j'entends bien, c'est conforme à toute notre doctrine, depuis ce premier Congrès de 1901 qu'on évoquait hier soir. Mais il y a un fait : c'est que les socialistes ne le veulent pas.

Je ne voudrais pas ici réveiller tous les griefs que nous pourrions avoir à leur égard ou ceux qu'ils pourraient formuler contre nous. Mais supposez qu'il n'y ait aucun grief, supposez que les chefs socialistes soient désireux de marcher avec nous tout de suite ; ils ne pourraient pas nous embrasser, alors que nous sommes encore chauds d'une autre étreinte. (*Mouvements.*) Mais oui ! c'est impossible ! Ils ne seraient pas suivis par leurs troupes. La métaphore dont je me suis servi est assez comique mais elle est juste.

Et alors, l'autre solution ? Gouverner avec ceux qui sont à notre droite ? Mais regardez les chiffres ! Il faudrait, pour obtenir une majorité, gouverner avec 100 voix situées à la droite de la gauche radicale. Et, je vous le demande, croyez-vous qu'avec une majorité pareille nous puissions exécuter notre programme ? Croyez-vous qu'alors que le cartel des gauches, radicaux et socialistes unis, n'a pas pu ou n'a pas su résister à la menace des banques, nous y résisterions avec une majorité qui comprendrait certainement Franklin-Bouillon, et peut-être Maginot ?

Voyons ! Une telle majorité est impossible.

Plusieurs voix. — Alors ?

M. Bergery. — Alors ? Je vais vous le dire.
Ou notre programme, ou cette majorité, mais pas les deux, parce que c'est une duperie.
Alors, il y a une attitude...

Un délégué. — L'opposition ?

M. Bergery. — ... qu'on appelle l'opposition. Mais oui !
Croyez-vous que l'attitude de ce Parti soit toujours d'être au pouvoir ? Je sais bien que nous y sommes depuis si longtemps que nous avons perdu jusqu'à l'aptitude d'envisager que nous puissions ne plus y être. Mais croyez-vous qu'il soit essentiel d'avoir au Gouvernement des ministres pour distribuer tels bureaux de tabac ou telles décorations ? Non !
Je rappelle que M. Grisoni disait hier : « La formule de ceux qui veulent lutter contre l'union nationale est la formule de ceux qui veulent des portefeuilles. » Vous voyez bien où j'en arrive : il ne s'agit pas de cueillir des portefeuilles, mais d'en laisser tomber. (*Mouvement.*)
J'ai fini. Si vous n'acceptez pas cette solution, vous continuerez, nous continuerons à être traités par le Gouvernement d'union nationale de « soutiens intermittents », je crois que c'est le mot, n'est-ce pas, monsieur le président ? Et puis, nous serons traités par les socialistes de « velléitaires ». Velléitaires ou sou-

tiens intermittents, ce sont des qualificatifs qui ne me plaisent pas et qui ne vous conviennent pas.

Si, au contraire, courageusement, vous prenez l'attitude que je vous recommande, alors, par une « cure d'opposition », — je peux citer le mot, on croit qu'il est de M. Léon Blum, ce n'est pas exact ; j'ai sur moi un numéro du *Carnet de la Semaine* où j'ai développé toute cette doctrine, — alors le Parti radical se retrouvera à même de constituer cette véritable majorité de gauche qui, seule, dans la lutte, peut réaliser notre programme, et nous réaliserons en même temps le vœu qu'à notre premier congrès exprimait en ces termes le Président Mesureur :

« Le Congrès est avant tout, je le répète, une œuvre d'union entre tous ceux qui défendent la République. ses principes, ses réformes, son idéal. Cet idéal peut varier. Il en est qui ont peut-être un idéal plus haut, plusi jnaccessible, qui ne sont pas ici. Mais nous disons que, bien quils ne so'ent pas ici, c'est avec eux que nous continuerons la bataille demain. »

Et bien, je ne voudrais pas qu'il soit dit que les congressistes de 1928 sont des réactionnaires par rapport à ceux de 1901. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Emile Borel.

M. Emile Borel. — M. Bergery vient de placer la question sur le terrain ministériel.

On a l'habitude de vous dire que le Congrès est souverain, et il n'est pas douteux que le Congrès est souverain à l'intérieur du Parti lorsqu'il s'agit de fixer la doctrine de ce Parti. Mais, lorsqu'il s'agit du Gouvernement de la France, notre Parti Républicain ne reconnaît qu'un souverain, c'est le Parlement et le suffrage universel. (*Exclamations. — Bruits.*)

Il ne dépend pas de vous que le nombre des radicaux-socialistes à la Chambre dépasse actuellement 124, c'est-à-dire à peu près le cinquième des parlementaires. Il ne dépend pas de vous non plus qu'un grand nombre de ces députés n'aient pris des engagements devant le suffrage universel. (*Protestations.*)

Autant il peut paraître naturel et logique que, lorsque la consultation nationale est éloignée et qu'il s'est

posé des questions nouvelles, vos élus viennent chercher des directives devant un Congrès, autant vous ne pouvez pas leur demander de renier les engagements qu'ils ont pris il y a quelques mois devant leurs électeurs.

Voix nombreuses. — Lesquels ? (*Bruit.*)

Un délégué. — Et l'investiture du Parti, qu'en faites-vous ?

M. Emile Borel. — Beaucoup d'entre vous me disent qu'ils ne veulent pas du Cabinet actuel. Je leur réponds que, étant donnée la composition de la Chambre qui n'a été fixée ni par vous ni par moi, mais qui a été fixée par le suffrage universel, si vous renversez le Cabinet actuel, vous aurez un Cabinet qui lui ressemblera comme un frère. (*Bruit.*)

Vous aurez pris la responsabilité de le renverser, et vous aurez mené ce pays à des complications dont vous serez responsables. (*Protestations.*)

On a déposé des ordres du jour qui contiennent des menaces d'exclusion contre les élus du Parti. Ceux qui ont proposé ces ordres du jour seront responsables des divisions qui pourront se produire dans le Parti.

Si vous voulez en appeler à la force de la majorité du Congrès, nous verrons, nous, dans le groupe parlementaire, de quel côté est la majorité. (*Vives protestations. — Voix nombreuses :* Démission ! Démission !)

Dans un parti voisin du nôtre, le parti républicain-socialiste, le secrétariat général du parti a voulu exclure certains députés. Or, il s'est trouvé qu'au groupe parlementaire, ce sont ceux qu'on avait voulu exclure qui avaient la majorité, de sorte que le groupe républicain-socialiste orthodoxe renferme 11 députés et que l'autre groupe républicain socialiste en compte une vingtaine. (*Nouvelles protestations.*)

Voilà les conséquences contre lesquelles je voulais vous mettre en garde, en vous invitant à la prudence et à la sagesse. (*Rumeurs. — Bruit.*)

M. le Président. — La parole est à M. Julien Durand.

M. Julien Durand. — Les magnifiques discours que nous avons entendus hier soir et qui ont été justement rappelés tout à l'heure, discours prononcés par nos chefs et par nos amis, par Herriot, par Daladier, par le Président Caillaux,par Malvy et par Chautemps, discours tout imprégnés de l'esprit d'union et de fraternité me donnent la ferme espérance que ce débat si grave se poursuivra avec un commun désir d'entente et avec la volonté de traiter à fond certaines questions qui nous divisent d'apparence, mais qui, à mon avis, reposent souvent sur des malentendus. Et c'est avis, reposent souvent sur des malentendus que je voudrais contribuer à dissiper.

Je crois que ce sera moins difficile que l'on ne pense. Et tout d'abord, je voudrais qu'il fût bien entendu que sur la doctrine, il n'y a pas de différences profondes entre nous. Nous sommes en réalité séparés par des questions d'opportunité, par des questions de tactique qui ont, je le reconnais volontiers, leur importance.

Et les difficultés sont aggravées par la complexité de positions de combat que nous avons à prendre les uns et les autres, dans des régions où l'état d'esprit n'est pas le même.

On a parlé d'union noationale. Qu'y a-y-il derrière cette formule?

Il existe, il est vrai, une combinaison ministérielle comportant la collaboration de nos amis avec des adversaires. Pour des raisons que vous connaissez bien, il a été nécessaire d'en passer par là.

Mais, d'autre part, ce que vous savez bien aussi, je pense, ou si certains d'entre vous l'ignorent, permettez-moi de vous le rappeler amicalement, c'est que cette union nationale à l'intérieur de nos départements ne fonctionne à l'égard d'aucun de nous et que nous avons tous, celui qui vous parle comme les autres, été combattus avec la dernière violence par la droite, au nom de cette même union nationale.

Par conséquent, si vous le voulez bien, mes chers amis, plaçons-nous, je vous prie, tous sur le même plan au point de vue de la doctrine et à égalité au point de vue des attaques que nous avons subies dans

le passé et que nous nous attendons sans peur à soutenir encore dans l'avenir. (*Applaudissements.*)

S'il en est ainsi, je crois qu'il sera possible d'arriver à comprendre aisément les raisons d'agir de ceux qui, malgré tout, ont considéré qu'il était nécessaire de maintenir la formation ministérielle actuelle.

Mais nous sommes ici avant tout pour examiner l'ordre du jour qui nous est présenté. M. Montigny, avec clarté, l'a divisé en six point. Je voudrais tout de suite vous indiquer quelles sont les réserves qui sont faites sur certains de ces points par mes amis et par moi-même.

Je déclare que je ne fais aucune réserve, pour ma part, sur les trois premiers points, et que si même le gouvernement avait posé la question de confiance sur l'acceptation des articles primitifs 70 et 71 de la loi de finances, je n'aurais pu lui donner ma voix. (*Très bien !*)

D'autre part, j'accepte également tout ce qui a été dit relativement à l'école unique, et je suis certain d'être d'accord avec vous pour féliciter chaleureusement M. Herriot de l'effort magnifique qu'il a déjà réalisé sur ce point important de notre programme. (*Applaudissements.*)

De même je suis en complet accord avec le rédacteur de l'ordre du jour, et surtout avec mes amis M. Malvy et M. Lamoureux, en ce qui concerne la nécessité d'un certain nombre d'abattements indispensables en faveur des commerçants et agriculteurs. Ce n'est pas d'aujourd'hui que cet accord est fait, puisque mon ami M. Malvy me rappelait toot à l'heure qu'il y a un mois au moins je lui demandais de faire présenter par nos amis de la Commission des Finances, des amendment en ce sens.

Voilà les trois points sur lesquels je suis d'accord. Je fais des réserves avec la même netteté, je suis là pour le dire, en ce qui concerne les trois autres points.

Il y en a un que je ne vais pas aborder au fond. Vous l'avez tranché, et je dois dire que, si je n'ai pas été honoré de l'approbation de la majorité de cette Assemblée, j'ai tout de même le sentiment que mon

intervention n'aura pas été inutile, puisqu'elle a déterminé des déclarations qui me sont très précieuses, venant du président Daladier. L'ordre du jour qui reflétait sa pensée et que j'ai présenté trop tardivement, je m'en accuse, aurait été vraisemblablement admis par vous puisqu'il contenait la déclaration ferme que, si nous ne voulions pas mettre obstacle à l'application des lois que nous avons votées, nous entendions faire un effort persévérant et constant pour la diminution des dépenses militaires e faire des coupes sombres en ce qui concerne un certain nombre d'abus que vous connaissez bien.

Il y a un autre point sur lequel je me permets de faire des réserves. Je n'ai pas sous les yeux l'ordre du jour de M. Montigny, mais j'ai écouté très attentivement ses explications. Je déclare tout d'abord à M. Montigny qu'il a brillamment rempli sa tâche, et j'espère qu'il se rend bien compte que mes critiques n'ont nullement le caractère d'une attaque personnelle; elles procèdent toutes du libre jeu de la discussion pour laquele nous sommes ici réunis. (*Applaudissements.*)

Je crois donc avoir entendu dire à M. Montigny — c'est son cinquième point, je crois, — qu'il était partisan de l'évacuation immédiate de la deuxième zone.

M. Edouard Daladier. — Non, non !

M. Julien Durand. — Alors, je n'insiste pas. J'aurais été dans la nécessité de faire des réserves extrêmementprécises à cet égard. Il serait inadmissible d'aller plus loin que M. Herman Muller qui, à Genève, lorsque la question a été abordée, a déclaré qu'il était disposé à entrer en pourparlers et à discuter cette question.

Si ce point n'est pas maintenu, je passe immédiatement au dernier. Ce sera vite fait, et je crois qu'encore là, nous pourrons arriver à un accord.

M. Montigny, *rapporteur*. — Il est désirable.

M. Julien Durand. — Vous allez voir qu'en ce qui

concerne ce dernier point, une explication n'est peut-être pas inutile.

Il a été indiqué que nous étions partisans du droit syndical. D'accord ! Je suis partisan du droit syndical pour tout le monde. Il n'y a que deux mots qui sont de nature à m'inquiéter et pour lesquels je demande une explication. On a parlé, en effet, de droit syndical « sans réserve ».

Qu'entendez-vous par là ?

Si vous entendiez, comme on l'entend quelquefois, à tort d'ailleurs, que la reconnaissance du droit syndical pour les fonctionnaires entraîne automatiquement la reconnaissance du droit de grève... (*Mouvement. — Non ! non !*)

M. JOSEPH CAILLAUX. — Jamais de la vie !

M. JULIEN DURAND. — Si l'on me donne satisfaction, j'en serai enchanté. Je déclare, quant à moi, que le droit syndical et le droit de grève sont deux notions complètement différentes et qui doivent rester indépendantes l'une de l'autre.

Si, par conséquent, nous arrivons sur tous ces points à nous mettre d'accord, je me rallierai très volontiers à un ordre du jour qui vous sera présenté tout à l'heure par mon ami M. Marchandeau, et qui aura pour but de fixer certains points relatifs à notre politique gouvernementale. Je voudrais donc m'expliquer maintenant sur cette politique gouvernementale. La question est assez grave.

Permettez-moi tout d'abord une déclaration très nette et très ferme.

Celui qui vous parle a soutenu le ministère actuel. Il l'a soutenu parce que, dans ce ministère, se trouvaient un certain nombre de nos amis en qui j'ai confiance et qui tout de même, par eur action, par leur pression, ont déterminé quelque chose à quoi nous tenons par-dessus tout : la transformation de la politique de la Ruhr en celle de Locarno. (*Applaudissements.*)

Voilà une des raisons pour lesquelles j'ai soutenu le ministère. Et je vous prie, militants, ne laissez pas

dire impunément et sans protester, lorsque vous allez combattre durement au fond de nos provinces, que ce qui a été fait depuis deux ans est uniquement l'œuvre de nos adversaires de droite. Ayons la sagesse de montrer courageusement que la collaboration que nous avons apportée dans des conditions difficiles a eu, elle aussi, ses heureux effets et de bons résultats que le Parti radical est en droit de revendiquer. (*Applaudissements.*)

Mais soyez persuadés qu'il n'est pas dans mon esprit, pas plus qu'il n'est je crois dans l'esprit de personne, de vouloir soutenir, quoi qu'il arrive, pour une période indéterminée, le Gouvernement qui est en ce moment au pouvoir. Lors des élections législatives on m'a demandé de prendre un engagement de cette nature. Si je l'avais pris, ma tâche aurait été facilitée. Je m'y suis refusé. Pourquoi ? Parce que je suis un républicain et que si, envoyé à la Chambre pour contrôler le Gouvernement, je me dépouillais à l'avance de mon droit de contrôle, je cesserais d'être un républicain pour devenir un bonapartiste. (*Applaudissements.*)

Je vous dis donc avec la plus grande netteté que si certaines difficultés venaient à être soulevées devant la Chambre, si notre statut laïque, ou la politique de paix, ou ces réformes fiscales décrites par M. Lamoureux et M. Malvy et qui peuvent être réalisées avec un peu de bon-vouloir commun, étaient remis en question, je serais de tout cœur avec mes amis pour prendre envers le Gouvernement l'attitude qui s'imposerait. Nous l'avons toujours dit. Il est bon qu'à cet égard nous ayons entendu les déclarations de M. Malvy et de M. Lamoureux et que nous fassions en nos congrès cette œuvre utile qui consiste à faire pression sur le Gouvernement, à lui montrer que des hommes qui jusqu'à ce jour, comme celui qui vous parle, ont fait preuve de sagesse et de pondération, ne seraient pas disposés à lui continuer avec servilité leur collaboration s'ils n'étaient pas payés de retour par une bonne volonté commune.

Une voix. — Il ne la montre guère !

M. Julien Durand. — Nous le verrons.

Mais ceci dit, ayant marqué avec netteté et loyauté le point jusqu'où nous pouvons aller et que nous ne dépasserons pas, permettez-moi de vous dire que, si nous devons prendre cette détermination, et nous la prendrons courageusement s'il le faut, elle ne sera pas sans nous inquiéter, car nous apercevons par avance toutes les difficultés qui en résulteront.

Après avoir entendu M. Bergery, qui a l'habitude, dans des débats de cette nature, de prendre, avec une loyauté et une ardeur que j'aime, une position exactement contraire à la mienne, je ne peux pas dire comme lui que, si nous nous trouvons en présence de cette nécessité, nous prendrons le cœur léger la détermination nécessaire. (*Mouvement.*)

Que nous la prenions courageusement, ce n'est pas douteux. Mais je vous assure que, lorsqu'il faudra la prendre, nous nous trouverons en présence de terribles difficultés sur lesquelles j'attire votre attention. (*Exclamations. — Applaudissements sur divers bancs.*)

Je ne m'explique pas ces mouvements de séance. On peut dire qu'il sera peut-être nécessaire de prendre cette détermination. Mais on peut dire également avec la même force qu'il n'est pas désirable pour notre Parti, au moment précis de la rentrée parlementaire, d'avoir à prendre tout de suite cette décision. (*Vives protestations. — Applaudissement sur divers bancs.*)

A cet égard, M. Bergery m'a singulièrement servi tout à l'heure. Avec son éloquence claire, il s'est chargé de vous montrer lui-même combien il était difficile d'arriver à trouver la solution de ce problème. Je sais qu'il vous en a donné une, et j'en parlerai à mon tour. Mais voyons ! M. Daladier, dans un de ses discours éloquents et spirituels, a fait un jour allusion à ces patients comptables qui comptent au jour le jour combien de voix on peut réunir pour faire une majorité. Mon cher président, permettez-moi de vous dire que, lorsque vous serez président du Conseil, je crois bien que, tous les matins, vous vous livrerez à cette petite opération d'arithmétique élémentaire.

M. Edouard Daladier. — Jamais ! (*Applaudissements.*) Nous ne sommes pas d'accord ici.

M. Julien Durand. — Ceci n'a rien qui puisse vous atteindre, ni vous blesser.

M. Grisoni. — D'ailleurs, c'est une question de chiffres.

M. Julien Durand. — Les chiffres ont en effet leur éloquence. Nous sommes à la Chambre 125 radicaux sur 600 membres. Il s'agit de savoir quel jeu on peut ouer avec cette carte-là.

Une voix. — Et alors ?

M. Julien Durand. — Alors je suis bien obligé de me reporter aux décisions des congrès du parti socialiste qui ont interdit aux élus de ce parti de collaborer et de participer à l'action gouvernementale.

Je n'ignore pas qu'il y a dans ce parti des bonnes volontés individuelles. Mais, lorsqu'il s'agit de voter, je vous fais remarquer que Paul-Boncour, par discipline, vote exactement comme Paul Faure ou Compère-Morel.

Un délégué. — C'est un bel exemple. Suivez-le !

M. Julien Durand. — Si donc je me tourne vers l'extrême-gauche, que voulez-vous ! je suis un peu comme Sœur Anne, lorsqu'elle regardait la route qui poudroie. J'aperçois déjà au loin des cavaliers qui sont prêts à monter en selle, mais ils se mettent en route un peu tard.

On me dit, et vous savez bien à qui et à quoi je fais allusion, qu'ils arriveront bientôt, qu'ils galoperont à bride abattue et qu'ils auront tôt fait de nous rejoindre. Je le souhaite de tout cœur. Mais actuellement je suis bien obligé de dire qu'ils sont encore loin, ces cavaliers, et que nous, qui sommes partisans autant que quiconque d'une union des gauches qui ne soit pas platonique — car nous l'avons pratiquée dès 1900 dans des conditions que M. Caillaux rappelait

éloquemment l'autre jour, car nous l'avons pratiquée après 1911 lorsque dans toutes les réunions publiques nous avions le grand honneur de combattre pour la politique et pour la personne de M. le président Caillaux —, nous ne pouvons que nous incliner devant les faits et constater que, pour le moment, cette union des gauches n'est pas réalisable.

Alors, de quel côté devons-nous nous retourner ?

Plusieurs voix. — Dans l'opposition.

M. JULIEN DURAND. — Je parlerai de l'opposition.

On vous a parlé tout à l'heure d'une possibilité de concentration. Je suis moins catégorique que M. Bergery à cet égard. Je crois qu'il y a certaines possibilités de concentration. Mais pouvez-vous dire actuellement que vous êtes sûrs de vos alliances, et croyez-vous que ce serait une solution suffisante que de remplacer M. Marin par M. Maginot ? (*Exclamations.*)

Eh bien, vous serez obligés d'aller jusque-là. Et, si vous voulez vous rendre compte de la composition numérique des partis à la Chambre, vous êtes bien obligés de constater qu'on arrive, avec des paintages délicats et difficiles, à trouver 300, 310 voix pour une majorité de concentration. S'engager dans cette voie n'est-ce pas placer nos espérances sur les possibilités d'action et de rayonnement d'hommes jeunes, audacieux et pleins d'allant, ce qui n'irait peut-être pas sans quelques inconvénients qu'il est aujourd'hui assez facile de prévoir.

Je vais cependant vous en indiquer une qui a été vue par M. Montigny, dans un article récent de *La Renaissance* dans lequel il déclarait, loyalement d'ailleurs, qu'à la suite de cette crise, il faudrait traverser une période d'instabilité ministérielle. Je ne suis pas très désireux de vivre cette période. Je voudrais bien, si possible, en faire l'économie à mon pays. Et si, sans rien abandonner de nos principes essentiels, nous pouvions trouver encore des possibilités de collaboration pendant un certain temps, je crois que cela vaudrait mieux. Un certain nombre de questions se posent encore qui vous montrent que, quoi qu'on en

dise, le moment n'a jamais été aussi mauvais pour une rupture.

Voix diverses. — Allons donc !

M. JULIEN DURAND. — Je vais vous le montrer.

Nous avons actuellement en cours des pourparlers franco-allemands relatifs au règlement de nos dettes interalliées. Ce sont des difficultés dont je ne suis pas très désireux de voir mon Parti prendre dès maintenant la responsabilité.

Lorsque, dans nos campagnes, on apercevra pour la première fois l'ancien louis d'or sur lequel sera marqué le chiffre de 100 francs, je ne suis pas très désireux non plus que mon Parti, exactement à ce moment-là, soit au pouvoir.

Enfin, il est une autre position politique qui vous a été indiquée par M. Bergery celle qui consiste à dire : c'est très simple, il n'y a qu'à entrer dans l'opposition. Est-il nécessaire de détenir des portefeuilles pour donner des décorations et des bureaux de tabac ?

J'estime quant à moi, je me trompe peut-être, que dans l'œuvre d'un homme qui participe à l'action gouvernementale, il y a autre chose que cette distribution. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Je ne sais pas si, notre Parti radical, qui s'est toujours appelé un parti de Gouvernement, ferait bien mieux de laisser la place aux hommes de droite qui, une fois installés dans la place, y resteraient et qui pourraient prendre, relativement à la politique de paix ou à la politique sociale, certaines décisions contre lesquelles nous serions obligés de lutter terriblement ensuite pendant de longues années. N'oubliez pas qu'il est plus long de remonter un courant politique que de continuer une œuvre entreprise. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Messieurs, j'en ai fini. Vous entendrez tout à l'heure mon ami M. Marchandeau vous proposer certaines modifications à l'ordre du jour qui, dans son esprit comme dans le mien, ont simplement pour but de traduire les considérations que je viens d'exposer devant vous.

Ainsi, pas « indéfiniment »! pas « quoi qu'il arrive »! Nous aurons le sentiment de notre indépendance. Nous aurons le souci, en bons militants que nous sommes, de nous conformer aux principes essentiels de notre parti. Mais nous ne pouvons pas prendre dès maintenant cette détermination périlleuse, cette détermination impolitique qui consisterait à dire : ce soir, sans aucune considération des conséquences, nous sommons nos amis qui sont au Gouvernement d'en sortir au plus tôt. (*Applaudissements.*)

J'ai rempli un rôle ingrat. J'ai prononcé des paroles de prudence. C'est plus difficile et, permettez-moi de vous le dire, quelquefois plus courageux (*très bien !*) que de s'adresser à des militants, qui sont tout naturellement des hommes ayant voué à leur Parti et à leur idéal toute leur ardeur et tout leur enthousiasme, et qui sont enclins à suivre plutôt le mot d'ordre d'assaut que les lentes préparations du combat.

Mais que voulez-vous, militants ? Vous voulez vous rapprocher de votre idéal ! Ce que vous voulez, c'est la victoire. Eh bien, la victoire est toujours le lot des hommes énergiques et persévérants. (*Oui, oui !*)

Mais laissez-moi vous dire, en reprenant une parole très belle et très profonde d'Herriot, que ceux qui sont les plus prudents ne sont pas les moins énergiques. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Hulin.

M. GASTON HULIN. — Je me permets d'intervenir brièvement dans ce débat, ayant signé, hier, l'additif que, dans son ardeur de militant, Garnier vous a présenté.

Il est temps de savoir une fois pour toutes, en effet, si nous continuerons la politique d'union nationale, ou si nous lui substituerons la politique de l'union de tous les démocrates.

Laissez-moi tout d'abord reprendre une discussion qui s'est instituée hier et qui semble avoir été disjointe aujourd'hui, concernant les art. 70 et 71, débats qui nous ont valu en commission plénière une si belle joute d'éloquence. Ils paraissent être maintenant relégués au second plan.

A ce sujet, j'enregistre tout de suite, Julien Durand, que par une contradiction, qui n'a pas, laissez-moi vous le dire, été la seule de votre discours (*Rires*), vous avez déclaré à cette tribune que si ces articles vous avaient été présentés au Parlement, vous vous seriez dressé contre eux, et, j'imagine, malgré la question de confiance.

Si je reviens, messieurs, sur ces articles, c'est parce que je crois qu'hier vous avez pu être justement troublés par le magnifique discours du Président Herriot. M. le Président Herriot n'est pas seulement un homme qui désire qu'on l'admire,il y a droit, ou qu'on l'estime, c'est naturel. Il veut être aimé, — et il a su l'être, car je ne connais pas, monsieur le Président Herriot, d'homme qui, pendant les années 1925 et 1926 surtout, ait connu une telle popularité qui portait vers vous en vagues frémissantes les foules (*Vifs applaudissements*), — il veut, dis-je, être aimé des hommes non seulement avec leur raison, ce que d'autres ont pu avoir, mais avec leur cœur.

Mais hier, laissez-moi vous le dire, vous avez placé la question au fond. Ce n'était pas le débat. Nous avons placé la question en procédure, et nous voudrions tout à l'heure, lorsque nous serons appelés à voter sur l'ordre du jour de Montigny, nous prononcer non pas sur le fond des articles 70 et 71, mais sur la disjonction de ces articles.

Vous pensez bien, monsieur le Président Herriot, que j'ai été remué par votre discours. La culture française à l'étranger ? Il n'est aucun de nous qui n'en soit l'ami, qui n'y veuille sacrifier. Nous avons puisé nos doctrines nos dans les bocaux de M. Homais, mais aux sources pures de l'Encyclopédie dont vous parliez hier soir.

Nous y tenons donc. Mais nous nous demandons si l'on ne peut pas faire un effort pour substituer à une culture spéciale, qui fatalement s'oriente dans un sens où la raison n'est pas précisément respectée, une culture profondément laïque (*Vifs applaudissements*), qui soit celle de la République. C'est le devoir de la République d'y tenir la main.

Mais, encore une fois, c'est le fond du débat. Ce

qui se discutera à la Chambre, c'est la question de la disjonction. A cet égard, quels arguments avez-vous apportés dans votre discours ?

Vous nous avez dit en terminant : « Le texte nouveau, je ne peux pas vous le donner. Il n'est pas encore délibéré, ni adopté en conseil des ministres. » Et nous sommes à la veille de la rentrée des Chambres, cette rentrée que, par une délicate attention, M. le président du Conseil a fixée au jour même où se tiendra encore le Congrès du Parti radical. (*Applaudissements.*)

Eh bien, si vous n'avez pas pu nous apporter le texte, comment voulez-vous que nos amis puissent savoir d'ores et déjà s'ils peuvent s'engager sur ces articles ?

Ce contre quoi nous avons protesté, c'est contre l'incorporation de ces articles dans la loi de finances, c'est contre ce tour de passe-passe qui, au lieu de laisser s'instituer un large débat sur ces articles, a voulu les faire passer, pardonnez-moi l'expression, « comme une lettre à la poste », à la faveur d'un de ces débats étriqués qui sont de règle dans la discussion du budget.

Or, il nous est impossible de suivre le Gouvernement dans cette tactique brusquée. (*Vifs applaudissements.*)

D'ailleurs, nos amis Malvy et Lamoureux nous indiquaient tout à l'heure que le Gouvernement sait prendre d'autres attitudes à l'occasion. Ils nous ont dit que, lorsqu'il s'est agi d'apporter des soulagements minimes à des misères profondes, de montrer je ne sais quel esprit bien ténu de justice fiscale contre les grosses fortunes, le Gouvernement est énergiquement intervenu pour s'opposer à leurs desseins.

C'est pourquoi, sur ce point spécial, je prie le Congrès de demander aux parlementaires de voter la disjonction des articles 70, 71 et 71 *bis.* (*Vifs applaudissements.*)

Ceci dit, comme je me réjouis de cette discussion, qui se rattache tout naturellement au débat si courageusement engagé ici par M. Bergery sur la question de l'union nationale !

On vous a dit hier, monsieur le Président Herriot, qu'il n'y avait pas eu de plus admirable fossoyeur de l'union nationale que vous, lorsque vous avez fait connaître, vous le grand orateur du Parti, qu'à la faveur de l'union nationale on avait pu vous apporter, ainsi qu'à nos amis radicaux du ministère, ce texte qui, vous l'avez dit, était un texte de trahison contre les intérêts de la République et de la laïcité, je parle du texte primitif. (*Applaudissements.*)

Ah ! comme, en dormant, nous l'avons échappé belle ! Si vous n'aviez pas veillé, monsieur Herriot, qui sait ce qui serait arrivé, et si, sous cette dénomination de congrégations missionnaires, on n'aurait pas ressuscité toute cette propagande contre laquelle nous ne nous élevons que parce qu'elle suscite des querelles que nous ne voulons plus voir et qu'elle insulte à l'enseignement traditionnel de neutralité de la République Française. (*Applaudissements.*)

Voilà ce qui peut arriver sous le couvert de l'union nationale.

Ce qui peut arriver aussi, c'est ce dont vous avez parlé tout à l'heure, alors qu'on a demandé à nos amis de la commission des finances de ne pas résister aux vues du Gouvernement sur les desiderata qu'ils avaient formulés.

Croyez-vous que cela n'est pas infiniment grave ? C'est tellement grave que je n'ai pas encore trouvé ici un défenseur de l'union nationale. Je l'attendais de Julien Durand. (*Rires.*) Je connais son caractère courageux. Lorsque j'avais l'honneur d'être à la Chambre, je l'ai vu, pendant deux ans, le plus farouche partisan, à toutes occasions, de l'union nationale...

M. Julien Durand. — Non ! de la collaboration ministérielle.

M. Hulin. — ... Et je m'imaginais qu'il allait venir, en mousquetaire de l'union nationale, la défendre.

M. Julien Durand. — Il n'y a pas d'homme qui ait

été combattu plus que moi au nom de l'union nationale.

M. Hulin. — Nous avons tous été combattus au nom de l'union nationale. Nous rendons à Julien Durand cet hommage comme on peut le rendre à chacun d'entre nous.

J'entends bien qu'il dit : « Non ! ce n'est pas l'union nationale que j'ai défendue, c'est la participation ministérielle ». Je ne comprends pas ces finesses. Je suis un paysan du Danube, ou plutôt, si vous voulez, de la Vienne. Je n'arrive pas à comprendre cette distinction.

Qu'est-ce, à mon sens, que l'union nationale ? C'est l'union, dans un même ministère, d'hommes qui furent des adversaires, qui furent implacablement opposés les uns aux autres, et c'était leur honneur, et qui se sont associés pour une besogne qu'ils ont crue grande et belle. C'est cela, l'union nationale.

Or, nos amis, aussi bien M. le Président Herriot, que M. le ministre Sarraut, que M. le ministre Queuille, ont respecté admirablement les termes de l'union nationale. Jamais, à aucun moment, ils n'en ont trahi l'esprit. Mais les autres ? Est-ce que, à chaque instant, sous le signe de l'union nationale, ils ne nous ont pas porté les coups les plus pervers ?

On a fait allusion à un discours de propagande électorale de M. Raymond Poincaré. Il n'était guère indiqué, alors qu'il s'agissait d'union nationale à la veille des élections.

Et, lorsque M. le Président Herriot se rendait dernièrement à Pons, pour inaugurer le monument Combes, le Président du Conseil était à Caen ; il reprenait contre le parti radical et contre le cartel des gauches son éternel réquisitoire : il vous donnait des démentis, à vous notre chef, Herriot ; il disait : « Le budget ? Vous l'auriez mis en équilibre en 1925 ? Duperie ! Mensonge ! Ce n'est pas vrai ! » Voilà ce que disait le Président du Conseil.

Chaque jour vous assistez à des manifestations de cette nature, vous, hommes de devoir, vous, hommes de parole, vous, hommes de solidarité. Vous êtes sincères ; les autres parlent avec leurs rancunes ou leurs

haines. Voilà les effets de l'union nationale. (*Vifs applaudissements.*)

Mais je ne veux pas, après les sommets où il a été porté, rabaisser le débat à des questions de personnes. Julien Durand l'a dit tout à l'heure : ce sont des questions de doctrine qui se posent.

Je laisse donc de côté les contradictions de Julien Durand, de même que j'écarte ces curieux problèmes d'arithmétique parlementaire qui supputent les répercussions de tel vote ou de telle attitude. Les questions de doctrine dominent, et je dis à mon parti :

Prenez garde ? Si ce parti, à l'heure même où je parle, ne marque pas sa doctrine, il est disqualifié. (*Vifs applaudissements.*)

Qu'est-ce que cela signifie, de condamner le ministère d'union nationale avec le bénéfice de la loi de sursis !

Mais non ! Jouons le jeu nettement, loyalement, franchement. Affirmons aujourd'hui la doctrine, car demain il sera trop tard.

Nous sommes guettés de tous côtés. Il n'est pas de parti qui subisse des attaques plus véhémentes et plus injustes que le nôtre. On aurait raison, à droite comme à gauche, de dire : « Ce parti ne sait pas ce qu'il veut, ou du moins il ne veut pas ce qu'il dit. »

A quoi bon un magnifique programme si, au moment où vous voulez en aborder un des points, devant le couperet de la question de confiance, vous dites : Amen ! nous repasserons demain ?

Non ! Vous ne pouvez pas adopter cette tactique. Par qui notre parti, qui est un grand et large parti de démocratie, est-il combattu ? Par les éléments ouvriers à notre gauche ; par des éléments petits-bourgeois à notre droite. Or, notre parti, héritier des traditions de la Révolution française, doit être à la fois celui des petits bourgeois et celui des prolétaires.

Si nous ne restons pas résolument fidèles à la ligne de conduite qui doit être la nôtre, les socialistes nous enlèveront les prolétaires, les républicains modérés nous enlèveront les petits bourgeois. (*Vifs applaudissements répétés.*)

Que nous restera-t-il ? Nous serons comme un citron pressé.

De cela, je ne veux pas pour mon parti, et je vous demande d'affirmer avec netteté votre doctrine avec toutes les conséquences qu'elle comporte. (*Applaudissements prolongés. — L'Assemblée fait une chaleureuse ovation à M. Hulin et bat un ban en son honneur.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Grisoni.

M. GRISONI. — Nous venons d'assister, à moins que je comprenne mal, à l'enterrement du gouvernement.

Nous avons entendu les interventions de M. Malvy et de M. Lamoureux, situant le débat sur un plan beaucoup plus grave que toutes les considérations d'union nationale ou autres. M. Lamoureux et M. Malvy nous ont exprimé le sentiment unanime de la commission des finances, protestant contre l'attitude de M. le Président du Conseil. En les entendant, je me demandais si M. Poincaré n'avait pas l'intention de chercher à quitter immédiatement le pouvoir, afin de laisser à d'autres les responsabilités du budget.

Je crois ne pas me tromper beaucoup en disant que dès maintenant le gouvernement est disloqué. Il n'est pas possible à des républicains d'accepter une dictature quelle qu'elle soit, et je suis très heureux de voir que, sur le terrain républicain, l'unanimité du parti radical peut se retrouver.

Mais il ne s'agit pas, pour l'instant, de répondre à l'appel de M. Bergery, qui a joué un vilain tour au successeur de M. Poincaré que je considère comme mort. M. Bergery n'est pas candidat ministériel, je le regrette pour lui et pour nous, mais c'est une autre question. Quand M. Bergery propose à nos collègues du Parlement de faire comme les socialistes italiens qui ont gravi le Mont Aventin pour permettre à Mussolini de devenir le dictateur de l'Italie, je lui réponds tout de suite : Faites attention ! L'opposition est une proposition paresseuse.

Notre Congrès, Herriot l'a rappelé hier, a été réuni d'abord et surtout pour affirmer sa doctrine. Hulin, qui chicanait quelque peu sur cette doctrine, me

permettra de lui dire qu'en effet nous sommes ici pour préciser les points principaux du programme du parti. J'ajoute que ce programme, nous le retrouvons dans les deux ordres du jour qui sont en présence, car les questions de politique sont d'un ordre tout différent des questions de doctrine, et je félicite M. Julien Durand d'avoir eu le courage de venir heurter un Congrès dont on peut dire que la religion est faite.

Je me devais d'intervenir dans le débat pour préciser la position que j'ai prise. Nous sommes tous d'accord ici pour désirer un débat public et de grande envergure sur les articles 70 et 71 et pour demander leur disjonction du budget où la laïcité n'a rien à faire, encore que je sois de ceux qui accordent au Président Herriot et à ses collègues radicaux du cabinet la plus entière confiance. Mais j'ajoute que le budget doit être voté en temps utile et qu'il ne faut pas que les adversaires du radicalisme puissent dire que le budget ne sera pas voté par la faute des radicaux.

A cet égard, je pense que la lettre de M. Poincaré est un fait nouveau dans le débat. Si quelqu'un doit empêcher le vote du budget, ce n'est plus maintenant le parti radical, c'est M. Poincaré qui heurte le sentiment républicain de l'unanimité de la commission des finances.

J'en arrive à l'union du parti, à son programme. Nul, plus que moi, ne désire l'unité du parti. Nul n'a plus défendu, particulièrement depuis deux ans, l'intérêt de faire vivre ce grand parti de la démocratie qu'on enterre tous les jours et qui, cependant, tient dans ses mains, en ce Congrès, l'existence même du gouvernement.

J'ai donc le plus vif désir de voir ici une union totale se faire sur les articles mêmes du programme Et lorsqu'hier je lançais dans le débat une formule que je défends depuis deux ans, qui est acceptée par plus de 14.000 cotisants du parti radical, qui est acceptée par pres de 200 parlementaires, j'ai le droit de dire que l'opinion que je défendais seul est une opinion que vous avez le devoir d'écouter, et peut-être même de soutenir.

J'ai dit que le parti radical doit d'abord être lui-même et qu'il doit défendre son programme, qu'il doit sauvegarder son autonomie, et qu'il doit proposer aux partis qui accepteront son programme minimum de le défendre à ses côtés. Nous n'avons plus le temps de faire des appels, ni à droite, ni à gauche. Il faut que tous les républicains, dans une union républicaine que je demande depuis deux ans, nous permettent de réaliser le programme minimum du parti. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Voix nombreuses. — La clôture !

M. LE PRÉSIDENT. — J'entends demander la clôture. Je crois cependant que le Congrès ne refusera pas d'entendre M. Garnier, auteur d'un des textes qui sont en discussion. (*Oui, oui !*)

La parole est donc à M. Garnier.

M. ALBERT GARNIER. — Vous savez que je n'abuse pas de la tribune. Si j'ai demandé la parole c'est que je crois avoir quelque chose à y dire au nom de beaucoup d'entre vous. (*Très bien ! Parlez !*)

Hier soir, vous avez voté l'additif qu'avec mon ami Hulin j'ai présenté. Cet additif, vous le voterez aussi tout à l'heure, j'en suis convaincu, car vous ne pouvez pas vous déjuger, ayant donné, il y a un instant, à nos amis de la commission des finances, l'ordre de poursuivre la besogne qu'ils y font, quelles qu'en soient les conséquences. (*Très bien !*)

Je ne viens discuter devant vous ni la question parlementaire, ni la question gouvernementale. Les crises ministérielles ne nous touchent pas beaucoup, nous autres militants. On n'a jamais encore fait appel à un militant pour être ministre. (*Rires.*) Cela nous permet donc quelque liberté de langage et nous autorise conséquemment à demander nettement que soit précisée la position qu'entend prendre notre parti dans l'intérêt de son programme, de sa doctrine et de son avenir.

C'est au nom de tous les radicaux-socialistes de France que les militants ont le devoir de parler ici. Il n'y a pas, dans cette Assemblée, des parlementai-

res et des militants : il y a ici des délégués des radicaux-socialistes de France, car les parlementaires, tout comme nous-mêmes, ne représentent ici que ceux qui leur ont donné leur confiance et les ont mandatés pour parler en leur nom. Ce n'est donc pas parce que quelques-uns d'entre nous ont eu 100 voix de moins qu'il fallait pour être élu qu'ils n'auraient pas le même droit de parler que ceux de leurs camarades, électoralement plus heureux.

Personne ne vient plus défendre l'union nationale. C'est fini ! On a décidé de l'enterrer. Cela a été très long, mais enfin tous les républicains reconnaissent ses conséquences fâcheuses pour notre parti. La seule question qui est posée est de décider s'il faut la dénoncer de suite ou à terme. Mes amis et moi nous disons : de suite.

Vous vous souvenez que déjà, au Congrès de Bordeaux, on avouait les méfaits de l'union nationale. Mais on nous disait : « Vous êtes dans la chambre d'un malade. Ne faites pas de bruit. Il y a la question du franc, qui est grave. Marchez sur la pointe des pieds. Taisez-vous !» Et, comme de bons garçons que nous sommes, nous avons marché très doucement et nous n'avons pas fait de bruit. Mais nous nous sommes dit : l'année prochaine, le malade sera guéri et nous pourrons parler plus haut. (*Très bien! et rires.*)

Puis, nous sommes arrivés au Congrès de Paris, et, à notre grande surprise, quand nous avons voulu parler on nous a dit encore : « Attendez ! Ce n'est pas fini. Le malade va mieux, mais il n'est pas complètement rétabli. Il y a encore à faire la stabilisation, attenndez, jusque là, taisez-vous. Puis, après la stabilisation on nous a encore recommandé de ménager le malade et de continuer à marcher sans bruit sur la pointe des pieds. Aujourd'hui encore certains de nos amis recommandent l'attente et des ménagements. Eh bien, ce sont là précautions inutiles. M. Bergery nous a dit avec beaucoup d'énergie et de courage que nous n'étions plus en face d'un malade, mais d'un mort, et M. Malvy nous a confié tout à l'heure que
d'énergie, M. Malvy nous a confié tout à l'heure que

c'était l'inventeur lui-même de l'union nationale qui l'avait assassinée.

Nous pouvons donc parler librement, puisque l'union nationale est maintenant bien morte. Nous avons maintenant le droit de dire que nous voulons sortir de la chambre mortuaire pour respirer un peu d'air pur sur la route ensoleillée de la liberté et du progrès. (*Très bien ! et applaudissements.*)

Hier, mon cher Herriot, vous nous avez dit que, dans certains pays, on recommandait de ne pas tirer sur le pianiste. Nous ne voulons pas tirer sur le pianiste, parce que le pianiste est un de nos amis. Mais derrière le pianiste, il y a des gens qui ont des fusils chargés et qui nous tirent dessus. Et alors, Herriot, je vous dis : Si vous ne voulez pas recevoir des coups de fusil de riposte venez avec nous; ne restez pas dans la musique. (*Hilarité et vifs applaudissements.*)

La conclusion de tout ceci, c'est qu'il faut, aujourd'hui, et vous ne pouvez pas faire autre chose en ce moment, dénoncer la duperie de l'union nationale, si vous ne voulez pas voir sombrer définitivement le parti radical dans le ridicule. Et c'est ce qui arriverait plus vite que tout le reste. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Marchandeau.

Voix nombreuses. — Herriot ! Herriot !

M. Edouard Herriot. — Si le Congrès y consent, je parlerai après M. Marchandeau.

M. Marchandeau. — S'il plaît au Congrès de remettre à ce soir la discussion sur les ordres du jour, je suis à son entière disposition. (*Non, non ! Tout de suite !*)

M. le Président. — Il vaudrait mieux, en effet, terminer la discussion tout de suite, pour éviter à l'Assemblée la fatigue d'une séance de nuit. (*Assentiment*).

La parole est donc à M. Marchandeau.

M. Marchandeau. — Pour qu'on puisse utilement passer au vote, il me paraît convenable que vous connaissiez tous les textes qui sont soumis à votre approbation. Or, je viens vous proposer au nom d'un grand nombre de nos collègues, aussi bien non parlementaires que parlementaires, un amendement à l'ordre du jour Montigny-Garnier.

Cet amendement a tout d'abord pour but de préciser que nous entendons approuver entièrement l'ordre du jour de M. Montigny. A cet égard, je veux immédiatement mettre au point le sens de notre amendement.

Notre ami M. Julien Durand vous disait tout à l'heure qu'il était tout disposé à voter l'amendement que nous allons déposer devant vous. Je dois dire que, si M. Julien Durand veut voter cet amendement, il faudra qu'il fasse un pas en avant. Si je dis « un pas en avant », ce n'est pas que je mette en doute ses sentiments républicains, ni l'ardeur de ses convictions radicales. Mais c'est tout de même un pas en avant qu'il sera, je crois, obligé de faire parce que, en ce qui nous concerne, nous acceptons intégralement l'ordre du jour de M. Montigny. Nous acceptons la disjonction des articles 70, 71 et 71 *bis* ; nous acceptons tout ce qui, dans cet ordre du jour, vise l'enseignement et l'école unique ; nous acceptons les décisions qui viennent d'être prises par ce Congrès touchant les crédits militaires ; nous acceptons son programme social ; en un mot, nous ne faisons aucune réserve sur l'intégralité de l'ordre du jour Montigny.

Nous demandons cependant une adjonction à cet ordre du jour et, sur ce point, je ne pense pas qu'il puisse s'élever ici une difficulté entre nous. Cette adjonction a pour but de transposer le texte de l'ordre du jour, ce qui est une vérité pour tous ici, à savoir que nous approuvons les déclarations qui ont été faites par M. le Président Herriot. Et pourquoi ?

C'est qu'à l'heure où sa fidélité aux sentiments républicains qui sont les nôtres lui vaut une recrudescence de haine, une ardeur renouvelée de la part de ceux qu'animent des mobiles de vengeance, il est nécessaire que tous ceux qui n'ont pas assisté à ce Congrès et qui ignorent ce qui s'y est passé soient informés que nous conservons toute notre confiance, toute notre estime, toute notre sympathie au Président Herriot. (*Vifs applaudissements répétés*).

De plus, l'adjonction que nous proposons à votre vote a pour but d'écarter toute autre addition à l'ordre du jour de M. Montigny, afin que cet ordre du jour apparaisse devant l'opinion de ce pays tel qu'il était sorti des délibérations de la Commission du Comité exécutif et tel qu'il se comporte dans le texte qui vous était péimitivement soumis. Quelle a été sur ce point notre pensée ?

Ce n'est point, vous l'entendez bien, que nous ayons rien à redouter, ou que nous n'approuvions entièrement les termes de l'adjonction proposée par M. Garnier. Nous voulons comme vous-mêmes, et nous espérons en voir la réalisation prochaine, ce qui dans notre régime républicain devrait être une vérité permanente, à savoir que les voix des républicains n'aillent qu'à des Gouvernements qui gouvernent avec des républicains. (*Vifs applaudissements*).

Et ici, mes chers amis, je vous demande de vouloir bien suivre avec patience ce qui n'est pas un discours, ce qui n'est que le développement un peu abstrait d'un principe qui, je crois, parviendra à convaincre tous les membres de cette Assemblée.

Quelle est la conséquence de l'adjonction de M. Garnier ? La conséquence, c'est pour demain, entendez-vous, des événements dont nul d'entre nous ne peut prévoir la gravité ; c'est demander à un parti de prendre seul, en tant que parti, la responsabilité de ces événements.

Il est tout différent de nous dire, et nous y souscrivons volontiers : « Si le ministère d'union nationale vient devant la Chambre et pose la question de confiance sur l'insertion, dans la loi de finances, des articles 70 et 71, vous devez voter contre lui, et vous devez, sans aucune préoccupation du lendemain, ne pas hésiter à le renverser ». C'est notre devoir, c'est ce que nous devons faire.

Il est tout différent de nous dire : « Si le ministère d'union nationale vient devant la Chambre et maintient, à l'égard de la commission des finances, son attitude privative des droits du Parlement, vous ne devez pas hésiter à le renverser ». Il faut nous le dire, et nous exécuterons scrupuleusement l'ordre que vous nous aurez ainsi donné, qui correspond à nos propres sentiments. (*Applaudissements*).

Mais, prenez garde ! l'adjonction de M. Garnier pose la question sur un tout autre terrain. Ce n'est pas sur un fait précis, ce n'est pas sur une attitude déterminée du Gouvernement, d'autres voix devant obligatoirement se joindre aux nôtres, que vous aboutissez à ces événements, à cette crise. C'est vous-mêmes, en tant que parti, qui, en dehors de tout débat précis et déterminé, en prenez seuls la responsabilité, sans savoir qui vous trouverez demain à vos côtés pour vous aider à résister aux événements ainsi déchaînés.

Nous vous disons donc : Si nous prenons seuls, nous Parti radical, l'initiative de cette rupture alors que nous ignorons le concours que nous pourrons trouver dans les événements prochains, si nous n'avons pas la garantie d'un vote parlementaire dans lequel sera scellée la responsabilité commune des partis de gauche, nous irons ensuite, et vous irez, vous militants, avec nous, devant le suffrage universel. Vous entendrez partir, comme le disait tout à l'heure notre ami Hulin, aussi bien de gauche que de droite les mêmes critiques. Les

uns nous diront : « A Angers, vous deviez savoir où vous alliez, vous ne deviez pas ignorer à quelles conséquences vous alliez aboutir » ; les autres diront : « A Angers, vous avez tablé une fois de plus sur le concours de ceux qui se rient de vos décisions et qui, lorsqu'il faut leur collaboration, ne vons l'apportent pas ». (*Vifs applaudissements.*)

C'est contre cette situation que nous vous mettons en garde.

Et maintenant, mes chers amis, laissez-moi vous dire que, voulant l'union sur le terrain parlementaire, je ne partage pas l'opinion qu'on exprimait tout à l'heure, suivant laquelle nous pourrions ne pas obéir aux directives de notre parti. Au reste, c'est mieux que des directives que vous nous donnez aujourd'hui : c'est la règle que vous fixez, celle que nous devons suivre.

Je ne veux pas compliquer cette brève intervention de lectures. Permettez-moi cependant de relire la dernière phrase de l'ordre du jour Montigny, qui dit ceci :

« Décide que la confiance du Parti à tout Gouvernement sera subordonnée à l'exécution de ce programme... » auquel, je le répète, nous adhérons entièrement.

« .... Aucun acte d'indiscipline ne sera toléré sur ces différents points au sein des groupes parlementaires ;

« Qu'aucun élu radical ne pourra participer à un Gouvernement qui n'appliquera pas ce programme.

« Le Congrès délègue ses pouvoirs au Comité exécutif du Parti pour assurer l'exécution de ces décisions. »

C'est donc bien une règle que vous nous fixez. Et moi qui ai toujours regretté que la discipline ne soit pas entièrement observée dans notre Parti, je

dis qu'il faut que sorte d'ici cette idée bien nette, sur laquelle doit se faire l'unanimité, que vous nous imposez, à nous parlemenaires, une règle qui désormis nous lie. Mais encore ne faut-il pas qu'en pareille matière on porte sur le terrain du Congrès ce qui est du ressort purement parlementaire, et que nous prenions une décision qui laisserait peser sur notre Parti seul la responsabilité des événements.

M. Bergery disait tout à l'heure : « L'union nationale est morte. » Oui, mais il est des morts qu'il faut qu'on tue. Il s'agit de savoir comment et dans quelles circonstances, à l'aide de quelle collaboration républicaine cet acte de libération sera accompli.

Nous ne devons pas, nous ne pouvons pas l'accomplir seuls.

Quand vous nous aurez fixé notre tâche, nous dirons à nos voisins : « Avez-vous la même volonté que nous d'en finir avec ce régime de déchéance républicaine ? » Et, s'ils ont cette volonté commune, toutes les gauches iront contre toutes les droites pour réaliser vos aspirations si légitimes et si démocratiques. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Herriot.

(*En montant à la tribune, M. Herriot est accueilli par les vifs applaudissements de l'Assemblée.*)

M. Edouard Herriot. — Si je n'étais pas, d'autre part, moralement obligé de monter à cette tribune, j'aurais dû le faire ne fût-ce que pour vous remercier, en des mots dont je voudrais vous faire sentir la sincérité, du témoignage si touchant que M. Marchandeau vous a proposé — je n'ai pas le droit pour l'instant de vous dire plus — de me donner et que, semble-t-il, vous êtes disposés à ratifier.

Je vous en remercie. Si j'ai connu des heures difficiles, comme c'est le lot des hommes politiques, si, dans ces dernières semaines spécialement, elles se sont accrues, ainsi que les attaques auxquelles on a

fait allusion, je trouve une très large compensation dans cette amitié, ainsi affirmée, d'un parti auquel j'ai consacré ma vie et auquel, je puis bien le dire moi aussi comme l'ont dit plusieurs de nos amis hier soir, je resterai fidèle jusqu'à mon dernier jour. (*Applaudissements.*)

Et précisément, dans cet instant assez solennel, n'est-il pas vrai, je viens vous déclarer que je serai fidèle aux décisions que vous allez prendre. (*Vifs applaudissements.*)

Cela m'engage. Cela vous engage aussi. Cela nous porte les uns et les autres, à réfléchir, à nous montrer dignes de cette grande Assemblée qui oppose aux sarcasmes de ceux qui nous combattent la dignité, le calme et la loyauté de son attitude ; et cela m'autorise tour à tour à apporter des explications d'abord, à poser des questions ensuite.

Je viens d'abord aux explications. Elles ne sont pas inutiles. Ce n'est pas une faiblesse d'aimer la clarté. La clarté dans la délibération et dans la décision est la condition indispensable de la loyauté dans l'exécution.

Si vous me permettez même, au moment où se pose une question de mort, de conserver le sourire, je vous dirai qu'en vous écoutant cet après-midi, j'ai eu un peu l'impression — peut-être me suis-je trompé — que vous avez voté déjà au moins deux fois. Une première fois, vous vous êtes solidarisés avec la commission des finances, qui a accepté une réduction de 110 millions sur les crédits militaires, nous a-t-elle dit ; et, une deuxième fois, vous vous êtes solidarisés avec une décision qui a demandé une réduction de 1.500 millions portant sur les dépenses militaires. C'est peut-être parce que j'étais au fond de la salle, mais je n'ai pas très bien compris. Et, dans une question qui est pour nous tous, pour moi tout au moins, en cet instant si grave, vous trouverez légitime que je désire ici des précisions et une complète lumière.

J'apporterai donc très vite, et si vous me le permettez sur un ton de parfaite bonne humeur, quelques observaions à ceux qui de moi les ont réclamées

tout à l'heure de telle manière qu'il me semblait que j'étais interpellé, ou que j'étais encore président du Conseil. La réminiscence d'ailleurs n'a rien d'agréable. (*Sourires.*)

M. Garnier, avec humour, avec esprit, m'a conseillé, si j'ai bien compris, — je vais employer une expression vulgaire — « d'abriter mon piano ». (*Rires.*)

Un autre de nos collègues a dit que les ministres étaient surtout des hommes préoccupés de distribuer des décorations et des faveurs. Quand celui de nos collègues qui a dit cela sera ministre — un malheur est si vite arrivé — (*nouveaux rires*), il verra que ce n'est pas une très grande joie d'avoir à distribuer des décorations ; n'est-ce pas, monsieur le Président ? Car, je vais vous en faire l'aveu, il y a toujours plus de candidats qu'il n'y a de décorations disponibles. (*Rires.*) Sur ce point, je partage l'opinion de ce ministre d'ancien régime qui, un jour où le roi s'excusait auprès de lui de ne pouvoir signer une promotion qui lui était présentée, lui disait : « Sire, ne regrettez rien. En décorant dix personnes, vous faites dix ingrats et cent mécontents. » (*Hilarité*).

Pour moi, je n'ai point ce pessimisme. La République a beaucoup amélioré les mœurs... je ne suis pas sûr qu'elle les ait complètement corrigées ! (*Sourires.*) Et, au surplus, je prends volontiers l'engagement public de ne demander à l'un des heureux qui pourront me succéder, je ne dis pas un bureau de tabac, mais pas même un paquet de tabac. (*Hilarité générale.*)

D'autre part, j'ai entendu, cet après-midi encore, exprimer plus d'une fois cette idée à laquelle je suis attaché, pour laquelle je crois avoir combattu plus que personne, de l'union des gauches, idée qu'a sanctionnée une fois de plus la voix du pays. Je suis convaincu pour ma part que les puissances de conservation sociale sont tellement fortes dans ce pays que, pour les vaincre, il faut absolument l'union de tous les démocrates, oubliant leurs prénoms, ces prénoms qui les séparent, pour s'unir sur ce nom de

famille de « républicains démocrates » qui leur est commun. (*Vifs applaudissements.*)

Oui, je le crois ; et il faudrait oublier singulièrement les dernières années pour me croire capable de ne pas partager cette opinion. Seulement, ici encore, laissez-moi sourire. Je termine en ce moment ma vingt-troisième année de mairie, et il y a beaucoup de maires dans cette salle. Eh bien, que fait un maire quand il doit procéder à une union ? La loi l'oblige à interroger séparément les deux fiancés et à leur dire : « Monsieur Un Tel, consentez-vous à prendre pour votre épouse Mlle Une Telle ? — Mademoiselle Une Telle, consentez-vous à prendre pour votre époux M. Un Tel ? » Et c'est alors seulement que le maire dit : « Ayant entendu vos réponses séparées et affirmatives, je prononce que vous êtes unis par les liens du mariage. »

Apportez-moi des réponses séparées et affirmatives, je m'en réjouirai comme vous au nom de l'idée que je viens d'exprimer. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà déjà quelques réponses. Il en est une autre que je vous demande la permission de faire sur un ton un peu plus haut.

Tout à l'heure, mon collègue, M. Bergery prononçait à cette place un mot dont je lui dirai qu'il m'a été cruel, un mot bien dur de la part d'un homme de son âge pour un homme du mien, le mot de « servitude ». Avec l'affection qu'autorise le droit d'aînesse, qu'il me permette de lui dire ceci :

Lorsqu'un membre du Parti radical a, pendant toute l'existence de ce Parti, épousé ses malheurs comme ses succès; lorsque, pour ne pas remonter plus haut, au lendemain de la guerre, — rappelez-vous notre Congrès de Strasbourg, moins nombreux que celui-ci, — il a recueilli dans la mesure de ses forces, encouragé et ranimé les éléments épars de notre Parti ; lorsque, pendant quatre dures années, il a, contre ce qu'on appelait d'un mot sommaire le Bloc National, lutté pied à pied, refusant assez nettement les offres de pouvoir pour se garantir à jamais, je pense, du reproche d'ambition ; lorsque cet homme a eu la bonne fortune ensuite de conduire les

troupes démocratiques à la victoire de 1924 ; lorsque enfin, pendant dix mois, âprement, essayant de satisfaire à des formules que beaucoup lui apportaient, mais qui avaient l'inconvénient de n'être que théoriques, il a mené l'action de chaque jour, action dure, action pénible, contre toutes les forces coalisées du cléricalisme et de l'argent, permettez-moi de vous dire, monsieur Bergery, que cet homme a le droit de demander que l'on considère que, s'il est un jour entré dans le Gouvernement d'Union nationale, c'était de la même façon et pour les mêmes raisons que notre vénéré président Emile Combes, quand il apportait le concours de son autorité à la défense de la cause commune, dans une heure qu'il jugeait importante pour le salut de la patrie.

Monsieur Bergery, vous avez de la culture. Il y a deux formes, au moins, de la servitude. Il y a la servitude au sens vulgaire et déshonorant du mot. Il y a la servitude au sens d'Alfred de Vigny, la servitude du soldat qui pensait aimer la paix quand il est parti pour la guerre, mais qui a laissé ses enfants au foyer familial et qui a, par avance, accepté les souffrances, les blessures, et jusqu'à la mort, ayant jusqu'au dernier moment les yeux fixés sur ce qu'il a cru être son devoir. (*Vifs applaudissements répétés.*)

Voilà pour mes quelques observations. Voici maintenant pour mes questions.

Nous sommes en cet instant en présence de deux ordres du jour, ou plutôt de l'ordre du jour de la commission et d'une addition à cet ordre du jour.

Si j'ai bien compris l'ordre du jour de la commission présenté par M. Montigny, voici ce qu'il veut dire. Le Congrès fixe la doctrine ; l'ordre du jour demande aux députés de rester fidèles à cette doctrine et, j'ajoute de mon plein gré, il demande aux ministres d'être d'accord à la fois avec la doctrine du Parti et avec les députés du groupe parlementaire. Si je vous ai bien compris, c'est cela. C'est clair, c'est net.

M. MONTIGNY. — C'est le programme minimum.

M. Edouard HERRIOT. — C'est le programme minimum que, dans sa souveraineté, je suis le premier à le reconnaître et à le proclamer, fixe le Congrès. Cette doctrine étant affirmée, c'est un devoir pour les députés de s'y conformer dans les sinuosités de la vie parlementaire, et j'ajoute que c'est un devoir pour un ministre du Parti, qui veut rester fidèle à son Parti, de rester d'accord et avec la doctrine, et avec ceux qui la représentent au Parlement, à la Chambre des députés ou au Sénat.

Cela, je l'accepte. Rien à dire ! C'est correct, c'est droit, c'est franc aussi.

Et l'additif de M. Garnier ? Mais, monsieur Garnier, j'ai une question à vous poser. La voici :

Il ne s'agit pas de savoir dans quelles conditions demain les militants que nous sommes — j'en suis un comme vous, nous sommes de vieux amis, vous le savez bien — pourraient prêter ou non leur concours à un Gouvernement qui serait constitué dans les conditions que vous dites. De quoi s'agit-il donc ? Il faut le voir dès l'heure présente. Vous avez dit : « Je veux être précis, je veux être direct ». Vous l'avez été. Je vais l'être autant que vous, sinon plus.

Nous sommes le 4 novembre. Est-ce que votre additif veut dire que le 6 novembre au soir, pour rester loyaux, fidèles, pour ne pas être soupçonnés, vos quatre amis radicaux et radicaux-socialistes du ministère doivent remettre leur démission ? Vous avez été direct, je le suis autant que vous, sinon plus. Voilà le problème. (*Mouvement. — Vifs applaudissements.*)

M. GARNIER. — Voulez-vous me permettre de vous répondre ?

M. Edouard HERRIOT. — Vous me répondrez. Laissez-moi d'abord terminer, Garnier, je vous en prie.

Encore une fois, voilà la question. Je ne reviens pas sur l'ordre du jour Montigny. Je crois l'avoir bien compris. S'il était voté par le Congrès, je croirais

l'avoir aussi bien saisi. Cet ordre du jour exige la conformité que je disais tout à l'heure. Mais votre addition veut-elle dire ce que je viens d'indiquer ? J'ai besoin, pour ma loyauté, de le savoir.

Si elle ne veut pas dire cela, je ne vois pas ce qu'elle apporte de plus à l'ordre du jour de la commission. Si, au contraire, elle veut dire ce que je viens d'indiquer, réfléchissez !

Mon ami Marchandeau, que je remercie parce qu'il m'a semblé que tout à l'heure il défendait son ordre du jour, en particulier dans les quelques lignes qui me concernent, avec le cœur qu'il met en toutes choses, a dit ce que précisément je voulais vous dire, et ce que tout homme ayant le sens du gouvernement vous dira : faites attention, réfléchissez, rentrez dans vos consciences.

Ce n'est pas le citoyen Herriot qui vous conseille une capitulation ou une atténuation. Non, non ! Et, avant de terminer, puisque j'en suis sur ce point, c'est aussi à Hulin que je veux dire un mot.

Je vous prie, Hulin, ne me faites pas dire que je n'ai pas proclamé la supériorité des missions laïques sur toute autre mission. Non ! Là encore, ce sont des actes qui ont prouvé ma conviction.

Toutes les fois que la République française, laïque elle-même, ayant évoqué, défendu, proclamé, défini sa doctrine de la laïcité, peut la faire adopter par d'autres puissances, j'affirme qu'il n'est pas de meilleur moyen d'assurer au loin le rayonnement de notre nom et la protection de ces idées de tolérance que couvrent notre école et nos maîtres. Mais quels sont les pays où cette laïcité s'applique en ce moment dans le monde ? Il y en a un, que j'ai cité hier, et avec lequel je suis en négociations constantes.

Le problème que je vous ai signalé, que vous aurez à étudier — et ici je veux vous parler avec le souci dominant d'appeler les militants à réfléchir, comme nous réfléchissons au Parlement ou dans les conseils du Gouvernement, — le problème ne se pose pas comme cela. Le problème que vous aurez à résoudre est de savoir si, dans certains pays qui ne sont pas encore parvenus à la conception laïque, il

vaut mieux un religieux français qu'un religieux étranger. Je n'ai pas dit autre chose hier.

Mais je veux aller jusqu'au fond de mes explications, et, sur la forme elle-même de mon action, je vais vous dire quelques mots.

J'aurais pu, il y a un mois, ou un peu moins, dès que j'ai connu les textes des articles 70 et 71 tels qu'ils ont suscité l'émotion républicaine, j'aurais pu — j'en avais, laissez-moi ne pas préciser, tous les droits — quitter le ministère. Et alors, cher ami, j'étais bien sûr, parce que, comme vous, je connais les masses, de retrouver vite dans un grand élan, dans un grand souffle mystique, cette popularité dont vous parliez tout à l'heure. Si je n'avais pensé qu'à moi, c'est cela que mon intérêt m'aurait conseillé de faire. (*Vifs applaudissements.*)

J'ai préféré me conduire en homme de gouvernement. D'abord, vous ne savez pas tout ce que j'ai fait, et je ne puis pas tout vous dire. Mais, même par ce que vous savez, vous pouvez constater que voyant, et je ne me suis pas trompé, que mon Parti ne douterait pas de moi, j'ai préféré entreprendre la lutte contre le texte lui-même. Préoccupé moins des apparences que des réalités, au lieu de venir ici dans un geste qui peut-être m'aurait valu des manifestations (s'il était possible) encore plus cordiales que les vôtres, j'ai préféré obscurément, sans que je puisse parler même, sans que je puisse m'expliquer, sans que je puisse vous faire connaître dans le détail ce que j'ai fait et ce que j'ai dit, vous apporter la garantie que le grand danger qui nous avait émus avait été écarté non pas par un geste qui n'eût sauvé que les apparences, vous m'entendez bien, mais par un travail obscur et silencieux, qui peut avoir sans doute moins de mérite aux yeux de ceux qui ne réfléchissent pas, mais que je confie avec sécurité au jugement de vos consciences. (*Vifs applaudissements.*)

Avant de descendre de cette tribune, permettez-moi, mes amis, de me résumer.

L'ordre du jour de la commission, vous ai-je dit, je l'ai bien compris.

Quant à l'additif Garnier, s'il veut dire ce que j'ai indiqué, il faut au moins, citoyens, que vous le sachiez avant de voter.

Tout à l'heure, en effet, j'ai entendu notre ami Marchandeau proférer une grande vérité. Nous sommes ici entre nous. Nous n'y serons plus dans quelques heures ; cette salle se videra. Et alors, je ne dis pas : « Méfiez-vous de vos adversaires », mais « Méfiez-vous même de vos amis ».

Les adversaires, je sais maintenant mieux que personne qu'il n'y a rien à attendre d'eux. Ce n'est pas pour eux, certes, que je suis entré dans l'union nationale. Ils m'ont insulté, bafoué ; ils en porteront les conséquences plus tard. (*Vifs applaudissements.*) C'est moi qui, lorsque j'aurai retrouvé ma liberté, dirai devant le pays, avec une autorité qui, à ce moment-là, sera réconfortée peut-être par certaines souffrances, qui sera appuyée en tout cas de l'expérience, c'est moi qui tirerai la leçon de ce que j'ai, mieux que personne, connu.

Mais faites attention ! Vous allez voter. Rentrez dans vos consciences. Ce ne sont pas seulement demain vos adversaires qui vous attaqueront. Méfiez-vous de certains de ceux qui se disent vos amis.

Un philosophe pessimiste a dit : « On a trois sortes d'amis : ceux, les moins nombreux, qui vous aiment, ceux à qui on est indifférent, et ceux qui vous haïssent. »

Réfléchissez à cela. Et si, ou bien par vous-mêmes, car ce serait la réalité, ou bien dans l'apparence, vous preniez une décision à cette échéance immédiate, en chargeant vos ministres de s'y conformer... ils ne sont pas peureux, vos ministres, ils ne sont pas lâches, car ils ont supporté à certaines heures, ce qui est dur pour un homme de cœur, même les soupçons de leurs amis, de ceux qu'ils aimaient ; mais c'est parce qu'ils vous aiment qu'ils vous préviennent et qu'ils vous disent : si une opération de cette envergure, pour ne pas la définir autrement, de cette ampleur, vous la faisiez vous-mêmes, gardez-vous d'en être demain critiqués, si les difficultés apparaissaient, non pas par ceux seulement qui toujours

vous combattent, mais par ceux à qui vous auriez évité, comme vous l'a dit si éloquemment Marchandeau, l'obligation où est tout groupe politique de prendre le moment venu sa responsabilité. (*Vifs applaudissements prolongés. — Un grand nombre de délégués se lèvent et acclament l'orateur.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Garnier.

M. GARNIER. — Je vais répondre avec précision à la question précise que m'a posée notre ami Herriot. Herriot a dit avec netteté ce qu'il avait à dire. Avec une netteté égale, je vais lui dire ce que nous entendons exprimer dans notre ordre du jour.

Voix diverses. — Retirez-le purement et simplement.

M. GARNIER. — Lorsque nous faisons un ordre du jour, ce n'est pas un bouquet de fleurs dans lequel il y aura un poignard caché. Nous disons d'une façon nette ce que nous entendons dire. Eh bien ! ce que nous avons voulu dire, c'est ceci :

Alors que notre Parti, comme vous l'avez constaté depuis deux jours par toutes les déclarations qui ont été faites ici, souffre de la politique d'union nationale, alors qu'il est rendu responsable dans tout le pays des principales conséquences que cette politique a sur celle du Parti radical-socialiste, nous n'ouvrons pas ici, en ce Congrès, une crise ministérielle. Nous n'avons pas qualité pour le faire. (*Exclamations.*)

Comment ! Ce n'est pas nous qui avons dit que, si des ministres radicaux quittaient le Gouvernement, celui-ci serait tout entier démissionnaire. Le Congrès n'a jamais fait une déclaration de cette nature. (*Nouvelles exclamations.*)

Mais nous avons à dégager notre Parti, car on nous opposera le Congrès d'Angers.

Vous ferez ce que vous voudrez. Le Congrès est souverain. S'il estime qu'il ne doit pas dénoncer l'union nationale, il ne la dénoncera pas. Il n'est pas question d'ouvrir ici une crise gouvernementale, ce

n'est pas dans nos attributions. (*Mouvementes divers.*)

M. Edouard DALADIER. — Je demande à notre ami Garnier, ainsi qu'aux cosignataires de son ordre du jour, de vouloir bien, dans un sentiment de sagesse (*Très bien !*) et avec le souci de préserver l'unité du Parti (*applaudissements*), faire le geste que nous attendons d'un vieux militant comme lui en renonçant à son additif, afin que d'un mouvement unanime, en présence des événements qui peuvent se dérouler, nous donnions à la France républicaine cet admirable spectacle d'un accord total sur le fond des idées et sur la tactique nécessaire pour le faire triompher. (*Vifs applaudissements.*)

M. GARNIER. — Devant l'appel qui m'est adressé par le chef de mon Parti, et avec l'assentiment de mes cosignataires, je retire notre additif. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets donc aux voix l'ordre du jour de M. Montigny.

LE VOTE DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour Montigny, augmenté de l'addition Marchandeau, mais allégé de l'additif Garnier, est ensuite mis aux voix, à mains levées et adopté à l'unanimité.

Voici le texte de cet ordre du jour :

« Le Congrès d'Angers, fidèle à la doctrine permanente du parti, remerciant le président Edouard Herriot de ses déclarations et le félicitant de son attitude fermement laïque, affirme sa volonté de voir se réaliser sans délai les réformes suivantes : 1° respect et application des lois laïques, disjonction des articles 70, 71 et 71 *bis* ; 2° école unique ; 3° justice fiscale par des dégrèvements à la base et une progressivité équitable dans le cadre de l'impôt sur le revenu et des

taxes successorales ; 4° service d'un an ; limitation des dépenses militaires et navales et des effectifs de l'armée de métier aux chiffres du budget de 1928 ; application des économies réalisées aux réformes sociales et aux réformes économiques productrices, telles que : développement du crédit à l'Agriculture et au petit commerce ; électrification des campagnes ; outillages et grands travaux ; 5° établissement d'un système définitif des réparations ; arbitrage obligatoire ; 6° reconnaissance du droit syndical sans distinction ni réserves et collaboration confiante avec la C.G.T. :

« Décide : que la confiance du parti à tout gouvernement sera subordonnée à l'exécution de ce programme ; qu'aucun acte d'indiscipline ne sera toléré sur ces différents points au sein des groupes parlementaires ; qu'aucun élu radical ne pourra participer à un gouvernement qui n'appliquera pas ce programme. »

Le Congrès délègue ses pouvoirs au Comité exécutif du parti pour assurer l'exécution de ces décisions.

La séance est levée à 19 h. 45.

QUATRIEME SEANCE

Lundi 5 novembre 1928, matinée

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. ARCHIMBAUD, député, assisté de Mme SCHWAB, MM. CORNEAU, DUCOS, THIERY-CAZES, LEFRANC, LE BAIL, comme vice-présidents, et de MM. POTUT, DELORME, LABATUT, BRUN, JACQUET et MIQUEL, comme secrétaires.

SUITE DE LA DISCUSSION DES MODIFICATIONS AU REGLEMENT DU PARTI

M. LE PRÉSIDENT. .. Nous reprenons la suite de la discussion concernant les modifications au règlement du Parti.

La parole est à M. le secrétaire général.

M. PFEIFFER, *secrétaire général*. — La question des modifications au règlement devait être examinée et terminée dès la première séance de samedi matin. Je demande au Congrès la permission de lui exposer où en est restée la discussion.

Samedi matin, nous avons rappelé au Congrès que le Comité exécutif, avait, après délibérations conformes de la sous-commission du règlement et du Bureau du Comité exécutif, adopté des modifications au règlement dans sa séance du 27 juin dernier.

Après avoir demandé à toutes les fédérations les observations qu'elles pouvaient avoir à formuler à

ce sujet, et après avoir soumis ces modifications à la Conférence des présidents et secrétaires généraux de fédérations, nous avons demandé au Congrès de les ratifier.

Au cours de la séance de samedi matin, nous avons adopté trois propositions de modifications présentées par le Bpureau du Comité exécutif, dont l'une, en particulier, concerne la représentation des colonies qui, jusqu'à ce jour, n'était pas tout à fait régulière, et nous en étions arrivés à l'article 13.

Sur l'article 13, une longue discussion s'est engagée au sujet du paragraphe 4 qui fixe un maximum de dix délégués par département pour les délégués de population.

La Fédération de la Seine demandait la suppression de ce maximum. Un certain nombre de délégués de province s'y sont opposés. Après un débat assez animé, l'Assemblée est passée au vote. Nos amis Perney et Martinaud Deplat, qui étaient scrutateurs, ont estimé, après un pointage minutieux, que par 69 voix contre 65, la thèse de la Fédération de la Seine avait gain de cause. Par contre, plusieurs de nos amis de province présents au Bureau, en particulier M. Gavaudan et M. Liautey, ont contesté le résultat proclamé par MM. Perney et Martinaud Deplat. Une certaine agitation s'en est suivie, et la séance a été levée sans qu'il fut possible de terminer le débat.

J'ai le plaisir de vous faire connaître que sur cette question de l'article 13, une transaction va très probablement intervenir. Nos amis Gavaudan et Liautey, si je ne me trompe, ont déclaré qu'ilss étaient prêts à reconnaîtfe la validité du vote émis samedi matin.

Par conséquent, si le Congrès est de cet avis, ou plutôt si les délégués présents à la séance de samedi matin ne soulèvent aucune discussion, le vote émis à cette séance resterait acquis et nous passerions immédiatement à la discussion des autres observations présentées par la Conférence des présidents et secrétaires généraux de fédérations. *(Assentiment unanime.)*

Nous sommes donc bien d'accord, et je passe alors à l'article 19. Il est bien entendu que je me borne

en ce moment à vous faire connaître les observations de la Conférence des présidents et secrétaires généraux de fédérations, sur lesquelles la discussion pourra s'ouvrir ensuite.

Le Comité exécutif a proposé de supprimer les deux premiers paragraphes de l'article 19 dont je rappelle les termes :

« Pour l'élection du Bureau du Comité exécutif, les groupes parlementaires pour les parlementaires, les fédérations départementales pour les parlementaires et les non-parlementaires ont seuls qualité pour présenter des candidats dont les noms devront être adressés au Bureau du Comité exécutif un mois avant le Congrès annuel.

« La liste des candidats devra, par les soins du Bureau, vingt jours avant le Congrès, être adressée à toutes les fédérations départementales et publiée au Bulletin du Parti. »

Ces deux paragraphes ont été supprimés pour les raisons suivantes :

Il nous est apparu que nous ne pouvions pas demander aux groupes parlementaires de proposer les candidats parlementaires, d'une part pour éviter de porter atteinte à la souveraineté du Congrès qui est toujours libre de désigner aussi bien les candidats parlementaires que les candidats non parlementaires, et d'autre part pour cette raison de force majeure que nos congrès se tiennent généralement au mois d'octobre ou de novembre et que les parlementaires ne siègent pas à cette époque.

De plus, il est apparu que s'il était très désirable de publier vingt jours à l'avance la liste des candidats, cette publication se heurtait à certaines difficultés dont le Bureau n'est pas responsable. Je signale, par exemple, que, cette année, nous avons demandé à cinq reprises à nos amis des fédérations de nous envoyer pour le 15 octobre au plus tard leurs listes de candidats et que j'ai eu personnellement la plus grande peine à établir il y a deux jours la liste définitive après avoir adressé aux intéressés et aux présidents des fédérations plusieurs télégrammes pour m'assurer, conformément au règlement, que les

candidats étaient bien présentés par les fédérations départementales.

Sur cet article 19, M. Gavaudan, au nom de la Fédération des Bouches-du-Rhône, a soulevé une objection que, pour ma part, je considère comme très légitime. Il a protesté contre le fait que, cette année, les candidats individuels étaient admis au Bureau. Dans notre esprit à tous, et la Conférence des présidents et secrétaires généraux de fédérations a été unanime sur ce point, la présentation de candidats individuels pouvait être faite à titre de transaction cette année. Elle ne sera plus permise l'année prochaine. Ne seront admis au Bureau l'année prochaine que les candidats présentés par les fédérations départementales conformément à l'esprit du règlement.

J'ajoute que cette année, suivant les termes du règlement du Congrès, nous avions décidé de mentionner à part les candidats présentés par les fédérations départementales et les candidats individuels. Sur 22 candidats qui se présenteront à vos suffrages, 21 sont présentés par leur fédération et un seul se présente à titre individuel.

Vous savez, au demeurant, quels ont été nos efforts pour constituer les fédérations et quelle satisfaction nous avons obtenue puisque, au lieu de 53 fédérations constituées l'an dernier, nous en avons 74 aujourd'hui et que 10 autres sont en formation.

En définitive, nous nous sommes tous mis d'accord pour demander que les deux premiers paragraphes de l'article 19 restent supprimés et qu'ils soient remplacés par un paragraphe unique aux termes duquel seules les fédérations départementales auront qualité pour présenter des candidats au Bureau.

La question de l'article 19 étant ainsi réglée, les modifications suivantes n'ont pas soulevé de grosses discussions à la Conférence des présidents et secrétaires généraux de fédérations. Les trois seules observations formulées concernent des questions que le Congrès pourra très rapidement liquider.

L'une a trait à un vœu présenté par nos amis du Loiret, vœu qui se réfère à l'article 61. Ce vœu est ainsi conçu :

« La Fédération du Loiret, après s'être rendu compte des difficultés qu'elle rencontre pour le recrutement des adhérents et surtout pour se procurer des ressources à la propagande, émet le vœu que la moitié de l'indemnité de 500 francs à verser au Comité exécutif du Parti par les parlementaires soit ristournée aux fédérations départementales auxquelles ils appartiennent et que ces parlementaires soient autorisés à verser eux-mêmes cette moitié de cotisation à leur fédération. »

Ce vœu a été dispoint par la Conférence des présidents et secrétaires généraux de fédérations.

M. Georges Bodereau. — J'ai, en ma qualité de président de la Commission des finances du Parti, le mandat formel d'intervenir contre le vœu de nos amis du Loiret.

En effet, les finances du Parti ne sont pas, si j'ose dire, en caoutchouc comme ont été pendant quelque temps les finances de la France. Nous bouclons aujourd'hui un budget honorable, mais qui n'a rien de pléthorique, et les cotisations de nos amis parlementaires constituent une grosse part du budget du Comité exécutif.

Le budget des fédérations sont fonction de l'activité des membres de ces fédérations. Que les fédérations s'efforcent d'augmenter leur budget en recrutant des membres nouveaux et en s'assurant des concours, c'est parfait ! Mais qu'une fédération vienne demander au Parti de l'aider, à vivre en s'ouvrant les veines, c'est inadmissible.

Je vous le dis sans insister davantage : voter le vœu de nos amis du Loiret serait mettre en péril l'équilibre du budget du Parti. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — On demande la disjonction de ce vœu. C'est la disjonction que je mets aux voix.

La disjonction, mise aux voix, est prononcée.)

M. Pfeiffer, *secrétaire général*. — Une autre question a été soulevée dont je dois dire quelques mots au Congrès.

Le Bureau du Comité exécutif, dans le souci d'appliquer strictement le règlement, a examiné quelles

étaient les situations qui auraient besoin d'être régularisées. Il a constaté qu'il y avait au Comité exécutif un comité central mixte composé de 10 femmes, en dehors des femmes comprises dans la représentation des fédérations. Voulant manifester sa reconnaissance pour l'activité et le dévouement dont les femmes font preuve dans notre parti, il a soumis cette situation, pour régularisation, à la Conférence des présidents et secrétaires généraux de fédérations. Aucun accord n'est intervenu à ce sujet dans la conférence.

Mais nos amis Kayser, Martinaud-Deplat et Perney ont déposé une motion qui tend à ajouter à la fin de l'article 13 un paragraphe ainsi conçu :

« Les femmes qui adhèrent au parti sont représentées au Comité exécutif. A cet effet, le Bureau statuera sur les propositions de la commission mixte et présentera à chaque Congrès une liste de 10 femmes pour le Comité exécutif en sus des femmes qui auraient été comprises dans la représentation des fédérations. »

M. Fabius de Champville. — Je signe cette motion.

M. le Président. — Je mets aux voix le texte dont il vient d'être donné lecture.

(Ce texte, mis aux voix, est adopté.)

M. Grisoni. — A la Fédération de la Seine, nous avons déposé également une proposition pour assurer la représentation de nos collègues femmes au Bureau du Comité exécutif. La Fédération de la Seine a, dans un vote unanime, exprimé l'avis que le Bureau devrait présenter au Congrès une motion transactionnelle afin de permettre à une de nos collègues femmes d'être secrétaire du Parti.

Je serais heureux de savoir quel sort a été fait à la proposition de la Fédération de la Seine.

M. Pfeiffer, *secrétaire général*. — Sans mettre en doute ce que vient de dire M. Grisoni, je déclare que le Bureau du Parti n'a pas été saisi officiellement de la motion de la Fédération de la Seine. Autrement elle aurait été discutée.

M. Grisoni. — M. Martinaud-Deplat qui est secrétaire général de notre Fédération, pourrait s'en expliquer.

M. Perney. — En tout cas, il serait bien entendu que la motion présentée par la Fédération de la Seine serait valable pour l'année prochaine de la manière suivante : les femmes entrant dans les fédérations seraient présentées au même titre et dans la même proportion que les hommes. Ainsi on ne fera aucune différence entre elles et les hommes, quand on les jugera dignes d'entrer au Bureau. Il appartiendra ensuite à nos Congrès de leur donner le nombre de voix suffisant pour qu'elles prennent la place qui leur revient dans le Bureau.

M. Ripault. — La proposition de la Fédération de la Seine a pour but d'affirmer que les femmes auront un représentant dans le Bureau du Comité exécutif. M. Perney envisage qu'elles auront ce droit lorsqu'elles seront entrées en masse dans les fédérations départementales. Or, nous sommes dans une période transitoire et je tiens à affirmer notre sentiment. Nous entendons donner aux femmes, comme aux hommes, le droit au suffrage universel, et nous voudrions qu'il soit entendu que les femmes pourront entrer dans le Bureau dès maintenant. Il suffira de publier notre intention cet après-midi au moment du vote pour que nos amis n'hésitent pas à donner un successeur au secrétaire femme qui fait partie du Bureau à l'heure actuelle. (*Très bien ! Mouvements divers.*)

M. le Président. — C'est entendu.

M. Pfeiffer, *secrétaire général*. — J'en arrive à la question du secrétaire général adjoint.

Le Bureau du Comité exécutif, au mois de novembre dernier, a nommé un secrétaire général adjoint. Certains de nos amis ont fait observer que cette nomination, aux termes du règlement, n'était pas régulière.

Afin de régulariser cette situation, nous avons demandé à la Conférence des présidents et secrétaires

généraux des fédérations, et nous proposons au Congrès d'approuver un texte d'après lequel, lorsque le Bureau du Parti le jugera nécessaire, et d'accord bien entendu avec le secrétaire général, un secrétaire général adjoint pourra être nommé.

Le but de cette proposition est de permettre la nomination par le Bureau d'un secrétaire général adjoint dans les moments où il peut y avoir un surcroît de travail pour une raison de politique générale, où lorsque le secrétaire général peut avoir besoin d'être secondé.

M. Varenne. — Nous touchons là à une des questions essentielles. On nous demande d'ajouter un secrétaire général adjoint au personnel nommé par le Bureau aux termes de l'article 21, article en vertu duquel — nous y reviendrons — figure déjà le secrétaire général dans le Bureau, par conséquent comme fonctionnaire politique.

Nous dirons tout à l'heure pourquoi nous sommes en faveur de cette mesure dont M. Pfeiffer, l'actuel secrétaire général, a prouvé la nécessité par les très grands services qu'il a rendus au Parti. (*Très bien !*)

Mais nous dirons aussi qu'au Congrès de 1907, le nombre des vice-présidents et des secrétaires a été augmenté pour une besogne déterminée. Nous sommes décidés personnellement à accueillir favorablement la demande qui nous est présentée, à condition qu'il soit bien entendu que ceux qui ont des galons les méritent et que les vice-présidents et secrétaires feront la besogne que leur situation leur impose.

Au Congrès de 1907, en effet, on a demandé que le secrétaire général pût faire partie du Bureau. Au cours de la discussion, le secrétaire général fut obligé d'indiquer qu'on lui faisait faire des besognes autres que celles qui devaient lui revenir statutairement. Il s'en excusa en disant qu'il y était bien obligé puisque tout le travail retombait sur son dos.

A ce moment, le citoyen Oudin prit la parole et dit : « Vous savez qu'en fait le secrétaire permanent remplit de toutes autres fonctions que celles qu'il devrait remplir. Mais à qui la faute ? »

Et je vous le demande encore aujourd'hui.

« Est-ce la faute aux membres du Congrès ? Est-ce la faute au règlement ? Non ! La faute s'étend à ceux qui acceptent des fonctions dans le Bureau du Comité exécutif et qui ne les remplissent jamais. »

« Voilà la vérité ».

M. Fabius de Champville. — C'est le procès des morts que vous faites.

M. Varenne. — Et M. Oudin ajoutait :

« Ainsi, hier, on a nommé le Bureau du Comité exécutif. On a nommé 15 vice-présidents. Voulez-vous me dire ce que vont faire ces 15 vice-présidents? Quand on accepte une fonction de vice-président, on a la charge de l'exécuter. Et alors, il n'y a qu'une chose à faire : c'est d'émettre le vœu que le Comité exécutif s'arrange pour introduire dans son règlement intérieur la manière de faire fonctionner les vice-présidents à tour de rôle. (*Applaudissements.*) De cette façon, ce sont eux qui tiendront la permanence au Comité. S'ils ne veulent pas la tenir, ils cèderont leurs fonctions à un autre ou à d'autres. » (*Applaudissements.*) »

Et le citoyen Tissier, secrétaire permanent, déposait la proposition suivante : « L'article est modifié en ce sens que le titre de « secrétaire permanent » sera remplacé par celui de « chef du secrétariat ».

Nous sommes tout disposés à donner de grands pouvoirs au secrétaire général, si c'est nécessaire à la force du Parti, mais nous désirons que les vice-présidents et les secrétaires, qui ont accepté un honneur et une charge, en remplissent les obligations et se tiennent plus constamment en contact avec les militants ; et puisqu'on nous propose d'ajouter auprès du Bureau de nouveaux fonctionnaires qui auront sans doute leur utilité, nous demandons que le nombre des vice-présidents et des secrétaires soit réduit en proportion.

Encore une fois, quand on veut des galons, on les mérite.

M. Pfeiffer, *secrétaire général.* — Je remercie notre ami Varenne des éloges beaucoup trop vifs

qu'il m'a adresssés. Mais il me semble que la question a dévié.

Nous vous demandons de permettre au Bureau de désigner un secrétaire général adjoint quand le secrétaire général aura trop de travail.

M. Varenne a dit que les pouvoirs du secrétaire général étaient considérables. La modification acceptée par le Comité exécutif et à laquelle M. Varenne s'est rallié, a simplement pour but de rappeler que le secrétaire général a la signature, bien que notre règlement ait jusqu'ici oublié de la lui donner. M. Bouffandeau, M. Renard et moi-même, nous avons été obligés de signer chaque jour de très nombreuses pièces. Nous avons donc estimé qu'il était utile de faire régulariser cette situation. Telle est la raison de la modification dont le Congrès est saisi.

D'autre part, M. Varenne nous a dit que les vice-présidents et secrétaires devaient venir chaque jour au bureau du Comité exécutif. En demandant qu'il y ait une permanence, il faisait allusion à un paragraphe du règlement d'après lequel un vice-président et un secrétaire doivent venir chaque jour de 4 à 6 heures au siège social.

M. Fabius de Champville. — Nous le faisions autrefois.

M. Pfeiffer, *secrétaire général.* — Nos amis, vice-présidents et secrétaires, ont tous rendu de très grands services au Bureau. Mais il est très difficile de leur demander de faire rue de Valois une présence régulière, qui est d'ailleurs assurée par le secrétaire général et le secrétaire administratif.

Je demande donc au Congrès de revenir simplement à la question et d'accepter que le Bureau ait le droit lorsqu'il le jugera utile, et, pour qu'il n'y ait pas confusion, d'accord avec le secrétaire général, de désigner un secrétaire général adjoint.

M. Fieschi. — Je demande une explication. Ce secrétaire général adjoint fera-t-il partie du Bureau au moment de ses délibérations.

M. Pfeiffer, *secrétaire général.* — Non. S'il n'est

pas régulièrement membre du Bureau, il n'aura que voix consultative.

UN DÉLÉGUÉ. — Je pense que cette fonction doit être gratuite.

M. MASSIMI. — Qu'il me soit permis d'ajouter, pour donner quelques apaisements à M. Varenne, qu'en jetant un coup d'œil sur le rapport imprimé, il se serait aperçu que le Comité exécutif a cru devoir préciser, avec juste raison, que désormais ces fonctions de vice-présidents parlementaires et non parlementaires, de secrétaires parlementaires et non parlementaires, seront, à partir de 1929, sanctionnées par des obligations. Si j'ai bonne mémoire, il y est dit que ces membres du Bureau, auxquels certains griefs ont pu être adressés dans le passé, seront tenus, à partir de l'an prochain, à faire, dans toute la France, au moins six conférences au nom du Comité exécutif.

La question ne se pose donc plus tout à fait comme l'avait présentée M. Varenne, et je crois qu'il sera maintenant d'accord avec moi pour dire que les postes de vice-président et de secrétaire ne comporteront pas seulement l'honneur d'un galon et qu'ils auront demain leur utilité, puisque les membres du Bureau devront se consacrer à la propagande auprès des militants pour la prospérité du Parti. (*Assentiment et applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous sommes donc tous d'accord, et je mets aux voix la proposition que nous a soumise M. Pfeiffer concernant la nomination d'un secrétaire général adjoint.

(Cette proposition est adoptée.)

M. PFEIFFER, *secrétaire général.* — Le Congrès a maintenant à délibérer sur une proposition de nos amis de la Commission de discipline, présentée par M. Doucedame, président de cette Commission, et acceptée par la Conférence des présidents et secrétaires généraux de fédérations.

Cette Commission, désirant ne comprendre que des membres très familiarisés avec le règlement du Parti,

demande que les candidats à la Commission de discipline, devront justifier de cinq années d'inscription au Comité exécutif. (*Très bien !*)

M. le Président. — Je mets aux voix cette proposition.

(Cette proposition est adoptée.)

M. Pfeiffer, *secrétaire général.* — J'en ai terminé, messieurs, avec les observations présentées par les fédérations.

M. le Président. — J'invite donc maintenant les orateurs à prendre la parole dans la discussion générale.

M. Laclavère. — On vient de nous dire quelque chose qui me paraît anormal. Le Congrès a accepté que ne pourront être candidats à la Commission de discipline que les délégués justifiant de cinq années de présence au Comité exécutif. Or, certains militants qui appartiennent au Parti depuis de nombreuses années ignorent tout du règlement, à telles enseignes que dans notre Comité, en particulier, nous avons été victimes de cette ignorance.

C'est pourquoi notre ami Varenne vous a dit tout à l'heure, qu'il était indispensable de s'attacher très sérieusement à la rédaction de nos statuts qui sont la charte obligatoire du Parti, afin d'éviter par la suite toute possibilité de controverse.

J'attire tout particulièrement votre attention sur la nécessité de fixer un point essentiel sur lequel nous ne sommes pas d'accord : je veux dire l'autonomie des comités de base. Il semble qu'on ait voulu le laisser dans l'ombre — je le dis tout au moins pour quelques-uns, sinon pour la totalité de ceux qui ont été chargés de modifier les statuts — puisqu'on a supprimé des articles qui avaient trait à cette autonomie. Je n'ai pas le temps de discuter à fond ces articles. Je me borne à vous en signaler toute l'importance.

M. Varenne. — C'est en effet un point très important, et ceux de nos collègues qui ont assisté à la

discussion qui s'est instituée samedi matin sur les modifications au règlement, ont pu être frappés de voir les militants de province manifester à l'égard de Paris et du pouvoir central une méfiance assez nette. (*Dénégations nombreuses.*)

J'avais cru voir cette méfiance. Si je me suis trompé, je m'en excuse.

En tous cas, nous pensons que la seule façon d'éviter des heurts entre les uns et les autres, est de préciser nettement la charte du Parti qui, je l'espère, ne sera pas modifiée tous les ans.

A notre sens, l'autonomie des comités de base doit être intangible et j'attire votre attention sur le fait que les propositions qui nous sont soumises détruisent entièrement cette autonomie.

M. Fabius de Champville. — M. Varenne voudra bien définir comment il entend l'autonomie.

M. Varenne. — Je vais le faire et je me référerai même sans doute à quelques-unes des paroles que vous avez prononcées dans de précédents Congrès.

Le fond du débat est le suivant : Est-ce vous qui allez nous dire à l'avenir comment il faudra juger les questions de candidatures ? car il faut dissiper cette équivoque.

Je pose le problème : Les comités locaux ont-ils le droit de juger sur le principe d'une candidature ? Autrement dit, s'ils se trouvent en désaccord avec la Fédération ou avec le Comité exécutif, est-ce que ce sont les militants, qui sont directement aux prises avec les difficultés, qui auront le droit de dire : il y aura, ou il n'y aura pas de candidat ?

Vous voyez la gravité du problème.

M. Fabius de Champville. — C'est notre commission d'arbitrage qui tranche les différends.

M. Varenne. — Pardon ! C'est le comité local qui doit dire ce qu'il entend.

Et ma deuxième question est celle-ci : Si le principe d'une candidature est admis, est-ce que ce sont les comités de base, réunis dans leur congrès électoral souverain, qui auront le droit de dire : tel militant sera candidat et tel autre ne le sera pas ?

L'attitude des Congrès précédents sur cette question prouve qu'il a été reconnu que, les comités de base étant souverains dans la désignation de leurs candidats, les fédérations départementales et le Comité exécutif n'ont pour droit essentiel que de se préoccuper ensuite des conditions d'honorabilité morale et politique des candidats, de la régularité de l'élection et du respect du programme et du règlement du Parti. Si le règlement et le programme n'ont pas été violés, si l'élection est régulière, si le candidat présente toutes les garanties d'honorabilité désirables, les fédérations départementales et le Comité exécutif ne peuvent pas s'opposer à la désignation d'un candidat par les comités de base.

Voilà, me semble-t-il, la doctrine du Parti.

M. Weymann. — C'est la mort des fédérations.

M. Varenne. — C'est toute la question et vous aurez tout à l'heure à dire si les comités locaux ont ou non le droit de décider sur le principe même que j'ai exposé.

M. Weymann. — Non pas de « décider », mais de « proposer » ; ce n'est pas la même chose.

M. Varenne. — Le Congrès dira exactement ce qu'il en pense.

Mais nous arrivons alors aux articles dont on vous propose la suppression.

Si l'article 46 des statuts, aux termes duquel « l'initiative de la désignation des candidats est laissée aux groupes régulièrement adhérents au Pari », et l'article 52 ne donnent aux fédérations départementales qu'un rôle de « transmission » — le mot a été prononcé par Pelletan, si je ne m'abuse — en vue de l'obtention de l'investiture, si l'article 54, paragraphe 2, et l'article 55 font obligation aux fédérations et au Comité exécutif de respecter l'autonomie intangible des groupements locaux sous la réserve naturelle d'honorabilité des candidats et de respect du programme du Parti, l'interprétation erronée du deuxième paragraphe de l'article 55 a permis aux fédérations et au Comité exécutif de contester aux

comités de base leur droit de présenter des candidats alors que ce paragraphe ne vise que l'exercice d'un droit de regard quant à leur honorabilité morale et politique.

J'appelle votre attention sur l'équivoque du terme employé dans la modification qu'on nous propose de faire subir à l'article 46. Relisez-la : vous verrez qu'après avoir parlé de l'autonomie des fédérations départementales, le nouveau texte de l'article ajoute : « Le Comité exécutif est souverain pour accorder les investitures ».

Sur divers bancs. — Bien sûr !

M. Varenne. — Qu'est-ce que cela veut dire ? S'il est souverain pour accorder les investitures, c'est qu'il est souverain aussi pour les refuser.

Sur divers bancs. — Parfaitement.

M. Varenne. — Or, l'article 49 des statuts spécifie nettement que le Comité exécutif ne peut soutenir que les candidats désignés par les fédérations et groupes départementaux. On vous demande la suppression de cet article. Cela a bien un sens, tout de même. Et si nous rapprochons cette suppression du principe de souveraineté... (*Bruit. Cris : Aux voix!*)

M. le Président. — Mon cher collègue, je suis obligé de faire respecter le règlement qui ne vous accorde qu'un quart d'heure. Votre temps de parole est épuisé. Je vous invite à conclure.

M. Varenne. — Je vais, monsieur le président, arriver à ma conclusion.

Je demande au Congrès de ne pas supprimer l'article 49. Si vous votez la suppression, le Comité exécutif étant souverain pourrait refuser une investiture dans un acte arbitraire qui irait à l'encontre de la volonté des comités locaux qui représentent l'âme militante du Parti.

Il serait inadmissible qu'il puisse accorder l'investiture à un candidat à qui les comités locaux l'auraient refusée. (*Bruit.*)

M. le Président. — Encore une fois, monsieur Varenne, je vous prie de terminer. Nous ne pouvons pas nous éterniser sur cette question.

M. Varenne. — Je demande d'une part s'il faut considérer que les comités locaux ont le pouvoir d'accepter ou de refuser le principe de la candidature, et en second lieu s'ils ont la possibilité d'imposer leur candidat contre la volonté des fédérations départementales, en ne laissant au Comité exécutif qu'un droit de veto tout à fait naturel et légitime.

M. Pfeiffer, *secrétaire général*. — C'est toute la question de la souveraineté des fédérations qui se pose.

J'ignore ce qui s'est passé il y a vingt ans, car je n'ai pas étudié le règlement de cette époque, et j'ai déjà eu fort à faire à étudier le règlement actuel ; mais, depuis plusieurs années, nos congrès se sont unanimement prononcés pour la souveraineté des fédérations.

M. Varenne. — Non !

M. Pfeiffer, *secrétaire général*. — Il a toujours été entendu, ainsi que nous l'avons mentionné à l'article 46, que si l'initiative de la désignation des candidats était laissée aux groupes régulièrement adhérents au Parti, c'étaient les fédérations départementales qui, après examen, proposaient les investitures au Bureau du Parti, le Comité exécutif étant souverain pour accorder ces investitures. Si nous laissions à un comité local le droit d'accorder des investitures, nous ferions courir de très gros risques au Parti.

Je sais que M. Varenne représente un comité qui a eu des difficultés avec la Fédération de la Seine. Nous avons fait, en ce qui nous concerne, M. Varenne le sait, tout ce qui dépendait de nous pour aplanir ces difficultés.

M. Varenne. — Vous particulièrement, mais non le Comité exécutif.

M. Pfeiffer, *secrétaire général.* — Mais ces difficultés ne sauraient porter aucune atteinte à ce double principe qui est pour moi d'une importance essentielle, à savoir que, si nous voulons organiser notre Parti et éviter l'anarchie, ce sont les fédérations départementales qui doivent nous envoyer la liste de leurs candidats pour les élections, mais que c'est le Comité exécutif qui est souverain pour prendre la décision. (*Vifs applaudissements.*)

M. Grisoni. — Le point de droit soulevé par M. Varenne nous intéresse tous.

Je ne suis pas toujours tendre pour le comité de la rue de Valois, mais je dois reconnaître que, si je suis d'accord avec M. Varenne pour qu'on respecte les droits des comités de base qui sont les cellules constitutives du Parti, il serait cependant trop facile à certains hommes politiques d'acheter des cartes et de constituer un comité local pour se faire désigner comme candidats. (*Applaudissements.*) Cela s'est déjà produit.

Sur divers bancs. — Qui ? Citez des noms !

M. Grisoni. — Je répète qu'il serait trop facile à des candidats fortunés de se constituer un comité qui leur serait tout dévoué. On me demande de citer des noms. Je me borne à répondre que j'en sais quelque chose. (*Très bien !*)

Je demande donc au Congrès de ne pas prolonger inutilement cette discussion et de retenir les principes immuables qui viennent d'être défendus à cette tribune et que je crois pouvoir résumer de la manière suivante :

Les comités de base constituent la véritable formation du Parti. Sur ce point, nous sommes tous d'accord.

Quant à la fédération départementale, elle ne doit pas, en temps d'élection, être seulement un organe de transmission. Gardienne du programme et de la doctrine du Parti, il importe que ce soit elle qui donne son investiture au candidat.

Enfin, c'est au Comité exécutif, représentant l'ensemble du Parti, et non pas Paris, monsieur Varenne,

car je n'accepte pas qu'on vienne sans cesse insinuer qu'il y a des difficultés entre Paris et la province, c'est au Comité exécutif, émanation même du Congrès national et parlant en son nom, que doit rester la décision dernière. (*Applaudissements.*)

M. Laclavère. — La question dont nous discutons est une des plus graves qui se soit jamais instituée dans nos Congrès, parce qu'il semble qu'on veuille à dessein nous empêcher de faire notre règlement tel qu'il doit être pour la bonne marche de notre Parti. Quant à moi, je ne vois pas pour quelles raisons on s'insurge contre notre demande qui me paraît tellement rationnelle qu'elle devrait être adoptée sans discussion.

Le Comité exécutif propose d'ajouter aux sanctions prévues contre les comités locaux la dissolution. Elle nous a été appliquée avant d'avoir été insérée dans les statuts. On nous a dit que nous étions dissous, décision anti-statutaire contre laquelle nous nous sommes insurgés. Je voudrais bien savoir du reste comment on pourrait s'y prendre pour dissoudre des comités locaux. S'il y a des juristes dans cette salle, je les prie de le dire.

En tous cas, je vous prie de ne pas accepter une formule pareille. Le Comité exécutif dispose d'une sanction beaucoup plus grave que la dissolution : c'est l'exclusion. Quand on dit l'exclusion, on a tout dit. Il me semble inutile d'y ajouter la dissolution.

M. Pfeiffer, *secrétaire général.* — En réalité, la dissolution ou l'exclusion ne sont qu'une seule et même chose. Le Comité exécutif a le droit de prononcer l'exclusion de tous les membres d'un comité qui n'accepteront pas la doctrine du Parti. Nous avons jugé qu'il était plus simple de prononcer la dissolution du Comité lui-même. Mais si le Congrès préfère l'exclusion, je me rallierai très volontiers, en ce qui me concerne, à l'exclusion.

M. le Président. — Je donne la parole à M. Liautey pour une omission matérielle.

M. Liautey. — La Conférence des présidents de

fédérations a accepté une modification de l'article 25 des statuts concernant l'organisation de cette Conférence, qui existait jusqu'ici en fait et à laquelle on a voulu donner une existence statutaire. Nous considérons que la Conférence des présidents de fédérations est une commission ordinaire et n'a pas de décisions à prendre. C'est pourquoi nous demandons qu'elle soit assimilée aux autres commissions, c'est-à-dire qu'elle ait un Bureau.

La Conférence des présidents de fédérations a déclaré que son président de droit était le président du Parti, mais elle désire avoir, comme les autres commissions, deux vice-présidents et un secrétaire permanent.

Elle vous demande donc de décider que l'article 25 sera dorénavant ainsi rédigé : « La Conférence élit un président, deux vice-présidents et un secrétaire permanent, mais etc... »

M. Kahn. — Si la Conférence des présidents de fédérations ne doit être considérée que comme une commission, je ne vois pas pourquoi on intercalerait dans les statuts du Parti les articles 24, 25 et 26 qui n'ont rien à y faire.

M. Liautey. — Nous avons demandé une régularisation de cette Conférence, parce que, chaque fois qu'elle se réunit, il y a des militants qui lui reprochent de se réunir irrégulièrement.

Voix nombreuses. — La clôture !

M. le Président. — Je consulte l'assemblée sur la clôture de la discussion.

(L'Assemblée, consultée, prononce la clôture.)

M. le Président. — Nous nous trouvons en présence :

1° Des propositions de modifications au règlement du Parti adoptées par le Comité exécutif dans sa réunion du 27 juin dernier et sous réserve des modifications déjà acceptées par le Congrès.

2° D'une proposition faite par M. Varenne que vous avez entendue tout à l'heure.

M. Kahn. — Je ne crois pas que le Comité exécutif,

dans sa séance de juin 1928 ait voté sur les articles 24, 25 et 26 nouveaux.

M. LE PRÉSIDENT. — Les propositions de modifications au règlement adoptées par le Comité exécutif ont la priorité. Ce sont elles que je mets aux voix, étant entendu qu'en les adoptant vous repousserez, par là même, la proposition de M. Varenne.

(Ces propositions de modifications, mises aux voix, sont adoptées.)

M. LACLAVÈRE. — Je proteste contre la validité du vote, et je demande le pointage.

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas lieu de procéder à un pointage sur un vote à main levée. Le vote est acquis.

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle l'examen des questions relatives à la propagande.

La parole est à M. de Tessan, pour nous présenter son rapport sur « les rapports avec la presse ».

LA PROPAGANDE

M. FRANÇOIS DE TESSAN, *rapporteur*. — Je n'ai pas l'intention de vous présenter un long rapport. Je vais simplement vous faire part de quelques observations sur l'organisation de notre propagande dans la presse.

Il n'a échappé à aucun de vous que, depuis la guerre surtout, l'ensemble des grands intérêts économiques, devenant de plus en plus puissant et vigoureux, a entouré la presse française d'un réseau de publicité qui a fait sur vos efforts, sur vos sacrifices, et sur votre enthousiasme démocratique, le silence le plus complet. Je parle d'une certaine grande presse qui est naturellement entre les mains de ces grands intérêts économiques.

Nous n'avons, pour nous défendre, que nos jour-

naux régionaux républicains de province et nos petits journaux locaux ; et c'est précisément parce que c'est dans ces journaux départementaux et régionaux que résident notre force et notre salut, que j'appelle toute votre attention sur la nécessité d'empêcher, par votre vigilance constante, ces grandes puissances d'argent d'accaparer aussi vos imprimeries, vos feuilles locales, qui sont la sauvegarde de votre liberté de pensée. (*Applaudissements.*)

Pour parer aux dangers de cette grande presse capitaliste qui s'ingénie à absorber la presse régionale, et pour aider tous les petits journaux qui n'ont que de faibles moyens d'action, nous avons créé un organe que vous connaissez sans doute, *Les Nouvelles radicales et radicales socialistes*, dans lequel, chaque semaine, nous offrons un ensemble d'articles et plusieurs thèmes de discussion propres à vous éclairer sur la politique et à vous donner des directives raisonnables et raisonnées sur notre doctrine.

Je demande particulièrement à ceux d'entre vous qui sont journalistes, non seulement de réserver un bon accueil à ce bulletin, de s'en servir et de développer les idées qu'il contient, mais aussi de nous envoyer leurs suggestions, de nous dire ce qui se passe dans leurs fédérations, de nous signaler les cas intéressants en matière de propagande, pour qu'ensuite le Comité exécutif puisse demander à nos orateurs de reprendre ces thèmes, de les développer amplement et de répondre en pleine connaissance de cause aux arguments de nos adversaires.

Il faut que s'établisse un courant constant, non seulement de Paris vers la province, mais aussi de la province vers Paris. C'est cela que je vous demande instamment. (*Applaudissements.*)

Vous savez que nous sommes l'objet d'attaques multipliées et vigoureuses et qu'à ce réseau de publicité parisienne de la presse capitaliste s'ajoute maintenant l'organe d'un des grands ploutocrates de notre époque, d'un fasciste avoué, d'un homme qui ne pense qu'à chambarder les institutions parlementaires : j'ai nommé Coty et l'*Ami du Peuple*. (*Applaudissements.*)

Partout où nous pourrons riposter, nous riposterons, et très vigoureusement. Nous n'avons pas les moyens financiers de nos adversaires, nous ne pouvons pas, comme eux, verser des dizaines de millions à la grande presse ; mais vous savez votre foi enthousiaste dans votre idéal, et vous êtes le nombre. Donc, vous êtes la force contre l'argent. (*Applaudissements.*)

Soyez donc vigilants. Soutenez partout votre presse locale. Ne vous laissez pas tromper par les mensonges de la propagande adverse. Faites confiance à ceux qui, dans vos journaux, essaient de vous éclairer sur les problèmes du jour. Accordez-leur tout votre appui moral et financier. Faites de la propagande autour de vous.

A ce sujet, je félicite notre ami Grisoni, dont le généreux effort nous offre, à Paris, un journal, le *Paris radical*. Je n'oublie pas, bien entendu, les grands journaux de notre parti, tels que *La Parole* et *Le Radical*. Je remercie tous ceux qui nous aident. (*Applaudissements.*)

M. Hérard. — Je vous remercie, au nom des radicaux de Maine-et-Loire.

M. François de Tessan, *rapporteur*. — Je sais quels efforts font tous nos amis pour la propagande, et ce n'est pas de leur faute si souvent leurs intentions sont dénaturées. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Liautey, rapporteur, sur « l'organisation des fédérations ».

M. André Liautey, *rapporteur*. — En présentant ici un bref exposé oral sur l'organisation des fédérations départementales, je veux tout d'abord vous rappeler, ainsi que vous avez pu le lire dans mon rapport inséré au Bulletin du parti, que le nombre des fédérations, qui ne dépassait pas 40 au cours de l'exercice 1926-1927, s'est élevé à 70 au 3 octobre 1928, représentant 77.649 adhérents, et que, pendant le mois d'octobre dernier, la création de plusieurs organisations

nouvelles a porté à 74 le nombre des fédérations départementales, groupant 75.420 adhérents.

C'est un résultat dont nous avons tout lieu de nous féliciter. Mais ce n'est pas tout que de créer de nouvelles fédérations : il faut aussi qu'elles aient des effectifs nombreux et, plus encore, qu'elles groupent les éléments influents du Parti républicain.

Comment faire pour obtenir ce progrès nouveau.

Tout d'abord en donnant aux militants républicains de nos départements l'impression que notre Parti n'entend pas empiéter sur l'autonomie légitime des comités de base et des fédérations locales. Je me suis suffisamment expliqué sur ce point dans mon rapport pour n'avoir pas besoin d'y revenir ici.

Il faut aussi que nous donnions aux militants l'impression qu'ils ont tout avantage à s'enrôler dans notre grand Parti national, au lieu de s'en tenir à leurs comités locaux.

Il faut que nous mettions à la disposition des militants des services de documentation. A ce sujet, je suis heureux de rendre hommage à notre ami Kayser, pour le magnifique effort qu'il a fait concernant la documentation. (*Applaudissements.*) Cet effort doit être poursuivi et complété, notamment dans le sens d'une documentation départementale et communale, afin que les conseillers généraux ou les élus municipaux disposent des éléments nécessaires pour défendre efficacement les intérêts locaux qui leur sont confiés, et assurer la liaison entre les collectivités délibérantes du pays.

Il faut encore que, dans les départements où nous n'avons pas d'élus radicaux-socialistes, les fédérations puissent se substituer aux élus défaillants pour protéger nos militants qui, en ces temps d'union nationale, sont quelquefois sacrifiés aux militants de la réaction. Les fédérations départementales doivent trouver auprès du Parti tout l'appui nécessaire à cet effet.

Si nous voulons que nos effectifs augmentent et que les cadres de nos fédérations départementales se remplissent, il faut que les fédérations sachent qu'el-

les ont dans notre Parti le rôle prépondérant qui doit leur revenir.

Les militants de nos provinces doivent savoir que leur volonté est entendue et que le Parti radical a le souci de faire prévaloir la voix des masses rurales.

Je termine en rappelant la forte parole de notre Président d'honneur Maurice Sarraut : « Le radicalisme, a-t-il dit, est plus et mieux encore qu'un parti ; il est un état d'âme. » Que tous les hommes de bonne volonté qui ont l'état d'âme radical entrent donc dans nos organisations, pour constituer le bloc républicain grâce auquel nous chasserons la réaction des forteresses qu'elle a conquises à la faveur des malheurs du pays et en exploitant notre patriotisme. (*Vifs applaudissements.*)

M. BOUQUET. — Les réunions des présidents et secrétaires généraux de fédérations ont lieu à Paris. Elles devraient se tenir alternativement à Paris et dans les grandes villes, afin que nous puissions y convoquer les militants et leur faire faire connaissance avec ceux qui sont à la tête du Parti. Nous aurions ainsi l'occasion d'intensifier notre propagande.

M. PFEIFFER, *secrétaire général.* — Les réunions des présidents et secrétaires généraux de fédérations ont lieu trois fois par an avant les réunions du Comité exécutif qui ont toujours lieu à Paris. Vous demandez qe les réunions des présidents et secrétaires généraux de fédérations aient lieu alternativement dans différents centres de province. Il en résulterait que les réunions du Comité exécutif devraient se tenir également dans ces centres. Je vous laisse à penser les difficultés que cette mesure entraînerait pour la plupart des membres du Comité exécutif, notamment pour les parlementaires que les obligations de leur mandat retiennent à Paris.

M. BOUQUET. — Il n'est pas nécessaire, à mon sens, que les réunions des présidents et secrétaires généraux de fédérations aient lieu en même temps que

celles du Comité exécutif. Elles peuvent se tenir bien avant.

M. PFEIFFER, *secrétaire général.* — Nous les faisons coïncider pour avoir à nos réunions le plus grand nombre possible de présidents et de secrétaires généraux de fédérations, et pour éviter à ceux-ci des frais de déplacement doubles. Ces réunions les obligent à des déplacements longs et coûteux ; il y a donc intérêt à les bloquer avec celles du Comité exécutif. L'adoption de la mesure que vous préconisez aurait pour effet, en pratique, de supprimer à peu près complètement les réunions de présidents et secrétaires généraux de fédérations.

M. BOUQUET. — J'exprime cependant ce désir dans l'intérêt de la propagande. Les présidents et secrétaires généraux de fédérations se rendraient compte d'une façon plus complète de la situation où nous sommes dans nos divers départements.

M. LE PRÉSIDENT. — Le Bureau, mon cher collègue, étudiera votre proposition.

La parole est à M. Kayser, rapporteur, sur « l'organisation générale de la propagande ».

M. Jacques KAYSER *rapporteur.* — Je serais très bref. Je ne veux donner au Congrès que quelques explications sur l'effort de propagande entrepris par le Comité exécutif au cours de l'année dernière. Au surplus, la plupart des observations que je pourrais développer ici ont été consignées dans mon rapport, qui a été inséré au Bulletin du Parti et adopté par la Commission de Propagande du Congrès.

Je me borne donc à vous dire que nous voudrions voir se développer l'effort entrepris l'année passée, tant en ce qui concerne la création d'une documentation abondante à la fois politique et technique qu'en ce qui touche la diffusion de cette documentation par des publications, des brochures et des conférences.

Pour que cette action puisse être menée à bien et donner tous ses résultats, il faut la triple collabo-

ration confiante et continue du Comité exécutif, des fédérations et des élus.

Au Comité exécutif, nous assemblons et continuerons à assembler tous les documents émanant des fédérations ou du Groupe parlementaire, et nous ne cesserons de les diffuser. Mais il serait bon aussi que les fédérations nous envoient régulièrement des renseignements tant en ce qui concerne les questions locales que les questions politiques. Il faudrait également qu'elles nous envoient des renseignements sur les arguments qui peuvent être opposés par nos adversaires dans les réunions publiques ou dans les journaux locaux que le Comité exécutif ne reçoit pas.

A la veille des élections, nous avions adressé aux fédérations départementales des appels, en leur demandant des renseignements politiques et le nom de conférenciers. J'ai le regret de vous dire que nous n'avons reçu que cinq ou six réponses, et que la plupart des fédérations n'ont pas répondu. Si vous voulez que nous fassions un travail régulier, suivi, consciencieux et complet, il serait souhaitable que de toutes les fédérations parviennent des renseignements au Comité exécutif.

D'autre part, nous avons également besoin de la collaboration des parlementaires, soit pour faire des conférences, soit pour nous procurer la documentation dont ils disposent personnellement afin de nous permettre de constituer des dossiers aussi complets que possible dont ils pourraient bénéficier à leur tour.

Les fédérations nous demandent des conférenciers, mais elles ne nous en fournissent point. A ce sujet, il me paraît utile d'insister sur ce fait que, si nous pouvons envoyer de Paris certains conférenciers en province, il serait encore plus facile d'organiser un échange de conférenciers entre fédérations voisines. Cette manière de faire entraînerait de moindres frais, et donnerait aux fédérations départementales la garantie que les conférenciers auxquels elles font appel pourraient avoir une meilleure compréhension des questions locales qu'un orateur venu de Paris.

La situation dont nous avons souffert à la veille des élections ne devrait pas se renouveler. On nous

a adressé, pendant la période électorale, une soixantaine de demandes de conférences. Pour les satisfaire, nous n'avons pu avoir le concours que de 14 conférenciers, parmi lesquels 6 ne donnèrent qu'une seule conférence, de sorte que les autres ont eu à se répartir un nombre beaucoup trop élevé de conférences. Cette situation ne peut durer, si nous voulons poursuivre une œuvre de propagande méthodique et régulière. Je demande aux fédérations départementales de s'en rendre compte et de faciliter notre tâche en nous fournissant elles-mêmes des conférenciers.

Une autre remarque s'impose : les demandes de conférences qui nous sont adressées sont généralement beaucoup trop tardives. Si les fédérations nous préviennent de leur désir la veille ou l'avant-veille d'une conférence, elles nous mettent dans l'impossibilité de leur donner satisfaction.

Je m'adresse donc instamment aux fédérations départementales en les priant de tenir le plus grand compte de ces quelques observations. Dans l'ordre du jour qui vous sera soumis tout à l'heure, ordre du jour qui cristallise les idées approuvées par la commission de propagande du Comité exécutif et par la commission de propagande du Congrès, je demande l'intensification du service de documentation, la création d'équipes de conférenciers et je rappelle le vœu approuvé par le Comité exécutif et dont on vous a parlé ce matin, à savoir que les membres du Bureau sont tenus de faire six conférences par an hors de leur département, et qu'à partir de l'année prochaine tout délégué, pour être admis sur la liste des candidats au Bureau du Comité exécutif, devra justifier de six conférences faites dans l'exercice écoulé. (*Applaudissements.*)

En adoptant cet ordre du jour, vous direz que vous estimez nécessaire de renforcer l'organisation existante, dont la tâche sera facilitée par la discipline qui s'instaure au sein du Comité exécutif et du groupe parlementaire.

J'ai terminé mon rapport écrit par cette recommandation : « Faites-nous de la bonne politique, nous vous ferons de la bonne propagande. » Hier, vous

avez donné une directive précise pour faire de la bonne politique ; nous devons vous faire de la bonne propagande, pour peu que vous y collaboriez. (*Vifs applaudissements.*)

M. Pfeiffer, *secrétaire général.* — Après le discours de notre ami Kayser, je manquerais à mon devoir si je ne remerciais ici publiquement tous ceux qui ont bien voulu m'aider pendant la préparation des élections législatives, à savoir M. de Tessan, M. Liautey et M. Kayser, qui a tenu à assurer à lui seul, au prix d'une présence journalière et assidue rue de Valois, toute la documentation du Parti et qui s'est tenu infatigablement à la disposition de nos parlementaires pour leur fournir sans retard les renseignements dont ils avaient besoin. Il nous a rendu des services considérables qu'il était de mon devoir de rappeler au Congrès. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Le Bureau se joint aux félicitations qui viennent d'être adressées à M. Kayser par notre secrétaire général. Mais vous me permettrez également, messieurs, en votre nom à tous, de féliciter M. Pfeiffer pour l'œuvre qu'il a accomplie rue de Valois. (*Vifs applaudissements.*)

Nos voisins, les socialistes S. F. I. O., nous disent : « Vous êtes bien heureux d'avoir un secrétaire général tel que M. Pfeiffer ! » C'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de lui. (*Nouveaux applaudissements.*)

La parole est à M. Combas.

M. Combas. — Je n'ajouterai aucun commentaire superflu aux remarquables rapports qui vous ont été présentés sur les questions d'organisation et de propagande par M. de Tessan, M. Liautey et M. Kayser. J'ajoute que j'ai à peine besoin de m'associer aux félicitations qui viennent d'être si justement distribuées aux hommes qui ont bien mérité du Parti : j'y ai applaudi de tout cœur. Mais je voudrais que ce débat ait une conclusion, qu'il en reste quelque chose dans le compte-rendu de notre Congrès sous la

forme d'un ordre du jour que j'ai l'honneur de vous proposer et qui est ainsi conçu :

« *Le Congrès,*

« *Considérant que le projet d'organisation du Parti approuvé par le Congrès de Paris a été réalisé dans toute la mesure possible,*

« *Félicite le Bureau du Comité exécutif des résultats obtenus, lui fait confiance pour achever dans un bref délai la constitution des fédérations départementales,*

« *Emet le vœu que l'autonomie des fédérations départementales soit protégée conformément aux statuts.*

« *Emet le vœu que les services de documentation communale et départementale soient développés,*

Invite les élus du Parti, les présidents et secrétaires généraux de fédérations départementales et de comités à adresser au Bureau du Comité exécutif tous les documents et renseignements pouvant être utiles à la propagande. »

D'autre part, il m'a été remis par un de nos collègues de la Fédération des Bouches-du-Rhône un additif à cet ordre du jour. Je crois devoir vous le soumettre. Il est ainsi conçu :

« *Le programme de l'organisation de propagande du Comité exécutif du Parti étant accepté et déjà éprouvé, il est nécessaire et urgent qu'il soit surtout pratiquement appliqué avec plus d'intensité dans l'avenir, notamment en exigeant que les conférences qui y sont prévues soient le plus souvent faites par les hommes d'Etat et les parlementaires du Parti dans chaque région où le besoin s'en fait sentir sur la demande des fédérations intéressées.* »

A mon sens, l'esprit dans lequel cet additif a été conçu ne s'oppose en aucune manière à l'ordre du jour que j'ai déposé. Mais une expression de cet additif me paraît, si je puis ainsi dire, indésirable : c'est celle-ci : « les hommes d'Etat et les parlementaires ». Que faut-il entendre par « les hommes d'Etat ? » S'il s'agit des ministres au pouvoir, nous ne pouvons évidemment pas leur demander de se rendre aux siè-

ges des fédérations départementales, ou dans les différentes localités où nous sommes appelés à faire de la propagande, pour faire une œuvre de militants. S'il s'agit, d'autre part, des anciens ministres, il y a des chances pour qu'ils soient encore élus, et alors il suffit de parler des parlementaires.

On pourrait simplement, me semble-t-il, ajouter la dernière partie de cet additif à l'ordre du jour que j'ai déposé, en supprimant l'expression « hommes d'Etat » et en ne parlant que des « parlementaires ou anciens parlementaires du Parti ». (*Applaudissements.*)

M. Pottut. — Nous ne pouvons que nous féliciter de l'effort de notre Parti pour développer sa propagande et se présenter au pays tout entier sous sa véritable figure.

Les remarquables rapports qui, tout à l'heure, ont été faits devant vous et la réaction qu'ils ont provoquée dans les fédérations sous la forme de l'ordre du jour qui vient de vous être proposé montrent bien que nous nous engageons dans une voie qui peut être pour nous très fructueuse.

S'il m'est permis d'ajouter un mot en ma qualité de militant qui, obscurément et modestement, a tâché jusqu'ici de faire œuvre utile, je dirai que tous, dans nos fédérations et nos comités locaux, nous ne devons perdre aucune occasion de développer la doctrine du Parti.

Nous devons féliciter sincèrement notre ami Kayser, qui a volontairement laissé dans l'ombre le mérite de son activité personnelle. Si la propagande du Parti a fait de sérieux progrès, c'est à son labeur obstiné qu'on le doit. Je suis certain d'être votre interprète en l'assurant de notre concours entièrement dévoué. (*Applaudissements.*)

M. Massimi. — C'est en ma qualité de secrétaire administratif de la Fédération du Rhône et d'ancien rapporteur de la tactique et de la propagande au Congrès de Nice que j'interviens dans ce débat.

Je suis heureux de féliciter à mon tour les dévoués délégués à la propagande du Comité exécutif qui ont

su, en l'espace de quelques années, réaliser le programme de réorganisation qui avait été tracé. Nous sommes enfin orientés sur la bonne voie.

Et, maintenant qu'il nous est possible de multiplier et d'intensifier les résultats donnés par les premiers efforts, je crois très important d'appeler l'attention du Congrès sur la nécessité, pour les militants, de s'organiser toujours plus fortement dans le cadre des fédérations départementales.

La question s'est posée dans le département du Rhône, comme elle s'est posée dans d'autres départements, de savoir si les fédérations départementales auraient, avec le scrutin d'arrondissement, la même raison d'être que sous le précédent mode de scrutin. Nous avons fait à ce sujet de tristes expériences dans certaines circonscriptions, et nous devons en tirer la conclusion que, plus que jamais, en face des partis de réaction, il importe d'amplifier nos gains et nos victoires jusqu'à ce que nous ayons réalisé tout l'idéal de notre Parti.

Je veux aussi attirer l'attention du Congrès sur la question de la propagande. Qu'il me soit permis de donner à ce sujet quelques suggestions qui, je l'espère, pourront être retenues.

Comment la propagande doit-elle être organisée ? S'agit-il de jeter à travers le pays des conférenciers qui parleront tantôt sur un sujet, tantôt sur un autre ? S'agit-il, au contraire, d'organiser le Parti dans sa propagande comme une maison de commerce s'organise en vue de développer sa clientèle ?

C'est dans ce second sens que nous devons agir. Il ne faut point que ceux qui sont nos commis-voyageurs, qui sont nos porte-paroles, partent à travers le pays avec des œillères, avec un bandeau sur les yeux. Ils doivent avoir toutes les lumières indispensables pour faire triompher partout la doctrine du Parti.

A cet égard, je crois que les conférenciers doivent autant que possible être spécialisés sur certaines questions, afin qu'ils soient armés pour répondre aux observations qui pourraient leur être opposées.

J'indique aussi qu'il serait indispensable que le Comité exécutif possède pour toute la France les

résultats électoraux non seulement des départements, mais encore des arrondissements.

M. Pfeiffer, *secrétaire général.* — Nous les avons.

M. Massimi. — A ce propos, je renouvelle la proposition que j'ai faite au Congrès de Boulogne en ce qui concerne un système extrêmement pratique qui permettrait au secrétaire général ou aux délégués à la propagande de connaître immédiatement, à l'aide d'un jeu de couleurs, la position politique exacte de chacun des arrondissements. J'ajoute qu'une fois ce système organisé, on se rendrait mieux compte que l'effort de la propagande doit porter non point sur un département ou un arrondissement quelconques, mais sur tel point précis où notre Parti est en péril.

Je suis convaincu qu'ainsi demain, grâce à tous ces jeunes qui sont le sang mouvant de nos organisations, notre Parti, le plus grand, le plus logique de tous, saura rallier autour de lui la masse des ouvriers et des classes moyennes, qui n'entendent point se contenter de promesses et d'illusions, et qui préféreront aux paradis trompeurs que d'autres partis font briller à leurs yeux les réalisations matérielles que nous sommes seuls capables de leur donner. (*Applaudissements.*)

M. Pfeiffer, *secrétaire général.* — Je tiens à ce que le Congrès sache que c'est à notre ami Massimi, député du Rhône, que nous devons le premier effort tenté pour organiser la propagande dans le Parti. Les vœux que nous avons la bonne fortune de réaliser ont, en effet, été émis sur son initiative au XII[e] Congrès du Parti, à Nice. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?

Je mets aux voix l'ordre du jour présenté par M. Kayser, dont je donne lecture :

« *Le XXV[e] Congrès du Parti radical et radical-socialiste,*

« *Invite le Bureau du Comité exécutif à prendre toutes mesures nécessaires, en liaison avec les fédérations départementales, pour poursuivre une action rationnelle de propagande basée sur la centralisation et la diffusion d'une documentation générale et sur l'organisation de conférences politiques et techniques,*

« *Invite le Comité exécutif, en liaison avec les bureaux des fédérations départementales, à constituer des équipes de conférenciers,*

« *Décide :*

« 1° *Que tout candidat à une fonction du Bureau devra, pour le Congrès de 1929, et à partir de cette date, justifier d'au moins six conférences données hors de son département pendant l'exercice écoulé ;*

« 2° *Que tout membre du Bureau devra, à partir du Congrès de 1928 et pendant l'exercice, donner au moins six conférences hors de son département.* »

(Cet ordre du jour, mis aux voix, est adopté.)

M. le Président. — Je mets maintenant aux voix l'ordre du jour de M. Combas, avec l'additif proposé par un de nos camarades de la Fédération des Bouches-du-Rhône, cet additif étant modifié ainsi que l'a indiqué M. Combas.

(Adopté.)

LES JEUNESSES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Martinaud-Deplat sur le rôle des Jeunesses.

La parole est à M. Martinaud-Deplat.

M. Martinaud-Deplat, *rapporteur.* — Mon rapport est la suite logique et normale de la discussion qui vient de se dérouler devant vous. Il me paraît, en effet, impossible de traiter le problème de la propagande du Parti sans penser à l'appel qui doit être

adressé aux jeunes pour les enrôler, leur apprendre le radicalisme et en faire, dans l'armée républicaine de demain, les bons défenseurs de l'idéal qui est le nôtre. (*Applaudissements.*)

Il serait injuste de dire que le Parti s'est jusqu'ici désintéressé de ce problème et qu'il a laissé aux initiatives dispersées le soin de lui apporter ce « sang nouveau » dont M. Massimi parlait tout à l'heure. Chaque année, dans nos congrès, un rapport a été présenté au nom des Jeunesses républicaines, et il est du devoir du rapporteur qui parle à cette tribune de rendre hommage à tous les groupements de jeunes qui luttent avec difficulté, et sans toujours avoir les appuis officiels désirables et nécessaires, pour la défense démocratique.

A cet égard, je dois une mention spéciale à un groupement qui a collaboré d'une façon plus intime à la grandeur du Parti radical, qui lui a fourni les meilleurs de ses militants : vous avez tous compris que j'ai nommé « les Jeunesses laïques et républicaines ». (*Très bien !*)

N'est-ce pas, en vérité, au sein de ces Jeunesses, nées dans le souffle qui a traversé le pays à l'époque de l'Affaire Dreyfus, que se sont formés les plus grands de nos hommes d'Etat, ceux en qui nous avons placé nos espoirs de réalisations ? Notre Président Daladier ne sort-il pas des Jeunesses républicaines ? M. Lamoureux, que j'aperçois dans cette salle, et dont vous applaudissiez hier la belle énergie, n'a-t-il pas appartenu au temps jadis à cette section du 3ᵉ arrondissement des Jeunesses républicaines de Paris que j'ai encore à l'heure actuelle l'honneur de présider ? M. Ripault n'a-t-il pas été longtemps le Président de la Fédération nationale des Jeunesses républicaines ? Et enfin, notre ami Bonnaure, qui préside avec tant de distinction le groupement des Jeunesses laïques et républicaines, n'a-t-il pas été, aux dernières élections législatives, le meilleur combattant que le Parti radical pouvait souhaiter dans le 3ᵉ arrondissement de Paris ? (*Applaudissements.*)

Les Jeunesses républicaines ont un souci légitime que partagent tous ceux qui les dirigent. Elles recru-

tent des jeunes hommes, mais elles les recrutent uniquement pour la défense de la République, sans leur donner une étiquette spéciale, sans attacher à leur action un de ces prénoms dont parlait hier avec tant d'éloquence M. le Président Herriot, en confondant tous ces frères de prénoms différents au sein de la même famille républicaine.

Elles demandent leur indépendance. Elles ne veulent être à la remorque ni du parti socialiste, ni du parti radical-socialiste. Laissez-moi vous dire, comme membre de la Commission exécutive des Jeunesses républicaines, qu'elles ont parfaitement raison. Il ne faut pas trop tôt endoctriner les jeunes gens, dont l'opinion n'est pas encore très assise.

Toutefois, si l'on peut les féliciter de cette volonté d'indépendance, je me permets, en radical que je suis, de dire qu'il est du devoir du Parti de se pencher avec un soin tout particulier sur le problème du recrutement des Jeunesses radicales-socialistes, des jeunes qui, déjà fixés sur le choix de leur doctrine, ont le désir de venir dans nos rangs de militants, mais qu'il serait imprudent d'y introduire trop tôt. Leur ardeur juvénile risque, en effet, de nuire à leur éducation politique. Si nous voulons assurer pour demain la force de nos cadres, il nous faut, en plein accord avec tous les groupements qui collaborent avec nous en toute indépendance, créer quelque chose qui soit un peu comme notre école de guerre, qui nous donne des chefs, qui s'intéresse non seulement aux jeunes gens dont le talent se serait de toutes façons affirmé, mais qui éduque les autres, qui leur apprenne le passé du radicalisme, qui leur fasse connaître ce qu'est le Parti dont tant de militants, qui ne viennent à nous que parce que les tendances radicales leur apparaissent bonnes, ignorent en réalité la doctrine.

Apprenez-leur l'histoire de notre grand Parti. Dites-leur quels furent nos grands hommes et quelles furent leurs réalisations. Armez-les pour répondre aux calomnies de ceux qui prétendent que nous n'avons pas de doctrine, ou qui disent que, notre programme d'anticléricalisme étant réalisé, notre

Parti n'a plus de raison d'être. Montrez-leur que nous sommes le Parti de la défense républicaine, que nous sommes l'axe même de la République laïque et démocratique, et que si demain, par un malheur que je ne veux pas envisager, nous venions à disparaître, c'est la République elle-même qui serait atteinte par notre disparition. (*Applaudissements.*)

Nos fédérations se sont préoccupées de ce problème. Elles se sont rendu compte qu'il était indispensable de faire quelque chose dans ce but et de couronner ainsi l'œuvre de propagande que M. de Tessan, M. Liautey et M. Kayser vous ont montrée en voie de réalisation.

Il faut donner à ces fédérations, partout où elles auront un nombre suffisant d'adhérents, la possibilité de créer sous leur contrôle, à côté d'elles et collaborant avec elles, mais travaillant avec des méthodes un peu spéciales, des sections de jeunes qui ne seront point mêlés aux militants engagés dans la lutte politique quotidienne. (*Applaudissements.*)

Comment fonctionneront ces sections ? Permettez que, pour marquer la méthode que nous apportons dans tous nos travaux, je n'anticipe point sur les détails de ce fonctionnement et que j'en trace simplement les grandes lignes.

Je vous ai dit tout à l'heure que je concevais l'éducation de ces Jeunesses comme la formation de notre état-major de demain. Il faudra discipliner leurs travaux, pour éviter que ces sections de jeunes ne deviennent des caricatures de ces « conférences » qui veulent imiter le Parlement et n'en retiennent que les plus mauvais procédés.

Donnons à ces sections des conférenciers choisis par le Bureau du Parti ou la commission qui sera désignée à cet effet. Armons ces conférenciers. Donnons-leur des listes d'ouvrages intéressants à lire. Suscitons même ces ouvrages qui diront la grandeur du radicalisme. Voilà l'esquisse du programme qui, selon moi, doit donner les meilleurs résultats.

Et puis, pour mieux attirer à vous ces jeunes gens, organisez partout où vous en aurez le moyen ces divertissements qui sont nécessaires à l'esprit et

au corps de la jeunesse et qui la disposent à un meilleur travail.

Assurez sa culture par des conférences littéraires. Dites-lui l'œuvre des grands philosophes qui nous inspirent encore et dont nous citons si souvent les noms. Montrez-lui nos grands écrivains, et les chefs-d'œuvre de notre théâtre. Servez-vous de cette arme moderne d'enseignement qu'est le cinéma, projetez les meilleurs films réalisés par les entreprises cinématographiques d'après les œuvres de nos bons auteurs, en les accompagnant chaque fois que faire se pourra d'une causerie, mettant ainsi la partie éducative de la séance à côté de la partie récréative.

Enfin, à une époque où le sport attire tant les jeunes gens, créez dans vos sections de jeunes cette émulation sportive qui, grâce à la camaraderie qu'elle fera naître et à la communauté d'idées qui se créera bientôt entre eux, retiendra à nous des éléments jeunes qui deviendront les meilleurs des radicaux-socialistes. (*Applaudissements.*)

Voilà quelle est l'œuvre indispensable de demain, si nous voulons résister utilement à l'organisation formidable de démagogie que constitue d'école des Jeunesses communistes de Bobigny, si nous voulons lutter aussi contre ces éléments de trouble et de violence que sont les Jeunesses patriotes ou les Jeunesses d'Action française.

Ne tombons pas dans les errements par lesquels elles se signalent. Restons raisonnables et pondérés. Evitons toute démagogie. N'encourageons point les jeunes qui ont quelque facilité d'élocution à se tailler en réunion publique des succès personnels qui ne sont que de surface et ne reposent pas sur le fondement solide de la pensée.

Et surtout, ne commettons pas cette lâcheté, ce crime, qui consiste à jeter de malheureux enfants dans la rue lors de manifestations populaires, à leur faire faire ce geste enfantin et ridicule du gamin qui est tombé et qui croit accomplir un acte utile en frappant le sol de ses poings impuissants. (*Applaudissements.*)

Si vous commettiez ce crime, vous seriez les véri-

tables responsables des morts qui tombent dans les émeutes de la rue, car ce n'est pas toujours le bras qui frappe qui a tué ; c'est souvent l'esprit qui a armé le bras, et l'esprit n'est pas toujours dans le corps de celui dont le bras a été armé. (*Très bien !*)

Puisque je parle au nom des jeunes, permettez-moi de marquer ici quel est notre sentiment, à nous qui faisons partie de la jeune génération.

On disait hier que nous sommes des Jacobins républicains et patriotes. Certes, nous le sommes, et à ce titre nous haïssons toutes les formes de l'émeute et de la guerre civile, comme tout ce qui peut y mener. Si nous différons de doctrine avec nos adversaires, nous reconnaissons en certaines circonstances leur bonne foi dans la recherche des moyens et, si nous ne partageons pas leurs sentiments, il peut nous arriver de les estimer. Mais ce qui nous étreint le cœur, c'est de voir parfois des jeunes, entraînés par les responsables dont je parlais tout à l'heure, tomber sanglants dans la mêlée, et de songer que s'ils avaient été mieux guidés dans le choix d'une doctrine, ils n'auraient pas subi le sort immérité qui les a frappés. (*Applaudissements.*)

Evitons donc, dans un sens comme dans l'autre, cette démagogie contre laquelle notre Parti a toujours combattu. Créons ces sections de Jeunesses radicales en pleine harmonie avec les groupements avec lesquels nous avons jusqu'ici collaboré. Faisons de ces jeunes hommes les meilleurs de nos militants de demain. Invitons-les à une action raisonnée, qui répudie par avance tout excès comme toute violence. Préparons-les moins à la bataille quotidienne qu'à l'étude des grands problèmes politiques. Ils assureront ainsi le triomphe de cette raison qui est la base philosophique de toute l'action de notre Parti. (*Applaudissements.*)

En conclusion de mon intervention, j'ai l'honneur de présenter au Congrès l'ordre du jour suivant :

Le Congrès en accord avec les décisions de ses congrès antérieurs,

Considérant qu'il est indispensable à la vie du

Parti d'intensifier son recrutement parmi les jeunes gens pour assurer la force de ses cadres.

Estimant que cette force de demain sera d'autant plus grande que les militants auront assurés l'éducation politique des futurs électeurs, en accord avec les groupements des jeunesses laïques et républicaines, invite les fédérations départementales à amener partout où il sera possible de jeunes adhérents du parti, et à les grouper en sections relevant de leur contrôle.

Il donne mandat au bureau du parti d'apporter un appui complet aux efforts fournis dans ce but par les groupements régionaux.

Il demande que soit officiellement créée une ommission des jeunesses au sein du Comité exécutif, dont le rôle sera de coordonner et d'inspirer les efforts des fédérations dans une activité qui assurera pour l'avenir une recrudescence de force et de prospérité à l'idéal démocratique.

M. Levêque. — J'ai écouté avec la plus grande attention le rapport de M. Martinaud-Deplat sur la création de Jeunesses républicaines radicales et radicales-socialistes. J'appartiens depuis vingt ans aux Jeunesses laïques et républicaines. J'ai été président de l'Union des Jeunesses républicaines de France. C'est à ce titre que je demande au Congrès de ne pas accepter le vœu de M. Martinaud-Deplat.

Les Jeunesses républicaines ont à remplir une tâche bien déterminée. Elles accomplissent une œuvre post-scolaire. Elles instruisent les jeunes gens civiquement et sportivement. Elles leur donnent l'éducation physique nécessaire. C'est à ce titre, sur lequel j'insiste, que les Jeunesses républicaines et laïques peuvent vivre. Elles ne vivent que par les subventions de l'Etat ou des Conseils municipaux, les dons de leurs membres honoraires et les cotisations de leurs membres adhérents. J'ajoute que, même ainsi, elles ont de la peine à subsister ; les locaux se font rares ; il leur est très difficile de créer de nouvelles sections, car les sections existantes sont près de disparaître, faute de locaux.

Si vous créez par surcroît des sections républi-

caines radicales et radicales-socialistes, vous leur porterez un coup mortel, et vous n'arriverez pas à faire vivre vos sections radicales qui ne pourront recruter leurs membres honoraires que dans les membres du Parti. Or, vous savez combien nos fédérations ont déjà de mal à faire rentrer leurs cotisations. Vous allez les charger d'un poids lourd qui ne profitera pas au Parti.

M. Martinaud-Deplat a cité des exemples de dirigeants de notre Parti sortis des Jeunesses républicaines et laïques. Elles ont donc donné des preuves de leur républicanisme, et il faut éviter de leur porter tort.

Que notre Parti cherche à intensifier le rôle civique des Jeunesses républicaines, que dans ses fédérations, dans ses comités, d'une façon officieuse ou même officielle il les subventionne, d'accord ! Mais je ne crois pas que la création de sections radicales et radicales-socialistes nous amènera des adhérents nouveaux.

Comme M. Martinaud-Deplat, je déplore infiniment l'action des Jeunesses communistes comme des Jeunesses royalistes. On y fait une mauvaise besogne. Sous prétexte d'éduquer des enfants, on leur inculque la haine soit des bourgeois, soit des travailleurs. Dans un parti, il ne doit pas y avoir des Jeunesses politiques à proprement parler. Je demande au Congrès d'y réfléchir, et de ne pas voter la proposition de M. Martinaud-Deplat.

M. Weymann. — Notre camarade Martinaud-Deplat a traité, me semble-t-il, la question d'une façon incomplète. Je veux l'aborder d'un point de vue pratique.

Il a parlé de l'école de Bobigny et des Jeunesses royalistes. Mais il faut prendre des exemples aussi bien chez nos adversaires que parmi nous, et reconnaître que nous avons peut-être à faire en ce domaine notre *mea culpa*.

En Algérie, il se crée partout des patronages religieux qui englobent toute la jeunesse. Sous une étiquette sportive, et j'en parle savamment étant moi-

même président d'une fédération sportive, elles enrôlent au sortir de l'école tous les jeunes gens qui deviennent ensuite les meilleurs soutiens de la clique cléricale. Nos fédérations ne pourraient-elles pas faire le même effort que font les patronages religieux ?

Un orateur précédent nous a dit que les Jeunesses républicaines étaient squelettiques, que la plupart d'entre elles allaient bientôt disparaître faute de locaux et de recrues. Il y aurait, dans les fédérations, une propagande intensive à faire à ce point de vue.

Le parti socialiste a des Jeunesses sportives. Il a créé une Fédération sportive du travail. Pourquoi ne créerions-nous pas une Fédération sportive à nous ? Nous pourrions mener une société de ce genre aussi bien que nos adversaires.

Nous rallierions ainsi à nous un grand nombre de jeunes gens. Nous les instruirions civiquement, et nous en ferions de bons militants pour l'avenir. (*Applaudissements.*)

M. Clamarge. — Puisqu'il s'agit des Jeunesses, permettez à un jeune de prendre la parole dans ce débat.

Pour moi, je vous demande d'adopter les conclusions du rapport que vous a présenté M. Martinaud-Deplat. Voici pourquoi.

Dans la plupart des Fédérations, si j'en juge par ce que je sais, on ne s'occupe pas assez des jeunes. On laisse aux partis politiques qui sont à notre droite ou à notre gauche le soin de s'en occuper, et Dieu sait s'ils s'en occupent !

Nous ne devons donc rien négliger pour attirer à nous les jeunes éléments républicains, et nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour arriver à ce résultat. Voilà pourquoi nous devons adopter les conclusions de ce rapport. (*Applaudissements.*)

M. Maron. — Je veux appuyer également, en ce qui me concerne, la proposition de M. Martinaud-Deplat. Notre collègue a bien précisé, et c'est un point qu'il faut marquer, que l'action des Jeunesses

radicales ne peut en rien contredire celle des Jeunesses laïques, et qu'au contraire c'est en plein accord avec les groupements de Jeunesses laïques et républicaines que doit se faire la création de Jeunesses radicales. Il a, de plus, précisé que les Jeunesses radicales avaient surtout pour but de faire pénétrer dans les éléments jeunes du pays les idées, la doctrine et l'histoire de notre Parti.

Il ne s'agit donc que d'étendre parmi la jeunesse l'intensification de la propagande dont nous nous sommes tous déclarés partisans tout à l'heure. Loin d'être en opposition avec l'action des Jeunesses laïques, l'action des Jeunesses radicales doit se faire en pleine et entière harmonie avec elle. C'est pourquoi j'insiste tout particulièrement pour l'adoption de la proposition de M. Martinaud-Deplat. (*Applaudissements.*)

M. Bonnaure. — J'avais le désir très vif de ne pas intervenir dans ce débat, parce que j'estime qu'il appartient au Parti radical lui-même de savoir s'il doit, ou non, créer des sections de Jeunesses, et qu'il ne me convient pas, en tant que président de la Fédération des Jeunesses laïques et républicaines de France, de lui donner des directives à ce sujet. C'est au Parti radical tout entier, conscient de ses responsabilités, et sachant comment il doit organiser sa propagande, qu'il appartient de prendre sa décision en cette matière sans avoir à recevoir des conseils d'une organisation extérieure.

Cependant, deux des orateurs qui sont intervenus à cette tribune ont dit, au sujet des Jeunesses laïques et républicaines, des choses inexactes ou assez imprécises pour que je me croie autorisé à prendre maintenant la parole.

L'un d'eux vous a dit que les Jeunesses laïques et républicaines n'offriraient plus aujourd'hui que des formations squelettiques. J'ai le devoir de protester contre cette parole. S'il m'est permis de jeter quelques chiffres dans ce débat, je vous dirai que s'il est vrai qu'à la fin de la guerre nous ne comptions plus que quelques sections de Jeunesses républicaines

disséminées sur l'étendue du territoire, nous nous glorifions d'avoir aujourd'hui 87.000 cotisants, et que nous pensons bien atteindre avant la fin de l'année notre centième mille adhérent. (*Applaudissements.*)

Est-ce parmi les formations de Jeunesses communistes ou des Jeunesses d'Action française, qui toutes font beaucoup de bruit, qu'on peut retrouver ce travail soutenu et patient de toutes nos sections, ce travail d'éducation républicaine qui a abouti aux résultats que M. Martinaud-Deplat a marqués dans son rapport ? (*Applaudissements.*)

Ce travail d'éducation, nous l'avons toujours poursuivi, et je dois dire qu'il a donné des résultats excellents. On vous a rappelé les noms des grands hommes d'Etat sortis de nos sections. On vous a dit que M. le Président Daladier avait été, à l'origine de sa fortune politique, président d'une section de Jeunesses. Je suis sûr que ce souvenir est assez précis en son cœur pour qu'il ait conservé aux Jeunesses toute son affection.

Rappellerai-je les manifestations splendides que les Jeunesses républicaines, alors qu'il n'y avait pas de Jeunesses du Parti, ont faite soit à Montpellier en l'honneur de M. Malvy, soit en l'honneur de M. Caillaux ? Alors que la plupart de ceux qui sont venus ensuite au radicalisme étaient frappés d'ostracisme, ce sont les jeunes républicains qui leur ont fait le succès émouvant qu'ils ont connu et qui les ont portés sur le pavois. (*Applaudissements.*)

Je sais que dans certains départements, dans la Loire par exemple, on a développé le Parti radical sans qu'il ait été nécessaire de créer une Jeunesse du Parti. Cependant, si le Parti radical estime qu'il doit créer des sections spéciales de jeunes, ce n'est pas mon rôle, en tant que président de la Fédération des Jeunesses laïques et républicaines, de venir dire au Congrès de ne pas le faire.

Je rappelle simplement que, dans nos Jeunesses républicaines, les portes sont largement ouvertes à toutes les fractions du Parti républicain, que nous ne connaissons pas chez nous de divisions politiques, et que le bloc des gauches, qu'on préconise dans ce

Congrès, nous l'avons réalisé chez nous. (*Applaudissements.*)

Je ne me permettrais donc pas de vous demander de ne pas continuer à créer des groupements de jeunes qui veulent ignorer par avance les inimitiés politiques. J'ai voulu simplement vous rappeler le rôle des Jeunesses républicaines, vous dire quelles grandes manifestations elles avaient organisées, quelle place considérable elles tiennent dans le mouvement démocratique, avec quelle ardeur et quelle foi elles demandent à poursuivre leur mission jusqu'au point où elles absorberont toute la jeunesse française.

Quant à la propagande propre du Parti, je n'ai point à y intervenir pour dire si, oui ou non, une autre formation politique doit être adoptée par vous. (*Applaudissements.*)

M. Martinaud-Deplat, *rapporteur.* — Je veux très brièvement répondre aux orateurs qui m'ont fait l'honneur de prendre la parole sur mon rapport.

M. Weymann a dit que ce rapport était incomplet et qu'il y manquait le détail de l'organisation pratique des Jeunesses radicales dont j'ai proposé la création. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Je le suis si pleinement qu'avant son intervention même, au cours du développement de mon rapport, j'ai indiqué à cette assemblée qu'il n'entrait point dans mon intention de donner le détail de cette organisation. Une séance entière du Congrès n'aurait pas été suffisante pour discuter d'un semblable sujet, et il est bien entendu que l'ordre du jour que je demande au Congrès d'adopter donne mission au Comité exécutif et à la commission qui sortira de son sein pour organiser ces sections au point de vue matériel.

A M. Lévêque, je veux dire qu'il ne s'agit pas de créer systématiquement partout des Jeunesses. Mon ordre du jour, que j'ai soumis à tous ceux qui s'intéressent au problème des Jeunesses, et notamment à notre ami Bonnaure, dit « autant que faire se pourra, et en accord avec tous les groupements de Jeunesses laïques et républicaines », c'est-à-dire

dans l'esprit même où M. Maron l'a envisagé et où je vous ai parlé moi-même sans jamais gêner ces groupements.

Je considérerais comme inqualifiable la proposition de création que je vous ai soumise, si je pensais qu'elle dût porter la moindre atteinte aux Jeunesses laïques et républicaines dont je suis fier d'être, aux côtés de M. Bonnaure, un des dirigeants.

Mais j'estime qu'à côté de la propagande purement idéologique faite dans ces groupements, qui permet à leurs jeunes recrues de se diriger ensuite vers les partis qui portent les diverses étiquettes républicaines, il y a place pour la propagande radicale.

Chaque parti s'organise. Chaque parti a ses Jeunesses. Chaque parti a le souci d'enseigner sa doctrine et son programme, d'utiliser son état-major, de créer — je reprends l'expression dont je me suis servi — son « école de guerre ». Le Parti radical serait en état d'infériorité s'il ne songeait à son tour à créer cette école qui doit demain assurer la force de son organisation.. (*Vifs applaudissements.*)

M. Reynaud. — En tant que président de la section de Cholet, je tiens à protester, au nom de mes commettants, contre le projet de M. Martinaud-Deplat que je considère comme néfaste pour le Parti. Nous recrutons, en effet, nos adhérents dans les classes laborieuses. Or, on n'admettra jamais, dans un atelier ou dans une usine, qu'un jeune homme ou une jeune fille puissent appartenir à une Jeunesse radicale.

M. Fabius de Champville. — Personne ne les y force.

M. Reynaud. — Je demande le *statu quo*, et je propose de renvoyer la question à un prochain Congrès. (*Non, non !*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'ordre du jour proposé par M. Martinaud-Deplat.

(Cet ordre du jour, mis aux voix, est adopté.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je propose au Congrès de renvoyer à cet après-midi la suite de son ordre du jour. (*Assentiment.*)

La séance est levée.

(La séance est levée à midi moins cinq minutes.)

CINQUIEME SEANCE

Lundi 5 novembre, après-midi

La séance est ouverte à 14 heures, sous la présidence de M. Joseph CAILLAUX, assisté de MM. CATALAN, MARON, BODEREAU, MORDRET, comme vice-présidents, et de MM. BONNAURE, ISRAEL, CORBIN et MONTEUX, comme secrétaires.

ELECTIONS AU BUREAU DU COMITE EXECUTIF

M. LE PRÉSIDENT. — Je rappelle que le scrutin pour les élections au Bureau du Comité exécutif sera ouvert à 15 heures et clos à 17 heures.

A ce sujet, je donne la parole à M. Julien Durand.

M. JULIEN DURAND. — Ma candidature a été présentée par un certain nombre de mes amis. Je les en remercie très cordialement. Mais j'estime qu'en cette matière, comme en toute autre, il faut se préoccuper d'une seule question : celle de savoir de quelle manière nous pouvons servir le mieux notre Parti.

Or, je crois que, dans les circonstances présentes, je le servirai mieux en étant parmi ceux qui contrôlent que parmi ceux qui exécutent.

Par conséquent, je retire ma candidature.

M. LE PRÉSIDENT. — Le Congrès vous en donne acte, mon cher collègue et ami, ainsi qu'à M. Bergery.

EXAMEN DES INSTRUCTIONS, DES APPELS ET DE CAS LITIGIEUX

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'examen des instructions, des appels et des cas litigieux.

Le premier cas qui nous est soumis est celui de MM. Pouchut et Layec, du Finistère.

La parole est à M. le Secrétaire général.

M. Pfeiffer, *secrétaire général.* — Lors des élections législatives dernières, la Fédération du Finistère a exclu MM. Pouchut et Layec qui avaient, dans ce département, refusé de se conformer non seulement à ses directives, mais à la discipline républicaine.

Conformément au règlement du Parti, MM. Pouchut et Layec ont interjeté appel de la décision de la Fédération du Finistère devant le Congrès. Si MM. Pouchut et Layec sont ici, ils peuvent interjeter appel.

M. le Président. — MM. Pouchut et Layec sont-ils présents dans cette salle ?...

M. Pfeiffer, *secrétaire général.* — MM. Pouchut et Layec ne répondant pas à l'appel de leur nom, le Bureau du Parti, à l'unanimité, demande que la décision de la Fédération du Finistère qui les a frappés d'exclusion soit ratifiée par le Congrès.

Un délégué. — Ont-ils été invités à assister à la séance ?

M. Pfeiffer, *secrétaire général.* — Oui, par lettre recommandée, suivant l'usage.

M. le Président. — Tout est donc en règle et il ne nous reste plus qu'à voter.

Le Bureau du Comité exécutif vous propose de ratifier la décision de la Fédération du Finistère. C'est cette proposition que je mets aux voix.

(Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.)

M. LE PRÉSIDENT. — En conséquence, MM. Pouchut et Layec demeurent exclus.

Le second appel concerne M. Riellan, de l'Ille-et-Vilaine.

La parole est à M. le secrétaire général.

M. PFEIFFER, *secrétaire général.* — Le cas de M. Riellan est similaire de celui de MM. Pouchut et Layec. Dans les mêmes conditions, aux élections législatives dernières, M. Riellan a été exclu par la Fédération d'Ille-et-Vilaine. M. Riellan a interjeté appel de cette exclusion.

Le Bureau du Parti soutient à l'unanimité le point de vue de la Fédération d'Ille-et-Vilaine. Par lettre recommandée, il a invité M. Riellan à venir au Congrès. M. Riellan a fait connaître, par une lettre qui nous est parvenue, qu'il ne viendrait pas au Congrès.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Riellan faisant défaut, je ne puis que mettre aux voix la proposition du Bureau, qui tend à ratifier l'exclusion prononcée contre M. Riellan par la Fédération d'Ille-et-Vilaine.

(Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous passons à l'affaire Meslet, de Maine-et-Loire.

La parole est à M. le secrétaire général.

M. PFEIFFER, *secrétaire général.* — L'affaire Meslet est la suivante.

M. Meslet était délégué au Comité exécutif sortant pour le département de Maine-et-Loire.

Il s'est présenté aux dernières élections législatives et il avait un comité dans ce département à la Possonnière. Mais nos amis de la Fédération de Maine-et-Loire ont déposé une plainte contre M. Meslet. Le Bureau du Parti, avant le second tour de scrutin, a demandé à M. Meslet un désistement auquel celui-ci s'est refusé. La Fédération de Maine-et-Loire a, pour ce motif, exclu M. Meslet.

M. Meslet a fait valoir devant le Bureau du Parti qu'il avait cependant le droit de siéger au Congrès, parce qu'il estimait que la Fédération de Maine-et-Loire était irrégulièrement constituée. Le Bureau du Parti pense que la Fédération de Maine-et-Loire est très régulièrement constituée, ce dont tous nos amis, du reste, ont pu, je crois, avoir la preuve. (*Applaudissements.*)

Le Bureau a estimé que, d'après le règlement du Congrès, seuls peuvent prendre part comme membres de droit aux travaux du Congrès les délégués régulièrement inscrits sur les contrôles de la Fédération de leur département. M. Meslet n'étant pas inscrit sur les contrôles de la Fédération de Maine-et-Loire, le Bureau du Parti soutient le point de vue de cette Fédération.

M. le Président. — La parole est à M. le président de la commission de discipline.

M. Doucedame, *président de la commission de discipline.* — Je prends la parole, dans ce débat, comme président de la commission de discipline.

Je m'empresse de dire que je n'ai aucune qualité pour me prononcer au nom de cette commission sur le point de savoir s'il y a lieu de maintenir M. Meslet comme membre du Congrès. Mais je dois déclarer, pour que soient observées les règles de discipline de notre Parti, que la commission de discipline a été régulièrement saisie d'une plainte contre M. Meslet, qu'elle a fait l'instruction de cette plainte, mais qu'il résulte des déclarations qu'elle a reçues tout récemment tant de M. Meslet que de M. le Président de la Fédération de Maine-et-Loire qu'en raison de la récente constitution de cette Fédération des documents importants doivent être versés au débat. Dans ces conditions, la commission de discipline voudrait bien, en dehors de la décision que vous prendrez sur des questions de règlement et de Bureau qui ne la regardent pas, poursuivre son instruction avec le désir de traiter l'affaire Meslet dans les sentiments de justice et d'équité que vous attendez d'une justice disciplinaire.

M. le Président. — La parole est à M. Hérard.

M. Hérard. — Mes chers collègues, vous comprendrez combien il est désobligeant pour la Fédération de Maine-et-Loire, qui a tout fait pour vous accueillir du mieux possible et qui espère que vous emporterez d'ici un souvenir cordial (*Vifs applaudissements*), d'avoir à soumettre au Congrès une question de discipline. Mais les questions de discipline sont de celles sur lesquelles, dans notre Parti, il est impossible de transiger.

Sans vouloir entrer dans le fond de ce débat, qui est secondaire par rapport aux importants travaux qui vous rassemblent ici, j'indique d'un mot qu'il résulte des explications mêmes qui vous ont été données par M. le Secrétaire général que, dans notre département, contre la volonté de tous les radicaux et de tous les républicains, contre la volonté du Bureau du Parti, M. Meslet s'est maintenu au second tour contre un candidat à qui le Parti avait donné son investiture.

Je suppose qu'un tel acte d'indiscipline marqué et décisif doit suffire à exclure qui que ce soit du Parti. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Quelqu'un demande-t-il la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions du Bureau, appuyées par l'honorable M. Hérard.

(Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées.)

M. le Président. — Nous passons au cas de M. Fleiser, de la Seine.

La parole est à M. le secrétaire général.

M. Pfeiffer, *secrétaire général*. — Une plainte a été transmise au Bureau contre M. Fleiser, de la Fédération de la Seine, par M. Albert Kahn. Le Bureau du Parti n'a pas examiné cette affaire, qui est en dehors de ses attributions. Je ne puis donc que rappeler les déclarations faites à ce sujet par M. Fabius de Champville, président de la commission de vérification des pouvoirs, au moment où est venue de-

vant le Congrès la question de la validation des pouvoirs des délégués. Il lui était apparu à ce moment que la plainte n'était pas fondée. Mais il serait évidemment désirable que le plaignant, l'intéressé, et M. Fabius de Champville qui a rapporté cette affaire comme président de la commission de vérification des pouvoirs, puissent être entendus. Quant au Bureau, il n'a pas à prendre parti.

M. Fleiser. — Je demande la parole.

M. le Président. — La parole est à M. Fleiser.

M. Fleiser. — J'ai été entendu par la commission de discipline il y a quelques mois. La commission de discipline a dû déposer des conclusions. Je demande à M. le président de la commission de discipline d'en donner connaissance au Congrès.

M. le Président. — La parole est à M. le président de la commission de discipline.

M. Doucedame, *président de la commission de discipline*. — En réponse à l'invitation de M. Fleiser, je donne lecture au Congrès des conclusions adoptées par la commission de discipline au sujet de la plainte déposée contre lui.

Telles sont les conclusions de la commission de discipline qui, en cette affaire comme en toute autre, a tenu, en dehors de toute pression et de tout courant d'opinion, à juger sur des preuves matérielles et précises. (*Très bien !*)

M. le Président. — La parole est à M. le président de la commision de vérification des pouvoirs.

M. Fabius de Champville, *président de la commission de vérification des pouvoirs*. — La commission de vérification des pouvoirs, se basant sur les conclusions de la commission de discipline, a déclaré valable pour ce Congrès la présence du citoyen Fleiser.

M. le Président. — Je mets aux voix la propo-

sition présentée par M. Fabius de Champville, en suite des conclusions de la commission de discipline.

(Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.)

M. le Président. — En conséquence, monsieur Fleiser, vous êtes autorisé à siéger au Congrès.

Nous passons à l'affaire Aublanc, de Saône-et-Loire.

La parole est à M. le secrétaire général.

M. Pfeiffer, *secrétaire général*. — L'affaire Aublanc concerne un litige qui a éclaté entre la Fédération de Saône-et-Loire, d'une part, et le Comité radical de Chalon-sur-Saône, de l'autre. Ce litige a été évoqué devant la commission de vigilance et devant la commission de discipline, et aucune transaction n'a été jusqu'ici possible. La Fédération de Saône-et-Loire demande l'exclusion du Parti de M. Aublanc. Le Comité de Chalon-sur-Saône proteste contre la prétention de la Fédération de Saône-et-Loire et demande la démission des membres du Bureau de cette Fédération.

M. le Président. — La parole est à M. le président de la commission de discipline.

M. Doucedame, *président de la commission de discipline*. — La commission de discipline a été saisie, après le comité de vigilance, de l'affaire de Saône-et-Loire. Des différends très graves ont éclaté dans ce département entre des personnalités de notre Parti, car nous trouvons aux prises d'une part le président et le secrétaire général de la Fédération départementale, et d'autre part, avec une même ardeur, le président et les membres de la Fédération d'arrondissement de Chalon-sur-Saône. Les parlementaires eux-mêmes du département ont pris position dans cette affaire.

Je tiens à dire tout de suite qu'il ne semble pas qu'il y ait eu dans cette affaire des infractions précises sur la doctrine. C'est en se plaçant à ce point de vue, qui seul peut être retenu par une commis-

sion de justice disciplinaire, que notre rapporteur que je remplace ici, notre ami Roche, a déposé les conclusions suivantes, qui ont été adoptées par la commission de discipline :

M. le Président. — La parole est à M. le président de la commission de vérification des pouvoirs.

M. Fabius de Champville, *président de la commission de vérification des pouvoirs.* — La commission de vérification des pouvoirs n'a pas cru devoir se prononcer sur cette question, laissant au Congrès le soin de voter l'admission ou la non admission de M. Aublanc. C'est vous seuls qui êtes juges. A vous de vous prononcer.

M. le Président. — Il semble, d'après le rapport de M. Doucedame, qu'il n'y a dans tout ceci que des questions de personnes et que la doctrine n'est pas en cause. Nous ne sommes pas ici, bien que nous engagions instamment les intéressés à ne pas perdre de vue dans le conflit qui les divise les intérêts supérieurs du Parti, pour trancher des questions de personnes, et, si M. Aublanc est régulièrement désigné, nous vous proposons de l'admettre.

Je mets aux voix cette proposition.

(Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.)

M. le Président. — La dernière affaire qui nous est soumise est le cas de M. Denise.

La parole est à M. le secrétaire général.

M. Pfeiffer, *secrétaire général.* — La Fédération du Var, à la suite d'affaires litigieuses qui ont été évoquées devant la commission de vigilance et devant la commission de discipline, demande que M. Denise, qui a été désigné par ailleurs comme membre de droit de la Fédération du Nord, n'ait pas le droit de siéger au Congrès, parce qu'ayant été exclu de la Fédération du Var il n'aurait pas dû présenter sa candidature dans un autre département.

Nos amis de la Fédération du Var et M. Denise sont présents dans la salle.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le président de la commission de discipline.

M. DOUCEDAME, *président de la commission de discipline.* — J'interviens dans cette affaire pour rappeler simplement au Congrès que la commission de discipline a été régulièrement saisie d'une plainte qui lui a été transmise par le Bureau du Comité exécutif. Cette plainte, à la vérité, concerne l'attitude de M. Denise au cours des récentes élections législatives dans le Var. La commission de discipline, statuant en vertu de la décision du Comité exécutif du 27 juin, a rendu sa décision dans cette affaire. Cette décision a été signifie à la Fédération du Var et à M. Denise.

J'ai tenu à mettre le Congrès au courant de cette situation pour qu'il n'y ait pas confusion de pouvoirs et pour que le Congrès sache bien que, même s'il se prononce sur une question de règlement, à savoir si M. Denise a qualité pour siéger au Congrès, sa résolution n'aura aucun rapport avec la décision prise par la commission de discipline, décision qui est maintenant définitive du fait qu'elle n'a pas été frappée d'appel.

M. EMILE ARNAUD. — C'est inexact.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le président de la commission de vérification des pouvoirs.

M. FABIUS DE CHAMPVILLE, *président de la commission de vérification des pouvoirs.* — Dans l'affaire Denise, la commission de vérification des pouvoirs n'a pas pu se procurer toutes les preuves nécessaires pour prendre une décision immédiate. Elle a donc remis l'affaire à cette séance, en laissant aux deux parties en cause le soin de s'expliquer très rapidement devant vous. Le droit de M. Denise d'interjeter appel reste entier. J'espère qu'il vous présentera toutes explications utiles. Vous aurez ensuite à statuer.

M. le Président. — La parole est donc à M. Arnaud.

M. Paul Denise. — Permettez, monsieur le président ! Je voudrais dire un mot seulement pour éclairer le débat qui va s'ouvrir. (*Protestations.*)

M. le Président. — Monsieur Denise, c'est à M. Arnaud que j'ai donné la parole.

M. Paul Denise. — Monsieur le président, je ne vous demande que deux minutes, pour faire remarquer au Congrès que la commission de discipline a statué. Elle m'a donné raison, et elle a décidé qu'il n'y avait lieu contre moi à aucune peine disciplinaire. J'ai reçu un mot me demandant d'accepter sa décision. Malgré les termes de la lettre qui m'était adressée, j'ai écrit que j'acceptais cette décision, parce que je pensais que cette façon de procéder allait mettre fin à une de ces irritantes questions de personnes qu'en vérité nous devrions bien éviter dans notre Parti. J'ai donc accepté, de sorte que je n'ai plus aujourd'hui à dire si j'accepte ou si je n'accepte pas.

De son côté, la Fédération du Var, à laquelle je n'appartiens pas, n'a pas interjeté appel. Par conséquent, comme le disait tout à l'heure le président de notre commission de discipline, c'est une chose réglée. La commission de vigilance, devant laquelle je m'étais présenté, de même que la commission de discipline, m'ont entendu. C'est donc une chose réglée. N'en parlons plus !

Le débat qu'on veut instituer en ce moment repose sur une erreur, et c'est pour cela, monsieur le président, que je vous ai demandé deux minutes pour l'expliquer au Congrès.

On a dit, je ne sais trop pourquoi, mais peu importe : « M. Denise, ayant été député du Var, n'a pas le droit de se présenter comme membre de droit de la Fédération du Nord », où cependant je suis inscrit régulièrement depuis trois ans.

Un délégué. — C'est exact.

M. Paul Denise. — Eh bien, alors ?

Mais la question n'est pas là, et ce n'est pas sur ce terrain que je me défends.

Sur quoi repose l'erreur ? C'est que je ne suis pas ici comme délégué de droit. La Fédération du Nord m'a régulièrement désigné comme délégué. Par conséquent, la question ne devrait pas se poser.

Si le représentant de la Fédération du Var intervient tout à l'heure pour revenir sur ce qui a été jugé, je vous dis à l'avance que vous n'avez pas à remettre en cause tout ce qui a été discuté à plusieurs reprises et devant la commission d'arbitrage, et devant la commission de discipline, et devant le Comité exécutif, sans que d'ailleurs aucun des représentants de la Fédération du Var se soit jamais présenté. La seule question qui se pose devant le Congrès est de savoir si la délégation qui m'a été donnée par la Fédération du Nord est régulière ou non.

M. le Président. — Permettez-moi de vous dire, mon cher collègue, que vous avez renversé l'ordre des facteurs. C'est l'accusation qui doit se présenter d'abord ; la défense réplique ensuite.

La parole est à M. Arnaud.

M. Emile Arnaud. — Permettez-moi tout d'abord, messieurs, de vous dire qu'il est inexact, comme l'ont prétendu M. Doucedame et M. Denise, qu'aucun appel n'ait été interjeté contre la décision de la commission de discipline. Cet appel, nous l'avons fait.

M. Doucedame, *président de la commission de discipline*. — La commission l'ignore. Je prie le Congrès d'en prendre acte. (*Mouvements divers.*)

M. Paul Denise. — Je l'ignore également.

M. Emile Arnaud. — Ce qu'il y a de certain, c'est que cet appel a été fait. J'ai en mains une lettre qui indique que cet appel a été fait. C'est une lettre du 19 octobre dans laquelle on me dit : « Je vous confirme que l'affaire Denise sera inscrite à l'ordre du jour du Congrès ».

C'est clair.

M. Doucedame, *président de la commission de discipline.* — Je m'excuse d'intervenir dans cet incident. Mais je fais remarquer que la commission de discipline a signifié des conclusions, qu'elle était en droit d'attendre de la part de la Fédération du Var comme de la part de M. Denise, au cas où ses conclusions ne seraient pas acceptées, un appel interjeté dans la forme régulière, appel que le Bureau n'aurait pas manqué de faire connaître à la commission de discipline pour qu'elle puisse se présenter ici avec son dossier et permettre au Congrès de discuter valablement sur cette affaire.

Ce n'est point du tout que je veuille mettre en cause la Fédération du Var. Je vous dis simplement qu'à l'heure présente il me paraît, comme à tous mes collègues de la commission de discipline, que cette affaire est terminée, qu'elle a été sanctionnée définitivement par des conclusions qui ont été acceptées, et que je regrette de voir que le Congrès est appelé à reprendre tout le fond de l'affaire car il sera peut-être obligé de se prononcer tout à l'heure sans avoir reçu toutes les informations nécessaires.

Sur divers bancs. — Aux voix !

M. Doucedame, *président de la commission de discipline.* — Je me permets, comme président de la commission de discipline, de mettre le Congrès en garde contre le danger des décisions spontanées. L'année dernière, au Congrès de Paris, vous avez voulu faire un geste généreux. Nous avions, pendant une année, étudié sans passion l'affaire Cante. Nous avions examiné patiemment toutes les pièces de cette affaire, reçu toutes les dépositions utiles. Puis le Congrès, après d'éloquentes interventions, dans un sentiment de générosité bien compréhensible, a voté la réintégration du député Cante qui, trois mois après, tirait dans le dos du président du Parti et donnait la preuve la plus flagrante de son esprit d'indiscipline.

Je prie le Congrès de réfléchir à ce précédent. (*Applaudissements.*)

M. Emile Arnaud. — Pour mettre fin à cet incident, je me permets de poser une question à M. Pfeiffer.

La Fédération du Var a-t-elle, oui ou non, fait appel de la décision qui lui a été notifiée ?

M. Pfeiffer, *secrétaire général.* — Absolument !

M. Doucedame, *président de la commission de discipline.* — La commission de discipline l'ignorait jusqu'à l'instant même.

M. Pfeiffer, *secrétaire général.* — Je précise qu'il ne s'agit pas d'un appel contre appel à une décision de la commission. Il n'y a pas d'appel à une commission de discipline, puisque vos décisions ne sont pas susceptibles d'appel en tant qu'appel.

La Fédération du Var nous a fait connaître que, après la décision de la commission de discipline, elle entendait demander au Congrès l'exclusion de M. Denise.

M. Paul Denise. — Je ne puis pas laisser passer cela...

M. le Président. — Vous aurez tout à l'heure la parole pour répondre, monsieur Denise. Mais laissez-la tout d'abord à M. Arnaud, qui porte l'accusation.

M. Emile Arnaud. — Je suis dans le département du Var depuis trois ans et demi. Auparavant, je militais dans la Seine-et-Marne. C'est dire que je ne connais pas personnellement M. Denise et que les accusations que j'entends formuler ici, je les apporte sans aucune haine, mais j'ajoute aussi sans aucune crainte.

Avant d'aborder les quelques explications que je veux donner au Congrès et qui seront aussi brèves que possible, alors que dans cette affaire le nom de Camille Pelletan a été jeté par M. Denise pour en profiter au point de vue électoral...

M. Paul Denise. — Méfiez-vous ! méfiez-vous !

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur Denise, n'interrompez pas, je vous en prie.

M. EMILE ARNAUD. — Qu'il me soit permis, à moi qui suis né dans le département que Camille Pelletan a représenté à la Chambre et au Sénat, dans ce département où nous avons tous aimé Camille Pelletan, où sa mémoire est respectée, de rappeler les paroles que ce regretté grand homme politique a prononcées au Congrès radical-socialiste de 1906. Que disait-il ? « Briser le bloc républicain, c'est condamner la démocratie à des querelles stériles et à des défaites prochaines ».

Ceci dit, je suis obligé de remonter à la première candidature du citoyen Denise dans le département du Var, c'est-à-dire en 1919.

J'indique pour mémoire qu'en 1919 le citoyen Denise a fait une liste avec M. Gavoty, qui représentait là-bas la réaction.

Un délégué. — Et avec Augagneur ?

M. EMILE ARNAUD. — C'est après. J'en parlerai tout à l'heure.

Si vous voulez connaître l'appréciation de la presse républicaine varoise sur la personnalité de M. Gavoty qui fut co-listier de M. Denise, je vais vous lire un écho du *Petit Provençal* du 11 février 1928 qui s'exprime ainsi :

« Se rappelle-t-on, à ce sujet, de la fameuse réunion du Femina à Toulon, en 1919, lors de la rencontre des candidats socialistes avec ceux du Bloc national ? Il y avait là Renaudel, Abel, et ils se heurtèrent dans une salle frémissante. Gavoty était alors un nouveau venu à la politique ; il figurait sur la liste du Bloc national à côté du transfuge Denise, et on l'avait mis là comme échantillon pour servir d'appât à la clientèle la plus rétrograde et la plus bigote du département.

« Naturellement, M. Gavoty était un point de mire. Les travailleurs qui emplissaient la salle le criblaient de lazzi et bientôt on lui demanda de toutes parts son programme. Alors, M. Gavoty sortit de sa poche un

joli mouchoir blanc et se mit à l'agiter sur sa tête. C'était ça son programme. La salle éclata d'applaudissements ironiques. La manifestation prenait tout son sens. Jamais drapeau ne fut hissé devant un auditoire avec plus de franchise ». (*Vives exclamations.*)

Voilà quel fut en 1919 le co-listier de M. Denise !

Je passe sur les quatre années qui suivirent.

En 1923, les partis se sont ressaisis. Que s'est-il passé au Congrès radical et radical-socialiste de 1923 ? Dans des discours prononcés par Camille Chautemps, par Ferdinand Buisson, par le Président Herriot, des directives ont été données pour les élections prochaines, et dans la Déclaration du Parti, à la rubrique « Tactique », page 284 de la Brochure du Congrès, il est dit ceci :

« Nous nous expliquerons avec la même franchise sur la question de tactique.

« Dans le temps où les communistes d'une part, et d'autre part les hommes du Bloc national dirigent leurs coups contre la République démocratique, nous, également opposés aux uns et aux autres, nous entendons non seulement définir nos idées, mais travailler sincèrement à l'union de tous ceux qui veulent, avec nous, la défense et le développement de cette République, dans le respect du régime.

« Une telle union, la loi électorale la commande. On a oublié cette nécessité en 1919, nous la rappelons à la veille de la consultation décisive de 1924. Nous sommes prêts à discuter des ententes loyales qui, réservant la doctrine de chaque parti, assureraient la défense d'un programme commun. »

Pour assurer la défense d'un programme commun, que fait M. Denise ? il continue la coalition avec le même Gavoty, avec le député qui est du Bloc national (*Exclamations*), et, pour compléter cette liste, il y joint M. Augagneur.

La liste fut battue. Elle n'avait que ce qu'elle méritait. (*Très bien !*)

M. Denise vous dira tout à l'heure pour sa défense qu'il n'a pas commis une faute, parce qu'il n'y avait pas eu de cartel dans le Var. J'ai le regret de dire à

M. Denise que sa prétention est absolument inadmissible.

Les radicaux ont essayé d'avoir une place au sein de la liste qui allait se constituer. Savez-vous quelle fut la réponse que firent nos voisins de gauche à nos amis radicaux du Var lorsqu'ils émirent cette prétention ? On leur répondit purement et simplement : « Votre chef est passé à l'ennemi, et nous ne vous donnerons rien ». Le parti socialiste unifié, se faisant la part belle, s'attribua donc trois noms de candidats sur la liste, et il donna à ce que nous appelons chez nous les cercles rouges, la possibilité de choisir parmi eux le quatrième candidat. Puis, dans notre département, trois congrès furent tenus dans la même journée: le congrès socialiste qui désigna les trois candidats S. F. I. O., le congrès rouge qui désigna M. Brémond, et un congrès mixte qui entérina les décisions des deux autres et permit la constitution définitive de la liste.

Par conséquent, qu'on ne vienne pas invoquer que les radicaux n'ont pu participer à l'établissement d'une liste de cartel des gauches. La vérité, je la trouve dans le *Petit Provençal*, qui est, je le dis pour ceux de nos amis qui ne connaissent pas la presse du Sud-Est, l'organe républicain qui défend les candidatures de nos amis et qui combattait celle de M. Denise aux élections dernières. J'y vois que le 10 mars 1924 étaient présents au Congrès M. Gensollen, conseiller général, maire d'Hyères avec son conseil municipal tout entier, — il a été candidat aux dernières élections législatives —, ainsi que MM. Cauvin, Jacquemin et Simon qui y représentaient la Fédération du Var. Qu'on ne vienne donc pas me dire que cette décision relative à la liste du cartel des gauches n'a pas été prise d'accord avec les forces radicales du département du Var.

M. Paul Denise. — Ah, ah !

M. Emile Arnaud. — Pourquoi riez-vous ?

M. Paul Denise. — C'est vraiment très drôle ! (*Bruit.*)

M. le Président. — Continuez, monsieur Arnaud.

M. Emile Arnaud. — Si je n'ai pas la possibilité de m'expliquer complètement, je ferme mon dossier, monsieur le président, et je m'en vais.

M. le Président. — Mon cher collègue, je vous ai dit de continuer.

M. Emile Arnaud. — A la suite des élections de 1924, le Parti radical-socialiste qui, quoi qu'en puisse dire M. Denise, n'avait jamais eu de fédération dans le Var, s'est constitué. Quels que puissent être vos ricanements, monsieur Denise, qui ne peuvent être ici retenus comme des arguments, j'en trouve la preuve sous votre signature même dans le journal *La France de Nice et du Sud-Est* du 13 mars 1928. Vous y dites en particulier (car je ne peux pas tout lire) à propos du congrès de Nice de 1925 :

« Brusquement, à la suite d'interventions occultes, l'hostilité Simon et autres se manifeste ; sournoisement, l'affiliation de la Fédération est demandée en dehors de moi et obtenue... »

Or, je vous le demande, s'il y avait déjà eu une fédération, comment sournoisement aurait-il pu se produire une demande d'affiliation ? Qu'aurait dit le Comité exécutif à ce moment ? Il aurait dit : « Il y a déjà une fédération dans ce département, il ne peut pas y en avoir une seconde. »

M. Paul Denise. — Vous ne connaissez rien des affaires du Var.

M. Emile Arnaud. — Nous n'étions pas présents au Congrès de 1924, la Fédération du Var n'étant pas encore reconstituée. Mais au Congrès de Nice, en 1925, notre Fédération s'était reconstituée. M. Denise y avait fait inscrire une liste de délégués, si bien que, lorsque le Congrès de Nice s'ouvrit, il se trouvait au Congrès deux sortes de délégués du Var. A ce sujet, je me permettrai de vous donner lecture d'une note qui a été rédigée il y a quelques mois par une personne qui, à l'heure pré-

sente, serait dans l'impossibilité de la rédiger, ce qui lui donne une date certaine :

« Le Congrès de Nice, octobre 1925, accusa le conflit et le mit à nu. La présence au Congrès de deux sortes de délégués, ceux régulièrement mandatés par la Fédération et ceux désignés seulement par M. Denise, fut l'occasion, à la réunion préparatoire de la Fédération régionale, d'une discussion violente et passionnée.

« Pour mettre fin à une dualité si pénible et si préjudiciable aux intérêts du Parti, au regroupement de ses forces, une réunion fut tenue le vendredi 17 octobre en plein congrès, à 10 heures du matin, sous la présidence du regretté Bouffandeau, secrétaire général du Parti, qui voulut bien arbitrer le conflit.

« Y assistaient les deux sénateurs du Var, René Renoult et Louis Martin, Coullet maire de Fréjus, Cauvin maire de Cogolin, Mondet conseiller général, André Grisoni actuellement maire de Courbevoie, Boyer ancien conseiller général, Amic conseiller municipal d'Hyères, Dr Bonnifay de Salernes.

« Après de longues explications, parfois aigres-douces, il fut entendu, avec l'aveu de M. Denise même, que celui-ci cesserait de militer dans le Var et qu'il se ferait inscrire à la Fédération du département où il allait résider. »

Ainsi, on ne donna alors aucune suite aux agissements de M. Denise dans les élections de 1924, parce qu'on pensait, passez-moi l'expression, en être débarrassé à tout jamais.

L'œuvre de reconstitution de la Fédération s'est poursuivie dans le Var. Dans le courant de 1927, notre président était à Draguignant où il essayait de constituer une section, lorsque des amis de M. Denise firent une réunion préparatoire en vue de la candidature de M. Denise. Lorsqu'ils virent que cette candidature, qui avait été annoncée depuis septembre 1927, n'avait aucune chance de succès, ses amis se retirèrent du groupe en formation et constituèrent ce qu'ils appelèrent, je ne sais trop pourquoi, une fédération, car une fédération n'est pas la réu-

nion de quelques personnalités, c'est une agglomération de groupements. Quoi qu'il en soit, ils firent une fédération que j'appellerai radicale indépendante, et qui, à mon avis, était surtout indépendante du radicalisme. (*Rires.*)

Voix nombreuses. — Concluez!

M. Emile Arnaud. — Comment demander au Congrès d'avoir une opinion, si on ne lui expose pas toute l'affaire ?

M. Dominique. — Voulez-vous me permettre une observation ?

M. Emile Arnaud. — Volontiers.

M. le Président. — La parole est à M. Dominique, à qui M. Arnaud veut bien la céder.

M. Emile Arnaud. — Je me tiens cependant à la disposition du Congrès pour tous les renseignements dont il aurait besoin.

M. Dominique. — J'ai, au nom du Bureau du Comité exécutif, une très brève observation à présenter au Congrès, afin d'éviter de prolonger une discussion à la fois inutile et irritante.

Les débats sont engagés de telle sorte que vous devez avoir le sentiment qu'il s'agit d'une question qui touche à la discipline du Parti et l'intervention, d'ailleurs légitime, de M. Arnaud tendrait à vous le faire croire. Notre ami M. Doucedame, président de la commission de discipline, vous a cependant déjà fait sentir que la question de discipline n'était pas en jeu dans cette affaire, et comment pourrait-on concevoir qu'il s'agit d'une question de discipline si un rapport de cette commission n'avait pas précédé la discussion engagée devant le Congrès ?

De quoi donc s'agit-il ? Il s'agit purement et simplement d'une question de règlement, et nous allons vous demander, au nom du Bureau du Comité exécutif, en dehors des questions de personnes, d'appliquer purement et simplement le règlement.

Faut-il vous rappeler le grand effort d'organisation qu'a fait le Bureau du Comité exécutif depuis une année ? Si je me permets de vous le signaler, c'est pour vous indiquer l'intérêt essentiel, vital, qui s'attache à ce que les questions réglementaires soient traitées avec un respect rigoureux.

Quelle est, dans le cas présent, la question réglementaire ? Elle tient dans un article du règlement du Parti qui stipule que tout membre exclu de la représentation d'un département ne pourra produire sa candidature dans un autre département. C'est bien le cas précis dans lequel se trouve à cette heure M. Denise.

M. Denise, à tort ou à raison, a été exclu de la représentation du département du Var et il a trouvé asile dans la représentation d'un autre département. En dehors des griefs de M. Arnaud, dont je n'ai pas à me préoccuper au nom du Bureau du Comité exécutif, il suffit que M. Denise soit dans la situation visée par le règlement pour qu'il ne puisse pas avoir accès au Congrès. (*Applaudissements.*)

M. Denise, exclu de la représentation du Var, a trouvé asile dans la Fédération du Nord. Je ne blâme pas la Fédération du Nord. Mais cette situation est en elle-même anormale, et c'est pour y mettre un terme que je demande à M. le président, au nom du Bureau du Parti, en dehors des questions irritantes de personnes et pour éviter une discussion inutile, de soumettre à l'appréciation du Congrès l'application de l'article du règlement auquel je viens de me référer. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je soumettrai, bien entendu, au Congrès l'appréciation du règlement. Mais vous serez le premier à dire que je ne puis pas refuser la parole à M. Denise, qui demande à la prendre.

M. Dominique. — Certainement, monsieur le Président, et vous voudrez bien reconnaître que j'ai eu le souci de ne pas mettre en cause M. Denise dans des conditions que je dirai extérieures au règlement lui-même.

M. le Président. — M. Denise aura, je pense, également le souci de s'expliquer uniquement sur la question du règlement.

M. Paul Denise. — Comment pourrais-je répondre aux allégations apportées tout à l'heure par le délégué du Var ? Je suis venu ici dans l'ignorance absolue que j'allais être l'objet d'une demande quelconque d'exclusion, et vous conviendrez qu'il est tout de même curieux qu'ayant été averti le 19 octobre de l'intention de la Fédération du Var le Bureau ne m'en ait pas prévenu, de sorte que si j'étais obligé de discuter le fond de l'affaire aujourd'hui, je n'aurais rien du volumineux dossier que j'ai donné une première fois à la commission d'arbitrage qui m'a donné raison, au Comité exécutif devant lequel je me suis présenté, et enfin à la commission de discipline qui m'a donné raison aussi. On y revient aujourd'hui. Vous voyez bien que c'est une question de personnes qu'on soulève !

Mais alors, on m'oppose le règlement, qu'on vous demande d'appliquer. Quel est ce règlement ? On vous dit : M. Denise a été exclu de la Fédération du Var...

M. Dominique. — Non ! pas de la Fédération, mais de la représentation du Var. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Cela veut dire que vous pourriez appartenir à la Fédération du Var sans que celle-ci vous ait délégué. Il ne faut pas qu'il y ait de méprise sur la qualité des paroles que j'ai prononcées.

M. Paul Denise. — L'orateur qui m'a attaqué à cette tribune a dit que la Fédération du Var n'existait pas autrefois. Or, je suis le fondateur de la Fédération du Var, car ce département n'en avait jamais eue, pas plus qu'il n'y avait eu de comité à Draguignan. Fondateur en 1912, avec Camille-Jean Barberis, j'en ai été le président jusqu'à la fin de la guerre.

La Fédmération existait donc bien.

Que s'est-il passé ? Après la guerre, il y a eu des

modifications ; puis sont arrivées les élections de 1924. A ce moment, on a refait la Fédération du Var, qui était un peu tombée à cause de la guerre. De cette Fédération du Var, je n'ai jamais été exclu, pour la raison très simple que je n'en ai jamais fait partie.

Une voix. — Et vous en étiez le fondateur ?

M. Paul Denise. — Mais non ! Je vous explique que la Fédération dont j'étais le fondateur et le président existait en 1912 et 1913, mais qu'elle s'est refaite par la suite, parce qu'après la guerre elle n'existait plus. C'est alors qu'elle a eu pour président M. Simon, assisté d'autres personnes que je n'avais jamais vues avant la guerre, à une époque où il était plus difficile de se dire radical et libre-penseur et de défendre l'ami Caillaux qu'aujourd'hui. Je n'ai donc jamais fait partie de cette Fédération du Var. D'ailleurs, notre ami Lefranc a essayé de nous mettre d'accord avec la Fédération, et, pendant que nous étions en train de la refaire, on a demandé au Congrès l'affiliation de la Fédération nouvelle sans mon concours, en dehors de moi. C'est donc que je n'en faisais pas partie. Je n'en ai donc jamais été exclu. C'est un fait. C'est la vérité.

Vous avez parlé de la représentation. Quelle représentation ? J'ai été nommé député du Var. Je n'ai pas été réélu deputé du Var. Fort bien ! J'ai changé de département. Ma situation est nette. J'arrive dans le Nord, où je connais depuis longtemps des militants qui ont lutté avec moi. Depuis trois ans, je fais partie de la Fédération du Nord.

Je ne suis pas ici comme membre de droit. On m'a dit : « Du moment que vous étiez de la Fédération du Var, vous ne pouviez pas être membre de droit de la Fédération du Nord. » Soit ! mais je ne suis pas membre de droit : j'ai été délégué par la Fédération du Nord.

Alors, est-ce que, parce que je n'ai pas été réélu dans le Var, je ne puis plus faire partie d'aucune Fédération radicale ?

Ma situation est extrêmement claire. Je n'ai jamais été exclu d'aucune Fédération. Je ne suis pas entré, encore une fois, dans la nouvelle Fédération du Var. Un point, c'est tout ! Mais cela, on le sait dans le Nord, et je pense qu'il y a ici des représentants du Nord qui me connaissent et qui peuvent me porter témoignage.

Un délégué. — Dans le Nord, on n'a jamais su que vous aviez pactisé avec la droite. (*Mouvement prolongé.*)

M. Paul DENISE. — Je ne demanderais pas mieux que d'entrer dans la discussion complète des faits. Mais j'estime que nous avons mieux à faire. (*Rumeurs.*) Je vous demande donc de vous en tenir simplement à la décision qui a été rendue par la commission de discipline.

Voix nombreuses. — Aux voix !

M. Paul DENISE. — Il faut tout de même que le Congrès sache ce qui s'est passé ! (*Bruit.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur Denise, vous avez la parole. Mais vous entendez que le Congrès a à s'occuper de questions d'un intérêt général, et je vous demande pour vous-même, et dans l'intérêt supérieur du Parti, de bien vouloir abréger vos explications. Nous passerons au vote ensuite. (*Très bien !*)

M. Paul DENISE. — On a cependant lancé tout à l'heure à la tribune une affirmation concernant l'époque de 1919 sur laquelle je veux m'expliquer Laissez-moi vous dire en passant, pour ceux qui pourraient ne pas le savoir, qu'en 1919 j'ai été démobilisé le 15 octobre et que je me suis présenté aux élections en arrivant, avec une liste... (*Protestations.*)

Voix diverses. — Et en 1924 ? — Parlez-nous d'Augagneur !

M. Paul DENISE. — ...avec une liste qui avait l'in-

vestiture du Parti radical. (*Vives exclamations. — Interruptions.*)

En vérité. laissez-moi vous dire... (*Non, non !*)

Comment non ! Avez-vous la prétention de m'étrangler ?

Laissez-moi vous dire... (*Bruit.*)

Voix nombreuses. — Nous demandons le renvoi à la commission.

M. Doucedame, *président de la commission de discipline.* — A quelle commission ?

M. Dominique. — Non ! Je demande la parole.

M. le Président. — Encore une fois, monsieur Denise, je vous prie, dans un intérêt supérieur, d'abréger ces explications.

M. Paul Denise. — On demande le renvoi à la commission ? Et moi, je demande qu'on s'explique ! Il y a quatre ans que cette situation dure, que l'on me poursuit d'animosités personnelles. Je veux que cela cesse !

Le Congrès décidera ce qu'il voudra, mais je lui rapelle en passant qu'il y a quarante ans que je milite dans le Parti, que je défends les idées du Parti. Il comprendra qu'il y aurait pour moi quelque amertume à venir aujourd'hui me défendre contre une suspicion que je ne mérite pas.

Je ne comprends pas qu'on demande le renvoi à la commission et je n'en veux pas. Je veux que le Congrès décide aujourd'hui même. Mais croyez-moi : on a embrouillé les choses comme à plaisir, on veut faire décider le Congrès sur des questions qu'il ne connaît pas. (*Bruit.*)

Ne s'agit-il que d'une question de reglement ? Eh bien, je suis inscrit régulièrement depuis trois dans le Nord. Le Nord m'a délégué à ce Congrès. Je dois donc siéger régulièrement ici.

Vraiment, il y a des gens qui ont une telle ténacité dans la haine qu'ils mériteraient qu'on leur décerne la croix de fer. (*Bruit.*)

M. Emile ARNAUD. — Nous n'avons jamais démérité du Parti, nous ! nous n'avons pas trahi notre mandat.

M. Paul DENISE. — Je vous en prie, ne laissez pas remettre en cause ce qui a été jugé. (*Bruit prolongé.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je donne la parole à M. Dominique, mais je suis certain d'être l'interprète de cette Assemblée en disant qu'il doit être le dernier orateur sur cet incident qui n'a que trop duré. (*Très bien !*)

M. DOMINIQUE. — Il y a un point sur lequel à la fois la Fédération du Var, M. Denise et le Bureau du Comité exécutif sont pleinement d'accord : c'est pour réclamer du Congrès compétence absolue, c'est-à-dire décision immédiate, et pour écarter par là toute espèce d'opération qui tendrait au renvoi devant quelque commission que ce soit. Vous êtes réunis, c'est à vous qu'il appartient de statuer.

La situation est infiniment claire. M. Denise a été écarté des organisations du Parti radical et radical-socialiste pour des faits...

M. Paul DENISE. — Mais non ! Ce n'est pas vrai.

M. DOMINIQUE. — Ne jouons pas sur les mots. Je ne dis pas que vous ayez été écarté d'une Fédération qui n'était pas constituée dans les termes réglementaires. Je dis que vous avez été écarté des organisations et de la bataille radicale du Var pour des faits politiques que je n'entends pas évoquer. (*Applaudissements.*)

Cette situation est si exacte — quelque amertume que j'aie à cette heure de venir au nom du Bureau du Comité exécutif remplir une tâche difficile, et sans considération de personnes, monsieur Denise, laissez-moi vous le dire — que vous avez été exclu de la bataille politique de votre département pour des faits d'indiscipline grave, et vous l'avez si bien senti que vous êtes allé dans le département du Nord demander asile à des organisations régulièrement constituées.

Eh bien, c'est là l'opération que, ni dans son texte, ni dans son esprit, ne permet pas règlement de notre Parti, et c'est pour cela que nous demandons que l'article du règlement qui stipule que sera exclu de la représentation du département où il a trouvé asile tout membre du Parti qui aura été exclu précédemment de la représentation d'une autre organisation doit trouver, en ce qui vous concerne, son application exacte dans sa lettre et dans son esprit.

Je m'adresse alors au Congrès et je lui dis : Vous nous avez donné mission, l'an dernier, de faire plus particulièrement une besogne d'organisation, et vous avez rendu au Bureau, dont les pouvoirs expirent en partie, cette justice que s'il est une besogne qui a été entreprise avec méthode et ténacité, c'est bien celle-là. Nous vous demandons maintenant si vous allez la compromettre dans un débat irritant sur une question de discipline qui n'est pas en cause

C'est pour cela qu'au nom du Bureau, m'élevant au-dessus de toutes les considérations et de toutes les querelles de personnes, je vous demande de les négliger et d'appliquer le règlement en écartant M. Denise de la représentatioen du Nord au Congrès. (*Aux voix ! aux voix !*)

M. le Président. — Bien entendu, nous allons passer au vote.

Il n'y a pas d'opposition à la clôture ? La clôture est prononcée.

M. Paul Denise. — Je demande la parole contre la clôture.

M. le Président. — Monsieur Denise, vous avez eu toute latitude pour fournir vos observations.

Sur divers bancs. — Laissez-le s'expliquer.

M. le Président. — Vraiment, messieurs, M. Denise a eu toute latitude pour le faire

M. Paul Denise. — Je désire répondre à M. Dominique.

M. le Président. — Monsieur Denise, je ne puis plus vous donner la parole. La clôture est prononcée.

M. Paul DENISE. — En mon âme et conscience, messieurs, ce qu'on vous demande de faire à l'heure présente est une mauvaise action. Vous ne l'accomplirez pas. (*Bruit.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Toute question de discipline étant mise en dehors du débat, le Bureau du Comité exécutif vous demande d'écarter M. Denise de la représentation du département du Nord au Congrès.

C'est cette proposition du Bureau que je mets aux voix.

(Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.)

M. LE PRÉSIDENT. — L'incident est clos.

LA POLITIQUE FINANCIÈRE

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle l'examen de la politique financière.

La parole est à M. Margaine, rapporteur des questions de politique économique.

M. MARGAINE, *rapporteur*. — Messieurs, les circonstances m'amènent à vous demander de descendre des sphères éthérées de la haute politique (*Sourires*) pour revenir à des sujets pratiques de vie matérielle.

Notre Parti se trouve en ce moment aux prises avec le problème de la hausse du coût de la vie, qui est le résultat d'actes coupables de spéculateurs. Nous traversons une période qui en rappelle d'autres dans le passé, par exemple la période historique du « Pacte de famine ». En toutes circonstances, quand le peuple s'est trouvé devant une hausse du prix de la vie, il s'est tourné du côté des pouvoirs publics pour leur demander d'intervenir et mettre un terme à l'état de choses dont il souffrait.

Un Parti comme le nôtre, qui est par essence un Parti de Gouvernement, ne peut donc pas rester insensible aux réclamations d'une population qui se plaint du prix de la vie, et il faut qu'il définisse ce que j'appellerai une politique des prix.

Je n'entends pas, dans le moment présent, examiner la totalité du problème de la politique des prix. Je ne veux pas, en particulier, porter un jugement sur les mesures qui ont été prises en ces derniers temps pour poursuivre tels ou tels particuliers que l'on jugeait faire des prix excessifs. Je n'ai pas tant d'ambition. Je veux rester dans les généralités et examiner les conditions dans lesquelles le Gouvernement peut intervenir dans ce que j'appellerai la formation des prix.

Depuis environ un demi-siècle, en raison de la facilité des communications, et de l'aisance avec laquelle les industriels peuvent se réunir pour convenir de leurs affaires, nous constatons que des coalitions se forment dans les diverses branches de la production. Pour mieux faire saisir les conclusions auxquelles j'arrive, je me permettrai un très court historique de l'évolution dont je parle.

Je rappellerai qu'il y a un demi-siècle, en Amérique, les producteurs d'acier ont eu l'idée de se réunir pour effectuer ce qu'on appelle aujourd'hui la rationnalisation de la production, c'est-à-dire pour concentrer dans certains endroits particulièrement choisis les diverses étapes de la production de l'acier. A partir du moment où ils sont entrés dans cette voie, l'expérience leur a montré que, lorsque des producteurs détiennent dans leurs mains 50 à 60 % de la production d'une même matière, ils sont les maîtres des prix. Grâce à cette expérience, ils ont en Amérique d'une façon complète réglé les prix de l'acier, au point que le Gouvernement américain s'est ému de cette situation et qu'une loi, qu'on appelle le Chairman Act, a été votée aux Etats-Unis, qui permet de poursuivre judiciairement les producteurs qui se livreraient à cette pratique.

En Allemagne, les producteurs de fer et de charbon, très intéressés par cette expérience, ont imaginé d'entrer dans la même voie et de constituer des syndicats pour la production du fer et du charbon.

A ce point de mon historique, nous arrivons à la veille de la guerre, et je désire ici m'expliquer sur un

passage de mon rapport qui a été relevé et complètement déformé.

A ce moment, les producteurs de l'Allemagne ont constaté, dans l'expérience qu'ils poursuivaient eux-mêmes, qu'ils ne pouvaient pas arriver à relever dans leur pays les prix de l'acier, parce qu'à côté d'eux les producteurs d'acier de France étaient des concurrents équivalents qui venaient contrebalancer leur action. L'idée leur est venue, et je me reporte à l'époque de 1909 et 1910, de faire une conquête qui leur aurait permis de s'emparer du bassin de Briey, qui était l'obstacle à leur ambition, de le faire entrer dans l'hégémonie allemande et de pouvoir ainsi régner en maîtres incontestés sur le marché de l'acier.

Je laisse de côté certains événements historiques qui n'ont pas un rapport direct avec mon sujet, en particulier la politique particulièrement habile du Président Caillaux — je lui demande pardon de le mettre en cause à l'heure où il préside ce débat, — politique habile qui lui a permis en 1911 de parer le coup terrible qu'on voulait porter à la paix européenne. Ses successeurs n'ont peut-être pas été aussi heureux. (*Applaudissements.*)

Quoi qu'il en soit, je rappelle dans cet exposé historique que, au début de la guerre, au moment où l'Allemagne a cru qu'elle pouvait venir à bout de nous, a paru en Allemagne un manifeste des industriels proclamant qu'il fallait à tout prix annexer à l'Allemagne le bassin de Briey oublié par Bismarck au moment de la paix de 1871. Leurs ambitions, vous le savez, ne se sont pas réalisées.

Sans vouloir envenimer le débat, je veux pourtant, au point de vue historique, rappeler que la bataille entre métallurgistes n'a pas été terminée le jour du traité de paix de Versailles, et j'ai moi-même — je vous demande pardon de me citer — interpellé, au moment de l'opération de la Ruhr, pour faire remarquer au Gouvernement français de l'époque qu'il faisait une opération qui paraissait plus propice aux métallurgistes français qu'à l'intérêt national.

Après cette opération, les deux partis, métallurgistes français et métallurgistes allemands, constatant

qu'aucun des deux n'avait pu venir à bout de l'autre par la force, se ont décidés à s'entendre et nous sommes arrivés ainsi au cartel de l'acier, qui n'est pas très ancien.

Cette évolution, que je viens de constater dans l'acier et que j'ai prise pour type parce qu'elle est plus complète, nous l'avons trouvée également dans le charbon dans chacun des pays, et nous la reconnaissons dans chacune des branches de la production industrielle.

Je n'essairai pas de vous relire le trop long, et cependant trop court rapport que j'ai présenté au Congrès, trop long parce que la lecture, qui en est considérable, dépasse le cadre de ce qu'un congressiste peut normalement faire, et trop court parce qu'il ne contient pas encore tous les éléments qui vous permettraient de juger de cette évolution de coalition contre le consommateur qui est faite dans les diverses branches de la production. Je soulignerai simplement, en résumant ce rapport, que des coalitions ne réussissent complètement que lorsqu'elles s'adressent à des produits extraits du sol ou constitués avec ce combustible à bon marché qu'est la houille blanche. Au contraire, dès qu'on arrive à la production que j'appellerai la plus élevée, et je vais prendre un exemple pour préciser ma pensée, on n'aboutit qu'avec une extrême difficulté à une coalition complète.

Pour prendre un exemple caractéristique, permettez-moi de citer la fabrication de la soie artificielle.

Les financiers s'y sont intéressés. Je m'excuse, à ce sujet, de jeter dans le débat un nom que je ne prononce pas pour porter sur lui un jugement péjoratif ; je ne le prononce qu'au point de vue historique. Tout le monde a entendu parler de la mort dramatique du banquier Lœwenstein. Le banquier Lœwenstein avait essayé de constituer pour la soie artificielle un syndicat identique à ceux qu'on avait pu constituer pour le fer et pour le charbon. Malheureusement, il s'est heurté à l'apparition de nouveaux procédés synthétiques qui ont constamment permis à ses adversaires de lancer dans les jambes de ce syndicat un moyen

de production à des prix plus réduits que lui-même pouvait pratiquer, et M. Dreyfus en particulier, dont je ne dis pas de mal, a pu être un adversaire assez sérieux pour acculer M. Lœwenstein à des difficultés redoutables. Je ne prétends pas dire que ces difficultés ont un rapport quelconque avec la mort accidentelle de M. Lœwenstein. Je n'en sais rien. Je n'en veux conclure que, lorsqu'on instaure une coalition industrielle dans le domaine de la production que j'appellerai élevée, on se heurte à des difficultés nées de brevets nouveaux qui, à chaque instant, viennent entraver l'œuvre entreprise.

Je me hâte de dire, pour être complet, qu'il y a certains domaines où cette œuvre a cependant fini par être intégralement réalisée, et, pour ceux qui s'intéressent à l'agriculture, je soulignerai l'industrie des engrais, qui est une industrie du stade élevé de la production. Si elle a pu se concentrer dans des conditions identiques au fer et au charbon, c'est qu'en Allemagne l'industrie chimique est arrivée à un degré de concentration tel que le monopole des engrais s'impose non pas seulement en Allemagne, mais dans les pays étrangers.

La France a dû, pour des raisons commerciales, s'engager dans le sillage de l'Allemagne ; et, si l'Angleterre ne l'a pas fait, je tiens à le rappeler, c'est parce que le Gouvernement anglais a prévenu ses industriels qu'en raison du caractère de la guerre de demain, où la chimie jouerait un si grand rôle, il était dangereux pour l'industrie chimique anglaise de se placer dans l'orbite de l'industrie chimique allemande et que par suite il leur demandait de ne pas entrer dans la combinaison projetée. Vous trouvez ici l'explication de la politique que l'Angleterre a appelée « la politique des industries nées », c'est-à-dire la politique des industries essentielles au sujet desquelles elle demande à ses industriels de ne pas entrer dans des combinaisons étrangères.

Ce très rapide exposé me permet de vous dire que les combinaisons ne sont possibles à leur plus haut degré que pour les matières extraites du sol, et qu'elles sont difficiles pour les produits comportant

plusieurs stades. Ayant donc à vous proposer une législation, je fais la différence et je vous dis : les produits extraits du sol sont des richesses naturelles qui appartiennent à la collectivité, et par conséquent sur lesquelles l'Etat a le droit de légiférer ; au contraire, sur les produits d'un stade plus élevé, il ne possède que des pouvoirs de police.

Aussi les conclusions de votre commission consistent-elles à vous demander d'abord de proclamer la domanialisation publique des richesses contenues dans le sol, de manière que l'Etat ait par là le droit de légiférer sur leur emploi, en second lieu d'intervenir par voie de législation générale sur les coalitions qui peuvent se réaliser pour les produits d'un degré supérieur.

Tel est l'esprit exact des conclusions de la commission. Si vous le désirez, je vous donnerai lecture de ces conclusions, à moins que vous vouliez laisser ce soin à notre Président. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Nous vous remercions de votre très intéressant rapport. Vos conclusions seront liées aux conclusions financières et seront lues par moi en même temps qu'elles.

Mais je crois dès maintenant devoir faire remarquer qu'une erreur s'est glissée dans le rapport de M. Margaine. On a inséré dans son rapport un passage qui n'était qu'une citation. Cette erreur a été rectifiée dans un nouvel exemplaire de son rapport qui est dès maintenant à la disposition des congressistes. Je le dis pour que vous ne vous laissiez pas prendre aux calomnies qui ont pu être débitées à ce sujet.

M. Leroy (Rouen). — Je remercie M. le président Caillaux de la remarque qu'il vient de faire. Mais pour que nous ayons, nous militants, entière satisfaction, je demande au Bureau du Comité exécutif d'envoyer la rectification à toutes les fédérations départementales, car il est inadmissible qu'on envoie à des militants qui travaillent tant pour la République et pour le Parti un rapport d'un député français

radical où se trouve un passage condamnant une association que je ne nommerai pas, mais qui compte parmi nous au moins deux tiers de ses membres. Je ne renoncerai à intervenir dans ce débat que si j'ai l'assurance formelle que le Bureau du Comité exécutif nous donne satisfaction.

M. le Président. — C'est déjà fait, et, si ce n'est pas fait complètement, ce sera fait.

M. Pfeiffer, *secrétaire général*. — Absolument ! Vous aurez entière satisfaction.

Une voix. — Ce n'est pas tout. Il y a une autre phrase du rapport de M. Margaine qui prête à critique.

M. Leroy (Rouen). — Mon observation la vise également.

M. le Président. — Elle fait partie de la même citation.

Il est donc entendu qu'un nouvel exemplaire du rapport de M. Margaine sera envoyé à toutes les fédérations.

Un délégué. — Nous demandons qu'à l'avenir on ne laisse pas passer des erreurs semblables.

M. le Président. — La parole est maintenant à M. Nogaro, rapporteur des questions financières.

M. Nogaro. — Les questions financières sont passées aujourd'hui au second plan de l'actualité, et je puis dire, mettant tout amour-propre d'auteur hors de cause, que je suis le premier, ou tout au moins le second, à m'en féliciter.

Si les questions financières sont passées au second plan de l'actualité, c'est que les principales difficultés, celles qui, il y a quelques années, étaient encore si angoissantes, sont maintenant résolues. Mais il me sera permis d'ajouter que, si elles le sont, c'est parce que, conformément à une parole prononcée hier par M. Herriot, le Gouvernement de concentra-

tion s'est inspiré malgré tout, pour une large mesure, du programme qui était spécifiquement celui du Parti radical et radical-socialiste. (*Applaudissements.*)

Je sais qu'on voudrait aujourd'hui nous contester nos droits d'auteur. Nos adversaires veulent bien nous faire la grâce d'oublier que, sur ce terrain, ils nous avaient violemment attaqués. Nous considérons cette grâce comme un hommage, et il nous suffit.

Si nous avons pu surmonter les difficultés financières, c'est parce qu'abandonnant la doctrine utopique de la revalorisation indéfinie par la déflation, qui n'était pas autre chose que le maintien de ce pays sous le régime indéfini du papier-monnaie, le Gouvernement s'est rallié à la thèse que le Président Caillaux, Georges Bonnet, Emile Borel et moi-même n'avions cessé de soutenir.

On vient nous dire aujourd'hui que, si l'on a réalisé notre programme, on l'a fait mieux que nous ne l'aurions fait nous-mêmes. Peut-être ! Mais il me sera bien permis de dire ici qu'il y a eu malgré tout du courage à soutenir ce programme à une époque où il était impopulaire et que, s'il est vrai que parfois l'empirisme est heureux quand il a le vent en poupe, il y a eu quelque mérite à formuler explicitement, systématiquement, un programme que d'autres, interprétant peu à peu les événements à mesure qu'ils se déroulaient, ont pu réaliser. (*Applaudissements.*)

Oui ! On nous a dit : « Nous avons réalisé l'œuvre dont vous aviez tracé le programme, mieux que vous n'auriez pu le faire. » Nous pourrions répondre que si le Parti radical, constatant que le Gouvernement s'était rallié à l'essentiel de son programme, lui a apporté, dans une circonstance historique mémorable, la plus belle homogénéité qu'il lui ait jamais donnée, la quasi-unanimité de 125 voix sur 126 membres, il n'en est pas moins vrai que le vote qui lui a été demandé aurait gagné sur quelques points à être précédé par de plus larges débats et qu'il aurait mieux valu peut-être nous trouver sur le régime d'une législation régulière que sous un régime de décrets.

On nous a demandé, en effet, de ratifier une propo-

sition de loi et une convention passée avec la Banque de France qui furent déposées devant la commission des finances à six heures du soir et dont je peux bien dire, sans rien exagérer, qu'elles furent votées dans la nuit. Si, dans l'ensemble, la législation nouvelle est bonne, parce qu'elle consacre certains principes essentiels, nous aurions gagné, je le crois, à laisser s'exercer l'esprit critique et à introduire dans notre législation monétaire certaines innovations, au lieu de nous traîner à la remorque des traditions et des précédents étrangers. (*Applaudissements.*)

Nous avons une situation monétaire admirable, sans doute, admirable parce que l'encaisse de la Banque, qui est aujourd'hui de 30 milliards de francs-or nouveaux, c'est-à-dire de 6 milliards de francs-or anciens, est doublée par un portefeuille de devises égal. Mais on nous a fait adopter dans cette législation nouvelle la règle traditionnelle qui veut que l'encaisse reste égale à plus d'un tiers de la circulation totale, ce qui aboutit à cette situation singulière que notre encaisse, qui était au moment du vote de la loi égale à 40 p. 100 des engagements à vue, n'est déjà plus égale qu'à 38 p. 100 de ces engagements, de sorte que, pour avoir voulu appliquer la règle traditionnelle, la loi aurait pour effet d'interdire la convertibilité du billet si l'encaisse venait à s'abaisser quelque peu, ou si la circulation augmentait, et si nous n'avions pas heureusement un portefeuille de devises qui nous met dans une situation exceptionnelle par rapport à l'étranger. Au lieu de procéder d'une façon empirique, et de nous dire : « Voilà qui est à prendre ou à laisser, vous devez accepter ou rejeter ce texte en bloc », si l'on avait permis au Parlement, où il y a des spécialistes et des techniciens de bonne foi, d'exercer librement son contrôle, nous aurions pu présenter un texte plus moderne et plus conforme aux nécessités de la situation, à un moment où la donnée initiale n'était pas une encaisse à partir de laquelle on émet des billets, mais, l'or ayant disparu de la circulation, cette donnée étant représentée par un stock de billets à peu près incompressible.

Ce n'est pas tout. On nous a demandé de voter éga-

lement des conventions qui tendaient à rembourser la Banque de France, et qui nous coûtent 800 millions par an. Or, ces conventions n'ont pas l'efficacité qu'on en attendait. La circulation fiduciaire n'a pas été réduite d'un million par les remboursements. Au contraire, elle s'est encore accrue de plusieurs millions. On aurait pu nous dispenser d'imposer cette charge aux contribuables si l'on avait bien voulu laisser s'exercer l'esprit critique des techniciens de bonne foi du Parlement.

Si donc certains prétendent avoir réalisé notre programme mieux que les meilleurs d'entre nous auraient pu le faire, nous pouvons leur répondre qu'ils se sont basés sur l'empirisme, et qu'il est plus facile, pour faire prévaloir un programme, d'attendre que l'opinion publique tout entière l'ait compris. Nous ajoutons au surplus que, si l'on avait laissé s'exercer librement notre esprit critique, nous aurions pu, sur quelques points, faire une réforme plus solide, plus viable et moins onéreuse pour le contribuable français. (*Applaudissements.*)

Ceci dit, je dois reconnaître, avec l'impartialité qui est la règle de notre Parti où nous voulons avant tout rendre hommage aux résultats obtenus, que la politique de trésorerie du Gouvernement a été heureuse et qu'elle a permis de réduire la dette publique sans consolidation volontaire de la dette flottante que M. le président Caillaux et moi-même nous avons toujours soutenue. Depuis lors, nous avons pu voir se réaliser une consolidation progressive en même temps qu'une conversion, ce qui est, je crois, un fait nouveau dans notre histoire, car il a été possible de consolider grâce au reflux des capitaux, c'est-à-dire de substituer au titre à très court terme un type de titre à plus long terme, sans augmenter le taux de l'intérêt, et même en le diminuant.

Nous sommes heureux de porter ce résultat à l'actif de ceux qui l'ont réalisé. Mais c'est précisément la réponse triomphante à la thèse que nous avons toujours soutenue, à savoir qu'avant toute autre chose il fallait rendre au franc sa stabilité, sa solidité, convaincus que nous étions que, le jour où ce serait fait,

le reflux des capitaux nous permettrait de résoudre tous les autres problèmes financiers avec une aisance que ne soupçonnaient pas ceux qui se croyaient plus audacieux que nous et qui faisaient appel à des remèdes héroïques qui n'étaient que des cautères sur une jambe de bois. (*Applaudissements.*)

Nous sommes maintenant arrivés à une période où il faudra nous borner à maintenir l'équilibre budgétaire. Nous rentrons dans des temps calmes, semblables à ceux d'avant-guerre, où les partis démocratiques, soucieux d'équité, auront surtout à se préoccuper de mieux aménager les ressources fiscales.

Laissez-moi vous dire cependant que l'équilibre budgétaire n'est pas définitivement atteint, parce que l'on n'a pas voulu réaliser la stabilisation monétaire aussitôt que nous la préconisions et qu'elle était possible. Parce que, pendant longtemps, on n'a pas voulu se mettre en face de cette réalité, contre laquelle nous ne pouvions rien, d'un changement dans le pouvoir d'achat du franc, nos budgets ont été établis paresseusement sur des équilibres fictifs. Il nous faudra plusieurs années encore pour arriver à l'équilibre budgétaire véritable, basé sur le véritable pouvoir d'achat du franc.

Toutefois, nous approchons de cet équilibre budgétaire définitif, et il nous appartient, à nous partis de gauche, comme avant la période de guerre que nous venons de traverser, de procurer au budget les ressources nécessaires par une fiscalité qui soit aussi équitable, ou tout au moins aussi peu inéquitable que possible. Nous reprendrons donc alors notre doctrine, non pas certes comme des dogmatiques qui récitent indéfiniment les formules apprises autrefois, mais comme des hommes qui cherchent à vivifier le sens de ces formules, à leur donner des applications nouvelles, et surtout qui ont le courage de se mettre en face des réalités.

On nous reproche parfois comme une faiblesse ou une timidité ce respect de la réalité que nous avons dans le Parti radical. C'est au contraire notre fierté, c'est par là que nous sommes véritablement démocrates. Comment ? Nous pourrions dans certains cas

nous inspirer de formules simples permettant ici et là des dégrèvements basés sur des analogies factices, et nous penserions être les plus démocrates alors que nous serions les plus routiniers des réformateurs ? Non ! La période que nous venons de traverser nous a fait vivre, à nous les spécialistes des finances, et à vous tous qui avez les yeux penchés sur ces problèmes, des expériences dont nous devons tirer des enseignements.

Nous savons qu'il n'est pas toujours au pouvoir du législateur de faire qu'un impôt soit direct. Nous savons que, trop souvent, l'impôt que nous voudrions faire payer par le redevable se répercute sur le consommateur, qu'il n'est pas possible de faire qu'il en soit autrement. Nous en tiendrons compte dans le détail des réformes que nous vous proposerons.

Et surtout, nous ne nous plierons pas à une certaine démagogie, qui n'est pas l'apanage de l'extrême gauche. Nous n'irons pas vous dire que nous donnerons satisfaction à tous les contribuables. Ceux qui font de telles promesses sont des hommes qui n'hésitent pas à ébranler l'édifice financier créé par M. Caillaux, et qui, en proposant l'abandon ou la mutilation de tout contrôle et en instituant des primes à la fraude, voudraient rendre inapplicables les lois démocratiques que nous avons votées et nous ramener à des systèmes périmés. (*Applaudissements.*)

Sur ce point, je laisserai la parole à une voix plus éloquente que la mienne et je m'en tiens là. Je me borne à vous dire que notre doctrine fiscale, plus que jamais, sera empreinte d'un souci profond de justice et que, s'il peut sembler que nos formules se modifient en se précisant, nous restons fidèles aux principes que nos anciens ont eux-mêmes posés.

Notre Président vous lira dans un instant un programme que vous jugerez peut-être trop modeste, mais qui, accompagné de ses commentaires éloquents, aura pour vous sa signification entière. N'oubliez pas que la grande vertu de nos congrès annuels est de vivifier toujours notre doctrine. N'ayez pas d'impatience lorsque nous vous disons qu'il importe de la

préciser progressivement à la lumière des faits eux-mêmes.

Si notre programme vous paraît trop prudent, c'est parce que, soyez-en sûrs, nous voulons prendre un nouveau point de départ dans les expériences acquises et vous conduire, toujours plus droit et plus haut, vers notre idéal. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Mes chers concitoyens, je vais vous donner lecture, en les accompagnant de quelques commentaires qui seront brefs, des conclusions auxquelles ont abouti nos collègues Nogaro et Margaine, et qui ont été adoptées par la commission.

Voici les résolutions qui vous sont présentées :

« *Le Parti radical et radical-socialiste, fidèle aux grands principes de la Révolution Française édictés dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui entend l'égalité des citoyens devant l'impôt en raison de leurs facultés ;*

« *Affirme sa volonté de justice fiscale, et par cela même entend que soit appliquée dans son intégralité la loi de l'impôt sur le revenu, base de notre fiscalité démocratique...* »

Je ne puis m'empêcher d'ouvrir ici une parenthèse pour faire remarquer aux militants que, quelque paradoxal que cela puisse paraître, je vois poindre et se développer de divers côtés des tendances, que vous verrez sans doute s'accentuer, pour réclamer le retour aux anciens impôts. Leurs partisans invoquent ce prétexte : « La nouvelle fiscalité est difficile à établir. Si l'on revenait au vieux régime ? » Vous savez ce que cela signifie. Cela signifie le retour à des impôts qui étaient improportionnels au premier chef, parce qu'ils taxaient beaucoup plus les pauvres que les riches.

Le Parti radical et radical-socialiste se doit à lui-même de maintenir intégralement sa doctrine, doctrine de la Révolution Française : l'impôt direct, et l'impôt en général, pesant sur les citoyens à raison de leurs facultés. (*Applaudissements.*)

Je poursuis :

« ... *Confirme sa résolution concernant les dégrèvements d'impôts à la base, et une progressivité non moins équitable de l'impôt sur le revenu et des taxes successorales...* »

Je n'ai pas besoin d'insister sur ce point. Hier, il a été longuement exposé devant vous par nos amis infiniment compétents en la matière, M. Malvy et M. Lamoureux. Il est incorporé dans le programme minimum du Parti.

« ... *Exige :*

« 1° *Que soit poursuivie la fraude dont l'incidence frappe au premier chef si injustement les citoyens dont l'honnêteté fiscale n'a jamais failli ;*

« 2° *Que soient modifiées toutes dispositions législatives susceptibles d'amoindrir le contrôle de l'impôt général sur le revenu et des impôts cédulaires...* »

Autant, en effet, les membres de la commission, moi-même, et vous tous j'imagine, nous sommes disposés à entrer dans la voie des abattements à la base, de façon que l'impôt soit moindre pour les petits et plus accentué pour les plus fortunés, autant c'est à la condition préalable que, parmi les petits, ne soient pas rangés de gros contribuables qui seraient arrivés à dissimuler leurs revenus. (*Applaudissements.*)

Nous insistons donc de la façon la plus formelle, et cela nous paraît être la première tâche du Gouvernement — d'un Gouvernement d'union des gauches — (*Sourires*), pour qu'il exclue toute démagogie qui consiste à proscrire les méthodes d'investigation nécessaires à assurer équitablement l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que toute somme fraudée par un contribuable est une somme rejetée sur un autre citoyen, que quiconque fait une déclaration inexacte vole non pas seulement l'Etat, mais ses concitoyens. (*Applaudissements.*)

La commission, dont j'approuve entièrement les conclusions, vous demande donc avec insistance de vous rallier à ces divers vœux. Elle ajoute, pour terminer, ses résolutions dans l'ordre financier :

« ... *Emet le vœu que des compensations soient accordées aux petits rentiers.* »

Je donnerai tout à l'heure lecture des résolutions présentées dans l'ordre économique.

Les conclusions dans l'ordre financier ont été admirablement présentées par M. Nogaro. Notre collègue a commencé par un exposé rétrospectif que je me garderai de reprendre, parce qu'il a été fort bien fait, et que d'ailleurs, comme l'a dit Talleyrand, « la nature n'a pas donné à l'homme des yeux derrière la tête ».

Je me permettrai une simple remarque. M. Nogaro a dit que l'effort du Gouvernement avait été couronné de succès parce qu'il avait réalisé un programme indiqué par d'autres. Puis-je ajouter que son succès a été peut-être facilité parce que la tête d'un grand institut de crédit a été changée ? (*Très bien !*)

Quelqu'un demande-t-il la parole sur les conclusions de la commission dans l'ordre financier ?

M. Catalan. — Je demande la parole.

M. Catalan. — Je ne suis pas monté à cette tribune pour apporter des critiques au rapport remarquable de mon collègue et ami M. Nogaro, dont la compétence en matière financière et fiscale est reconnue de nous tous. Je viens seulement attirer l'attention du Congrès sur un point auquel j'attache une importance primordiale et sur lequel il me paraît nécesaire que le Parti radical-socialiste précise sa doctrine.

M. le Président. — La parole est à M. Catalan, du Gers.

La question que je vais soulever devant vous n'est pas un détail de notre législation fiscale. Je désirerais obtenir que notre Parti complétât sa doctrine fiscale en plaçant au premier rang de ses préoccupations d'ordre général le problème que voici.

Lorsqu'après la Révolution furent instituées les contributions directes qui formaient désormais la base de notre régime fiscal, deux éléments du problème des impôts attirèrent l'attention des Pouvoirs publics :

d'abord celui de la législation proprement dite, ensuite celui de l'application des impôts votés, car il ne suffit pas de voter des lois, il faut encore en assurer une application sérieuse.

C'est ainsi que furent constituées ces grandes administrations que l'on a appelées les « régies fiscales ». Elles furent organisées en raison de la nature des impôts qu'elles avaient à appliquer.

Aujourd'hui, nous sommes munis d'un nouveau régime fiscal. Les anciennes contributions directes ont été remplacées par les impôts cédulaires et par l'impôt général sur le revenu. L'un des principaux caractères de ces nouveaux impôts consiste dans le fait qu'ils sont basés, non plus sur la constatation de signes extérieurs de la richesse faite par les agents du fisc, mais sur la déclaration du revenu faite par les contribuables eux-mêmes, déclaration soumise au contrôle de l'administration.

Un nouvel élément du problème fiscal s'est donc imposé, c'est celui de la répression des fraudes. Il existe, il est vrai, pour certains impôts d'enregistrement, taxes de mutation, taxes sur les successions ; mais il s'impose sur une plus grande échelle en matière d'impôt sur le revenu.

Ainsi, alors que le système des anciens impôts d'avant-guerre posait deux problèmes d'ordre fiscal, celui de la confection des lois et celui de l'application des impôts, la fiscalité nouvelle en a posé un troisième qui est celui de la répression des fraudes. Sur ces trois éléments du problème fiscal, deux ont accaparé l'attention du législateur et des Pouvoirs publics, la confection des lois et la répression des fraudes, mais il faut reconnaître qu'on a délaissé l'élément intermédiaire qui est celui de l'application sérieuse et équitable des lois votées par le Parlement, et nous assistons depuis dix ans à ce spectacle lamentable que les administrations qui avaient été créées depuis plus d'un siècle pour appliquer une législation bien déterminée ont été conservées sans aucune modification appréciable pour appliquer une nouvelle législation toute différente qui comporte des travaux d'un

autre ordre, des recherches spéciales et une technicité particulière. (*Applaudissements.*)

Cet état de choses a abouti à des résultats contraires à l'intention du législateur. Le Parlement a beau voter des lois d'équité ; cette équité disparaît dans l'application par suite d'une mauvaise organisation des services de l'assiette. (*Applaudissements.*)

Je ne crois pas commettre une erreur en vous disant que le plus grand nombre d'iniquités dont souffrent les contribuables est dû beaucoup plus à des défauts d'organisation du service qu'à des défectuosités de la loi. Les contrôleurs des contributions directes sont actuellement surchargés de travaux d'ordre matériel, ils sont encore encombrés par une paperasserie inutile, ils ne peuvent pas examiner sérieusement tous les dossiers qu'ils ont entre les mains. Dans telle circonscription de Paris, un contrôleur doit établir des milliers d'impositions sur les impôts cédulaires et sur l'impôt général sur le revenu. Il faut ajouter à ce travail l'instruction des réclamations, ainsi que l'application des anciennes contributions directes, qui sont maintenues pour les départements et pour les communes, et qui constituaient autrefois à elles seules le travail normal et ordinaire d'un contrôleur des contributions directes.

Aussi, au hasard de ce travail fiévreux, accompli sans méthode dans les bureaux d'impôt sur le revenu des grandes villes et des campagnes, les dossiers s'accumulent. Certaines affaires ne sont pas examinées, d'autres le sont à fond. C'est le hasard qui préside aux travaux des agents des contributions directes. Un dossier comportant des impositions roulant sur des centaines de mille francs, qui demanderait une étude de plusieurs heures, ne fait l'objet que d'un examen de quelques minutes. Il faut aboutir : telle est l'obligation du contrôleur. Il a devant lui une date fatidique, celle où il faut remettre une matrice de l'impôt sur le revenu qui comprend des milliers d'articles et il est surpris par cette date. Il est acculé, dans les derniers jours, à établir des impositions sans même examiner les dossiers. Obligé de justifier de l'examen d'un certain nombre de dossiers et de vérifications, il

n'étudie, par la force même des choses et quelle que soit sa conscience, que les plus faciles, c'est-à-dire ceux qui concernent les plus petits contribuables. (*Applaudissements.*)

Il y a à cela d'ailleurs une autre raison : c'est que, pour les petits contribuables, intervient d'une façon absolue la question des signes extérieurs qui ne peut pas être utilisée pour les gros contribuables, ni même pour les moyens.

Permettez-moi d'exprimer ma pensée sous une forme plus réaliste. Lorsqu'un commerçant déclare un bénéfice de 35.000 francs et qu'en réalité il en a fait 60.000, je défie le contrôleur, à moins qu'il ne fasse une vérification de comptabilité qu'il n'a pas le temps d'effectuer, de pouvoir, en se servant des signes extérieurs, faire ressortir que ce contribuable a fait 60.000 francs de bénéfices et non pas 35.000. S'agit-il au contraire d'un petit commerçant qui a déclaré un bénéfice net de 4.000 fr., fraudant ainsi le fisc parce qu'il sait que les gros le font, alors qu'il a réalisé un bénéfice de 12.000 fr. ? le contrôleur lui tient le raisonnement suivant : « Vous avez une famille composée de trois personnes ; vous ne pourriez pas vivre si vous ne gagniez pas 12.000 fr. Je vous impose donc sur 12.000 fr. », et le contribuable est obligé d'accepter la taxation du contrôleur. (*Applaudissements.*)

Voilà pourquoi les contrôleurs, en raison même de la facilité qui leur est ainsi offerte, sont amenés, malgré leur conscience, à s'acharner sur l'examen des cotes des petits contribuables en laissant de côté l'examen des grosses cotes.

Je pourrais citer une ville de 200.000 habitants, dans laquelle les agents des contributions directes n'ont fait, depuis plusieurs années, qu'une dizaine de vérifications concernant de grosses maisons de commerce dont les bénéfices portent sur plusieurs centaines de mille francs. On arrive ainsi à ce résultat que seuls sont imposés sévèrement dans le cadre des lois actuelles les petits contribuables.

D'ailleurs, la haute administration souhaite-t-elle l'application intégrale de l'impôt sur le revenu ? Tout à l'heure, M. le Président Caillaux vous disait que

l'on faisait une campagne sourde en faveur du retour aux anciens impôts. Eh bien, je vous dis, moi, qu'à l'heure présente, nous avons à la Direction générale des régies financières des chefs qui souhaitent le retour aux anciens impôts. (*Exclamations.*)

Une voix. — C'est un scandale.

M. Catalan. — Quoi qu'il en soit, il est urgent de réorganiser l'assiette et le contrôle. Il ne faut plus que la volonté de justice fiscale du Parti, qui est l'expression de la volonté populaire, soit mise en échec par la mauvaise volonté de la haute administration.

Je n'entrerai pas dans l'étude de ces questions, qui doivent être résolues par le Groupe des députés radicaux-socialistes avec la collaboration — et ici je rejoins les conclusions indiquées hier par M. Cot — des syndicats des contributions et de l'enregistrement.

La proposition que je soumets au Congrès est d'insérer dans le programme minimum du Parti radical-socialiste, entre les considérations sur la législation fiscale et celles qui concernent la répression de la fraude, la formule suivante : « organisation rationnelle de l'assiette et du contrôle de l'impot ».

Le Parti radical est un parti de réalisations. Ne nous contentons pas de proclamer la justice fiscale, cherchons à l'assurer. Différencions-nous des autres partis. Ne soyons pas de ceux qui se contentent de jeter de la poudre aux yeux du corps électoral. Décidez aujourd'hui dans ce Congrès que le Parti radical osera réaliser effectivement la justice fiscale. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Mes chers concitoyens, le remarquable exposé de M. Catalan, qui connaît merveilleusement, il me permettra de le lui dire, la question, à telles enseignes que moi, qui suis un vieux praticien, un vieux routier, je n'aurais presque rien — je dis « presque », pour ne pas l'engager à ne plus travailler — (*Sourires*), à reprendre dans tout ce qu'il a dit, aboutit à une conclusion parfaitement juste.

Il n'est malheureusement que trop exact que le ser-

vice n'est pas organisé pour assurer comme il convient l'application de notre nouveau système d'impôts.

Je ne crois pas d'ailleurs à une conjuration très sombre de l'administration. Je crois plutôt que c'est l'histoire de la sentinelle devant le banc peint en vert. (*Rires.*) L'administration était habituée à un vieux fonctionnement de ses services qui cadrait avec les impôts anciens. Des impots nouveaux sont intervenus. On a laissé le vieux fonctionnement subsister.

Quoi qu'il en soit, les observations de M. Catalan sont tellement justifiées que je suis certain de traduire le sentiment de tous les membres de la commission en disant qu'ils sont unanimes à proposer au Congrès d'ajouter aux conclusions dont j'ai tout à l'heure donné lecture la formule même de M. Catalan, qui y pourrait être insérée ainsi qu'il suit :

« Le Parti radical et radical-socialiste, etc...

« Exige :

« 1°...

« 2°...

« 3° Qu'il soit méthodiquement procédé à une organisation rationnelle de l'assiette des impôts et du contrôle des déclarations. »

Si personne ne demande plus la parole, je mets aux voix ces conclusions ainsi complétées.

(Ces conclusions, ainsi complétées, sont adoptées.)

M. le Président. — Voici maintenant, dans l'ordre économique, les conclusions de l'exposé que vous avez entendu de M. Margaine :

« Invite les élus du Parti :

« 1° A poursuivre la reconnaissance de la domanialité publique des richesses naturelles contenues dans le sol ainsi que de l'énergie produite par l'eau sous l'effet de la pesanteur... »

C'est la simple affirmation du droit éminent de l'Etat, reconnu dans toute la doctrine du Parti, sur les richesses qui n'appartiennent à personne.

« ... 2° A assujettir à l'autorité de l'Etat, en assurant la consultation des consommateurs, des ouvriers et des employés, chacune des branches de la production transformant les matières extraites du sol ou utilisant l'énergie hydraulique... »

Qu'est-ce à dire ? C'est le droit de contrôle de l'Etat sur toutes les entreprises qui investissent un monopole par la possession des matières premières ou par l'utilisation de l'énergie hydraulique. C'est l'affirmation du principe que ces entreprises ne doivent pas exercer ce monopole sans que l'Etat, par ses fonctionnaires, et par une représentation des consommateurs, exerce son droit de contrôle et assure qu'il n'y aura pas d'abus.

Une voix. — Non seulement l'Etat, mais les Services publics.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est inclus dans le terme « Etat », n'est-il pas vrai ?

Cependant, si vous le désirez, nous dirons :

« A assujettir à l'autorité de l'Etat, par l'intermédiaire des Services publics, etc... »

Je poursuis :

« ... 3° A étudier, en s'inspirant des exemples déjà réalisés dans d'autres pays, une législation assurant la protection tant des producteurs que des consommateurs contre des procédés de coalition ou de concurrence excessifs. »

C'est, en un mot, la volonté d'organiser un contrôle sur les trusts et les cartels dont le pullulement ira en s'accroissant. C'est une nécessité d'ordre économique à laquelle je ne contredis pas. Mais, du moment où la loi de la concurrence a tendance à disparaître, il est plus essentiel que jamais que l'Etat, qui peut seul protéger ceux que la disparition de la concurrence menace d'opprimer, intervienne.

Dans un pays voisin, on a constitué ce qu'on appelle le tribunal des cartels. Tout consommateur qui se juge exploité par les prix excessifs que lui impose une coalition de producteurs, a le droit de réclamation

devant ce tribunal des cartels, et tout industriel qui s'estime lésé par une coalition a le droit de protester devant ce même tribunal. Le texte qui vous est soumis tend à adopter la formule en question au pied de la lettre. Nous invitons les élus du Parti à étudier les solutions qui sont de nature à garantir à la fois les petits producteurs et les consommateurs contre les abus des trusts et des cartels. (*Applaudissements.*)

Telles sont les conclusions, infiniment raisonnables et modérées, comme vous le voyez, que vous présente votre commission.

Un délégué. — Ne pourrait-on pas ajouter entre les mots « producteurs » et « consommateurs » les mots « industriels et commerçants », ceux-ci se trouvant eux-mêmes lésés par la force des trusts et des cartels ?

M. le Président. — Vous entendez bien qu'ils sont compris dans les producteurs.

Le même. — Sans doute, mais je le dis dans l'intérêt du Parti, pour ne pas sembler négliger les intérêts des petits industriels et du petit commerce.

M. le Président. — Cela va de soi. Toutefois, si vous voulez qu'on précise, nous dirons « une législation assurant la protection tant des producteurs, industriels et commerçants, que des consommateurs, etc. »

Il s'agit en un mot, comme vous l'avez admirablement compris, de protéger non seulement les consommateurs, mais les producteurs de tous ordres contre les abus de la rationalisation et de tous les systèmes qui tendent à écraser les petits concurrents et à faire passer la masse des consommateurs sous leurs fourches caudines. (*Applaudissements.*)

M. Lazare. — Dans ces conclusions, ne pourrait-on demander au Groupe parlementaire, au lieu d'étudier la possibilité d'une législation, de déposer le plus rapidement possible des propositions de loi ? Je préférerais cette formule.

M. le Président. — Vous demanderiez donc que ces conclusions se terminent ainsi :

« 3° A étudier, etc., et à déposer le plus rapidement possible toutes propositions de loi utiles en conséquence. »

M. MARGAINE, *rapporteur*. — Permettez-moi, en toute bonne foi, de vous présenter une observation sur ce sujet des cartels.

Cette question des cartels a été inaugurée par la révolution allemande, qui a établi un régime légal des cartels avec droit d'appel. Mais l'établissement de ce régime a donné lieu en Allemagne, je n'hésite pas à le dire, à beaucoup de difficultés. Il ne serait pas de bonne foi de notre part, de déposer à la légère une proposition de loi réglant des questions aussi considérables.

M. LAZARE. — Je n'ai pas demandé cela.

M. LE PRÉSIDENT. — Pour tout concilier, car l'objection s'est présentée à mon esprit que des propositions de loi en cette matière ne sont pas faciles à établir quand on n'est pas le Gouvernement, nous pourrions simplement, à la fin des conclusions dans l'ordre économique, inviter les élus du Parti, qui peuvent d'ailleurs avoir recours à l'interpellation, « à prendre, pour arriver à ces fins, toutes les initiatives utiles ».

Il me semble qu'ainsi vous auriez tous satisfaction. (*Applaudissements.*)

Je mets donc aux voix le texte des résolutions présentées par la commission dans l'ordre économique, complété par les adjonctions suggérées au cours de la discussion.

(Ce texte, ainsi complété, est adopté.)

M. LE PRÉSIDENT. — A l'examen de la politique financière était jointe une communication de M. Georges Potut sur la réduction des dépenses budgétaires par l'allègement des charges de la dette publique.

Notre très estimé collègue M. Potut, qui avait fait une très intéressante étude en la matière, considérant la complexité de la question et le côté délicat qu'elle peut présenter, tenant compte des diverses observa-

tions qui lui ont été faites, reprendra cette étude l'année prochaine et vous demande de lui faire crédit jusqu'au prochain congrès.

Nous lui faisons crédit, étant bien entendu qu'il nous présentera l'année prochaine un travail au moins aussi intéressant que celui qu'il avait fait dans de si bonnes conditions cette année.

M. MONTEUX. — Ce matin, j'ai eu l'honneur de présenter à la commission une proposition sur une question concernant les petits porteurs de rentes.

M. LE PRÉSIDENT. — Je l'ai fait voter, mon cher collègue.

M. MONTEUX. — Je remercie donc la commission d'avoir bien voulu incorporer ma proposition dans son texte, et je n'insiste pas.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons terminé l'examen de la politique financière.

L'ENSEIGNEMENT

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle l'examen des questions relatives à l'enseignement.

La parole est à Mme Schwab, qui a un rapport à présenter au Congrès sur ce sujet.

Mme SCHWAB, *rapporteur*. — M. Besnard, président de la commission de l'enseignement du Parti, a été pris entre deux devoirs, son devoir de militant, et son devoir d'animateur de la mission laïque. Il a choisi le plus difficile, et il est parti pour la Perse. En son absence, je voudrais simplement et très brièvement vous mettre au courant des travaux de la commission de l'enseignement durant l'année écoulée, des travaux aussi de la commission de l'enseignement du Congrès, et vous donner leurs conclusions qui, j'ai à peine besoin de vous le dire, sont animées de l'esprit essentiel et propre du Parti, puis-

que les préoccupations de la commission ont été d'une part l'école unique, d'autre part la question si grave de la fréquentation scolaire.

Au point de vue de l'école unique, je ne reviendrai pas sur l'historique et l'exposé du projet qui vous ont été donnés d'une façon complète dans le rapport si documenté de M. Ducos au Congrès de Paris, à la Salle Wagram. Je tiens simplement à vous dire qu'une bonne fortune a servi cette année doublement la cause de l'école unique : d'une part, nous avions M. Edouard Herriot au ministère de l'instruction publique ; d'autre part, le rapporteur du budget de l'instruction publique à la commission des finances de la Chambre était M. Ducos. Aussi, dans une soixantaine d'établissements, partout où on a pu faire fusionner les collèges et lycées avec l'école primaire supérieure ou une école professionnelle, la gratuité de l'enseignement secondaire est dès maintenant chose acquise jusqu'à la classe de troisième.

Cette mesure a été réalisée en grande partie grâce au crédit de un million que M. Ducos avait obtenu de la commission des finances l'année dernière. Pour cette année, M. Ducos a demandé à la même commission un crédit de 2 millions, afin de faire porter la gratuité non plus seulement sur les petites classes jusqu'à la troisième, mais sur les grandes classes à partir de la troisième. Ce crédit est actuellement en suspens. Nous souhaitons tous, dans l'intérêt de l'école unique et de la démocratie, qu'il ne soit pas refusé à une œuvre aussi belle. (*Applaudissements.*)

Ce commencement de réalisation, n'est-il pas vrai, est la meilleure des réponses à nos adversaires de droite et de gauche. Il y a là de quoi encourager le radicalisme dans la voie qui est la sienne propre, c'est-à-dire celle des réformes hardies et progressives, sans démagogie d'aucune sorte. (*Applaudissements.*)

Le problème de l'enseignement post-scolaire, qui nous a préoccupés aussi, se rattache directement à la réalisation complète de l'école unique, puisque cet enseignement est prévu jusqu'à dix-huit ans

pour les jeunes gens que leurs aptitudes et leurs goûts écartent des études du deuxième et troisième degrés. Mais, en attendant la réalisation totale de l'école unique, nous souhaiterions vivement qu'on travaille dès maintenant à édifier cet enseignement si nécessaire à l'avenir économique de notre pays. On se plaint que nous manquons d'ouvriers. La qualité pourrait utilement suppléer à la quantité. (*Applaudissements.*)

Mais la question qui a préoccupé surtout, cette année, la commission de l'enseignement est la question si grave de la non-fréquentation scolaire.

C'est toujours avec tristesse que nous constatons le nombre des illettrés que renferme la France démocratique. Je crois que le chiffre en est de 70.000. Il est absolument inadmissible.

Vous connaissez les causes essentielles de cet état de choses. Elles sont avant tout économiques. C'est la misère des parents, c'est aussi l'appât du gain pour certains, qui les poussent à garder leurs enfants ou à les faire travailler au lieu de les envoyer à l'école. Nous sommes d'avis qu'il faudrait, avant tout, lutter contre l'action néfaste des employeurs de l'enfant, de ceux qui, par l'attrait de salaires trop élevés offerts aux enfants, poussent les parents à retirer ceux-ci de l'école. Nous étions disposés à demander au Congrès de bien vouloir insérer dans la déclaration même du Parti l'interdiction absolue d'employer au travail des enfants d'âge scolaire. Nous serions très heureux que cette mesure fût votée. (*Applaudissements.*)

Il y a d'autres mesures à prendre pour que la loi sur l'enseignement scolaire soit strictement appliquée, car il n'est pas toujours nécessaire de faire de nouvelles lois, il faudrait d'abord appliquer la législation existante. (*Applaudissements.*)

On pourrait évidemment la renforcer, comme je le disais à l'instant, par des sanctions contre les employeurs d'enfants. On peut encore, et je crois que ce serait d'un très grand intérêt dans les campagnes, interdire l'accès de toute fonction publique, si humble soit-elle, à un homme qui ne serait pas pourvu

du certificat d'études primaires. Nous pensons qu'on pourrait exiger ce modeste diplôme même pour devenir cantonnier. Ce serait, à notre avis, une mesure très utile pour diminuer le nombre des illettrés.

Nous voudrions aussi que l'école laïque soit assurée de bénéficier toujours des mêmes privilèges que l'enseignement congréganiste. La Fédération de la Seine-Inférieure nous communiquait récemment ses inquiétudes à ce sujet. Une fête, organisée dans un patronage laïque au profit du budget de l'école communale, est grevée par le droit des pauvres, tandis qu'une fête organisée dans une église ou dans un patronage religieux n'a rien à verser à l'Etat. (*Applaudissements.*)

Il est encore bien d'autres mesures auxquelles s'est intéressé la commission de l'enseignement.

Il y a la question de l'âge scolaire. Il existe à ce sujet une convention de Washington, dont la ratification n'est pas encore votée par le Parlement, et qui interdit de faire travailler les enfants au-dessous de 14 ans. Il faudrait que la législation de notre pays fût adaptée à cette convention et qu'une loi fixât que l'âge scolaire s'étend de 6 à 14 ans. Nous voudrions que le Congrès, dans l'intérêt même de l'avenir spirituel du pays, favorisât une pareille loi.

Il y a encore la question de l'inspection médicale dans les écoles. Cette inspection médicale se fait convenablement à Paris, mais elle ne se fait pas toujours dans toutes les communes. En tant que femme, j'ajouterai que pour ma part je souhaiterais mieux encore qu'une inspection médicale hebdomadaire ou bi-hebdomadaire, la présence dans toutes les communes d'une assistante scolaire qui serait le véritable intermédiaire entre le médecin, l'instituteur ou l'institutrice, et les familles des enfants. (*Applaudissements.*)

J'ai simplement voulu vous mettre au courant des travaux de la commission. Convaincus que l'école laïque est le véritable instrument d'éducation et d'émancipation d'une démocratie, nous voudrions

vous demander de saluer ici tous ceux qui travaillent pour elle, parce qu'ils travaillent en même temps pour une République plus fraternelle et plus humaine. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous adressons toutes nos félicitations à Mme Schwab pour son remarquable rapport.

La parole est à M. Ducos.

M. DUCOS. — Je croirais manquer à mon devoir de rapporteur du budget de l'instruction publique devant le Congrès, au nom des parlementaires radisi, après avoir remercié et félicité à mon tour Mme Schwab de son remarquable rapport, je ne venais devan le Congrès, au nom des parlementaires radicaux-socialistes, m'associer aux paroles prononcées au Banquet par M. le Président Daladier, et par M. Hérard, député de Maine-et-Loire, pour rendre hommage aux instituteurs et aux institutrices des départements de la région de l'Ouest qui sont en butte à tant de difficultés et auxquels, comme à tous les défenseurs de l'école laïque dans cette région, doit aller avant tout la sollicitude des républicains du Parlement.

Je dois vous faire connaître qu'il y a deux groupements parlementaires qui se préoccupent de la défense de la laïcité : ce sont le Groupe de défense laïque du Sénat, qui est présidé par M. Brenier, et le Groupe de défense laïque de la Chambre. Nous nous y sommes intéressés à la propagande à exercer dans la région de l'Ouest, et de même que M. Brenier a assisté aux grandes assises républicaines et laïques de Brest, de même je me suis rendu avec M. Victor Barthe, avec M. Glée, avec M. de Moro-Giafferri, aux grandes réunions laïques qui ont eu lieu dernièrement au Mans et à Nantes. Ce qu'il faut souligner avant tout, c'est que nous y sommes apparus non pas comme les représentants du sectarisme, mais, au contraire, comme les apôtres de la tolérance, de cette tolérance qui est le corrolaire de la liberté d'opinion et du respect de la personnalité humaine. (*Applaudissements.*)

De même qu'on tend à confondre volontairement le sectarisme avec l'esprit laïque, on essaie aujourd'hui d'établir une confusion entre l'école unique et le monopole d'enseignement. Or, tous ceux qui, tant à la Chambre qu'au Sénat, se sont occupés de l'école unique, se sont uniquement placés sur le terrain de l'enseignement public qui nous appartient. C'est dans ce domaine que nous entendons supprimer le plus injuste des privilèges, à savoir le privilège de l'argent en matière d'instruction, et rénover ainsi l'œuvre qui, commencée par nos grands Conventionnels, s'est traduite sous la III[e] République dans de remarquables projets parmi lesquels je ne citerai qu'une proposition de loi de M. Ferdinand Buisson, ainsi qu'une proposition de loi instituant la gratuité de l'enseignement à tous ses degrés et la sélection des intelligences déposée à la Chambre par notre excellent collègue M. Rameil.

C'est, par conséquent, sur ce terrain que nous voulons nous placer. Mais nous estimons qu'il nous est impossible de nous contenter des résultats obtenus jusqu'ici, résultats qui viennent d'être indiqués d'une façon si précise par Mme Schwab. Nous entendons poursuivre jusqu'à son terme la réalisation de la réforme de l'école unique.

On n'a pas supprimé, comme on aurait dû le faire immédiatement, les classes élémentaires des lycées et collèges. On s'est borné à unifier les méthodes de l'enseignement primaire et de ces classes élémentaires. Or, nous demandons la suppression complète des classes élémentaires des lycées et collèges, de manière que la sélection des intelligences puisse se faire. Et si l'on nous objecte que les enfants des bourgeois ne peuvent pas trouver un asile propre dans les écoles communales, nous répondrons que le jour où l'on voudra bien voter les quelques dizaines de millions nécessaires pour subventionner de nouvelles constructions scolaires nous aurons des écoles communales assez propres et commodes pour recevoir aussi bien les fils de la bourgeoisie que les enfants du peuple.

Sans vouloir revenir longuement sur ce qui a été

dit concernant la gratuité de l'enseignement, j'indique que ce n'est pas seulement dans 58 collèges ou lycées auxquels est annexée une école primaire supérieure ou une école professionnelle que nous voulons établir cette gratuité. Nous entendons l'étendre à tous les établissements d'enseignement secondaire de l'Etat, ce qui coûterait environ 58 ou 60 millions. On parlait hier d'économies à réaliser sur certains budgets. Qu'est-ce que 60 millions à économiser, par exemple, sur le budget de la guerre, alors qu'ils seraient si utiles pour l'œuvre que nous préconisons d'éducation intellectuelle ? (*Applaudissements.*)

La commission des finances de la Chambre s'est encore préoccupée du problème de la décentralisation. Vous savez ce qu'on a fait à Paris pour la Cité universitaire. C'est une institution un peu spéciale, car, tout en étant une œuvre nationale, elle présente un caractère international. Nous avons proposé, et la commission des finances l'a voté, un crédit de 2 millions destiné à créer en province des cités universitaires. (*Applaudissements.*)

Nous désirons aussi, à côté de l'enseignement purement intellectuel, organiser dans nos établissements primaires et secondaires l'enseignement physique qui jusqu'ici a été trop négligé. Vous savez qu'autrefois tous les crédits concernant l'éducation physique étaient inscrits au budget du ministère de la guerre. Sur mon initiative, une bonne partie de ces crédits a été transférée au budget de l'instruction publique, et, au mois de juin dernier, sous l'impulsion vigoureuse de M. Herriot, 3 millions supplémentaires ont été votés pour l'éducation physique. Ce n'est que le jour où tous les crédits de cet ordre seront passés au budget de l'instruction publique que nous ne verrons plus, comme aujourd'hui encore, subventionner surtout des œuvres d'éducation physique congréganistes. (*Applaudissements.*)

D'autre part, les divers ordres d'enseignement restent encore divisés. L'enseignement agricole, en particulier, ne saurait être vraiment diffusé dans nos campagnes que par les instituteurs. Les program-

mes des écoles primaires rurales devraient être imprégnés d'enseignement agricole. Nous voulons donc que l'enseignement agricole soit organisé dans les écoles normales d'instituteurs. Cela ne pourra se faire que le jour où sera créé un grand ministère d'éducation nationale. (*Applaudissements.*)

Mais ce ne serait pas assez que de réorganiser et d'unifier les divers ordres de l'instruction publique. Nous voulons donner à l'enseignement laïque un esprit nouveau. Nous désirons ardemment que, dans toute l'Université, on instaure l'enseignement de la paix, et, pour que cet enseignement ne soit pas seulement donné en France, pour qu'il soit généralisé, nous avons subventionné très largement l'Institut international d'éducation intellectuelle. Nous espérons réaliser ainsi en France et dans l'Europe le désarmement moral qui doit être à la base du désarmement matériel, pour le plus grand bien de la concorde entre nations. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Dassonville.

M. DASSONVILLE. — L'année dernière j'avais déjà signalé au Congrès ce que j'appellerai le privilège fiscal des œuvres confessionnelles. Nous nous étions élevés, après nos amis de la Meuse, contre ce privilège que nous avions dénoncé.

Nous avons le regret d'avoir à le dénoncer encore devant ce Congrès. Nous nous demandons si nos Congrès se traîneront toujours dans les mêmes vœux et si nous n'irons pas jusqu'à l'action. Cette action, c'est aux groupes parlementaires de la faire.

Nous indiquons ce que nous pensons utile. Nous estimons que, pour la défense laïque, nos œuvres laïques doivent être sur le pied d'égalité fiscale avec les œuvres congréganistes. Nous demandons instamment aux deux groupes parlementaires de déposer, dès la rentrée des Chambres, un texte précis pour assurer cette assimilation.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Morin.

M. MORIN. — Je suis entièrement de votre avis, et

je trouve qu'il est ignoble — je ne mâche pas les mots — que nous ayons à payer des droits d'auteur lorsque nous organisons des concerts laïques ou des fêtes de la République à l'occasion du 14 juillet, alors que les œuvres congréganistes peuvent faire toutes leurs réunions sans avoir rien à payer. Si vous trouvez cela juste, pour ma part, je ne le trouve pas.

En attendant qu'un texte législatif nous protège, les maires de nos communes pourraient peut-être prendre des arrêtés qui serviraient notre propagande, bien que, je le sais, les arrêtés des maires puissent être annulés par les préfets.

En tous cas, si les parlementaires voulaient bien donner le coup de pouce, peut-être que les cléricaux paieraient, comme nous sommes obligés de payer. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Varenne.

M. VARENNE. — On a parlé de la gratuité de l'enseignement. Permettez à un ancien instituteur de vous dire quelques mots à ce sujet.

Bien des enfants, qui pourraient arriver, ne peuvent poursuivre leurs études, non seulement parce que l'enseignement coûte cher, mais parce que les parents ne peuvent faire face pendant aussi longtemps aux frais d'entretien des enfants.

La gratuité de l'enseignement ne sera pas réalisée dès demain. En attendant, je voudrais que la commission indique dans son ordre du jour que l'école unique, comme l'enseignement jusqu'à 14 ans, doivent aller de pair avec des allocations d'entretien accordées aux familles pour lesquelles l'instruction des enfants est une charge très lourde. (*Applaudissements.*)

Un délégué. — Je suis entièrement d'accord avec les idées exposées par Mme Schwab en matière de fréquentation scolaire. Elle nous a dit que 70.000 personnes en France étaient encore illettrées. Je crois cependant que si les maires chargeaient leurs gardes-champêtres de faire un tour dans toutes les

familles dont les enfants ne fréquentent pas l'école, tous les enfants des campagnes recevraient l'instruction nécessaire.

Une voix. — Vous allez demander aux maires de compromettre leur réélection ?

M. le Président. — Vous n'obtiendrez jamais cela, mon cher collègue.

Le même. — Mme Schwab a parlé du certificat d'études, et a voulu en faire une sanction. Si vous n'obligez pas les parents à envoyer leurs enfants à l'école, cette sanction sera inopérante.

Un autre délégué. — On a institué sur le commerce et l'industrie, en faveur de l'enseignement professionnel, ce qu'on a appelé la taxe d'apprentissage. Nous demandons que 20 % du produit de cette taxe soient effectivement consacrés à l'organisation de cours professionnels. Nous regrettons, d'autre part, qu'il ne soit pas permis à un département qui n'a pas de cours ou d'école professionnels, de disposer des fonds qu'il touche dans ce but en faveur d'un département voisin pourvu de cours ou d'école professionnels.

Une voix. — En tout état de cause, ces fonds devraient pouvoir être reversés dans une caisse autonome.

Un autre délégué. — Certaines améliorations proposées par Mme Schwab ne sont pas d'ordre purement législatif et sont plutôt de l'ordre d'un décret.

En vue d'en hâter la réalisation, je demande au Congrès d'émettre le vœu que toutes les réformes susceptibles d'être réalisées par décret du ministre de l'instruction publique soient soumises à l'une des plus prochaines sessions du Conseil supérieur de l'instruction publique. Autrement, nous resterons dans le domaine du rêve et nous ne passerons pas dans celui de la réalité.

M. le Président. — La discussion est close.

Je suis saisi par Mme Schwab, au talent et au charme de qui chacun a rendu hommage, des conclusions suivantes :

Puis-je me permettre de soumettre une suggestion au Congrès ? Pour ne pas entrer dans l'examen des questions complexes qui viennent d'être soulevées, le Congrès pourrait, me semble-t-il, décider qu'il fait siens les vœux formulés par les divers orateurs qui ont pris la parole sur le rapport de Mme Schwab et qu'il les recommande à l'étude du Bureau du Comité exécutif.

M. Varenne. — La prolongation de la scolarité jusqu'à l'âge de 14 ans sera, en fait, inopérante. Nous avons déjà des difficultés à garder les enfants à l'école jusqu'à 13 ans, parce que la maman a besoin de la fillette pour les petits, par exemple. Songez à quelles difficultés on se heurtera quand il s'agira de prolonger l'âge scolaire jusqu'à 14 ans ! Je ne suis pas opposé à cette réforme, mais je ne la crois pas réalisable sans le versement d'allocations aux familles.

M. le Président. — Est-ce que, monsieur Varenne, la procédure que je viens d'indiquer ne vous satisferait pas, à savoir qu'en même temps que nous adopterions les résolutions proposées par Mme Schwab, toutes les observations présentées au cours de ce débat, y compris la vôtre qui est si pertinente en ce qu'elle marque qu'on ne peut faire une telle réforme d'un seul coup et qu'il faut procéder par étapes, seraient retenues pour étude par le Bureau du Comité exécutif ?

M. Varenne. — Il devrait être alors bien entendu que la prolongation de scolarité jusqu'à 14 ans ne sera obligatoire que lorsque des allocations seront seront versées aux parents dans le besoin.

Mme Brunchvicg. — Je vous prie de ne pas insister. Ce sera donner un appui à M. Berthod, qui est rapporteur de la question de la prolongation de la fréquentation scolaire, que de voter les résolutions proposées par Mme Schwab.

M. le Président. — Je mets aux voix ces résolutions, étant entendu qu'il appartiendra aux élus du Parti d'incorporer dans la réalité les observations échangées ici, dans la mesure où elle pourront l'être.

(Ces résolutions sont adoptées.)

LA POLITIQUE COLONIALE

M. le Président. — Nous passons à l'examen de la politique coloniale.

La parole est à M. Joutel, rapporteur.

M. Joutel, *rapporteur*. — Au seuil de ce débat, il n'est pas inutile de souligner que notre Parti est le seul qui ait une doctrine cohérente en matière coloniale et j'ai le mandat de dire que, si quelques réformes heureuses ont été réalisées dans ce domaine en ces dernières années, c'est à nos chefs que nous les devons.

Ai-je besoin de rappeler que si notre domaine colonial comprend ce joyau qui s'appelle le Maroc, c'est à notre président de séance, M. Caillaux, que nous en sommes redevables ? Rappellerai-je encore que le président du Parti, M. Daladier, qui est aujourd'hui un grand homme d'Etat, qui sera demain Président du Conseil, a débuté comme ministre des colonies ? Et pour ceux qui l'ignorent, je dirai que M. Daladier a dû travailler au milieu de difficultés que d'autres ont considérées comme insurmontables, qu'il lui a fallu lutter contre l'inertie des breaux et l'hostilité de certains colons. Les réformes heureuses qu'il a pu cependant réaliser dans ces conditions n'en sont que plus méritoires.

Le rapport que je dois vous présenter sur la politique coloniale sera très bref. Bien que nous n'ayons pu instituer depuis fort longtemps un débat colonial devant le Comité exécutif, nous avons travaillé en Commission avec un petit nombre de nos amis que ces questions intéressaient. C'est le travail substantiel de nos réunions que je dois traduire aujourd'hui

devant le Congrès dans les conclusions que je vais lui soumettre.

Nous vous rappelons que l'an dernier, à la salle Wagram, vous avez demandé, comme dans les précédents Congrès, l'élargissement de la représentation parlementaire des colonies, et vous avez adhéré au principe de la représentation parlementaire des indigènes.

Dans l'intervalle, M. Sarraut, ministre de l'intérieur, a fait désigner une Commission qui s'occupe de la question. Mais nous craignons qu'il s'agisse là d'un enterrement. Aussi, après en avoir délibéré, la Commission a-t-elle estimé qu'il convenait, en attendant que soit décidé l'élargissement de la représentation parlementaire coloniale et de la représentation indigène, de recourir à un certain nombre de mesures transitoires qui seraient de nature à donner enfin aux indigènes la place qui doit leur revenir tout au moins dans les assemblées locales.

Ces assemblées sont des organismes délibérants. L'indigène, qui est le principal pourvoyeur de l'impôt, doit être admis à surveiller la gestion de ces impôts.

Enfin, vous n'ignorez pas que nos colonies sont placées sous le régime des décrets ou des arrêtés locaux. Nous voudrions que chaque colonie séparément, car la question se pose de façon différente pour chacune d'elles, ait le pouvoir de prendre des délibérations propres, sans être soumises à l'arbitraire des gouverneurs généraux et même du ministre.

L'heure est venue de prendre pour nos colonies les résolutions qui s'imposent. Il ne faut pas méconnaître que nos colonies ont été l'objet, en ces dernières années, d'une évolution considérable. Ne nous laissons pas déborder par les événements si nous voulons être demain à la hauteur de notre tâche.

Il nous appartient de guider les aspirations des indigènes, et non de les réprimer jusqu'au jour où elles explosent contre nous.

C'est dans cet esprit que nous avons rédigé des conclusions que je vous prie d'adopter. Point n'est

besoin de les renvoyer au Comité exécutif. Si elles provoquent des observations de votre part, nous sommes à votre disposition pour y répondre dès maintenant. Je signale d'ailleurs que des vœux ont été déposés en matière coloniale à l'ouverture de ce Congrès ; nous en avons tenu compte dans nos conclusions, dont je vous donne lecture :

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Duporchel.

M. DUPORCHEL. — Le vœu que j'avais déposé recevant satisfaction par les conclusions de la commission, je renonce à la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Weymann.

M. WEYMANN. — J'ai écouté avec attention le rapport de la commission des colonies, et j'ai été assez surpris des conclusions qu'elle nous présente.

En Algérie, dont je suis ici délégué, nous sommes aux prises avec une population de 5 millions d'indigènes, qui n'est contrebalancée que par 70.000 Européens. Si l'on accepte les conclusions du rapporteur, nous serons noyés dans toutes les assemblées par les indigènes. Il ne nous restera plus qu'à partir d'Algérie.

Voix diverses. — En Syrie, partout, il en est de même. — Les indigènes sont chez eux !

M. WEYMANN. — Je parle de l'Algérie, parce que c'est un pays que je connais particulièrement. Déjà, dans tous les conseils municipaux, les conseillers qui représentent les éléments indigènes ont les mêmes pouvoirs que les conseillers municipaux français. Dans certaines communes, les assemblées ont une majorité composée de conseillers municipaux indigènes, qui font échouer les réformes que nous proposons.

On nous suggère de donner aux indigènes les mêmes pouvoirs qu'aux Européens. Au point de vue de la justice, ce serait parfait.

Une voix. — C'est de la sentimentalité, ce n'est pas de la justice.

M. Weymann. — Admettons que ce soit une question de sentiment. Mais souvenez-vous que les indigènes musulmans, après cent ans d'occupation, n'ont aucune instruction...

Une voix. — A qui la faute ?

M. Weymann. — ...aucune éducation politique. Je l'ai constaté maintes fois. Il arrive que, le jour d'un vote, des indigènes sont amenés au bureau de vote par le garde-champêtre, et ces gens-là, qui sont illettrés, votent avec un bulletin imprimé en français. Je cite ce fait, parce qu'il résume en lui seul toute une situation.

Je m'oppose donc au projet de M. le rapporteur, parce que je ne voudrais pas que l'œuvre des colons français en Algérie soit détruite par les éléments indigènes qui nous mettraient demain hors de toutes les assemblées. (*Mouvements divers.*)

Au point de vue parlementaire, il faut agir avec prudence. On a institué, pour régler la représentation coloniale au Parlement, une commission interministérielle. Je ne connais pas toutes les personnalités qui en font partie, mais je remarque qu'elle comprend très peu de gens ayant habité les colonies. Le Parti radical ferait œuvre utile en demandant que des Algériens et des coloniaux fassent partie de cette commission. Ils pourraient y donner des avis judicieux.

Je demande donc que cette partie des conclusions du rapport soit écartée, et que la question soit mise à l'étude pour un Congrès prochain.

M. le Président. — La parole est à M. Grisoni.

M. Grisoni. — Je m'excuse d'intervenir dans ce débat. Mais, ayant l'expérience de trente années vécues en Algérie, et possédant le diplôme de droit musulman et des coutumes indigènes, je pense avoir quelque compétence et quelques qualités pour prier

notre rapporteur d'accepter qu'un débat plus serré sur la question qui nous occupe ait lieu au Comité exécutif.

Est-ce au moment où nous voyons se produire en Alsace des menées autonomistes que nous combattons, que vous allez créer en Algérie ou dans nos colonies de nouveaux foyers d'autonomisme qui seront exploités par les communistes, plus particulièrement dans cette Afrique du Nord où j'étais encore il y a deux mois à peine ?

C'est là, laissez-moi vous le dire, une question de haute portée politique qu'il serait imprudent de trancher dans une discussion improvisée de Congrès.

Je m'excuse de dire à nos collègues de la commission qu'ils n'ont peut-être pas envisagé tous les aspects du problème. Permettre la création de parlementaires indigènes musulmans, particulièrement dans nos trois départements algériens qui ont déjà leurs représentants au Parlement, ce serait favoriser une scission définitive entre les éléments indigènes musulmans et les éléments français, alors que toute notre politique algérienne doit se préoccuper d'abord de l'assimilation progressive des indigènes, et ensuite de permettre à ceux qui sont encore des sujets français de devenir — et je souhaite qu'il en soit ainsi à l'occasion du centenaire — des citoyens français. (*Applaudissements.*)

Je suis de ceux qui suivent de près ces problèmes si délicats. Je me permets d'indiquer au rapporteur des questions coloniales que le Dr Ben Tami, qui est le chef de ce qu'on appelle en Algérie les Jeunes Turcs, est un de mes camarades de collège de Mostaganem. C'est dire que je connais à fond les revendications des indigènes musulmans, dont quelques-unes sont très légitimes, dont d'autres peuvent prêter à discussion, et je lui demande de me faire confiance.

Je conclus que ces problèmes méritent un débat plus ample que celui qui peut s'instituer ici. Il est indispensable que le Comité exécutif accepte de réserver une de ses soirées pour permettre à tous ceux

de nos collègues qui connaissent les colonies de venir lui apporter le concours de leurs lumières.

L'ordre du jour qui nous est présenté par la commission est trop général et trop vague. Il aboutirait à créer en Algérie une mentalité dressée contre la France. Je demande au Parti radical, qui n'a pas encore enlevé de son programme le principe de la colonisation, de ne pas se ranger aux conclusions qui lui sont soumises, et je prie le Bureau de bien vouloir, ainsi que le rapporteur, accepter la modeste suggestion que je viens de faire. Pour notre part, nous serons fidèles au rendez-vous que voudrait bien nous fixer le Comité exécutif pour discuter amplement d'une question très grave qui mérite une étude approfondie. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Fieschi.

M. Fieschi. — Si le rapporteur consent au renvoi au Comité exécutif, je renoncerai à la parole. Dans le cas contraire, je vous demanderai, monsieur le président, de me la redonner, car ayant passé dix-sept ans de ma vie aux colonies comme administrateur colonial, je ne puis pas accepter l'ordre du jour qui nous est soumis.

M. le Président. — La parole est à M. Varenne.

M. Varenne. — La question coloniale pose devant nos consciences une situation troublante, parce qu'elle sera exploitée dans d'autres partis.

Je remarque cependant, et c'est la constatation d'un fait historique, que si l'on avait toujours uniquement tenu compte de l'opinion des Français habitant les colonies, les indigènes de certaines de nos colonies ne seraient pas à l'heure présente citoyens français.

Il est évident qu'on n'élève pas d'un seul coup des indigènes à une civilisation comme la nôtre.

La thèse de M. Grisonie est qu'en Algérie, par exemple, certains indigènes pourraient parfaitement être citoyens français.

M. Grisoni. — Certainement !

M. Varenne. — Oui, s'ils abandonnaient leur statut musulman. Or, ils ne l'abandonnent pas. Les indigènes disent, et j'en ai rencontré qui m'ont tenu ce langage : « Nous ne tenons pas à être citoyens français, parce que vous violeriez notre conscience en matière religieuse. »

C'est là aussi un problème troublant, et ce qu'il faut marquer dans ce Congrès, c'est qu'en dignes fils de la Révolution nous travaillons là-bas à éteindre les querelles religieuses en développant notre esprit de liberté. Nous ne pouvons pas fixer le terme de cette évolution, mais c'est le but que nous devons indiquer. Tels devraient être le sens et la conclusion de ce débat.

M. Joutel, *rapporteur*. — Nos collègues algériens et coloniaux m'ont apporté un argument auquel je n'aurais pas songé, puisqu'ils demandent eux-mêmes de provoquer le débat qu'on nous a toujours refusé.

Ils me permettront cependant de leur dire qu'ils retardent au moins d'un an. L'année dernière, en effet, à la salle Wagram, on a voté à l'unanimité un ordre du jour réclamant la représentation des indigènes.

M. Fieschi. — Il ne s'agissait pas de l'Algérie.

M. Joutel, *rapporteur*. — Puisque vous n'êtes venus ni les uns ni les autres aux séances de la commission, je vous demande de ne pas enterrer tout notre travail. Je consens à renoncer au paragraphe de mes conclusions que vous visez, et je me tiens à votre disposition pour toutes les discussions que vous voudrez instituer hors d'ici. Mais laissez intact, je vous en prie, le reste de notre travail. (*Mouvements divers.*)

M. le Président. — Je vous supplie, mes chers concitoyens, — c'est l'homme de Gouvernement et l'ancien ministre qui vous parle, sensible à toutes les répercussions que peuvent avoir des votes du

Congrès, — je vous supplie de ne pas émettre en pareille matière des votes qui ne soient pas murement réfléchis.

Songez que vous êtes en présence de pays où il se fait un travail très redoutable en ce moment même, où le parti communiste déploie une activité dont je ne veux pas rechercher les mobiles véritables, mais qui donne naissance de tous côtés à des ferments de dissolution.

Je supplie mon Parti de ne pas commettre l'imprudence, qui pourrait lui coûter cher et qui lui serait durement reprochée, d'adhérer à des motions insuffisamment étudiées.

Il est vrai que l'an dernier nous sommes peut-être allés trop loin dans l'abandon de la discussion, ce qui prouve que nos méthodes de travail ont quelque peu besoin d'être revisées. Mais M. Grisoni fait une proposition excellente, à laquelle M. Joutel semble se rendre.

Je me permets d'ailleurs de dire à M. Joutel que c'est tout son vœu, que je viens de relire avec attention, qui doit être renvoyé au Comité exécutif, car certaines phrases de ce vœu, reproduites par des journaux indigènes d'Algérie, pourraient être la cause d'une effervescence dont on ferait retomber la responsabilité sur nos épaules. (*Applaudissements.*)

Je lui demande donc de consentir à ce renvoi. C'est un retard, sans doute ! Mais quand on est en présence de questions aussi redoutables, les retards, quels qu'ils soient, ne sont pas considérer.

Il serait bien entendu que le Comité exécutif tiendra une séance spéciale pour étudier les conclusions de M. Joutel, et je demande instamment à nos collègues, qui ont une grande expérience de ces questions, d'y assister.

Songez que nous avons nos responsabilités, beaucoup plus étendues que les vôtres, monsieur le rapporteur, que tout le Congrès porte une responsabilité redoutable en la matière. Je vous laisse à penser, s'il éclatait demain quelque part des troubles ou s'il se manifestait une effervescence basée sur un ordre du jour voté ici, quelle serait la situation du

Parti radical au point de vue colonial. (*Vifs applaudissements.*)

Vous avez, monsieur Joutel, une seconde motion sur la Syrie, dont je vais donner lecture et qui me paraît pouvoir être votée. Consentez-donc, mon cher collègue, — c'est un hommage qu'on rend à votre travail que de provoquer une délibération spéciale à ce sujet, — consentez à une étude détaillée et attentive de la question qui vous donnera ensuite la certitude d'exprimer le sentiment unanime du Parti. Il y a beaucoup de choses à retenir dans votre ordre du jour, d'autres ne sont peut-être pas tout à fait au point, ou demandent à être écartées. C'est un gros travail, que nous ne pouvons pas faire ici, ni à cette heure. Renvoyons votre ordre du jour, comme base de travail, au Comité exécutif qui en fera une étude spéciale. (*Applaudissements.*)

M. Joutel, *rapporteur.* — J'y consens, pourvu qu'il soit bien entendu que nous aurons un débat colonial au cours de l'année qui vient.

M. le Président. — C'est entendu.

Un délégué. — Je demande aussi un mandat particulier. Nous avons donné cette constitution à la Syrie et au Liban. La première chose qu'ont faite les Syriens et les Libanais est de flanquer les représentants de la France à la porte.

M. le Président. — Le Congrès entend-il ajouter le mandat sur la Syrie et le Liban à la motion de M. Joutel? (*Oui, oui !*)

La motion est donc ainsi adoptée.

LA POLITIQUE COMMERCIALE ET LES QUESTIONS DOUANIERES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'examen de la politique commerciale, dont le rapport a

été confié à M. Salomon Hirsch, et des questions douanières qui ont été rapportées par M. Henri Lévy auquel je donne la parole.

M. Henri Lévy, *rapporteur*. — La sagesse des conseils de M. le Président Caillaux m'oblige, dès le début de mon exposé, à dire que, moi aussi, répondant au souci qu'il vient d'exprimer, je me propose d'abréger considérablement un rapport qui pourrait embrasser des problèmes vastes et complexes, touchant à de multiples intérêts et soulevant des questions qui risqueraient, si notre accord n'était pas asbolu et total, de gêner dans une certaine mesure l'action soit de nos parlementaires, soit de nos commissions, soit de nos militants.

J'exprime tout d'abord mes regrets d'être obligé de me présenter à la place de notre distingué président de la commission du commerce, notre ami M. Salomon Hirsch. L'état de santé inquiétant de sa mère l'a seul empêché d'être ici aujourd'hui.

J'apporte, au nom de la commission du commerce et de l'industrie, notre modeste contribution à une œuvre qui ne peut qu'accroître la force du Parti radical et radical-socialiste. Vous désirez certainement abréger une journée bien remplie, où votre attention n'a pas eu une seconde de répit. Je me contenterai donc de rappeler brièvement les points sur lesquels M. Salomon Hirsch eût insisté devant vous.

Nous avons, pendant l'année écoulée, étudié de très près, en collaboration avec nos amis du Parlement, les questions sur lesquelles les commerçants et les industriels de ce pays désirent avoir notre approbation, je veux dire la taxe sur le chiffre d'affaires où une solution est près d'intervenir, la propriété commerciale, ainsi que l'abattement à la base sur les bénéfices commerciaux, simple mesure d'équité fiscale élémentaire. Permettez-moi de ne pas y insister, puisque dans quelques instants, un de nos camarades les plus qualifiés, M. Siffert, maire de Besançon, exposera les grandes lignes de deux projets qui seront déposés à la Chambre la semaine prochaine par trois de nos amis dont le dévouement ne s'est pas

démenti cette fois encore, M. Charles Lambert, dont on trouve toujours le nom en pareille circonstance, et deux de nos jeunes collègues de la Chambre, M. Massimi, que vous avez applaudi ce matin, et M. Bruyas.

Nous avons également étudié l'âpre question des transports, où nous ne pouvons guère espérer avoir à brève échéance des satisfactions. La question est trop complexe, et elle nous échappe. Soyez cependant assurés que dans ce domaine, notre activité ne se démentira pas un instant. M. Salomon Hirsch a consacré d'ailleurs à ce sujet un chapitre fort intéressant de son rapport.

Et maintenant, permettez-moi de m'acquitter très brièvement de la tâche qu'on a bien voulu me confier, et que je n'ai acceptée, je vous prie de le croire, qu'avec des précautions qui ne sont pas inutiles, je veux dire le rapport sur les questions douanières.

La question n'est pas tout à fait entière, puisque nous en avons déjà parlé assez longuement l'année dernière au Congrès de Paris, et que vous avez alors adopté des conclusions présentées par mon ami M. Kahn, que son état de santé a également empêché d'être des nôtres aujourd'hui.

Permettez-moi de vous lire simplement une partie de mon rapport, parce que je crois indispensable que ce soit sur des textes mûris et étudiés que se fonde votre opinion et que se prononce la volonté du Congrès :

« Vers la fin de la dernière législature, le Gouvernement a tenté par une attaque brusquée d'inciter la Chambre, à adopter sans discussion, sans examen, une politique douanière, qui eût engagé pour de longues années notre pays dans la voie de la protection à outrance.

« D'habiles manœuvres préparèrent l'assaut ; tout d'abord à la présidence de la commission des douanes de la Chambre, fut porté un de nos amis les plus distingués, esprit ordonné, compréhension rapide, puissance de travail illimitée... »

Pour ceux de nos jeunes amis qui n'ont pu assister à nos travaux des années précédentes, on me

permettra de préciser que je fais allusion à notre ami Jean Bosc, dont l'échec législatif nous a été des plus pénibles, et je pense que M. le Président voudra bien m'autoriser à lui envoyer notre salut cordial et respectueux.

M. LE PRÉSIDENT. — Cela va de soi.

M. HENRI LÉVY, *rapporteur*. — ... Mais à l'ombre de ce pavillon, derrière cette façade irréprochablement républicaine, se fit la lente éclosion de toute une œuvre de réaction, l'édification d'un formidable monument de protectionnisme et de vie chère. Les artisans de cette œuvre n'auraient pu la tenter à visage découvert ; ils espéraient, sous le masque si adroitement fixé, pouvoir l'imposer à la majorité républicaine ; puis vinrent les propositions les plus rétrogrades, inspirées à d'autres parlementaires de gauche, devenus soudain les champions inattendus d'une cause qui n'était pas la leur.

« Et le Pays républicain confiant dans ses Représentants était quelque peu désorienté. Heureusement, nos Parlementaires veillaient ; rappelons seulement l'énergique intervention des citoyens Malvy, Julien Durand, Léon Meyer et de plusieurs de leurs collègues qui firent échouer la tentative et obtinrent qu'un vote ne pût engager notre politique douanière tant qu'une étude publique, loyale et complète n'en aurait pas déterminé les bases et les principes.

« Pourtant, cette victoire devait perdre une partie de ses fruits. Des dates inexorables (paraît-il), exigeaient de nouveaux statuts commerciaux. Et le ministère du Commerce, enlevait de haute main le vote du fameux « Additif douanier ».

« Cet additif, notre collègue Nogaro, avec toute l'autorité que lui confère une compétence universellement proclamée, l'a jugé d'un mot, dans un article sur « La Stabilisation et le Coût de la Vie », publié au début de juillet par les *Echos de l'Exportation*. « Si une montée de prix s'est produite depuis quelque temps, dit Nogaro, notons bien qu'elle a succédé non pas à la stabilisation de fait, mais à la revision

douanière. Cette dernière a pour objet, *pour but avoué*, de faire monter les prix. Il ne faut donc pas être très surpris si elle y réussit un peu. »

« La question est bien posée. Dans tous ses Congrès, constamment, le P. R. a mis au premier plan de ses préoccupations la lutte contre la vie chère. Il en a fait un article essentiel de son programme électoral. Ses candidats, ses élus ont multiplié les déclarations de guerre à la vie chère.

« Notre devoir est donc inscrit entre ces deux termes : lutte contre le renchérissement de la vie d'une part, d'autre part, protection de l'Industrie et de l'Agriculture nationales, développement de la prospérité économique du pays.

« Tout le monde sent que la prospérité économique nationale est liée en grande partie au développement de nos exportations ; qu'elle dépend d'autre part, de la modicité du prix de la vie, qu'elle est enfin, et surtout, conditionnée par le développement et le perfectionnement de notre outillage.

« Une exportation basée, en des circonstances exceptionnelles sur l'avilissement d'une monnaie est une exportation néfaste puisqu'elle tend à vider un pays de sa substance sous de fallacieuses apparences d'enrichissement.

« Les événements de ces dernières années sont encore trop présents à toutes les mémoires pour qu'il soit utile d'insister sur ce point. Mais avant 1914 notre exportation était très prospère en raison de qualités que l'on peut dire inhérentes au génie français et qui se sont manifestées surtout dans les industries de luxe.

« Nous devons savoir, semble-t-il, maintenir sans peine notre suprématie et ici doit apparaître un des premiers principes de notre politique douanière. Nous demanderons au gouvernement *d'assurer à nos industries nationales la protection propre à leur garantir une existence normale* ou à favoriser le développement de certaines industries jeunes n'ayant pas encore atteint une maturité suffisante. Mais lorsque l'intérêt général s'opposera à l'intérêt étroit et borné de quelques industries arriérées,

lorsque dans ces cas particuliers une protection outrancière aurait pour seul but d'obliger le consommateur à payer un prix exagérément élevé, nous estimons que cette protection devra être sévèrement marchandée et avoir pour compensation le rajeunissement des méthodes ou la modernisation des outillages qui mettraient rapidement l'industrie visée en mesure de lutter victorieusement contre la concurrence étrangère. »

En conclusion de cette partie de mon exposé, nous vous proposons cette première résolution qui tend à lier l'avenir au passé :

« Le Congrès félicite ses élus au Parlement de la vigilance qu'ils ont apportée à l'établissement du statut douanier. Il les invite à assurer la nécessaire protection de l'industrie nationale ; mais ils veilleront également à ce que des mesures de protection excessive n'amènent jamais un renchérissement injustifié et abusif des prix. »

Je vais maintenant vous donner immédiatement lecture de la deuxième résolution que nous proposons, parce qu'elle se rapporte assez étroitement au débat engagé hier matin sur la question agricole, et je vous demande simplement de l'approuver. En voici les termes :

« Le Parti radical et radical-socialiste proclame la nécessité de maintenir la libre circulation des produits, d'assurer le jeu loyal de l'offre et de la demande, qui seuls empêcheront toute augmentation abusive du coût de la vie. »

Et je termine ainsi mon rapport :

« Enfin, notre exposé ne serait pas complet si nous n'envisagions pas brièvement le rôle de plus en plus considérable occupé dans l'économie mondiale par la lutte industrielle et commerciale.

« Une guerre n'a plus pour origine une satisfaction d'amour-propre, la conquête d'un territoire ou d'autres convoitises nationales. Non. De nos jours, une guerre s'explique généralement par la rivalité de deux organisations financières ennemies résolues à se disputer des puits de pétrole ou des forêts de

caoutchouc. Des intérêts économiques *privés* jettent les peuples l'un contre l'autre.

« Et pour ne parler que du passé, pour ne citer qu'un exemple, qui ne se rappelle la concordance de ces deux faits : l'arrivée au Maroc des frères Mannesmann sujets allemands, l'arrivée du navire allemant *Panther* dans les eaux marocaines. La guerre déjà guettait... n'eût été la sagesse et la maîtrise du Premier Ministre Français d'alors.

« Mais dans la paix, la lutte économique devient, est devenue la vraie lutte. Et c'est une nécessité de proclamer cette vérité. Et c'est le devoir d'un gouvernement de s'en inspirer, d'en tirer les nécessaires déductions.

« Ce que nous souhaitons donc, c'est de voir renforcer, développer considérablement, l'action économique extérieure de la France ; notamment l'organisation de nos Consulats, l'action de nos Diplomates qui doivent devenir partout, dans le monde, les pionniers, les agents de l'expansion économique française.

« De premiers jalons ont été posés par nos Attachés commerciaux. Organisons cette lutte pacifique. Et que, partout où il y aura à l'étranger un représentant de la France, on sache qu'il y a là aussi un défenseur attitré de la production française.

« Ce faisant, une fois encore, le Parti radical et radical-socialiste aura ouvert la voie de l'action et du progrès. Une fois encore, il aura bien mérité de la France et de la Démocratie. » (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Varenne.

M. Varenne — A l'heure présente, l'exportation constitue un grave danger pour l'établissement de nos prix intérieurs. En matière économique, on assiste dans le monde entier à une sorte d'hystérésis ; mais il faut remarquer qu'à ce point de vue c'est encore notre pays qui est le moins touché, car les prix des objets y sont moins élevés qu'à l'étranger. Toutefois, le coût de la vie en France ne cesse de

monter. Nous sommes loin de l'indice 5 proclamé par les statistiques officielles, et nous approchons du coefficient 10, qu'il s'agisse du vêtement, de la chaussure, ou de tout autre produit. Quelle est la raison de cette élévation progressive ? Demandez-la aux représentants des régions où se trouve le marché du cuir : ils vous diront que tous nos cuirs sont raflés par l'étranger.

Il me semble donc que l'exportation ne devrait être permise que pour les articles dont les prix sont essentiellement influencés par la marque de notre génie ou par notre main-d'œuvre, car nous pouvons faire des sacrifices à ce point de vue, mais qu'elle devrait être interdite pour nos matières premières. Un jour ou l'autre, il y aura parité entre les prix de l'intérieur et ceux de l'extérieur. Nous devons tendre à reculer les limites de cette parité. La seule façon d'y parvenir, à mon sens, est d'interdire l'exportation de beaucoup de nos matières premières. (*Applaudissements.*)

M, le Président. — La parole est à M. Siffert.

M. Siffert. — Le rapporteur de la Commission du Commerce et de l'Industrie a très succinctement souligné les trois questions importantes du débat commercial : celle de la propriété commerciale, celle de la cédule des bénéfices commerciaux et industriels, et celle de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Il a voulu laisser la lourde mission d'en parler en détail à celui que la Commission a désigné pour exposer devant le Congrès les raisons pour lesquelles elle s'est ralliée aux conclusions de M. Salomon Hirsch. Par contre, il a développé très longuement les questions douanières. Je suis donc prêt à répondre aux observations qui pourront être formulées tout à l'heure concernant les trois premières questions que je vais traiter devant vous. Quant aux observations qui s'appliqueraient aux questions douanières, je laisserai le soin d'y répondre à mon ami M. Henri Lévy.

J'aborde la première question concernant la propriété commerciale,

La propriété commerciale est actuellement régie par la loi du 30 juin 1926, complétée par celle du 22 avril 1927 ainsi que par celle de mars 1928 qui vise les exceptions.

Je veux dire tout d'abord que, contrairement à une opinion que l'extrême gauche s'efforce de répandre parmi nos commerçants et nos industriels, la loi sur la propriété commerciale leur a tout de même apporté la reconnaissance d'un droit de propriété commerciale qui tend à corriger les abus que peut entraîner l'exercice du droit de propriété immobilière.

Toutefois, l'application, pendant deux ans, de cette loi amendée par les textes législatifs subsidiaires, ainsi que les jugements rendus par diverses cours d'appel ou la cour de cassation, ont montré qu'elle ne nous donne pas entière satisfaction, et je vais me permettre de développer les critiques que, dans nos groupements commerciaux, nous portons contre cette loi.

Je suis à la tête d'un groupement commercial très important, j'oserais presque dire l'un des plus importants, puisqu'il compte 80.000 cotisants, qui s'est occupé de cette question en collaboration avec le Comité de l'alimentation parisienne, présidé par M. Planque et qui compte un nombre très élevé de petits commerçants de l'alimentation de la capitale, et avec M. Georges Maus, président de la Fédération des commerçants détaillants. C'est donc au nom de ces groupements, qui réunissent plus de 600.000 petits commerçants, que je veux, devant le Parti radical et radical-socialiste, présenter nos très légitimes observations.

Nous apportons tout d'abord des critiques contre l'article 5, en ce qui concerne le droit de reprise. Trop souvent, cet article, qui donne le droit au propriétaire de l'immeuble, à ses ascendants, à ses descendants et à leurs conjoints, c'est-à-dire au grand-père, à l'arrière-grand-père, au fils, au petit-fils, à l'arrière-petit-fils, de reprendre les lieux loués, a donné naissance chez des vieillards comme chez des jeunes gens à des vocations commerciales subites que nous ne leur connaissions pas, vocations déterminées par un

esprit de lucre se dévoilant après coup. Pourquoi ne prendraient-ils pas la succession du locataire commerçant installé dans l'immeuble puisqu'ils veulent y exercer un autre commerce ? Le pas-de-porte, en raison de la pénurie des locaux commerciaux et industriels, a atteint des prix très élevés. Il est donc compréhensible que des personnes n'ayant aucune vocation commerciale, possédant simplement le titre de propriétaire de l'immeuble. songent à en renvoyer brutalement les locataires commerçants pour les remplacer, pour y exercer un autre commerce, dans l'espoir qu'ils recueilleront sous une autre profession tout le bénéfice de la situation du locataire expulsé.

A cette manière de faire, nous avons répondu en demandant que le droit de reprise soit limité uniquement au propriétaire de l'immeuble, et qu'il n'y ait pas seulement droit à indemnité lorsque le propriétaire veut habiter bourgeoisement les locaux, après un congé de préavis de six mois donné à son locataire commerçant, et en prenant l'engagement d'y loger au moins pendant cinq ans.

D'autre part, en ce qui concerne le taux des loyers, nous avons constaté des abus considérables. Nous avons vu dans certaines villes, celle de Lyon en particulier, le tribunal civil accorder des augmentations de loyer atteignant 500, 600, 700, et même 800 pour 100 du taux d'avant-guerre. Or, la loi de 1926 a prévu, en ce qui concerne les logements d'habitation et les logements professionnels, études d'avoués, études de notaires, une limitation du taux du loyer applicable jusqu'en 1931. Pourquoi cette limitation n'est-elle pas appliquée aux baux commerciaux et industriels ?

Nous avons enfin protesté contre l'article 3 qui permet l'offre des tiers, et qui a donné naissance à de véritables surenchères. Cet article dit que, si une offre est faite par une tierce personne, le propriétaire peut donner la préférence à son locataire commerçant, mais à prix égal, et étant entendu que si le locatare commerçant peut démontrer que le propriétaire de l'immeuble n'avait pas le droit d'espérer un loyer semblable, il serait seul à avoir une diminution du taux du loyer.

Or, je dois dire que cette offre des tiers est entrée en considération d'une façon formelle dans l'augmentation du taux du loyer. C'est pourquoi nous demandons qu'il ne soit pas tenu compte des offres des tiers pour la fixation du loyer.

Telles sont les considérations sur lesquelles se base le rapport de M. Salomon Hirsch. Elles ont été exposées dans de nombreux congrès régionaux ou nationaux, et ont inspiré certains partis, depuis le début de la législature nouvelle, à déposer sur ce sujet des propositions de loi.

Le groupe socialiste tout entier, sur l'initiative de M. Henri Tasso qui s'est imprégné de nos légitimes revendications, n'a pas manqué de déposer sur le Bureau de la Chambre un nouveau texte législatif.

De son côté, le parti communiste, faisant à son habitude œuvre de démagogie, a déposé, sous la signature de M. Piquemal et des collègues de son groupe, une proposition de loi plus avancée que celle du parti socialiste.

Nous avons vu aussi paraître une proposition de loi de M. Raoul Brandon, visant les locataires commerciaux qui ont omis d'invoquer leur droit au renouvellement du bail dans les délais fixés.

J'avais été contrit de constater qu'aucune proposition de loi n'avait été déposée dans la nouvelle législature par le Parti radical. Je suis heureux de pouvoir vous dire qu'après la discussion qui s'est instituée au sein de notre commission MM. Charles Lambert, Massimi et Bruyas, s'inspirant des observations que nous avons formulées au nom de tous les petits commerçants et industriels, déposeront une proposition de loi que je recommande à l'attention des parlementaires du Parti, car elle donnera satisfaction aux commerçants et aux industriels. Sans vouloir entrer dans l'examen détaillé de cette proposition que j'ai sous les yeux, j'indique qu'elle réglemente le droit des sous-locataires, le droit de reprise dans les conditions que j'ai indiquées, ainsi que le taux du loyer qui ne devra pas dépasser le taux de 300 p. 100.

Je demande à nos amis parlementaires, en s'occupant activement de faire aboutir cette proposition, de

montrer que le Parti radical ne se désintéresse pas de cette question de la propriété commerciale, qu'il n'est pas en retard sur les autres partis politiques de la Chambre auxquels j'ai fait allusion, particulièrement sur le parti communiste qui voudrait faire croire à nos petits commerçants qu'il est le seul en ce pays à vouloir les défendre. (*Applaudissements.*)

J'arrive à la deuxième question, celle de l'impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels qui est actuellement régie par la loi du 4 août 1926. Cette loi a établi 14 échelons en ce qui concerne les commerçants et les industriels, et la cédule de l'impôt qui les concerne est la seule qui ne comporte pas d'abattement à la base.

Nous avons démontré qu'un petit commerçant qui réalise un gain inférieur à 1.500 francs paie 150 francs d'impôt, et que celui qui réalise un gain inférieur à 5.000 francs paie 300 francs.

Sans insister sur les détails de nos calculs, j'indique qu'il ressort d'une statistique élaborée par le ministère des Finances que sur environ 1.515.000 commerçants et industriels imposés à la cédule des bénéfices commerciaux et industriels, 447.000 réalisent un bénéfice inférieur à 1.500 francs, 465.000 font un bénéfice de moins de 10.000 francs, 328.000 de moins de 50.000 francs, et qu'il n'y en a que 67.000 qui dépassent un bénéfice de 50.000 francs. (*Exclamations sur divers bancs.*)

Je vois notre président sourire. Il ne manque pas de gens, en effet, pour dire que les petits commerçants savent faire eux-mêmes leur abattement à la base.

M. le Président. — Je ne prends pas cette assertion à mon compte. Je dis simplement qu'il me paraît invraisemblable que certaines statistiques traduisent exactement les réalités. (*Très bien.*)

M. Siffert. — En tous cas, je puis affirmer que, si les déclarations des petits commerçants et industriels sont contestées, le fisc est armé pour leur rappeler que s'ils ont fraudé, on leur fera payer ce qu'ils auront omis de déclarer les années précédentes.
omis de déclarer les années précédentes.

Quoi qu'il en soit, il serait illogique de rendre responsable de quelques fraudes la totalité des petits commerçants et industriels, et d'invoquer ce prétexte pour leur refuser un abattement à la base. Qu'on punisse ceux qui sont coupables de fraudes, mais qu'on n'en rende pas responsables ceux qui sont honnêtes et qui font leur déclaration correctement. (*Applaudissements.*)

Il est inadmissible qu'un petit commerçant qui travaille avec sa femme et ses enfants, qui réalise un bénéfice, serait-il même de 10.000 francs, n'ait pas droit à l'exonération à la base, alors qu'un chef de fabrication, un fonctionnaire, qui gagnent 40.000 francs, profitent de cette exonération, étant donné surtout qu'un petit commerçant, chef de famille, n'a pas droit à déduire le salaire de sa femme qui travaille avec lui. (*Applaudissements.*)

Nous avons prié, en effet, M. Henry Paté de poser sur ce point une question au ministre. La réponse a été que, le mari et la femme étant sous le régime de la communauté lorsque le fonds de commerce a été acheté, la femme n'a pas le droit de demander l'exonération de son salaire pour l'emploi qu'elle occupe dans le commerce de son mari. Nous avons protesté contre cette réponse. Une nouvelle jurisprudence semble s'établir. Nous sommes résolus dans nos groupements commerciaux à lutter contre l'affirmation de l'administration et à demander que, lorsqu'il est démontré que la femme exerce un emploi dans le commerce de son mari, qu'elle est par exemple la caissière du magasin, elle a le droit de revendiquer un salaire, et que ce salaire doit être porté dans la cédule des salaires et non pas être confondu dans la cédule des bénéfices commerciaux et industriels. (*Applaudissements.*)

J'aborde enfin la troisième question, celle de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Cet impôt est illogique, injuste et illégal. Il a mis en état d'inférorité le petit commerce à l'égard des grandes maisons et des sociétés à succursales multiples.

Une voix. — Il ne le paie pas. C'est le consommateur qui paie l'impôt sur le chiffre d'affaires.

M. Siffert. — Je tiens cependant à vous montrer que l'impôt sur le chiffre d'affaires est un impôt sur les transactions qui est payé chaque fois qu'il y a paiement, et que ce n'est pas un impôt sur un bénéfice réalisé.

Une voix. — Le commerçant l'incorpore dans le prix de l'objet vendu.

M. Siffert. — Lorsque cet impôt, qui est de 2 p. 100, a été payé plusieurs fois, il atteint 6, 8, 10 p. 100 sur les prix du petit commerce, alors que la maison à succursales multiples qui stocke ses marchandises dans un magasin central où elles ne paient pas l'impôt sur le chiffre d'affaires et qui les répartit ensuite entre ses magasins de vente, ne supporte qu'une fois l'impôt de 2 p. 100. (*Applaudissements.*)

Si la loi de 1917 avait compris cette injustice fiscale elle aurait décidé le paiement d'une taxe spéciale pour rétablir l'équilibre financier entre les maisons à succursales multiples et le petit commerce. Mais, hélas, l'impôt sur le chiffre d'affaires a continué à favoriser considérablement ces grosses maisons, et il tend à supprimer de plus en plus le moyen et le petit commerces. Il serait légitime d'établir un impôt plus juste, en accord avec la doctrine financière du Parti qui, on le rappelait tout à l'heure, veut que les gros bénéfices paient un impôt plus élevé que les petits. Ces maisons à succursales multiples se sont tellement développées que le moment n'est pas loin où le petit et le moyen commerces auront complètement disparu parce qu'ils ne pourront plus vivre.

Vous aurez à dire si le Parti radical est fermement résolu à défendre ce petit et ce moyen commerces, auxquels appartiennent beaucoup d'entre nous, contre les bénéfices réalisés par les grandes firmes capitalistes que sont les grands magasins et les maisons à succursales multiples. (*Applaudissements.*)

Je termine en répondant à une observation du ministre des Finances qui a fait remarquer, en ce qui

concerne la cédule des salariés, que le nombre des salariés augmentait tandis que le nombre des petits commerçants et des petits industriels diminuait. Nous pourrions lui répondre que ce nombre a diminué du fait que l'on a créé l'artisanat, de sorte que quantité de petits industriels ou de petits commerçants, qui étaient classés dans la cédule des bénéfices commerciaux et industriels, ont été portés dans la cédule des salaires.

Dans la profession que je représente, est-ce que le petit aubergiste de village qui, lorsque le dimanche viennent des touristes, confectionne avec l'aide de sa femme et de ses enfants un excellent repas, n'est pas un artisan ? N'a-t-il pas le droit, comme artisan, à l'exonération à la base ? Aujourd'hui, il n'en a pas le droit.

D'autre part, dans la maison à succursales multiples, le gérant d'un magasin est considéré non comme un commerçant, mais comme un salarié. De ce fait, son bénéfice est classé dans la cédule des salaires et pourra bénéficier, d'après le projet de budget de 1929, d'une exonération pouvant atteindre 10.000 francs, tandis que le petit commerçant devra payer l'impôt à partir du premier franc de son bénéfice.

Il appartient au Parti radical de mettre fin à ces injustices. (*Applaudissements.*)

La justice fiscale veut que, pour rétablir la concurrence entre les maisons à succursales multiples et le petit commerce, les premières soient assujetties à une taxe progressive.

Messieurs, j'ai terminé. J'ai tenu à vous apporter les doléances du petit commerce et de la petite industrie. J'ai confiance dans la sagesse du Parti radical, et j'ose espérer que ceux qui assument la lourde charge de présider aux destinées d'un groupement commercial aussi important que le nôtre pourront dire à leurs troupes : « Faites confiance au Parti radical, plutôt qu'au parti socialiste ou au parti communiste. » (*Applaudissements.*)

Un délégué. — Pour moi, je demande au Congrès de condamner formellement la taxe sur le chiffre d'af-

faires et d'exiger qu'elle soit remplacée par une taxe à l'origine des produits qui ne soit appliquée qu'une fois.

La taxe sur le chiffre d'affaires est payée huit ou dix fois sur un chapeau, sur un vêtement. Si j'en avais le temps, je vous démontrerais que vous payez de ce fait votre pardessus 15 ou 20 p. 100 plus cher. Demandez à tous les membres des syndicats corporatifs, à ceux qui ont étudié la question, aux commerçants, aux grossistes ; ils vous diront ce qu'il en est.

M. le Président. — Nous sommes tous convaincus qu'il faut réformer la taxe sur le chiffre d'affaires.

Le même. — Tous les élus en sont convaincus. Pourquoi alors cette taxe, qui était de 1 p. 100 a-t-elle été portée à 2 p. 100 ? Pourquoi ne la supprime-t-on pas ?

M. le Président. — Parce qu'elle rapporte 8 milliards, et qu'on ne trouve pas 8 milliards sous le pas d'un cheval.

Un délégué. — Pouquoi ne certifierait-on pas sur la facture d'un commerçant qu'il a payé une fois pour toutes l'impôt sur le chiffre d'affaires, fût-il même de 3 ou de 4 p. 100 ? Au moins, il aurait la certitude de n'y être soumis qu'une fois, et le consommateur ne le paierait qu'une fois également.

M. Varenne. — Le Parti radical, qui entend, ainsi qu'on l'a rappelé, proportionnaliser l'impôt aux facultés de chacun et appliquer le principe de l'égalité de tous devant la loi, doit demander que celui qui travaille avec les siens dans une entreprise, qui est par conséquent un travailleur et non pas un commerçant, ait le droit à la même exonération que tous les travailleurs.

D'autre part, on a parlé tout à l'heure du coefficient 3 en matière de loyers commerciaux. Prenez garde qu'il faut, ici encore, faire la différence entre les grosses affaires et les petites. Si tout était au coefficient 3, nous admettrions la suggestion qui nous a été soumise ; mais nous savons que souvent

le coefficient 10 est atteint, et nous ne voudrions pas que la fixation des loyers au coefficient 3 entraîne une charge commerciale qui serait disproportionnée aux charges des consommateurs. Cette fixation, pour être comprise par nous, aurait donc besoin, à notre avis, d'une contre-partie.

Quant à la taxe sur le chiffre d'affaires, je connais de grosses maisons, qui achètent et vendent de la confection, par exemple, et qui, pour éviter de payer un impôt important sur leur chiffre total, s'autorisent des manipulations auxquelles elles sont obligées pour diviser leur affaire en trois compartiments, de sorte qu'elles diminuent considérablement la note à payer à l'Etat. C'est une situation qu'il ne faut pas perdre de vue.

M. le Président. — La parole est à M. Massimi.

M. Massimi. — Au nom de M. Charles Lambert, de M. Bruyas et au mien, je tiens à rassurer de ses inquiétudes notre ami M. Siffert, en lui disant que le Parti radical n'entend point laisser au parti socialiste et au parti communiste le soin de défendre ceux que nous considérons comme nos amis, je veux dire les petits et les moyens commerçants.

Il peut nous faire ce grief d'avoir peut-être un peu tardé à présenter à notre tour une réforme de la loi du 30 juin 1926. Mais nous avons voulu, avant d'aborder l'ensemble de cette réforme, prendre connaissance des revendications émises par les diverses fédérations au cours des congrès qui se sont tenus à travers la France. Ce sont ces revendications que nous avons condensées dans un projet de réforme dont je vais indiquer les grandes lignes au Congrès.

Sur l'article 2, qui vise le droit de reprise, nous proposons de compléter la loi en spécifiant qu'en cas de reprise pour habitation, le propriétaire devra occuper les locaux dans un délai de trois mois après le départ du locataire, et durant cinq ans sans interruption. Nous ajoutons que dans tous les cas, sauf celui où le propriétaire reprendrait son local pour son usage personnel et en tant qu'habitation, le pro-

priétaire sera tenu de verser au locataire évincé une indemnité proportionnelle au préjudice causé.

Sur l'article 9 de la loi, qui vise le droit au bail, nous indiquons que la loi du 30 juin 1926 sera modifiée par une disposition autorisant le locataire à céder le bénéfice du bail au cessionnaire de son choix, sous la simple condition de présenter des garanties d'honorabilité et de solvabilité.

A l'article 15, qui touche les baux verbaux, nous estimons que le délai de quinze ans prévu est trop long, et nous demandons de le ramener à cinq ans.

Telles sont, brièvement résumées, les modifications que nous proposons, qui rentrent dans l'esprit des observations de M. Siffert, et qui donneront satisfaction, je l'espère, aux diverses fédérations de petits commerçants. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Honnorat.

M. HONNORAT. — On parle beaucoup des commerçants dans ce débat. Je voudrais qu'on parle aussi un peu des consommateurs.

Les commerçants ne cessent de s'élever contre la perception de la taxe sur le chiffre d'affaires. Pourtant, cette taxe est payée, non par eux, mais bien par le consommateur.

On a dit que la taxe sur le chiffre d'affaires rapportait annuellement 8 milliards, et l'on a demandé par quoi on la remplacerait dans l'hypothèse où on la supprimerait.

Je rappelle qu'on a essayé d'en remplacer une partie par une taxe à la production. Croit-on que la taxe à la production donnerait de telles ressources ? D'ailleurs, le prix de la viande a-t-il diminué depuis qu'on a institué la taxe à la production sur la viande ? Je dirige les services de l'alimentation de la ville de Paris, et je suis bien placé pour en parler.

Je dois dire d'ailleurs que les revendications agressives des commerçants ne m'émeuvent pas outre mesure. Pour se convaincre de l'exagération qu'ils apportent dans l'exposé de leurs doléances, il suffit de voir la plus-value acquise en ces dernières années

par les fonds de commerce, qui est un scandale dans beaucoup de cas.

Quant à ce qui touche la lutte que vous voulez entreprendre contre les maisons à succursales multiples, je ne vous suivrai pas sur ce terrain, parce que les grosses maisons, en centralisant les achats pour donner aux consommateurs des denrées à meilleur marché, rendent des services réels à la population. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Mittiaux.

M. Mittiaux. — J'entends demander si le prix de la viande a diminué depuis que la taxe sur le chiffre d'affaires a été remplacée sur cette denrée par une taxe à la production. Si cet élément du problème était le seul à entrer en ligne de compte, le prix de la viande aurait diminué. Mais il y a d'autres raisons, que je désire vous exposer en quelques minutes, qui vous expliqueront pourquoi la viande est chère, et, quand j'aurai terminé, vous direz certainement avec moi que, si le Gouvernement le voulait, il ferait diminuer de 30 p. 100 le prix des denrées alimentaires avec la plus grande facilité, et sans porter préjudice à personne, même aux agriculteurs. Ce sont des questions trop graves pour qu'on ne les discute pas amplement ici.

La première cause de la vie chère est l'évolution de l'élevage, qui abandonne peu à peu l'élevage des animaux de boucherie pour se tourner vers l'industrialisation laitière, à l'exemple de ce que font la Hollande, la Suisse et le Danemark avec un réel succès. A cet égard, permettez-moi de vous dire très sincèrement qu'il n'est pas un commerçant de l'alimentation qui ne soit heureux de voir notre agriculture s'orienter vers des procédés plus modernes d'exploitation agricole, et de constater que nos cultivateurs ont une situation meilleure qu'avant-guerre. L'agriculture est une de nos richesses nationales. Nous ne pouvons qu'applaudir à son épanouissement.

La deuxième cause de la vie chère est qu'il y a en France trop de terrains incultes,

La troisième est le contingentement des produits coloniaux pour leur arrivage dans la métropole.

La quatrième tient aux octrois.

La cinquième concerne les tarifs trop élevés des transports.

La sixième réside dans les taxes qui raréfient les produits sur les marchés de consommation.

La septième a rapport aux exportations libres.

Enfin, la huitième tient à nos droits de douane prohibitifs.

Je vous ai dit que le coût de la vie pouvait baisser de 30 p. 100. Il suffit pour cela de mesures logiques et de simple bon sens.

On ne peut admettre que la France, pays essentiellement agricole, voit le prix de la vie monter aussi facilement et démesurément qu'une nation purement minière ou industrielle.

Il n'y a pas en France, comme on l'a prétendu, surproduction de viande de boucherie. Il y a surproduction de vaches laitières. C'est la thèse de beaucoup d'éleveurs, celle qui figure en toutes lettres dans un rapport officiel du Dr Javal, cultivateur éleveur et agronome distingué. J'ajoute qu'en France, on ne fait presque plus de moutons ; le mouton est devenu une denrée de luxe.

Une voix. — Il faut dire aussi qu'il n'y a plus de bergers !

M. Mittiaux. — Pour les vins, les gros propriétaires du Midi achètent aux petits viticulteurs, et revendent après avoir stocké.

En Champagne, le trust des fabricants impose ses prix d'achat aux vignerons.

Les petits vins légers sont transformés en alcool et retirés à la consommation. Le contingentement des alcools coloniaux permet cette manœuvre. On contingente aussi l'importation des vins de nos possessions coloniales, et les cours montent toujours en France.

On consomme moins de vin, parce qu'il est trop cher depuis deux ans. C'est la loi naturelle qu'un produit trop surélevé est délaissé. Ce qui n'est pas naturel, c'est que les citoyens modestes soient, dans

notre pays de vignobles, obligés de se priver d'un vin dont ils ont besoin pour leur travail.

Les grands marchés voient leurs cours grevés de frais multiples : transports, camionnage, enregistrement et frais de gare, commissions de vente, droits d'abri, octrois, pesage, emballage, droits de sortie, timbre, etc. Ces cours sont communiqués en province, de sorte que les producteurs vendent sur les marchés de province le même prix qu'à Paris, et même plus cher.

Dans les fermes, on vend le lait au détail, 1 fr. 50 à 2 fr. le litre, quand on ne refuse pas même de le vendre au consommateur local.

Sur divers bancs. — Concluons !

M. Mittiaux. — Je comprends l'impatience du Congrès, après une longue journée de discussions. Mais je lui demande de me permettre quelques observations encore.

Voulez-vous un exemple de l'influence des prix de transport sur le prix des denrées ? Les cultivateurs voisins de nos frontières préfèrent vendre moins cher à l'étranger pour éviter ces frais si coûteux. Il en résulte qu'un chou-fleur, vendu 1 franc en Bretagne, vaut 3 francs à Paris, alors qu'il ne revient qu'à 1 fr. 75 à Londres.

Je cite cet article, parce que c'est une denrée qui devrait être très bon marché. Il en est de même pour toutes nos primeurs, pour nos raisins.

Sur divers bancs. — Aux voix !

M. le Président. — Je regrette, mon cher collègue, de vous interrompre. Mais je dois vous faire remarquer que les orateurs n'ont droit à garder la parole que pendant un quart d'heure, et que vous avez épuisé le temps qui vous est imparti par le règlement.

M. Mittiaux. — Je vais donc, monsieur le Président, abréger mes explications et conclure.

Je demande que nos colonies et nos protectorats soient protégés, qu'on achète leurs produits, qu'on supprime leurs droits de douane et leur contingentement, et qu'on les dote de transports moins oné-

reux. Je demande qu'on protège aussi les jeunes hommes que l'administration invite à exploiter des terres en friches, et qu'on leur achète toutes leurs récoltes.

Je demande qu'on mette un terme à la liberté excessive des exportations qui est une cause énorme de vie trop chère. On en donne pour raison qu'elle fait rentrer de l'or étranger en France. Cè n'est qu'un mot. Le contribuable paie. L'Etat dépense en plus, de ce fait, en frais de nourriture, 300 millions pour les soldats, 15 millions pour les marins, 500 millions pour les fonctionnaires, 123 millions pour les retraités, les élèves de nos écoles, les maisons de retraite, les établissements de détention. Ce sont surtout les chefs de famille qui en supportent les conséquences, je parle dans la classe ouvrière, car le riche n'est pas touché par la vie chère proportionnellement à sa situation de fortune.

D'autre part, les droits de douane exercent une restriction très sensible sur la consommation, et nous devons nous préoccuper des conséquences que peut avoir le maintien du tarif douanier actuel.

Considérant donc que la hausse continuelle des denrées est une lourde charge pour le consommateur et sa famille, comme d'ailleurs pour l'Etat lui-même, je demande à nos parlementaires d'agir pour faire baisser le prix de la vie, en réglementant sévèrement les exportations, en abaissant les droits de douane à l'importation sur les denrées de première nécessité, en supprimant les droits de douane pour toutes nos possessions coloniales, en supprimant tout contingentement des produits alimentaires coloniaux, et en établissant des prix de transport en rapport avec la valeur des denrées nécessaires à la vie. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Detay.

M. Detay. — J'ai le sentiment que l'heure n'est pas aux longs développements, et je ne prends très brièvement la parole que pour faire part au Congrès d'une suggestion que j'ai soumise hier à la commission du commerce et que je crois intéressante.

Vous savez comment sont répartis les bénéfices des sociétés anonymes. Elles sont obligées d'abord d'affecter 5 pour 100 de leurs bénéfices à la réserve légale. On sert ensuite un dividende aux actionnaires, puis les tantièmes du Conseil d'administration, et, s'il reste encore un bénéfice net, on peut l'affecter à un super-dividende.

Je demande aux parlementaires de déposer une proposition de loi tendant à rendre obligatoire la répartition de ce super-dividende au-dessus d'un certain bénéfice pour les sociétés anonymes à capital élevé. On pourrait convenir, par exemple, qu'au-dessus d'un bénéfice net de un million, toute société anonyme devra verser 5 p. 100, soit 50.000 fr., en super-dividendes à ses actionnaires.

On pourrait même aller plus loin et trouver dans cette répartition une source de recettes pour le Trésor, en édictant législativement que sur la somme ainsi prélevée sur le bénéfice net pour être répartie en super-dividende, la société anonyme devra verser tant pour cent à l'Etat. Je ne pense pas qu'il y aurait grand inconvénient à opérer de la sorte à l'égard des grandes sociétés anonymes.

J'espère que le Parti radical voudra bien retenir cette modeste suggestion. Les petits épargnants lui en seraient reconnaissants. (*Applaudissements.*)

(M. Bodereau remplace M. Joseph Caillaux au fauteuil de la Présidence.)

M. Bodereau, *président.* — Nous vous remercions de votre intéressante suggestion. J'indique d'ailleurs qu'un premier pas a été fait dans la voie que vous indiquez par le dépôt d'une proposition de loi de notre ami M. Daladier, qui a songé à réglementer d'une façon plus sévère les sociétés anonymes à capital élevé, en leur imposant en particulier l'obligation de donner à leurs actionnaires l'indication détaillée de leur portefeuille. J'ajoute que la question n'est pas aussi simple qu'elle peut le paraître. Il ne faut pas perdre de vue que toutes les sociétés ne sauraient être l'objet d'un traitement identique. Il y a aussi la question des actions à vote plural, qui

est immorale dans bien des cas. L'ensemble de ce problème sera utilement renvoyé, si tel est l'avis du Congrès, à l'étude de nos amis parlementaires. (*Assentiment.*)

D'autre part, je prie le Congrès de bien vouloir renvoyer la motion de M. Mittiaux à l'étude du Comité exécutif, ainsi que le prescrit le règlement, pour toute motion qui n'a pas été rapportée par une commission.

M. Mittiaux. — Le Congrès en a adopté d'autres !

M. Bodereau, *président.* — Il s'agissait alors de motions politiques. Mais je suis obligé de faire appliquer le règlement, qui veut qu'en toutes autres circonstances les motions présentées en cours de discussion ne puissent être l'objet que d'une prise en considération par l'Assemblée et d'un renvoi au Comité exécutif.

M. Mittiaux. — Ce serait créer un précédent pour la motion dont je suis l'auteur, car, je le répète, le Congrès en a accepté bien d'autres. Je prie l'Assemblée de ne pas faire d'exception ; elle est souveraine pour accepter ou repousser toute motion qui lui est présentée.

M. Kahn. — Le règlement du Congrès stipule que tous les vœux déposés en séance seront renvoyés à la commission des vœux, qui les rapportera à la séance de demain matin.

M. Bodereau, *président.* — C'est donc à la commission des vœux que nous renverrons la motion de M. Mittiaux. (*Adhésion.*)

M. Pernet. — Je demande au Congrès la permission de lui présenter une simple suggestion au sujet de la loi du 30 juin 1928 et la fixation d'un taux maximum de loyer.

On a parlé du coefficient 3. Le taux est parfois de 4 ou de 5, et même davantage. En matière de fixation de loyers, ce qui peut être juste à Paris peut être une erreur à Marseille, à Lyon ou à Lille. A mon

modeste avis, il faudrait dans la circonstance saisir les commissions paritaires départementales qui ont déjà fonctionné pour fixer les majorations de loyers en matière d'habitation pour l'application de la loi du 1er avril 1926.

M. BODEREAU, *président.* — Nous sommes tous de cet avis, mais je vous prie de formuler votre vœu par écrit, afin qu'il puisse être renvoyé à la commission des vœux qui le rapportera demain matin dans les mêmes conditions que celui de M. Mittiaux.

M. PERNET. — Je signale encore une autre erreur de la loi ; elle concerne la nomination de deux arbitres par le président du tribunal, lorsque les parties ne sont pas d'accord. L'arbitre désigné par le propriétaire et l'arbitre désigné par le locataire, au lieu de tendre à la conciliation qui était dans l'esprit du législateur, ne font, en fait, qu'accentuer le différend, parce qu'ils veulent l'un et l'autre contenter de leur mieux leurs commettants respectifs.

M. BODEREAU, *président.* — Sur ce point encore, mon cher collègue, je vous prie de rédiger vos conclusions, afin que la commission des vœux puisse en être saisie.

Voix nombreuses. — La clôture !

M. LE PRÉSIDENT. — S'il n'y a pas d'opposition, la clôture de la discussion est prononcée.

J'appelle le Congrès à se prononcer sur les conclusions de ses commissions.

M. HENRI LÉVY, *rapporteur.* — Je rappelle qu'en ce qui me concerne, j'ai soumis au Congrès les deux ordres de conclusions suivants :

« 1° Le Congrès félicite ses élus au Parlement de la vigilance qu'ils ont apportée à l'établissement du statut douanier. Il les invite à assurer la nécessaire protection de l'industrie nationale ; mais ils veilleront également à ce que des mesures de protection excessive n'amènent jamais un renchérissement injustifié et abusif des prix ;

« 2° Le Parti radical et radical-socialiste proclame

la nécessité de maintenir la libre circulation des produits, d'assurer le jeu loyal de l'offre et de la demande, qui seuls empêcheront toute augmentation abusive du coût de la vie. »

D'autre part, en vue de donner satisfaction aux divers desiderata qui ont été exposés à cette tribune au cours de la discussion, nous vous proposons d'ajouter à ces conclusions l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès, considérant la nécessité de soutenir le petit et le moyen commerces... »

Un délégué. — Vous ne dîtes rien du remplacement de la taxe sur le chiffre d'affaires par une taxe à l'origne des produits ?

M. Henri Lévy, *rapporteur.* — Nous nous sommes soigneusement abstenus de toute énumération de mesures, qui nous aurait entraînés à des additions nombreuses. Je prie notre collègue de considérer que nous ne sommes pas ici la commission du commerce, mais le Congrès national du Parti. Nous ne pouvons donc, dans un ordre du jour, qu'indiquer des directives générales. Nous nous sommes très largement expliqués sur ces directives, et nous vous demandons de faire confiance à nos parlementaires pour réaliser nos desiderata.

M. Bodereau, *président.* — Je mets aux voix les conclusions dont M. Henri Lévy a donné lecture.

(Ces conclusions sont adoptées.)

M. Siffert. — En ce qui me concerne, je n'ai pas rédigé de conclusions, puisque nous avons indiqué par avance que nous nous rallions entièrement à celles du rapport de M. Salomon Hirsch.

M. Bodereau, *président.* — Je mets donc aux voix les conclusions du rapport de M. Salomon Hirsch.

(Ces conclusions sont adoptées.)

DESIGNATION DU SIEGE DU XXVIe CONGRES DU PARTI

M. Bodereau, *président*. — La parole est à M. Hérard.

M. Hérard. — Je veux demander à l'Assemblée de désigner dès maintenant le siège du prochain Congrès du Parti.

Sur divers bancs. — Cette désignation doit avoir lieu demain matin.

M. Pfeiffer, *secrétaire général*. — Il est exact que la désignation du siège du XXVIe Congrès du Parti a été inscrite à l'ordre du jour de la séance de demain matin. Mais comme il n'y a pas de constatation pour fixer à Reims le siège du prochain Congrès, ainsi qu'il avait été décidé l'an dernier, — il n'y a de contestations que sur le siège du Congrès suivant, — et comme d'autre part, notre ami Marchandeau, de Reims, est obligé de nous quitter ce soir, M. Hérard, d'accord avec lui, vous demande de procéder dès maintenant à la désignation du siège du XXVIe Congrès du Parti.

M. Bodereau, *président*. — Il n'y a pas d'opposition ? (*Non, non !*)

Nous allons donc procéder tout de suite à cette désignation qui, d'ailleurs, ainsi que vient de le souligner notre Secrétaire général, ne peut souffrir de contestation, puisque nous avons pris l'an dernier envers Reims un engagement d'honneur sur lequel nous ne voulons pas revenir aujourd'hui.

M. Hérard. — Dans ces conditions, je renonce à la parole.

M. Bodereau, *président*. — Je consulte l'Assemblée sur la fixation à Reims du siège du XXVIe Congrès du Parti.

(Cette fixation est adoptée à l'unanimité.)

M. Marchandeau. — Je vous remercie, mes chers amis. Nous tâcherons de vous recevoir aussi bien à Reims que nous avons été reçus à Angers. (*Vifs applaudissements.*)

L'ALSACE-LORRAINE

M. Bodereau, *président.* — La parole est à M. Ripault.

M. Ripault. — Je demande également au Congrès de bien vouloir discuter maintenant la question de l'Alsace et de l'autonomisme, dont le rapport avait été inscrit à la séance de demain matin. Notre collègue M. Becker, président de la Fédération du Bas-Rhin ne pourra être présent demain, et il serait infiniment regrettable que le rapport sur l'Alsace fût discuté en son absence.

M. Bodereau, *président.* — Il n'y a pas d'opposition à la discussion immédiate du rapport concernant les questions d'Alsace ?...

Il en est ainsi décidé.

La parole est à M. Becker.

M. Becker. — Je vous remercie tout d'abord, messieurs, d'avoir bien voulu m'entendre ce soir, et je remercie mon Parti d'avoir inscrit la question d'Alsace à l'ordre du jour de ce Congrès. Elle est, en effet, d'une importance grave. Je ne crois pas exagérer en disant qu'elle est peut-être, à l'heure présente, la plus importante de toutes pour la politique de la République Française.

L'attaque générale du cléricalisme qui se fait jour un peu partout est la suite de la situation alsacienne, qui est néfaste pour la République. Vous n'auriez pas eu à demander le retrait des articles 70 et 71 de la loi de finances si le jeu du cléricalisme n'avait pas aussi bien réussi en Alsace, et peut-être le Président du Conseil n'aurait-il pas écrit vendredi dernier la

lettre qu'il a adressée au président de la commission des finances si sa politique alsacienne n'avait pas abouti à la faillite complète que vous savez. Ne croyez pas que ces considérations soient le fruit de mon imagination : la gravité de la situation, quand on a le courage de la regarder en face, oblige à les formuler.

Dans quelques jours, nous fêterons le 11e anniversaire de l'armistice. Plus de dix années se sont donc écoulées depuis le retour de nos provinces à la mère-patrie. Inutile de redire les cris de joie de nous tous à notre délivrance (*Vifs applaudissements*), de décrire à nouveau les larmes de joie que nous avons versées, de rappeler le délire qui s'est emparé de nous tous en ces temps de victoire inoubliables. (*Nouveaux applaudissements.*) Inutile aussi de dire ce qu'on aurait pu et dû faire en ce temps ; cela ne nous avancerait à rien. Examinons en toute franchise, en toute clarté, sans exagération aucune, la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui, pour en déduire ce qu'il y aura à faire demain.

Nous constatons d'abord, et c'est ce qui fait l'importance de la question, que nous sommes bien dans la République une et indivisible, que nous avons un Gouvernement républicain, et que cependant la politique dont les tendances et les aspirations sont tellement antirépublicaines que ce parti, s'il en avait les moyens, détruirait de fond en comble cette diabolique République laïque. Dois-je dire plus ? Non !

Ce fait, incompréhensible et déplorable, est, avant tout autre, la source du soi-disant malaise alsacien, parce qu'il est le puits inépuisable des équivoques qu'on peut trouver partout, et que ce parti s'efforcera d'en créer sans cesse de nouvelles.

En dépit d'un bilan économique brillant dont le Président du Conseil, dans son discours de septembre dernier, a donné les chiffres éloquents, inattaquables, non contestés même par les adversaires les plus acharnés de la République ; bien que la France puisse se vanter de pouvoir porter ces chiffres à son actif ; bien que l'agriculture, sans vouloir dire que sa situation ne pourrait pas encore être meilleure, n'ait

pas à se plaindre, bien au contraire, puisque ses produits se vendent à un taux plus élevé que dans les autres départements français et que ses achats pour tous les articles dont elle a besoin, se font à un prix égal à celui du reste de la France, alors que c'est l'inverse qui se produisait au temps de l'occupation, je suis prêt à le prouver chiffres en main ; bien que les ouvriers, qui ne peuvent jamais être contents, sans doute, encaissent des salaires qui dépassent non seulement le coefficient de la monnaie-papier par rapport à l'or, mais même largement le coefficient de la valeur d'achat en considération de la vie chère ; bien que la majoration des fonctionnaires et des employés, en comparaison de la situation générale qu'on constate partout en France et qui, vous le savez, laisse beaucoup à désirer, n'a pas le droit de se plaindre outre mesure ; bien que les professions libres peuvent être satisfaites, et je crois qu'elles le sont ; bien que le commerce et l'industrie, toujours en comparaison de la situation des autres départements français, aient pu prendre une extension inattendue et un développement toujours croissant ; bien qu'en général la vie soit normale et que vraiment, dans le gros de ses efforts, la France au point de vue économique ait parfaitement réussi à nous donner satisfaction, il serait honteux et ingrat de ne pas le reconnaître ; en dépit de tout cela, depuis longtemps, surtout depuis la politique d'apaisement de M. Poincaré, les ennemis de la République Française ont pu augmenter en Alsace et augmenteront encore.

Laissez-moi dire cependant, et vous en conviendrez sans doute, que, lorsque la politique générale est mauvaise, on trouve toujours des actes de détail qui sont encore pires, et ce sont justement ceux-là qui donnent lieu à des critiques et qui portent des fruits dissolvants et nuisibles à la République. La politique d'apaisement, de bienveillance, celle qui ne veut pas d'histoires, nous mène en même temps, à une politique de laisser-aller et de ne rien faire.

On a beaucoup trop longtemps oublié la nécessité d'étudier avec la plus grande attention la question du bilinguisme. Non seulement l'existence, mais la con-

tinuité de ce bilinguisme est pour la France si elle sait s'en servir, et je suis sûr qu'elle s'y attachera, d'un avantage énorme. Il est tout naturel que le français doit avoir partout la prépondérance, mais l'administration et la justice en Alsace doivent être bilingues. Les efforts dans ce domaine viennent trop tard, et ce retard a causé des mécontentements. Aidez-nous à les faire disparaître.

D'autre part, vos congrès successifs se sont toujours prononcés pour une décentralisation. Vous avez donc vous-mêmes constaté que le système de centralisation ne vous donne pas satisfaction. Tout au contraire, vous en souffrez. Eh bien, nous vivons dans un pays où la centralisation triomphe partout et, beaucoup plus que vous, nous sommes à même de constater chaque jour les graves défauts et les inconvénients de la centralisation exagérée de la France. Tout ce qui n'est pas Paris n'existe pour ainsi dire pas. Voilà qui entretient chez tous les intéressés un certain droit de mécontentement. Aidez-nous, là aussi, en vous efforçant de faire entrer en vigueur au plus vite ce point essentiel de votre programme.

Notre éminent ami M. Cot s'est donné beaucoup de peine pour prouver l'insuffisance de l'Etat en matière d'administration. Il a montré que la valeur n'attend pas le nombre des années. Je suis entièrement d'accord avec lui et je le félicite du courage avec lequel il a exposé ses conceptions. Il a dit que notre système d'administration n'est pas digne d'un grand Etat moderne. Eh bien, nous autres, Alsaciens, nous avons vécu avant la guerre dans un Etat plutôt moderne qui, dans les questions administratives, marchait avec le progrès. Le vôtre, excusez-moi de vous le dire, ne nous plait pas. Lorsqu'en 1912 ou 1913 vous avez eu la visite inattendue d'un zeppelin à Lunéville, il nous semblait, et nous y avions applaudi, que vous aviez profité de l'occasion, car vous aviez envoyé quelques ingénieurs pour prendre des photographies. Nous déplorons que cette occasion que vous aviez eue de voir une manifestation d'une administration parfaite ne vous ait pas profité, et que vos agents au contraire, sans contrôle et sans comparaison, aient trop souvent

pour ne rien faire, anéanti une masse d'institutions qui, j'en suis sur, étaient de nature à rendre de grands services à la France entière. Nous demandons une administration moderne, à la fois souple et habile. Aidez-nous à tuer ainsi les mécontents.

Viennent enfin les questions d'impôts, où, par sa politique de laisser-aller, le Gouvernement a trop longtemps attendu, en encaissant, à notre avis, une part trop grande de nos revenus, bénéfices et salaires. Dois-je vous dire que des milliers de Français qui habitaient l'Alsace en sont partis, à cause de la lourde charge d'impôts que nous payons ? Il s'agit non seulement des impôts locaux, mais aussi des impôts d'Etat qui, par suite d'un contrôle sévère « made in Germany », ne permettent pas si facilement la fraude qui triomphe trop impunément chez vous. Ces choses-là se disent. Croyez-vous qu'elles nous fassent plaisir ? Elles sont, au contraire, susceptibles de créer des mécontents. Aidez-nous, là aussi, en égalisant nos impôts avec les vôtres.

Le Gouvernement a laissé traîner aussi certaines questions intéressant les fonctionnaires. Nous avons été saisis, entre autres, d'un cas des fonctionnaires des P.T.T. qui, bien que le Conseil d'Etat leur ait donné raison, bien que le Président du Conseil leur ait écrit qu'ils auraient satisfaction en juin 1928 au plus tard, bien qu'ils soient appuyés par le groupement général de la France, n'ont encore reçu aucune solution. Une pareille nonchalance n'est pas dans nos habitudes, et il est naturel qu'un tel état de choses contribue à créer des mécontents, ce qu'on devrait au contraire s'efforcer d'éviter.

Vous voyez donc que, malgré les efforts de la France, en général, il nous reste des revendications à faire valoir sur lesquelles il faut qu'on nous donne satisfaction.

Mais, croyez-moi, tout cela ne nous avancera pas si nous n'arrivons pas en même temps à mettre un terme à cette politique d'apaisement, de faiblesse et de peur. (*Applaudissements.*)

Je sais que tout Français pleure quand il parle de l'Alsace. J'en suis fier et reconnaissant. J'ai vu les

larmes de notre ami Herriot à Epinal. Tous les Français, sans exception, y compris le Président du Conseil, sont animés de cet amour sacré ; je commettrais un acte d'injustice si je disais que son amour pour l'Alsace est plus grand que celui de tous les Français. Ce disant, je ne veux en rien le diminuer, au contraire ; je veux le montrer au grand jour et l'admirer publiquement. Mais que sommes-nous, nous les Alsaciens, au moins les inconditionnels, vis-à-vis du chef du gouvernement ? Nous sommes les enfants ! Eh bien, je suis, moi aussi, père de famille, et je prétends aimer mes enfants aussi bien que notre chef du gouvernement nous aime. Mais croyez-vous que ce serait agir dans l'intérêt de mes enfants et dans le mien propre que de les aimer avec tant d'aveuglement que je leur passerais tout ce qu'ils veulent, et que je leur permettrais même des choses dont je suis convaincu, moi père de famille, qu'elles nuiraient à ma famille même et la détruiraient ? (*Applaudissements.*)

Pour ma part, je comprends autrement le devoir d'un père. Et si par malheur j'agissais à l'égard de ma famille de la même façon que le fait le chef du Gouvernement dans son amour aveugle pour nous, j'obtiendrais le même résultat, c'est-à-dire la faillite certaine de ma famille.

Eh bien, nous ne voulons pas cela. Il faut que cela cesse et qu'enfin la France et l'Alsace sachent où elles veulent aller. Il n'y en a qu'un seul chemin, il n'y en a pas deux : c'est celui qui va uniquement dans la direction de l'unité et de l'indivisibilité de la Nation française (*Vifs applaudissements*), de la République laïque et démocratique.

Aucun Gouvernement qui se réclame de cette noble République ne doit dorénavant avoir le droit de se baser sur des hommes ou des partis qui ne reconnaissent pas sans conditions et sans des « mais » et des « si » la nécessité absolue de cette unité.

Ce n'est pas de l'apaisement que de créer l'équivoque de faire entrer dans le ministère un militant d'un parti qui est, après sa nomination comme chef de parti, le plus grand adversaire de la République

Française. (*Applaudissements.*) C'est une aggravation de la situation politique.

Ce qu'il nous faut, c'est que le Gouvernement nous gouverne, avec force et suivant un plan déterminé d'assimilation complète. Pendant les dix dernières années, nous avons reculé sans interruption sur ce chemin. Assez de recul ! La France mérite le contraire. Aidez-nous, aidez-nous vous-mêmes à commencer cette assimilation. Demandez des comptes aux responsables. Ne cessez jamais de suivre le chemin que je vous ai indiqué, avec courage, avec équité. Il nous faut l'unité de la Nation.

Je termine en vous faisant connaître que la section de Strasbourg, que j'ai l'honneur de présider, a pris, le 25 octobre 1928, une résolution invitant le Congrès à demander la disjonction des fameux articles de la loi de finances, ce que vous avez fait, et à protester contre la présence de M. Oberkirch dans le Gouvernement, car nous lui contestons le droit d'y parler au nom de l'Alsace. (*Vifs applaudissements.*)

Je dépose sur le Bureau une motion que je vous prie d'accepter et je vous en remercie d'avance. (*Cris nombreux : Vive l'Alsace ! Vive la France !*)

M. le Président. — Je suis certain d'être l'interprête du Congrès en remerciant M. Becker de nous avoir si éloquemment présenté les desiderata de nos amis politiques d'Alsace-Lorraine. Voici le texte de la motion qu'il soumet au Congrès :

« Le Congrès du Parti radical- socialiste, après avoir entendu le rapporteur de sa commission d'Alsace-Lorraine, et les explications du délégué de la Fédération du Bas-Rhin, demande que le Gouvernement fasse le nécessaire pour le bilinguisme, laissant naturellement la prépondérance à la langue nationale ; que les questions concernant les trois départements recouvrés soient soutenues avec la dernière énergie. Il demande que le Gouvernement pratique une politique claire et nette, tendant vers l'unité et l'indivisibilité de la République. »

La parole est à M. Ripault, rapporteur de la question d'Alsace.

M. RIPAULT, *rapporteur*. — Le Bureau du Comité exécutif, la commission spéciale d'Alsace-Lorraine et le Groupe parlementaire même m'ont chargé de faire un rapport sur l'Alsace et l'autonomisme. Ce rapport a paru dans notre Bulletin. Je vous demande de le lire soigneusement, car je n'ai pas l'intention de le développer longuement ici à cette heure.

Dans les campagnes qui se poursuivent au sujet de l'autonomisme, on attaque à chaque instant le Parti radical, on cherche à le rendre responsable du malaise alsacien. Vous verrez, par la chronologie même des faits consignés dans mon rapport, que ce qu'on appelle l'autonomisme alsacien est né à la veille de l'armistice, et que les gens qui en ont aujourd'hui la direction et la responsabilité, c'est-à-dire ces trois fameux abbés dont les noms sont trop connus et qui obéissent à l'abbé Haegy, élaborèrent dès novembre 1918 ce programme d'autonomisme qu'aujourd'hui ils mènent si furieusement contre la République et la Nation françaises.

J'ai divisé mon rapport en trois chapitres.

Le premier s'appelle « L'autonomisme, c'est la trahison ». Cette trahison, elle se déroule depuis huit ans. Nous disons qu'en voilà assez !

Nous avons intitulé le deuxième chapitre « L'autonomisme et la paix ». Nous aurions pu tout aussi bien mettre « L'autonomisme, c'est la guerre », puisque ceux qui en sont les représentants n'hésitent pas à invoquer la loi des minorités, et parlent même de porter la question de l'autonomisme devant l'Assemblée de Genève, se disant que si par hasard l'ensemble des Nations se refusait à les écouter, il y en a une qui les écouterait tout de même, je veux dire l'Allemagne, car elle a au surplus tout un service de propagande qui s'intéresse fortement à nos difficultés.

Ce que nous demandons donc, ce que demandait tout à l'heure M. Becker c'est qu'en Alsace le Gouvernement aide d'abord ceux qui aiment la République Française. Nous demandons que les républicains d'Alsace ceux qui ne sont pas des Français conditionnels, reçoivent quelques signes d'amitié du Gouvernement et que ce ne soient pas leurs adversaires qui

aient toutes les grâces. Lorsque, dans une élection comme celle de Haguenau, l'autonomisme qui est contre la République Française reçoit, après un premier télégramme de M. Michel Walter les félicitations du Gouvernement les Alsaciens n'y comprennent plus rien.

Nous demandons, comme M. Becker, que le Gouvernement soit notre père et qu'il ne soit pas rempli de tendresse pour ses fils les plus terribles. Il faut que le Gouvernement en Alsace, soit d'abord l'expression d'une volonté.

La volonté qu'affirme le Parti radical, il formule depuis 1871, car en protestant contre l'annexion de l'Alsace le Parti radical proclamait que la France devait rester une et indivisible.

Nous demandons donc que l'effort d'assimilation soit repris et poursuivis sans relâche.

Enfin, le troisième chapitre de mon rapport concerne la question des langues en Alsace. M. Becker vous a parlé du bilinguisme. Je n'y reviens pas, vous renvoyant pour le surplus aux quelques lignes que, dans mon rapport, j'ai consacrées à cette question.

En résumé, nous prions le Congrès d'adopter les conclusions que M. Becker vous a présentées au nom du Comité de Strasbourg, auxquelles nous ajoutons les conclusions suivantes formulées par la commission d'Alsace-Lorraine :

« Le Congrès, convaincu que, pour mettre un terme au malaise alsacien, il importe que les lois françaises ne soient pas indéfiniment méconnues ou bafouées, demande que les mesures nécessaires soient prises pour que l'assimilation progressive des trois départements recouvrés soit poursuivie sans faiblesse. »

M. le Président. — Si personne ne demande la parole, je mets aux voix les deux ordres du jour dont il vous a été donné lecture sur la question d'Alsace.

(Ces deux ordres du jour sont adoptés à l'unanimité.)

PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS AU BUREAU DU COMITE EXECUTIF

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Liautey, secrétaire général adjoint, pour donner connaissance au Congrès des résultats des élections au Bureau du Comité exécutif.

M. LIAUTEY, *secrétaire général adjoint.* — Les élections au Bureau du Comité exécutif ont donné les résultats suivants.

Sont elus :

Vice-présidents :

Parlementaires :

MM. de Tessan	342
Nogaro	314
Jammy Schmidt	311
Bazile	303
Peytral (pour un an)	278

Non parlementaires :

MM. Fabius de Champville	311
Hulin	294
Besnard	284
Tête	282
Robert Louis (pour un an)	254

Secrétaires :

Parlementaires :

MM. Hérard	438
Massimi	404
Roumagoux	401
Aubaud	401
Rucart (pour un an)	401
Briquet	401
Ferin	389
Colomb	369

Non parlementaires :

MM. Labatut 237
Culhé 234
Mme Schwab 199
M. Potut 174

(*Vifs applaudissements.*)

M. Pfeiffer, *secrétaire général.* — Je suis obligé, en ce qui concerne les élections au Bureau du Comité exécutif, de formuler un regret.

J'ai veillé très scrupuleusement à ce que le règlement soit rigoureusement appliqué, c'est-à-dire que les condidats au Bureau ne se fassent inscrire que jusqu'au 30 octobre. La liste des candidats devait être supprimée par mes soins le 30 octobre ; elle l'a été à cette date.

Aujourd'hui, le président de la Fédération du Nord nous a fait connaître qu'il désirait remplacer M. Gahide par M. Tête. Je lui ai fait dire que M. Gahide pouvait évidemment retirer sa candidature, mais qu'il me semblait bien difficile de remplacer son nom par un autre.

Sur les bulletins, le nom de M. Gahide a cependant été remplacé par celui de M. Tête.

Je tiens à bien préciser que nous sommes tout dévoués à nos amis du Nord, qu'en particulier nous avons la plus vive sympathie pour M. Tête comme pour M. Gahide. Mais il est évident que M. Robert Louis, qui a été élu à 1 voix, que M. Garnier surtout, à qui il a manqué quelques voix pour être élu, se sont trouvés perdre des voix du fait que M. Tête était inscrit sur la liste non pas dans l'ordre alphabétique, mais à la place de M. Gahide.

Je regrette donc que le président de la Fédération du Nord ait attendu aujourd'hui pour nous faire part de cette modification. Le Congrès comprendra les scrupules qui m'ont porté à faire cettte déclaration. (*Très bien !*)

(M. Joseph Caillaux reprend place au fauteuil de la Présidence.)

M. le Président. — Mes chers amis, beaucoup de congressistes devant être absents demain matin, ne vous semblerait-il pas à propos de tenir une séance ce soir à 9 heures et demie ? Nous liquiderions au cours cette séance de nuit les quelques questions qui sont encore inscrites à notre ordre du jour, nous donnerions lecture de la Déclaration du Parti, et nous pourrions ainsi clore notre Congrès dès ce soir.

On me dit qu'il sera difficile de faire paraître demain matin dans les journaux la Déclaration du Parti. Il me semble qu'on peut la télégraphier. Malgré tous les égards que nous avons pour la presse, il nous faut compter avec les possibilités. Nous n'avons le choix qu'entre deux solutions : ce soir, pour la raison que je vous ai indiquée, ou demain matin.

Voix nombreuses. — Ce soir !

M. le Président. — Je consulte l'Assemblée.

(L'Assemblée, consultée, décide de renvoyer la suite de ses débats à une séance de nuit. La séance, suspendue à 19 heures et demie, est reprise à 21 heures et demie.)

M. le Président. — La séance est reprise.

Nous commencerons par liquider des questions accessoires.

FIXATION DU SIEGE DU 27e CONGRES DU PARTI

M. le Président. — J'appelle tout d'abord l'Assemblée à désigner le siège du 27e Congrès du Parti.

Nous avons tout à l'heure désigné Reims pour tenir les assises du prochain Congrès ; mais vous savez que nous avons pris l'habitude de désigner deux ans à l'avance le siège de nos congrès.

Pour le 27e Congrès du Parti, qui se tiendra en 1930, je suis saisi de diverses demandes.

La première est formulée dans une lettre de M. La-

moureux, député de l'Allier, qui nous demande de tenir le Congrès de 1930 à Vichy.

La deuxième candidature est celle de Grenoble. Elle est posée par mon collègue du Sénat, M. Vallier.

La troisième candidature est celle de Toulouse. Elle est soutenue par la Fédération de la Haute-Garonne.

La parole est à M. Vallier.

M. Vallier. — J'ai le devoir, comme président de la Fédération de l'Isère, de solliciter du Congrès l'honneur de recevor tous nos amis de France dans la ville de Grenoble en 1930.

M. le Président. — C'est une ville délicieuse.

M. Vallier. — Je vous remercie, monsieur le président.

Je vous adresse cette demande avec une certaine philosophie, et cependant avec confiance.

En effet, la Fédération de l'Isère, en 1925, m'avait chargé de demander au Congrès de Nice de désigner Grenoble pour le siège du Congrès suivant. On m'a répondu qu'un engagement avait été pris pour le Sud-Ouest, et que c'était à Bordeaux que devaient se tenir en 1926 les assises de notre Parti. Je me suis incliné.

Pour 1927 on m'a dit : « Nous sommes à la veille des élections. Le Congrès doit se tenir à Paris. » Je me suis encore incliné.

Pour 1928 on a fait valoir que nos amis de l'Ouest faisaient un effort merveilleux, qu'il importait de les encourager et de planter définitivement le drapeau républicain dans cette région. Bref, Angers a été désigné. Il fallait bien s'incliner.

Pour l'année prochaine, on a pris des engagements vis-à-vis de Reims. Il faut toujours respecter les engagements qu'on a pris.

Mais, dans les comités de l'Isère, on commence à me dire : « Ce congrès, que nous attendons depuis si longtemps, quand viendra-t-il chez nous ? »

J'espère, mes chers amis, qu'entre les demandes dont vous êtes saisis vous nous donnerez la préférence. Je le dis sans vouloir dresser les unes contre les autres les villes qui revendiquent l'honneur de

réunir les membres du grand Parti radical. Non ! Nous sommes ici entre camarades, entre amis, et la règle de nos relations doit être la cordialité. (*Très bien !*)

C'est donc tout amicalement que je viens vous dire : « Dans notre région du Sud-Est, sauf à Lyon, nous n'avons jamais eu un congrès. Grenoble est une ville qui est non seulement touristique, mais qui est hospitalière. Vous y gouterez à la fois les plaisirs de l'esprit et du cœur puisque nous parlerons de la politique de notre Parti, et les plaisirs des yeux car elle est située dans un fort beau pays.

En ce qui concerne la question du logement, dont il faut se préoccuper pour un congrès, je tiens à dire que nous avons 4.000 ou 5.000 chambres, qui seront disponibles si la saison touristique est terminée.

Nous avons des monuments publics pour donner asile à vos réunions. La question d'organisation sera donc pour nous facile à mettre au point.

Mais au point de vue politique notre région est très intéressante. Si le Congrès veut bien y tenir ses assises en 1930 il lui donnera un élan qui est devenu infiniment nécessaire. Vous connaissez sans doute moins bien que moi la situation politique de l'Isère ou de la Drôme, ou des Hautes-Alpes, en un mot des huit ou dix départements qui nous environnent et auxquels la présence des militants du Parti radical donnera une impulsion vigoureuse. Il faut vous dire que, dans toute cette région, le parti clérical représente un bon tiers des voix. Les deux autres tiers vont aux radicaux, si dans les embrassements que nous avons avec où le cartel faisait les majorités, et qui resteraient encore unis, étant donné le tempérament des radicaux, si, dans les embrasements que nous avons avec nos amis socialistes, nous ne sentions parfois des morsures qui tendent à un grignotage de notre Parti, surtout en temps d'élections. (*Applaudissements.*)

Je suis persuadé qu'une grande manifestation républicaine dans cette région serait des plus utiles à la vitalité du Parti radical, et que sa seule annonce rendrait les plus grands services à nos comités locaux.

Je sais qu'on nous convie à aller à Toulouse ; cette

belle ville où Clémence Isaure a des adorateurs, même dans le Parti radical. (*Sourires.*)

Je sais aussi qu'on nous invite à aller faire une saison à Vichy. (*Rires.*)

Vous choisirez. Je ne veux pas entrer en discussion avec des collègues qui sont de bons amis, qu'ils soient de Toulouse ou de Vichy.

Il me suffit de vous avoir exposé nos raisons. Croyez que nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour vous bien recevoir, pour donner au Parti radical l'hospitalité dont il est digne, pour donner à cette grande manifestation que constitue un congrès le plus vif éclat.

Nous avons 2.500 militants. Je parle au nom d'une dizaine de comités qui m'ont confié l'honneur de soutenir cette proposition devant le Congrès. Vous serez reçus comme vous méritez de l'être, comme de bons amis qui militent pour le même idéal, et vous trouverez parmi nous la cordialité et la bonne hospitalité qui doivent assurer le succès d'un Congrès de notre Parti. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Au nom de Toulouse, monsieur Cuillier, vous avez la parole, mais je crois que vous aurez fort à faire pour lutter contre le charme qui s'est dégagé de l'intervention de M. Vallier.

M. Cuiller. — C'est au nom de la Fédération de la Haute-Garonne, dont le Président est présentement absent du Congrès, que je prends la parole. La Fédération de la Haute-Garonne demande que le Congrès de 1930 ait lieu à Toulouse. Je rappelle que cette ville avait été choisie comme siège du Congrès en 1923 par le Congrès de Marseille, et que, depuis, la Fédération radicale de la Haute-Garonne s'est toujours effacée devant les raisons de propagande qui lui étaient opposées par des fédérations d'autres départements.

Elle s'incline bien volontiers, encore, cette année, devant la demande faite par nos amis de la Marne au profit de Reims, la ville martyre que nous saluons tous respectueusement. Mais elle demande que, tenant compte de son abnégation passée, et des efforts qu'elle

a faits dans les élections législatives et cantonales dernières, le Congrès radical de 1930 ait lieu à Toulouse.

Je me permets de vous rappeler que la ville de Toulouse est une des citadelles du Sud-Ouest où le parti socialiste, depuis de nombreuses années, a des points d'appui extrêmement solides, et qu'autour de Toulouse rayonne une action très vigoureuse du parti socialiste à l'effet, si j'ose dire, de déboulonner le parti radical dans notre région.

Il fut un temps où, dans notre département, sur 11 représentants députés ou sénateurs, le parti radical avait 11 élus. A la suite d'événements dont le rappel ne serait peut-être pas à l'honneur de certains députés socialistes du département, deux socialistes éminents ont été élus. Depuis cette époque, oubliant les conditions très désobligeantes dans lesquelles ils étaient venus à la vie politique, ils ont mené une campagne terrible contre notre Parti, lui reprochant même d'être conservateur et clérical. Le citoyen Ducos, notamment, qui pourtant ne peut être suspect de conservatisme et de cléricalisme, a été, au cours de la dernière législature, traîné dans la boue et a vu se dresser contre lui l'effort de toutes les chapelles socialistes.

C'est vous dire que notre Parti, à Toulouse, a insensiblement perdu du terrain.

Cependant, la lutte qu'il a entreprise pendant ces deux dernières années lui a permis d'enlever de haute lutte deux sièges à la Chambre, un siège au Sénat, et il a la perspective prochaine d'avoir les quatre sièges sénatoriaux.

Je suis persuadé qu'en fixant à Toulouse le siège du Congrès de 1930 de notre Parti, vous donnerez à notre Fédération, qui est particulièrement importante dans le Sud-Ouest au point de vue politique, une force considérable.

Je ne vous chanterai pas les charmes de Toulouse. Je me place au point de vue strictement politique, et je me permets à nouveau de rappeler que depuis 1923, année par année, nous avons successivement cédé la place à d'autres fédérations pour des convenances

particulières. Ceci dit, messieurs, je vous laisse juges. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — C'est un vote délicat que j'ai à vous demander d'émettre, car Vichy, qu'il ne faut pas oublier bien que sa cause n'ait pas été défendue, et que les absents aient toujours un peu tort, Grenoble et Toulouse ont des titres égaux à notre bienveillance. Je vais procéder dans l'ordre où ces candidatures me sont parvenues, et je consulte tout d'abord l'assemblée sur la Ville de Vichy, pour siège du Congrès de 1930.

(Cette fixation est repoussée.)

M. le Président. — Je mets maintenant aux voix la candidature de la ville de Grenoble.

(L'Assemblée décide que le Congrès de 1930 aura lieu à Grenoble.)

Un délégué. — La ville de Grenoble ayant été choisie comme siège du Congrès de 1930, je fais remarquer au Congrès que le climat de cette ville est parfois rude à l'époque où nous nous trouvons cette année-ci. Il serait utile que le Congrès fût fixé en 1930 en automne, à une date un peu moins tardive.

M. le Président. — Il sera, mon cher collègue, tenu le plus grand compte de votre observation. L'intérêt même de nos santés nous y oblige.

M. Pfeiffer, *secrétaire général.* — Cette année, l'époque du Congrès a été retardée par les élections cantonales et la réunion des Conseils Généraux.

M. le Président. — Sans vouloir engager l'avenir, je me permets d'indiquer au Congrès qu'il vient de contracter une sorte d'engagement moral en faveur de Toulouse pour l'année suivante. Nos amis de la Fédération de la Haute-Garonne pourront l'invoquer dans l'avenir. (*Très bien !*)

D'autre part, on vient de me soumettre une demande bien délicate, dont je dois faire part au Congrès. Un délégué de l'Algérie manifeste le désir qu'en

1930, nous profitions des cérémonies qui auront lieu en l'honneur de la commémoration du centenaire de la prise d'Alger, pour tenir à Alger, non pas un grand Congrès, ce qui serait impossible, mais un petit Congrès.

Jusqu'ici, nous n'avons pas eu l'habitude de tenir de petits Congrès en dehors de Paris, en raison des frais de chemin de fer et de séjour. Je propose, et je crois que notre collègue d'Algérie acceptera, que le Comité exécutif examine la question et nous la soumette au prochain Congrès.

M. Weymann. — Le Gouvernement général inscrira des crédits spéciaux pour le centenaire au budget de l'Algérie pour 1930. Les congressistes pourront donc recevoir vraisemblablement une indemnité pour leur déplacement. Ce détail est très important, parce qu'il convient de s'inscrire le plus tôt possible.

M. Breuillat (*Algérie*). — En 1930, pour fêter le centenaire de l'Algérie, aura lieu à Alger le Congrès national de la Ligue des Droits de l'homme. Ne serait-il pas possible de faire notre petit Congrès la veille ou le lendemain du Congrès de la Ligue des droits de l'homme ? Beaucoup d'entre nous appartiennent à l'une et à l'autre de ces organisations ; ils n'auraient pas ainsi à faire face à des frais de déplacement doubles.

M. le Président. — C'est une des questions qu'étudiera le Comité exécutif. Il tiendra, soyez-en sûr, le plus grand compte de la suggestion intéressante que vous venez de formuler.

La question est donc ainsi tranchée.

LES REGIONS LIBERÉES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la question des régions libérées. La parole est à M. Doucedame, rapporteur.

M. Doucedame, *rapporteur*. — Nous sommes arrivés à la fin de ce congrès, et je considère qu'il est de mon devoir, dans une question aussi spéciale que celle des régions libérées, de ne pas retenir trop longtemps votre attention.

Aussi bien, depuis votre Congrès de Strasbourg en 1920, avez vous constamment témoigné la plus parfaite sollicitude pour les régions libérées, et peut-on dire que nous arrivons enfin au dernier stade de la reconstitution. Le Parti radical, qui représenta par excellence les masses populaires de ce pays, a le premier compris qu'il fallait faire pour la renaissance des pays dévastés un large et puissant geste de solidarité, que les régions qui avaient été les charnières du front de la guerre devaient le moins longtemps possible offrir le spectacle lamentable de leurs horribles mutilations, et qu'il était de l'intérêt bien compris du pays de venir au secours des malheureux et des déshérités des régions envahies.

Grâce à l'action généreuse et puissante exercée par le Parti radical à travers le pays, nous avons pu obtenir d'abord une loi de solidarité nationale qui a garanti à tous les sinistrés l'intégrale réparation de leurs dommages. C'est aux parlementaires du parti radical, à nos amis toujours vigilants de la commission des régions libérées, que nous devons d'avoir pu empêcher que la loi des dommages de guerre, comme sous le régime du Bloc national, ait été interprétée en faveur de la catégorie des gros sinistrés qui voulaient achever leur reconstitution dans le moment même où les autres attendaient encore leurs premiers titres de créance. C'est grâce au Parti radical que nous avons pu obtenir l'égalité de traitement entre tous les sinistrés.

On peut donc dire que le Parti radical a rendu d'inoubliables services à la masse des citoyens des régions libérées. C'est un de nos amis, présent dans cette salle, M. Dalbiez, qui, dès son arrivée au ministère des régions libérées, a mis en œuvre les principes que nous soutenions au sein de nos organisations radicales ; c'est grâce à lui, je le dis au risque d'effaroucher sa modestie bien connue, que certaines exa-

gérations ont été contrebattues, qu'une sollicitude plus marquée a été portée à la cause des petits et des moyens sinistrés. (*Applaudissements.*)

Et maintenant, puisque nous sommes arrivés au dernier stade de la reconstitution, je crois l'heure venue de prendre l'initiative d'en marquer la clôture. Il n'est pas bon de laisser trop longtemps une plaie ouverte, de laisser toujours en suspens cette question de la reconstitution des régions libérées. Il faut lui assigner un terme, et dire que, passé un certain délai, il ne sera plus possible de remployer, c'est-à-dire de reconstruire au moyen des titres de créance accordés aux sinistrés, car si les sinistrés ont entre les mains un papier de l'Etat qui leur permette d'assurer leur reconstitution, il convient que la renaissance de nos régions soit complète et définitive le plus tôt possible.

En ce domaine comme en tout autre, il y a toujours une arrière-garde de retardataires, de gens qui attendent qu'on les presse, qu'on les oblige à faire leur devoir. Le moment est venu de dire à ces retardataires qu'un délai, que j'ai fixé à trois ans, leur est imparti pour leur reconstitution et qu'à partir de ce délai, si leur reconstitution n'est pas accomplie, ils seront forclos.

Je voudrais aussi, pour qu'on en finisse avec l'œuvre de reconnaissance des régions dévastées, vous demander d'exercer une pression sur le Parlement pour que tous les sinistrés, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, puissent recevoir une intégrale réparation. Il est, en effet, des sinistrés sur lesquels je crois devoir attirer les sentiments de justice du Congrès.

Ce sont d'abord les sinistrés étrangers qui habitent depuis très longtemps en France et qui contribuent, par le paiement des impôts et des contributions, à la prospérité du pays. Ils ont été compris dans une proposition de loi émanant d'un député radical, mon ami et compatriote M. Léon Accambray. Ils ont droit, comme tous les citoyens français, à une intégrale réparation.

Ce sont ensuite les sinistrés maritimes qui ont été victimes de torpillage, et qui doivent être compris

dans cette loi de solidarité nationale dont, on ne sait pour quelle raison, on les a exclus.

Ce sont encore ces sinistrés qui furent incendiés par suite de cantonnement de troupes, ou lorsque les troupes françaises ou allemandes reculaient. L'intendance militaire leur a brutalement accordé des indemnités dérisoires. ils n'ont pas touché la reconstitution pleine et entière qui a été accordée à des sinistrés mieux placés qu'eux. Ils ne doivent pas être oubliés.

Ce sont enfin les sinistrés commerçants. A l'heure où de toutes parts, on fait valoir les droits des commerçants, où la question de la propriété commerciale est à l'ordre du jour, il est dans les sentiments du Parti Radical de vouloir que les sinistrés commerçants obtiennent les garanties qu'on leur avait promises par la loi du 23 octobre 1919 et qui ne leur ont pas encore été données, car voici plus de trois ans que le texte législatif qui les intéresse est pendant devant le Sénat. Je veux parler de cette catégorie de commerçants qui, au moment de la guerre, avaient un long bail et qui, parce que leurs propriétaires n'ont pas reconstitué leurs immeubles et ont donné à leurs titres de créance une destination différente, se trouvent spoliés de leur droit au bail et ne peuvent pas continuer leurs affaires comme ils étaient en droit de l'attendre d'une loi de solidarité nationale. C'est au nom de la Commission des Régions libérées, comme au nom de mes camarades du Nord et de l'Est, que je vous demande, pour éviter d'avoir deux poids et deux mesures entre les sinistrés, de faire un geste généreux en faveur de ces sinistrés commerçants.

Vous donnerez ainsi une nouvelle marque de sympathie aux régions libérées, après celle que vous avez déjà bien voulu leur donner dans cette journée même en choisissant pour siège de votre prochain congrès la ville de Reims, la ville martyre qui a droit à toute votre sollicitude et à toute votre bienveillance.

Pour toutes ces raisons, je prie le Congrès, au nom de la Commission des Régions Libérées, d'adopter les résolutions suivantes :

Un délégué. — M. le Rapporteur nous demande de

fixer à un délai de trois ans le remploi intégral des dommages. Je fais remarquer à ce sujet que ce ne sont pas les sinistrés qui forment l'arrière-garde, ce sont les services des régions libérées, qui ne veulent pas examiner les dossiers. Il y a encore des milliers de dossiers en souffrance. Lorsqu'un sinistré, après avoir épuisé toutes les juridictions, a obtenu la fixation de son dommage, il trouve toujours les services des régions libérées pour faire appel et retarder le plus possible la décision finale, tout cela pour que les fonctionnaires restent plus longtemps dans ce « fromage » qu'on appelle le service des régions libérées.

M. Doucedame. — Ce n'est pas moi, mon cher collègue, qui m'inscrirai en faux contre vos paroles qui ne sont que trop vraies. Il est exact que nous subissons encore, surtout de la part de la Commission supérieure, des lenteurs intolérables.

Le vœu que j'ai eu l'honneur de vous lire concerne les sinistrés qui sont en possession de leurs titres de créance et qui ont toute facilité de faire leur remploi ; mais, pour donner satisfaction à votre observation qui me paraît fondée, nous pourrons ajouter à ce vœu « que les sinistrés qui n'ont pas encore leurs titres de créance disposeront, en tout état de cause, d'un délai de trois ans à dater du jour de la délivrance de leurs titres de créance ».

Cette adjonction nous mettra certainement d'accord, car tous les sinistrés pourront ainsi accomplir leur reconstitution.

Une voix. — On pourrait aussi demander à l'Etat de donner à ses services des instructions pour activer l'examen des dossiers.

M. Doucedame, *rapporteur*. — Je suis tout à fait d'accord avec vous sur ce point.

M. Breuillat. — C'est fort bien de fixer une limite à la reconstitution, mais il faut en fixer une également à la délivrance des autorisations. Pourquoi ne donnerions-nous pas ici une directive aux termes de laquelle, dans le délai d'un an, tous les remplois de-

vront être définitivement examinés, les remplois devant être accomplis dans les deux années suivantes. La reconstitution serait ainsi terminée, mais d'une façon plus certaine, dans les trois années que vous demandez vous-mêmes.

M. DOUCEDAME, *rapporteur*. — L'adjonction que je viens de proposer sur les indications d'un de nos collègues paraît devoir vous donner satisfaction, puisque l'examen des dossiers sera hâté et que les sinistrés verront assigner un terme à leur possibilité de remploi. Je crois répondre ainsi à vos desiderata.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'ordre du jour proposé par la Commission, complété ainsi qu'il vient d'être indiqué au cours du débat.

(Cet ordre du jour, ainsi complété, est adopté.)

LES VICTIMES DE LA GUERRE

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appellerait l'examen d'un rapport de M. Huchard sur les victimes de la guerre. Mais, notre collègue n'étant pas présent, les conclusions de son rapport sont renvoyées au Comité exécutif. (Voir aux annexes).

VŒUX ET PROPOSITIONS

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle le raprapport de la Commission des vœux et propositions. La parole est à M. Fabius de Champville.

M. FABIUS DE CHAMPVILLE, *Rapporteur*. — J'aurais voulu pouvoir rapporter dès ce soir les vœux et propositions qui ont été transmis à la Commission. Mais je dois avouer au Congrès, que, ce rapport, ayant été insicrit pour la séance de demain matin, mon rapport n'est pas prêt.

M. le Président. — Mon cher collègue et ami, la rentrée parlementaire étant fixée à demain par le Gouvernement, la plupart des députés et des sénateurs désirent regagner Paris cette nuit même ou demain matin de très bonne heure. C'est la raison prédominante qui m'a fait demander au Congrès, et je m'en excuse auprès de vous, de clore ses travaux cette nuit même.

M. Fabius de Champville, *rapporteur*. — Je m'incline donc, Monsieur le Président, et je fais dans ces conditions connaître au Congrès que la plupart des vœux dont la Commission a été saisie seront renvoyés au Comité exécutif qui en tiendra compte.

Il est cependant indispensable que dès aujourd'hui le Congrès fasse un geste en faveur des postiers et des cheminots révoqués qui n'ont pas encore été réintégrés. (*Assentiment unanime.*)

D'autre part, un certain nombre des vœux dont j'ai été saisi se trouvent avoir déjà reçu satisfaction par les ordres du jour votés au cours de nos débats.

Il est cependant un de ces vœux qui est ainsi conçu :

« Le Congrès donne mandat aux élus du Parti de voter l'article inséré au budget de 1929 portant ouverture d'un crédit de 500 millions aux fins de relèvement des traitements des fonctionnaires, étant entendu que ce crédit de 500 millions soit affecté par priorité aux catégories de fonctionnaires dont les traitements actuels sont inférieurs aux traitements de 1914, compte non tenu des péréquations apportées depuis cette époque à certaines catégories
coefficient 5. »

Je suis persuadé que le Congrès voudra bien prier le Bureau du Comité exécutif de s'occuper de ce vœu d'une façon effective.

M. le Président. — Le Congrès peut en effet prier le Bureau du Comité exécutif de s'en occuper d'une façon effective, mais avec prudence, car il y a des catégories de fonctionnaires dont les intérêts sont opposés et ce n'est pas au Congrès du Parti radical à opérer entre eux une discrimination. Si le Congrès le veut

bien, il recommandera cette question au Bureau du Comité exécutif dans l'esprit de bienveillance et de justice qui s'impose. (*Adhésion.*)

M. Fabius de Champville, *rapporteur.* — Quant au reste des vœux, je vous demande de faire confiance au Bureau du Parti et de prier le rapporteur de la Commission des vœux de préparer son rapport pour la prochaine séance du Comité exécutif. Il en sera rendu compte à ce moment-là. (*Très bien !*)

Un délégué. — Un des vœux dont vous êtes saisi concerne les élections municipales. Il y aurait, paraît-il, un projet qui doit retarder d'un an ces élections. Or, lorsque nous avons demandé à nos électeur de voter pour nos candidats, nous avons pris avec eux rendez-vous pour leur rendre compte de notre mandat quatre ans après. S'il est vrai que dans certaines circonstances graves on a pu reculer la date des élections municipales, nous sommes aujourd'hui en paix, et nous demandons que la loi soit appliquée. Les conseils municipaux doivent être renouvelés tous les quatre ans. Le Parti radical s'honorera en s'opposant à toute prolongation du mandat de conseiller municipal. (*Applaudissements.*)

M. Fabius de Champville, *rapporteur.* — Nous sommes entièrement d'accord sur ce terrain. Le Bureau du Comité exécutif partage votre avis non seulement pour les élections aux conseils municipaux, mais pour les élections législatives.

Une voix. — Au reste, la Constitution dit qu'aucune loi ne peut avoir d'effet rétroactif.

M. Grisoni. — Je suis d'autant plus heureux de m'associer au vœu dont il est question que j'ai eu l'occasion, à une réunion de l'Union des maires du département de la Seine, de protester contre ce projet, qui n'est pas en l'air, croyez-le bien, qui existe.

Je regrette vivement qu'on n'ait pas prévu dans le programme de ce Congrès, qui précède le renouvellement des conseils municipaux, ces grandes questions

municipales qui sont à la base même de toute la politique républicaine, et je demande au Bureau du Comité exécutif de vouloir bien envisager l'organisation, d'abord de cette Fédération nationale des municipalités radicales que j'ai sollicité depuis quelques mois de la rue de Valois, ensuite d'un office de documentation municipale pour toutes les municipalités radicales de ce pays, enfin d'un petit Congrès où toutes les questions municipales seraient discutées au moment opportun.

M. le Président. — Permettez-moi, monsieur Grisoni, de procéder par ordre, et tranchons d'abord le vœu qui a été soumis au Congrès concernant la prorogation des élections municipales.

On a proposé au Congrès de ne pas donner suite au projet qu'on prête au Gouvernement de proroger les élections municipales. Je suis autorisé à dire que le Bureau du Comité exécutif s'associe à l'unanimité à ce vœu.

M. Bodereau. — J'appuie cette motion, et je demande au Congrès de la voter en réclamant de nos élus parlementaires le vote impératif sur cette question. (*Non, non !*)

Je crois qu'aucun d'eux, et j'en ai consulté plusieurs, ne s'y refuserait, car il s'agit ici d'une question de probité républicaine.

M. le Président. — Nous ne pouvons pas, mon cher monsieur Bodereau, ordonner le vote impératif. C'est contraire à toutes les traditions du Parti. Je crois que tout parlementaire républicain considérera de lui-même qu'il n'est pas possible, sauf dans des cas tout à fait anormaux comme ceux qui se sont produits en 1914 et 1918, d'étendre un mandat en forçant les termes du contrat qui a été passé entre l'électeur et l'élu.

Je mets donc aux voix la motion présentée par le Bureau du Comité exécutif. (Cette motion est adoptée.)

M. le Président. — Quant aux suggestions de M. Grisoni tendant à l'organisation d'une Fédération nationale des municipalités radicales, à la constitution d'un office de documentation municipale, et à la possibilité de réunir un petit Congrès à la veille du renouvellement des conseils municipaux, elles sont, bien entendu, prises en considération par le Congrès et renvoyées au Comité exécutif.

M. Varenne. — De récentes catastrophes ont causé une émotion profonde dans la classe ouvrière et la C.G.T. a demandé une fois de plus l'institution de délégués ouvriers à la sécurité. Le problème a une telle importance que nous devrions immédiatement émettre le vœu, montrant ainsi notre sollicitude pour les travailleurs, qu'une proposition de loi rende obligatoire cette création de délégués ouvriers à la sécurité.

M. Fabius de Champville. — Le principe en a été adopté sur le rapport de notre ami Durafour.

M. le Président. — Vous avez donc cause gagnée.

M. Varenne. — J'attire aussi l'attention de la commission sur la question, très grave pour les Parisiens, des zoniers.

Pour terminer, je demande à tous les congressistes d'adresser leurs remerciements au personnel administratif de la rue de Valois, en particulier à Mlle Mollet qui a fourni un labeur considérable. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Nous adresserons tous nos remerciements à Mlle Mollet.

M. Weymann. — On a parlé dans un certain rapport des fraudes électorales aux colonies. Des fraudes électorales, il s'en commet partout. J'ai donc déposé un vœu tendant à faire apposer sur la carte électo-

rale la photographie de l'électeur. C'est une précaution élémentaire à prendre.

M. le Président. — Votre vœu, mon cher collègue, est d'une nature trop délicate pour ne pas comporter un examen attentif du Comité exécutif. Il rentre dans la catégorie de ceux qu'avec son zèle et son dévouement habituels examinera notre ami M. Fabius de Champville.

M. Fabius de Champville, *rapporteur*. — D'autre part, je signale que l'Algérie demande que toutes les lois métropolitaines lui soient appliquées *de plano*. Il semble, en effet, que l'Afrique du Nord ne doit pas rester en retard sur la métropole, et qu'à moins d'impossibilités réelles la loi doit être la même en France et en Algérie.

Sur divers bancs. — Et même en Alsace !

M. le Président. — Je demande qu'un vœu aussi délicat que celui dont il s'agit soit renvoyé à la commission, parce qu'il se heurte à de graves objections. (*Assentiment.*)

Nots avons épuisé la discussion des rapports soumis au Congrès.

LA DECLARATION DU PARTI

M. le Président. — La parole est à M. Hulin, pour la lecture de la Déclaration du Parti.

M. Hulin. — J'ai l'honneur de prier le Congrès d'adopter la Déclaration suivante qui, j'ai le plaisir de vous le dire, a été approuvée par l'unanimité de la commission :

Le Parti républicain radical et radical socialiste, dans les déclarations qui terminent ses Congrès nationaux, a déjà affirmé sa doctrine et exposé son programme. Ce s documents demeurent. Ils sont intangibles. Aussi, est-ce bien moins pour ne pas les

encore et les adapter à l'actualité toujours plus exigeante que le Congrès veut les rappeler et les préciser en quelques lignes.

La politique extérieure.

Avant tout, le Parti républicain radical et radical-socialiste associant ces deux idées également généreuses : sécurité nationale et réconciliation humaine, proclame son désir et sa volonté de paix. Avec une foi accrue, il se prononce en faveur du rapprochement des peuples et de la concorde internationale. Avec ténacité, il demande, par un règlement général qui comporte pour notre Patrie, les garanties indispensables, la liquidation définitive d'une guerre atroce, pour en finir avec tous ces haillons de guerres extérieures qui traînent dans leur sang et leur misère, des germes empoisonnés de guerre civile. (*Vifs applaudissements.*)

La politique intérieure

C'est dans la paix intérieure, en effet, dans la paix sociale, que s'édifiera la renaissance économique de notre nation.

Comment la concevoir autrement que dans une adaptation méthodique et scientifique du travail aux formes nouvelles de la production ? Aux organisations légales du monde du travail est acquise sans réserve notre collaboration. Respect des droits syndicaux, généralisation des contrats collectifs du travail, arbitrage obligatoire, accession progressive des employés et ouvriers à la gestion des entreprises, industrialisation des monopoles, contrôle des coalitions économiques et des grandes concentrations d'intérêts, sont autant de mesures auxquelles notre Parti donne son entière adhésion.

Aux travailleurs de l'usine, du magasin ou du bureau, il associe les travailleurs de la terre et entend rendre nos campagnes de plus en plus prospères. (*Vifs applaudissements.*)

La réforme fiscale

Comment concevoir également le développement intégral des ressources magnifiques de notre pays sans une réforme profonde, équitable, d'une fiscalité oppressive aux uns et indulgente aux autres ? (*Vifs applaudissements.*)

Les lois de laïcité

Les événements présents ont apporté une preuve nouvelle que notre Parti a l'obligation de veiller, afin que ne soit pas compromise l'intangibilité des lois de laïcité en butte à l'attaque constante de partis que ne satisfont ni la neutralité ni la tolérance et le respect réciproque des croyances.

Soyons vigilants, mais cela ne suffit pas. Développons la laïcité sous toutes ses formes. Derrière la grande idée de l'Ecole unique, dispensons le savoir à l'intelligence et au labeur. Ce sont ces idées essentielles, nées et grandies au foyer du Parti républicain radical et radical-socialiste, qui ont inspiré le programme que votre Congrès a adopté et acclamé dans une magnifique unanimité et que nous tenons à intégrer dans la déclaration du Parti.

Le programme du Parti

1° Respect et application des lois laïques ; disjonction des articles 70, 71 et 71 *bis ;* 2° Ecole unique ; 3° Justice fiscale par des dégrèvements à la base et une progressivité équitable dans le cadre de l'impôt sur le revenu et des taxes successorales ; 4° Service d'un an, limitation des dépenses militaires et navales et des effectifs de l'armée de métier aux chiffres de 1928 ; application des économies réalisées aux dépenses sociales et aux dépenses économiques productives ; développement du crédit à l'Agriculture et au laisser prescrire que pour les étayer plus solidement

petit commerce ; électrification des campagnes ; 5° établissement d'un système définitif des réparations ; arbitrage obligatoire ; 6° reconnaissance du droit syndical sans distinction ni réserve ; collaboration confiante avec le syndicalisme pour la réalisation du programme de la C.G.T.

Le Congrès charge le Comité exécutif du Parti d'assurer l'exécution de ces décisions.

Le simple bon sens, que toutes les leçons de l'expérience confirment, enseigne que de telles réformes ne seront jamais obtenues avec le concours de ceux qui les ont toujours passionnément combattues.

Le Congrès a été unanime, parlementaires et militants, à considérer que l'exécution de ce programme ne peut être assuré avec la formule d'Union nationale. Seule la politique de l'Union des gauches autour de ce programme, est capable d'assumer cette grande tâche et de répondre ainsi aux espérances de la démocratie française. (*Vifs applaudissements répétés.*)

M. le Président. — Je mets aux voix la Déclaration dont il vient de vous être donné lecture.

(La Déclaration du Parti est adoptée à l'unanimité moins une voix.)

M. le Président. — Mes chers concitoyens, je vous remercie de la patience que vous avez apportée à subir cette séance tardive, de l'appui que vous avez constamment accordé à celui qui préside accidentellement vos débats, et, en vous donnant rendez-vous à l'année prochaine, je vous invite à vous séparer au cri qui nous réunit tous : « Vive la République ! » (*Vifs applaudissement et nombreux cris de « Vive la République ! »*)

Personne ne demande plus la parole ?...

Je déclare clos le 25e Congrès du Parti républicain radical et radical-socialiste.

(La séance est levée à 22 heures 45 minutes.)

Discours prononcés au banquet du Samedi 3 Novembre à Angers

DISCOURS DE M. LEVAVASSEUR
Maire d'Angers

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS LES PRÉSIDENTS,
MESDAMES, MESSIEURS,

S'il est un spectacle émouvant, c'est bien celui qui s'offre à nos yeux en cette journée du 3 novembre, et ce m'est une grande joie d'assister comme maire radical-socialiste d'Angers, à ce banquet où je vois rassemblés, aux côtés de personnalités éminentes, un si grand nombre d'ardents républicains. (*Applaudissements*.)

Venus de tous les coins de France, vous avez quitté vos occupations les plus absorbantes pour assister à ce Congrès dont le pays entier parle et attend le verdict.

Avec votre foi de militants qu'anime un même souffle républicain, vous apportez chacun votre pierre à l'édifice démocratique, et peut-être l'heure d'une semblable réunion ne fut-elle jamais mieux choisie.

Les années ont passé, et les radicaux, chez qui l'amour de l'humanité n'exclut pas l'amour du pays, ont donné l'exemple admirable d'une abnégation totale. Grâce à nos sacrifices, on peut espérer à présent l'heureuse convalescence de la France, qui fut si durement meurtrie. Pour son entière guérison, demain comme hier, on nous trouvera prêts aux formules de conciliation nécessaires.

Qu'il me sont toutefois permis de souhaiter qu'à la trêve des partis succède aussi la trêve à certaines faiblesses dont nous craignons d'avoir été parfois vic-

times. (*Applaudissements.*) C'est là, oserai-je préjuger, le point névralgique de ce Congrès, et si, pour nous, le mot « union » signifie toujours conformité d'efforts et de pensée, je ne crois pas que ce soit là le sens appliqué par nos adversaires. Ainsi l'alliance actuelle, à laquelle le Parti radical a consenti dans l'intérêt suprême du pays, nous paraîtrait-elle impossible si l'on prétendait nous astreindre sans répit au régime des concessions renouvelées. (*Applaudissements.*)

Regardons avec sérénité l'avenir, avec la certitude d'agir en citoyens qui servent bien leur pays. Nous continuerons à marcher dans le bon chemin. Mais que nos adversaires veuillent bien toujours se souvenir avec nous que le salut de la France passe avant la satisfaction des méprisables ambitions ou même des rancunes politiques.

N'oublions pas les aspirations fondamentales de notre Parti, toutes les forces de gauche dressées contre toutes les réactions. (*Applaudissements.*)

Je vous invite à lever vos verres à la vitalité de notre Parti, à la prospérité de la République laïque et humaine, à la grandeur de la démocratie, à la réconciliation et à la paix définitives entre les peuples. (*Vifs applaudissements.*)

DISCOURS DE M. HERARD

Député

Mes chers amis, ma joie est grande d'avoir à associer, en quelques paroles brèves, la gratitude de la Fédération de Maine-et-Loire et celle de la ville d'Angers.

Nous sommes heureux et fiers, nous radicaux de Maine-et-Loire de pouvoir saluer, réunis pour la première fois chez nous et avec nous, un si grand nombre d'hommes éminents par qui, depuis de longues années, s'est exprimée la pensée républicaine et qui, au travers de tant d'orages, ont rendu au pays et à la démocratie tant et de si remarquables services. (*Applaudissements.*)

C'est un honneur singulièrement accru pour nous

par la présence des ministres radicaux qui ont de si nombreux titres à la reconnaissance des républicains et auxquels j'adresse, au nom des militants de Maine-et-Loire, l'expression de nos sentiments profondément respectueux. (*Applaudissements.*)

Permettez-moi, messieurs — c'est un devoir de courtoisie élémentaire, — d'adresser ms remerciements cordiaux à notre excellent ami M. Frapier, administrateur délégué dss importants Tissages Bessonneau, et à ses proches collaborateurs. C'est à l'obligeance de l'un, à la bonne volonté active des autres, que nous devons d'avoir pu ce soir nous réunir dans cette salle de banquet qu'il me sera permis de dire magnifique. (*Applaudissements.*)

Et maintenant, laissez-moi vous répéter, mes chers amis, combien votre sagesse a été avisée en apportant à vos amis de l'Ouest votre appui si complet et si précieux, laissez-moi vous dire de quelle semence vous allez féconder la terre que votre seule présence remue aujourd'hui si profondément. Aussi bien, si le loisir bref m'était donné de vous rappeler en quelques mots les fait récents de notre histoire régionale, vous dirai-je, sans crainte d'être démenti, que nos provinces sont peut-être meilleures que la réputation qui leur est faite et qui ne se justifie plus tout à fait par la mémoire d'un passé auquel le présent répond de moins en moins. (*Applaudissements.*)

Assurément, je n'irai pas jusqu'à prétendre, avec une exagération évidente, que la Bretagne, la Vendée et l'Anjou sont libérés au même degré que vous, chers amis du Midi que je vois ici, vous qui vous êtes depuis longtemps dégagés des contraintes matérielles et morales que nous n'avons point encore brisées. Dans la grande armée républicaine, nous représentons encore l'arrière-garde. Mais c'est une arrière-garde tout de même quelque peu frémissante, et impatiente d'accélérer sa marche pour rejoindre le reste de la troupe. (*Applaudissements.*)

Les visages amis des députés radicaux-socialistes de l'Ouest qui sont autour de ces tables apportent l'évidente et cordiale preuve de ma démonstration.

Dans notre Maine-et-Loire même, accoutumés que

nous étions depuis toujours au poste diminué de parents pauvres, nous commençons, nous aussi, à secouer le joug ancien. Demandez à nos amis le nombre des cartes du Parti que nous détenons et le rang que nous occupons dans la liste des Fédérations départementales : vous en serez certainement, mais agréablement surpris.

Dans l'ordre politique proprement dit, j'étonnerai sans doute beaucoup d'entre vous quand je vous apprendrai qu'en 1925, aux élections municipales, nos listes d'union des gauches ont emporté, avec Angers, tous les chefs-lieux du département sauf un seul, Cholet, où d'ailleurs un écart minime séparait nos amis de leurs adversaires, et que nous avons accru de trentre le nombre des conseils municipaux que nous détenions. (*Applaudissements.*)

Vous dirai-je encore qu'aux élections cantonales qui suivirent un nombre jusqu'alors inconnu de radicaux-socialistes entrait au Conseil général et dans les Conseils d'arrondissement, certains de nos amis rejetant de cantons que ceux-ci considéraient comme leurs fiefs les plus grands noms du parti conservateur et royaliste local ? Ces positions excellentes, malgré les difficultés certaines des temps présents, nous les avons intégralement conservées voici quinze jours. (*Applaudissements.*)

Lors de l'élection sénatoriale, que vous me permettrez de qualifier d'historique, du 28 juin 1925, notre ami M. le Docteur Tardif, candidat des gauches, arrivait au premier tour à 30 voix à peine du tonitruant candidat de l'Action française et à 3 voix du candidat modéré.

Messieurs, voilà où nous en sommes dans ce pays par ailleurs si frais, si harmonieux, mais malgré tout ingrat encore à nos patients efforts.

Il n'est pas vrai de dire cependant que nous restons pour toujours l'inexpugnable citadelle de la réaction la plus arriérée. Si vous voulez me permettre une image, je vous dirai de nous, comme de toutes nos provinces de l'Ouest, que des deux plateaux opposés de la balance, l'un, qui était le plus lourd, va chaque jour en s'allégeant tandis que

l'autre, le nôtre, de plus en plus pesant, voit approcher l'heure où vers lui penchera définitivement le fléau. (*Applaudissements.*)

Avec nos forces qui s'accroissent chaque jour, habitués que nous sommes à l'effort, nous poursuivrons notre action courageuse et enthousiaste, mais aussi pondérée et sage, opposée aux violences et aux exagérations auxquelles répugne notre tempérament que le destin a harmonieusement équilibré. Nous n'entendons pas nous arrêter en chemin, à l'heure surtout où nous sentons profondément toute l'aide que vous nous apportez, et combien notre venue en Anjou va accélérer notre effort libérateur (*Applaudissements.*)

Messieurs, j'en ai trop dit déjà. Au rang modeste qui est le mien, je vous exprime une nouvelle fois l'affection des militants angevins.

Je forme le vœu sincère que notre Congrès, commencé si heureusement, soit fécond en résultats pour la politique d'action énergique, résolument démocratique et populaire à laquelle tous, ici, nous sommes fermement attachés.

Je veux, en terminant, me bercer de l'espérance que les délégués de toute la France ici assemblés garderont de leurs amis de Maine-et-Loire un souvenir cordial, en vous donnant l'assurance que, pour notre part, nous conserverons de vous tous et de ces inoubliables journées la mémoire la plus fidèle, la plus émue et la plus reconnaissante. (*Vifs applaudissements.*)

DISCOURS DE M. CAMILLE CHAUTEMPS

En répondant à l'appel de notre Président avec une certaine émotion qu'explique l'indulgsnce de votre amitié et en prenant la parole dans cette grandiose manifestation de force et d'enthousiasme républicains, je ne puis invoquer devant vous que le titre du voisinage.

La Touraine est, en effet, la sœur de l'Anjou. Ceux d'entre vous qui, ce matin, sont venus de Paris ont

traversé mon département; ils ont longé la Loire, qui est notre admirable trait d'union, sans pouvoir se rendre compte du moment où ils quittaient la Touraine pour pénétrer dans l'Anjou ; et, le long des rives du fleuve, ils ont pu apercevoir, dans l'un et l'autre pays, des monuments admirables où s'inscrit non seulement la gloire de notre passé, mais aussi le souvenir des servitudes communes des deux provinces.

Elles sont habitées par des hommes qu'on dit mous, ou doux, qui ont le même caractère gai, jovial et laborieux. Et si la Touraine a été plus vite acquise à la République, nous aimons davantage nos militants de l'Anjou pour leurs difficultés mêmes et pour le courage qu'ils apportent à les surmonter. (*Applaudissements.*)

Pardonnez-moi d'évoquer aussi les liens personnels qui m'unissent à cette charmante province. Mes enfants y sont nés, y ont grandi à un foyer dont les militants angevins connaissent l'intransigeante fermeté politique. (*Applaudissements.*) C'est là que j'ai eu l'occasion d'apprécier et d'estimer plusieurs des hommes distingués qui nous ont reçus aujourd'hui. Vous trouverez donc naturel qu'à mon tour j'adresse un salut très cordial et très affectueux aux deux amis que nous venons d'applaudir, M. Levavasseur, le vaillant maire d'Angers, dont le succès nous a été si agréable et qui a su maintenir au sein de son Conseil municipal à une heure difficile une si féconde union des gauches (*Applaudissements*), et mon grand et cher ami, M. Jean Hérard, dont l'heureuse élection a été accueillie dans ce département par la joie unanime des républicains et qui trouve dans son entrée au Parlement, avec la récompense légitime de son courageux effort de militant, un cadre digne de son intelligente activité. (*Nouveaux applaudissements.*)

En remerciant avec vous nos amis, et, si vous me le permettez, en me joignant à eux, au nom des républicains d'une région qui est la mienne, pour saluer tous les élus et les militants de la France entière, je voudrais exprimer toute ma gratitude à mon Parti pour les attentions dont il me comble et qui rendent

ma pénitence bien douce, car je me rends compte que c'est à une victime que vont vos sympathies, et plus particulièrement celles de notre Président Daladier. (*Applaudissements.*)

En invitant ce soir à prendre la parole un de ses anciens collègues rentré dans le rang, il n'a pas seulement montré qu'en véritable chef il n'abandonne pas ses blessés, mais il a voulu prouver que l'affection du Parti pour ses militants dépend non pas de l'éclat de leur grade, mais seulement de l'ardeur et de la sincérité de leurs convictions. (*Vifs applaudissements.*)

Pour répondre à son sentiment, je voudrais parler ce soir en militant, en homme pour lequel les fonctions publiques ne peuvent apparaître comme une faveur personnelle, mais seulement comme le meilleur moyen de mieux servir son Parti et son pays, en militant qui s'honore devant vous d'avoir gardé devant le suffrage universel, à une heure délicate, l'indépendance et la fierté de ses doctrines, qui sont celles de ses amis politiques (*Vifs applaudissements*), et qui surtout reprend aujourd'hui avec la plus entière sérénité sa place au milieu de tant de militants vaillants, modestes et désintéressés, pour se consacrer de nouveau avec eux à l'œuvre nécessaire de la propagande républicaine. (*Nouveaux et vifs applaudissements.*)

Puisque je parle de propagande, laissez-moi dire que, parmi toutes les formes de l'activité d'un grand Parti, celle de la tactique parlementaire, à laquelle il me semble que l'on attache parfois une attention exclusive, ne me paraît pas la plus importante. C'est tout d'abord, comme vous l'avez tantôt proclamé, la doctrine, la création et la revision continue de la doctrine qui doit nous réunir. Et puis, c'est aussi à l'heure présente l'organisation méthodique de notre propagande.

A cet égard, permettez-moi de parler par expérience. Il faut que le Parti étudie et connaisse, pour pouvoir y répondre, les formes nouvelles de la publicité électorale, qui a été inaugurée par le parti clérical, qui a été surtout employé contre certains d'en-

nous et que M. de Kerillis est en train de perfectionner par un voyage d'études à l'étranger.

Il ne suffit plus aujourd'hui de créer dans nos départements et dans nos communes des comités de base purement électoraux. L'âpreté de la vie économique, la complexité des questions techniques, la confusion fréquente des votes qui est le résultat de l'union nationale, déconcertent trop souvent les citoyens, et la réunion d'un groupement purement politique ne suffit plus à alimenter la vie quotidienne du militant.

Si nous voulons étendre notre recrutement, pénétrer dans des milieux divers, mériter la confiance générale du peuple, il est indispensable que notre Parti se mêle à la vie locale sous sa triple forme, civique, sociale et eéconomique. Il faut qu'en face du patronage clérical, qui prend en ce moment un si formidable et redoutable développement, en face aussi des organisations d'inspiration communiste, les radicaux prennent l'habitude de plus en plus fréquente d'être les créateurs et les animateurs de toutes ces associations démocratiques par lesquelles, grâce au spectacle de réalisations tangibles, nos militants pourront pénétrer dans tous les milieux et gagner la confiance et la reconnaissance des populations. (*Vifs applaudissements.*)

Pour cette œuvre de propagande, il m'est agréable de dire que je fais pleine confiance à notre Bureau dont j'ai remarqué l'activité, et en particulier à notre Président Daladier. C'est une grande joie pour moi d'avoir l'occasion de rendre cet hommage à celui qui fut, jusqu'à mon récent accident, mon compagnon politique au Parlement et qui, succédant à des hommes d'une si immense autorité morale, a su faire preuve d'autorité personnelle et d'esprit de mesure au cours d'une année difficile. (*Vifs applaudissements.*)

Et voyant aujourd'hui réunis aûtour de lui les chefs les plus respectés de notre Parti, groupés dans une pensée évidente d'union, M. Herriot, M. Sarraut, M. Caillaux, que je salue tous dans un même sentiment de déférence et d'affection, je veux, avec tous les militants, manifester ma joie profonde d'assister

à ce spectacle de solidarité. Nos adversaires ne s'y tromperont pas plus que nous-mêmes. C'est une force immense pour notre Parti que cette certitude d'une unité morale plus forte, plus profonde et plus réelle que jamais. (*Vifs applaudissements.*)

Félicitons-nous de cette vitalité nouvelle de notre Parti, car à l'heure difficile de la vie politique où nous sommes il doit être appelé à jouer encore un grand rôle.

D'un côté, comme on le signalait, profitant d'un état d'esprit nouveau que nous devons connaître et qui tient à l'oubli ou à l'ignorance des événements politiques qui avaient inspiré à nos devanciers les lois laïques, profitant de l'élégance avec laquelle les chefs de certains partis avancés feignent de dédaigner ce problème de défense républicaine, profitant aussi des facilités que leur donne l'union nationale, les cléricaux ont entamé d'abord dans ce pays une campagne de propagande pour la conquête des cerveaux de la jeunesse, et ils s'attaquent ouvertement aujourd'hui aux lois qui sont le fondement même du régime laïque et républicain. (*Vifs applaudissements.*)

Mais prenons garde aussi qu'en ce moment les jeunes générations, aux prises avec les âpres difficultés de la vie, se sentant écrasées par des forces économiques obscures, souffrent de la carence de l'Etat qui n'est plus en mesure, avec son organisation désuète, de remplir le rôle économique et social qui devrait lui revenir dans la vie moderne.

Entre ce double péril, c'est au Parti radical-socialiste que peut et doit revenir l'honneur tout à la fois de défendre les traditions républicaines et de forger la doctrine réaliste de l'avenir. (*Vifs applaudissements.*)

Comme le déclaraient M. Herriot et M. Daladier en termes si élevés il y a quelques jours, lorsqu'ils honoraient la mémoire du Président Emile Combes, notre Parti doit, et il n'y a pas manqué aujourd'hui, défendre la laïcité, montrer à tous que, loin d'être synonyme d'intolérance, elle est au contraire l'expression légale de la liberté de conscience, et que les lois républicaines n'ont d'autre but que d'assurer la

défense légitime et traditionnelle de l'Etat contre des abus qui menacent la société.

Il doit également faire comprendre que le vieil Etat bureaucratique, en face de toutes ces forces économiques nouvelles qui sont le fruit légitime et inévitable de la formidable activité moderne, ne doit ni entamer une lutte stérile et déjà inégale, ni attendre dans l'indifférence le moment d'être submergé, mais que son devoir est de suivre tous les mouvements d'une civilisation dont il doit être l'expression, de reconnaître toutes les formes normales du travail humain, de leur donner un statut, de créer entre elles l'équilibre et l'harmonie en confrontant leurs prétentions dans des organismes réguliers, et enfin et surtout de déterminer par la loi les conditions dans lesquelles la souveraineté publique doit faire prédominer au-dessus d'elles l'intérêt général de la Nation. (*Vifs applaudissements.*)

Si dans les jours qui viennent, et j'en ai la conviction, notre Parti peut mettre sur tous ces points debout, non pas seulement une doctrine d'idéal, mais un programme positif de Gouvernement, il aura rendu à ce pays un immense service et il aura joué un rôle décisif sur le proche avenir politique de la République. Apparaissant une fois encore comme un grand Parti de Gouvernement ayant le sens des nécessités sociales et des besoins du peuple, il groupera autour de lui pour une œuvre féconde une grande majorité républicaine, et il sera en mesure de faire parcourir à la démocratie une nouvelle étape sur la voie du progrès.

Ainsi notre grand Parti, qui n'est pas comme certains autres au service des factions ou des intérêts de quelques-uns, mais qui place son action au centre même de la vie nationale, aura la légitime ambition de devenir chaque jour davantage l'expression politique de la démocratie française. (*Vifs applaudissements.*)

A l'heure où dans ce magnifique banquet nous sommes rapprochés par l'élan d'une amitié fraternelle, je salue, en leur portant un toast affectueux, tous ces militants qui ont quitté leurs foyers et leur

labeur pour venir servir ce grend Parti de toute leur ferveur et de tout leur désintéressement. (*Vifs applaudissements répétés.*)

DISCOURS DE M. EDOUARD DALADIER

Président du Parti.

MESDAMES, MESSIEURS,

Permettez-moi tout d'abord d'adresser tous mes remerciements aux orateurs qui m'ont précédé pour les paroles, certes trop aimables ou trop élogieuses, qu'ils ont bien voulu prononcer à mon égard.

Je remercie aussi tous les militants de ce pays qui, étroitement associés aux délégués du radicalisme français, ont assuré au Congrès national de notre Parti, en des circonstances délicates et difficiles, un immense succès qui réjouira partout nos amis et qui portera une fois de plus l'inquiétude au camp des adversaires de la République.

Je veux aussi remercier les délégations étrangères qui se sont fait représenter à notre Congrès, et notamment M. le Docteur Heile, député au Reichstag, membre du parti démocrate allemand, membre de l'Entente internationale des partis démocratiques européens fondée par notre Parti, et qui a témoigné de sa sympathie pour la France, de sa communauté d'idéal européen avec nous non seulement aujourd'hui, mais même aux temps de la Ruhr où, bravant les vengeances du nationalisme de son propre pays, il était déjà à nos côtés pour l'œuvre commune de paix et de libération. (*Vifs applaudissements.*)

Je voudrais maintenant, en quelques paroles brèves, répondant aux discours de M. le Maire d'Angers et de M. Hérard, dire toute ma confiance dans le progrès de l'idée républicaine dans ces provinces de l'Ouest où la lutte est plus dure que dans n'importe quelle autre région française, où la nature même, par la dispersion des fermes isolées dans le vert et humide Bocage, semble avoir dressé des obstacles infran-

chissables à l'œuvre du progrès républicain, où, après les grands mouvements de la pensée moderne dont on peut dire qu'elle est née par Rabelais et par Descartes dans cette admirable vallée, les Jésuites, que le Congrès a précipités d'ailleurs sur une voie de garage (*Rires et applaudissements*), ont réussi à reprendre pied à pied, ville par ville, ferme par ferme, le pays, parce qu'ils ont compris qu'ils détruiraient les grands courants dont je parle par cette multitude de collèges et d'écoles prétendues libres parce que sans doute on y enseigne l'asservissement de l'esprit humain. (*Vifs applaudissements.*)

Eh bien, c'est par l'école que l'Ouest sera conquis à la République, et je salue du haut de cette tribune tous les instituteurs, toutes les institutrices, calomniés, parfois traqués, quelquefois même affamés par des populations fanatiques et qui, admirables soldats de la propagande républicaine, continuent leur œuvre sans se lasser et sans désespérer. Qu'ils aient la certitude qu'avec nous ils célébreront la victoire de l''idée laïque dans ce pays. (*Applaudissements.*)

Permettez-moi enfin de rappeler qu'en cette soirée nous fêtons non seulement la réunion de notre Congrès, mais la fondation même de notre Parti qui remonte à vingt-cinq années déjà. A cette occasion, j'ai le devoir de dire que jamais il n'a failli aux espérances qu'il avait propagées, que toujours et sur tous les terrains il a mené la bataille avec audace et énergie, et que devant n'importe quel autre parti, si avancé se pretende-t-il, il peut apporter en témoignage l'œuvre magnifique que nos grands anciens ont réalisée, lorsqu'avec Ferdinand Buisson il organisait l''école laïque, l'école gratuite, l'école du peuple tout entier, lorsqu'avec Emile Combes il restituait à l'Etat sa souveraineté contre les entreprises cléricales, lorsqu'enfin dans tous les domaines il forgeait cet arsenal de lois laïques et sociales qui résistent et résisteront à tous les assauts de toutes les factions réactionnaires coalisées. (*Vifs applaudissements.*)

L'œuvre des grands anciens a été poursuivie. Pour moi, au poste où m'a appelé la confiance des militants de notre Parti, je n'ai pas d'autre préoccupation que de suivre l'exemple et les conseils de nos maîtres et

de nos chefs groupés ce soir autour de la table commune et qui, les uns et les autres, ont travaillé avec tant de foi et de probité au progrès de notre Parti. (*Applaudissements.*)

Je me permets de saluer en votre nom M. le Président Caillaux, l'homme qui a sauvé la paix en 1911, celui qui a su imposer aux privilégiés de la fortune, malgré tant d'épreuves si douloureuses pour lui, cet impôt sur le revenu qui est la forme essentielle de la justice fiscale et démocratique. (*Vifs applaudissements.*)

Je salue avec vous M. le Président Herriot, qui nous est cher à tous non seulement parce qu'en robuste ouvrier il a redressé en 1924 la politique extérieure de la France, non seulement parce qu'il a défendu avec tant de talent et de foi devant les Nations assemblées ce protocole de Genève auquel il faudra bien que les nations reviennent, mais aussi parce qu'il est de nous tous le plus attaqué par l'adversaire et que son nom est devenu le symbole du radicalisme militant (*Vifs applaudissements.*)

Permettez-moi aussi, monsieur Maurice Sarraut, même si je dois blesser votre modestie, de vous nommer dans cette réunion vibrante de foi démocratique, vous dont le nom est lié à l'histoire même de notre Parti, vous qui à l'heure peut-être la plus difficile de toutes avez su, à force de patience, de calme et de ténacité maintenir vivace la flamme que notre devoir est de ne point laisser éteindre (*Vifs applaudissements*).

Lorsqu'un Parti a de tels hommes à sa tête, lorsqu'il peut mobiliser tant de militants de toutes les régions françaises, lorsqu'il travaille avec tant de conscience et de probité intellectuelle à essayer de résoudre les grands problèmes que la vie moderne fait surgir devant tous les peuples, permettez-moi de dire qu'il peut attendre avec sérénité les attaques ou les injures, que les chouans useront leurs forces contre ce rocher, et que, pas plus qu'ils n'ont entamé le courage et l'énergie de nos pères, ils n'entameront l'énergie du Parti radical, toujours debout pour la bataille de la paix et du progrès social (*Vifs applaudissements répétés.*)

DISCOURS DE M. JOSEPH CAILLAUX

(Au moment de prendre la parole, M. Joseph Caillaux est accueilli par les acclamations de l'Assemblée.)

C'est un spectacle singulièrement émouvant que vous donnez ce soir, mes chers concitoyens, et les acclamations dont vous voulez bien me saluer me vont, croyez-le, au cœur.

Je suis venu vous parler quelques minutes seulement, très simplement et en voisin.

M. Chautemps disait tout à l'heure que la Touraine avait des liens tout naturels avec l'Anjou. Le Maine également. Nous faisons partie de ce qu'un écrivant appelait « les parties molles de la France ». Je revendique l'épithète. Les parties molles de l'homme, c'est le cerveau.

Nous sommes, en effet, dans cette molle Touraine, dans ce mal Anjou dans ce Maine mou si l'on veut, mais toutes provinces qui ont été dans le passé fertiles en hommes et fertiles en gloires.

Si je remontais dans les temps anciens, je rappellerais que vous, Angevins, vous avez donné des rois à l'Angleterre. Et si, me rapprochant davantage, je laissais chanter un instant dans ma mémoire les souvenirs qui accourent à l'évocation de cette contrée, je rappellerais Ronsard, le chef de la Pléiade, qui était de Loir-et-Cher, Joachim du Bellay qui naquit près d'Angers, Tahureau, mon compatriote, un Manceau, moins connu, qui a cependant sa part de gloire.

J'évoquerais aussi Descartes, Rabelais qui fut de votre pays, mon cher Chautemps, et qui fut pourvu d'une cure dans mon arrondissement de Mamers (*Rires.*)

Mais, devant une assemblée politique, ce sont d'autres souvenirs qu'il faut rappeler.

Nous avons eu la gloire, dans tous ces pays, d'avoir de grands hommes d'Etat,

Richelieu a laissé une ville dans votre pays, mon cher Chautemps, et il fut baron de la Ferté-Bernard dans mon propre arrondissement.

Choiseul se retira à Chanteloup, non loin d'ici, pour y expier les crimes qu'il avait commis. Pas plus que Richelieu, pas plus que vous, mon cher Herriot, il n'aurait signé l'article 71 (*Rires et applaudissements.*)

Non ' il n'aurait pas signé l'article 71, l'homme d'Etat qui fut victime des Jésuites, et qui connut la disgrâce imméritée jusqu'à la fin de sa vie pour avoir commis le crime de maintenir les droits de l'Etat français qu'un siècle plus tard revendiquaient à leur tour, même sous la monarchie de Charles X, d'autres hommes qui étaient encore de ces régions-ci, de Martignac et de Montlosier, lorsqu'ils prenaient le célèbre décret de juin 1828, par lequel ils se refusaient à admettre la toute puissance de la Congrégation (*Applaudissements.*)

D'autres souvenirs m'assaillent encore, car je veux laisser chanter ma mémoire.

Ce sont les souvenirs des luttes de la Révolution, et je tiens à la main ce cahier qu'on me remettait tout à l'heure pour le monument de La Roche de Murs, où périrent si héroïquement aux portes d'Angers 6.000 républicains qui se jetèrent à la Loire plutôt que de crier : « Vive le Roi ! » (*Applaudissements.*)

La chouannerie, qui s'était étendue dans ce pays, a ravagé aussi le mien, et encore aujourd'hui nous avons vivaces les souvenirs de ces temps anciens, à telles enseignes que, lorsque j'ai fait mes débuts dans la politique dans mon département de la Sarthe, on maintenait encore la glorieuse synonymie que nos ancêtres de la Révolution avaient établie entre les mots de « républicain » et de « patriote ». On disait il y a quelques années dans la Sarthe, on le dit peut-être dans quelques villages perdus : « Monsieur, c'est un patriote »; cela veut dire : c'est un républicain (*Vifs applaudissements.*)

Oui, nous appartenons à cette partie de la France où il n'y a guère encore de différenciation entre les

républicains, où la bataille se mène toujours entre bleus et blancs. Nous formons deux troupes qui se rencontrent perpétuellement. Dans des départements comme le mien, la victoire est, sinon totale, du moins en grande partie remportée. Dans le Maine-et-Loire, on plante seulement les premiers fanions sur la barricade. Mais vous connaîtrez, vous aussi, les succès que nous avons acquis patiemment, qui ont peut-être été plus faciles dans notre pays de la Sarthe, qui sont plus difficiles dans votre pays d'Anjou où les résistances sont plus grandes. Ces résistances, vous les vaincrez. Le présent Congrès vous apporte un encouragement et une force nouvelle.

Je ne veux pas prolonger ce discours. Mais, avant de descendre de la tribune, il me sera permis d'évoquer un souvenir personnel et de marquer la reconnaissance que j'ai pour l'Anjou et pour la ville d'Angers.

Dans des temps durs, en 1920, quand on me faisait expier le double crime de ma vie politique, double crime que vous avez noté, Daladier, en des paroles dont je vous exprime toute ma gratitude, double crime dont l'un était d'avoir, contre vents et marées, réalisé l'impôt sur le revenu dans ce pays (*Applaudissements*), et dont l'autre qu'on m'a moins pardonné encore, fut d'avoir en 1911 maintenu la paix du monde (*Nouveaux applaudissements*), lorsque, dis-je, on me faisait expier dans la solitude de Mamers ces deux crimes et un autre aussi que je revendique : j'ai songé que la tuerie pouvait être abrégée et qu'une heure était venue où la grande paix des peuples aurait pu être faite, c'était à l'appel des républicains d'Angers que je suis sorti de ma retraite, à l'appel de la Ligue des Droits de l'Homme je suis venu faire ici une conférence. Au mois de novembre 1920 je sortais de prison, Malvy était en exil (*Cris de : Vive Malvy !*).

C'est ici que républicains et socialistes voulurent bien accueillir celui qu'avait proscrit dans son propre pays une sentence que je veux oublier. C'est ici que je me sentis réchauffé par l'affection, par l'estime des républicains qui voulurent bien, dans une petite salle que je vois encore, acclamer non pas

ma défense, mais mon attaque contre mes persécuteurs. (*Vifs applaudissements*).

Sovenirs qui me sont tellement précieux que je ne peux pas les omettre. Je manquerais d'ailleurs à ce que je dois aux républicains de l'Anjou si je ne leur disais combien m'a ému le fait qu'ils aient ouvert leurs bras à l'homme de gouvernement que Maurice Barrès, qu'on louait il y a quelques mois, avait voué aux gémonies. De ces gémonies je suis sorti, grâce aux républicains auxquels il m'appartient de redire aujourd'hui ma profonde reconnaissance, mon inaltérable attachement, et un dévouement qui, quelles que puissent être les divergences accidentelles d'opinions, leur sera acquis à tous, socialistes comme radicaux, jusqu'à la fin de mes jours. (*Vifs applaudissements répétés.*)

DISCOURS DE M. MALVY

Mes chers amis, je vous remercie de tout cœur d'ajouter ce soir une réparation nouvelle à celle que j'ai déjà reçue du pays républicain. Laissez-moi vous en exprimer ma plus vive gratitude, en même temps que je vous prie d'agréer mes excuses pour n'avoir pu participer aux travaux de la première journée du Congrès d'Angers.

Dès maintenant, il est bon que vous sachiez que, si je n'ai pas été au milieu de vous aujourd'hui, c'est parce que je remplissais une tâche que les gauches républicaines m'ont confiée, à savoir, la préparation du budget de 1929, notre souci de l'équilibre, et notre volonté de justice fiscale. (*Applaudissements.*)

Mais c'est une question dont nous parlerons demain. Pour le moment, je voulais uniquement vous dire merci.

C'est un peu au proscrit qu'allaient tout à l'heure vos applaudissements. (*Oui, oui !*), à celui qui avait pensé qu'au seuil même de la guerre c'était servir son pays que de réaliser l'unité nationale par

l'union de tous les Français. (*Vifs applaudissements.*)

C'était aussi servir la République que de ne pas permettre, aux heures troubles que nous avons vécues, à des adversaires sans scrupules de profiter de la guerre pour étrangler « la gueuse ». (*Nouveaux applaudissements.*)

Vous savez quelle fut ma pensée, ma politique de collaboration avec les organisations ouvrières dans l'intérêt supérieur de la paix sociale. C'est une politique que j'ai pratiquée depuis le jour où j'ai collaboré avec les plus grands de nos aînés, Léon Bourgeois, Camille Pelletan. C'est la politique que je poursuivrai jusqu'à la fin de mes jours, parce que je crois qu'il n'en est pas d'autre qui puisse conduire notre Parti à des résultats plus tangibles que celle qui réunit contre toutes les forces de réaction toutes les forces de la démocratie. (*Applaudissements.*)

En répondant à votre appel, j'ai simplement voulu vous assurer de ma sympathie, de ma reconnaissance, de mon amitié et vous dire que vous me trouverez toujours prêt, dans la tradition même de notre Parti, à servir les intérêts de la République et de la démocratie. (*Vifs applaudissements.*)

DISCOURS DE M. EDOUARD HERRIOT

MESDAMES, MESSIEURS,

Je suis quelque peu honteux de prendre une fois de plus aujourd'hui la parole devant vous. Je me demande pourquoi vous n'avez pas appelé à cette tribune un autre de mes collègues que vous n'avez pas encore entendu, et, par exemple, mon très cher ami M. Queuille, fidèle compagnon de lutte et de travail, qui croit sans doute devoir à sa fonction de ministre de l'Agriculture de se montrer aussi modeste que la violette. (*Rires.*)

Mais, puisque l'occasion m'en est par vous donnée, je veux à mon tour, j'en ai le devoir et ce m'est un plaisir, remercier pour l'accueil que nous recevons ici, si cordial, si fraternel, les républicains de l'Anjou et, comme les représentant plus particulièrement, M. le député Hérard, de qui j'avais déjà éprouvé plusieurs fois l'affectueuse bienveillance, et M. le maire d'Angers, qu'on a si justement fêté ce soir. (*Applaudissements.*)

Il m'apprenait, dans l'instant où il nous recevait en son magnifique Hôtel de Ville, que s'il avait la bonne fortune de réunir autour de lui l'union des républicains de gauche, radicaux et radicaux socialistes, il recevait quelquefois pendant ces séances des visites inopinées de certaines personnes que je n'oserai pas, pour ne pas les blesser, qualifier de citoyens (*Rires*) et qui, sans doute parce qu'elles n'étaient pas régulièrement invitées, se croyaient dispensées à son égard des règles de la politesse. (*Rires.*) Je puis lui donner l'assurance que ce privilège n'est pas particulier à l'ouest de la France, et qu'il est telle autre région que celui qui parle connaît bien où ce procédé s'exerce aussi, comme si ceux à qui je fais cette allusion sans malice voulaient démontrer que c'est sur toute l'étendue du territoire du pays qu'ils entendent maintenir la tradition représentée par eux. (*Rires et applaudissements.*)

Mesdames, Messieurs, c'est pour nous une grande joie, et je dirai presque un repos, de venir pour quelques instants sur cette terre fleurie de l'Anjou si douce, si accueillante, mais qui est aussi une terre sacrée pour les républicains, car elle représente le rivage historique où sont jadis venues se heurter contre la jeune résolution républicaine les forces de l'ancien et durable adversaire. Et je pense que c'est pour saluer tout le passé de cette province que l'on a dans ce banquet reçu tant de dames qui sont ici pour nous rappeler ce que la République, en ces heures tragiques de l'année 1793 et des années suivantes, a dû au courage de ces femmes, de ces mères, de ces épouses qui ne se sont

point séparées des vaillants soldats de la République dans la lutte qu'ils menaient alors pour la liberté. (*Applaudissements.*)

Ainsi, ce banquet est pour nous comme une réunion symbolique, et précisément parce que l'heure est difficile, nous y venons prendre, nous aussi, conscience de nos traditions et entrevoir, à la lueur de nos grands souvenirs, ce qui nous reste à faire pour l'avenir de la République et du pays.

Cela, vous l'avez débattu, vous le débattrez encore dans un Congrès qui nous trace la règle, qui nous indique ce devoir. Et, puisqu'en cet instant on vous adresse, messieurs les congressistes, tant de justes remerciements, souffrez que je vous offre à mon tour le mien. Laissez à votre vieil ami qui suit ces congrès depuis si longtemps déjà, qui y rencontre depuis tant d'années tant d'hommes qui deviennent, hélas ! de jour en jour un peu moins nombreux, car la mort frappe dans leurs rangs tour à tour, laissez à votre vieil ami le droit de vous dire combien il a été touché de la façon dont vous avez bien voulu apprécier des efforts qui ont pu à certains moments être en effet, comme vous l'avez su, comme vous l'avez soupçonné surtout, assez rudes et difficiles.

Je vous ai, cet après-midi, apporté beaucoup de textes, et je m'en excuse. Nous sommes ce soir dans une fête, il est permis de sourire ; les graves travaux reprendront demain. Savez-vous quelle est l'image familière qui me revient en cet instant à l'esprit pour tenter de résumer devant vous, dans une formule qui, je le voudrais, pourrait vous égayer un peu, ce que j'ai pu faire, entendez ce que j'ai voulu et qui, dans une certaine mesure, est peut-être réalisé ?

Il y a, dans certains établissements de l'ouest américain où quelquefois se produit le tumulte, une affiche qui m'a toujours paru empreinte de beaucoup de philosophie. On y lit : « Ne tirez pas sur le pianiste. Il a vraiment fait tout ce qu'il a pu. » (*Hilarité.*)

Eh bien, à la fin de ce repas de famille, je vous

demande la permission d'employer cette comparaison familière, dont je n'aurais pas osé me servir cet après-midi et que je ne pourrai pas reprendre demain, parce que je crois qu'elle résume toute la vérité et toute la philosophie du sujet. (*Applaudissements.*)

Au cours des allocutions qui viennent d'être prononcées, vous avez vu se marquer cette union fraternelle qui doit, malgré la légitime diversité des caractères ou les nuances des opinions, réunir tous ceux qui sont dévoués aux conquêtes anciennes de la démocratie et veulent les prolonger. C'est sur cette simple et haute idée qu'il convient de terminer ce soir notre réunion.

Notre Président Daladier disait : « Il faut défendre sur tous les terrains la laïcité menacée. » Il ajoutait : « Il faut aussi prendre garde à la formation longtemps souterraine et maintenant apparente de ces coalitions créées par la richesse, et souvent par la richesse trop rapidement acquise, coalitions qui pendant longtemps se sont bornées à défier dans la société la misère du pauvre ou le travail du modeste, et qui maintenant, nous le voyons partout, nous le sentons, s'efforcent, et ce qu'il y a de plus grave sans responsabilité apparente, d'exercer chaque jour une action sur ce pays. »

C'est peut-être en effet, je le crois, le plus grand événement des temps actuels, et je suis bien sûr que M. le Président Caillaux, dans sa grande expérience, ne désavouera pas ce que je vais dire.

Pendant plus d'un siècle, le pouvoir politique est demeuré libre. Les idées se combattaient ; mais c'étaient des idées héritières les unes d'une tradition interprétée dans le sens de la fidélité à un passé souvent d'ailleurs mal compris, les autres de cette admirable philosophie du XVIIIe siècle qui a donné à l'humanité des raisons de vivre et une politique qui conduisait à une morale. Pendant longtemps, la politique est restée libre de son domaine. On a vu les hommes se combattre sans que jamais l'intérêt du pays risquât d'être ébranlé ou même simplement menacé par ces combats qui avaient la noblesse et

la grandeur qu'ont toujours des combats de pensée. (*Applaudissements.*)

Mais voici qu'un fait nouveau, grave, immense, se produit et j'appelle sur lui votre attention. Derrière les hommes qui s'affrontent, derrière les politiques qui se dressent, derrière les élus qui essaient de faire prévaloir les opinions dont ils sont les mandataires, s'agitent des puissances d'autant plus redoutables qu'elles sont souvent insaisissables ; elles exercent sur la conduite des affaires politiques intérieures ou extérieures une pression qui, certes, n'est pas de nature à faire céder les hommes d'honneur, mais qui peut tout au moins les gêner ; elles s'emploient aussi à essayer de démoraliser cette partie de l'opinion publique que nous devons préserver avec soin, ces braves gens, ces honnêtes gens risquent de voir leur bonne foi captée, leur patriotisme surpris par ces actions abominables qui se réclament de l'intérêt public et qui ne servent en réalité que les plus odieux des intérêts privés. (*Vifs applaudissements.*)

De tels drames ne trouvent pas en une année des solutions. Ils exigent de longues recherches, de longs efforts et, comme on l'a dit si justement, de fortes unions. Eh bien, je dirai que c'est un bonheur que des campagnes trop violentes, que des incidents trop vifs, que des desseins trop audacieux rappellent aux républicains l'apparition de ce danger nouveau et la persistance du péril ancien.

Aussi, à la fin de cette soirée serais-je plutôt disposé à remercier qu'à attaquer ceux qui, par l'injustice scandaleuse de leurs provocations nous rappellent, à nous républicains, notre devoir d'être unis pour défendre la République et ses institutions contre des tentatives à ce point meurtrières.

Daladier nous disait tout à l'heure que nous sommes au vingt-cinquième anniversaire du Parti radical. Daladier, vous nous avez un peu rajeunis, et c'est bien juste, puisque vous avez reflété dans notre Parti votre propre jeunesse. Les anciens d'entre nous se rappellent que nous avons quelques années de plus ; ils n'ont pas oublié ce Congrès de Paris de

1901 et ce Congrès de Lyon de 1902. Mais ils se rappellent autre chose encore !

Allons-nous nous plaindre ce soir, vais-je en particulier me lamenter parce que, après d'autres que j'ai mis mon honneur à défendre, je suis l'objet des attaques, des menaces, et peut-être quelque jour des surprises d'un adversaire sans scrupule ? Qu'importe cela si, le cas échéant, on est assuré de laisser à ses amis une mémoire nette et pure ! (*Vifs applaudissements.*)

Ce qui importe, mes amis, ce n'est pas cela. Rappelons-nous que ce qui nous a faits ce que nous sommes, ce qui nous a donné notre ardeur, ce sont les grands incidents de 1904 et 1905. Interrogeons-nous. Souvenons-nous qui nous étions en ce temps-là : de jeunes hommes qui ne demandaient qu'à s'occuper du culte abstrait des idées, qui vivaient dans la spéculation, qui d'abord ont opposé peut-être quelque ironie, quelque doute à ces premières tentatives de l'adversaire ; puis, l'offensive s'est généralisée, le feu s'est allumé sur toutes les parties du front adverse, et c'est de cette crise, et de l'enthousiasme qu'elle a provoqué, qu'est né le grand élan républicain. Vous vous le rappelez bien, Caillaux ! Vous vous le rappelez bien, Sarraut ! Qui a fait Waldeck-Rousseau ? Qui a fait Combes ? Qui a fait la laïcité de la République ?

Vais-je donc me plaindre ? Vais-je donc nous plaindre ce soir ? Mais non !

Ces événements nous invitent à regarder en arrière, à nous reporter vers cette année 1901, qui fut l'année de notre premier congrès et l'année de la loi sur la liberté des associations.

Je viens donc remercier nos adversaires. Je viens leur dire le service qu'ils nous ont rendu, à condition que nous soyons unis et mutuellement respectueux de nos consciences dans un Parti pour qui la conscience est la loi suprême et qui ne demande à ses serviteurs que la garantie générale de leur moralité et de leur fidélité. (*Vifs applaudissements.*)

Ce n'est donc pas dans l'attitude d'un homme qui se défend, ou qui défend son Parti, que j'ai l'hon-

neur de vous remercier ce soir, de vous saluer et de vous dire notre commune joie : c'est avec la fierté d'un vieux militant du Parti radical qui l'a suivi dans tous ses congrès, dans toutes ses luttes, et à certaines heures dans toutes ses misères, qui sait bien que le progrès social et le progrès politique ne s'accomplissent pas suivant une ligne droite implacable, mais qui emporte une espérance admirable de ce grand, de ce splendide Congrès d'Angers qui aura une fois de plus, et plus encore que jamais, affirmé sa force, son calme, son courage, dans l'intérêt de ces deux grandes forces morales que nous comme ces républicains de 1793, nous ne dissocions pas et qui s'appellent, dans notre style jacobin, la République et la Patrie. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

ANNEXES

RAPPORT
de la Commission des victimes de la guerre

Rapporteur : M. HUCHARD
Vice-Président de la Commission

MESSIEURS,

La Commission des victimes de la guerre a, dans ses nombreuses réunions présidées par M. Marchandeau, député, maire de Reims, su se documenter auprès des Associations de mutilés et anciens combattants des vœux formulés et a tout particulièrement étudié ceux émanant des divers Congrès de ces dites Associations à tendance de gauche et franchement républicaines.

Comme mutilé de guerre et vice-président de cette Commission j'ai donc été chargé de vous rapporter le travail fait dans son sein sur les questions suivantes qui ont tout particulièrement retenu son attention : Etats généraux de la France meurtrie, revision, rajustement, ascendants, tribunaux militaires, veuves de guerre, emploi obligatoire, pupilles de la nation.

Un fait capital depuis notre dernier Congrès s'est produit ; c'est la réunion à Versailles des Etats Généraux de la France Meurtrie qui peuvent être en somme les desiderata de toutes les Associations en général ; il y a bien quelques petites modifications de détail à y apporter, mais cela viendra en son temps. En effet, les journées des 11, 12, 13 novem-

bre 1927, qui ont vu se dérouler à Versailles les Etats Généraux de la France Meurtrie, resteront, j'en suis persuadé, dans la mémoire de toutes les victimes de la guerre, comme des dates historiques dont le souvenir ne sera jamais trop rappelé.

La génération du Feu avait fait son Unité et on était en droit, alors, en raison des magnifiques résultats obtenus, de croire que nous allions pouvoir continuer l'œuvre des morts avec un esprit nouveau ; que l'on se rappelle plutôt les succès de ces trois jours et le frémissement qui, parti de Versailles, s'étendit sur toute la France, remuant tous les cœurs, et les faisant communier tous dans la même foi, dans le même amour de la Patrie retrouvée, dans tous ses fils indissolublement liés par des sentiments de fraternité sincères et si beaux, que l'on se rappelle les résultats obtenus et qui peuvent se diviser en trois parties.

1° D'abord l'adoption d'un unique cahier de revendications qui permettait, quelque temps après, entre autres succès, la suppression des catégorisations entre pensionnés, un rajustement qui, pour n'être pas complet, ne constituait pas que la reconnaissance de nos droits, le droit à pension reconnu aux ascendants, aux parâtres et aux marâtres au lieu de l'allocation renouvelable et avec des modalités acceptables, le remboursement de la taxe civique indûment payée par certaines veuves et certains ascendants.

2° La constitution d'une Confédération Nationale de la France Meurtrie, comprenant à la fois Anciens combattants et Mutilés, était décidé : *...le front unique était réalisé.*

3° Enfin on pouvait se réjouir de cette décision adoptée à l'unanimité par les Anciens combattants, d'intervenir dans la vie publique du pays et travailler honnêtement et loyalement à son redressement par leur action civique ; il est donc du devoir de tous les militants du parti : Mutilés et Anciens combattants, de se serrer les coudes pour orienter les résul-

tats à obtenir, dans une voie de rétablissement social dont le parti radical et radical-socialiste ne s'est jamais départi.

Voilà ce que doit être et ce que sera notre action civique aux Etats Généraux de la France Meurtrie.

Revision.

La Commission est d'avis, comme lors du Congrès de Paris, qu'il faut, avant tout, faire respecter les principes intangibles de la loi du 31 mars 1919 en s'opposant énergiquement à toute revision de pension, ce qui pourrait engager à des erreurs peut-être plus regrettables que les quelques cas existants.

Rajustement.

Plus que l'année dernière les pensions ne sont plus au coût moyen de la vie. Les Associations sont donc fondées à réclamer encore une fois le rajustement avec des garanties solides pour l'avenir.

Estimant que le rajustement à 112 %, voté en décembre dernier, correspond moins que jamais à l'augmentation du coût de la vie, demande que les pensionnés de guerre bénéficient d'un rajustement proportionnel à leur taux d'invalidité et à l'indice réel de la vie. Les taux de base qui, dès le vote de la loi du 31 mars 1919, *fixé d'après les indices de* 1918 ne correspondait déjà plus au coût de la vie.

Or, dans le projet de budget de 1929 le gouvernement accorde le rajustement de toutes les pensions à 126 % du taux de 1919, tandis que les Associations réclament 140 %, chiffre qui, lui-même, si l'on attend encore quelque temps, ne sera plus approprié.

Tenant compte de cette qualité de « Créancier priviligié » de la Nation, qui fut jadis reconnue à ceux dont le sacrifice assura le salut de la Patrie, deman-

de que l'effort nécessaire soit fait pour que toutes les victimes de la guerre obtiennent sans nouveau délai le rajustement intégral de leur pension.

Engage les parlementaires du parti à soutenir et à voter un budget accordant toutes satisfactions aux désiderata que je viens de vous énoncer.

Ascendants.

La Commission estime que les Ascendants doivent rentrer dans le statut des victimes de la guerre, que toutes les mesures de restriction de leurs droits soient supprimées dans le plus bref délai, c'est-à-dire le bénéfice de la pension sans condition d'âge ni de fortune.

Ce sacrifice de l'enfant de leur chair ne représente-t-il pas l'acte le plus héroïque de tous les faits d'arme, et l'œuvre de justice accompli envers cette catégorie de victimes de guerre n'est pas complète, en ce sens que la loi actuelle ne reconnaît le droit à réparation qu'aux ascendants dont le fils a été tué à la guerre ou décédé de ses conséquences.

N.-B. — Pour le moment, ils ne sont avantagés ue du fait de l'élévation du chiffre d'abattement à la base proposé pour l'inpôt sur le revenu.

Tribunaux militaires.

Dans tous nos Congrès, Bordeaux, Wagram, nous avons émis des vœux favorables à la réforme du Code militaire, contre les cours martiales et pour la revision des conseils de guerre. Toutes les Associations ont proclamé l'innocence de nos camarades tués par des balles françaises, tous les Anciens combattants ont rendu l'honneur à ceux des leurs qui ont été lâchement tués pour satisfaire tout simplement les appétits d'une brute quelconque.

Enfin, le 17 mars 1928, avant de se séparer, la

Chambre votait, sans discuter, le projet Valière-Moro-Giafferi (rapporteur Ricolfi) ...mais le Sénat n'a pas suivi.

La Commission des victimes de la guerre demande donc aux sénateurs, membres du parti, de voter au plus tôt le projet de loi ratifié par la Chambre, le geste accompli par elle et réclamé au Sénat est un geste de simple justice, uniquement de justice, et j'ajouterai de trop tardive justice.

Veuves de guerre.

La Commission demande que les veuves de guerre non remariées touchent une pension égale à celle d'un réformé à 50 % d'invalidité.

Que les compagnes de militaires décédés par suite de blessures ou de maladies contractées aux armées bénéficient de ce redressement, proportionnellement à leur allocation.

Emploi obligatoire.

Nous sommes heureux de pouvoir dire qu'enfin les élus du parti ont fait leur devoir que nous attendions d'eux pour le vote de la loi.

Le règlement d'Administration publique déterminant les conditions d'application de la loi du 26 avril 1924, sur l'emploi obligatoire, vient de sortir au *Journal officiel.* Nous obtenons donc satisfaction.

Pupille de la Nation.

La loi du 27 juillet 1917, modifiée le 26 octobre 1922, a déjà été envisagée dans tous ses aspects lors de chaque Congrès. La Commission ne peut que rappe-

ler son vœu de Wagram à ce sujet ; c'est-à-dire l'incorporation de 50 % de victimes de la guerre dans l'organisme des Pupilles de la Nation, ainsi que l'organisation et le contrôle des soins aux Pupilles et une meilleure répartition dans les Sections cantonales.

Et, pour cette dernière, en ce qui concerne les Sections cantonales, nous nous devons de demander une modification au texte de la loi sur les élections cantonales afin de ne pas y voir élire des personnes que des ambitions peuvent momentanément faire accepter un titre et qui, par suite, se désintéressent du devoir qui leur incombe.

Parlerons-nous aussi de l'adoption des enfants d'invalides de la guerre ? *Oui.* Tant que les parlementaires n'auront pas voté le projet de loi Picot, depuis longtemps en suspens devant le Sénat. Les victimes de la guerre doivent maintenir leur ténacité, faire cesser cette injustice qui existe entre les enfants d'une même famille et permettre à tous nos camarades pensionnés d'obtenir, pour leurs enfants nés après le 20 août 1920, le titre de Pupilles de la Nation.

La proposition Ricolfi, sur la représentation de 50 % des victimes de la guerre dans les offices, n'a pas, comme nous avions lieu de l'espérer, été présentée à l'ordre du jour de la Chambre dans les derniers jours de la législature, néanmoins il appartient aux membres du parti, parlementaires, d'en poursuivre le vote immédiat ; c'est le seul moyen de permettre aux victimes de la guerre et anciens combattants de remplir au mieux la mission que les uns ont stoïquement acceptée, les autres bénévolement promis de remplir.

Rattachement de l'Office des Pupilles au **Ministère des Pensions.**

Que les Pupilles de la Nation bénéficient de la loi sur les emplois obligatoires et celle des emplois réservés, comme les autres victimes de la guerre.

Vœu.

Pour liquider toutes ces questions qui ont été abordées et étudiées par la Commission des victimes de la guerre du parti, celle-ci soumet au Congrès le vœu suivant :

« Le Congrès, confiant en ses membres parlemen-
» taires, s'engage à leur faire soutenir les questions
» qui viennent d'être exposées et à défendre avec
» énergie les revendications morales et matérielles
» des victimes de la guerre.

» Adresse à toutes ces victimes son salut fraternel
» et les assure de tout son dévouement à une si juste
» cause. »

LA POLITIQUE EXTERIEURE
DU PARTI RADICAL-SOCIALISTE

par M. François de Tessan

De même qu'à l'intérieur, la doctrine du parti radical et radical-socialiste fait appel à l'esprit de solidarité et de coopération de tous les citoyens, de même, à l'extérieur, elle invite les peuples à une entente généreuse pour les progrès de l'humanité.

Depuis la guerre surtout, notre parti s'est livré à un puissant effort pour que, dans le domaine international, les conflits soient résolus avec équité et pour que la reconstruction de l'Europe s'opère en atténuant de plus en plus les misères, les rancœurs, les haines qui dressaient les nations les unes contre les autres.

Tout en maintenant les droits précis de la France dans cette œuvre de renaissance, le parti radical-socialiste — soit par ses représentants au sein du gouvernement ; soit par son action publique — s'est fait hardiment le champion de la réconciliation européenne. Il n'a laissé à aucun autre parti — visant aussi à établir l'harmonie universelle — le soin de le devancer dans cette voie. Mais il a employé les mé-

thodes réalistes qui sont les siennes et on lui doit, en grande part, les réformes et les apaisements qui ont été accomplis en ces dernières années. La franche position qu'il a prise dans tous les problèmes internationaux, les services rendus à la cause de la paix par ses élus, son opiniâtre volonté d'améliorer nos rapports avec tous les pays en faisant pénétrer partout l'idéal démocratique sont autant de preuves de son dévouement à l'entente des peuples.

Deux manifestations récentes sont à signaler à ce propos : le Congrès des partis radicaux et partis similaires, qui s'est tenu à Londres au mois de juillet, et le Congrès de l'Union Interparlementaire, qui s'est réuni à Berlin à la fin d'août. Là, nous avons examiné les moyens d'infuser plus de radicalisme dans la diplomatie générale et d'opposer à l'arbitraire des gouvernements absolus, les règles constitutionnelles qui sauvegardent les intérêts populaires. Nous n'avons point à analyser en détail les travaux de ces deux Congrès. Ce qu'il convient principalement de noter, c'est l'inspiration politique qui les anima, c'est le ton de leurs résolutions qui démontra que de nombreux radicaux des pays d'Europe et d'Amérique avaient de plus en plus une identique conception de leurs devoirs et entendaient s'unir plus fortement pour le triomphe de leurs thèses.

Les radicaux-socialistes français, qui prirent part à ces débats avec éclat, affirmèrent leur dessein dominant qui est l'organisation de la paix. Ils étaient fidèles en cela aux directives fournies par notre parti dans tous les Congrès et qui ont été appliquées par les présidents du Conseil ou les ministres des Affaires étrangères acceptant entièrement la discipline radicale-socialiste — tel M. Edouard Herriot — ou soutenus par nos organisations comme l'ont été MM. Painlevé et Aristide Briand dans toutes leurs initiatives démocratiques.

Nous pouvons hautement revendiquer la politique des accords de Londres — qui nous a menés au Plan Dawes —, la politique du Protocole, si éloquemment formulée par M. Herriot lui-même à la tribune de Genève en 1924, la politique de Locarno qui a marqué

une étape si importante dans le rapprochement franco-allemand. Sans le puissant et vigilant appui des radicaux-socialistes au Parlement et sans leur incessante propagande dans le pays une telle politique eût fatalement échoué.

Nous devons toujours lutter pour que les principes essentiels de notre action extérieure reçoivent dans la pratique un développement conforme à la solidarité européenne et à une compréhension plus exacte des autres civilisations. En ce qui concerne spécialement notre continent, nous sommes fermement attachés à la formule du Protocole : *Arbitrage*, *Sécurité*, *Désarmement*, qui nous indique la marche logique à suivre pour l'institution de la paix véritable.

Pour des raisons indépendantes de la volonté de **la France**, nous n'avons pas pu aboutir à la mise en vigueur intégrale du système préconisé dans ces trois termes que nous désirerions lier d'une manière indissoluble. Mais chacun d'eux n'a cessé d'être l'objet de délibérations qui ont abouti soit à des conventions régionales, soit à des projets de conventions générales. Les gouvernements adhérents à la Société des Nations ont tenté ainsi d'écarter le plus possible les risques de guerre. Si les résultats sont imparfaits, ils ne sont pas négligeables.

Faisons le point. En ce qui touche l'*arbitrage*, des clauses qui en prévoient le fonctionnement sont inscrites dans la plupart des traités signés par la France. Nous regrettons, toutefois, que le Parlement n'ait pas encore ratifié la signature donnée en 1924 par nos délegués à Genève, signature qui nous engage à l'arbitrage obligatoire, selon les termes de l'art. 36 du Statut de la Cour Permanente de Justice Internationale. A côté de cela, il importe de souligner que la dernière Assemblée de la S. D. N. a adopté un modèle-type de traités généraux et de conventions particulières d'arbitrage.

Pour la *sécurité*, il est certain que des accords régionaux du genre de ceux de Locarno l'ont sensiblement accrue, de même que le Pacte Kellogg (dont certaines réserves nous paraissent, néanmoins, entachées d'impérialisme anglo-saxon). Tout un ensemble

de forces morales sont jetées dans la balance en faveur de la paix. En outre, est sorti des plus récents travaux de Genève un modèle-type de traités de non-agression et d'assistance mutuelle. C'est en étendant un tel réseau, en accroissant sa résistance par une discipline de plus en plus sévère, en habituant les peuples à se conformer à ces habitudes nouvelles de confiance réciproque que l'on parviendra à mettre la guerre hors la loi.

Enfin, si nous considérons le *désarmement*, problème infiniment complexe, nous sommes bien forcés de reconnaître — qu'en apparence au moins — relativement peu de progrès ont été accomplis. Les rapporteurs de politique intérieure et des questions militaires nous diront quel est exactement l'état de la question. Nous n'avons ici qu'à nous occuper de sa face internationale. Les discussions ont été extrêmement âpres et parfois confuses à Genève parce que l'on ne s'est pas mis d'accord sur la définition même de l'armement, parce qu'il est malaisé de fixer le potentiel de guerre d'une nation et parce que les modes efficaces de contrôle sont fort difficiles à établir. Pourtant, les négociations ont fait un pas, puisque la Commission préparatoire à la Conférence du désarmement doit être convoquée pour 1929.

Les conventions de désarmement n'auront de valeur réelle que si elles sont générales, que si l'esprit de paix est suffisamment robuste à l'intérieur des Etats, que si les gouvernements sont assez démocratiques pour ne pas céder aux poussées impérialistes, aux appétits mercantiles, aux préjugés égoïstes. C'est pourquoi — toutes les passions guerrières n'étant point encore abolies — on n'a pu établir que des compromis.

Nous ne devons accepter ces compromis que comme des instruments imparfaits, des outils diplomatiques provisoires, destinés à être remplacés par un mécanisme complet. Ces compromis peuvent, d'ailleurs, donner lieu à de virulentes polémiques — comme il est advenu du compromis naval franco-anglais — qui n'est, au fond, qu'un projet d'études, une ébauche destinée à rallier d'autres adhésions, à susciter d'au-

tres initiatives. Les documents publiés ces jours-ci indiquent qu'il n'a d'autre but que de préluder à une négociation générale. C'est ainsi que nous l'entendons, car nous ne saurions admettre un accord qui paraîtrait une menace pour d'autres Etats.

Le parti radical-socialiste est en faveur d'une politique d'universalité. Les pactes régionaux ne sont que le tremplin de l'entente générale, qui permettra, un jour, de former les Etats-Unis d'Europe sans hostilité — bien entendu — pour les autres vastes groupements continentaux américains ou asiatiques.

Ainsi, en matière d'arbitrage, de sécurité, de désarmement, la position du parti radical-socialiste est claire. Elle révèle notre souci d'assurer le règlement de tout litige par l'arbitrage, de fortifier le respect de notre territoire par des conventions internationales, et d'administrer la preuve de nos intentions pacifiques par une politique de désarmement très large, à condition qu'elle soit sans duperie.

Ce sont des principes du même ordre qui nous guident pour la solution du problème franco-allemand. Les déclarations répétées des leaders les plus autorisés du parti radical et radical-socialiste témoignent de notre volonté de conciliation. Pas de paix durable en Europe sans un rapprochement des deux peuples récemment aux prises dans la plus atroce des guerres ! Les arguments moraux sont aussi éloquents que les arguments d'ordre matériel quand on scrute la situation. Il n'est pas douteux que les relations franco-allemandes se sont beaucoup améliorées et qu'elles deviendront normalement bonnes lorsque les deux questions actuelles auront été tranchées. Alors, nous serons en mesure de liquider définitivement le passé !...

Il s'agit du problème des réparations et de celui de l'évacuation de la Rhénanie.

Depuis 1924, le plan Dawes fonctionne régulièrement. Il nous fournit des paiements appréciables. Mais certains de ses éléments sont encore indéterminés comme, par exemple, sa durée. D'autre part, les obligations industrielles et ferroviaires allemandes n'ont point été placées sur le marché.

Notre parti a toujours été prêt à favoriser une opération permettant à l'Allemagne de se libérer plus aisément, à condition que nos Alliés n'exigent pas de nous des sommes supérieures à celles que doivent nous rapporter les réparations. Nous n'avons pas voulu séparer les obligations du Reich envers nous du problème général des dettes. Les décisions prises à Genève de réunir un Comité d'experts pour la revision du plan Dawes et la fixation d'un système définitif pour le règlement des comptes vont recevoir leur exécution. Il est évident que, si ces négociations réussissent, chacun saura où il va et que l'économie européenne sera délivrée d'une angoissante incertitude. Nous souhaitons vivement que des arrangements soient pris qui, tout en faisant droit à nos légitimes exigences de réparations, permettront au Reich de se dégager méthodiquement de ce qu'il nous doit et de ce qu'il doit à nos Alliés pour les dommages de guerre.

Pour l'évacuation de la Rhénanie, on sait que les territoires doivent être entièrement évacués en 1935. Une première zone sera d'abord libérée en 1930. Cette occupation, aux termes du traité de Versailles, constitue une garantie d'exécution bien plus qu'un gage de sécurité. Si l'Allemagne exécute ses obligations, quel intérêt avons-nous à maintenir des troupes dans les pays rhénans ?

Le plus sage est, à coup sûr, de monnayer notre gage qui perd chaque jour de sa valeur. Rien ne s'oppose à un abandon de la deuxième zone, qui faciliterait les pourparlers et qui aiderait au désarmement moral des Allemands qui hésitent encore entre le nationalisme et la politique de rapprochement. Quant à l'évasion totale, c'est à notre diplomatie d'agir au plus vite et de hâter les conclusions des experts, afin que nous obtenions des compensations telles que l'Allemagne républicaine comprenne bien que nous n'avons pas l'intention de l'humilier. Notre pensée en est fort éloignée.

Lorsque nous aurons la certitude de n'avoir pas à supporter des charges injustes et lorsque, tant par les accords avec nos alliés et associés de la guerre que par une franche acceptation de l'Allemagne d'un

nouveau système de paiement, nous serons vraiment à l'abri d'odieuses pressions financières, quel motif aurons-nous de ne point faire preuve de libéralisme ?

Le parti radical et radical-socialiste soutiendra tout ministre des Affaires étrangères qui engagera les conversations utiles à ce sujet. Il souhaite que l'accord solide avec l'Allemagne — organisant une paix juridique — soit générateur d'accords tels que l'Europe devienne pour tous plus habitable.

L'Assemblée Constituante a consacré le nouveau droit des gens et c'est au décret du 22 mai 1790 que nous nous rapportons quand il faut définir la façon dont, héritiers de la Révolution, nous entendons nous comporter. Ce décret déclare « que la nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes et qu'elle n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple ». Or, il est bon de rappeler ce principe pour ce qui a trait à l'Anchluss L'Autriche a droit à l'indépendance et elle la possède. Elle a, pour l'aider, la Société des Nations. Le droit à la liberté comporte le devoir de ne pas menacer celle des autres peuples. Le droit général à la paix domine les prétentions de tout membre de la communauté européenne à faire usage dans tel ou tel sens de son indépendance.

Abdiquer — dans le cas de l'Autriche — cette indépendance en faveur d'un autre pays, c'est un geste qui ne saurait avoir lieu que s'il ne fait pas courir un danger aux voisins. Ce n'est que par l'adhésion de ces derniers qu'un tel rattachement pourrait s'opérer. Or, il n'en est pas question, dans les circonstances actuelles, et la Société des Nations est là pour veiller à l'indépendance de l'Autriche et pour lui prêter tout l'appui nécessaire afin qu'elle vive et se développe en liberté.

Nous repoussons toutes les formes d'esclavage et de tyrannie. C'est la raison qui nous invite à combattre le fascisme et le bolchevisme, les deux forces qui menacent le plus gravement la paix du monde. Nous n'admettons ni la dictature personnelle, ni la dictature d'oligarchie qui — un jour ou l'autre — déchaînent de sanglantes réactions ou peuvent conduire les

peuples aux pires aventures. C'est en créant le sentiment de la responsabilité, à tous les degrés de l'échelle nationale, que l'on favorisera le mieux cette entente universelle à laquelle nous aspirons. Ni la violente discipline du régime communiste, ni l'oppression fasciste ne sont de nature à aider le progrès humain.

Nous nous opposons aux doctrines bolchevistes, qui en appellent à la lutte des classes et aux combats fratricides. Nous préférons convier les peuples à plus de solidarité et à plus de fraternité.

Mais, quelles que soient les erreurs du gouvernement de Moscou, nous ne cherchons pas à bloquer et à affamer le peuple russe, comme les dirigeants bolchevistes l'ont trop souvent prétendu. Nous ne refusons pas de reprendre des relations commerciales avec la Russie, si des règles fondées sur le droit international président aux transactions. Nous ne mettons pas hors la loi une partie de l'Europe. Nous désirons que cette partie de l'Europe en revienne à une compréhension plus nette de ses devoirs et qu'elle reconnaisse les principes élémentaires qui régissent les nations civilisées.

Même remarque pour la Chine, où nous ne demandons qu'à voir s'instaurer un gouvernement stable, vraiment représentatif, qui ne soit point le jouet des rivalités capitalistes. La France n'a pour la Jeune Chine républicaine que des vœux à formuler, mais que cette Jeune Chine sache se dégager des clans militaristes, des influences bolchevistes ou des intrigues mercantiles, qui l'empêchent de prendre son équilibre.

Le parti radical et radical-socialiste est d'avis qu'il faut partout procéder à l'éducation démocratique des peuples, multiplier les contacts entre les partis similaires, s'attacher aux œuvres de coopération intellectuelle, saisir toute occasion de montrer que la pensée française est résolument, et dans tous les domaines, tournée vers la paix.

C'est ainsi, par exemple, que sur le plan international, nous soutenons ardemment toutes les initiatives prises par le Bureau International du Travail

pour améliorer le sort des travailleurs et pour sceller leur entente, de même que sur le plan national nous acceptons le programme minimum de la C. G. T.

Tels sont, dans leur ensemble, les principes dont s'inspire le parti radical et radical-socialiste.

Aux militants de les répandre dans toutes les sphères, de donner de l'élan à cette doctrine de coopération internationale, d'exprimer en toute occasion leur ardente soif de justice. Ce n'est que par un effort à la fois patient et grandiose que nous imposerons la grande paix, que nous aurons gagnée et par nos sacrifices et par notre foi dans un avenir meilleur pour la démocratie.

POLITIQUE SOCIALE

Motion présentée par M. Durafour

Le Congrès,

Résolu, plus énergiquement que jamais, à soutenir une politique sociale conforme aux aspirations des travailleurs des villes et des campagnes et à restituer au travail la place à laquelle il a droit dans la nation.

Et non moins résolu à assurer, dans le pays, la stricte application des lois sociales en vigueur et à faire aboutir, au Parlement, les projets de réformes dont il est actuellement saisi, invite les parlementaires à soutenir énergiquement de leur action et de leur vote, au cours de l'année qui va s'ouvrir :

1° Le projet de refonte, en instance au Sénat, de la loi du 9 août 1898 et à adopter le texte de la Chambre sans aucune modification ;

2° Tous projets d'assimilation des mutilés du travail aux mutilés de guerre, notamment par la création d'une caisse autonome et la péréquation des rentes sur la base de 8.000 francs au profit des pensionnés ;

3° L'adoption du projet Durafour sur les vacances obligatoires et payées ;

PRESIDENTS D'HONNEUR

MM. Ferdinand BUISSON, ancien député.
Maurice SARRAUT, sénateur, ancien Président du Parti.

DELEGUES AU COMITE EXECUTIF

COMITE MIXTE

Mmes CASEVITZ, Paris.
MISME, Paris.
SCHWAB, Paris.
Edmond PILLET, Paris.
Odette SIMON, Paris.
Mlles PORTAS, Paris.
FILIOL, Paris.
Mmes LABATUT, Laon.
DENISE, Paris.
KRAEMER BACH, Paris.
Suzanne SCHREIBER, Paris.

AIN

MM. CHANAL, sénateur, Paris.
MESSIMY, sénateur, Paris.
ANTOINE BLANC, Groslée.
ANDRÉ FRIBOURG, Trévoux.
DUVERGER, Villars.
TONY-REVILLON, Paris.
MOREL, Sault-Brénaz.
BALLOFET, Lagnieu.
FAYARD, Montmerle-sur-Saône.
FOURNET, Jassans.
GAUTHIER, Bourg.
MAMET, Bourg.
BOUNOT, Bourg.
TIERSOT, Bourg.
PONCET, Bourg.
PIERREVAL, Oyonnax.
MONTAYREMARD, Serrières - de - Briord.
THOMASSON, Messimy.
JEAN REVEIL, Crépieux-la-Pape.
BOMBARD, Coligny.
FERRAND, Priay.
BLANC, Nantua.
MICHAUD, Collonges.
Dr TEMPORAL, Saint-Rambert-en-Bugey.
GOURMAND, Oyonnax.

AISNE

MM. ACCAMBRAY LÉON, député, Saint-Mandé (Seine).
ALBERT HAUET, député, Paris.
COUESNON, Paris.
MARQUIGNY, Soissons.
CAVALIER, Crécy-sur-Serre.
ANTOINE CECCALDI, Paris.
DECAMP, Hirson.

DHERY, Hargicourt.
DOUCEDAME, Paris.
RAOUL DUPONT, Berlancourt par Marle.
GEORGES GRY, Vaux-en-Vermandois, par Etreillers.
LAMARRE, Crézancy.
EUGÈNE LEDUC, Vaux-sous-Laon.
LENAIN, Laon.
L'HERONDELLE, Fargniers.
CHARLES MACHIN, Vadencourt, près Guise.
LÉON NANQUETTE, Laon.
NAVARRE, Folembray.
ROBINEAU, Braisne.
EMILE DUPONT, Flavy-le-Martel.
BOILEAU, Concevreux.
HENRI DEFENTE, Crépy-en-Laonnois.
MUZART, Soissons.
LEDENT, Etreaupont.
BONNEVILLE, Fresnoy-le-Grand.
PETIT, Moy-de-l'Aisne.
BARAQUIN, Villers-Cotterets.
GUSTAVE POUILLART, Bruyères.
JEAN LABATUT, Laon.
GEORGES LEDUC, Saint-Quentin.
AUGUSTE GROZO, Saint-Quentin.
LALOTTE, Saint-Quentin.
BEZANÇON, Soupir, par Vailly-sur-Aisne.
BRUNETEAUX, Laon.
LÉON MAHIEUX, Vaux-sur-Laon.
GASTON MIRANDEZ, Laon.
JEAN MORET, Laon.
AMÉDÉE BUGNICOURT, Laon.
ANDRÉ BACH, Laon.
EMILE RAYEE, Vaux-sous-Laon.
MAURICE THUILLIEZ, Brissay, Choigny.
CAMILLE DEAL, Saint-Quentin.
COLLARD, Bohain.
COURTEAUX, Oulchy-le-Château.

COUSIN, Vernand.
FAUCHEUX, Marle.
HARBOUX, Esqueheries.
MAURICE LEDUC, Fontaine-les-Vervins.
LINEATTE, Ribeauville, par Wassigny.
REGNIER, Anizy-le-Château.

ALLIER

MM. LAMOUREUX, député, Neuilly (Seine).
CHARLES PERONNET, Paris.
J. THOMAS, Gannat.
LEGER, Vichy.
BAUDRON, Yseure.
MERLET, Paris.
ROBERT PERRAUT, Moulins.
DESFEMMES, Montluçon.
LASTEYRAS, Vichy.
SRIBER, Paris.
BERGERON, Montluçon.
LEFEBURE, Paris.
MEILLET, Paris.
EGLEVE, Vichy.
MECHIN, Vichy.

HAUTES-ALPES

MM. VICTOR PEYTRAL, sénateur, Paris.
AUGUSTE FAUSTE, Orcières.
JEAN PLANCHE, Paris.
ISAIE DASTREVIGNE, Oze.
RODOLPHE ARTHAUD, Gap.
MEYERE, Gap.
MARTIN, Gap.
ARMAND IMBERT, Paris.

JULIEN DASTREVIGNE, Alfortville (Seine).
PAUL SERRES, Gap.

BASSES-ALPES

MM. PERCHOT, sénateur, Paris.
MUZY, Peyruis.
GABRIEL ROUX, Mezel.
CABANAL, Digne.
ESMIOL, Thoard.
RULLAN, Digne.
TIRRIBILLOT, Cannes (Alpes-Maritimes).
HENRI MICHEL, Charenton (Seine).
MARCEL BLOCH, Paris.

ALPES-MARITIMES

MM. OSSOLA, député, Paris.
PIERRE BERMOND, Nice.
HONORÉ UGO, Nice.
DELACHET, Nice.
JOURDAN, Cannes.
FERNAND LEFRANC, Nice.
CRAIPEAU, Nice.
DUFRENE, Cannes.
MARGAROT, Nice.
PICQUET, Nice.
ROTSCHILD, Nice.
SAMAMA, Nice.
SEMERIA, Paris.
SOULIE, Nice.

ARDÈCHE

MM. CUMINAL, sénateur, Paris.
ROCHE, sénateur, Paris.

Paul ARTIGE, Aubenas.
ROUSSILHON, Paris.
GEORGES, Beauvène, par Chalançon.
COURTHIAL, Bois-Colombes.
Louis DEROUDILHE, Lyon.
Olive VILLARD, Paris.

ARDENNES

MM. COURTEHOUX, député, Tannay.
PHILIPOTTEAUX, député, Charleville.
GUILLAUME, Chémery.
IRLET, Givet.
OLLIVET, Mouzon.
ROUYER, Blaize-sur-Vouziers.
BOUXIN, Boussus-les-Rumigny.
JACQUET, Mouzon.
Roger POSTY, Vireux-Molhain.
TEYSSIER, Aubigny-les-Pothées.
LAMBERT ARNOULD, Vrigne-aux-Bois.
TOUPET, Poix-Terron.
RAYMON, Carignan.
Gustave GOBERT,, Mézières.
Georges CORNEAU, Charleville.
BLONDEAU, Charleville.
JALLOUX, Rocroi.
VALLAND, Charleville.
LEDOUX, Château-Porcien.
ALBEAU, Sedan.
NIVOIX, Carignan.
André JOSEPH, Charleville.
LAURENT, Charleville.
MARTIN, Charleville.
FUNCK, Givet.
DAMUZEAUX, Sedan.
GUELLIOT, Vouziers.

ARIEGE

MM. CAZALS, député, Charenton (Seine).
LAFAGETTE, Paris.
GALY-GASPAROU, Massat.
RAGOT, Paris.
RAMBAUD, Pamiers.
ALBERT BERGE, Foix.
JEAN BERGE, La Tour-du-Crieu.
DERAMOND, Paris.

AUBE

MM. ISRAEL ALEXANDRE, sénateur, Paris.
ROBERT MAURICE, député, Bar-sur-Seine.
BERTELEMOT, Mont-Saint-Aignan (Seine-Inférieure).
LE FOYER, Paris.
BRIDOUX, Nogent-sur-Seine.
DIDIER, Saint-André-les-Vergers.
FERNAND GENTIN, Troyes.
LUCIEN REGNIER, Gye-sur-Seine.
PAUL DUBOIS, Chauchigny.
RAYMOND MICHEL, Maraye-en-Othe.
E. LALLEMANT, Bar-sur-Seine.
GROSS, Saint-André-les-Vergers.
JEAN DU PLANTIER, Troyes.
GERMAIN MAILLET, Troyes.
MOSLARD, Saint-Phal.
ROCHE, Troyes.
AIGLE, Troyes.
MAURICE BIGOT, Paris.
BRICE, Troyes.
GRESSER, Troyes.
MADUREL, Troyes.
OUDARD, Troyes.
RITTER, Troyes.
ROUSSEAU, Troyes.
SCHEYEN, Troyes.

AUDE

MM. Albert SARRAUT, sénateur, Paris.
Maurice SARRAULT, sénateur, Paris
Léon CASTEL, député, Paris.
Henri GOUT, député, Viroflay (Seine).
Jean MISTLER, député, Versailles (St-et-O.).
Pierre SIRE, député, Paris.
Jules AZEMA, Saint-Nazaire-d'Aude.
MARTIN, Pézatis, près Conques.
CLARENG, Villemoustausson.
Jean BOUSGARBIES, Carcassonne.
Clément RAYNAUD, Carcassonne.
Dr PALANQUI, La Nouvelle.
Dr DALBES, Capendu.
Fernand VIDAL, Le Trabet, près Alzonne.
CALVET, Lagrasse.
MONTGAILLARD, Paziols.
ROGUES, Belpech.
Dr GUILHEM, Villefranche-de-Lauragais (Haute-Garonne).
Dr PRAX, Limoux.
TEISSEIRE, Lasserre.
Jean BOURREL, Quillan.
CARDOU, Belfort.
VERDIER, Ascat.
BARON, Montazels.
Amiel VIDAL, Chalabre.
Dr TOMEY, Carcassonne.
Roger GOURGON, Narbonne.
Dr CARRIERE, Salles-d'Aude.
MOURMET, La Nouvelle.
PRADAL, à Homps.
Joseph CREMAILH, Fabrezan.
MALARDEAU, Ouvreilan.
PLAUZOLLES, Ginestas.
René FABRE, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse.
COULONNE, Narbonne.

BARDOU, Cazilhac.
VIDAL, Conques.
COURAL, Salles-sur-l'Hers.
Jérôme GALIBERT, Castelnaudary.
FORT, Cazalrenoux.
BLANCARD, Pieusse.
ASTRUC, Coumanel.
BERNOU, Caunes-Minervois.
FRONTIL, Alaigne.
VERDIE, Rieux-en-Val.
VIALA LONGÉOT, Narbonne.
SACAZE, Narbonne.
VINCENT, Sigean.
Robert, La Palme.
ROBERT, La Palme.
HUC, Villedaigne.
Joseph FABRE, Peyriac-de-Mer.
LIMOUZY, Moussan.
ARNAL, Lacombe.
BARTHES, Douzens.
CAFFORT, Peyriac-Minervois.
Joseph CROS, Rieux-Minervois.
RANCOULE, Bram.
ESCOURROU, Ceunes-Monesties.
AUDONY, Espéraza.
FAGES, Saint-Hilaire.
SAUREL, Axat.
CLAROU, Alet.
RIEUX, Brugairolles.
Jean CLAMENS, Limoux-sur-Aude.
Jean MIGNARD, Bizanet.
GERENTE, La Nouvelle.
Nicolas MARTIN, Leucate.
LOUBATIERE, La Nouvelle.
D'ANDRIEU père, Courson.
Elie CHAPEAU, Narbonne.
BESENGER.
AUGE.
BRUGUIERE.
JEANJEAN.
LOMBARD.
D'ANDRIEU fils.

AVEYRON

MM. BALITRAND, Millau.
ARMAND, Decazeville.
ARTIERES, Millau.
Dr JACOB, Saint-Afrique.
JULES PREVOT, Paris.

BOUCHES-DU-RHONE

MM. LOUIS PASQUET, sénateur, Paris
ABRAHAM SCHRAMECH, sénateur, Paris.
MARIUS BREMOND, Septèmes.
JULIEN FABRE, Salon.
HENRI JOUVAL, Berre.
JOSEPH MORIZOT, Arles.
BARTHÉLÉMY AUBERT, Trets.
ALBERT DETES, Raphèle-les-Arles.
MICHEL DURAND, Maussanne.
MARIUS FERREOL, Aix.
GASTON GOURDIN, Saint-Andiol.
FIRMIN MATHERON, Velaux.
PAUL REMONDIN, Martigues.
JEAN ROUGET, Port-Saint-Louis-du-Rhône.
APOLLON GAVAUDAN, Marseille.
EUGÈNE MICHELIS, Marseille.
VICTOR AUDIBERT, Marseille.
ALBERT VACHIER, Marseille.
MARIUS SAUVAIRE, Miramas.
FRANCOIS BOUVET, Marseille.
HENRI DUBORGEL, Marseille.
EDOUARD SIRACH, Marseille.
HENRI TEYSSONIER,, Marseille.
LOUIS ARTAUD, Le Puy-Sainte-Réparade.
JEAN VICTOR, Rabat (Maroc).
AUGUSTE BARET, Marseille.
NICOLAS ESTIER, Marseille.

François POULET, Saint-Rémy-de-Provence.
Nicolas CROUANSON, Arles.
Marius FAYARD, Arles.
Emile ESCOFFIER, Aix.
Laurent COSTE, Marseille.
Gaston VIDAL, Paris.
Paul AURAN, Noves.
Aimé CARLIN, Marseille.
Joseph GARCIA, Marseille.
Jules GRILL, Bouc-Bel-Air.
Emile MEYNIER, Aix-en-Provence.
Charles REIBAUD, Aix-en-Provence.
Louis ROUBOUD, Marseille.
Louis SENEZ, Aubagne.
VEVIERE Clément, Marseille.
Félix BARET, Marseille.
Antoine RAYBAUD, Marseille.
Raoul RAVEL, Mayrergues.
Baptistin BARRAS, Le Puy-Sainte-Réparade.
Armand CESAR, Noves.
Emile ASTIER, Marseille.
Henri BAYET, Arles.
André BELLAIS, Marseille.
Maurice BOURGUES, Marseille.
Georges CROUZET, Paris.
Victor ETIENNE, Aubagne.
Eucher FERRIER, Cabanne.
Charles FRANCESCHI, Marseille.
Jean GAVAUDAN, Marseille.
Dominique GIOCANTI, Marseille.
Alphonse GIRARD, Salon.
Marius GRANIER, Martigues.
Jules GUIBAUD, Marseille.
Jean HUNZIKER, Marseille.
Paul ISSARTIER, Marseille.
Charles LANTEAUME, Peynier.
Alphonse LAPIERRE, Marseille.
Edouard LIEUTER, Marseille.
Gabriel MOURGUES, Salon-de-Provence.

Pierre NOURRI, Tarascon.
Georges RIBOT, Marseille.
Robert SEBEILLE, Marseile.

CALVADOS

MM. Maurice TOUVENIN, Paris.
HAMON, Paris.
Dr LEVILLAIN, Caen.
Casimir HUE, Lisieux.
PIEDOUE, Saint-Aubin-sur-Mer.
DUCHEMIN, Argentan.
Marcel VAUTIER, Chambois.
Georges COMIN, Falaise.

CANTAL

MM. Paul BASTID, député, Paris.
Justin RIGAL, Montsalvy.
Louis DAUZIER, Aurillac.
Dr CHANAL, Aurillac.
Louis MEYNIEL, Aurillac.
Dr RAYROLLES, Pierrefort.
Dr ANGELERGUES, St-Constant près Maurs.
Dr JABIOL, Marcenat.
Dr MALLET, Aleuse.
Dr CELLIER, Lanobre.
Dr HUGON, Saint-Flour.
Dr PESCHAUD, Murat.
J. PRAX, Velzic.
Antoine LAPPARA, Arpajon-sur-Cère.
DEJOU, Fresse-Anglards.
VAURES, Ladinhac.
FABRE, Raulhac.
AYGUESPARSES, Saint-Constant.
CARRIER, Rouffiac.
Henri LAPLAGNE, Aurillac.

GINESTY, Chaudesaignes.
VEISSET, Charleville.
DELPUECH, Aurillac.
GIZOLME, Vic-sur-Cère.
MAS, Saint-Cernin.
ROCHE, Paris.
LANTUEJOUL, Saint-Mamet.
SALGUES, Aurillac.
JEAN, Paris.

CHARENTE

MM. Dr FAYS, député, Ruffec.
PASCAUD, député, Chasseneuil.
MENIER, député, Cognac.
BARAUD-LACROZE, Paris.
GUILLOU, Angoulême.
Dr MORISSON, Hiersac.
LAFLEUR, Angoulême.
CELLIER, Cognac.
AUDINET-CHERI, Angoulême.
MERLIN, Jarnac.
FELSENHARDT, Angoulême.
Paul RÉAU, Angoulême.
FOUCAUD, Angoulême.
DUMAS, Cognac.
GARNAUD, Saint-Même.
SAULNIER, Aussac.
SENELLE, Angoulême.

CHARENTE-INFERIEURE

MM. PERREAU, sénateur, Paris.
HESSE, député, Paris.
LONGUET, député, Paris.
PALMADE, député, Paris.
SCLAFER, député, Paris.
William BERTRAND, député, Paris.

MM. CARRE-BONVALET, Paris.
CHASSOT, Saint-Dizant du Gua.
FLOTTES, Rochefort.
Jodet ANGIBAUD, La Rochelle.
PAILLOUD, Saujon.
TURGNE, La Rochelle.
BREUILLAT, Chaillevette.
MENON, La Rochelle.
MIAUX, La Rochelle.
CASTANET, Marennes.
NICOLLE, Royan.
TEXIER, Saint-Jean-d'Angély.
COUSSEAU, Saint-Savinien.
DECHE, La Rochelle.

CHER

MM. VALUDE, Paris.
PLAISANT, Paris.
PILET, Farge-en-Septame.
LAUTISSIER, Lignières.
LAMY, Bourges.
André SAUGER, Paris.
Gabriel BLANCHAREL, Bourges.
Paul VIDAL, Bourges.
TAIZIERES, Bourges.

CORREZE

MM. QUEUILLE, député, Paris (16e).
Jacques DE CHAMMARD, député, Paris (16e).
JAUBERT, député, Larche.
LAUMOND, député, Aubazine.
GOUYON, Juillac.
VIDALIN, Tulle.
MONS, Saint-Privat.
Henri de CHAMMARD, Tulle.
FLEYSSAC, Treignac.

THOMAS, Eyguerande.
VERDEAUX, Bugeat.
ROUBY, Lapleau.
MONEGA, Egletons.
VUILLOUX, La-Roche-Canillac.
CONDAMINE, Saint-Privat.
BERIL, Saint-Mexant.
DUGOUDRON, Uzerche.
BADION, Neuvic.
CHARLOT, Beynat.
RAYMAL, Brive.
CHAPELLE, Brive.
REBIERE, Juillac.
J.-A. GRAULIER, Tulle.
ARTIGES, Meymac.
ANDRE, Brive.
AMIGUES, Tulle.
DUBOIS, Tulle.

CORSE

MM. DOUMER, sénateur, Paris.
GIORDAN, sénateur, Paris.
CAITUCOLI, Paris.
AGOSTINI, Dieue.
BERETTI, Nice.
NONCE-PAOLI, Paris (8e).
PERI, Ajaccio.
GIUDICELLI, Bastia.
Jean AJACCIO, Bastia.
Xavier COLONNA D'ISTRIA, Ajaccio.
José AJACCIO, Bastia.
PHILIPINI, Corte.

COTE-D'OR

MM. Pierre CHARLES, Paris (16e).
Paul GRUET, Paris.

Dr KUHN, Dijon.
PRIVE, Lachaume.
Dr SIMON, La Roche-en-Brenil.
DORNEAU, Châtillon-sur-Seine.
COMMEAUX, Binges, par Arc-sur-Tille.
MONGIN, Chavlosson, par Villaines-en-Duesnois.
DECLERC, Paris.
EDMOND LESOURD, Dijon.
GUERPILLON, Fontaine-Française.
BONIN, Mesle et Massoult, par Laignes.
BOUCHARD, Saint-Jean de Losne.
GAVEAU, Semur.
JEVAIN, Paris.
LIGERON, Alise-Sainte-Reine.
POILLOT, Montbard.
MAILLARD, Bussières, par Grancey-le-Château.
BENE, Malain.
BIZOT, Semur.
MARCEL POULET, Dijon.
BELORGEY, Dijon.
EMILE GUYON, Is-sur-Tille.
HENRI MODOT, Dijon.
OCTAVE RADOUAN, Dijon.
FORNEROT, Paris.
COMPAROT, Paris.

CÔTES-DU-NORD

MM DE KERGUEZEC, sénateur.
PIERRE EVEN, député, Paris.
GEISTDOERFER, député, Paris.
LORGERE, député, Palais Bourbon.
DE ROSERE, Paris (17e).
ALBERT LEVESQUE, Merdrignac, près Fion.
ROBERT HELO, Merdrignac,

CREUSE

MM. GRAND, sénateur, Paris.
JUDET, sénateur, Paris.
CONNEVOT, député, Paris
Camille FERRAND, député, Palais Bourbon.
BINET, Paris.
Gaston TREIGNIER, Paris.
ALHERITIERE, Peyrat-La-Monière.
DUMONT, Chamborand.
ALLEGRE, La Courtine.
COTTON, Moutiez-Roseille.
Louis AUCLAIR, Guéret.
JOULOT, Paris.
Louis LATRIGE, Aubusson.
François XERIDAT, Paris.
Louis LAPIERRE, Aubusson.
G. TARTARY, Saint-Médard.
Roger TARTARY, Paris.
COTTON, Felletin.
FILLOUX, Saint-Vaury.
Baptiste PEIGNAUD, Guéret.

DORDOGNE

MM. SIREYJOL, sénateur, Paris (7e).
Yvon DELBOS, député, Paris.
Georges FAUGERE, député, Paris.
Georges BONNET, député, Neuilly.
Léonce DARIAC, Paris.
MITAVE, Périgueux.
ASTARIE, Saint-Astier.
CHAMPARNAUD, Piégut.
CLERJAUD, Château Drouilleau, par Pomérol.
DAUTHEVILLE, Cahors.
Dr De La CHAPELLE, La Force.
Dr DUPUY, Villamblard.
LEBRAILLY, Paris.
LESVIGNES, Les Eyzies.

PAMPOUILLE, Sénieur.
PESTRE, Vergt.
PUYJARINET, Mareuil-sur-Belle.
Dr QUEYROI, Hautefort.
A. ROCHE, Exideuil.
LAGORCE, Exideuil.
ROULEAU, La Cigale, par Tocane-Saint-Apre.
MOUROT, Bergerac.
QUENNESSON, Bergerac.
DEGAIL, Mareuil-sur-Belle.
BEAUSSOLEIL, Bergerac.
EDOUARD MICHEL, Périgueux.
FESTAL, Bergerac.
TAILLANDIER, Bergerac.
ROUMAGERE, Bergerac.
AUBERT, Périgueux.
DUBOIS, Bourg-du-Bort.

DOUBS

MM. Julien DURAND, député, Paris.
Adolphe GIROD, Saint-Mandé.
Roger PERONNE, Audincourt.
JENNE, Sochaux.
VERNEREY, Recologne.
BELEY, Etupes, par Audincourt.
Alfred PY, L'Isle-sur-le-Doubs.
Julien FELIX, Besançon.
BILLARD, Morteau.
BAINIER, Sainte-Marie.
Dr BERTRANT, Beure.
CHARLIN, Jougne.
Charles SIFFERT, Besançon.
Emile MARRON, Paris.
REUPRES, Paris.
Henri LEVY, Besançon.
Paul LEVY, Paris.
Jules BLUM, Besançon.
Louis MILLOT, Besançon.

DROME

MM. LISBONNE, sénateur, Paris.
PERDRIX, sénateur, Neuilly.
ARCHIMBAUD, député, Paris
ESCOFFIER, Paris.
ESCOULENT, Paris.
Léo BERTRAND, Dieulefit.
CHAFFAL, Beaurières.
Louis CHANAS, Granes.
CHANCEL, Montélimar.
EFFANTIN, Manthes.
EVESQUE, La Motte Chalançon.
EYNARD, Bourg-de-Péage.
FAUCON, Bourdeaux.
MARCHAT, Rémuzat.
PRADON, Chabeuil.
ROZIER, Crest.
SERRE, Loriol.
THORENT, Montélimar.
GOY, Saillans.
GIRARD, Lus-La-Croix-Haute.
GONTARD, Saon.
SAMUEL, Vercheny.
PELARDY, Montélimar.
MATRAS, Valence.
CHOSSON, Romans.
Louis JOURDAN, Romans.
BERNARD, Nyons.
MABILON, Paris.
PHEULPIN PEUGEOT, Valence.
PUISSANT, Valence.
ANDRE, Paris.

EURE

MM. Dr BRIQUET, député, Hendeville.
Robert MORDRET, Paris.
Georges CHAUVIN, Evreux.
Georges TRUMELET, Louviers.

QUEMIN, Louviers.
LABROUSSE, Evreux.

EURE-ET-LOIR

MM. PEIGNE, député, Paris.
RODHAIN, député, Paris ou Fontaine-Dimon.
EUGÈNE FETTU, Paris.
MARQUIS, Louville, par Ouarville.
RABOURDIN, Boulogne-sur-Seine.

FINISTERE

MM. G. LE BAIL, sénateur, Paris.
LE LOUEDEC, député, Quimperlé.
TANGUY, Bannalec.
CROISSANT, Scaer.
Dr BOURHIS, Faou.
Dr LE COZ, Pont-l'Abbé.
GOAS, Châteaulin.
CADORET, Riec-sur-Bélon.
BUREL, Bannalec.
PERROT, Esquibien.
MAISSIN, Landerneau.
LE RESTE, Saint-Germain.
ANDRO, Douarnenez.
GUENET, Quimper.
BOSCHER, Brest.
ALBERT LE BAIL, Planevin.
BOULAIS,° Kerfeuntenn, près Quimper.
PIERRE GUEGUEN, Quimper.
ROUXBEDAT, Quimperlé.

GARD

MM. MEJAN, sénateur, Nimes.
JEAN BOSC, sénateur, Paris.

BAZILE, député, Paris.
RANQUET, Roquemaure.
Gaston CASTANG, Marseille.
Dr VIALA, La Grand-Combe.
MENGAILHOU, Sotteville-les-Rouen.
AUZILLON, Bellegarde-du-Gard.
Louis REVEST, Grau-du-Roi.
DUNAL, Saint-Jean-du-Gard.
PASCAL, Montpellier.
Dr DUCERF, St-Hippolyte du Fort.
Raoul GAUSSEN, Sommières.
MABELLY, Nîmes.
ODE, Vers.
Louis COUTON, Clarensac.
Dr GAUSSORGUES, Anduze.
CHASTAGNIER, Lussan.
FLAMANT, Paris.
BENOIT, Paris.
Marcel KAHN, Paris.
Siffren DELFIEU, Alès.
Numa CAVALIER, Paris.
Léon CHAPELLE, Nîmes.
Ivan GAUSSEN, Paris.
L. GROS, Nîmes.
NOUGUIER, Saint-Gervais.
RIGAL, Nîmes.
Mme Suzanne SCHREIBER, Paris.
VAYRE, Nîmes.

GERS

MM. Jean PHILIP, sénateur, Paris.
GARDEY, sénateur, Paris.
CATALAN, député, Paris.
SENAC, Paris.
THIERRY CAZES, Paris.
BON, Estang.
DENJOY, Paris.
LOZES, Lamothe, par Nogaro.
AUDIBERT, Paris.

BAUDUER, Auch.
BOUQUET, Auch.
BRANET, Vic-Fésensac.
PUJO, Paris (5e).
SAINT-CRIC, Auch.
THORE, Auch.

HAUTE-GARONNE

MM. SAVIGNOL, sénateur, Toulouse.
AMAT, député, Bessières.
DUCOS, député, Toulouse.
BELUEL, député, Paris.
Dr DELHERM, Paris.
ROUART, Bagniols, par Fronton.
Dr LARRIEU, Lévignac.
CAUSSE, Paris.
COURT, Toulouse.
SARRAUTE, Toulouse.
OURGAUD, Villemur.
AUGUSTE BERGE, Cintegabelle.
CLAVET, Montesquieu-Volvestre.
AZEMA, Saint-Gaudens.
Dr CARRERE, Sédeillac.
Dr BRANGE, Sepx.
Dr DUCASSE, L'Isle.
Dr VIVES, Cierps.
Dr JAURREGUIBERRY, Aspet.
CACHA, Villefranche.
REILHAC, Faget.
BERSEILLE, Aigues-Vives, par Baziege.
BASTIE, Revel.
CHELLE, Toulouse.
CARRERE, Lacroix-Falgarde.
MILHAUD, Toulouse.
MOUGNIARD, Fronton.
MAURE, Ondes.
FAYET, Pibrac.
SOUCASSE, Beaumont.

BELINGUIER, Aignes.
BOUCHARD, Le Pin Murelet.
CAZALOT, Saint-Lys.
HUGONNET, Latrape.
LOZES, Saint-Gaudens.
DUBOUX, Souiech.
GABARROT, Aurignac.
LAFFONT, Gourdan-Polignan.
GOUX, Saint-Lary.
LASSERRE, Puymaurin.
PEYREIGNE, Montréjean.
DURRAN, Saint-Martory.
Dr Camille BARBE, Salies.
CAZABAN, Villefranche.
BRESSOLLES, Villenouvelle.
LAVILLE, Caraman.
L. HUE, Sainte-Foy d'Aigreffeuille.
VIGNERE, Villemur.
BOUE, Toulouse.
BOUSQUET, Toulouse.
REYGASSE, Cugneaux.
DEVILLE, Toulouse.
NIGOUL, Paris.
CULLIE, Viry-Châtillon.
FAURE, Le Fauga, par Lavernose.
Henri BARTHE, Toulouse.
Georges CHALOT, Toulouse.

GIRONDE

MM. CHAROULET, Saint-Emilion.
CAUDERON, Bordeaux.
DELLAC, Bordeaux.
TEYSSIER, Pauillac.
MAURIAC, Pondaurat.
CLUZAN, Bordeaux.
PALLARD, Caudéran.
IRIQUIN, Talence.
CABANNE, Talence.
BENZACAR, Bordeaux.

PERIE, Bordeaux.
DESSOUDEIX, Bordeaux.
MOTHE, Château de Toignon, par Saint-Laubès.
CLERJAUD, Libourne.
LAJOANIO, Arès.
ARBOUIN, Monségur.
GODRIE, Cadillac-en-Fronsadais.
BLANCHARD, Grignols.
LARGE, Guillac, par Branne.
DARON, Méos.
FAUCHER, Sainte-Foy-la-Grande.
BOURDIEU, Brassens.
ROY, Naujean et Postiac.
COMIN, Soussac.
QUEYRENS, Saint-Martin de Fescas.
SAINT-JEAN, Blasimon.
MONTO, Baric.
Dr DARBEAU, Contras.
PEYNAUD, Carbon-Blanc.
SERVEL, Bourg-sur-Gironde.
CATHELINEAU, Bayon.
BASSET, Bordeaux.
MESTROT, Pondaurat.
TUFFRAU, Cars.
VIARNAUD, Sainte-Terre.
Dr BOYNIER, Bordeaux.
PICASSETTE, Bordeaux.
GAREIN, Capian.
EYSSARTIER, Arcachon.
ROUZIER, Bordeaux.
CAILLON, Soulac.
BOURGEAUD, Queyrac.
LAMOTHE, Talence.
Dr TEYSSANDIER, Lugon.
GIRESSE A., Bordeaux.
LUBET, Bordeaux.
FOURTASSY, Bordeaux.
COUDURIER, Bordeaux.
BASTRADE, La Réole.
BACQUEY, Lesparre.
CASTAING, Léognan.

FAUX, Bouscat.
LESPORTES, Saint-Médard-en-Jalles.
HOSTEIN, Pellegrue.
Georges DUCKETT, Bordeaux.
SANGUINETTI, Bordeaux.
Roger TERAUDE, Bordeaux.
LEYNIER, Saint-Emilion.
MEYRAUD, Pessac.
CADILHON, Bourg.
Andrivet BOYER, Moulìètes.
Joseph BIESA, Bordeaux.
VILLELIGOUX, Pessac.
VERDIER, Libourne.
TROISFONTAINES, Bordeaux.
Georges GRUET, Bordeaux.
SIMARD, Bordeaux.
POUFERRIE, Blaye.
Georges RABAUD, Camblanco.

HERAULT

MM. PELISSE, sénateur, Paris.
CAFFORT, député, Paris.
ALES, député, Cansargues.
MERLE, député, Sète.
GIBERT, Montpellier.
Albert MILHAUT, Paris.
Jules ALMES, Montpellier.
Dr MAS, Lodève.
MOULIN, Béziers.
VIALA, Paris.
MALDES, Montpellier.
GALTIER, Clermont-l'Hérault.
SAUDADIER, Cabrières, par Fontès.
FERRASSE, Montpellier.
MAURIN, Clermont-l'Hérault.
Charles LAUX, Bessan.
BALESTIER, Clermont-l'Hérault.
DUPRE, Béziers.
FAUCON, Montpellier.

Maurice FOUILHE, Montpellier.
MAURY, Lodève.
Benjamin MILHAUD, Montpellier.
RICARDOU, Béziers.
GRANAUD, Béziers.
SUCHON, Béziers.
ALBERTINI, Béziers.
SALVAING.
CHAZOT, Montpellier.
FIZE, Béziers.
BLANC DU COLLET, Montpellier.

ILLE-ET-VILAINE

MM. SURCOUF, Paris.
GASNIER-DUPARC, Saint-Malo.
ROQUE, Rennes.
LEROUX, Rennes.
MAGREZ, Rennes.
KANTZER, Rennes.
THORAVAL, Rennes.
TROMEUR, Rennes.
Dr QUENTIN, Rennes.
PLASSE, Rennes.
TROUFLARD, Rennes.
RAYER, Rennes.
GUIOMARD, Rennes.

INDRE

MM. COSNIER, sénateur, Paris.
DAUTHY, sénateur, Paris.
Dr BERTON, Châteauroux.
Paul MELLOTTEE, Châteauroux.
GRUE, Buzançais.
ROBIN, Tours.
BOUQUET, Châteauroux.
SAINSON, Argenton-sur-Creuse.
LUORD, Châteauroux.

INDRE-ET-LOIRE

MM. René BESNARD, sénateur, Paris.
FOUCHER, sénateur, Paris.
Alphonse CHAUTEMPS, sénateur, Paris.
Paul BERNIER, député, Paris.
Louis PROUST, député, Paris.
Jacques LYON, Paris.
Maurice FOURNIER, Tours.
Camille CHAUTEMPS, Paris.
COURSON, Noyant de Touraine.
GERMAIN, St-Michel-sur-Loire.
RENARD, Châteaurenault.
TRUCHON-BOURDIER, Bléré.
Ernest DELMAS, Tours.
Maurice CHEIX, Tours.
Dr Marie CHEVE, Tours.
André DUBOIS, Tours.
Emile LAUNAY, Tours.
Jules MAISONNIER, Tours.
Jean ROSIER, Tours.
Félix BOIREAU, La Riche.
Benjamin BOUDU, Saint-Symphorien.
René LENAY, Montmorency.
Georges THAURAUX, Restigné.
ROBENNE D'AZCOUD, Paris.

ISERE

MM. PERRIER, sénateur, Paris.
Claude RAJON, sénateur, Paris.
VALLIER, sénateur, Paris.
Joseph PAGANON, député, Paris.
BELMONT, Bourgoin.
Albert BOUCHET, Grenoble.
Dr GUYONNET, Saint-Etienne de Geoirs.
RIVOIRE, Villers-Bonnot.
CHOROT, Moirans.

DORLY, Paris (11e).
Paul COCAT, Grenoble.
GIRAUD, Saint-Hilaire de Brens.
Léon BERGUES, Grenoble.
VALOIS, Tullins.
SCHUTTERLE, Vienne.
RIBAUD, Vaulnavey-le-Haut.
MARCOZO, Saint-Laurent-du-Pont.
Jules ROUX, Pontcharra.
Auguste BOUVREUIL, Grenoble.
Roger MARTEL, Grenoble.
Arthur GIRAUD, Grenoble.
Jean DELORME, Paris.

JURA

MM. BERTHOD, député, Paris.
PIEYRE, député, Paris.
Henri PETITJEAN, Le Mans.
THOMAS, Lons-le-Saunier.
Charles CENCELME, Lons-le-Saunier.
Edouard GUENON, Lons-le-Saunier.
Colonel JAVEL, Cramans.

LANDES

MM. BOUYSSOU, député, Paris.
DEYRIS, député, Paris.
LALANNE, député, Paris.
LASALLE, député, Paris.
LOURTIES, Ychoux.
PARGADE, Roquefort.
BEZOS, Brocas.
Maxime FAGET, Mont-de-Marsan.
Albert CABANOT, Meilhan.
RIBOT, Tartas.
René MALOUCAZE, Moreux.

PEYROUX, Peyrehorade.
LATRILLE, Mont-de-Marsan.
DANGOU, Mont-de-Marsan.
JEAN LARRIEU, Mont-de-Marsan.
VEROT, Tartas.
ALFRED CAZALIS, Dax.
DARU, Dax.
JULIEN BELLOCQ, Saint-Vincent-de-Reposse.

LOIR-ET-CHER

MM. AMIOT, député, Vineuil.
EDOUARD BOUDIN, Meslant.
EDOUARD JOHANNET, St-Amand.
HENRI JOHANNET, Saint-Amand.
ALFRED YVONNEAU, Blois.
LAURENS, Blois.
GEORGES DIARD, Onzain.
DANIEL DUTAUT, Paris.
ANDRÉ CALANDREAU, Paris.

LOIRE

MM. Dr FERNAND MERLIN, sénateur, Paris
PIERRE ROBERT, sénateur, Paris.
ALFRED VERNAY, député, St-Etienne.
DURAFOUR, député, Paris.
MANDRILLON, Boen-sur-Lignon.
CHERPIN, Roanne.
TEISSIER, Saint-Etienne.
THIOLLIER, Saint-Etienne.
VAGANAY, Saint-Galmier.
VILLENEUVE, St-Priest-la-Vêtre.
THEVENET, Saint-Etienne.
DRON, Lyon.

HAUTE-LOIRE

MM. Julien FAYOLLE, député, Frugières-le-Pin.
CHAUVIN, Le Puy.
JOUBERT-PEYROT, Tence.
André ROUX, Brioude.
J. BOUTAUD, Le Puy.
Victor PAGES, Le Puy.
Dr SABATIER, Le Puy.
C. CHARBONNIER.
GRILLET, Paris.
PONTVIANNE, Le Puy.
F. BONNET, Le Puy.
L. CHARREYRE, Le Puy.
G. PELISSIER, Le Puy.

LOIRE-INFERIEURE

MM. LELORD, Saint-Etienne-de-Montluc.
Roger BRUON, Saint-Nazaire.
Adolphe LAVAZAIS, Saint-Nazaire.
Edouard LAVAZAIS, Saint-Nazaire.
Louis BRICHAUX, Saint-Nazaire.
Louis JOUBERT, Saint-Nazaire.
LAMBERT, Saint-Nazaire.
Charles JAMOUILLET, Saint-Nazaire.
Georges RUSSACQ, Saint-Nazaire.
Eugène DAVID, Saint-Nazaire.
Gustave MARTIN, Paris.

LOIRET

MM. DONON, sénateur, Paris.
RABIER, sénateur, Paris.
Henri ROY, sénateur, Paris.
CHEVRIER, député, Paris.

DEZARNAULDS, député, Paris.
CHOLLET, Orléans.
Charles ROUX, Bellegarde.
BAUDIN, Montargis.
FORCE, Villereau.
GIRARD, Bazoche-les-Gallerandes.
MARCHAND, Saint-Benoît-sur-Loire.
PERONNET, Sully-sur-Loire.
TINET, Puiseaux.
Dr BRINON, Châteauneuf-sur-Loire.
Dr DECOUX, Patay.
FARNAULT, Mignères.
BRANGER, Orléans.
Emile MARTIN, Paris.
PRESLE, Moulon.
ROSSIGNOL, Messas.
CHAILLOUX, Châteauneuf.
BROSSE, Cutarville.
RAIN, Amilly.
RISSET, Saint-Maurice-sur-Aveyron.
TURBAT, Orléans.
GABRIEL, Saint-Ay.
HARRANCQ, Orléans.
MALAIZE, Orléans.
LEVY, Orléans.
CHARREYRE, Montargis.
CRESPIN, Montargis.
HILLAIRET, Pithiviers.
MERLET, Pithiviers.
CASSIER, Orléans.

LOT

MM. BOUAT, député, Paris.
MALVY, député, Paris.
BENECH, Tour-de-Faure.
COCULA, Béziers.
CONSTANT, Peyrac.
GUILHEM, Lalbenque.
LACAZE, Cahors.

LIMES, Toulouse.
ORLIAC, Cahors.
PEZET, Figeac.
SOLMIAC, les Junies.
CRABOL, Paris.
MIQUEL, Paris.
AMOUROUX, Paris.
BASTID, Saint-Céré.
BESSIERES, Cahors.
BOUYSSOU, Bagnac.
FILHOL, Frayssinet-le-Gelat.
CASTAGNE, Saint-Céré.
G. PERIE, Paris.
E. DAULIAC, Figeac.
LONGPUECH, Figeac.

LOT-ET-GARONNE

MM. COURRENT, député, Nérac.
LAGASSE, Paris.
CHAUMIE, Paris.
D'HARCOURT, Agen.
CHAPEYROU, Marmande.
Charles DUFFOUR, Agen.
BOUCHER, Agen.
DIEULEFIT, Agen.
Jean FAURE, Agen.
Jules LACOSTE, Port-Sainte-Marie.

LOZERE

MM. Louis DREYFUS, Florac.
LAMARCHE, Castres.
TREILLES, Sainte-Croix-Vallée-Française.
RENOUARD, Mende.

MAINE-ET-LOIRE

MM. HEBARD, député, Angers.
Dr TARDIF, Longué.
BOUTIN-DESVIGNE, à Cé.
LANDAIS, Chacé.
René REVEILLANT, Beaufort-en-Vallée.
Louis TESSIER, Angers.
Henri TURPIN, Angers.
MEFRAY, Angers.
LAVAVASSEUR, Angers.
Dr TARABAUD, Saumur.
BABIN, Montsoreau.
JOUBERT, Cheffes.
HUARD, Vernantes.
Aristide COUSSIN, Beaufort.
Emile GILADEAU, Beaufort.
Robert AMY, Saumur.
Louis ROYER.
HETREAU, Gemmes.
Dr RENAUX, Saint-Gemmes-sur-Loire.
Marcel MIRTIL, Paris.
Emmanuel TRIQUIER, Angers.
MARECHAL, Angers.
Gaston PARE, Angers.
Paul MILON, Segré.
Jean PEYRET, Angers.
MORISSET, Angers.
BORNES, Angers.

MANCHE

MM. A. CHEVALIER, Paris.
PERGEAUX.
DUFOUR, Villedieu-les-Poëles.
BRUN, Paris.
GUITTON, Exmes.
HASCOET, Denain.
KIEFE, Paris.

Hervé LAROCHE, Paris.
VIET, Paris.
PICHON, Cherbourg.
CHAMBON, Cherbourg.

MARNE

MM. HAUDOS, sénateur, Vincennes.
Alfred MARGAINE, député, Paris
Paul MARCHANDEAU, député, Paris.
Gaston POITTEVIN, député, Paris.
Raymond FERIN, député.
Paul GUEU, Châlons-sur-Marne.
Alfred REMY, Mailly-Champagne.
Octave BELLOIS, Courtisols.
BUIRETTE, Suippes.
L. LENOIR, Vertus.
LANCELOT, Aulnay-sur-Marne.
POUGNANT, Sainte-Menehould.
PATIZEL, Givry-en-Argonne.
Georges HODIN, Reims.
LANGLET, Faux-Fresnay.
Dr AMSELLE, Epernay.
HEURLAUT, Vitry-le-François.
Charles BARRE, Condé-sur-Marne.
CHEZEL, Reims.
Alfred BROUETTE, Reims.
Maurice FAUQUENOT, Daucourt.
Eugène PIERRE dit MERY, Sainte-Menehould.
MICHEL, Vienne-la-Ville.
PARADIS, Dampierre-le-Château.
GOUJARD, Juvigny.
CHAMPAGNE, Cheppes-la-Prairie.
PERARDEL, Francheville.
HERBILLON, La Cheppe.
DEVERDUN, Vertus.
François FORSOYEUX, Sézanne.
Georges MOREL, Ponthion.

GUERAULT, Fère-Champenoise.
Maurice LEVY, Epernay.
Georges AUBERT, Reims.
HOCQUART, Châlons-sur-Marne.
Roger TRICLOT, Mœurs-par-Sézanne.
Marc MILLET, Châlons-sur-Marne.
ROGER, Binarville.
Pierre ROCHE, Paris.
GUILLEMONT, Reims.
Léon TIXIER, Reims.
Martin FLOT, Avize-sur-Marne.
Georges DAILLY, Châlons-sur-Marne.
ADNET, Vanault-le-Châtel.

HAUTE-MARNE

MM. Lévy ALPHANDERY, député, Paris
PERFETTI, député, Hortes.
AUBRY, Chaumont.
ULMO, Boulaincourt.
Max VITERBO, Paris.
ROBERT, Langres.
DAVID, Paris.
COHEN, Paris.
VALENTIN, Langres.
ROUARD, Langres.
MIDLARSKI, Paris.

MAYENNE

MM. CAVELLET DE BEAUMONT, Evron.
Emile PETIT, Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).
Gabriel DURAND, Paris.
PINOT, Laval.

COHEN, Paris.
BRUNEAU, Château-Gontier.
CHAUSSEE, Château-Gontier.
MARS, Laval.

MEURTHE-ET-MOSELLE

MM. CLAICHE, Conflans.
Louis LE TURQUAIS, Nancy.
Auguste CHERY, Nancy.
Camille SCHMITT, Nancy.
Paul GINESTE, Nancy.
WEYRICH, Conflans.
ABOUT, Belleville.
HANRY, Lay-Saint-Christophe.
LARCHER, Nancy.
ANTOINE, Nancy.
E. BURGAUX, Nancy.
BUSSIERES, Nancy.
HERISSON, Nancy.
Emile POIROT, Nancy.
Aimé RENAUD, Nancy.
SORNETTE, Champigneulle.
SAGO, Tomblaine.
Louis GODFRIN, Nancy.

MEUSE

MM. GIROD, Bar-le-Duc.
MARTINET, Mouzay.
H. CHAIZE, Verdun.
Gaston BOYER, Verdun.
PAGNARD, Vaucouleurs.
BALLANS, Saint-Mihiel.
XARDEL, Etain.
BUVIGNIER, Etain.
Henri PETHE, Stenay.
CISSEY, Stenay.

Gaston CHARLE, Clermont-en-Argonne.
Mirthil DALTROFF, Verdun.

MORBIHAN

MM. BOULIGAND, député, Paris.
Eugène RAUDE, député, Guéméré-sous-Scorff.
Dr PASCAL, Pluvigner.
Dr MAYEUX, Cléguerec.
Jean HEMON, Keryado.
Dr TARA, Penestin.
Henri MACREZ, Lorient.
Alphonse FOURNIER, Lorient.
Dr ROUX, Lorient.
LE ROY, Locminé.
DIDISHEIM, Lorient.
Georges ROUSSEL, Lorient.
RICHARD, Pontivy.
Louis BOUTHELIER, Lorient.
CLAQUIN, Lorient.

NIEVRE

MM. MAGNIEN, sénateur, Paris
BELLOCQ, député, Paris.
RENARD, Clamecy.
BERANGERE, Villapourçon.
POULET, Saint-Honoré.
BROUILLET, Dornes.
PRESTAT, Varsy.
GAUCHE, Dornecy.
LAMOUREUX, Clamecy.
COLAS, Saint-Benin-d'Azy.
CAUNIER, Suilly-la-Tour.
PERNET, Montsauche.
LAUSSOIS, Nevers,

PETIT, Nevers.
SAVRE, Nevers.
CHAMPENOIS, Nevers.

NORD

MM. DEBIERRE, sénateur, Paris.
Gustave DRON, sénateur, Paris
VINCENT Daniel, sénateur, Quesnoy.
Isaie BLONDE, Saint-Pierrebrouck.
Louis DEMESMAY, Lille.
Alfred MELAYERS, Caudry.
Dr RICHE, Jeumont.
Georges LEFEBVRE, Arleux.
WILLIOT, Poix-du-Nord.
DEMARCQ-AVIT, Pont-sur-Sambre.
Alfred LE ROY, Paris.
Georges POTIE, Loos.
DAMIDE, Louvil.
Dr de LAUWEREYNS, Valenciennes.
Dr CUISSET, Valenciennes.
Louis DELEDICQUE, Saint-André.
DELPLANQUE, Douai.
Albert DESJARDINS, Cambrai.
MOURMANT, Lille.
Georges PETIT, Lille.
Georges SELLIEZ, Croix.
SPRIET, Lille.
VOLLAEYS, Paris.
Pierre CHIMOT, Lille.
Alphonse DEMORA, Saint-André.
DOLZY, Saint-Denis.
DUMONT, La Madeleine.
Urbain ROBBE, Tourcoing.
SUQUET, Roubaix.
AUBOIN, Paris (14e).
BOUCHEZ, Hallemmes-lèz-Aubourdin.
Dr BOURLON, Valenciennes.

CHRETIEN, Roubaix.
Louis COPIN, Valenciennes.
Henri DELESCHAUD, Comines.
DELOFFRE, Avesnes.
Ernest DESSAINT, Bantouzelles.
DRUESNE, Valenciennes.
Gaston DUBURCQ, Roubaix.
DUPAGNY, Douai.
FOUSSET, Lille.
GAHIDE, Paris.
Henri CHEVAERT, Armentières.
Gaston HENNINOT, Hordain par Bouchain.
Lucien LARTILLIER, Hellemmes-Lille.
Joseph LEBOIS Pont-sur-Sambre.
LE MITOUARD, Valenciennes.
Léon LENAIN, Douai.
Jean LEVY, Le Madeleine.
Hubert MINGUET, Aulnoye.
Jules NENON, Mons-en-Barœil.
POTUT.
Lucien PICAVET, Lille.
PEYRE, Paris.
Emile ROCHE, Paris.
Victor ROSE, Dunkerque.
RUYSSEN fils, Dunkerque.
SANSON, Douai.
SAINT-QUENTIN, Valenciennes.
SELLE, Paris (15e).
Emile TETE, Hondchoote.
Louis THERY, Dunkerque.
VERHAERNE, Dunkerque.
VERRIER, Fressin - par - Monchecourt.
VICART, Lille.
Gaston VULSTEKE, Aulnoye.
Jules WATTEAU, Wattrelos.
Georges VERNET, Saint-André.
QUINET, Bois-Colombes.

OISE

MM. JAMMY-SCHMIDT, député, Paris
Raoul AUBAUD, député, Paris.
DECROZE, Pont-Saint-Maxence.
DEFFOY, Beauvais.
Dr MAGNIER, Beauvais.
DECHAMPS, Chaumont-en-Vexin.
Dr de SAINT-FISCIEN, Grandvilliers.
FULGENCE-LEGRAND, Méru.
LANGLET, Therdonne.
DESJARDINS-TERNAUT, Cauvigny.
Dr MOLUMAR, Songeons.
Armand DUPUIS, Paris.
PENNELLIER, Neuville.
Dr MAUSSAUD, Cuise-la-Motte.
REYNEN, Beaulieu-les-Fontaine.
BOULANGER, Antheuil.
DELACROIX, Amiens.
DESAUTY, Auteuil-par-Saint-Sulpice.
DEMONCHY, Beauvais.
GILLES, Beauvais.
MAYEUX, Vaumain.
Alfred BUISSON, Blargies.
PATTE, Cempuis.
MATHON, Beauvais.
FLEURY, Sainte-Geneviève.
BORREE fils, Epineuse-par-Bailleul.
MENARD, Crévecœur-le-Grand.
GREVIN, Ployron-par-Tricot.
TROUVE, Ansacq.
Louis BOULAND, Coulaisy-par-Guise-la-Motte.
DELOZANNE, Acy-en-Multien.
G. MICHAUX, Morienval.
DELISLE, Balagny-sur-Thérain.
BROCHET, Breteuil.
GUESNET, Paris.
MENESTRIER, Lourdes.
Paul MATS, Clermont.

Médard DELAMOTTE, Amblainville.
MELLENNE, Venette, par Compiègne.
Philéas LEBESQUE, La Neuville, par Savignies.
MOREN, Estrées-Saint-Denis.
SENE, Beauvais.
WARUSFEL, Senlis.
LANGLET.
FRANTZ. Clermont.
CHARRUAULT, Beauvais.
René BRISSIER, Beauvais.
NANGOT père, Odenc-en-Bray par La Chapelle-aux-Rats.
Jules BLAIN, Crèvecœur-le-Grand.
GOURLAY, Pierrefonds.
VERET, Nogent-sur-Oise.
LOCQ, Creil.
Placide BENOIT, Crépy-en-Valois.
BRIATTE, Morienval.
Lucien NANGOT, Hodenc-en-Bray.

ORNE

MM. GARNIER, Paris.
Fabius de CHAMPVILLE, Paris.
PFEIFFER, Paris.
ALLAIN, Alençon.
EUGENE, Pin-au-Haras.
LACAZE, Alençon.
WICKER, Fels.
PERRRIERE, Bailleul.
DUCLOS, Bailleul.
ADELAIDE, Saint-Lambert.

PAS-DE-CALAIS

MM. CANU, député, Boulogne-sur-Mer.
Paul GUERSEY, député, Saint-Omer.

Dr ALEXANDRE, Arques.
CADET, Wismes.
DELEPLACE, Sauchy-l'Estrée.
Justin MULLET, Saint-Venant.
CAPRON, Bailleul-sur-Bertout.
DEBEUGNY, Saint-Omer.
DETREZ, Vitry-en-Artois.
HEDOIRE, Saint-Floris par Saint-Venant.
HEMBERT, Calais.
BLOND, Paris (9e).
DELOZIERE, Boulogne-sur-Mer.
Victor LECOUFFE, Lillers.
Dr LEGILLON, Béthune.
Lévy ULLMANN, Paris (8e).
Charles MORIEUX, Calais.
Camille BRIEZ, Boulogne.
Ernest GLORIEUX, Arras.
MATHON, Arras.
LALISSE, Saint-Omer.
MACAIRE, Lillers.
NEVEU, Lumbres.
Edgar VERSCHOORE, Calais.
BAYER, Neuilly.
DELATTRE, Arques.
DELAYE, Outreau.
Charles DURIEZ, Calais.
HENAULT, Wimereux.
ISORE, Paris (16e).
LEDOUX, Calais.
LEGAY, Paris.
PILLETS, Calais.
ROUTIER, Lillers.
VENDEVILLE, Carvin.
ELCROIX, Saint-Omer.
DOZIAS, Arras.
Jules JOETS, Paris.
BRULLE, Calais.
Louis DEGAND, Lillers.
LAPORTE, Arras.

PUY-DE-DOME

MM. CLEMENTEL, sénateur, Versailles.
Baptiste MARROU, sénateur, Paris.
Dr CHASSAING, député, Paris
Emile MASSE, député, Riom.
Dr ROY, député, Rochefort-Montagne.
MARCOMBES, député, Clermont-Ferrand.
VIGIER, La Tour d'Auvergne.
André MAYMAT, Clermont-Ferrand.
DOUSSET, Le Breuil-sur-Couze.
Dr MALSANG, Champeix.
Albert BUISSON, Paris.
GARENNE, Tauves.
IZAMBARD, Clermont-Ferrand.
MATHIOT, Clermont-Ferrand.

BASSES-PYRENEES

MM. GARAT, député, Paris.
BOUE, Tarbes.
LAPUYADE, Pau.
SIMONET, Bayonne.
CAZAURAN, Bayonne.
MANAUTON, Bayonne.
LACOUTURE, Bayonne.
BUROSSE, Bayonne.
CHATEAU, Pau.
CHERENQ, Hendaye.
DANTY-LAFRANCE, Saint-Denis.
DARMENTRAIL, St-Pierre-d'Irube.
HERSKOWISA, Pau.
Maurice LAFFITTE, Paris.
LAVECH DE CHANZY, Paris.
LEGRAND, Bayonne.
MORA, Bayonne.

HAUTES-PYRENEES

MM. NOGUES, sénateur, Paris.
NOGARO, député, Paris.
BOUE, Tarbes.
Dr BARATGIN, Lennemezan.
Dr BASQUE, Tarbes.
LARTET, Tarbes.
MEILLON, Paris (17e).
PABONNE, Madiran.
SUBERVIE, Bagnères.
ALICOT, Tarbes.

PYRENEES-ORIENTALES

MM. PAMS, sénateur, Paris (16e).
DALBIEZ, sénateur, Paris (12e).
Pierre RAMEIL, député, Paris (16e).
Jean BALAT, Perpignan.
HOMS, Perpigna.
LAMONICA, Perpignan.
Henri DELCLOS, Perpignan.
Auguste COLOMER, Perpignan.
Emile PIGNET, Paris.
Eugène ADRET, Paris.
Dr ARGELIES, Perpignan.
Prosper TROLLE, Perpignan.

BAS-RHIN

MM. RHEIN, Schiltigheim.
Dr EXTERMANN, Wasselonne.
OESINGER, Strasbourg.
Dr FRANKHAUSER, Haguenau.
BECKER, Strasbourg.
MAHL.
MULLER.
MINCK, Strasbourg,

SCHULER, Strasbourg.
Paul PETRI, Strasbourg.
TREBUS, Strasbourg.
CAILLOT, Strasbourg.
HECKER, Strasbourg.
KERN, Banfeld.
Jacques MEYER, Haguenau.
LAUFFENBURGER, Illkirch.
RAUCH, Barr.
Albert BECKER, Benfeld.
Alfred FRITSCH, Barr.

HAUT-RHIN

MM. BLUMENTHAL, Paris.
Dr Edouard DREYFUS, Mulhouse.
HIGELIN, Altkirtch.
Dr KAYSER, Colmar.
HOVALD, Mulhouse.
BELIN, Paris.
SCHWAB, Colmar.
R. LEVY, Mulhouse.
IMMER, Sainte-Marie-aux-Mines.
LAULY, Saint-Louis.
S. LEVY, Colmar.
P. RISCH, Mulhouse.

BELFORT

MM. MIELLET, député, Belfort.
Laurent THIERY, Belfort.
ACKERMANN, Delle.
BARDIN, Rougemont-le-Château.
BOUVIER, Fontaine.
KLOPFESTEIN, Belfort.
Emile PY, Belfort.
AUBRY, Belfort.
BAUDIN, Belfort.
BERTSCHE, Belfort.

CHAIGNOT, Belfort.
FIEROBE, Belfort.
GABLE, Belfort.
JACQUES FRANÇOIS, Belfort.
LEFRANC, Belfort.
LEVY GRUNVALD, Belfort.
DREYFUS-SCHMIDT fils, Paris (16e).

RHONE

MM. JUSTIN GODART, sénateur, Paris (7e).
LACROIX, sénateur, Theize.
Dr ROLLAND, sénateur, Paris (6e).
HERRIOT, député, Paris.
LAMBERT, député, Lyon.
CLAUDE BRUYAS, député, Lyon.
PAUL MASSIMI, député, Lyon.
PUTINIER, Lyon.
BENDER, Paris (7e).
BARBERO, Lyos.
CAMUS, Belleville.
LONGERON, Beaujeu.
NAS, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
PERRET, Lyon.
THEZILLAT, Lyon.
CHAZETTE, Lyon.
FALCOT, Limonest.
MAURICE, Villefranche.
CARRILAND, Condrieu.
HUMBERT, Lyon.
DANSART, Lyon.
FILLION, Chassigny, par Givors.
BRESSAT, Villeurbanne.
PAUL RICHARD, Lyon (7e).
JOURNET, Lyon.
JULIEN, Lyon.
BERERD, l'Arbresle.
BOUCHIER, Lyon.
BRONNER, Lyon.
DELFAUD, Oullins.

DEPETRIS, Brussieu.
DREYFUS, Lyon.
Pierre FAURE, Lyon.
FOURNET, Lyon.
GABRIELLI, Lyon.
GIRARD, Lyon.
Jean LACASSAGNE, Lyon.
MANDON, Lyon.
MAUNANT, Lyon.
Louis PARET, Lyon.
PELISSON, Lyon.
PETIT, Lyon.
PLANCHAT, Lyon.
REY, Lyon.
RICHARD, Lyon.
Eugène RINAUDO, Lyon.
VICARD, Villefranche.
Edmond-Jean BRUN, Bourg-de-Thizy.

HAUTE-SAONE

MM. GUY, député, Paris.
COUYBA, Paris
Dr JACQUOT, Paris.
Paul LIAUTEY, Vesoul.
André LIAUTEY, Paris.
Joseph GROSJEAN, Villargent.
Dr Pierre CHATELOT, Villersexel.
Hyppolite THIERY, Cintrey.
GRILLE, Luxeuil.
BERLET, Champey.
Stéphane VIEILLE, Scey-sur-Saône.
BESSON, Montbozon.
Armand GUENOT, Brenury-les-Favernez.
JOBLOT, à Navennes, la Fion.
Louis ROBERT, Paris.
Dr SIBUT, Paris.
HOLOGNE, Vesoul.

BEGEOT, Vesoul.
BOYON, Bobigny.
DUMAS, Arc-les-Gray.
CHAMPENON, Mantoche.
GENIE, Beaujeu.
Pierre GENOUX, Luxeuil.
Jean PATTEGAY, Luxeuil.
Léo BONNEFF, Gray.
VUILLE, Vesoul.
LAMBLIN, Paris.
THIERY, Chassey-les-Montbozons.
LABURTHE, Paris (18e).

SAONE-ET-LOIRE

MM. CHOPIN, sénateur, Paris.
RICHARD, sénateur, Paris (6e).
PETITJEAN, sénateur, Paris (15e).
MAUPOIL, député, Paris (13e).
BUSSIERE, St-Léger-sous-Beuvray.
MAUCHAMP, Chalon-sur-Saône.
C. BOURGEOIS, Chalon-sur-Saône.
DRUARD, Pierre-de-Bresse.
CAUCAL, Saint-Germain-du-Bois.
ROBIN - PERRIER, Sennecey - le - Grand.
BORGEOT, Clux, par Macilly.
Dr CARTERET, Digoin.
GUICHARD, Saint-Martin-du-Lac.
Dr FURTIN, Palinges.
BERTHELOT, Paray-le-Monial.
PRIET, Ciry-le-Noble.
MARINIER.
REBOUX, La Vineuse, par Cluny.
COCHARD, Cuisery.
Dr GRAS, Dompierre-les-Ormes.
MOREL, Montpont.
GODIN, Tournus.
Dr SIRAUD, Saint-Point.
TREMEAU, Autun.

THEVENEAU, Issy-l'Evêque.
VIEILLARD, Lucenay-l'Evêque.
BIGALLET, Etang-sur-Arroux.

PASSET, Beaurepaire.
PERNOT, Saint-Marcel.
THIBERT, Louhans.

BUQUET, Saint-Usuge.
GUILLAMIN, Tontret.

REBOUILLAT, Pierre.
CHANUSSOT, St-Germain-au-Bois.
CONTAMINARD, Baudrières.

JUNON, Damerey.
JANIN-RIVOT, Sennecey-le-Grand.
MENETRIER, Verdun-sur-le-Doubs.

CLEMENT, Cheragny-sur-Greye, par la Guiche.

RAYNAUD, Bourbon-Lancy.
BERLAND, Palinges.

FAYOLLE, St-Christophe-en-Brionnais.

PARRIAUD, Bergenerin, par Cluny.
BERNARD, Loisy.
FOREST, Solutré-Pouilly.

BOURGEOIS, Montpont.
GROSJEAN, Salay, par Connetin.
RODRIGO, Verdun-sur-le-Doubs.
COMBAS, Chalon-sur-Saône.

GALLAS, Chalon-sur-Saône.
CHAMBARD, Mâcon.
CHAUSSIER, Chalon-sur-Saône.

CROTTE, Charolles.
DURET, Chalon-sur-Saône.
MAURICE GERBE, Charolles.

GEORGES GOSSOT, Chalon-sur-Saône.
JACQUES KAYSER, Paris.
Dr MUNOT, Chalon-sur-Saône.

NEYRAT, Autun.

SARTHE

MM. BRETEAU, sénateur, Paris.
CAILLAUX, sénateur, Paris.
JEAN MONTIGNY, député, Neuilly-sur-Seine.

DALMAGNE, Le Mans.
MONCHATRE, Le Breil-s.-Mèze.
LENAIL, Thorée.
LEFEUVRE, Le Mans.
NAUDIN, Le Mans.
CASIMIR ROUZAY, Saint-James.
GASTON PERRIN, Château-du-Loir.
STANISLAS REGLAND, Téloché.
Dr RENÉ BUQUIN, La Flèche.
HENRI COLAS, Villaines-sous-Lucé.
BAZILE FORTIN, Malicorne.
Dr CHEVREUL, Mamers.
PIERRE CHAPIN, Ivré-le-Palin.
EMILE COURANT, Ecorpain.
PIERRE BLIN, Fyé.
LÉON LEBLANC, La Suze.
JUGAN, Beaufay.
BERGER, Ecournoy.
SONNET, Saint-Mars-la-Brière.
RIGOT, Villaine-la-Gosnais.
MARTIN, Moitron.
BOULAY, Courgains.
RIGOT, Tuffé.
SARCE, Mayet.
METAIS, Chahaignes.
CORBIN, Puteaux.
DUXIN, Paris.
CHIGOT, Neuilly-sur-Seine.
MONTEILLET, Paris.
SOUILLAC, Paris.
LACOSTE, Paris.
A. VILAR, Paris.
CAZALIS, Paris.
ROGER BESNARD, Asnières.
CURINIER, Paris.

MOINON père, Nanterre.
MOINON fils, Nanterre.
GROSS, Paris.
DELTOMBES, Paris.
HENRI LAFOREST, Paris.
EDOUARD-JULES VERGOS, Paris.
RENÉ MORAND, Paris.
BODEREAU, l'Hermitage, Beauchamp (Seine-et-Oise).

SAVOIE

MM. **MACHET, sénateur, Paris.**
MILAN, sénateur, Paris.
MOLLARD, sénateur, Paris.
FALCOZ, député, Neuilly.
CARRON, député, **Maisons-Alfort** (Seine).
PIERRE COT, député, Paris.
ANTOINE BOREL, député, Paris.
GIRARD-MADOUX, Chambéry.
LONGOZ, Moutiers.
CONTE, Saint-Jean-de-Maurienne.
BOULANGER, Chambéry.
Dr JULLIAND, Chambéry.
PERILLAT, Albertville.
PERRIOL, Chambéry.
FÉLIX DEGRANGE, Paris.
Dr GAILLARD, Aix-les-Bains.
JEANDET, Chamoux.
GUILLERMIN, Chambéry.
DONNET, Moutiers.
COVAREL, Foncouverte.
BUREAU DU COLOMBIER, Chambéry.
GRISARD, Albertville.
MICHAUD, Barleraz.

HAUTE-SAVOIE

MM. CURRAL, sénateur, Paris.
JACQUIER, sénateur, Paris.
DUBOIN, Paris.
ANDRE, Rumilly.
FALLION, Bonneville.
LACHAT, Reignier.
BLANC, Annecy.
VAGNARD, Annecy.
BLUMENFELD, Paris.
DANGON, Paris.
MAZET, Paris.
RAMUZ, Paris.
VIGNON, Paris.

SEINE

MM. MOUNIE, sénateur, Antony.
STEEG, sénateur, Maroc ou Paris (1er).
Auguste GRATIEN, député, Gentilly.
PINARD, Paris.
MOLINIE, Paris.
BERTHELOT, Paris.
F. BUISSON, Paris.
Robert BOS, Paris (13e).
BRISSON, Nogent.
CHAUTARD, Paris (15e).
CHAVANY, Colombes.
CHERIOUX, Paris (15e).
MORIETTE, Paris.
REBEILLARD, Paris.
OUDIN, Paris (14e).
VIVIEN, Paris (14e).
PINOT, Paris.
Michel ABEEL, Paris (1er).
AIME, Paris (8e).
AUGIS, Paris (14e).
ANQUETIN, Paris (18e).

BARTHIE, Paris.
BAUZIN, Paris (8e).
Dr BEAUVOIS, Neuilly.
BERNIOLLE, Paris (11e).
Léonce BLOCH, Paris (19e).
BLOSSEVILLE, Châtillon - sous - Bagneux.
Edmond BESNARD, Paris (17e).
Louis BESSE, Paris (17e).
BILLET, Paris (3e).
BESSIERES, Paris (9e).
BONNAURE, Paris (8e).
BLATEAU, Paris.
BROSSE, Paris (16e).
BRUNSWICK, Paris.
Ferdinand CAHEN, Paris (9e).
CERF, Paris.
Salvador CAHEN, Paris (8e).
COLLOT, Paris (17e).
COREIL, Paris (18e).
CHATENET, Paris (16e).
CHASSINAT-GIGOT, Paris (5e).
DAUSSY, Paris (6e).
DECROS, Les Lilas.
DEMORGNY, Paris (16e).
DELARBRE, Paris (9e).
DEPASSE, Neuilly.
DOUZET, Paris (18e).
ENRIQUEZ, Paris (9e).
Dr FOUINEAU, Paris (11e).
FIESCHI, Paris (15e).
GOUDCHAUX, Paris (17e).
GALLOIS, Paris (12e).
GENTILLY, Paris (9e).
GRANDIGNEAUX, Paris. (10e).
GRISONI, Courbevoie.
GRUNI, Paris.
GUENEAU, La Varenne.
HONNORAT, Paris (15e).
JACQUOT, Paris.
JEGU, Paris (10e).
LAILAVOIX, Paris (17e).

LAURENS, Charenton.
LAVIGNON, Paris (6e).
LECOMTE, Paris (10e).
LENOIR, Paris (16e).
LEVEQUE, Paris (11e).
Lucien MANTOUT, Paris (18e).
MARTINAUD-DEPLAT, Paris (12e).
MILHAUD, Paris (9e).
MITTIAUX, Paris (14e).
METTAR, Paris (14e).
MALISSARD, Paris.
MOSSE, Paris (8).
OLIVIER, Vincennes.
PARENTY, Paris (8e).
Gaston PETIT, Paris (12e).
PERRIN, Paris (8e).
RIVORY, Neuilly.
PERNEY, Paris (17e).
Salomon HIRSCH, Saint-Maur.
STORA, Paris.
TROUSSELLE, Paris (9e).
TAILLARD, Paris.
WEINSTEIN, Neuilly.
VIGAN, Nanterre.
Samuel SALFATI, Paris (1er).
CROCE-SPINELLI, Paris (1er).
GOLSCHILD, Paris.
QUINTON, Paris (2e).
Henry LEVY, Paris.
BAUTZ, Paris (3e).
TISSIER, Paris (3e).
Colonel ROUX, Paris (4e).
Emile VEIL, Paris (3e).
Etienne KAHN, Paris.
DELIN, Paris (5e).
PEYRE, Paris (7e).
ROSENTHAL, Paris (8e).
FOURNIER, Paris (8e).
PETITPOT, Paris.
RAINE, Paris.
SATRAGNE, Paris (10e).
PICARD, Paris (10e).

TABARY, Paris (11e).
JULY, Paris (11e).
FLORENTIN, Paris.
DELISLE, Paris (12e).
POUTEAU, Paris (13e).
BOUCHERON, Paris (14e).
LAROULANDIE, Paris (6e).
Général ECHARD, Paris.
HENRY, Paris.
LEMARIE, Paris.
DUPORTAL, Paris (16e).
Me BRUNSCHWICZ, Paris (16e).
Albert KAHN, Paris (18e).
JEANNIN, Paris (17e).
DE JONGH, Paris (18e).
PARANT, Paris (18e).
LEVEL, Paris.
DELABRE, Paris.
JACQUET, Paris.
Dr GUILLY, Clichy.
WUNSCHINA, Clichy.
REYNAUD, Les Lilas.
GIRARD, Les Lilas.
MAZOUER, Les Lilas.
VINCENT, Bois-Colombes.
MORIN, Neuilly.
BEAUDOUX, Neuilly.
MATHERON, La Garenne-Colombes.
LACLAVERE, Levallois.
BILLOET, Levallois.
LEROY, Pantin.
JOUDRIER, Noisy-le-Sec.
BOLOTTE, Colombes.
RENAUD, Boulogne-sur-Seine.
RAGUIN, Nogent-sur-Marne.
BECK, Gentilly.
CAUQUIL, Levallois.
CHABANY, Gentilly.
GINESTY, Fresnes.
CONSTANT, Fresnes.
JACQUIN, Montrouge.
DOUHET, Antony.

MOURRE, Clamart.
FLEISER, Saint-Maur.
CHALIGNE, Paris (1er).
QUENNOY, Créteil.
ARRIAT, Arcueil.
LANOUE, Arcueil.
BRIOLAY, Joinville-le-Pont.
MELUN, Cachan.
COSTE, Vincennes.
PATUREL, Vincennes.
FRANCHET, Courbevoie.
MASSON, Courbevoie.
BARRAUD, Courbevoie.
GEUFFROY, Courbevoie.
DECOURT, Courbevoie.
SECQUEVILLE, Saint-Denis.
JAMIN, Levallois.
LIEUTET, Levallois.
BURCAILLET, Charenton.

SEINE-INFERIEURE

MM. Léon MAYER, député, Le Havre.
André MARIE, député, Rouen.
DANIEL, Le Havre.
DEVILLERS, Elbeuf.
METAYER, Rouen.
Jean SOULIER, Rouen.
Dr CHEVALIER, Montevillier.
VAIRY, Rouen.
ARNAUDTIZON, Le Havre.
CONSTANTIN, Le Havre.
CAPPERON, Le Havre.
NEE, Rouen.
BARBEY, Le Havre.
BUCHARD, Le Havre.
DANGU, Le Havre.
DELIOT, Honfleur.
DESCHASEAUX, Le Havre.
GLOUX, Le Havre.

HAUVILLE, Sainte-Adresse.
LAISNEY, Le Havre.
LANG, Le Havre.
LE BEGUE, Le Havre.
LECHELLE, Le Havre.
LECROCQ, Le Havre.
LE GRAND, Paris (13e).
LE NOUENE, Le Havre.
LE PENVEN, Le Havre.
LOSSOUARN, Le Havre.
LOSSOUARN, Le Havre.
LUCAS, Le Havre.
MEYER, Le Havre.
OMONT, Le Havre.
OTTAVI, Le Havre.
PAPELIER, Le Havre.
PATRIMONIO, Le Havre.
PETIT, Le Havre.
RIOULT, Le Havre.
RIQUIER, Le Havre.
SALACROU, Le Havre.
SELLE, Le Havre.
TIPHAIGNE, Le Havre.
BEAURAIN, Rouen.
DUFOUR, Paris.
HAUVILLE, Le Havre.
HUE, Deville.
HYACINTHE, Caudebec-en-Caux.
LEFEBVRE, Rouen.
JULES LEFEBVRE, Forges-les-Eaux.
MOUETTE, Bolbec.
POISSANT, Rouen.
RISSER, Rouen.
DE JOUVENEL, Tancarville.
AMIABLE, Le Havre.
BARBIER, Paris (7e).
BEAUDOUX, Incheville.
BICHET, Le Havre.
JULES BLOCH, Rouen.
BUCHARD, Le Havre.
CORNIER, Rouen.
DASSONVILLE, Le Havre.

DESCHASSAUX, Graville.
DUMONTIER, Rouen.
GROGNARD, Rouen.
GUYARD, Rouen.
LABARTHE, Rouen.
Roger LAZARD, Rouen.
LE BATTEUX, Mont-Saint-Aignan.
LEFORT, Rouen.
PERRIGAULT, Le Havre.
SALACRON, Le Havre.
SAMSON, Paris (16e).
JOUTEL, Paris (7e).

SEINE-ET-MARNE

MM. LUGOL, sénateur, Paris (10e).
Gaston MENIER, sénateur, Paris (8e).
PENANCIER, sénateur, Paris (5e).
AUGE, député, Paris (7e).
DUMESNIL, député, Paris (8e).
DE TESSAN, député, Paris.
DELABARRE, député, Claye-Souilly.
Dr CHEVROLLE, Beton-Bazoches.
Dr COCHOT, La Ferté-Gaucher.
DAUNAY, Nemours.
DELACOURT, Le Pin.
GABORIAUD, Paris.
HARDY, Fontenay-Trésigny.
LANERY, Lizy-sur-Ourcq.
LUCQUIN, Donnemarie-en-Montois.
PAPON, Gretz.
DASCON, Argentières.
PROUHARAM, Paris.
SAINT-ANDRE, Montigny-sur-Loing.
DUBURCQ, La Ferté-sous-Jouarre.
AUSSIERE, Arbonne par Barbizon.
BLATRIX, Melun.
BICKART, ~~Chelles.~~
BOURON, Provins.
CHENEVAT, Dammartin-en-Goèle.

CHAVAUGEON, Saint-Mard.
CUINAT, Bois-le-Roi.
CHARPENTIER, Paris (18e).
CHEVRON, Augers, par Villiers-St-Georges.
FAUVET, Orly-sur-Morin.
GERARD, Marles-en-Brie.
LAUZIER, Montigny-Lancoup.
MALGRAIN, Melun.
MIGUET, Meaux-Villenoy, par Meaux
G. MOUFROND, Bazanleu, par Nemours.
NAUDIER, Faremoutiers.
NOTTE, La Ferté-Gaucher.
PRO, Vaux-le-Pénil.
Dr STEIBEL, Tournan-en-Brie.
SALMON, La Ferté-Gaucher.
ROCASSEL, Egreville.
SIMONET, Lagny.
BIETH, Meaux.
CLEMENT, Nangis.
FRERE, Nanteuil-les-Meaux.
HURTEL, Cheles.
MATRY, Fontainebleau.
MORTIER, Coulomniers.
POMERY, Paris (20e).
CARON, Torigny.
TOUZAIN, Melun.
ZELLER, Melun.
PAROUTEAU, Montereau.
TEYSSEYRE, La Ferté-sous-Jouarre.
BRISSON, Provins.

SEINE-ET-OISE

MM. DALIMIER, député, Paris.
BERGERY, député, Paris.
GOUST, Mantes.
MAULION, Paris.

KORFAN, Ecouen.
WAROQUIEZ, Montmorency.
MONJALLON, Sanqueil.
LETEVE, Corbeil.

CLEMENT, Ermont.
BIVERT, Epinay-sur-Orge.
CALAMAN, Saint-Ouen.

MARCADIER, Villeneuve-le-Roi.
Dr SOLON, Chalo-Saint-Mars.
HEROLD, Abloun.

BENE, Paris.
VERNIN, Paris.
SESTRE, Soisy-sous-Montmorency.
MANCEAU, Mesnil-le-Roi.

CHATEL, Chatou.
CHARLOT, Eaubonne.
DELANOE, Corbeil.
BELLENGER, Poissy.
BONNOT, Soisy-sous-Montmorency.

BUTTIN, Paris.
CHESNE, Paris.

COLLET, Paris.
COUQUET, Courbevoie.
FROISSART, Eaubonne.

GRASSIN, Viroflay.
LABATUT, Corbeil.
GRIZEL, Corbeil.
MARY, Eaubonne.

MASSEBIAU, Enghien.
PARENTEAU, Enghien.

REPARAT, Antony.
WAROQUIEZ, Montmorency.

REINBOLD, Ermont.
DUCROUX, Gournay-sur-Marne.
BENOIT, Sartrouville.

BALDUZZI, Argenteuil.
GABUT, Soisy-sur-Montmorency.
BEREAU, Essonnes.

DEUX-SEVRES

MM. Albert FRANÇOIS, député, Paris.
RICHARD, député, Paris (7e).
JOUFFRAULT, député, Paris (6e).
DEMELLIER, Paris (15e)
AUCHIER, Coulo.
BALQUET, Airvault.
C. MENARD, Thouars.
GOYNAULT, Niort.
Léon ROGER, Niort.
BOURDEAU, Paris (11e).
PELLEVOISIN, Parthenay.
SAMOYAULT, Parthenay.
POIRAULT, Thouars.
Jean MOREL, Thouars.

SOMME

MM. JOVELET, sénateur, St-Léger-les-Domart.
TERNOIS, député, Paris (7e).
DUBOIS, Amiens.
BOUCHEND'HOMME, Bray-sur-Somme.
CARRE, Equancourt.
DUBOURGUIER, Flixecourt.
Dr FRANCQ, Amiens.
LETURCQ, Albert.
QUILLET, Hangest-en-Santerre.
GAILLARD, Abbeville.
GOUDARD, Belloy-sur-Somme.
CORBIER, Mailly-Maillet.
BLANCHART, Montdidier.
DELABIE, Bouvaincourt-sur-Bresle.
DELIQUE, Abbeville.
DERLOCHE, Ault-Onival.
GEMONET, Amiens.
LE FEBVRE, Amiens.
FLANDIN, Caours.
HUYEZ, Amiens.
Louis CHOCHOLLE, Amiens.

TARN

MM. François MOREL, Montreuil.
Lucien COUDERT, Castres.
Georges GUIRAUD, Paris.
ROSSIGNOL, Albi.
Lucien COUDERT, Castres .
COUSTEL, Verdalle.
REBERGA, Labrugnière.
Joseph CAVAILLES, Albi.
Jules TRIGNIER, Lautrez.
Dr LAVERGNE, Montredon-Labissonnié.
BOURGUST, Labastide-Rouairoux.
FAURE, Vabre.
RASCOL, Albi.
Dr ACHILLE, Cadalen.
Xavier BONNERY, Castelnau-de-Montmirail.
René ICHARD, Cordes.
Adrien ROBERT, Labastide-de-Lévis.
SAISSAC, Lisle-sur-Tarn.
Ernest MABRIC, Rabastens.
Emile GIEUDES, Saint-Urcisse.
Jules DURBAN, Albi.
Dr Jean SALIMIER, Toulza.
François MOREL, Montreuil.
Edouard VAIRETTE, Puylaurens.
MAYNARDIER, Anglès.
Louis JOLY, Albi.
Dr RAYNAL, Albi.
Jules PELISSIER, Réalmont.
Paul VIGNIER, Ambialet.
GACHES, Viane.
VENZ, Montauquet, commune de Lautrac.
Armand RAYNAUD, Lacabarède.
CALVET, Ladières, commune de Lacaze.
Dr BARRAU, Simalsus.
BOISSEL, Cahuzac-sur-Vère.
GRANIER, Cordes.

Dr LOUBAT, Gaillac.
LANZERAL, Vertus, commune de Rabastens.
PUECH, Salvagnac.
DUZAC, Cambon-les-Lavaur.
CHARLES, Saint-Sulpice.
SEGNIER, Puylameuns.
Joseph FOURNIER, Saint-Paul.
Jacques DESPLAS, Saint-Paul.
FOURES, Albi.
Léon DAURES, Albi.

TARN-ET-GARONNE

MM. DELTHIL, sénateur, Paris (18e).
Etienne BARON, député, Lauzerte.
Charles CAPERAN, Paris.
CHAUMEIL, Valence-d'Agen.
Albert DAILLE, Toulouse.
LAPARRE, Saint-Michel.
BONNAFOUS, Montauban.
Léo PRESSECQ, Meauzac.
Rémy SARLY, Sept-Fonds.
ANDRIEU, Caylus.
CONSOLLEN, Hyères.
SIMON, Six-Fours-la-Plage.
VEYRAC, Montauban.
Etienne BEAUDONNET, St-Aignan.
Henri BOUZINAC, Caussac.
Joseph FLAMENS, Castelsarrasin.
Jean-Baptiste DUPEYROUX, Montauban.

VAR

Louis MARTIN, sénateur, Paris.
René RENOULT, sénateur, Paris.
EVESQUE, Lorgues.
GENSOLLEN, Hyères.

MONDET, Draguignan.
COULLET, Fréjus.
BOYER, Marseille.
J.-B. SIMON, Six-Fours-la-Plage.
TAGNARD, Toulon.
ARNAUD, Toulon.
CAUVIN, Cagolin.
Dr BONIFAY, Salernes.
LATIERE, Roquebrussane.
BORD, La Seyne.
JACOMOND, Hyères.

VAUCLUSE

MM. Louis SERRE, sénateur.
TISSIER, sénateur.
GUICHARD, député, Paris.
DALADIER, député, Paris.
ROUMAGOUX, député, Oppede.
Ulysse FABRE, Vaison.
BAUDOIN, Apt.
Marius DURAND, Avignon.
Maurice ALAVOINE, Avignon.
DROIN, Avignon.
MARSEILLE, Avignon.
Girard RUVENHORST, Avignon.
GERIN, Monteux.
GRAS, Eyguières.
GUIS, Cavaillon.
SEPTEMBRE, Courbevoie.
SERRE, Avignon.
AUBERY, Valréas.
Auguste BERNARD, Gigondas.
GONNET, Camaret.
GENEBRIER, Lyon.

VENDEE

MM. BOISDE, Laroche-sur-Yon.
BLANCONNIER, La Roche-sur-Yon.
Lucien-Victor MEUNIER, Bordeaux.
VALLEE, Saint-Gilles-sur-Vic.

VIENNE

MM. COLOMB, député, Paris.
HULIN, Poitiers.
GIRAULT, Buxerolles.
RASQUIER, Poitiers.
MORIN, Poitiers.
POULLE, Poitiers.
RIPAULT, Paris.
MAURICE, Poitiers.
VIAU, Poitiers.
BOUCHET, Poitiers.
MANDUCHET, Poitiers.
PUISAIS, Poitiers.
OGIER, Charroux.
GODET, Lencloitre.
ROY, Dangé.
BORDIER, Vicq-sur-Gartempe.
MOUSSET, Plenmartin.
Dr RAVEAU, Jannay.
CIBERT, Doussay.
BONNET, Vérac.
BOUYA, Availles.
EYMERY, La Trimouille.
HOUDIN, Châtellerault.
LHOTTE, Issy-les-Moulineaux.
MAILLET, Civray.
MAZE, Châtellerault.
MOULIN, Poitiers.
GUILLOT, Paris.
Germain SALMON, Paris.

HAUTE-VIENNE

MM. Martial GLOUMEAU, Limoges.
PLANCHET, Les Cars.

VOSGES

MM. RUCART, député, Epinal.
PICARD, Paris (5e).
FONCK, Paris.
DIVOUX, Epinal.
LALEVEE, Gérardmer.
MONNE, Bains-les-Bains.
Dr RICHARD, Châtel-sur-Moselle.
BAILLY, Rambervilliers.
BALLAND, Damas-au-Bois.
CHARTON, Gérardmer.
DUPHAND, Neufchâteau.
FERRY, Martigny-les-Bains.
OREFICE, Bruyères.
FLEILLER, Bussang.
THERES, Dompaire.
BASTIEN, Etival.
VENARD, Remiremont.
CANIAUX, Mirecourt.
DEMANGE, Darney.
Claude EDMOND, Darney.
BARADEL, Corcieux.
Charles WEILL, Raon-l'Etape.
BURLIN, Saint-Dié.
PATARD, Epinal.
BAZIN, Mirecourt.
CACHOT, Grange-sur-Vologne.
CORDELLIER, Epinal.
FORTERRE, Le Thillot.
JACQUEREZ, Saint-Dié.
SCHWANDER, Epinal.
Gaston SCHWAB, Saint-Dié.
René SIMON, Rambervillers.
THIEBAUT, Brouvelieures.
Pol CROSS, Epinal.

YONNE

MM. Bienvenu MARTIN, sénateur, Paris (16e).

HAMELIN, sénateur, Joigny.
DOREAU, Saint-Sauveur.
DELACOUR, Saint-Fargeau.
ARGOUD, Aillant-sur-Tholon.
GEANT, Bleneau.
Albert GARNIER, Lecheres-par-Joigny.
Alfred DOMINIQUE, Paris (15e).
Simon BOUCHET, Themes-Cezy.
PERROT, Auxerre.
COBLENCE, Auxerre.
LEBLOND, Bléneau.
VERRIER, Joigny.
CUINIER, Villeneuve-les-Genets.
LEBOSSE, Lyon.
COINTAT, Saulce, par Champs.

ALGER

MM. Emile BROUSSAIS, Alger.
Dr ABOULKER, Alger.
BARRETAUD, Cherchell.
Dr CLOS, Milianah.
FILIPPI, Alger.
LAUPRETE, Ténès.
RICHARD, Loverdo.
ROBERT, Orléansville.
Raoul ZEVACO, Maison-Carrée.
PELISSIE, Tizi-N'Tléda.
Gaston LOMBARDI, Alger.
LEGENDRE, Alger.
ROSE, Alger.
ARNASSAN, Alger.
William BILLON DU PLAN, Alger.
CHEVALIER, Alger.
Dr FUSTER, Alger.
BROCHARD, Alger.
DORDRON, Alger.
CARABIN, Alger.
MOATTI, Alger.

CHAMPETIER, Alger.
CAVALLER, Alger.
MOUCHET, Alger.
RAFFI, Alger.
Guy CHANSAREL, Alger.
Charles SARRAMAGNA, Alger.
Louis PAOLI, Alger.
TEXIER, Blidah.
SIMON, Alger.
CHEVALIER, Birmandreis.
FOLLACCI, Paris.
STORA, Alger.
Léon WEINMANN, Alger.

CONSTANTINE

MM. CUTTOLI, **député, Paris (7e).**
ISRAEL, Paris (3e).
Dr Léon BLOCH, Paris (3e).

ORAN

MM. Louis BESSE, Paris (17e).
BROSSOLETTE, Paris (16e).
COCHET, Rueil.
LECTEZ, Fréjus.
RENAUDIN, Paris (9e).

COCHINCHINE

MM. CIRERON, Toulon.
MORIN, Colombes.

GUADELOUPE

MM. Eugène GRAEVE, député, Ste-Anne.
J. ARCHIMEDE, Morne-à-l'Eau.

NEMAUSAT, Canton de Basse-Terre.
FIDELIN, Pointe-à-Pitre.
ROMANA, Moule.
Marie CLAIRE, Basse-Terre.
Georges COULON, Paris.
Emmanuel LAVAU, Paris.
Edouard GERANTON, Paris.

GUYANE

MM. LAUTIER, député, Paris (17e).
Géo MEYER, Paris (9e).
ROSENSTOCH, Paris.

MADAGASCAR

MM. Henri de BUSSCHERE, Tananarive.
Gaston PELLETIER, Paris (16e).
PIERNE, Paris (9e).

MARTINIQUE

MM. SEVERE, Paris (16e).
BUCHAILLOT, Paris (12e).
GINEST, Marseille.

LA REUNION

MM. BOUSSENOT, Paris (16e).
Pierre ALYPE, Paris (16e).
NICOL, Paris (16e).

SENEGAL

M. Paul WALL, Paris (9e).

INDES FRANÇAISES

M. COPONAT, député.

MAROC

MM. GROSLIERE, Marrakech.
Emile MARRAZZANI, Casablanca.
Raymond ISRAEL, Paris (3e).

TUNISIE

MM. Paul LUCIANI, Tunis.
THIAUCOURT, Tunis.
BITTARD, Clamart.
CECCALDI, Sfax.
FEUILLE, Tunis.
HENRY, Le Kef.
LAFITTE, Tunis.
VILLAIN, Sousse.

TABLE DES MATIÈRES

SEANCE PREPARATOIRE. — Samedi matin 3 novembre 1929 5
Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs 6
Examen des modifications au règlement........ 7

PREMIERE SEANCE. — Samedi 3 novembre après-midi 28
Discours de M. Levavasseur, maire d'Angers.... 28
Discours de M. Hérard, député 29
Discours de M. Daladier, député, ancien ministre, président du Comité Exécutif 33
Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs 43
Nomination de la Commission de la Déclaration du Parti 44
Adresse de sympathie aux populations des Antilles 45

DEUXIEME SEANCE. — Dimanche 4 novembre, matinée 46
Allocution de M. Camille Chautemps, président 46
La politique sociale 47
La réforme de l'Etat 65
La politique agricole 75
Nomination des Délégués du Comité Exécutif.. 95

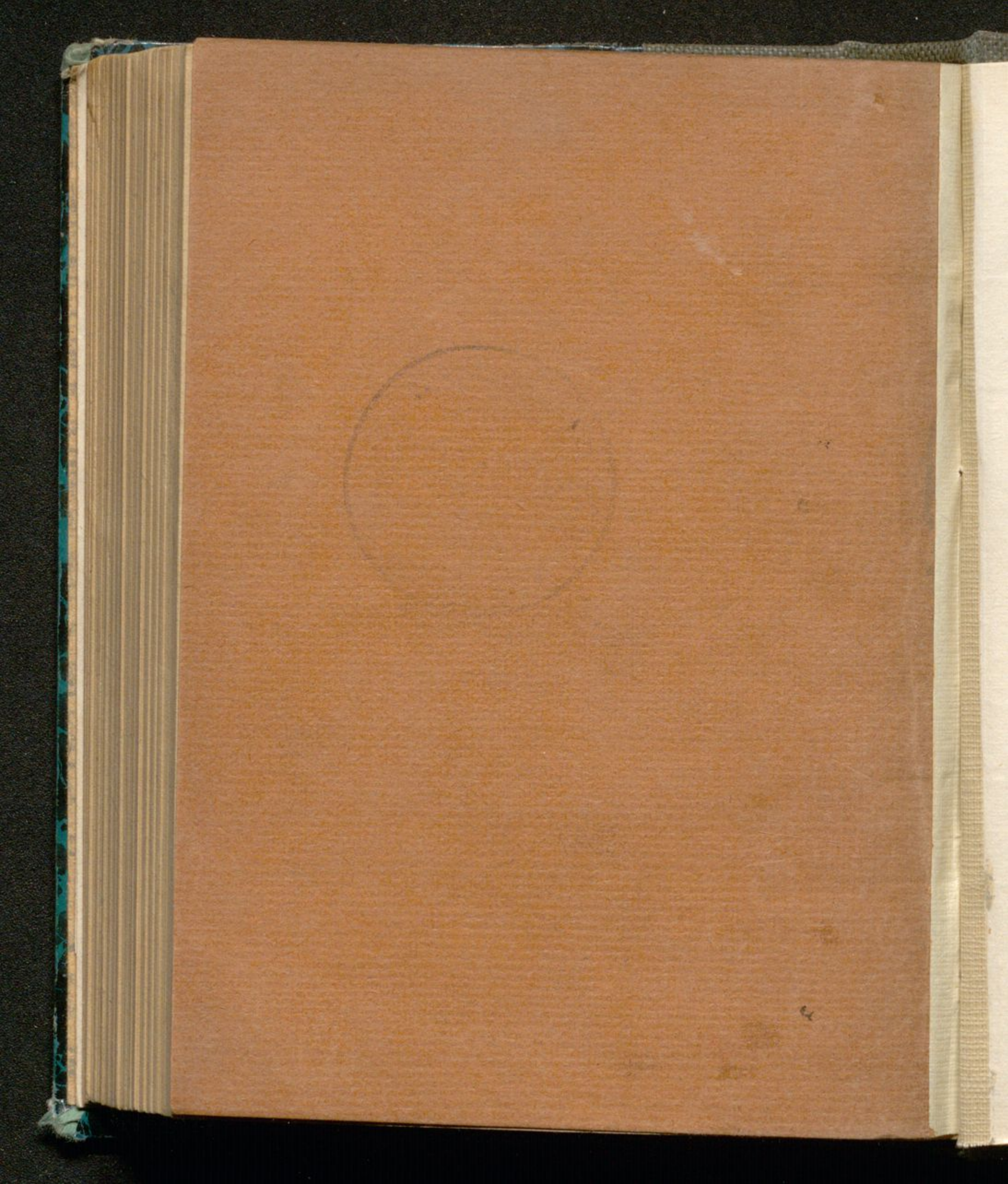
TROISIEME SEANCE. — Dimanche 4 novembre après-midi 96
La Défense nationale 97
La Politique générale 137
Le vote de l'ordre du jour.......................... 192

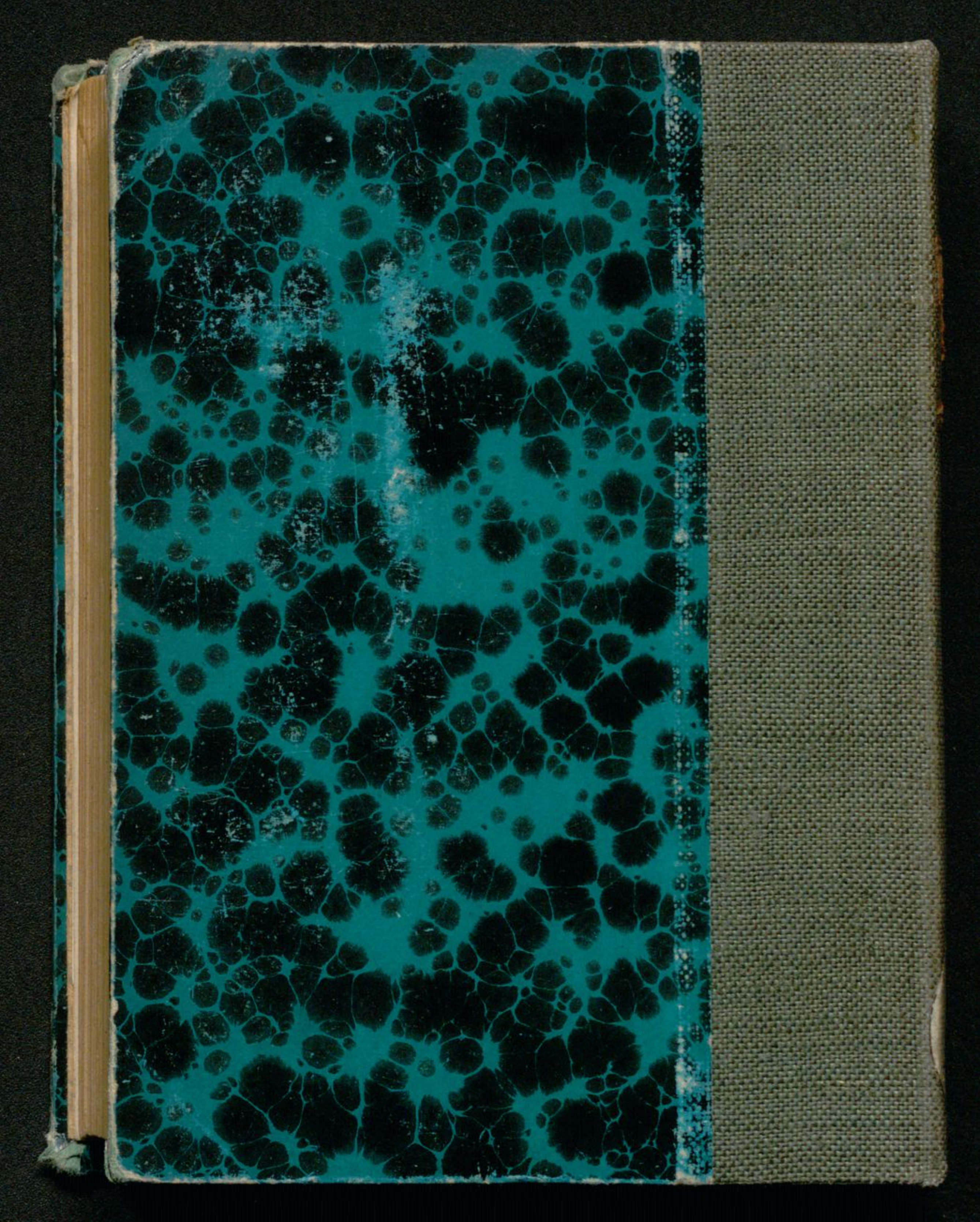
QUATRIEME SEANCE. — Lundi 5 novembre matinée 194
Suite de la discussion des modifications au règlement 194
La propagande 213
Les jeunesses 226

CINQUIEME SEANCE. — Lundi 5 novembre après-midi 240
Elections au bureau du Comité Exécutif........ 240
Examen des instructions, appels et cas litigieux 241
La politique financière 266
L'Enseignement 289
La politique coloniale 300
La politique commerciale et les questions douanières 308
Désignation du siège du XXVIe Congrès........ 334
L'Alsace-Lorraine 335
Proclamation des résultats des élections au bureau 344
Fixation du siège du XXVIIe Congrès........... 346
Les régions libérées 352
Les victimes de la guerre 357
Vœux et propositions 357
La Déclaration du Parti 362
Le Banquet d'Angers 366
Discours de M. Levavasseur 366
Discours de M. Hérard.. 367
Discours de M. Camille Chautemps............ 370
Discours de M. Edouard Daladier 376
Discours de M. Joseph Caillaux............... 379
Discours de M. Malvy 382
Discours deM. Edouard Herriot............... 383

ANNEXES

Rapport de la Commission des victimes de la guerre 390
Rapport de la Commission de politique extérieure 396
Ordre du jour sur la politique sociale........... 405
Liste des délégués au Comité Exécutif.......... 406





PARTI
RÉPUBLICAIN
RADICAL
ET RADICAL-
SOCIALISTE
—
25. CONGRÈS
1928

